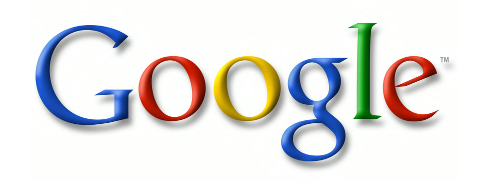
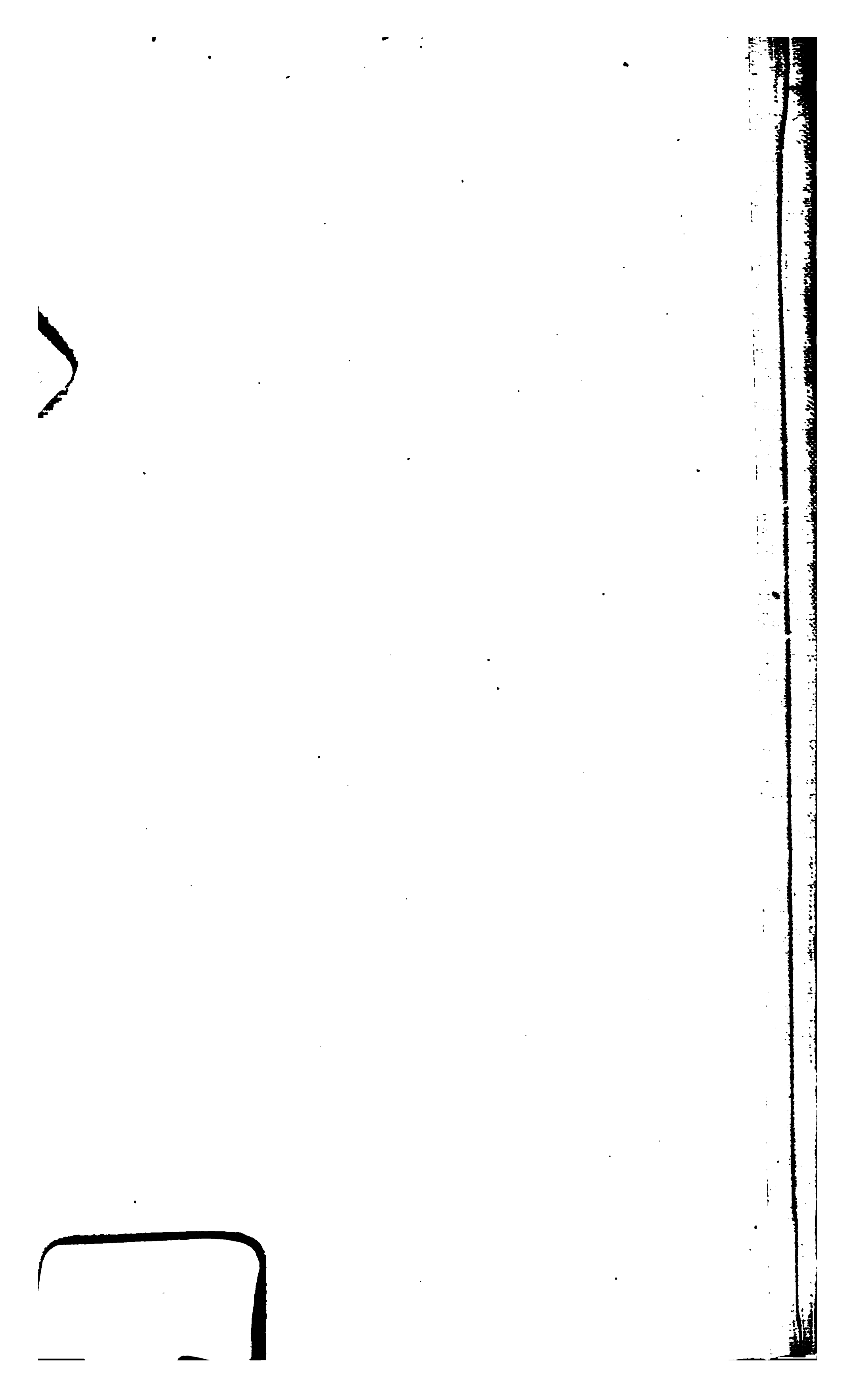
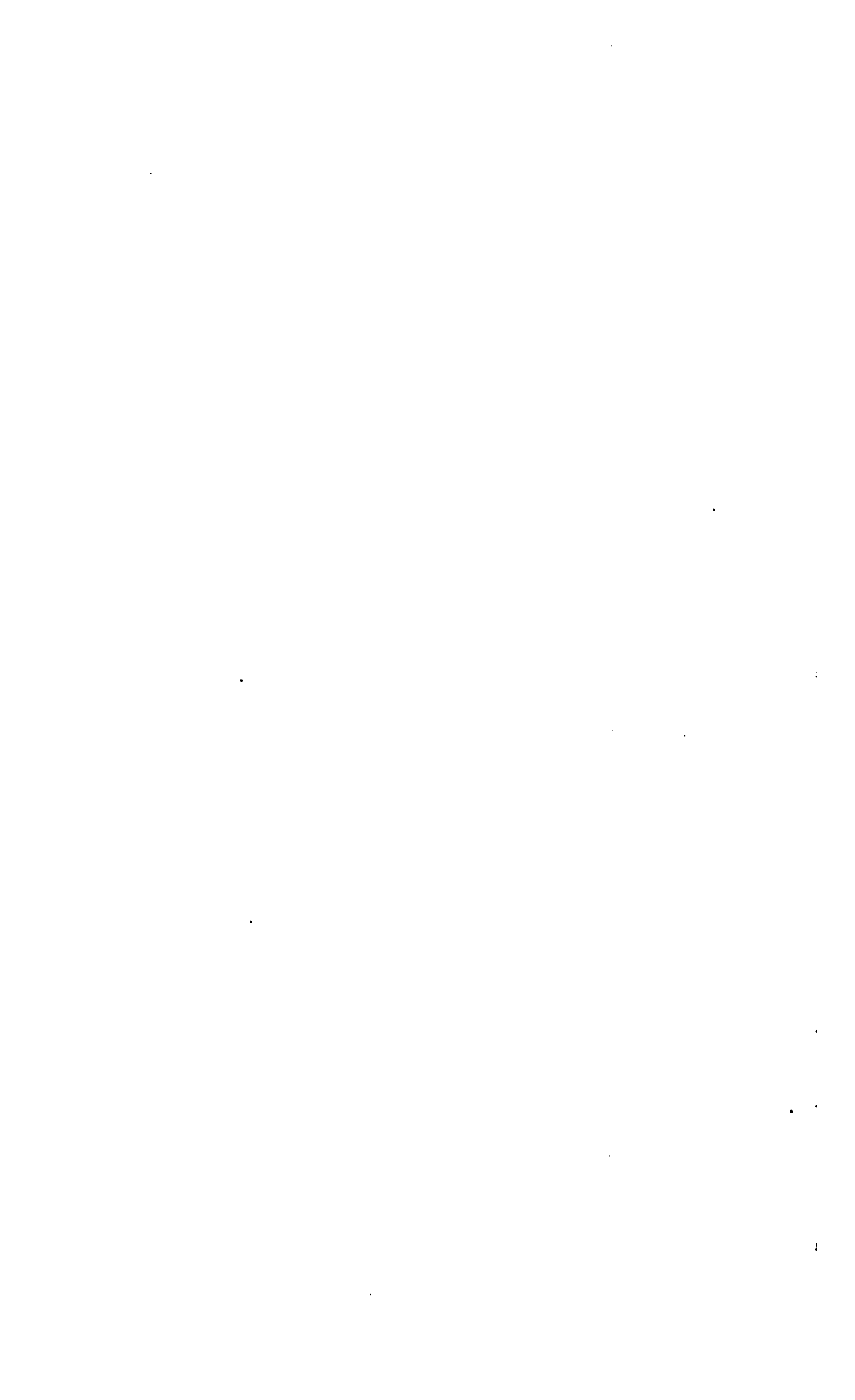
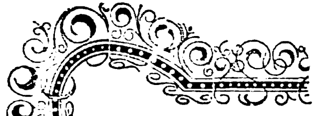
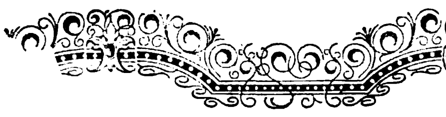








ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

RECUEIL

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

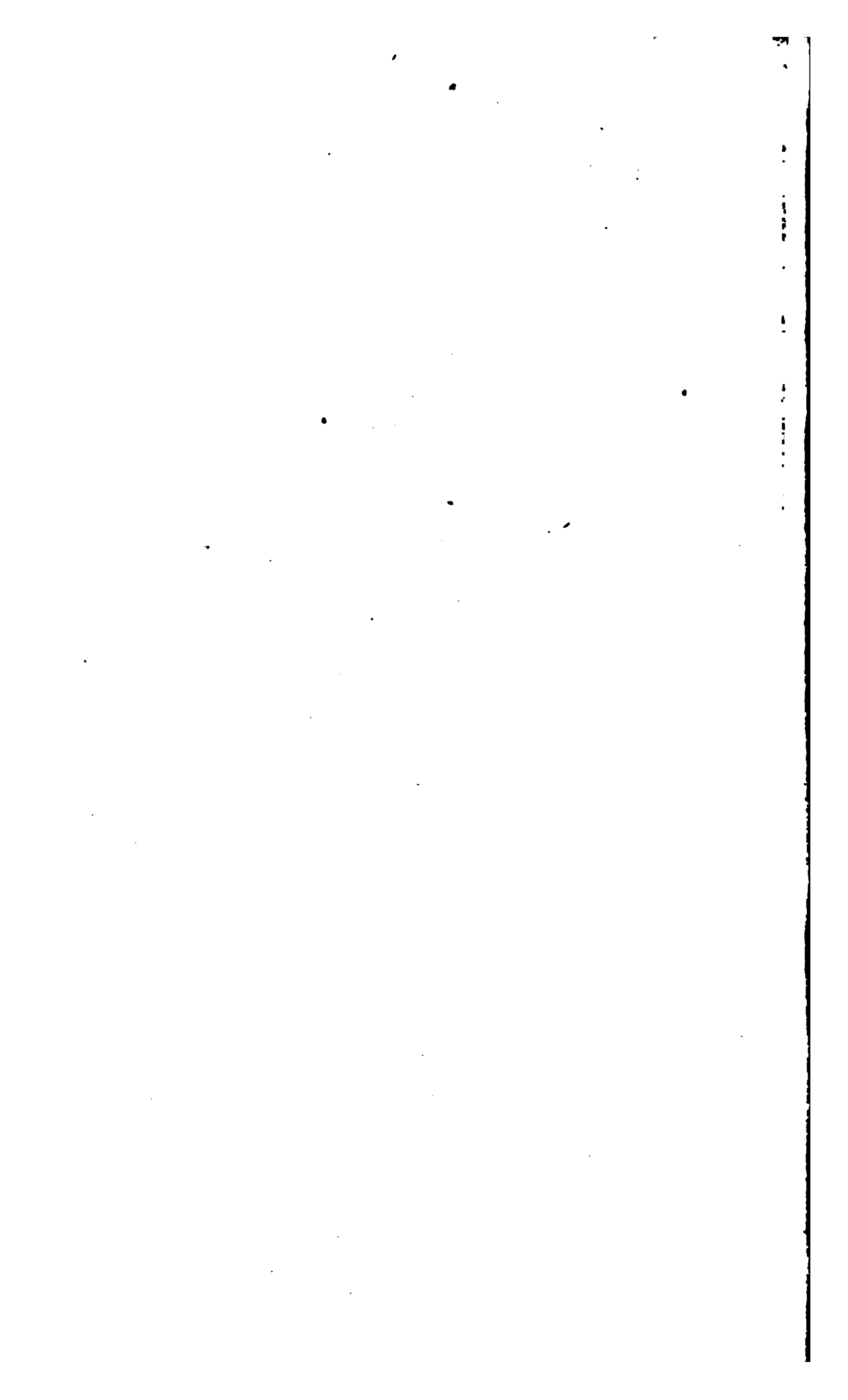
Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER.

Deuxième Série.

TOME III.

1625—1642.

UTRECHT,
KEMINK ET FILS.
1859.



ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.



ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

RECUEIL

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER.

Deuxième Série.

TOME III.

1625—1642.

UTRECHT,
KEMINK ET FILS.
1859.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

Sous un double aspect, ce tome offre un intérêt particulier.

Les dix-huit années qu'il embrasse[1], marquent, dans l'histoire moderne, par les vicissitudes de la terrible lutte contre l'Espagne et l'Autriche coalisées, dans celle des Provinces-Unies, par leur prospérité croissante, au milieu des difficultés et des périls et, dans les annales de la Maison d'Orange-Nassau, par les entreprises et les succès de Frédéric-Henri.

Des 278 lettres, ici réunies, plus de la moitié appartient à la correspondance d'un de nos plus clairvoyants hommes d'État, François d'Aerssens, seigneur de Sommelsdyck. Agissant de concert avec le Prince d'Orange et avec le Cardinal de Richelieu (¹), il contribua, par la sagesse de sa conduite et de ses avis, à

(¹) Celui-ci disoit n'avoir connu que trois grands politiques, Oxenstiern, Visconti et *Aerssens*. Le savant et judicieux éditeur des *Lettres de Richelieu* (I. p. 271), trompé par des appréciations injustes, a révoqué cette anecdote en doute. Il se peut que le mot n'ait pas été prononcé; mais une connoissance plus complète des lettres de M. de Sommelsdyck suffira pour convaincre M. Avenel lui-même qu'entre ces esprits d'élite l'admiration a dû être réciproque.

[1] De 1625 à 1642.

préparer les remaniements diplomatiques, qui[1], en 1648, pacifiant une grande partie de l'Europe, sanctionnèrent l'indépendance de notre patrie et mirent la République, glorieusement émancipée, au rang des Puissances les plus considérables de la Chrétienté.

I.

Il y a de Frédéric-Henri dix lettres ou minutes autographes, où l'on rencontre des passages curieux. Ainsi il témoigne, en 1639, ses regrets au Roi d'Angleterre de ne pouvoir lui envoyer des troupes pour réduire l'Ecosse: „je voudrois qu'il m'eust cousté de mon sang que S. M. peust recevoir la satisfaction qu'elle désire"[2]. Et, en 1640, quand le même Roi songe à donner sa fille à l'héritier de la couronne d'Espagne, le Prince écrit à M. de Heenvliet, envoyé par lui à Londres: „tout le monde s'estonne grandement qu'un Roy si prudent veuille mettre son royaume en péril d'un estrange changement, à l'instigation de ceux qu'il cognoist estre ses anciens ennemis; faites les un peu ressouvenir de ce qui est arrivé en Angleterre, par le mariage de la Reine Marie et du Roy Philippe"[3].

Vingtcinq lettres ou minutes, pour la plupart relatives à une alliance de famille avec Charles I, sont écrites et apparemment rédigées par le secrétaire de Frédéric-Henri; distingué par son esprit, ses connoissances, ses talents, poète et litérateur, le célèbre Constantin Huygens, seigneur de Zuylichem. Il n'avoit que 29 ans, lorsque en 1625 le Prince, succédant

[1] Peu d'années après sa mort en 1641. [2] p. 144. [3] p. 190.

au stadhoudérat, lui conféra cet honorable et laborieux emploi, et alors déjà Aerssens lui rend un témoignage flatteur: „Il n'y a nul de voz amis qui se resjouysse de meilleur coeur de vostre avancement et contentement que moy, qui ay une très-certaine connoissance, par des vrayes preuves, de vostre portée et mérite, et ay longuement désiré une pareille occasion pour les faire mettre en veue, m'asseurant que non seulement son Exc., mais tout l'Estat se trouvent bien servy de cette élection" [1] (¹).

Chacun sait que Frédéric-Henri fut un des plus illustres guerriers de son temps. De fameux généraux [2] vinrent se former à son école; la lisière méridionale du pays fut révêtue par lui d'une ceinture de places fortes arrachées à l'ennemi; la conquête de Bois-le-Duc et de Maestricht, malgré des obstacles en apparence insurmontables, chefs-d'oeuvre d'habileté et de persévérance, auroient déjà suffi à établir sa gloire, et d'Estrades écrit: „jamais capitaine n'a eu plus de fermeté et d'intrépidité que lui, ni une plus grande vigilance pour pourvoir à toutes choses" [3]. On comprendra donc combien je regrette de n'avoir ici presque rien à publier sur les affaires militaires.

Il est vrai, un exemplaire des *Mémoires de Frédéric-Henri*, écrit d'une main inconnue, est conservé dans les Archives de la Maison d'Orange; mais il paroît conforme au manuscrit découvert dans la bibliothèque

(¹) Le ton des lettres que lui adressent Justin de Nassau, Mr. Boreel, et la Princesse d'Orange (L. 479, 480, 482, 492 et 609) montre la haute considération dont il jouissoit.

[1] p. 1. [2] Bernard de Saxe-Weimar, le Grand-Électeur, Torstenson, Charles-Gustave, Turenne. [3] *Lettres et Négoc.* I, 55.

de la Princesse d'Anhalt, sa fille, et publié en 1733, les différences se réduisànt à celles indiquées par l'éditeur M. Beausobre dans la préface. On y lit çà et là les louanges du chef, soigneusement effacées par Frédéric-Henri, dans les copies dont il fit cadeau à ses enfants (¹).

Il y a également aux Archives beaucoup de pièces appartenant à la correspondance officielle, soit du Prince et de ses officiers supérieurs, soit des autorités militaires subalternes. Soigneusement examinées, elles pourront répandre beaucoup de lumière sur le détail des préparatifs et des opérations de la guerre; mais cet examen appartient aux hommes de l'art et une correspondance de ce genre seroit déplacée dans notre recueil (²).

Enfin M. de Zuylichem, accompagnant Frédéric-Henri à l'armée, informoit régulièrement la Princesse, avec une exactitude minutieuse, de tout ce qui sembloit de nature à pouvoir l'intéresser. De là une infinité de lettres et de billets; souvent (à cause du danger des communications et pour les soustraire plus facilement aux perquisitions de l'ennemi) écrits sur de petits brins de papier en caractères microscopiques. Mettant la main sur les volumes où Huygens les a rassemblés avec un soin extrême, je me flattois avoir fait une préci-

---

(¹) Par ex., quand Bois-le-Duc capitule, on lit: „ainsi cette ville fut réduite en l'obéissance de l'État, *par la vertu, valeur et diligence du chef;*" tandis que le manuscrit imprimé y substitue modestement ces seuls mots: „*par les devoirs du chef.*"

(²) J'ai été heureux de pouvoir communiquer ces pièces à Mr. De Bordes, lieutenant du génie, qui en a fait usage, avec profit, dans son exposition remarquable des événements de 1629. (*De verdediging van Nederland in* 1629. Utrecht, 1856.)

euse découverte; je n'en ai pu extraire que dc rares fragments [1]. Il se peut qu'en les confrontant avec d'autres sources historiques, on y remarque des particularités inconnues; mais, en général, c'est une chronique passablement aride de faits qu'on lit également partout ailleurs, rarement assaisonnée d'un mot vif ou piquant, qui témoigne de l'enjouement habituel de l'écrivain bel-esprit qui en est l'auteur. Même au milieu d'évènements graves et solennels, où l'on est en droit de s'attendre à une réflexion sérieuse ou à l'expression d'un sentiment généreux, on ne retrouve que cette légéreté insouciante qui dépare assez souvent ses écrits (1).

Il y a néanmoins, sur les actions mémorables de Frédéric-Henri, quelques passages, dans les lettres de M. de Sommelsdyck, qui méritent d'être cités. — En 1637 il fait, par avance, un magnifique éloge de la prise de Breda. „Le dessein que vous poussez est très-grand; la ville en ses fortifications est le chef-d'oeuvre de feu monseigneur le Prince d'Orange, qui estoit l'Archimède de nostre temps en cette science; le marquis Spinola ne l'osa attaquer que par la famine, et V. A. venant à la prendre, outre la grande gloire que ce

(1) J'ai été également désappointé, en parcourant les recueils formés par Huygens des lettres dont de grands personnages et des hommes illustres l'ont honoré. Ici encore je comptois sur une riche moisson, mais ces collections, curieuses sans contredit pour un amateur d'autographes, ont, pour l'histoire, fort peu de valeur. Ce sont les *Lettres de Grands à moi* et les quatre volumes de *Brieven van luiden van Staat in de Vereenigde Nederlanden aan mij*, dont il est fait mention par Mr. Bakhuizen van den Brink dans son *Overzigt van het Ned. Rijks-Archief* ('s Hage 1854, p. 40).

[1] p. 75, 82.

luy sera de l'avoir arrachée de la puissante main du Roy d'Espagne, décidera encor cette ancienne question, sy la nature est plus ingénieuse à se conserver ou à se destruire, puisque vostre attaque se prend à une place fortifiée en perfection et soubstenue d'une puissance surpassant de beaucoup la vostre"[1]. En 1638 un lieutenant du Prince s'attira un rude échec; „ce grand désastre a faict avorter l'espérance que nous avions conceue de vos sages conceptions; mais vous sçavez par expérience que les armes sont journalières et qu'une terreur panique vient de la main de Dieu, auquel je rends grâces que cette retraite est avenue loin de vous et sans vostre sceu, qui aurez seul l'honneur du redrès de ce désordre"[2]. — Souvent les François, exigeants et ingrats, se plaignoient du Prince. On lui en vouloit, en 1637, de n'avoir pas investi Dunquerque; mais „la France n'a point de subject de reprocher à V. A. d'avoir rien altéré au project de sa convention, car elle et tout le monde peut juger de vos intentions, par la contrarieté des vents"[3]. — En 1639 „on se plaint de la lentitude de V. A.[4], mais c'est assez qu'au moyen d'avoir porté vostre armée au rendévous en estat de faire peur et mal, les Françoys ayent eu depuis tant de temps leurs coudées franches, pour prendre leur avantage sur tant de villes ennemies"[5].

[1] p. 99 [2] p. 122. [3] p. 99.

[4] Richelieu écrivoit à d'Estrades: „vous connoissez son humeur lente, et qui veut voir les choses assurées avant que d'agir, ce qui fait souvent perdre les occasions qu'on ne peut plus recouvrer." *Lettres et négoc de d'Estrades*, I. 26). Et, dans ses *Mémoires*, se rendant compte du peu de succès de la campagne de 1635: „il semble," dit-il, „que la vraie raison est que le Prince d'Orange est aussi peu hasardeux et peu accoutumé à une guerre de campagne, comme il est excellent aux sièges, où il a été nourri toute sa vie."

[5] p. 145.

„C'est l'ordinaire d'un malheur que d'en chercher la cause où elle n'est point"[1]. — D'injustes détracteurs ne croyoient le Prince propre qu'à la guerre des sièges, des canaux, et des marais; ne voyant pas qu'il étoit particulièrement tenu de ménager ses forces et de ne pas aisément s'exposer aux chances d'une défaite. Voici, à ce sujet, une observation fort remarquable d'Aerssens au maréchal de Châtillon: „La condition de cet Estat ne comporte poinct de recourrir à un combat général, et partant devons user de grande circonspection à faire les choses avec seureté, pour ne perdre, en un seul coup, ce qui a esté ménagé soixante et dix ans de long. Vous sçavez que nostre milice pour la pluspart est composée d'estrangers, lesquels, une fois rompus, dont Dieu nous garde, ne se sçauroyent reffaire si promptement; et, qui pis est, les peuples estonnez en perdroyent le courage, l'espérance, et l'ordre ou la vollonté de plus contribuer"[2].

Plus que son frère Maurice, Frédéric-Henri avoit le talent et le goût de la politique; néanmoins lui aussi fut avec les États, avec ceux de la Hollande surtout, en perpétuel désaccord. Les dépêches des envoyés de la France en font souvent mention. En 1634 Charnacé écrit de la Haye: „le Prince est pis que jamais avec les Estats-Généraux, particulièrement avec quel-

[1] p. 148.

[2] p. 116. — Ceci explique pourquoi, comme dit M. Michelet (*Richelieu et la Fronde*, p. 2), en Hollande „le plus souvent il s'agissait de sièges. On restait là un an, deux ans, trois ans, le pied dans l'eau, à bloquer scientifiquement une méchante place". Il ajoute: „Plusieurs eussent mieux aimé se faire tuer. Mais ce gouvernement économe ne le permettait pas. Il leur disait: „Vous nous coûtez trop cher"". — L'auteur semble n'avoir pas remarqué que ce gouvernement prudent, dans une situation souvent très-critique, vouloit surtout éviter une bataille de Cannes.

ques-uns de Hollande qui mènent le reste"[1]. Adrien Pauw, seigneur de Heemstede, pensionnaire de la province, sembloit assez enclin à imiter Barnevelt. Vers la même époque, une lettre, si ce n'est écrite, au moins inspirée par Richelieu, contient à cet égard, un conseil énergique. „M. le Prince d'Orange s'est fort bien comporté en cette occasion, de n'avoir point voulu traicter séparément avec les députtez de Holande, et de les avoir réduitz enfin à traicter conjoinctement avec ceux des autres provinces. Si Pau continue à agir comme il a fait depuis quelque temps, et que le Prince d'Orange de son costé persiste dans les bonnes résolutions qu'il a prises, il semble qu'il faut nécessairement que l'un des deux se ruyne, par la grande contrarieté qui sera tousjours dans leurs opinions; mais, pour mieux dire, ne faisant nulle comparaison entre les deux, il sera absolument nécessaire que M. le Prince d'Orange ruyne Pau, s'il ne veut perdre le crédit et l'authorité qu'il doibt avoir dans les États"[2].

On prétend, et ce n'est pas à tort peut-être, que Frédéric-Henri manquoit de décision dans le caractère, et que sa circonspection excessive, son esprit irrésolu, nuisoit à son crédit. Toutefois son influence dans les Etats étoit souvent très-utile. Lors du traité avec la France en 1634, Aerssens atteste: „le Prince a puissamment aydé à faire accepter ceste alliance et, sans son intervention et sage persuasion, nous fussions tousjours restez en irrésolutions"[3]. Sa présence concilioit les esprits. C'est ainsi que, les velléités pour une paix intempestive devenant menaçantes, Aerssens écrit:

[1] p. 38. [2] p. 42. [3] p. 54.

„comme V. A. sçait, il y a des provinces qui se lassent de la campagne, mais la présence et la prudence de V. A. peut tenir les choses en bride, pour balancer noz désirs et les compasser à la seureté du dedans et aux occasions" [1]. „Nous aurions bien besoin en beaucoup de choses de la présence de V. A., mais elle sera surtout nécessaire devant la prochaine et grande assemblée d'Hollande" [2]. — D'ailleurs, pour apprécier l'habileté du Prince, on doit constamment se ressouvenir des difficultés inhérentes à l'organisation singulière de la République. Il falloit beaucoup d'adresse, de persévérance, surtout aussi de calme et de longanimité, pour faire prendre les résolutions, même le plus manifestement indispensables. C'est encore Aerssens qui fait judicieusement sentir au maréchal de Châtillon que le pouvoir absolu est plus expéditif qu'un régime de liberté. „Le Prince d'Orange est en condition différente de celle du Roy, qui n'a qu'à vouloir; car icy il fault de l'argent, pour mettre ses conceptions à exécution, lequel procède lentement et ne peut estre obtenu des provinces, lasses et pour la pluspart espuisées, sans évidente démonstration de quelque notable advantage, que plusieurs ne recognoissent poinct aux conquestes des villes, veu que leurs charges en augmentent, et pourtant elles ne sont tantost plus pour mener par persuasion. Néantmoins je ne doubte que son Altesse ne surmonte encore cette difficulté par sa prudence et dextérité à manier ces esprits" [3]. „S'il y a parfois de la longueur, elle procède de la nature de ce gouvernement, composé de plusieurs provinces, qui en la conduite des armes ont

[1] p. 186. [2] p. 150. [3] p. 114.

souvent leur désirs différents, et lesquels S. A. doibt surmonter par persuasion, au moyen du bénéfice du temps" [1]. „Nos provinces ont de la peyne à convenir de l'employ de l'armée, l'une la demande icy, l'autre là; tel désire qu'elle ne bouge, un autre propose de la proportionner aux revenuz de l'Estat. D'une telle diversité d'intérêts et de sentiments S. A. doibt prendre ses conseils, et, s'en desmellant peu à peu, porter les affaires à leur vrai poinct; ce qui ne se faict sans grande contestation, ny sans perte de beaucoup de temps" [2].

La patience du stadhouder étoit fort grande, mais enfin, poussé à bout, il montroit de la vigueur. Charnacé, se plaignant de Pauw, ajoute: „le Prince me parla confidemment et, en suite de plusieurs autres choses, me dit que ces messieurs là n'en estoient pas encore où ils pensoient; que la trève ne se feroit pas comme cela par faction, s'il plaisoit au Roy de tenir bon, et que l'on ne luy fait pas, comme à son feu frère à l'autre trève; qu'il parleroit autrement, estant de retour à la Haye, qu'il n'avoit fait par le passé" [3]. Le conseiller-pensionnaire faisant sonner fort haut les volontés de la Hollande, il lui repartit „que ce n'étoient que quatre ou cinq, aveuglés de leur intérest privé, qui n'étoient pas raisonnables, et qu'il n'étoit pas juste qu'ils gagnassent au préjudice du public" [4].

Malgré une opposition, quelquefois violente, et à travers la diversité des complications de la guerre, le Prince demeuroit sincérement attaché à l'alliance françoise et aux grandes vues de Richelieu. Les témoi-

---

[1] p. 117. [2] p. 115. [3] p. 38.

[4] p. 47. Charnacé écrit: „je le sçay de très-bonne part et comme si j'y avois été."

gnages de sa fidélité abondent, en paroles et en effets[1]. — Les États, en 1634, inclinoient à une trève avec l'Espagne. Le Prince se laissoit-il ébranler? au contraire. D'après Charnacé, „il leur parla une heure entière, comme s'il eust esté envoié du Roy; ensuite leur reprocha le péril où ils mettoient cet Estat par leur aveuglée passion à la trève et leur mauvais procédé avec S. M., de laquelle ils ne sçauroient marquer aucune chose en laquelle elle leur ait jamais manqué; que c'estoit l'unique ami de cet Estat et le plus asseuré que le ciel leur peut donner, le Roy d'Espagne au contraire leur implacable ennemi et éternel; que néantmoins il voyoit que les vaines espérances qu'il donne, sont bien plus volontiers escoutées et mieux reçeues que les véritables promesses du Roy; ce qui, luy semblant si déraisonnable et contraire au bien de son pays, pour l'intérest qu'il y avoit, il estoit résolu de ne le plus souffrir"[2]. Il ne vouloit pas entendre parler de paix séparée, quelque avantageuse qu'elle pût être. Prévenir ce manque de bonne foi n'étoit pas chose facile. „On sçait," écrit Aerssens, „combien V. A. prend de peine que les ennemis ne soyent escoutez que conjointement avec la France"[3].

Allié constant et sûr, il faisoit preuve, quand il le falloit, d'indépendance et de dignité. En voici deux exemples. D'abord sa conduite envers M. de Hauterive,

---

[1] „Son Éminence," écrit Aerssens au maréchal de Châtillon, „s'en faisant bien informer, peult excuser le Prince d'Orange sy, ayant à réussir en ses advis parmi un peuple, il n'effectue pas tout ce qu'il désire bien; mais j'ose entrer en caution pour luy qu'il ne peut estre mieux intentionné à entreprendre quelque coup d'importance, si les ennemis luy font jour; car il sçait que l'amitié du Roi est nécessaire à cet Estat et que S. M. désire qu'il agisse puissamment, comme il est délibéré de faire". p. 115.

[2] p. 46. [3] p. 138.

mêlé à des intrigues contre Richelieu et qui, réfugié en Hollande, y avoit reçu un bienveillant accueil. Charnacé insinuant que son éloignement seroit agréable au Roi, le Prince prit feu et dit „qu'il sembloit bien estrangė qu'après avoir reçeu et gratifié Grotius, incognu au Roy et condamné en Hollande, l'on voulust maintenant faire chasser Hauterive, non accusé et bon serviteur des Estats; que c'estoit proprement les rendre ministres et exécuteurs de toutes les passions du cabinet et de la cour, ce qui les rendoit subjets et non libres, comme ils sont"[1]. „Il luy parla altièrement et s'emporta souvent à dire des choses qui eussent obligé Charnacé à tout quitter, s'il n'eust jugé la nécessité d'entretenir l'affaire"[2]. Même, quelques jours plus tard, „il s'emporta de telle sorte, et dit des choses qui me picquèrent si fort, que je confesse que, si l'affaire n'eust touché qu'à moy, je l'eusse rompue absolument, quand j'eusse deu périr; et d'autant plus que le lendemain, allant disner à deux lieues d'icy, entre tous les François qui sont en ce pays, il ne choisit que celuy-là"[3]. — Le second trait est de 1641. M. de Beverweert, envoyé par le Prince à Paris, y fut quelques jours, sans être reçu par le Roi; surpris et mécontent le Prince écrit: „je trouve assez estrange qu'on ayt tant remis à vous faire veoir le Roi, et seroy bien d'advis, en cas que l'on continuast de vous traîner, que vous fissiez paroistre d'avoir intention de vous retirer, voire que le fissiez effectivement"[4].

Ambitieuse et ardente à se mêler de politique, la

---

[1] p. 37. [2] p. 38. [3] p. 52. [4] p. 337.

Princesse d'Orange[1] Amélie de Solms, par sa beauté et son esprit, exerçoit un grand empire sur Frédéric-Henri. „Elle a", écrit Charnacé, „un infini pouvoir sur lui. Je la crains extrêmement; on reconnoit visiblement en elle aversion pour ce qui nous touche"[2]. Ses sentiments envers la France varioient par des considérations égoistes et secondaires, et à Paris, pour la concilier, les cadeaux n'étoient pas réputés inutiles[3].

Son fils unique, dont la carrière eut tant d'éclat et si peu de durée, Guillaume II, étoit „Prince bien né, beau, judicieux au delà de son âge"[4]. A quinze ans fiancé de la Princesse Marie d'Angleterre, il se rendit, en 1641, à Londres. Témoin oculaire de sa réception solennelle, M. de Sommelsdyck écrit au Prince: „elle a été telle que ne l'eussions sceu espérer plus honorable, et de son costé il a sy plènement contenté leurs Majestez, les grands et le peuple, que tous ont admiré en luy les dons de sa nature et la perfection de son éducation. Il a prononcé ses petites harengues de sy bonne grâce et avec tant d'asseurance que cette action est pour luy acquérir l'amour de tous. C'est tout ce que j'en diray, et, sur

---

[1] Il y a ici deux de ses lettres (L. 492 et 618.) [2] p. 39.

[3] Richelieu lui écrit: „Le commandement du Roi me met la plume en main, pour vous prier de sa part de recevoir un présent qui ne peut estre digne de vous qu'à cause de celuy qui vous l'envoie." C'étoit des boucles d'oreille. Le cardinal ajoute: „Les ennemis communs de ce royaume et des Provinces-Unies ne pouvant nous faire mal que par les oreilles, S. M. l'a choisi expressément tel qu'il est, non seulement pour vous tesmoigner qu'il n'escoutera jamais aucune chose qui puisse estre au préjudice du bien commun, mais aussi pour vous faire cognoistre qu'elle se tient asseurée que V. A. et monsieur le Prince d'Orange ferés le mesme de vostre part." La Princesse répond: „D'autant que sur le suject de cette faveur, il vous a pleu me donner avis que nos ennemis communs ne nous peuvent faire mal que par les oreilles, je vous promets que les miennes ne leur seront jamais ouvertes." (p. 125).

[4] Expressions d'Aerssens, p. 223.

ma conscience, sans flatter; à pène de perdre l'honneur de vos bonnes grâces, sy je n'en diz moins que la vérité"[1]. Il est permis de croire qu'en effet le jeune Guillaume fit une impression favorable, par la noblesse de son extérieur et par la vivacité de son esprit[2]. Lui-même, après le récit de son débarquement, ajoute: „j'allai chez la Princesse, laquelle je trouvois plus belle que son portrait,"[3] et ailleurs, au détail de la célébration de son mariage, il met cette excellente préface: „V. A. me commande de luy mander comme je vis avec la Princesse et si je suis fort amoureux; c'est pourquoi je diray à V. A. comme tout est. Du commancement nous avons esté un peu sérieux tous deux, mais à présent nous sommes fort libres ensemble; je la trouve bien plus belle que la peinture; je l'aime fort, et je crois qu'elle m'aime aussi"[4].

Passons à la branche cadette et voyons ce qui concerne les rameaux de Dietz et de Siegen, descendants de Jean de Nassau.

Henri-Casimir de Nassau-Dietz avoit remplacé, comme stadhouder de Frise et de Groningue, son père le

---

[1] p. 441.

[2] Le comte de Warwick écrit à la Princesse: „Sans flatter, Madame, permettés moy de dyre à V. A. que vous avés un très-gentill cavalier à monseigneur vostre fils, qui s'est comporté si bien qu'il a gagné tout le monde icy, et faict une entière conqueste de tout ce pays." p. 445. A son départ la Reine écrit à son père: „Je vous assure que c'est avec beaucoup de regret que je quitte mon beau-fils, estant sy gentil qu'il est; il m'a tellement gagnée que ce qui m'a donné de la joye, en le voyant, cause ma tristesse en me séparant de luy." p. 471. Le Roi de même: „Je vous asseure que sa personne est si estimable que ce m'est un double contentement dans cette aliance, et que c'est avec beaucoup de regret qu'il faut qu'il nous quite, l'estimant comme mon enfant propre," p. 471. — Apparemment il y avoit plus ici que des formules de politesse banale, auxquelles d'ordinaire se réduisent de pareilles protestations.

[3] L. 715. [4] p. 460.

vaillant Ernest-Casimir, mort en 1632, devant Ruremonde, pour la défense du pays. Écrivant à la duchesse de Brunswick, sa mère, il se montre d'ordinaire très-satisfait de la situation de ses gouvernements. „Les affaires vont, Dieu-mercy, assez bien par deçà, encor que mes ennemis, ou plustost ceux du bien publicq, ont tasché de me faire un tour par ceux de la cour de Justice, mais yls ont estez empeschez et semble que cecy servira au contraire pour me donner tant plus de crédit et authorité"[1]. Il vante surtout la situation des esprits en Frise. „En ceste province mes affaires sont en bonne posture, et en meilleure qu'ils n'ont esté du temps de feu messieurs mon oncle et père; mes ennemis sont désuniz entre eux et viènent de deux costez rechercher mon amitié; mes amis se tesmoignent tels plus que jamais, et ceux qui nageoient autrefois entre deux eaux, me font démonstration de bonne volonté; les villes tesmoignent généralement d'estre satisfaites de la présente façon de l'élection des magistrats, tellement que, quand à mon particulier, je ne le sçaurois souhaiter mieux"[2]. Il ne jouit pas longtemps de ces avantages. Généralement loué et regretté, lui aussi, n'ayant que 29 ans, périt en 1640 les armes à la main.

Sa mort fut l'occasion d'un grave dissentiment entre les deux branches de la Maison de Nassau. En Groningue Frédéric-Henri lui succéda, en Frise les Etats élurent le frère unique du comte, Guillaume-Frédéric. A la Cour de la Haye, où l'on s'étoit flatté de faire nommer le Prince dans les deux gouverne-

[1] p. 118. [2] p. 152.

ments, le souvenir de ce fâcheux mécompte n'étoit pas encore effacé en 1642. Corneille de Sommelsdyck, après la mort de son père, écrit au comte-stadhouder: „le défunt n'a désiré que vostre bien, honneur et raccommodement à plain entendement en ceste Cour; le temps et aultre entremise vous peult redonner tout cela" [1].

Là-dessus je communique des documents curieux. D'une érudition et d'une capacité peu commune [2], M. le Leu de Willhem, beau-frère de M. de Zuylichem, adresse à celui-ci, sur cet intérêt majeur, quinze lettres, où, avec beaucoup de vivacité d'esprit et de style, il lui soumet (afin apparemment de les faire parvenir au Prince) de graves considérations. Il insiste sur la nécessité de concentrer les sept provinces sous un chef unique, et il montre les ressorts secrets que, dans cette conjoncture, il étoit urgent de faire agir.

Traitant la question en homme d'État, il observe que la séparation des gouvernements et de la milice, non seulement nuit à l'unité de direction indispensable à la guerre et pour l'administration du pays, mais qu'elle tend en outre à produire une dangereuse rivalité entre les deux branches de la Maison de Nassau. „Toutes les raisons d'Estat et l'intérest particulier de S. A. requiert que ce gouvernement et ceste milice ne demeure plus séparez comme ils sont présentement, et sur tout en cette branche, si ce n'est que S. A. trouve bon de contracter quelque plus estroite alliance avec le chef d'icelle" [3] (1). „Pour la milice et pour la police, pour

(1) Après la mort de Frédéric-Henri le comte épousa sa fille Albertine-Agnès.

[1] p. 504. [2] Selon Bayle „un des hommes illustres du 17e siècle." [3] p. 261.

l'exemple et pour la conséquence, il faut qu'il y ayt correspondance à un mesme chef et général, autrement il s'en ensuivra la dissolution et rupture de l'Union de ces provinces, et le retranchement et diminution de l'authorité de S. A., que Dieu ne veuille"[1]. — On souhaitoit l'élévation du Comte, afin d'abaisser le Prince. „Il faut que vous sçachiez qu'il est tout certain que plusieurs ici de nos plus grands politiques, auxquels S. A. peut-estre ne se fie que trop, seront marris de ce que ces gouvernemens ne demeurent à part, sans estre joincts aux aultres provinces en la personne de S. A., et par conséquent à son fils le jeune prince, afin que S. A. soit moins redouté et aye moins d'authorité és provinces"[2]. — Les États (ceux de Hollande en 1609) avoient, selon M. de Willhem, manifesté, l'intention de réunir, après la mort du comte Guillaume-Louis, les provinces sous l'autorité de Maurice[3]. „Il est temps," écrit-il, „que messeigneurs les Estats s'acquitent de leur promesse, voire de leur donation"[4].

Il n'avoit pas du Comte une opinion favorable. Il parle de sa légéreté, de son peu de sens et d'expérience; „jeune seigneur volage et inexpérimenté"[5]; capable de sacrifier les droits d'autrui à son intérêt propre[6]. On ne veut pas lui fermer la carrière politique; il sera lieutenant du Prince; on conciliera ainsi ses prétentions, en ce qu'elles ont de légitime, avec l'intérêt et le droit public. Un tel honneur, à

[1] p. 300. [2] p. 274. [3] p. 265. [4] 261. [5] p. 271.
[6] „Considérez les révolutions à craindre, en cas de mort qui pourroit arriver à S. A. Si le Comte Guillaume succédast, qu'il pourroit usurper sur le jeune Prince, durant sa minorité, et susciter d'autres troubles aux occasions, par la substitution dans la Principauté d'Orange". p. 269.

défaut du stadhoudérat, n'étoit pas à dédaigner. Autrefois Guillaume I avoit conféré cette charge aux personnages les plus considérables et „le comte Guillaume-Louis, chef de cette maison, n'a pas tenu à honte de se veoir dans tel emploi"[1]. — „J'estime, que le comte n'osera entreprendre de briguer ouvertement le gouvernement, sans l'advis de S. A.; qu'il se contente qu'il soit lieutenant de S. A. et qu'il tire les émolumens, cela ne suffira-il point? n'y auroit-il pas moyen de gagner le comte mesme d'accepter volontiers ce parti et l'engager par une convention, en sorte qu'il ne puisse accepter le gouvernement?"[2] „J'estime qu'il n'oseroit répugner à la bienveillance de S. A., qui lui pourroit offrir les émolumens *atque dignitatis imaginem*, le déclarant son lieutenant et l'attirant par autre cordelle d'alliance et de courtoisie, dont S. A. se peut prévaloir à l'occasion, selon sa prudhommie"[3].

M. de Willhem entre dans des détails intimes sur la manière de gagner les esprits. Il est urgent de faire entrevoir à la Cour de Justice et aux villes les intentions favorables du Prince[4]. Dans les villes on est à même d'exercer une grande influence par l'intermédiaire des ministres réformés. „S. A. a la bonne commodité de les faire catéchiser par les ministres d'église, comme ils[5] ont fait, autant le fils que le père"[6]. „Un mien ami de Frise me fait ouverture

[1] p. 275. [2] p. 267. [3] 268.

[4] „Si S. A. y veut prétendre, elle aura incontinent les villes de Frise à sa dévotion et la Cour, lesquelles seront bien aises de receuillir les faveurs de S. A., pour gaigner un ou deux points de leur libertez usurpées par le comte Henri. Il n'avoit pas seulement osté à la Cour l'authorité qu'elle avoit en l'élection des magistrats és villes communicativement avec luy, mais aussy aux villes la disposition des charges". p. 261.

[5] Ernest-Casimir et Henri-Casimir. [6] p. 261.

qu'il y a moyen de gaigner les villes de cette façon; qu'il a à sa dévotion Tobias Tecnejus, Rippertus Sixti et autres ministres, qui ont le plus de pouvoir à captiver les bonnes grâces des bonnes gens dans les villes, parmi ceux du magistrat et ce qui en dépend"[1]. Dans les campagnes on doit s'adresser aux chefs de district. „Les trois autres membres, Oostergoo, Westergoo et Sevenwolden, seront facilement gagnés, quand on entrera en conventions et négociations avec les grietmans"[2]. Il ne faut pas négliger les agréments de la bonne chère et ne rien oublier qui puisse servir à captiver ces messieurs. „Avec la cave de S. A. on les mettra en cage, si on veut; qu'on les parfume de tabac et de l'eau béniste de la cour, ils feront l'amour à S. A. et courront à l'envie pour estre enchainez"[2].

Il faut saisir le moment opportun. „Je crains que la négligence de ceux auxquels S. A. se repose, luy fera perdre cette belle occasion, et, quand le mal sera arrivé, nous voudrions avoir donné je ne sçay quoi pour le réparer"[3].

En relisant ces lettres, je pourrois citer encore plusieurs autres fragments curieux; mais je me borne à deux remarques.

D'abord il y a, ici encore, un exemple frappant de la susceptibilité provinciale; car une démarche des États-Généraux, en faveur du Prince, fut prise de fort mauvaise part et porta les États de Frise à élire immédiatement son compétiteur. „Les lettres et l'envoy de la Généralité a irrité l'insolence des Frisons, qui tenoient en ombrage S. A., comme s'il se vouloit par là instal-

[1] p. 271. [2] p. 262. [3] p. 278.

ler au gouvernement, contre la liberté de la province et comme par force"[1]. „Quand les Frisons ont senti l'espéron, ils ont fait les chevaux eschappez"[2].

Ensuite, s'il faut en croire M. de Willhem, l'échec doit être attribué uniquement à un manque de promptitude et de vigueur. Conjurant M. de Zuylichem de prendre la chose à coeur, il s'indigne de l'indolence du Prince. Après la non-réussite en Frise, il renouvelle ses exhortations, par rapport au gouvernement de Groningue: „Il est question que S. A. n'use plus tant de flegme et ne commette les choses au bénéfice du temps, *ubi festinatione et pollicitatione opus est*"[3]. Il ajoute: *„excita, quaeso, heroem"*. „Je vous prie qu'il ne chomme en la poursuitte du gouvernement de Groningue, chose si nécessaire à l'union de ces provinces et à la dignité de sa maison. Ceux qui lui ont fait entendre la disposition tant facile en sa faveur et conseillé néantmoins cette semonce et députation de la Généralité, ont très-mal fait. Cela a endormi S. A., qui d'ailleurs ne va que trop lentement et avec trop de retenue és affaires qui touchent la grandeur de sa maison"[4]. Il regrette „le grand flegme dont il a usé"[5]. — „Il faut que je confesse que le coeur me crève qu'on n'a pas donné l'ordre qu'il faut et laissé faire, et que S. A. s'est laissé abuser, et s'est donné trop facilement en proye aux mauvais conseils de quelques-uns"[5].

Cette élection avoit une grande portée; aussi, d'un ton remarquablement solemnel, il ajoute: „Sachez, mon frère, que cette occasion a esté de très-grande consé-

---

[1] p. 284. [2] p. 289. [3] p. 283. [4] p. 287 et 288. [5] 285.

quence, pour le bien de la maison de S. A. et l'asseurance de cest Estat, et que nous avons raison de regretter le peu de vigueur et de résolution qu'a monstré S. A. en une affaire de telle importance"[1]. — En effet, la conduite des stadhouders de Frise, jusqu'à l'extinction de la branche aînée, par la mort de Guillaume III, justifia plus d'une fois les prévisions de M. de Willhem. „Il est à craindre que ces deux maisons se chocqueront un jour grandement"[2]. „Si cette occasion eschappe à S. A., il la regrettera et toute sa postérité, et peut-estre nos descendans aussi"[3].

Un mot encore, après le rameau de Nassau-Dietz, sur celui de Nassau-Siegen. Suivant les traces de Jean-Ernest et Adolphe, morts au service des Provinces-Unies, trois de leurs frères portoient les armes pour la République; Guillaume feld-maréchal, dont je n'ai trouvé qu'une seule lettre, dépourvue d'intérêt historique[4]; Henri, envoyé par le Prince d'Orange à Paris complimenter le Roi sur la naissance du dauphin;[5] enfin Jean-Maurice, dit l'Américain, distingué par ses ta lents militaires, sa valeur, son caractère entreprenant, et par les services qu'il rendit à notre patrie, jusque dans un âge fort avancé. Il s'acquit une grande renommée, surtout par son administration du Brésil. Il tenoit ses pouvoirs de la compagnie des Indes-Occidentales, dont la parcimonie rendit ses efforts inutiles et la perte de cette précieuse colonie inévitable. Avec vivacité et gaîment, il raconte, sans exagération, en franc militaire, ses propres succès. „L'on demeure d'accord que le

[1] p. 285. [2] p. 268. [3] p. 275. [4] L. 524. [5] L. 550.

comte de Banjolla se persuada que le fort tiendroit bon pour le moins cincq ou six mois, mais il se trouva grandement trompé dans son calcul; c'est pourquoy il ne se voulut pas aussi opiniastrer beaucoup, en une espérance qu'il avoit si mal conceue; s'advisa, sur la première nouvelle qui luy vint de la prise de sa meilleure forteresse, de se retirer de bonne heure vers la rivière de St. Francisco, et de se faire passer avec son bagage, le plus tost qu'il luy seroit possible. Advis à la vérité très-bon; car sans cela il eust esté contrainct de se battre; ce ne faisant pas volontiers, il ne cherchoit aussi point de noise, ny demandoit que d'avoir la paix et estre en repos. Pour sa fuitte, elle fust si pressée qu'il oubliast aussi de défendre les passages les plus mal-aisés à forcer que l'on sçauroit jamais rencontrer" [1]. — Deux ans plus tard, ayant échappé à de grands dangers, „Dieu-mercy", dit-il, „nous vivons encore, combien que j'entends qu'on nous tient en la patrie pour des enfants perdus" [2]; et, après une grande victoire, il écrit: „Si les bonnes nouvelles causent la joye aux gens de bien, celles-cy doivent y avoir lieu. Les forces de Castille et de Portugal s'estoyent jointes ensemble, affin de nous destruire, mais Dieu a veillé pour son peuple" [3].

II.

En Allemagne s'accomplissoit ce que, dans sa pieuse indignation, avoit prévu et solennellement prédit le comte Jean de Nassau. Désespéré de l'insouciance

[1] p. 95. [2] p. 147. [3] p. 218.

égoiste des Princes qui avoient succédé aux héros de la Réforme, il s'étoit écrié: „lorsqu'on aura été spectateur inactif des maux qu'on auroit pu prévenir, il n'y aura d'autre remède qu'une guerre sanglante"[1].

Une guerre sanglante éclata; mais l'épreuve, au lieu d'amener la concorde, fut inutile et alors encore, en général, les Princes Protestants, désunis par leurs jalousies mutuelles, par les calculs de l'intérêt particulier et par l'amertume des querelles théologiques, ne furent point au niveau de la grandeur de leurs périls et de leurs devoirs. Dans cette défaillance presque universelle, les rares défenseurs de la vérité et de la liberté évangéliques, enveloppés par des ennemis puissants, abandonnés par ceux qui étoient tenus de leur prêter secours, sollicitèrent souvent l'appui du Prince d'Orange et de la République. Il est avéré, par les nombreux renseignements que fournissent, grâces au zèle consciencieux et infatigable de M. von Rommel, les archives de Hesse-Cassel, que, déjà en 1629, on consultoit Frédéric-Henri sur l'opportunité d'une alliance avec le Roi de Suède Gustave-Adolphe; que le Landgrave Guillaume V, dont la résistance courageuse et persévérante lui valut le beau surnom de *constant*, fit des tentatives réitérées pour agir de concert avec les Provinces-Unies; se rendant, vers la fin de 1629 à la Haye, suppliant l'année suivante le Prince de le garantir des vengeances du sanguinaire Tilly; en 1633, offrant de s'employer à la restitution du Palatinat; ne signant, en 1636, un traité de subsides avec la France qu'après avoir, de la part des États-Généraux, dans un nou-

---

[1] Tom. II. p. 156.

veau voyage à la Haye, essuyé encore un refus. Ce n'est pas tout. Son illustre veuve, Amélie-Elizabeth, par sa mère [1] petite-fille de Guillaume Premier et de Charlotte de Bourbon, qui, dans une situation désespérée, déploya une fermeté inébranlable et des talents supérieurs, demandoit également à son oncle maternel conseil et appui ([1]). La Haye étoit le centre de négociations importantes pour l'Allemagne; l'Électeur Palatin y résidoit avec sa famille; le duc Bernard de Saxe-Weimar, dont l'épée, plus tard, mit tant de poids dans la balance, servit, durant plusieurs mois, dans l'armée de la République; l'Électeur de Brandebourg, qui contribua avec tant d'efficace à rétablir les affaires du parti protestant, véritable fondateur de sa dynastie et gendre, en 1646, de Frédéric-Henri, reçut son éducation dans les Provinces-Unies; enfin le Prince d'Orange entretenoit sans doute des relations avec sa parenté dans le pays de Nassau. Qui ne s'attendroit donc à une infinité de lettres échangées avec les chefs du parti protestant en Allemagne, au milieu des péripéties de cette orageuse époque?

Je n'ai cependant presque rien à offrir. Cinq lettres; quatre, remarquables uniquement à cause de ceux qui les ont écrites. Une de l'Électeur Palatin, expiant par la perte de ses États les joies de la royauté d'un jour [2], une de l'Électeur de Brandebourg [3], une de la

---

([1]) Les détails très-intéressants de ces diverses démarches et les réponses du Prince d'Orange, qui certes ne manquoit pas de bonne volonté, se trouvent dans le grand et bel ouvrage de M. von Rommel, *Geschichte von Hessen*, au huitième tome (Cassel, 1843).

[1] Comtesse de Hanau. [2] L. 491. [3] L. 523.

Landgrave de Hesse[1], une de son fils encore enfant[2]. La cinquième lettre est écrite de la Haye, par la Reine de Bohème[3], lettre charmante, pleine de sentiment et de grâce, et qui, par les consolations qu'elle adresse à la comtesse de Nassau-Dietz sur la perte de son fils, fait voir qu'elle aussi, par ses grandes infortunes, avoit appris à compâtir aux souffrances d'autrui.

En outre, dans différentes lettres, il est fait mention de l'invasion de la Gueldre par les Impériaux en 1629[4], des divisions des Protestants[5], de la neutralité douteuse de l'Autriche en 1638[6], des motifs de ne pas briser aisément avec l'Empereur[7], enfin du Roi de Danemark et de ses différends en 1640 avec la République[8]. Voilà à peu près tout.

Si j'ai fort peu à communiquer sur l'Allemagne, il y a compensation; car ce tome est riche en documents qui concernent l'histoire de France et d'Angleterre.

---

[1] L. 542. [2] L. 551. [3] L. 615. [4] p. 83.

[5] „Les affaires d'Allemagne ne me plaisent pas trop, voyant que les Princes et les villes à nostre party se laissent surprendre à des jalousies et envies dont l'Empereur prendra son advantage pour les diviser et affoiblir." p. 55.

[6] Aerssens écrit: „S. A. a le dehors et le dedans qui le tiennent alerte, car les Impériaux se renforçent sur le Rhin entre nos meilleures frontières; leur intelligence avec les Espagnols nous rend leur neutralité douteuse" p. 115.

[7] A l'occasion d'une ligue qu'en 1641 le Roi d'Angleterre vouloit former avec les Etats-Généraux, ceux-ci écrivent: „S. M. demanda sy cette ligue seroit contre tout le monde? „contre l'Espagne," fismes-nous. „Reconnoissez-vous l'Empereur pour Empereur et n'estes vous point en guerre contre luy?" continua le Roy, et nous à déclarer que sommes en neutralité avec l'Empire, luy avouons la qualité d'Empereur, que le commerce nous y oblige, mais bien plus encor la considération que, venans à rompre avec luy, il peut jetter de grandes armées sur nos confins et que nous ne sçaurions aller à luy, ny luy faire aucun mal, esloignés que sont ses Estats de nous" p. 379.

[8] M. de Willhem écrit: „La mauvaise intelligence avec le Roi de D. est une affaire, à mon jugement, de très-grande conséquence, et lequel on néglige ou mesprise trop. Il est le plus redoutable ennemi que ce pays aye à craindre après le Roy d'Espaigne, mais on ne l'a pas estimé tel". p. 268.

Il y a un très-petit nombre de lettres de Richelieu[1]. „En grandes affaires," écrit-il à Charnacé, „il n'y a point plus mauvaise résolution que de n'en prendre aucune." Plusieurs lettres lui sont directement ou indirectement adressées par les envoyés de la France à la Haye, M. d'Espesses[2], M. de Baugy[3], surtout par M. de Charnacé[4] qui, après avoir facilité à Gustave Adolphe son entreprise libératrice, négocia chez nous avec la même habileté et le même succès. Ses dépêches donnent des détails sur les dispositions du Prince d'Orange et de ses alentours, sur les intrigues et les hardiesses du parti anti-stadhoudérien, et sur la fermeté et la finesse qui firent triompher Frédéric-Henri de ces obstacles divers.

Les autres pièces relatives à la France traitent de même presqu' uniquement des affaires extérieures. C'est pourquoi, afin d'éviter les redites, il vaudra mieux les signaler plus tard, lorsque j'examinerai plus spécialement la part que prit M. de Sommelsdyck à la direction de nos rapports diplomatiques.

Il n'en est pas de même de l'Angleterre. Dans beaucoup de lettres il s'agit de la situation intérieure du pays. L'intérêt en est d'autant plus grand que presque toutes appartiennent à trois années[5] mémorables par les symptômes avantcoureurs et les commencements de la révolution.

L'ambassadeur ordinaire à Londres étoit M. Joachimi; M. Heenvliet y fut envoyé itérativement, pour

[1] L. 495 et 543 (ci-dessus, p. XII et XVII); p. 42 et 87.
[2] L. 476. [3] L. 485—487. [4] L. 493, 494, 497—499; p. 50—52.
[5] 1639—1642.

traiter d'une alliance de famille, de concert avec M. de Sommelsdyck, chargé d'une mission d'intérêt public; conjointement ils formèrent, en 1641, avec M. de Brederode, une députation solemnelle pour conclure le mariage du jeune Prince, et celui-ci arriva bientôt lui-même, accompagné de son gouverneur, le docte et pieux théologien M. Rivet. Écrite au milieu de l'effervescence générale, la correspondance de ces divers personnages abonde en précieux détails.

D'abord sur le Roi et ses tristes perplexités. Malgré ses inclinations décidément espagnoles, la force des événements lui fait prêter de plus en plus une oreille attentive aux propositions de la République. Il avoit besoin de son appui. Nonobstant le refus positif du Prince [1], il s'attendoit à une assistance d'hommes et de navires contre les Écossois [2]; tout au moins à la neutralité des États" [3]. D'ailleurs, pour former des relations affectueuses et intimes, il avoit un autre et puissant motif. Soupçonné de se livrer à l'Espagne et de favoriser le papisme, il désiroit surtout se réhabiliter dans l'opinion publique, par une alliance avec les Provinces-Unies et par un mariage protestant.

M. de Sommelsdyck et M. de Heenvliet eurent souvent avec lui des entretiens confidentiels [4]. Dans le récit détaillé de ces conférences on remarque les propres paroles du Roi, souvent caractéristiques. Par

---

[1] p. 144. [2] p. 185.

[3] „Je vous prie que, comme vous recevés de moy ce grand tesmoygnage de mon affection, que je puis recevoir de vous des preuves du vostre; ce que vous pouvés faire présentement, en enpêchant que les subjects de messieurs les Estats n'asistent pas mes rebelles d'Ecosse, ny d'argent, ny de munition, et vous me ferés voir par là que véritablement vostre intention est aussy réelle que la mienne, pour l'aliance que vous me proposés". p. 191.

[4] L. 571, 594, 629.

exemple, il se dit résolu à ne faire rien qui tende à compromettre les intérêts de sa religion [1]. Doit-on le supposer sincère? question difficile, impossible peut-être à résoudre. Entraîné par les erreurs de l'Église anglicane, probablement s'imaginoit-il, marchant à grands pas vers Rome, rester néanmoins dans le droit chemin de la Réforme.

Il est évident que la Reine Henriette-Marie, dont on disoit, non sans motif, „qu'elle avoit un grand pouvoir sur l'esprit du Roi" [2], étoit très-portée à des rapports intimes avec l'Espagne; toutefois ses opinions se modifièrent considérablement, à mesure que les embarras et les périls lui firent ardemment rechercher l'alliance de la Maison d'Orange, comme une ancre de salut.

Il est fréquemment question du secrétaire d'État Vane [3], de lord Holland, et d'autres hommes qui se firent remarquer dans le cours des commotions politiques; mais ce qu'il y a, dans l'ensemble de ces lettres, de plus remarquable, c'est qu'on y voit se former l'orage qui alloit bientôt fondre sur le pays.

En décembre 1639 le secrétaire Coke, rendant visite à nos ambassadeurs, „excuse le retardement, com-

---

[1] Aerssens observe que marier sa fille en Espagne c'étoit consentir à ce qu'elle devint catholique: „ainsi dira-on que l'Espagnol aura tesmoigné plus de zèle pour sa fille et sa religion que S. M. qui porte le beau titre de défenseur de la foy. S. M. dit résolument de ne permettre jamais, quand on en viendroit là, qu'il soit touché à la conscience de sa fille, ny à l'instruction qu'elle a jà receue". p. 225.

[2] p. 197.

[3] Il conféroit souvent avec nos ambassadeurs: „Le député d'Irlande se mit à grandement charger M. Vane, comme autheur de la rupture du précédent Parlement et du conseil de la guerre contre les Escossois". p. 390. Sa finesse approchoit de la duplicité; voyez p. 164.

me procédant des grandes affaires qui leur tombent sur les bras, pour la rebellion des Escossois et la résolution à faire tenir un Parlement, tant icy qu'en Irlande".

En janvier 1640 le parlement est convoqué. „On varie fort au jugement de son yssue"[1]. La guerre contre les Écossois, imminente, est très-impopulaire[2].

En février Aerssens écrit: „le Parlement aura apparemment ses brouilleries au progrès, pour la grande altération qui se remarque aux peuples"[3].

Un an plus tard (Aerssens, après un séjour en Hollande, étant de retour à Londres) les événements avoient rapidement marché. La dissolution imprudente d'un parlement qui se montroit bien intentionné, la guerre contre l'Écosse promptement étouffée et amenant en Angleterre le triomphe du parti presbytérien, un parlement nouveau, dans lequel une majorité ardente se saisit du pouvoir, rendent la situation infiniment plus menaçante. Une assemblée, irrésistible par l'effervescence des passions populaires, entreprend la

---

[1] p. 164. — „L'emprunt par avance, pour faire levée, donne de l'ombrage à plusieurs; autres croyent simplement qu'elle n'a visée que pour mieux disposer ou ranger par force les Escossois, dont on attend les députés; il y en a d'autres, en bon nombre, lesquelz (considérans les nécessitez du Roy et quasi la générale aversion de son peuple, à cause des grandes nouveautez, introduittes en tous les ordres, et particulièrement à trouver de l'argent contre les privilèges et les voyes accoustumées) se promettent que le Roy, pour s'en tirer, lairra faire au parlement; auquel cas il est apparent de voir bien des changemens". *l. l.*

[2] „Sy de part et d'autre on se veut quelque peu encliner, pour se rencontrer en un milieu, ce seroit une heureuse composition; car il se reconnoist grande aversion au peuple et aux grands de cette guerre; mais on s'y engage de plus en plus, et, sy on ne change bien tost, on en sera bien avant, premier que le parlement tienne, lequel est pour tailler bien des affaires. Le clergé avec les papistes poussent tant qu'ils peuvent les choses à l'extrême, car, sans ce coup, ils craignent que l'exemple n'en retourne contre eux". p. 172.

[3] p. 203.

réforme de l'Église et de l'État. Sans autorité, le Roi demeure forcément inactif; il *laisse faire*. „Le parlement va tousjours son train et remue assez de choses, afin de n'y retourner souvent, et se prennent, sans autre esgard, à ceux qu'ils tiennent pour autheurs de la dissention entre le Roy et son peuple. S. M. jusques icy les *laisse faire*"[1]. „Le Parlement entreprend de grands réglements, pour mieux asseurer la religion, ses libertés et privilèges, et à cette fin propose une loy de tenir le Parlement, une fois au moins tous les trois ans; le Roy leur *laisse faire*"[2]. On prédit l'abolition des cérémonies de l'Eglise anglicane[3]; „le royaume est tout en désordre, les nations s'entr' entendent et l'autorité du Roi est comme en compromis"[4]; le Parlement règne[5].

Bientôt l'intérêt de la crise se concentre dans le procès de Strafford. Sur cette cause tristement célèbre, il y a beaucoup de passages où l'on voit apparoître l'attitude noble et pleine de dignité de la victime, l'acharnement de ses persécuteurs, et l'angoisse du Roi qu'il avoit fidélement servi, et qui, par manque de pouvoir ou de caractère, étoit trop foible pour le garantir de l'échafaud.

Aerssens écrit en mars 1641: „Le député d'Irlande fut devant-hier au Parlement, le Roy présent contre la coustume, pour ouyr aussi bien sa justification, comme il avoit faict son accusation. Cette action dura

---

[1] p. 321. [2] p. 333. [3] p. 332. [4] p. 343.

[5] „La nation n'aime point d'estre fort contredite; après s'estre insinué en leur confiance, il est aisé de les mener, mais c'est nostre malheur de les voir sy fort attachez au Parlement, qui entreprend des grandes et hardies choses, qui sont de dure dugestion à un Prince de coeur, avec lequel désormais il partage l'authorité royale". p. 375.

depuis les neuf heures du matin jusques aux trois de relevée, lorsque S. M. se retira pour disner. Le député, assis sur une sellette, devant la barre, harangua vertement, avec une faconde admirable; à chaque charge il attesta la connoissance de S. M., qui beaucoup de fois déclara les choses estre passées ainsi qu'il disoit. On tient que la présence de S. M., intervenue pour le sauver, fera un effect tout contraire; S. M. leur recommanda de luy rendre bon droict"[1].

En avril le dénouement approche. „Le Parlement travaille au procès du lieutenant avec grande chaleur. Le Roy le voudroit voir sauvé et d'une loge ouyt avec la Royne son accusation et sa défense; la maison des communes est roide et toutte persuadée qu'il leur a voullu oster la liberté et la bourse et changer la religion et les loix, mais il soubstient vertement sa cause, avec un merveilleux courage et faconde. Il n'y a pour lui à craindre que les dépositions et la haine du peuple, juge et partye ensemble"[2]. „Tout est plein de soubçons; le peuple en deffiance qu'on veut à sa liberté et à la religion, ne pouvant digérer qu'on prétend sauver ceux qui sont accusez d'estre autheurs et conducteurs de tel dessein. Le Parlement employe des sepmaines entières, depuis le matin jusques au soir, à ouyr plaider cette cause; le Roy de son costé n'y prend pas moins de patience; tout le débat consiste en cette question sy parmy les crimes imputez au lieutenant, il y en a qui tiennent de trahison? Le lieutenant soubstient que non, et semble avoir la loy pour luy, èn laquelle les cas de trahison sont spéci-

[1] p. 390. [2] p. 417.

fiez; mais la maison des communes la juge évidente, au moins constructive, avérée telle par ses intentions et actions"[1].

La famille royale suivoit les débats avec une extrême assiduité. La Princesse Marie avoit esté atteinte d'un accès de fièvre, ayant été „assise six heures au Parlement"[2]. Le Roi étoit à la chambre des communes et „marquoit les points principaux"[3].

Le sage Rivet fait ressortir l'influence décisive que devoit avoir l'issue d'un tel procès. „Je trouve tous ces messieurs fort estonnés sur l'estat présent et en grande crainte de mauvais événemens, qui semblent ne se pouvoir éviter, en quelque manière que ce décide l'affaire de ce comte, pour ce qu'il faut nécessairement que la cour ou le peuple succombe, que l'une perde beaucoup d'autorité, ou que, si elle la veut maintenir, l'autre partie se jette dans les confusions et séditions, qui mettront le feu partout"[4]. „Si la chambre-haute ratifie ce jugement, le Roy ne le pourra sauver que par une violence qui roidira le peuple, tellement irrité qu'ils déchireroient plustost ce misérable comte. Ceci met encore l'issue de toutes ces affaires en doubte, et les meilleurs et plus sages sont entre la crainte et l'espérance"[5]. „On crie *ôte* contre ce misérable comte, que d'autres cependant prisent, comme un des grands hommes du siècle"[6]. — Aerssens déclare également que dans cette lutte il s'agit du Roi et de l'État. „Le Roi et son authorité, que je ne die davantage, courrent grand fortune, au dire et gémir mesme de la Royne. Tout consiste à sçauver ou à

---

[1] p. 431. [2] p. 430. [3] p. 452. [4] p. 453. [5] p. 439. [6] p. 454.

perdre le lieutenant. Les trois royaumes se lient par confédération perpétuelle, pour la manutention de la religion, de la liberté, des priviléges et des loix"[1].

Dans les lettres de Rivet il s'agit aussi du pouvoir des évêques et de l'organisation ecclésiastique. Le passage suivant, très-honorable pour lui, par la confiance que divers partis, modérés et violents, lui accordent, montre combien les prétentions du clergé anglican avoient déjà baissé, à l'approche des périls qu'un zèle persécuteur avoit attirés sur l'Église et l'État. „Je fus entretenu longtemps par le primat d'Irlande, homme sage, sçavant, et qui en cette dignité se porte avec grande douceur et humilité. Je le trouvay sur ces choses en perplexité et en crainte d'horribles confusions, jusques à me dire, si elles advenoient, il se retireroit en Hollande. Il est porté jusques à ce point pour les affaires ecclésiastiques qu'il recognoist que de droit divin les évesques et tous autres pasteurs sont d'un mesme ordre et ne doivent rien faire d'important que par conseil commun; que leur supériorité, que la coustume de l'Église leur a donné, n'a de différence avec les présidens de nos synodes, sinon que ceux-ci changent et les autres demeurent tousjours présidens; qu'il les faut régler aux synodes et astreindre à prendre conseil des autres pasteurs, leur oster la haute-commission, et les assubjettir aux censures. Il préside maintenant en la compagnie de ceux qui consultent pour la réformation, qui sont composez de modérez et d'extrêmes. Les uns et les autres me doibvent sonder là-dessus. J'espère que Dieu me fera la grâce de m'y comporter

[1] p. 457.

avec prudence, et n'estant pas juge, de ne me porter aussi pour partie, mais faire la guerre à l'oeil, sans préjudice de la vérité. Je tiens à grand advantage que la pluspart advouent que cette supériorité n'est que d'une constitution humaine, et renoncent librement à la prétention du droit divin et de la différence essentielle pressée par les autres hiérarchiques. Il sera mal-aisé, sans ce tempérament, d'accorder les parties"[1]. Hélas, même avec ce tempérament, toute tentative d'accord devenoit chimérique.

De plus en plus les soupçons et la haine du parti populaire venoient à se manifester envers le Roi, et surtout envers la Reine, que les puritains considéroient comme la cause principale de la situation déplorable du pays. Aerssens écrit: „Le Roy et la Royne voyent assez le mauvais estat de leur condition, car ils ont ce malheur que le peuple leur impute tout le désordre. Si le Roy s'accommode tout doucement et remet soy et ses affaires au Parlement, on espère de redresser les choses et le rendre plus heureux qu'il n'eust sceu estre par le succès de l'autre voye; mais on est en pène de la Royne, dont les papistes auroyent abusé pour parvenir à leurs fins. Elle s'en afflige assez, et le meilleur qu'elle puisse espérer, sera de se voir réduitte au pied de son contract. Cette semaine nous y fera voir plus clair; les menaces du peuple sont furieuses, sans espargner le respect de leurs Majestez."[2].

En 1642, après les effroyables nouvelles des massacres en Irlande, la crise devient inévitable[3]. Les

[1] p. 439. [2] p. 466.

[3] Le 8 janvier M. Heenvliet rapporte que Vane lui avoit dit: „que les

lettres de M. de Heenvliet, à la fin de ce tome, rapportent le coup de tête et de désespoir qui précipita la guerre civile; l'apparition subite du Roi dans la chambre des Communes, pour y saisir lui-même cinq membres suspects: „les grandes altérations de ce royaulme et comme le Roi et le Parlement commencèrent à se chocquer"[1]. „Le matin même, au moment de son départ, Charles, en embrassant sa femme, lui avoit promis que, dans une heure, il reviendroit maître de son royaume, et la Reine, sa montre à la main, avoit compté les minutes en attendant son retour"[2]. On conçoit donc sa désolation. Peu de jours après M. Heenvliet vit la Reine. „Elle me contoit le misérable état de ce royaume, non sans esmotion; je la suppliois de patienter, que je ne doubtois ou cecy passeroit et que Dieu suppéditeroit au Roy des conseils salutaires pour trouver un accommodement"[3]. Avant de récapituler les motifs qui déterminèrent le Roi à une démarche si violente et si hasardée, il déclare: „je dirai ce qu'on m'a dit et ce que je tiens la plupart de la bouche de leurs Majestez"[4], et, ayant terminé le récit, il ajoute: „Alors la Royne me fit l'honneur de me dire que je voyois bien que tout se préparoit à une rebellion, et que le Roy ny elle ne poulvoyent plus endurer ces grands affronts; que dans la ville yls n'avoyent osté

rebelles devenoyent de jour à aultre plus puissants, que le Parlement en Irlande se debvoit bien assembler le 11 de ce mois leur style, mais que la pluspart estoyent mesmes papistes et qu'yls appréhendoit qu'yl voudroyent la tolérance pour la religion, ou se joindre avec les aultres, tellement qu'yls estoyent fort mal icy à cheval en ceste affaire; que cecy ne poulvoit ainsi longtemps durer; c'est pourquoy yl me conseilloit de ne trop haster mes sollicitations; qu'en quinze jours je verrois plus clair et une révolution dans les affaires, soit de l'un ou de l'aultre costé". p. 496.

[1] p. 500. [2] Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*.
[3] p. 500. [4] p. 500.

le chappeau la dernière fois que S. M. y avoit esté et crié mesme qu'yl ne seroit pas le premier Roy que le peuple auroit démis; je contribuois tout ce que je pouvois pour appaiser S. M. et la suppliois à patienter"[1].

Fille de Henri IV, Henriette-Marie néanmoins se défioit surtout de la France. Déjà en 1637 Richelieu, apprenant que le Roi d'Angleterre refusoit de rester neutre et de laisser attaquer les côtes de la Flandre, avoit écrit au comte d'Estrades: „l'année ne se passera pas que le Roi et la Reine ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avez faites de la part du Roi; on connoîtra bientôt qu'on ne me doit pas mépriser"[2]. Dans les malheurs de Charles I cette main redoutable et vindicative se faisoit sentir; dès lors on ne sera pas surpris que l'infortuné monarque et son épouse ne pouvoient dissimuler leur ressentiment. „L'ambassadeur de France", écrit M. de Heenvliet, „me vint voir et me contoit au long les debvoirs qu'yl avoit contribué pour accommoder ceux du Parlement avec le Roy, mais qu'après tout cela yl n'avoit point de gré, et qu'on le tenoit suspect à la Cour, et qu'on luy tesmoignoit un mauvais visage; de vray hier, quand yl voulut parler au Roy, S. M. ne luy respondit pas un mot, et n'ostoit qu'à demy son chappeau, et cela en passant, et, après avoir attendu la Royne dans sa chambre plus de deux heures, S. M. demeurant dans sa galerie, yl en sortit, sans la poulvoir encor parler, de quoy, en sortant la chambre, yl montroit n'estre pas trop satisfaict"[3].

---

[1] p. 501. [2] *Lettres et Nég.* I. 10. [3] p. 503.

L'intervention des Provinces-Unies sembloit à plusieurs le seul moyen de réconcilier les esprits. On commençoit à s'étonner, écrit M. de Heenvliet, de leur silence. „Je suis très-marry de voir ces extrémitez, et prie Dieu d'y aporter remèdes. Voz A. A. me pardonnent que je dis que messeigneurs les Estats ne peulvent plus estre coy, soit par voye d'entremise ou aultre; tout le monde en parle et comm' estonné"[1].

III.

Bien souvent déjà j'ai cité les lettres de M. de Sommelsdyck. Cet éminent diplomate exerça une influence considérable sur les affaires, non seulement de la République, mais de l'Europe.

On a méconnu son caractère et déprécié ses mérites. Voici son portrait tracé, récemment encore, par un savant dont l'autorité a beaucoup de poids, M. Avenel. „Ambassadeur en divers pays et notamment en France, il obtint de son temps quelque réputation. Libelliste dangereux autant que diplomate perfide, il frappait également ses ennemis et ceux qu'il appelait ses amis. Tous les moyens de parvenir lui étaient bons et rien ne répugnoit à son ambition. Créature de Maurice de Nassau, il fut ennemi acharné de Barnevelt, à la mort duquel il contribua de tout son pouvoir. Il déploya, dans les diverses négociations dont-il fut chargé, plus de souplesse que d'honnêteté, et faisait redouter ses intrigues plus que son génie"[2]. Je ne fais pas un reproche de cette critique amère à

[1] p. 503. [2] *Lettres du Cardinal de Richelieu*, I. 270.

M. Avenel dont l'ouvrage montre suffisamment le désir d'être impartial et véridique, et qui, n'ayant pu faire un examen approfondi de sa vie et de son caractère, donne ici le résumé des opinions passionnées auquelles, sous l'influence de l'esprit de parti, on n'a que trop ajouté foi. Mais il n'ignore point combien il y a souvent d'exagération et de fausseté dans des jugements pareils. Richelieu, dont il fait, avec tant de vérité et de modération, l'apologie et quelquefois le panégyrique, n'étoit, comme il l'a rappelé lui-même, aux yeux de plusieurs, „qu'un intrigant, un impudique et un empoisonneur, le mauvais génie de la France et de l'Europe, Satan révolté contre Dieu"[1]. Le témoignage du cardinal de Retz n'est aussi nullement flatteur. Il affirme „qu'il fit un fonds de toutes les mauvaises intentions et de toutes les ignorances des deux dernièrs siècles et forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie"[2]. Enfin Montesquieu, joignant son nom à celui d'un homme détesté et détestable, déclare que les plus méchants citoyens de France ont été Richelieu et Louvois. — J'ose donc, publiant ce volume, en appeler à M. Avenel lui-même et répéter, à l'égard de M. de Sommelsdyck ce qu'il a dit de Richelieu: „le seul moyen de l'étudier de nouveau, de le connaître mieux encore, c'est d'interroger sa correspondance, et de le chercher dans ses propres écrits"[1].

François Aerssens ne fut point „un fourbe habile"[3],

---

[1] *l. l. Introduct.* p. 85. [2] *Mémoires* (Coll. Petitot) I. 181.
[3] Expression de M. Avenel. — Wicquefort le nomme „un des plus grands ministres que les Provinces-Unies ayent eu pour la négociation." *L'Ambassadeur et ses fonctions.*

mais un grand homme d'État. Il mérite d'être mis au premier rang, de ces diplomates hollandois auxquels M. Guizot à rendu une si éclatante justice[1].

Sans entrer dans des détails biographiques, rappelons néanmoins que, né en 1572 à Bruxelles, fils du greffier des Etats-Généraux Corneille Aerssens, homme d'une haute capacité, il commença, en 1598, à Paris sa carrière diplomatique. Secrétaire de légation à 26 ans, il avoit déjà, après de fortes études académiques, fait, durant trois années, un apprentissage en France, sous les auspices du célèbre Duplessis-Mornay. Au mécontentement des États de Zélande, qui apparemment se formalisèrent de son extrême jeunesse, on est redevable d'un témoignage des Etats-Généraux, doublement digne de remarque, parcequ'un tel éloge, donné au fils de leur ministre, devoit, pour ne point envenimer la question et prêter matière au ridicule, être parfaitement véridique. Ils déclarent que, formé à l'université de Leide et initié par son père aux affaires publiques, le jeune diplomate a déjà été admis à travailler avec les principaux personnages de France[2], qu'il en a rapporté les témoignages les plus satisfaisants de sa capacité et des lettres flatteuses du Roi lui-même; qu'ayant ensuite visité diverses cours de l'Italie, il en a donné des relations qui justifient l'opinion favorable émise par M. Duplessis à son égard, et que, de retour à la Haye et assistant son père, il a fait preuve d'une

[1] „Il n'y a de diplomatie en Europe au dix-septième siècle, qui paraisse égale à la diplomatie française que la diplomatie hollandaise."

[2] „successivelyck drie jaren ende een halff continuelyck by de voornaemste personagien van Vranckryck gestadich besoignerende."

grande habileté, tandis que, pour les affaires de France, M. de Buzanval affirme qu'il en est parfaitement informé. Succédant à un homme fort habile [1], comme agent des Provinces-Unies à Paris, il conserva ce poste important depuis la paix de Vervins, jusqu'à la troisième année de la régence de Marie de Médicis. „Il apprit, à négocier avec ces grands maistres, Henri IV, Villeroi, Rosny, Sillery, Jeannin, etc. et il y réussit ensorte qu'ils approuvèrent sa conduite" [2]. Il sut pénétrer les secrets de la Cour, ménager les partis, servir la République, sans la compromettre, et gagner la confiance du Roi. Dans l'intention de celui-ci, la paix de Vervins n'étoit qu'une suspension d'armes, indispensable pour se préparer au renouvellement de la guerre; méditant de vastes projets, il attachoit beaucoup de prix à la conservation des Provinces-Unies et à leur amitié; néanmoins ce n'étoit qu'avec peine qu'on obtenoit de lui, au milieu de ses embarras financiers, les secours nécessaires. La position d'Aerssens envers les Protestants, surtout envers ceux qui fournissoient matière à la défiance et aux soupçons du Roi, étoit extrêmement difficile et délicate, l'ambitieux et remuant duc de Bouillon, beau-frère du Prince Maurice, et les autres grands seigneurs de la religion, désirant avec instances que l'envoyé d'un État réformé se déclarât pour eux. Il sut concilier, avec une prudence extrême, les bons offices à leur égard avec ses devoirs envers le Souverain (1). En 1613, la Cour de France provoqua

(1) Voyez son *Exposé aux Etats-Généraux de sa conduite dans l'affaire du Duc de Bouillon* du 16 mars 1603, publié par M. Vreede (*Lettres et Négoc. de M. de Buzanval et de François*

[1] Lievin Calvart. [2] Wicquefort. *l. l.*

son rappel. A ce qu'il paroît, elle fut excitée par ses ennemis à la Haye. Quoiqu'il en soit, Marie de Médicis et ses conseillers, méditant les mariages d'Espagne, aimoient sans doute à se débarrasser d'un personnage habile et influent qui, fidèle aux desseins de Henri IV, désapprouvoit l'abandon de son système politique. De 1613 à 1619, Aerssens fut un des antagonistes les plus redoutables de Barnevelt; mais on n'est pas en droit de taxer sa conduite d'ingratitude, de l'accuser de sourdes menées, et de mettre son opposition uniquement sur le compte de l'amour-propre blessé et de l'intérêt particulier. Il devoit son élévation à ses incontestables talents; son inimitié fut déclarée et ne se cacha pas sous de fausses apparences; elle étoit conforme aux opinions qu'il avoit constamment manifestées (¹) et la conduite des États de Hol-

---

d'Aerssen, Utr. 1846, p. 391—424.). Ce Mémoire, où l'on reconnoit partout la main de maître, suffiroit pour prouver les talents diplomatiques de son auteur. — M. Vreede donne sur Aerssens des détails intéressants.

(¹) Dès le commencement Aerssens désapprouvoit les opinions arminiennes, parfaitement d'accord avec Duplessis-Mornay (voyez le jugement de celui-ci Tome II. p. LXIX et svv.) La lettre de Mornay, où il prévoit en 1609 les tristes conséquences de l'arminianisme, en religion et en politique (l. l. p. LXXV) est adressée à Aerssens, et celui-ci écrit le 8 juin 1611 à Mornay: „Les ministres de nos provinces sont encore assemblés à la Haye, pour vuider leurs différends, mais y advancent peu; chacung flatte son opinion et les nouvellistes [1] font ce qu'ils peuvent pour tirer l'auctorité publique de leur costé, et ce par des voyes qui ne s'approuvent que par ceulx qui sont déjà gagnés par leur doctrine. Cela produira du désordre dans l'estat, qui s'estendra aussi jusques aux voisins, s'il n'y est pourveu premier que l'opinion passe en parti, et se fasse auctoriser par l'approbation des magistrats." *Mém. et Corresp. de Duplessis Mornay* XI. p. 225.

[1] amateurs de nouveautés.

lande et de Barnevelt n'étoit pas tellement irréprochable et salutaire pour qu'on ne puisse admettre, dans la résistance à leur système, de la bonne foi et des motifs sincères d'intérêt public [1]. Avec sa haute capacité, après le revirement politique, il ne pouvoit rester étranger au maniement des affaires; surtout à une époque où l'expiration prochaine de la trève avec l'Espagne rendoit doublement nécessaire de se procurer des auxiliaires et des appuis. Il rentra dans la diplomatie, et fut, de 1619 à 1624, envoyé à Venise, à Londres et à Paris.

En récapitulant ainsi les antecédents de M. de Sommelsdyck, je ne prétends pas porter sur son caractère et sa conduite un jugement définitif. Au contraire je reconnois qu'il y a dans sa vie, durant le stadhoudérat du Prince Maurice, plusieurs points encore controversés. Cependant même ce coup-d'-oeil très-superficiel suffit pour mettre hors de toute contestation son génie politique et pour faire sentir l'intérêt d'une collection nombreuse [2] de lettres, écrites durant la guerre de Trente-Ans, à Richelieu et au Prince d'Orange, par un tel personnage, mêlé depuis un quart de siècle aux affaires les plus graves de la Chrétienté, et qui,

---

[1] Lui-même s'est justifié, avec un grand talent et beaucoup d'énergie, dans divers écrits polémiques en 1618.

[2] Ce tome contient 91 lettres de M. de Sommelsdyck et 21 adressées à lui. En outre 21 dépêches des ambassadeurs en Angleterre et 17 réponses du Prince d'Orange. Ce fut sans doute lui qui rédigea ces dépêches communes; M. de Brederode, Joachimi, et Heenvliet auront été heureux de se servir de sa plume et de son esprit. L'instruction de M. de Heenvliet (p. 255), de M. de Beverweert (p. 307), et les lettres dont celui-ci étoit chargé pour la cour de France (lettre 314, svv.) sont écrites de sa main.

déjà au commencement du stadhoudérat de Fréderic-Henri, pouvoit dire, avec un orgueil légitime, „avoir réussi en beaucoup d'importantes négociations avec quasi toutes les nations de l'Europe"[1].

Quelle fut depuis lors l'idée fondamentale de sa politique? le grand dessein auquel il consacra ses talents et ses efforts? De 1625 à 1642, c'est à dire jusqu'à sa mort (on peut s'en convaincre dans les lettres que je publie) son influence, dans les affaires intérieures et extérieures de la République, fut vouée, comme auparavant, à la défense des libertés religieuses et politiques contre la puissance formidable, intolérante et despotique de la Maison de Habsbourg.

Pour atteindre ce but, il falloit, d'abord résister, dans les Provinces-Unies, à l'aristocratie communale, passionnément pacifique; ensuite cultiver et fortifier l'alliance françoise; enfin rallier l'Angleterre aux intérêts protestants.

Nonobstant les préventions de Frédéric-Henri, Aerssens, par l'ascendant de ses rares talents et de ses importants services, aussi bien que par son attachement à la Maison d'Orange, sut bientôt acquérir sa confiance, comme il avoit eu celle de son frère[2].

Frédéric-Henri ne pouvoit guères se passer de ses sages conseils. Objet des flatteries arminiennes, du vivant de Maurice, il rencontra, dès qu'il fut devenu

---

[1] p. 29.

[2] Il souhaite, écrivant en 1627 à M. de Culembourg, un héritier au Prince, „afin que nostre publicq trouve sa liaison et seureté dans la succession de la mesme maison, qui de son sang a racheté et cimenté sa liberté."

son successeur, la même opposition et, stadhouder, il fut contraint, à moins de s'annuller complètement, de faire face au parti anti-stadhoudérien. La sévérité envers un petit nombre de personnes en 1618, n'avoit pas changé les institutions, ni redressé leur mauvais pli. Poursuivant le cours d'une politique enracinée dans la pratique, le parti abattu se releva, avec les mêmes prétentions, les mêmes tendances, plus de circonspection peut-être, mais avec la même audace[1]. Ménageant les opinions populaires, laissant de côté les questions théologiques, se gardant de revenir sur des faits accomplis, l'aristocratie bourgeoise recommença bientôt le travail interrompu et saisit avec avidité les occasions de faire prévaloir l'autorité de la Hollande sur celle du Stadhouder et des États-Généraux[2].

En butte à une opposition pareille, le Prince d'Orange, modifiant peut-être ses opinions politiques, se félicita sans doute d'avoir pour lui M. de Sommelsdyck. Aussi en 1634 l'envoyé de France écrit: „Aerssens commence si bien à se remettre que, si ceux qui serviront le Roy en Hollande y contribuent ce qu'ils pourront, il y a lieu de croire qu'il y sera très-bien et pourra beaucoup nuire aux Arminiens, qui est autant à dire, aux Espagnols"[3]. Et en 1636: „il est fort bien avec M. le Prince d'Orange et très-bien avec la Princesse, qui commence à en prendre conseil en beaucoup de choses"[4].

Selon lui, il falloit absolument éloigner le chef ha-

---

[1] Tome II. p. CVI.

[2] „La diversité des opinions, non tant au faict de la religion que des moiens pour conduire le gouvernement de l'estat avec moins de jalousies, retarde beaucoup de bonnes choses". — Aerssens à M. de Culembourg. 18 mai 1627.

[3] p. 50. [4] p. 92.

bile de l'opposition, M. Pauw, et le faire remplacer. Il est curieux d'observer avec combien d'adresse, après l'avoir fait envoyer à Paris, il fit, sous des prétextes flatteurs, refuser son rappel, convertissant sa mission en une espèce d'exil et profitant de son absence pour donner aux Etats de Hollande, dans la personne de l'excellent M. Cats, (¹) un autre directeur „qui ait sa visée esloignée de toute autre passion qu'au service de l'Estat et au repos et concorde au dedans"[1].

Surtout en 1637 le parti aristocratique sembla reprendre son élan.

Quelques extraits des lettres d'Aerssens au Prince d'Orange[2] feront voir la nature et la portée de ces audacieuses tentatives pour affoiblir et ruiner le pouvoir central.

La Hollande conteste la judicature de la Généralité et s'efforce de persuader aux autres provinces de suivre son exemple. La gravité de la question se revèle dans la manière dont Aerssens en donne connoissance au Prince. „On débat la qualification de messieurs les Estats-Généraux, assavoir sy leur compète aucune judicature. Cette dispute ne peut prendre pied qu'avec l'éversion de l'authorité publique et de la direction de V. A.; car, sy le pouvoir de chastier leur est osté, les provinces et les particuliers se dispenseront de touttes loix, pour en convenir selon leur intérest ou inclination. Il est doncq nécessaire de s'opposer roidement à cette nouveauté. Je pense que V. A. sera sup-

---

(¹) Doux et modéré en politique. Poète très-populaire, il eut, par la tendance biblique et morale de ses nombreux écrits, une heureuse influence sur le caractère national.

[1] p. 86. [2] L. 529—538.

plyée de s'en entremettre, combien que desjà j'en observe un notable préjugé, parceque messieurs d'Hollande, pour mieux former et fonder leur party, entreprennent d'intéresser en leur opinion toutes les autres provinces, auxquelles ils ont escrit à cette fin"[1].

La Hollande prétend également ôter à la Généralité le droit de donner à ferme la levée des convois et licences. „Cette contestation, portée devant le peuple, tourne grandement au mespris de l'authorité du gouvernement"[2].

Outre ce grand scandale, „il est survenu autre rencontre et bien plus rude, sur la recherche de ceux qui ont laissé fretter leurs navires au service des Espagnols; de quoy les informations et judicature ont par messeigneurs les Estats-Généraux esté renvoyées et commises au conseil d'Estat"[3]. La Hollande venoit de décider „que telle judicature est réservée aux provinces respectives et n'appartient aucunement au Conseil d'Estat". „Or V. A. voit où cela tend; c'est une plausible proposition pour les provinces en destail, mais qui renverse l'Union et l'ordre du gouvernement. Sy la Généralité n'a point d'autorité de soy et qu'il la faille aller chercher aux provinces, qui se banderont tousjours touttes pour leurs intérests contre toutte supériorité (qu'elles-mesmes néanmoins ont establye et déférée au maintien de l'Union) quel moyen restera-il de contenir les provinces au devoir de leurs conventions?[4] Il n'y faut rien négliger, sy on ne veut veoir jetter par terre l'autorité publique"[5].

[1] p. 104. [2] p. 105. [3] p. 105. [4] p. 106.

[5] l. l. La Hollande multiplioit, à cette époque, ses exigences. Les lettres d'Aerssens en donnent encore un exemple. „Messieurs d'Hollande entreprennent de

C'étoit une question vitale pour la République. Dans chaque lettre Aerssens revient avec force sur la nécessité de s'opposer à des prétentions si incompatibles avec l'existence même de l'État. „La judicature de la Généralité est disputée par des provinces particulières, comme une usurpation sur leurs droictz et franchises; en quoy est à craindre que touttes les provinces ne conviennent aysément, pour s'affranchir de supériorité, sans considérer le publiq en sa nature et composition; mais, quelque contestation qu'il y ait, sy faut-il que l'Union tienne, sy on ne veut jetter l'Estat par terre, et l'Union n'est autre chose qu'un corps composé entre et dans les provinces, avec authorité et pouvoir d'administrer souverainement touttes les affaires qui touchent à l'Union, dont la première et plus essentielle partye est celle de la judicature des choses de son ressort, c'est-à-dire de celles qui concernent le corps; autrement ce ne seroit plus qu'une chimère, sy la punition et la récompense luy estoit retranchées, à l'appétit de quelque province, particulière, sy d'aventure elle s'y trouvoit intéressée. Les Amphyctions, composez comme cet Estat, et nous à leur exemple, prenoyent jadis connoissance des différens de tous leurs alliés et les jugeoient sans

---

faire monstre par toutes les provinces en leur seul nom. Chacune province, sur cet exemple, prétendra pareil droict et prérogative, et c'est proprement la fonction du Conseil d'Estat, qui voit et considére touttes les provinces en un seul corps. Ces monstres particulières seroyent pour tout confondre, voire pour authoriser les provinces de retrancher les compagnies à leur discrétion et de nous en envoyer les rolles complets, de façon que V. A. ne sçauroit jamais au vray les forces de l'Estat, qui seroyent plus fortes, plus foibles, selon qu'on en prétendroit proffiter. *Ces nouveautés s'entassent les unes sur les autres et il nous seroit plus seur de ne rien altérer au gouvernement que pour l'amender.*" p. 112, 113.

appel. Nos prédécesseurs en ont jusques icy usé de mesme. Le commun danger ne permet pas que nous esbranlions en aucune façon ces premières maximes, et qui soubstiendroit vostre authorité, quand l'Union se trouveroit désarmée? Seriez-vous pas obligé à toutte rencontre d'accourir[1] aux provinces particulières et qu'espéreriez vous de leur séparation sy, unies et touttes comme d'accord, s'acquittent sy froidement de leur devoir et courrent sy chaudement à leur particulier? Mon advis donq seroit, que V. A. ne souffrist point que l'Union fust esbreschée, mais l'authorité maintenue; le temps n'y amendera rien, si vostre intervention ne remet les humeurs de leur aigreur, pour les ramener peu à peu à la considération du péril commun, auquel ces fâcheuses contentions jettent l'Estat et toutes leurs fortunes, et, sans plus toucher au faict de la judicature, qu'il faut conserver comme le *palladium* de l'Estat"[2]. „La question n'est pas petite, car la compétence de la jurisdiction y est disputée, c'est-à-dire, qu'on sappe les fondemens de l'Estat, qui ont leur ferme sur l'Union, à laquelle se doibt rapporter la souveraine authorité du gouvernement, que vous avez droict et aydez à conduire"[3].

L'unité de direction est indispensable. Si le Conseil d'État se fait valoir, si la Généralité tient ferme, si le Prince d'Orange use de ses droits, on est à même de résister.

Malheureusement il n'en est pas ainsi; Aerssens se scandalise de la tiédeur, non seulement de ceux qu'il

---

[1] avoir recours.
[2] p. 107. [3] p. 109.

appelle „les gens de bien" et de la Généralité [1], mais aussi de Frédéric-Henri. „Il n'est pas question „lui écrit-il," de nous déjoindre; la prudence veut que tels incidens se préviennent ou lèvent par prudence, sans permettre qu'ils prennent pied ny adhérence; rompez donq de vostre intervention les dez à ceux qui les ont en main, et ne permettez point que le mal s'invétére. Qui conseillent d'y temporiser, m'en font craindre la gangrène; le mal n'est pas né tout à coup, plusieurs harcélemens l'ont précédé et je ne me feindray point d'asseurer qu'il dérive d'une autre source, et nous avons ce malheur que, quasi à nostre naissance, on nous faict deschoir de vieillesse, tant il se voit de désordre, confusion et de stupidité à nostre conduitte. C'est à V. A. que j'adresse cette plainte, puisque la condition de cet Estat doibt entraîner la vostre en suitte" [2].

Ne voulant pas brusquer les choses, il propose un expédient, un terme moyen [3]. Ainsi on pourroit concilier les esprits, tandis que le principe seroit sauvé. „V. A. proposant cet expédient, vostre authorité y demeure conservée, laquelle ne peut souffrir que ces choses se vuident autrement que de vostre connois-

[1] „La fidélité que je vous ay protestée, et la liberté que m'avez donnée, me force de dire à v. A. que la Généralité ne s'eschauffe pas assez à conserver ses droicts et que, de la part d'Amsterdam au contraire, tout se remue à fonder leur prétention, jusques là que, sy la partye se peut lier avec le quartier de Nort, à quoy il est travaillé, on n'en viendra jamais en vostre arbitrage, duquel il se parle desjà que les ancêtres, en cas pareil, ne s'en sont voullu soubsmettre, ni déférer à la connoissance de l'Empereur leur prince naturel." p. 109.

[2] p. 109. sv.

[3] „V. A. peut-être ne trouvera hors de propos de mettre en avant de faire commettre, pour cette fois, pour le respect du commerce, quelques juges extraordinaires au contentement de la Hollande, afin de procéder contre les prévenuz sur la commission de la Généralité. C'est le party qui me semble plus aysé et sortable." p. 108.

sance"[1]. — Sans ce mélange de force et de douceur ces différends eussent conduit à de fâcheux résultats. „Telles et semblables disputes pourroient bien traverser les meilleures délibérations, si elles ne sont prévenues ou levées avec prudence et une attrempée modération"[2].

Ce n'est pas entièrement à tort peut-être que Charnacé appelloit le parti des États de Hollande le parti „arminien et espagnol"[3].

En le combattant, Aerssens rendoit un double service à la République.

D'abord, par une opposition vigoureuse à des tentatives désorganisatrices et contraires au droit public établi. D'après sa conviction intime, les tendances de Barnevelt et de ses imitateurs aboutissoient au renversement de l'ordre ancien et légitime et de la véritable signification du traité d'Utrecht.

Ensuite, en faisant prévaloir ainsi, sur des conseils intéressés et pusillanimes, une conduite courageuse et nécessaire pour le salut de l'État. Aerssens lui-même écrit en 1634: „Le peuple est riche et libéral, et a eu quasy généralement une aversion contre le traité avec l'Espagne; de fait il ne s'est guères veu que d'Arminiens qui se soient opposez aux propositions de la France"[4].

IV.

En résistant au parti de la paix, il falloit resserrer l'alliance françoise. La politique d'Aerssens s'identifioit avec celle de Richelieu.

---

[1] p. 110. [2] 104. [3] p. 50. [4] p. 54.

On le conçoit. Ayant partagé les vues, les projets, les espérances de Henri IV, il avoit déploré l'évanouissement de ses desseins et les tendances espagnoles de la Régence; depuis lors, et encore en 1622, dans la crise amenée par les succès rapides et la prépondérance de l'Autriche, il n'avoit attendu nul secours, si ce n'est de l'Angleterre. Envoyé à Londres et prévoyant que Jacques I „ne pourra se résoudre à de violens mouvemens, desquels son naturel et les intérêts de son conseil sont très-estranges", il ajoute: „toutefois s'il ne le fait, je ne voy rien d'assez puissant qui, sans son intervention, fust pour former suffisante opposition à la monarchie espagnole" [1]. Mais depuis lors l'aspect politique de la Franee avoit changé. En 1624, Richelieu étant devenu premier ministre, l'époque d'abaissement et d'impuissance, qui duroit depuis 1610, avoit pris fin [2]; avec une promptitude et une vigueur caractéristiques, il étoit rentré dans les voies de Henri IV.

Aerssens et lui étoient faits pour se comprendre et s'apprécier.

Il y a ici quinze lettres d'Aerssens à Richelieu. On s'apperçoit que celui-ci lui avoit fait à Paris un accueil distingué et qu'Aerssens avoit deviné son génie et ses desseins. Il seroit certainement puéril de vouloir prendre chaque mot à la lettre, mais on auroit également tort d'attribuer les expressions admiratives uniquement au désir de s'insinuer auprès du Cardinal par une flatterie intéressée.

En 1626 il écrit: „je me tiendray très-honoré, sy

---

[1] Lettre à M. de Culenburch, du $^{20}/_{30}$ août 1622.
[2] H. Martin, *Hist. de France*, XI. 201.

je puis estre conservé en la faveur de vostre amitié"[1]. Ensuite: „je ne cesseray jamais de vous honorer, avec le respect et la candeur que sçauriez attendre d'une personne qui a l'âme esloignée de toute ingratitude, mais se souvient et ressent dignement de voz faveurs et courtoisies; honorez moy donq de vostre amitié, sy m'en estimez autant digne que j'ay la volonté de le mériter par vraye obéissance et servitude"[2]. — Ce sont, dira-t'on, de simples formules de politesse; j'en doute fort; alors déjà, en écrivant à Richelieu, on ne pouvoit à la légère faire mention de son *amitié*. Ajoutez ce qui suit: „Le seul contentement qui me reste de mon ambassade en France, c'est celuy que j'ay de la souvenance d'avoir eu l'honneur de vostre doux entretien; plus rare véritablement que je ne désiroy, mais tel que les affaires et vostre santé le comportoyent; j'admire encor à tout coup la promptitude de vostre conception, avec la solidité de vostre jugement, autant que la franchise de vostre accueil"[3].

En 1629, après les succès en Italie et le rétablissement de l'ordre en France, il considère Richelieu comme „le premier homme du siècle en toute prééminence d'État"[4].

En 1634, exprimant sa gratitude envers le Roi, qui „a toujours tesmoigné un soin singulier et très-effectif au bien et conservation de la République," il ajoute: „à la persuasion et par l'induction en partye de vostre Éminence, au jugement de qui tous sçavent combien elle défère; et méritoirement, après avoir reçeu tant de preuves de vostre fidélité et prudence, que rien ne s'y peut adjouster et dont les effects sont si admira-

[1] p. 4. [2] p. 6. [3] p. 9. [4] p. 29.

blement grands, tant au regard du restablissement de l'authorité royale au dedans, qu'en celuy de la confusion et honte de ses ennemiz et envieux au dehors; de sorte que, ne voyant rien de pareil ès siècles passez, la postérité les prendra pour miracles plustost que pour histoires"[1].

Déjà en 1626 il a rapporté aux États „que tout le bien qui nous peut venir de la France, nous doibt arriver de vostre conduitte et seule affection, et que vous estes porté de vostre jugement et naturel à aymer nostre manutention, qu'en devons attendre des effects notables"[2]. „Ma délibération sera toujours de vous honorer et attendre de vostre prudence la protection que la Chrestienté a subject de s'en promettre, contre l'orgueil et l'ambition d'Espagne"[3].

Il se porte ainsi garant de la sincérité de Richelieu, sachant que la conservation des Provinces-Unies fait essentiellement partie de ses desseins. „J'ay observé", lui écrit-il, „que vostre authorité et conduite aux affaires générales butte en partye à conserver aussy les nostres; de quoy j'ay à diverses fois rendu et cautionné, tant qu'en moy a esté, les tesmoignages convenables, où il estoit question de traicter des grandes matières, et vous en demeure-on généralement très-obligé"[4].

Il répond également de la bonne volonté de la République, pourvu toutefois que la France lui prête secours. Comme du temps de Henri IV, il est contraint de faire des instances continuelles, afin d'obtenir qu'on vienne efficacement en aide aux Provin-

[1] p. 44. [2] p. 11. [3] p. 81. [4] p. 18.

ces-Unies; qu'on ne s'exagère pas leurs ressources, qu'on ne se dissimule point la grandeur des périls qui les menacent, et qu'on ne les amène pas, se croyant abandonnées, à traiter avec l'Espagne, avantageusement peut-être, pour le moment et quant à leurs intérêts particuliers, mais au détriment irréparable de la cause commune.

Avant la venue et les succès prodigieux de Gustave-Adolphe, la situation étoit extrêmement critique. On verra en 1626, en 1627, en 1629, avec quelle chaleur Aerssens exhorte Richelieu à montrer les effets de sa bonne volonté, pendant qu'il en est temps.

Je choisis une lettre de 1626, comme exemple de la concision et de l'énergie avec laquelle il savoit exposer les périls et les besoins, les ressources et les embarras du pays. Il fait d'abord sentir au Cardinal sa responsabilité personnelle. „Comme le blasme de nostre ruine, qui ne vous peut estre de petite considération, vous seroit imputé seul, de mesme au contraire rapporterez-vous tout l'honneur de notre conservation; mais il est temps, et m'en croyez sur ma parolle s'il vous plaist, que vous commenciez à mettre à bon escient la main à l'oeuvre, sans rien laisser traîner davantage, de peur que le malheur des voisins ne vienne aussy à précipiter noz délibérations"[1]. — Après ce sérieux préambule, vient le tableau de la détresse de la République. „Les grandes charges nous pèsent, encor se reconnoissent-elles ne point suffire à nostre maintien. Vous nous secourrez lentement et petitement; les avances en mangent une bonne partye; le feu Roy d'im-

---

[1] p. 10.

mortelle mémoire y soulloit aller d'un autre air; l'Angleterre ne paye point les six-mil hommes, à quoy elle est obligée par nostre ligue; Venise rétracte sa parolle, et ne fournit plus rien; au lieu de cela, nous continuons de secourir de cinquante-mil livres par mois au Roy de Denemark, et d'autres bien grosses sommes à Mansfelt, Gabor, Emden, et autres. Les fraiz ordinaires et extraordinaires de l'armée qu'avons mise en campagne mangent le plus clair de noz finances; les peuples se lassent et crient de ces grandes impositions personnelles et réelles, pendant qu'ilz sont sans commerce, et leurs armes sans prospérité. Làdessus on nous presse de retrancher une grande partie de nos forces, pour changer de posture et nous mettre sur la défensive et défendre noz canaux; sy ne le faisons, nous aurons de la mutination; sy le faisons aussy, sur cette grande disgrâce du Roy de Denemark, qui tire tout l'Empire en suitte, qui nous garantira que les ennemis ne nous enfonçeront point en la foiblesse de nostre défense"[1]? — Appuyé sur ces graves considérations, il continue ainsi: „Faictes moy l'honneur, de me croire que ne fusmes jamais en plus critique et hazardeuse constitution; qu'il est plus que temps que nous tendiez la main; je vous descouvre nostre maladie, dont l'unique remède s'attend de vostre prudence et puissance. Je suis homme sans fard ny artifice, mais qui désire trouver ma conservation dans celle de l'Estat; vous pouvant asseurer qu'avons le courage franq et bien délibéré, esloigné de toutte intention de traitter, sy par faute de moyens le mal ne nous

[1] p. 10.

y force et porte; vous ayant donq fait cette franche et véritable confession, je demeureray deschargé de ce devoir, pour attendre de vostre prudence, qui se faict admirer de tous, une résolution libérale, généreuse, et prompte" [1]. — Il faut lire et relire cette lettre en entier; le véritable politique s'y révèle du commencement jusqu'à la fin.

Les lettres de 1627 et 1629 ne sont pas moins remarquables. — En 1627 il écrit: „Nostre condition va estre telle, par les progrès de noz ennemiz et par la froideur des amiz, qu'on ne doibt point apporter grande façon à nous tendre les mains, de peur que la maladie prévienne les remèdes par foiblesse ou désespoir" [2]. „J'espère que favoriserez nostre Estat et le Prince d'Orange de vostre faveur et prudentes recommandations, afin que S. M. en puisse estre esmue à les soustenir libéralement et puissamment; puisque le Roy d'Espagne nous entreprend plus vivement que par le passé" [3]. La Chrestienté ne sauroit guères plus aller ce train, sans produire de très-pernicieux changements, lesquels il convient prévenir" [3].

En 1629 il appuye sur le zèle et les grands sacrifices de la République: „Sy vostre délibération ou rencontre est de choquer l'Espagne, vous pouvez faire estat, dès maintenant pour lors, qu'ilz épouseront si avant voz intérêtz et désirs, que vous en aurez subject de louer et leur prudence et leur gratitude tout ensemble; desjà je vous puis promettre qu'ilz se mettront avec le printemps sy puissans en campagne, pour faire un coup de réputation, que leurs ennemiz

---

[1] p. 10. [2] p. 13. [3] p. 15.

n'auront aucun loisir ny moyen de penser à vous; si l'effect n'en suit, ne m'estimez jamais digne de vostre amitié"[1].

C'est surtout à son influence qu'on fut redevable des traités de 1634 et 1635, qui, faisant échouer à la Haye les tentatives de paix ou de trève, rendirent Richelieu libre de reprendre, avec un redoublement de vigueur, l'oeuvre interrompue par la mort du Roi de Suède, et compromise par la lâcheté et l'égoïsme de plusieurs Princes allemands qui, pour se réconcilier avec l'Empereur, abandonnoient les intérêts de la liberté et de la foi évangélique.

Le traité de 1634 ne fut pas conclu sans peine. „J'avoue", écrit Aerssens à un homme de confiance à Paris, „que j'ay parfois désespéré du succèz de ceste affaire. J'en loue Dieu, qui par ce moyen nous a retirez d'un mauvais train et nous a remis en la voye de salut, sy nous voulons estre gens de bien et reprendre les vieilles maximes de nos pères à loger toute nostre seureté dans les armes. La France aussy peut se vanter de nous avoir ramené de très-mauvais désirs, qui au progrès nous eussent portez dans un accommodement avec l'Espagnol; mais maintenant nous sommes surs de rompre toutes les menées et d'avoir nostre recours à la continuation de la guerre, laquelle, si elle se mesnage avec la foy et vigueur qu'il convient, nous

[1] p. 24. — „Si mes supplications vous sont d'aucune considération, je vous ose conjurer de prendre à ce coup une bonne résolution sur la condition de nostre Estat, et de faire promptement ouvrir la main au Roy, afin que, nous secourrant au soubstien d'une sy bonne volonté, (car jamais nous ny noz ennemiz ne mirent à beaucoup près si forte armée aux champs, comme nous allons faire pour vostre respect) elle nous en soit accrue, pour prenans part à tous voz événemens, diriger principalement noz conseilz à vostre désir et utilité". p. 31.

peut affranchir de toutes noz incommodités et craintes. Certes le Cardinal de Richelieu se peut vanter de nous avoir arrachez d'entre les bras des Espagnols, où l'imprudente passion de plusieurs pensoit nous jecter, et ce sera une de ses plus grandes gloires de nous avoir ou conservez ou restablis dans l'amitié du Roy. De fait cette nouvelle confédération renouvellera en nous la hayne contre l'Espagnol et le soin de mesnager mieux noz alliez"[1]. — Écrivant à Richelieu, il fit valoir le mérite de Fréderic-Henri dans cette importante affaire: „vostre prudence a enfin obtenu que nous sommes tenuz au Roy de la salvation de nostre Estat, lequel, sans le support de son alliance, alloit le grand train à un accommodement avec l'Espagne; encor y-a-on assez long temps douté au choix, tant estoyent les affections de plusieurs prévenues à désirer le repos; mais le Prince d'Orange, ayant meurement considéré l'artifice de noz ennemiz, et qu'il nous est plus seur de mettre après Dieu nostre salut aux armes et au mesnage de noz alliez, il a persuadé aux Provinces, qui à bon droict déférent beaucoup à son jugement, d'accepter les conditions que S. M. leur avoit faict présenter, et de perdre la volonté de traicter avec l'Espagne, laquelle avoit sy bien prins ses racines qu'elle n'a peu estre arrachée sans grande contestation"[2].

Cette alliance toutefois n'étoit qu'un préambule, un moyen pour amener le Roi à rompre ouvertement avec l'Espagne, un acheminement à la confédération de 1635. La lettre où Aerssens complimente le Cardinal sur le traité de 1634, contient déjà ce qui suit; „pleust-il à Dieu

[1] p. 54. [2] p. 56.

que vous et nous peussions convenir à nous affranchir pour une bonne fois de la jalousie d'Espagne, *en le déchassant des Pays-Bas*, ce qui ne dépend que de nostre volonté"[1].

Allié à un État puissant, on court risque de tomber dans sa dépendance. La République devoit donc éviter de se laisser entraîner par l'ascendant de la France à des engagements téméraires. En 1637, lorsqu'il étoit question d'une alliance en faveur de l'Électeur Palatin, Aerssens déconseille au Prince d'Orange de compromettre l'État par une ligue qui, pour les Provinces-Unies surtout, seroit pleine de périls[2]. Il insistoit aussi sur les obligations de la France, appelée, par l'étendue de ses ressources, à fournir la plus grande part dans les dépenses communes, et qui ne devoit pas abuser de la bonne volonté de ses alliés, en leur demandant des sacrifices au delà de leurs forces. Il écrit au maréchal de Châtillon: „J'ay bien considéré vostre lettre, et S. A. en a aussy pesé le discours et le subjet; elle trouve les conceptions de S. M. dignes de sa grandeur et de sa magnanimité; car; voulant faire valoir la réputation de

---

[1] p. 57.

[2] „Monseigneur l'Électeur va trouver V. A. sur le traicté, qui vient d'estre conclu entre la France et l'Angleterre. La chose mérite son attention, au regard de cet Estat, lequel, confinant à l'Empire du costé de son plus foible, doibt meurement peser sy, en la concurrence de deux puissans Rois, il luy est expédient et seur de déclarer la guerre à l'Empereur, comme au détenteur du Palatinat. Ma considération est que ces Rois peuvent tousjours délaisser cette confédération, sans se peiner d'aucun reproche, ny de retour, pouvans consister en eux mesmes, mais cet Estat seroit le théâtre sur lequel l'estrif viendroit à se démesler.... J'avoue que, sy tout de bon et soubs des conditions esgales, on pouvoit convenir d'une estroite et vigoureuse confédération, qu'il seroit à propos d'en embrasser le party; mais de ne se liguer que pour le seul Palatinat, V. A. y trouvera sans doute bien à redire". p. 100.

ses armes, affin de mesnager les alliez et nécessiter les ennemis de se rendre plus enclins et traitables, il luy est nécessaire d'entreprendre et pousser la guerre avec plus d'effort et de vigueur que par le passé, et de se prévalloir de ses alliez, *comme d'un accessoir tant seulement*, entre lesquels cet Estat-cy ne faict pas petite considération, mais lequel a besoin d'estre aydé et supporté, s'il ne peut en tout correspondre aux désirs de S. M." [1].

De son côté la République devoit, sans tenir compte des belles promesses de l'ennemi, persévérer dans l'alliance avec une inébranlable fidélité. Quelquefois le Prince d'Orange sembloit enclin à suivre des conseils pacifiques. Ainsi, en 1632, il avoit prêté l'oreille aux propositions de trève faites, avec le consentement de l'Infante Isabelle, par les États des provinces-désunies, à des conditions très-avantageuses. Ce fut Aerssens apparemment qui, après l'avoir ramené au véritable point de vue, lui fit sentir ce qu'il y avoit de fallacieux dans ces avantages particuliers. Charnacé écrit qu'Aerssens a fait au Prince un discours concluant au renvoi des députés, à traiter avec l'envoyé de France et à envoyer du secours en Allemagne; „lui proposant que, comme son nom avoit servi publiquement pour persuader à ces peuples la trève, lorsqu'elle estoit possible et utile, de mesme, maintenant qu'il voit la tromperie des Espagnols, il doibt les en dissuader" [2]. Surtout en 1635, après l'issue défavorable de la campagne, une défection des Provinces-Unies sembloit à craindre, et le Prince lui-même paroît avoir plus ou moins favorisé

[1] p. 114. [2] p. 41.

les tentatives de paix séparée[1]. Le greffier des États-Généraux tenoit, à Cranenburch près de Clèves, des conférences avec un secrétaire du Roi d'Espagne. Aerssens se prononça avec force contre ces desseins. Une lettre à Frédéric-Henri ne contient que peu de lignes, mais on y lit: „je vous diray que tous les yeux de cet État sont portés sur la pratique de Cranenburch, où il va du salut de nous et de nostre postérité"[2].

En France il n'y avoit qu'une volonté décisive, celle du ministre-roi. . Tout ce qui pouvoit lui déplaire devoit être soigneusement évité. Nous avons plus d'un exemple de la circonspection d'Aerssens à son égard.

En 1638 on vit arriver inopinément à la Haye la Reine-mère de France, Marie de Médicis, exilée à cause de son inimitié envers le Cardinal. Ce fut à Aerssens surtout qu'elle eut recours. „S. M. me fit l'honneur de me convier, en termes sy humbles et pleins de pitié,

[1] p. 89. Dans les *Mémoires de Richelieu* on lit: „Ce qui donna plus de soupçon du procédé du Prince, fut qu'il éloignoit tous ceux qui étoient ennemis de la trève et affectionnés à la France, et entre autres le sieur Aerssens, qu'il fit nommer ambassadeur extraordinaire en Angleterre, dont il eut grand peine à se garantir, par une protestation qu'il fit de vouloir demeurer plutôt personne privée sans emploi que se soumettre à un exil perpétuel, dont le sieur Pau lui avoit été un exemple trop récent". X. p. 490. — Il est intéressant de comparer ce qu' Aerssens écrit au Prince, le 10 nov. 1635. „L'ambassade d'Angleterre avoit esté comme résolue en Hollande, à la réserve de la personne, lorsque messieurs les Estats-Généraux furent appellés à Arnhem; mais, à leur retour et sur leur relation, il fut pensé plus à propos de la remettre après l'événement de ce qui passoit à Cranenburch, pour à un mesme temps n'engager l'Estat en deux actions contraires, assavoir d'aller convier le Roy de la Grande-Bretagne d'entrer en nostre ligue, pendant qu'il seroit travaillé icy pour l'eschanger nous-mesmes à une trefve; de sorte, que depuis ce temps là il ne s'en est plus parlé". p. 90.

[2] p. 89. C'est sans doute cette négociation que M. Martin a en vue, lorsqu'il écrit: Le Prince d'Orange étoit si découragé que, durant l'hiver, il entama, contrairement au traité du 8 février, des négociations avec l'ennemi, à l'insu de la France". *Histoire de France*. XI. 484.

en ressouvenance des faveurs qu'autrefois j'ay receues de sa régence, au bénéfice de cette république, de m'employer à disposer V. A. à intercéder pour elle, maintenant qu'elle vient de quitter son séjour suspect à la France et s'est retirée par devers les plus confidens amis et alliés de S. M., priant d'en abréger la délibération, pour n'en perdre l'occasion; surtout qu'on voullust pleiger sa candeur et sincérité vers M. le Cardinal"[1]. Mais la candeur et la sincérité n'étoient pas les traits distinctifs de cette Princesse, dangereuse par ses intrigues continuelles et son ambition démésurée; Aerssens n'avoit pas grand sujet de se louer des faveurs de sa régence, et on pouvoit, sans lui faire injure, ne pas prendre à la lettre ce qu'elle déclara „franchement et confidemment;" savoir „qu'après sept ans d'exil, elle estoit lasse de sa condition, voulloit chercher son repos dans sa réconciliation avec le Roy et M^r le Cardinal, sans avoir aucune ambition ny rancune de reste, preste d'embrasser et aymer M. le Cardinal, comme utile au royaume et un très-digne ministre du Roy son fils"[2]. Quoiqu'il en soit, „pour ne brouiller l'Estat en matière tant délicate et châtouilleuse," une extrême prudence étoit de saison. Immédiatement Aerssens, d'après le désir de la Princesse d'Orange, „sans conseil en cette épineuse délibération," écrit au Prince: „nous avons donq la Royne au coeur du gouvernement et au centre de l'Estat. V. A. sçait les occasions qui luy ont faict quitter la France, pour prendre sa retraicte dans le party de l'Espagnol, prenant M. le Cardinal à partye. Ce n'est pas à nous de

[1] p. 182. [2] p. 182.

décider, sy à droict ou à tort, mais bien ce qui convient à l'Estat de faire en telle occurrence"[1]. Appuyant sa démarche sur ce que la Reine étoit venue „se retirer des lieux suspects à S. M. et se mettre entre les bras de ses plus affidez et obligez alliés et serviteurs," Aerssens conclut à dépêcher vers le Roi, afin de s'en remettre, pour „quelque expédient de meilleure intelligence," à sa volonté. Mais aussitôt il ajoute: „par mesme voye se devroit-on adresser au mesme temps à M. le Cardinal et le prier d'ouvrir ses sentiments sur telle proposition et d'en entendre ses moyens, faisant démonstration de ne s'y engager plus avant que luy-mesme le désirera"[2]. L'instruction de cet envoyé, personne qualifiée, connue et bien entendue, doit tendre principalement „à faire connoistre qu'en toute cette action l'Estat n'a visée qu'au service de S. M. *et au contentement et direction de M. le Cardinal*"[3]. „S'il y a de la volonté à servir la Reine, on doibt aussy avoir de la prudence *à ne rien gaster vers M. le Cardinal*"[4]. Le voyage de M. de Knuit, envoyé à Paris, ne réussit point; mais le but principal d'Aerssens fut atteint. „Ce voiage est de peu de coust et de temps pour une tant importante occasion. S'il succède, la gloire en sera deue à la prudence de V. A.; s'il est rebutté, l'Estat aura faict démonstration de ses bonnes et saines intentions, sans caballer; *car il faut toujours avoir soin de mesnager M. le Cardinal*"[5].

De même en 1640, étant parvenu à conclure le mariage d'Angleterre, „sur l'ouverture et proposition de la Reine-mère," il exhorte le Prince „d'aviser aux

[1] p. 127. [2] p. 129. [3] p. 129. [4] p. 130. [5] p. 129.

moiens de prévenir les ombrages que la France est pour en prendre, *surtout M. le Cardinal, la plus défiante et soupçonneuse personne du monde*"[1].

Aerssens s'employoit constamment à consolider une alliance qu'il avoit tant contribué à former. Il avoit droit de déclarer, écrivant au maréchal de Châtillon: „J'ay rendu en toute occasion les offices d'un homme de bien à nourrir et entretenir la bonne intelligence de cet Estat avec la France; en quoy je ne me lasseray jamais, car c'est l'unique moyen pour espérer une heureuse issue de nos longues misères, et peut-on faire estat de nostre foy et de nos forces, comme nous faisons de celles du Roy"[2].

V.

Cherchant un appui dans la confédération avec la France, guidée par un ministre tel que Richelieu, jamais cependant Aerssens ne perdit de vue que de bons rapports avec l'Angleterre étoient également indispensables.

L'abandon manifeste de la cause du protestantisme par les Stuart le décida, dès que l'influence de Richelieu devint prépondérante, à se tourner de nouveau vers la France. Néaumoins informé de ses négociations à Londres, le Cardinal se défioit encore de lui;

---

[1] p 208. — Il ajoute. „Et seroit mon advis, pour ne perdre la confience de la France, en pensant acquérir celle d'Angleterre, d'envoyer, incontinent après la conclusion, vers son Éminence, pour luy en donner part et esclaircissement; de peur que Fabrone et Coigneux ne cherchent à troubler vostre intelligence; car il est impossible qu'il trouve rien bon qui procède de l'invention de ces gens, qu'il croit n'avoir des pensées que pour sa ruine".

[2] p. 114.

c'est pourquoi en 1629, Aerssens lui écrit: „Je présume qu'avez eu quelque raison éloignée de ma coulpe, pour me tenir pour un temps tant de rigueur, et me traicter de suspect, comme penchant trop vers l'Angleterre, par le consentement de la religion, à quoy mes actions ont donné aussy peu de prise que mes pensées" [1].

Mais, sans *pencher trop* vers l'Angleterre, il ne manquoit pas de faire valoir, en toute occasion, le prix de son amitié. C'est ainsi qu'après le traité de 1635, réglant le partage éventuel des Pays-Bas, il déplore qu'on „a perdu l'occasion d'envoyer en Angleterre à prévenir les ombrages que l'Espagnol y tâche de faire prendre de la confédération de cet Estat avec la France, et v. Exc. sçait que l'esclat de telles jalousies seroit pour se faire à nos despens, qui *ne nous sçaurions passer de l'amitié de cette couronne-là, pour divers respects*" [2]. „Le Roi d'Angleterre et les États," écrit-il en 1640, „ont leurs intérêts inséparables en la religion et en la mer" [3]. Encore peu avant sa mort, en 1641, dans les différends entre les compagnies Orientales d'Angleterre et des Provinces-Unies, exhortant à s'abstenir de prétentions exagérées et injustes, il ajoute: „la patience des Anglois est longue, mais sy, négligée, elle vient à nous choquer, nous serons blasmés d'avoir mal faict nostre partye, là où nous devons rechercher tous les moyens possibles à nous bien entendre avec l'Angleterre, tandis qu'elle se lie sy estroittement à nous, et demeure persuadée que la seureté commune est fondée sur des mesmes intérêtz" [4].

Non sans beaucoup de difficultés, Aerssens réussit,

[1] p. 30. [2] p. 75. [3] p. 166. [4] p. 493.

en 1625, à conclure une alliance offensive et défensive contre l'Espagne [1]. Cependant, avec une conduite aussi incertaine que celle de Charles I, on ne pouvoit compter sur les engagements même les plus solennels. La question de la délivrance du Palatinat étoit extrêmement populaire et forçoit le Roi à faire quelques démonstrations assez insignifiantes de bonne volonté; mais, fidèle au déplorable exemple de son prédécesseur, il laissoit écraser les Protestants en Allemagne, tandis que, soutenant le Roi de Danemark, il eût puissamment fortifié la résistance contre la ligue catholique. Après les rapides succès de l'Autriche, se rapprocher de la France eût dû être à l'ordre du jour, mais, inquiet de la haine à laquelle son méprisable favori Buckingham étoit en butte, et désirant se concilier les esprits en flattant les passions religieuses, il encouragea les réformés françois, au moment le plus inopportun, déclara la guerre à Louis XIII en leur faveur, et rendit, par cette diversion funeste, la ruine du protestantisme en Allemagne inévitable [2]. Indignes successeurs de la Reine Elisabeth, les Stuart, dès leur avènement, suivoient une politique décidément espagnole et honteusement pacifique. Leur animosité contre le puritanisme, leur attachement à l'Église anglicane, dont le dogme et l'organisation se rapprochoient des croyances et traditions romaines, leur dévouement sincère et superstitieux à la cause d'un absolutisme royal,

[1] le traité de Southampton.

[2] Prévoyant ces tristes conséquences, Aerssens écrit à Richelieu: „cette mésintelligence entre les deux couronnes nous desplait infiniment; pourtant nous travaillons incessamment pour adviser aux expédiens propres pour la faire cesser, et volontiers ferions plus, sy croyions que nostre entremise deust estre aggréable et de fruict". p. 20.

inconciliable avec les opinions presbytériennes et avec les véritables principes de la Réforme, enfin toute leur manière de voir en religion et en politique, devoit, en les faisant incliner vers l'Espagne, laisser un libre cours à leur jalousie envers la France; surtout aussi exciter leurs antipathies contre une République qui, par son Église calviniste, son gouvernement républicain, et sa prospérité commerciale, leur étoit contraire et que, dans leur dédain de la liberté religieuse et des droits de la nation, ils n'étoient pas loin de regarder encore comme un exemple dangereux de résistance au souverain légitime. On s'explique ainsi la mauvaise foi et la duplicité de Charles I, tantôt briguant l'amitié de la République, tantôt conspirant sa ruine[1].

Vers la fin de 1639 M. de Sommelsdyck fut envoyé en Angleterre; d'abord, afin de prévenir une rupture avec les Provinces-Unies, ensuite afin d'obtenir la main de la Princesse Marie pour le jeune Prince d'Orange.

Cette double négociation, à laquelle une partie considérable de ce tome se rattache, fut le dernier acte de sa carrière diplomatique.

Presque septuagénaire, il jouissoit encore de la plénitude de ses facultés. On retrouve dans ses nombreuses lettres[2] la même vigueur d'esprit, le même

[1] „Commercial rivalry conspired with a far more powerful motive at court, an abhorrence of every thing republican or Calvinistic, to make our course of policy towards Holland not only unfriendly, but insidious and inimical in the highest degree. A secret treaty is extant, signed in 1631, by which Charles engaged in the conquest of that great protestant commonwealth, retaining the isles of Zealand as the price of his cooperation.". Hallam, *Constitutional history of England*, II. 80.

[2] Outre les lettres communes des ambassadeurs, en 1641, il y en a 42 d'Aerssens.

enjouement, la même facilité de style; l'écriture est fine et régulière comme auparavant.

Il falloit prévenir une rupture en justifiant la victoire navale de Duins. Ce n'étoit pas chose facile. Après avoir refusé de laisser attaquer les côtes de Flandre par la France et la Hollande, Charles I ne s'étoit pas fait scrupule de favoriser un armement extraordinaire préparé en Espagne. Le Prince d'Orange, averti que cette flotte avoit ordre de rester aux Dunes et de faire passer l'infanterie en Flandre par une escadre de Dunkerke, „assistée des vaisseaux même du Roi d'Angleterre"[1], fit, d'après les conseils de Richelieu[2], prendre sans délai des mesures énergiques. On enjoignit à l'amiral Tromp d'attaquer l'ennemi, partout où il le trouveroit et même si les Anglois leur prêtoient se-

---

[1] D'Estrades, *Lettres et Nég.* I. 41.

[2] Le passage suivant de d'Estrades, écrivant le 26 août 1639 à Richelieu, est extrêmement remarquable. „Le Prince a cette affaire si à coeur, qu'il dépêche tous les jours quatre Gentilshommes dans les Amirautez, pour lui rendre compte de l'état des armemens. Vôtre Éminence doit être en repos de ce côté-là, et je la puis assûrer qu'elle verra dans peu de tems quelque chose de grand. Dans l'entretien que j'ai eu avec lui ce jourd'hui, il m'a dit qu'il étoit tenté de monter lui-même sur la flote, pour combattre celle d'Espagne. Je lui ai repliqué, que vôtre Éminence ne seroit pas de cet avis, et que sa personne lui étoit trop chère pour la voir hazarder sans s'y opposer, mais qu'elle souhaitoit seulement qu'il donnât ses ordres aux Amiraux de combattre la flote d'Espagne dans les Dunes, nonobstant la protection que le Roi d'Angleterre sembloit lui vouloir donner; parce que ce seroit une résolution digne d'un aussi grand capitaine qu'il étoit, et qui marqueroit une fermeté extraordinaire à surmonter les obstacles que deux grands Rois ont formez contre sa personne. Il me demanda sur cela, si je croyois que ce fût là véritablement la pensée de vôtre Éminence. Je lui dis qu'il n'en devoit pas douter, qu'estimant sa personne, et aimant sa gloire, il n'y avoit rien qu'elle souhaitât davantage, que de voir toutes ses grandes actions couronnées par la plus éclatante qu'on puisse imaginer, en défaisant la flote d'Espagne dans un port d'Angleterre, et soutenue par les vaisseaux de ce Roi, et ôtant ainsi toute sorte de secours à la Flandre, qui auroit peine après une telle défaite de se maintenir contre les armées du Roi et celle de Messieurs les Etats, commandée par lui-même". I. 42.

cours. Ces ordres, donnés et exécutés avec une hardiesse extrême, furent couronnés du plus éclatant succès. Attaquée près des côtes d'Angleterre et ayant trouvé un asyle dans la rade de Duins, cette armade y fut anéantie quelques semaines plus tard. Ainsi étoient venus aboutir à une victoire des Hollandois, aussi glorieuse que celle de Nieuwpoort sur terre, les prodigieux efforts de l'ennemi pour ressaisir la suprématie maritime. La puissance navale de l'Espagne ne devoit pas se relever de ce terrible coup [1].

A la Cour de Londres une entreprise si étonnamment audacieuse, accomplie malgré son voisinage et sa protection, fit jeter les hauts cris. Immédiatement l'homme qui dans les Provinces-Unies, par ses talents, son expérience et sa participation au maniement des affaires diplomatiques, étoit plus qu'aucun autre en état de se charger d'une mission extrêmement importante et délicate, Aerssens, qu'on savoit souple et insinuant, mais soigneux de son honneur et de celui de la République, fut envoyé pour apaiser le Roi, ou, comme il s'exprime lui-même, pour „endormir le faict de Duyns" [2].

Il trouva des dispositions très-hostiles. „La constellation de cette cour nous est peu favorable. On envie nostre prospérité, on faict encor semblant de redouter nostre puissance, et ne peut-on digérer nostre confédération avec la France. Ce sont en partye les raysons qu'on faict valloir à refroidir le Roy et les affections du royaume envers nostre Estat, et en vient-on desjà jusques là de dire qu'il faut balancer la puissance du Roy d'Espagne et de messeigneurs les Estats

[1] Martin, *Hist. de France*, XI. 494. [2] p. 171.

dans les Pays-Bas, en empeschant que l'un ne vienne à succomber, ny l'autre à gaigner trop d'avantage, surtout s'opposer à la France, sy elle prétend d'empiéter quelque chose en la Flandre. V. A. voit où enfin cela va aboutir. Le Roy d'Espagne peut trop en cette cour et tous les plus puissans y sont de son costé" [1]. — Le comte de Holland étoit en disgrâce, pour avoir été trop bon prophète. „Il n'est pas bien dans l'esprit du Roy et de la Royne, principalement pour avoir eu prise avec le député d'Irlande [2] sur le subject de la flotte d'Espagne aux Dunes, qu'il conseilloit au Roy de faire retirer, pour ne la voir combattre par les Hollandoys au préjudice des droits de S. M., ce qu'asseurément ilz feroyent, portez de la nécessité et fondez en droict; à quoy le dit député s'opposa, soubstenant qu'ilz ne l'oseroyent avoir pensé, et, la chose ayant succédé ainsi que l'autre avoit prédit, il semble que maintenant on cherche à luy jetter le chat aux jambes" [3]. Aerssens put se convaincre de la perfidie dont on avoit usé envers la Republique; la venue de la flotte espagnole avoit été concertée avec Charles I [4]. Maintenant encore on menaçoit les Provinces-Unies d'une

---

[1] p. 156. [2] Strafford. [3] p. 157.

[4] „L'audience du résident d'Espagne ne fut qu'une grande et amère plainte, de ce que le Roy, contre sa promesse, auroit souffert aux Hollandois d'entreprendre aux Duynes, désirant qu'il luy en soit satisfaict, et a exhibé à S. M. le double de la lettre que le secrétaire Windebank auroit par son commandement escrit de Berwyck, bien quatre mois devant l'arrivée de la flotte; elle dit que S. M. a tenu sa parolle, ayant à cette fin faict entretenir quantité de navires au dit lieu, mais rien n'estant arrivé jusques au dernier de juillet, qu'elle auroit eu besoin de ses vaisseaux ailleurs, que mesmes encor deux mois depuis il ne s'est parlé d'aucune flotte, tellement que le Roy d'Espaigne ayant manqué au terme dans lequel il demandoit de la seureté, n'a nulle raison de se prendre à luy du malheur de sa flotte. Je crains que toutes ces plaintes ne tendent qu'à irriter davantage le Roy contre nous, s'il ne se paye de raison, et de là V. A. apprend *que cette venue a esté concertée avec le Roy*, ce qu'on nye

ligue avec l'Espagne. Il ne pouvoit le croire. „Si pensons bien à nostre faict, je ne me puis imaginer que l'envie les prenne de nous choquer, encor qu'ils dient se voulloir joindre à l'Espagne, sy nous pensons nous unir séparément avec la France"[1]. Toutefois „je crains bien de cette Cour," écrit-il, „quelque bourrasque, sy les affaires qu'on a à démesler ne nous en garantissent"[1].

Les affaires qu'on avoit à démêler s'embrouillèrent encore davantage, et la hauteur et l'arrogance ne furent plus de saison. Tous ceux qui aspiroient à une réforme religieuse et politique, applaudissoient avec une vive sympathie à l'énergie des Hollandois; leur cause devenoit presque une affaire de parti. Par ce concours de circonstances, la tâche du négociateur, très-pénible, s'il avoit eu à lutter contre la fierté nationale, fut rendue plus facile; toutefois la crise n'étoit pas encore assez avancée pour prévenir les retours fréquents de l'indignation que le désastre de ses alliés, injurieux et humiliant pour sa couronne, avoit fait naître dans l'âme du Roi.

D'abord il n'y eut que délais et longueurs. „Je n'y vois de remède", écrit-il, „que dans la patience, quelque ennuyeuse qu'elle me soit, pendant laquelle je me tiendray aux escouttes, pour en descouvrir la cause, et certes c'est un bien estrange procéder, que ceux qui se croyent offensez, n'en font point leur plainte eux-mesmes et tardent à repartir à nos esclaircissemens et justifications, que contre tout ordre nous avons faict précéder, pour le seul respect du Roy"[2]. Cette

---

pourtant fort et ferme en cette cour, sauf Porter *qui l'avoue publiquement* et, sy le Roy y est meslé sy avant, il y faudra plus de façon à en sortir". p. 158.
[1] p. 158. [2] p. 156.

repugnance à s'occuper d'une affaire si facile à terminer, lui semble avoir un motif non avoué dans une négociation avec l'Espagne[1]. Toutefois „je me résous à patience, moins dommageable, veu que l'Estat a frappé son coup; tous m'en promettent bonne yssue et que je m'en retourneray content, par ce qu'on ne veut, ny peut se séparer d'avec les Provinces-Unies"[2].

Le Roi préféroit garder le silence que de se voir contraint à donner une réponse désagréable, qui auroit pu le compromettre avec la République. S'en étant apperçu, Aerssens comprend qu'il a tout lieu d'être satisfait: „Ce n'est plus à nous de remuer le faict des Dunes, d'autant que le coup en est rué, que l'avons justifié de bouche et par escrit, et, sy en pressons la responce, elle ne sçauroit estre que de condemnation, après tant de bruictz et de menaces; le silence donq nous peut suffire, comme d'une espèce de responce, au lieu d'une aperte approbation, que la condition du temps et des hommes ne permet d'espérer"[3].

Par ce silence sa mission étoit terminée; il pouvoit et même il devoit se retirer. „Le scandale des Dunes

---

[1] „Je recherche la cause de ces allonges; ceux du conseil et les ministres mesmes les excusent par le concours de beaucoup de grandz et importans affaires, sur les préparatifs des deux Parlements; les autres l'imputent à une lenteur naturelle de cette Cour, mais l'un ny l'autre ne peut convenir à nostre commission, qui n'a pour object qu'un esclaircissement de ce qui s'est faict aux Duyns, et sur quels fondemens; la responce donq ne requiert longue délibération, puisque c'est chose faicte et qu'on la doibt, ou approuver, ou la condamner. Je ne pense pas me tromper, sy je suis en quelque opinion que le dessein est de nous tenir quelque temps à la main, pour marchander avec l'Espagne". p. 162.

[2] p. 163, sv.

[3] p. 184. „J'apprens que plusieurs par delà sont d'advis que la responce qu'on nous pourra donner sera plustost aigre et offensive qu'autrement, et jugent qu'il n'est guères à propos de faire beaucoup d'instance à l'avoir, en quoy je les pense bien fondez, quand ce ne seroit que pour le seul respect des cricries qui en ont esté faictes." p. 201.

a esté sy bien justifié, que la pluspart du conseil, en présence du Roy, a soubstenu que le pouvions et devions faire; aussy est-il assez endormy, attendu que jusques ores ne s'en est faict la moindre plainte, mais, tant que je demeureray, qui nous garantira qu'à l'une ou l'autre occasion on ne la fera revivre"? [1]

Ainsi, grâces aux embarras croissants de Charles I, l'assoupissement avoit été volontaire et l'apologie n'avoit rencontré aucune contradiction. Toutefois, si la situation critique écarta beaucoup d'obstacles, on auroit tort de ne pas faire entrer en ligne de compte le crédit, l'adresse, la fermeté du négociateur.

Il savoit, dans l'occasion, user de cette fierté noble et digne qui ne dissimule pas un juste ressentiment. On peut en juger par sa réponse à M. Vane, proposant une alliance entre l'Angleterre et la République. „M'estant venu visiter, me dit, entre autres discours, qu'on avoit depuis quelques années observé deux choses, la première, que le Roy d'Espagne a travaillé à mettre le Roy et son peuple mal ensemble et que son dessein luy a bien succédé; l'autre, que la France a attiré à soy les Provinces-Unies en les détachant de cette couronne; à quoy il pensoit que le Roy doibt remédier, par le Parlement pour le premier, et par un bon traicté avec les Estatz pour l'autre, en renouant la première confience; surquoy je luy ay confessé qu'il a sagement remarqué où tendent les voisins et qu'il ne peut trouver mauvais que nous embrassions touttes amitiés qui se présentent à nous contre le Roy d'Espagne, et qu'il ne tiendra qu'au Roy de nous mesnager pour l'affer-

[1] p. 200, sv.

missement et seureté commune." — Mais, après cette plainte indirecte, rappelant la mauvaise foi dont on s'étoit rendu coupable envers la République, il poursuit ainsi „mais il nous faut traitter mieux, sans donner protection en ses rades à des armées entières envoyées à nostre destruction, sans leur prester des navires à mesme fin, et sans les secourir contre le droict des gens, de tout ce qui leur faict besoin pour nous nuire" [1].

Dès qu'il s'agissoit de maintenir l'honneur et la dignité de la République, on pouvoit être sûr de son inflexibilité. „J'ai appris," écrit-il au Prince, „qu'on est après à engager le Roy, avant que de rien relâcher de son courroux, de prétendre une humiliation de nous, jusques à quelque espèce de *pardon.* Je responds là-dessus à V. A. que jamais je ne permettray à la langue, ny à la main, de commettre rien de sy lasche, ny de si bas, dont il puisse venir de la flétrissure à la dignité de l'Estat et à moy de la honte; mais, si on passe outre à m'en toucher la corde, je me résous de faire une bonne et libre remonstrance là-dessus à S. M. et, sy sur icelle elle ne relasche, de prendre mon congé, en traînant quelques jours mon départ, pour laisser au temps ce que la raison n'aura peu faire" [2]. „Parler tant soit peu de *pardon*, est trop intéresser l'Estat. Serions nous pas la risée du monde? où en prendrions nous l'exemple? Ce seroit une gratieuse réception à l'ambassadeur d'Espagne, que de voir prostitué à ses pieds l'honneur des Provinces-Unies, pour réparation de la deffaicte de sa flotte. Nous en deviendrions mesprisables à no-

[1] p. 164. [2] p. 192.

stre peuple et incapables de traicter au dehors, mesmes de servir l'Angleterre à son besoin; ce que ces gens ne considérent point, qui portent, sans aucune retenue, les intérestz d'Espagne, et, pour le leur particulier, cherchent encor d'y embarquer le Roy, qui a la plus douce et meilleure âme du monde, mais tombée en fort mauvaise main et laquelle semble n'avoir autre visée que de renverser toutes les anciennes et meilleures maximes et alliances de la Couronne"[1]. „Je supplie V. A. très-humblement de ne souffrir que je soys chargé de faire rien de honteux, ny d'indigne de ma condition; car, à parler rondement et soubs vostre permission, je ne sçauroy obéyr; ma charge est de justifier l'action des Dunes et la justice est pour nous, au jugement de tous qui ne nous sont ennemiz; le *pardon* au contraire induict condemnation et est la punition d'un criminel qu'on sauve par grâce"[2].

Malgré cette susceptibilité vive et ferme, il s'appliquoit à éviter tout ce qui dans les formes auroit pu être dur et blessant. Il paroît qu'à la Haye on s'étoit permis de lui faire la leçon, en trouvant le ton de ses remontrances, rédigées de concert avec M. Joachimi, trop doux. Sa réplique montre le peu de fondement de ce reproche. „Nos deux dernières propositions se trouvent censurées, pour des termes réputez peu sortables à la dignité de l'Estat, et n'y contredirons rien, mais nous les avions concertés par ensemble, pour les approprier au temps, en adoucissant la pillule contre l'amertume, et pensions que l'honneur demeuroit à celuy qui avoit le proffit. Nous avons déduict la justice

---

[1] p. 192. [2] p. 193.

de nostre action et en paroles convenables à nostre condition. C'est là où est le fond de l'affaire et", ajoute-t-il, en résumant sa défense par une comparaison fort simple, „ne doibt retourner à reproche *d'accompagner un soufflet d'un doux langage*" [1].

Le mariage d'Angleterre ne causa pas à M. de Sommelsdyck moins de soucis.

Parmi beaucoup d'autres circonstances, le séjour de la duchesse de Chevreuse à Londres rendoit les dispositions de la Cour fort douteuses. Fréquemment il est fait mention de cette femme remarquable, qui eut une si grande part aux agitations de la France, qui réussit à former plus d'une fois contre Richelieu et Mazarin une ligue européenne [2], et qui, longtemps redoutable par ses intrigues, est devenue de nos jours doublement célèbre par les écrits et l'admiration de M. Cousin. Son entrée en scène est caractéristique. „Mme de Chevreuse", écrit Aerssens „qui se mèle de tout, a encore tasché de brouiller quelque chose en cette affaire, mais en vain" [3]. Par son influence elle favorisoit les projets des Espagnols. „Elle sait manier tous les plus puissans en cette cour, comme y enclins d'eux-mesmes, et a un grand ascendant sur l'esprit de la Royne, qui prend goust à son entretien, et le Résident d'Espagne n'agit plus que par son organe, de quoy les

---

[1] p. 215.

[2] En 1626, par ex. „Elle trouva le duc de Lorraine déjà lié à l'Autriche; elle le lia à l'Angleterre, dont Buckingham disposait; elle noua des intelligences avec la Savoie et forma ainsi une ligue européenne, à laquelle elle donna à l'intérieur l'appui du parti protestant, que gouvernaient ses parents, Rohan et Soubise". Cousin, *Mme de Chevreuse*. p. 21.

[3] p. 155.

stipendiez d'Espagne prennent jalousie et la papauté prend tant de pied et de hardiesse, que, s'il n'y est pourveu bien tost, il en pourra avenir du désordre" [1]. L'ambassadeur de France lui reproche, en présence du Roi, ses menées: „qu'il la connoissoit grosse de faire un mariage entre l'Espagne et l'Angleterre, que c'est une vieille prattique des Espagnolz de mettre tels partis en avant, pour en amuser le monde, quand leurs affaires en ont besoin" [2]. S'étant querellée avec la Reine, celle-ci s'exprime à son égard dans des termes peu flatteurs. „Mme. de Chevreuse est disgratiée de la Royne, comme brouillonne, factieuse, menteuse, prometteuse, fardée, aux dentz pourries, folle; ce sont une partye des couleurs dont S. M. la dépeignit devant-hier à M. l'ambassadeur de France, non sans cause" [3]. Ce torrent d'injures est dans le style plutôt des halles que de l'hôtel de Rambouillet; le récit de la conversation qui amena cette rupture violente et passagère, est également peu conforme aux idées qu'on aime à se faire du ton exquis de la haute société à cette époque. „Madame de Chevreuse commence peu à peu à se remettre avec la Royne. Je ne sçay point au vray le subject de sa disgrâce; les qualités de prometteuse et trompeuse ne conviennent point à l'amour; son aage et beauté ne sont aussy plus pour donner de la jalousie, mais l'occasion de l'esclat fut, qu'entrant en la chambre de la Royne, qu'elle trouva assez sérieuse, avec plusieurs dames, elle s'estoit mise à crier, haut et de plaine voix, s'adressant à S. M. „Madame! madame! vous ne sçavez? il y a bien des nouvelles; la Royne vostre mère a changé

[1] p. 157. [2] p. 168. [3] p. 189.

de galand et accepté Digby," ce qu'elle réitéra plus de quatre fois, pressant tousjours la Royne qui s'en destournoit, mais enfin, n'en pouvant plus s'échapper, toutte esmue et rougie, luy reprocha: „vous pensez parler de Craft[1] et de vous"[2]. — Les événements en Angleterre déjouèrent ses intrigues et même elle fut bientôt contrainte de se retirer. Nos documents semblent donc moins favorables au jugement de M. Cousin, qui lui assigne dans l'histoire une place éminente, à côté ou du moins un peu au dessous de Richelieu et de Mazarin[3], qu'à celui de M. Martin qui, sans contester l'éclat de son esprit et l'énergie de son caractère, la met au rang „des brillantes et folles aventurières qui, bien différentes des nobles et pures héroines de la Réforme, jouèrent dans la politique un rôle considérable, mais non pas très-glorieux ni très-patriotique, en jetant, au travers des plus graves intérêts, des passions puériles et des intérêts de ruelle"[4].

Pour obtenir la Princesse Marie, Aerssens eut à vaincre des obstacles divers.

Un projet de mariage avec l'Infant d'Espagne étant survenu, on prétendoit lui substituer sa soeur cadette. Longtemps les plaintes furent inutiles, il sembla même qu'il falloit se résigner. Malgré l'extrême jeunesse de la Princesse Elisabeth, l'alliance avec la famille royale d'Angleterre étoit trop honorable pour la dédaigner, et on avoit à craindre que, si l'on ne

---

[1] „Gentilhomme anglais suspect à Louis XIII et à Richelieu, et que nous avons presque toujours rencontré à la suite de Mad. de Chevreuse". Cousin, *Mad. de Chevreuse*, p. 58 et 214.

[2] p. 209. [3] Cousin, *l. l.* p. IX. [4] *Hist. de France*, IX. 213.

prenoit une résolution prompte et décisive, le Roi, travaillé par l'Espagne, ne vint à changer d'avis. Aerssens écrit: „Si on me propose la puisnée, l'aage et ce qui en dépend me feront tousjours presser pour l'aisnée, par ce que l'Estat et V. A. ont besoin de lignée et m'y tiendray. Cela ne succédant point, V. A. doibt promptement résoudre ce qu'elle nous voudra commander, soit de s'en retirer sur l'inesgalité de l'aage, soit d'accepter la proposition de la puisnée, pour en conclure la convenance en forme, au moins par une signature réciproque du Roy et de nous, en prévenant par besogne faicte la venue de l'ambassadeur d'Espagne, lequel, s'il venoit à en avoir le moindre vent, remueroit ciel et terre, pour en renverser le progrès; en quoy il se trouveroit aussitost secondé de la caballe de Rome, d'Espagne, et des papistes" [1]. Les intentions de la cour lui sont suspectes; cependant il présume „que les deux Roynes consentiroyent à faire traicter avec V. A. pour la puisnée, comme un moyen pour appaiser le peuple; mais je ne sçauroy croire que l'Espagnol voullust passer plus avant en ce traicté, s'il y a de la conclusion avec vous, n'estoit qu'on luy donnast parolle de l'inexécution; c'est pourquoi j'ose représenter encore une fois que V. A. doit abréger ses délibérations" [2].

Cette difficulté écartée, il s'agît du transport de la Princesse. Le Roi jugeoit qu'elle devoit rester encore trois ans en Angleterre; mais c'étoit s'exposer à voir le mariage, conclu en apparence, se rompre plus tard; „non", dirent les ambassadeurs aux commissaires

---

[1] p. 216. [2] p. 217.

du Roi, „que doutassions en façon aucune des bonnes intentions de leurs Majestez, mais que les accidents du monde s'y font craindre, comme les traverses et envies de ceux à qui cette alliance est suspecte; d'ailleurs la Princesse a besoin d'apprendre la langue et le païs où elle aura à vivre, et à gaigner les coeurs du peuple"[1]. Aerssens écrit au Prince d'Orange: „nous demeurons comme achoppés au seuil de la porte. Que tenons nous, sy on s'arreste là? Le Roy n'entend pas que la Princesse passe la mer, avant qu'elle ait atteint l'aage de consentement; c'est donner d'une main, pour retenir de l'autre. Sy on vient cy-après à changer de volonté, elle tiendra le langage qu'on voudra, peut-estre mesmes, pratiquée par quelque favorite, protestera contre. Trois ans en tel subject sont autant de siècles. Elle conserve sa liberté, pendant que le Prince aura perdu la sienne"[2]. „Je prévois", ajoute-t'il, „vostre perplexité." Il conseille de joindre à une dépêche, ordonnant de „redoubler les instances, sans varier, une lettre secrète pour lascher prise, au cas qu'après quinze jours de sollicitation, il n'y ait plus de lieu de rien gagner". Surtout à cause du départ projeté de la Reine; „si elle nous eschappe, d'un an et plus nous ne saurions espérer la solennisation du mariage"[3].

Le désir d'introduire les cérémonies de l'Église d'Angleterre à la cour de la Haye fut une source de longs débats. Là-dessus le Prince étoit inébranlable[4] et fai-

---

[1] p. 346. [2] p. 361. [3] p. 362.

[4] Dans l'Instruction de M. de Heenvliet, rédigée par Aerssens, on lit: „L'article touchant l'exercice de la religion est de plus grande considération que tous les aultres, car il parle d'obliger S. A. à l'introduction des cérémonies de l'Église d'Angleterre en sa Cour, ce qu'il ne sçauroit faire sans une grande altération dans l'Estat, et sans le déservice de sa maison et de sa réputation,

soit remarquer que non seulement une stipulation pareille rendroit l'alliance odieuse, mais que la chose étoit décidément impossible, ou du moins, dans une République, ne dépendoit pas de lui[1].

Enfin, lorsque tout paroissoit conclu, un incident sembla venir tout déranger. Neveu du Roi d'Angleterre, l'Électeur Palatin, toujours à l'affût de tout ce qui pouvoit le rétablir dans ses états héréditaires, crut devoir saisir cette occasion propice et voulut persuader le Roi de ne souscrire au mariage qu'à condition d'engagements de la République en sa faveur[2]. Avec un soin extrême, Aerssens au contraire avoit détaché la négociation d'une alliance de famille de tout ce qui étoit relatif à une alliance d'État[3]. Cette opposition inattendue étoit d'autant plus fâcheuse que le Roi, à

rien n'estant sy dangereux ny délicat que le changement, mesmes le plus léger et quasi indifférent, en chose concernant les consciences; mais puisque les Églises d'Angleterre professent et confessent une mesme foy et vérité avec celles de cet Estat, et que les cérémonies ne sont nécessaires et ne font aucune partye de la doctrine, qu'au contraire leur introduction, après une sy longue réformation et retranchement, donneroit occasion de scandaliser les consciences de plusieurs, qui les qualifieroyent comme voye ramenant vers la Papauté, le sieur de Heenvliet remonstrera premièrement que, messieurs les Estats estants seuls souverains de ces provinces, il n'est au pouvoir de qui que ce soit d'y introduire d'autres formes en ce qui est de l'exercice de la Religion, que celles qui présentement y sont establies et exercées publiquement; en second lieu représentera qu'ayant ma dite dame à se rendre, comme elle sera, chère et agréable à ces peuples, en considération principalement de l'uniformité de la Religion, la moindre mention de formes et cérémonies estrangères seroit capable au contraire de leur rendre et sa personne moins agréable et l'alliance odieuse". p. 256.

[1] M. de Zuylichem écrit à M. de Heenvliet: „Il semble à S. A. que vous ne pressez pas assez l'argument *ab impossibili*, sur l'article des cérémonies: qui est, dit-elle, aussi loin de son pouvoir que, par exemple, il seroit de celuy de M. le comte d'Arondel d'introduire des nouveautés de religion en Angleterre, où yl n'y a que le Roy de souverain, et quelle impertinence seroit ce donc d'aller promettre des choses qu'on n'est pas capable en aucune sorte de prester?" p. 302. — „Si S. A. promettoit la ville d'Amsterdam au marché, seroit-ce pas chose ridicule, n'en pouvant non plus disposer que vous ou moy?" p. 305.

[2] Déjà en déc. 1640 l'Électeur s'étoit adressé aux ambassadeurs: voyez N°. 640b.

[3] p. 325.

l'exemple de son père, nullement disposé à faire lui-même des sacrifices, étoit fort zélé pour les intérêts de sa famille, pourvû qu'ils ne lui coûtassent rien. D'ailleurs le désir du Prince infortuné pouvoit facilement trouver appui dans le Parlement et y donner lieu à d'interminables longueurs. Le comte d'Arundel donna l'éveil à M. de Sommelsdyck[1]. En effet, bientôt les commissaires du Roi déclarèrent qu'ils trouveroient volontiers quelque expédient pour contenter l'Électeur, „duquel les ministres ont estrangement caballé en Cour et au Parlement, pour, au moyen d'une liaison du mariage et de l'alliance, espérer son restablissement"[2]. L'Électeur se rendit en Angleterre. Il sembloit même viser à supplanter le Prince Guillaume, en lui faisant épouser la soeur cadette[3]. Ce fut en vain. Le mariage fut conclu, nonobstant les contremines et oppositions qu'y firent quelques-uns, qui le devoient moins que tout autre[4].

---

[1] A la fin d'une conférence des commissaires du Roi avec les ambassadeurs, „il lui dit à l'oreille que tout iroit bien; que le Roi feroit porter le traicté à la maison haute, où il seroit fort bien receu, mais que ferons bien de consentir une alliance *pour restablir M. l'Électeur*. C'est le secret de la messe et l'alliance d'Estat qu'on prétend; mais quand on en viendra là, nous sçaurons bien nous borner dans nos limites et faire distinction entre l'alliance d'Estat et un traicté de subside au profit d'un tiers, lequel ne sçauroit estre aydé de nous que par une conjonction contre l'Espagne de la France, de cette Couronne et des Provinces-Unies, en une ligue offensive et défensive." p. 350. [2] p. 379.

[3] „Il y a eu dessein de nous oster l'aisnée et de nous obliger à une alliance d'Estat, en laquelle la restitution du Palatinat eust esté stipulée, par les menées des ministres de la Royne de Bohème, qui avoyent sy bien caballé plusieurs grandz, tous nos commissaires mesmes, sans en excepter un seul, qu'ilz furent autheurs au Roy de porter le mariage et l'alliance d'Estat au Parlement." p. 388. „Parmy tant de grandz qui font démonstration de faire pour luy, qui oseroit conseiller au Roy de luy donner sa fille, ou d'entreprendre à vive force son restablissement? là où l'alliance de V. A. est fondée de puissance, de proximité, et de cent considérations d'Estat pour S. M. et pour ces Couronnes." p. 396.

[4] *Mémoires de Frédéric-Henri* p. 278. Dans la copie aux Archives on lit: „n. l. c. et o qu'y peut faire l'Électeur Palatin et autres de sa part."

Arrivé à Londres, vers la fin de 1639, Aerssens n'avoit pas été mis dans le secret. Il écrit: „le bruict est icy, et madame de Chevreuse l'autorise, que V. A. faict négotier par le sieur de Heenvliet le mariage de madame Marie. Je ne sçay ce qui en est, et n'en suis point curieux, que pour en désirer le succès" [1]. Frédéric-Henri, dans sa réponse, lui recommande la chose avec chaleur. „J'ai une si grande confience en vostre conduitte, que je ne doute nullement que, si vous l'entreprenés, vous en viendrés à bout" [2].

Avec sa perspicacité habituelle, il saisit le noeud de la question. Se défiant de la Reine et de sa mère, on devoit, pour s'emparer de l'esprit du Roi, mettre à profit la rivalité de l'Angleterre et de la France, jalouses de l'amitié de la République [3].

Il négocie en homme d'État: „Les argumens, dont jusques icy s'est servy le sieur de Heenvliet, ne tiennent que du particulier; mon intention seroit de monter plus haut, pour faire comprendre à leurs Majestez leur propre avantage et grandeur en cette alliance, et cela par raisons et exemples, et qui se peuvent juger à l'oeil" [4].

---

[1] p. 161. [2] p. 198.

[3] „Je puis dire à V. A. assertènement que les deux Reines travaillent en cela pour l'Espagne, en considération du sang, de la religion et de la grandeur. Ma visée, Monseigneur, en cest affaire a esté de mesnager la jalousie que le Roy prend de l'estroitte alliance des Estatz avecq la France, pour luy entâmer le propos de ce mariage, comme le vray et unique expédient pour attirer et lier à soy par prérogative et devant tous autres, les affections et les intérêts de V. A. et des Provinces-Unies; rien ne pouvant de faict estre tant utile que ce moyen, au lieu que, se voulant mettre en autre maison plus puissante, il ne gaignera rien sur leur ambition, mais perdra l'amitié de sa fille, l'obligeant d'espouser des intérêts contraires aux siens. Je m'abstiendray donq d'en parler, si V. A. ne le trouve bon autrement, mais le temps et toutes les raisons du monde font pour cest alliance." p. 161.

[4] p. 205.

„L'alliance est grande et fort considérable"; donc il ne faudra point y renoncer, même si l'on ne peut obtenir que la princesse puisnée; mais „je pense," écrit-il, „que vous devez tousjours insister pour la fille aisnée, en la seule considération de son aage, plus avancé et sortable, pour espérer tant plustost lignée du Prince, vostre filz unique. S'il se peut obtenir, vous y rencontrerez un autre grand avantage pour nostre Estat, car cela asseurément feroit rompre la recherche d'Espagne, qui refuseroit la seconde, quand il verroit la partye liée avec son mortel et perpétuel ennemy pour l'aisnée, et j'ay tout plein de pregnantes considérations à remonstrer là-dessus, sy desjà on n'est engagé, pour le bien du service du Roy et les suretez de ses couronnes; entre autres, le péril des Princes ses enfans, en cas de conclusion avec l'Espagne; l'ombrage et défience de ses meilleurs alliez; le desplaisir de la plus saine partye de son peuple, en la rencontre du Parlement et du mouvement contre l'Escosse; qu'en contrechange il perdra l'amitié de sa fille et n'acquerra jamais celle de son gendre"[1].

La prudence et la dextérité de M. de Sommelsdyck méritent de grands éloges, et, sans lui, abandonnée aux soins de M. de Heenvliet et Joachimi, probablement l'affaire n'eut point réussi. Toutefois il est évident que les circonstances influèrent beaucoup sur les déterminations de la Cour et qu'elles doivent entrer en ligne de compte, pour expliquer le changement subit dans les dispositions du Roi et de la Reine.

Longtemps le mariage de la Princesse ainée avec l'In-

---

[1] p. 206.

fant sembloit irrévocable. „Les Roynes y sont entièrement logées, poussées sans doute de Rome et d'Espagne, pour gagner cette âme à la Papauté"[1]. Aussi, en juin 1640, M. de Heenvliet écrit: „leurs Majestez m'ayant déclaré que cela ne se pouvoit, et sachant leur déterminée résolution et qu'il n'y avoit rien plus à espérer, suis passé oultre à me déclarer pour la seconde"[2]. En 1641 tout-à-coup les difficultés, insurmontables jusqu' alors, comme par enchantement disparoissent. A peine les ambassadeurs sont ils arrivés à Londres, que le Roi leur fait entrevoir la possibilité d'un changement[3], et, peu de jours après, „le Roy nous ayant mandé de nous trouver en la chambre de la Reine, S. M. se mit à nous dire en sa présence d'avoir pensé de plus près à la demande qu'au nom de l'Estat et de V. A. luy avions faicte de sa fille aisnée, et que, pour les raisons par nous alléguées, elle en approuvoit la recherche et desjà la nous accordoit"[4]. Dès lors le Roi et la Reine montrèrent de l'empressement à écarter les obstacles; surtout aussi en ne faisant pas le moindre cas des propositions et des importunités de l'Électeur Palatin. Voyant le grand succès de ses menées, „S. M. s'est avisée avec la Royne seule, de détascher le mariage de la Princesse aisnée de toute autre négotiation et de nous en accorder la solemnisation dès l'heure que le Prince sera venu, et il a admonesté la Reine de Bohème de se bien entendre avec vos Altesses, dont l'amitié peut estre utile. C'est ce qu'en avons appris de la propre bouche du Roy"[5]. — L'Électeur joua un triste rôle dans cette affaire. Aers-

[1] p. 207. [2] p. 243. [3] L. 650. [4] p. 331. [5] p. 389.

sens écrit: „Ce Prince est bon et grandement à plaindre de ce qu'il est sy mal servy, car il luy eust mieux vallu de se prévaloir de vostre amitié et direction que de choquer directement les desseins de S. M. et de V. A., et cela encor en vain et sans considérer l'estat de sa condition"[1].

Quelle fut donc la cause d'un succès presqu' inespéré? Il n'est pas difficile de trouver le mot de cette énigme. Survenu au milieu de la lutte ardente pour la liberté des croyances religieuses et pour la conquête de droits politiques, le mariage étoit fort populaire; par un double motif; plus que jamais, se rappelant le règne illustre de la reine Elizabeth, on haïssoit l'Espagne et la dynastie de Philippe II[2], on sympathisoit avec la République et avec la descendance de Guillaume Premier[3].

Souvent cette affection du peuple frappe et réjouit les ambassadeurs. Dès les premiers jours ils écrivent: „pour le succès de nostre commission nous reconnois-

---

[1] p. 412.

[2] „M. Vane", écrit M. de Heenvliet, „me dit que Mad. de Chevreuse parloit de la Princesse pour le Prince d'Espagne: „Je luy dis: mon Dieu, monsieur, ne sçavez vous pas assez les ruses et mesnées des Espagnols? croyez vous pas que tous clairvoyants et bons subjects du Roy ne le désireront jamais, et que vostre peuple d'une telle alliance seroit très-mal satisfaict"? p. 170. Dans une autre conférence avec M. Vane: „Je dis tout ce que je poulvois, et de l'aversion du peuple, et des meschancetés et ruses de ceste nation contre ce Royaulme, et mesmes encor contre la personne de S. M. durant la vie du feu Roy, quand Hinijosa et Carondelet vindrent icy, et que cela n'estoit point effacé hors la mémoire de plusieurs". p. 180. Rapportant son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, M. Heufft écrit: „je prins la hardiesse de luy dire qu'il auroit le corrival d'Espagne. Il me dict qu'il ne croyoit pas que cela se fist et qu'il aimeroit mieux voir ceste alliance de S. A., la jugeant utile et pour l'Estat d'Angleterre et le nostre". p. 250, sv.

[3] En mars 1640 Aerssens écrit: „Je ne puis céler à. V. A. que toutte cette action m'est suspecte et que le dessein va à nous leurrer de parolles, tandiz qu'on se ligue avec l'Espagne; peut-estre pense-on avec cela amuser le peuple, *qui désire nostre conjonction*". p. 220.

sons palpablement les voeux du peuple, espérans par là la bénédiction de Dieu"[1]. Après la signature du contrat, trois mois plus tard: „on nous en est venu de toutes parts congratuler l'alliance, applaudie généralement de tout le peuple avec mille bénédictions"[2]. Enfin, le jeune Prince faisant son entrée à Londres: „nous eusmes à passer à travers tant de peuple qu'il estoit quasy impossible de gaigner la cour, sans le bon ordre lequel avoit esté donné de rue en rue. V. A. ne sçauroit croire avec combien de bénédictions et d'acclamations S. A. fut receue, et oserions bien dire que de cent ans il ne s'est faict entrée en laquelle grands et petitz ont tesmoigné pareille joye et satisfaction"[3].

Le peuple anglois, dans cette alliance avec les Provinces-Unies et avec une Famille illustre et dejà si chère aux Protestants, saluoit avec allégresse le gage d'un meilleur avenir, la preuve d'un changement de dispositions, qui pourroit sauver le pays du papisme et de la tyrannie, sans le faire passer par les horreurs de la guerre civile. De si douces illusions ne tardèrent pas à se dissiper. Une seconde alliance avec la Maison d'Orange devoit assurer plus tard à l'Angleterre ces immenses bienfaits; préalablement il falloit encore un demi-siècle d'agitations et de malheurs. — En 1639 Aerssens écrit à Frédéric-Henri une parole digne de remarque. Se plaignant du peu de bienveillance de la Cour et que l'Espagnol s'en mesle ouvertement, „il ajoute: „quoy estant, V. A. pense s'il est possible que n'ayons tousjours des riottes à composer avec cette couronne,

[1] p. 319. [2] p. 415. [3] p. 484.

sy, par traict de temps et des accidens des affaires, cette Cour n'est remise en une plus saine assiette"[1]. — *Remettre cette Cour en une plus saine assiette;* arracher l'Angleterre à l'Espagne, comme ensuite par Guillaume III elle fut arrachée à la France, voilà ce qui, sans qu'on se mêlât directement des dissensions intestines[1], sembloit pouvoir résulter, pour le bien de l'Europe, de la négociation dont Aerssens étoit chargé. Déjouant tous les calculs, les événements prirent un déplorable cours. Quand l'Espagne fut abaissée, quand le trône fut renversé, l'inimitié de l'Angleterre, d'abord républicaine, ensuite revenue au pouvoir monarchique, attira aux Provinces-Unies ces effroyables guerres maritimes où à tant de gloire se mêlèrent tant de désastres. Toutefois le mariage eut des conséquences salutaires; de cette union, dernier succès diplomatique de M. de Sommelsdyck, devoit naître le glorieux défenseur de la République, qui sauveroit aussi l'Europe et viendroit établir en Angleterre le régime de la véritable liberté[2].

VI.

Qu'il me soit permis, après avoir fait remarquer l'habileté de M. Aerssens et les principes régulateurs de sa conduite politique, d'émettre l'espoir que ses lettres feront l'objet d'un examen plus sérieux. Il faut les étudier. Ce n'est qu'alors qu'on appréciera le style

[1] p. 156.

[2] De retour à la Haye, et peu de temps avant sa mort, Aerssens écrit: „Je répute à un bien grand bonheur, que ny S. M. ny le Parlement ne m'ayent jamais faict parler de leurs menées ou jalousies, car j'eusse eu de la pène à les contenter esgalement et la confience de tous deux nous est nécessaire pour le succès du mariage et pour l'Estat; s'il est possible, il s'en faut tenir à cette maxime". p. 487.

clair, concis, animé, sans recherche, sans ornements inutiles, approprié aux affaires, et qui, dans sa simplicité même, n'est pas dénué d'agrément et d'élégance, et fait sentir que celui qui savoit ainsi écrire avoit aussi le don de la parole et devoit être, dans la conversation comme dans la correspondance, éloquent et persuasif[1]. On retrouvera partout une connoissance étendue et exacte des événements et des hommes, et de tout ce qui concerne la situation intérieure et les rapports mutuels des États; le talent avec lequel, souvent en peu de mots, il résume et décrit une situation compliquée; la profondeur et l'élévation de ses vues et de ses desseins; sa fermeté, sa persévérance, son adresse, et cette flexibilité, indispensable au diplomate, avec laquelle, sans jamais dévier de ses principes, il sait varier ses moyens.

Je ne me dissimule pas néanmoins qu'on attaquera peut-être mes éloges par la bàse, en contestant l'idée fondamentale du système dont Aerssens fut le principal soutien. Ce parti de la paix, qui suivoit les traces de Barnevelt et vouloit mettre fin à une lutte sanglante et déjà de si longue durée, avoit-il tort? falloit-il donc prolonger indéfiniment la guerre? ne sacrifioit-on pas les véritables intérêts de l'État à des considérations générales et chimériques sur le bien de l'Europe et de la Chrétienté? en ruinant l'Espagne, ne suscitoit-on pas un ennemi beaucoup plus redoutable? Cette alliance intime avec la France, avec une puissance catholique et un gouvernement absolu, n'étoit-elle pas diamétralement opposée

[1] „Aerssens homme très-habile, éloquent et persuasif". D'Estrades, *Lettres*, I. 49.

aux maximes d'un État issu de la Réforme et monument d'une résistance courageuse à l'oppression d'un monarque persécuteur? Favoriser ainsi les vues de Richelieu, n'étoit ce pas coöpérer, d'une manière indirecte, à ce qui fut le but et le résultat de son éclatant mais affreux ministère, le despotisme royal, la puissance irrésistible de la France, la persécution des malheureux Réformés? n'étoit ce pas, pour ainsi dire, une complicité anticipée aux désastres que devoient un jour attirer, sur la France et sur l'Europe, les conséquences funestes, mais inévitables des succès et des tendances d'une telle politique; Louis XIV et ses conquêtes, la révocation de l'Édit de Nantes et la guerre des Cévennes, la Révolution et ses horreurs?

Je suis loin de souscrire à de telles accusations. Sans vouloir faire une apologie de Richelieu, il me semble que le procès de cet homme extraordinaire n'est pas définitivement jugé. De nos jours des savants illustres, M. Cousin, Ranke, Henri Martin, Avenel, à l'aide de documents nouveaux, en donnant une idée plus exacte de la situation de la France dans la première moitié du dix-septième siècle, ont réhabilité sa mémoire (¹). A peine peut-on se former une idée

(¹) M. Michelet, dans son Histoire de France, se prononce moins décidément en sa faveur. Il trouve une exagération inconcevable dans ce qu'ont écrit sur cette époque „des esprits fins, ingénieux et d'agréable érudition, des Ranke, des Cousin, des St. Beuve." Il observe qu'en histoire, „le microscope a ses dangers; c'est de faire croire que des mousses et des moisissures sont de hautes forêts, de voir le moindre insecte et l'imperceptible infusoire à la grosseur des Alpes; tous les petits personnages de ce pauvre temps-là se sont amplifiés dans nos micrographes historiques" [1]. Mais

[1] *Henri IV et Richelieu*, p. 262.

de la grandeur et de la multiplicité des obstacles „que lui opposaient de tous côtés la reine mère, la reine

M. Michelet lui-même tombe souvent dans un extrême opposé; il lui arrive de rapetisser les personnages et il semble presqu'entièrement méconnaître dans Richelieu la hauteur des vues, l'étendue du coup-d'oeil politique, la grandeur de l'homme d'État. Il le dépeint, le plus souvent, comme entraîné par les évenements et beaucoup trop glorifié par le hasard et le succès. On diroit même qu'il se complait dans une espèce de dénigrement systématique. Je me permettrai d'en citer quelques exemples.

„Si on veut ignorer solidement et à fond Richelieu," dit-il plaisamment, „il faut lire ses Mémoires;[1] On sent partout que ce lent, lourd, prolixe échafaudage de sagesse diplomatique, qui les caractérise, n'a rien de sérieux."[2] — M. Martin fait ressortir l'injustice de cette condamnation sommaire: „nous n'allons pas jusqu'à prétendre qu'il n'y ait jamais, dans ce grand monument, ni arrangements ni réticences; mais, en général, pour l'explication des vues du gouvernement, pour l'enchaînement des faits, pour la précision des détails, les *Mémoires* de Richelieu nous paraissent avoir une autorité fort supérieure à celle de tous les autres *Mémoires* qui remplissent nos recueils"[3].

Les succès en Italie, en 1630, lui paroissent insignifiants. C'est en citant comme exemple la prise de Pignerol et de Saluces, qu'il écrit: „Les infortunés machinistes, Sully et Richelieu, par une force très-grande de sagesse et de volonté, atteignent de petits résultats éphémères"[4]. — M. Martin observe: „Ainsi furent réparées les fautes des derniers Valois: les principaux débouchés des Alpes dauphinoises dans le Piémont étoient au pouvoir de Richelieu et la France tenait de nouveau les clefs de l'Italie. La prise de Pignerol fut comme un coup de tonnerre qui atterra Charles-Emmanuel et dissipa toutes ses illusions"[5]. — M. Michelet écrit même un chapitre particulier intitulé „la France ne peut sauver Mantoue;" et dans les notes il revient aux „fort petits succès des campagnes d'Italie; si misérables en comparaison des conquêtes du seizième siècle. Ici quels résultats? on secourt Casal, on prend Pignerol, on laisse périr Mantoue"[6]. M. Michelet oublie „qu'une grande partie de l'armée impériale était retenue en Lombardie *par cette conquête de Mantoue qui devait coûter si cher à Ferdinand*"[7].

[1] *l. l.* p. 363. [2] *Richelieu et la Fronde*, p. 33. [3] XI. 107.
[4] *Richelieu et la Fronde*, p. 82. [5] XI. 326. [6] p. 432.
[7] Martin, XI. 335.

règnante, le duc d'Orléans, les princes ambitieux, les courtisans avides, les favoris jaloux, les confesseurs

---

Pour Richelieu rien ne pouvoit arriver de plus funeste que la mort du roi sans héritier. Aussi en 1630, lorsqu'on croyoit Louis XIII mourant, „Richelieu contenait plûtôt qu'il n'exagérait ses angoisses. Il voyait son pouvoir croulant, sa vie menacée, son oeuvre, qui lui était plus chère que la vie, son oeuvre, à peine ébauchée, près de rentrer dans le néant, sa patrie retombant dans l'abîme d'où il l'avait tirée. Le hasard de l'hérédité alloit donner pour chef à l'État l'aveugle et frivole instrument des ennemis de l'État" [1]. — On conçoit la joie du cardinal, en 1638, à la naissance du dauphin: „Er sah darin eine Befestigung seines Systems auf immer" [2]. — M. Michelet au contraire s'imagine et affirme que Richelieu en fut désespéré: „Il demeura sans voix. La fatalité était désormais d'avoir pour maîtres l'infant de la maison d'Autriche, la régente espagnole" [3]

„Richelieu," selon M. Martin, „fut très-frappé de l'esprit fin et délié, de la vive et pénétrante intelligence, que révélaient la belle figure et l'attrayante conversation de Mazarin. Le cardinal déclara, dit-on, qu'il n'avait encore rencontré personne qui eût un plus beau génie pour les affaires et songea dès lors à se l'attacher" [4]. M. Michelet en juge différemment: „Reconnut-il celui qu'il mettait en France? Parfaitement. Il le crut un faquin, et c'est pour cela qu'il le prit" [5].

Le siècle de Richelieu, dans son ensemble, est également l'objet de sa censure et de ses rigueurs. D'après M. Cousin „c'est sous Henri IV, sous Louis XIII et sous la reine Anne que sont nés, se sont formés, et même développés les plus grands écrivains de l'un et de l'autre sexe, ceux-là mêmes qui, comme Mme de Sévigné et Bossuet, ont prolongé le plus avant leur carrière" [6]. Selon M. Michelet, cette époque littéraire a un caractère tout différent. „La France du dix-septième siècle procède de deux caducités, de la vide enflure espagnole, de la pourriture italienne. Aussi, dans la littérature, le moment vigoureux du siècle, son milieu, est marqué des rides de la décadence. La préoccupation ridicule de la forme dépara non seulement les Balzac et autres rhéteurs, mais les plus sérieux écrivains" [7]. On comprendroit ce jugement

[1] *l. l.* 337. [2] Ranke, *Franz. Geschichte.* II. 478.
[3] *R. et la Fr.* p. 212. [4] *l. l.* 324. [5] *l. l.* 231.
[6] Mme de Longueville. [7] p. 231.

intrigants, l'état du pays enfin"[1]. „Loin que les pouvoirs particuliers fussent les auxiliaires du pouvoir cen-

sévère, s'il n'étoit question que de Balzac, de Voiture et de leurs imitateurs, „artistes en fait de langage," dit M. Vinet," tout occupés du perfectionnement de l'instrument qu'ils emploient et pour qui les différents sujets qu'ils traitent ne sont guère qu'une occasion d'expériences sur la langue;" mais il s'agit ici de l'époque de Descartes, de Pascal, de Corneille, de Bossuet; lorsque „le génie françois, ayant reçu de la religion, de la philosophie, de l'antiquité tout ce qu'il en pouvait recevoir sans se dénaturer, déjà élégant et poli, non point encore vermoulu de civilisation, ne conservant des agitations civiles qu'une émotion sans trouble et sans regret, gardant encore entières la foi politique et la foi réligieuse, présentait cette heureuse proportion d'imagination et de réflexion, de réserve et de hardiesse qui promet une belle époque littéraire"[2].

Les écrits de M. Michelet sans contredit ont leur mérite; on y rencontre souvent des traits de lumière; il y a dans ses observations beaucoup de finesse et de connoissance du coeur humain; ses aperçus nouveaux et ses raisonnements ingénieux, même lorsqu'ils sont basés sur un frêle échafaudage, intéressent, et ses brillants paradoxes, même et surtout lorsqu'ils éblouissent, forcent à réfléchir; cependant j'ose croire que M. Vinet, qui a jugé les premiers volumes de l'Histoire de France[3] avec sa bienveillance accoutumée, auroit considérablement modifié ses éloges plus tard. Il n'eût pas persévéré à louer ici „la critique sévère, sans scepticisme ni dédain." Il eut souscrit peut-être aux remarques d'un censeur, sévère, mais consciencieux et impartial, M. Gustave Planche, qui, dirigées en premier lieu contre l'histoire de la Révolution par M. Michelet, n'en sont pas moins applicables à ses écrits historiques en général. „Il a voulu dépouiller de leur éclat, de leur prestige, les grandes figures que nous sommes habitués à regarder comme les maîtres de la multitude.... Si l'histoire est absente, le roman occupe le premier plan.... Il sait tout, non pas seulement ce qui a été vu, ce qui a été raconté par les acteurs, par les témoins, mais bien aussi et surtout les plus secrètes pensées, les sentimens les plus intimes de chaque personnage.... Malgré ses études si persévérantes, malgré ses travaux si nom-

[1] Avenel, *Introd.* p. CI. [2] Vinet, *Chrestomathie.* III. p. XV.
[3] *Littérat. française au* 19e *siècle*, III. 399—476.

tral, ils sembloient en être les adversaires: résistances dans les affaires d'état de la part des parlements; résistances dans l'administration de la part des gouverneurs des provinces; .résistances dans la conduite de la guerre de la part des généraux, des simples officiers et des soldats eux-mêmes; résistances enfin dans l'emploi de l'argent de la part des surintendants; tout mettait à l'épreuve l'indomptable fermeté de Richelieu"[1]. L'aristocratie contre laquelle il avoit à lutter, n'avoit pas même l'esprit aristocratique; son rêve étoit de démembrer, non de gouverner la France; son idéal était le retour à la féodalité[2]; elle ne songeoit le plus souvent qu'à ses intérêts particuliers, pressurant le peuple, levant contre le Roi l'étendard de la révolte, conspirant avec les ennemis de la patrie et ne reculant pas même devant l'assassinat. Lorsqu'en 1624 Richelieu saisit le gouvernail „la majesté royale étoit tellement ravalée qu'il étoit presqu' impossible de la reconnaître"[3]. Il faut se placer à ce véritable point de vue, afin de porter un jugement équitable sur les mesures sévères par lesquelles il réussit à rétablir l'ordre dans un tel chaos (¹) et, en

---

breux, si variés, malgré trente ans consumés dans la contemplation du passé, il ne paroît pas comprendre bien nettement les devoirs de l'historien. Quand il raconte, et il raconte rarement, il cherche, il obtient des effets qui n'appartiennent pas au genre historique. Il se propose d'émouvoir à tout prix"[4].

(¹) M. Avenel observe que quiconque „a bien étudié Richelieu sait que la cruauté était un moyen de sa politique plutôt qu'un instinct de son caractère"[5]. „Il étoit rigoureux par politique, incapable d'une odieuse et inutile barbarie"[6]. S'il fut inexorable envers le duc de Montmorenci, celui-ci avoit levé contre le Roi l'étendard de la guerre civile, et Henri IV, qui savoit vain-

[1] l. l. p. LXXXI. [2] H. Martin. XI. 25.
[3] Richelieu, *Testament politique*. [4] *Nouveaux portraits littéraires*.
[5] *l. l.* [6] H. Martin, XI. p. 302.

fondant l'unité de la France, à lui assurer, au milieu de la crise européenne, une prépondérance salutaire. „Il y a toute apparence que le despotisme se fût établi sans lui: sans lui, la France et l'Europe eussent-elles été sauvées?"[1] L'humeur vindicative, selon M. Avenel, étoit un des traits caractéristiques de son âme, mais il considéroit les offenses faictes à sa personne comme des attaques dirigées contre la monarchie[2], et, en tenant compte du véritable état de la France, on ne désapprouvera pas M. de Sommelsdyck, écrivant

cre et pardonner, ne fit pas grâce au maréchal de Biron. „La fin chrétienne et noblement résignée de Cinq-Mars et de Thou", écrit M. Martin, „transmise à la postérité dans de touchants récits, a fait naître d'étranges illusions sur leur vie. La sévère histoire ne doit pas tolérer de semblables apothéoses. Si Cinq-Mars fut criminel, de Thou ne fut point innocent. Il devait savoir que la haute trahison, que l'appel à l'étranger, étoit inévitablement au bout des complots où il s'engageait et où il engageait les autres; peu s'en fallut que la France ne perdit, grâces à lui, le fruit de vingt ans d'héroiques travaux"[3]. — Le meurtre, aussi bien que la rebellion, comptoit, pour les adversaires du cardinal, parmi les moyens légitimes. En 1636 le projet de poignarder Richelieu au sortir du conseil n'échoua que parce qu'au moment de donner le signal, le coeur faillit au Duc d'Orléans. Mme de Chevreuse également n'avoit là-dessus aucun scrupule; elle eût voulu faire assassiner Richelieu, comme ensuite elle tenta de faire assassiner Mazarin. „Il nous semble", écrit le plus fervent de ses admirateurs, M. Cousin, „ou qu'il n'y a plus de certitude en histoire, ou qu'il faut considérer comme un point absolument démontré qu'il y eut un projet arrêté de tuer Mazarin, que ce projet a été conçu par Mme de Chevreuse, et que la tentative n'a manqué que par des circonstances tout-à-fait indépendantes de la volonté des conspirateurs"[4].

[1] H. Martin. XI. p. 581.

[2] Lui-même l'a dit à l'heure où la parole de l'homme n'a plus qu'un langage, car c'est à Dieu qu'elle parle: „Je n'ai jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'État". Avenel, *Introd.* LXXXIX.

[3] *l. l.* p. 570. [4] *Mme de Chevr.* p. 197.

en 1626, après la conspiration d'Ornano[1], au Cardinal: „j'honorerai vostre vertu, et espéreray des utiles effects de vostre incomparable prudence et affection vers cette République, à laquelle j'ay donné des asseurances entières que rien ne retarde le secours qui nous a esté promiz, que les malheureux incidens qui ont failly de troubler la paix du Royaume avec l'authorité du Roy; mais, cela ayant esté réglé par vostre courage et sage conduitte, que désormais vous estendrez aussy les effects de vostre soin et clairvoyance sur cet Estat, afin de le protéger et le conserver capable de servir quelque jour le Roy et la couronne avec la gratitude que méritent ses grandes faveurs"[2].

Lorsqu'on prétend que, déjà du vivant d'Aerssens, il falloit, rassuré par le déclin de l'Espagne, craindre par dessus tout les envahissements de la France, on confond les époques. L'Espagne penchoit déjà vers la décadence, mais elle tenoit encore une vaste place en Europe[3]. „Atteinte au dedans d'un mal incurable, elle était encore formidable au dehors par ses excellentes armées et par ses trésors. Le prodigieux accroissement qu'avait pris si vite la puissance autrichienne en Allemagne semblait d'ailleurs compenser, et bien au delà, l'affaiblissement intérieur de l'Espagne"[4]. La France ne possédoit, ni l'Artois, ni la Flandre, ni l'Alsace, ni la Franche-Comté, ni le Rous-

[1] Ancien gouverneur du duc d'Anjou, Ornano, de concert avec les dames de la cour, méditoit les plus coupables projets. „On a prétendu que ces téméraires desseins avaient été supposés par Richelieu, pour s'enchaîner Louis XIII par le lien de la peur. Il est tout au moins impossible de révoquer en doute les projets de révolte et *d'assassinat du Cardinal;* les témoignages les moins suspects sont formels à cet égard". Martin, l. l. 233.

[2] p. 13. [3] Avenel, Introd. LXXX.

[4] H. Martin, *Hist. de Fr.* XI. 207.

sillon, ni la Lorraine; elle était de toutes parts vulnérable, „et du côté du nord dégarni, l'Espagne, établie presque sur la Somme et adossée aux Pays-Bas, était à trois journées de Paris" [1]. Si en 1632 le drapeau françois fut porté sur le Rhin, en revanche les Croates et les Hongrois en 1636 désolèrent la Picardie et l'agitation fut terrible dans Paris menacé; l'élan victorieux de 1640 se ralentit en 1641, et ce n'est qu'en 1642 que le nombre et la rapidité des succès vint présager un avenir nouveau; „l'orageuse année finit dans une immense splendeur; la fortune, si longtemps indécise, se précipitant alors du côté de la France" [2]. D'ailleurs, alors encore, cette prospérité sembloit viagère. On ne pouvoit supposer qu'après Richelieu et Louis XIII, investie de l'autorité souveraine, Anne d'Autriche abandonneroit son parti et embrasseroit le système de son persécuteur, et même ainsi, malgré ce grand changement inespéré dans sa manière de voir, malgré l'habileté et le savoir-faire de Mazarin, malgré l'éclat des six premières années de la Régence et les avantages que procura le traité de Westphalie, les troubles de la Fronde amenèrent les déchirements de la guerre civile, et ce ne fut qu'en 1660 que la suprématie de la France, sur le continent européen, devint manifeste. On ne sauroit révoquer en doute la sincérité de M. de Sommelsdyck, lorsque tâchant d'amener l'Angleterre à briser avec l'Espagne, il la considére encore comme plus à craindre que la France [3].

---

[1] Avenel, *l. l.* [2] Martin, *l. l.* 574.
[3] „L'accroissement de la France est merveilleusement envié et craint, mais, comme nous disons, sans cause, veu qu'elle ne sçauroit à beaucoup près balancer la grandeur de l'Espagne". p. 343.

C'étoit, dit-on, une chose déplorable qu'un État réformé fit cause commune avec une puissance catholique, favorisant les projets d'un ministre, qui étoit l'adversaire le plus énergique des Réformés et comptoit leur abaissement parmi ses titres de gloire. On se forme ainsi de Richelieu une fausse idée. La politique étoit toujours en première ligne dans ses calculs. Sa pensée intime, le but principal de ses efforts, la grande tâche qu'il s'étoit proposée, une résistance énergique aux envahissements de l'Espagne et de l'Autriche, qui, par leur alliance et la grandeur de leur pouvoir, enveloppant la France, devenoient irrésistibles en Allemagne, étoit évidemment favorable à la cause protestante en général. Quand il falloit s'opposer, soit aux volontés du Pape, soit aux prétentions du clergé, il ne s'en faisoit aucun scrupule; catholique et cardinal, il affrontoit le courroux de Rome plus qu'aucun autre, et faisoit ce que jamais Henri IV n'eût osé tenter. Personne, parmi les non-protestants, ne rendit jamais au protestantisme d'aussi grands services que lui. Il le ranima en Allemagne, il contribua à lui donner en Angleterre un essor et une influence cosmopolite [1]. En France il protégea les réformés contre le parti ultramontain [2], et

[1] Unter allen Nicht-Protestanten die jemals gelebt haben, hat keiner ein grösseres Verdienst um den Protestantismus, als dieser Cardinal, der seine politische Macht in Frankreich brach. Er hat ihn dagegen in Deutschland erneuert, und in England auf die Bahn geführt, die ihn zu dem gröszsten Welteinflusz fordern sollte. Ranke, *Franz. Gesch.* II. 514. — En général M. Ranke expose la politique de Richelieu envers les Réformés avec cette clairvoyance admirable qui donne une si grande valeur à ses écrits.

[2] Sa conduite étoit un scandale aux zèlés catholiques. Déjà dans les premières années de son ministère, un envoyé de l'Espagne le nomme un *cardinal d'enfer*: „Richelieu werde den Namen eines Cardinals nicht der Kirche sondern der Hölle, in der Welt zurücklassen". Ranke, *l. l.* 291. „Die streng katholische Partei forderte Rückkehr zu der verlassenen Politik, und zunächst einen Vertilgungskrieg gegen die Huguenotten". s. 292.

s'il les combattit, ce fut comme parti et faction politique, „pour les empêcher de former un État dans l'État et les faire ployer sous la loi commune"[1]. Ils furent en butte, il est vrai, à beaucoup d'injustices et l'on ne sauroit leur faire un reproche de n'avoir pas saisi par avance l'ensemble des vues de Richelieu, mais on ne sauroit aussi disconvenir que la conduite de beaucoup d'entr'eux n'ait été, durant tout le cours des discordes civiles, très-répréhensible. Sourds aux exhortations et aux sages avis de plusieurs, ils faisoient, comme Rohan et Soubise, servir la politique à la religion, ou même, comme le duc de Bouillon[2], la religion à la politique. Eux-aussi participèrent à des tentatives de rebellion; eux-aussi avoient des intelligences avec les ennemis du royaume, avec les Anglois et même avec les Espagnols[3]. Ils firent par là grand tort à leur propre cause[4] et facilitèrent plus d'une fois, en neu-

[1] Cousin, *Mme de Hautefort*, p. 18. — „Weder Holland noch vollends England wären mit ihm in Bund getreten, hätten sie nicht die Ueberzeugung gewonnen, das reformirte Bekenntnis werde in Frankreich bestehen bleiben". Ranke, *Fr. Gesch.* II. 351.

[2] „Richelieu s'alliait à l'extérieur avec les réformés qui l'aidaient à combattre les ennemis de la France; il combattait à l'intérieur les réformés qui s'alliaient avec ces mêmes ennemis". Avenel, *Introd.* LXXXII. — „Un rapprochement monstrueux s'opéra secrètement entre les chefs calvinistes (Rohan et Soubise) et les agents de l'Espagne". Martin, XI. 214. „Gewiss standen sie in 1625 mit dem Spanischen Hofe in Verbindung". Ranke, *l. l.* 290.

[3] Richelieu le nommoit le démon des rebellions. — „Après la mort de Henri IV, dont il avait si longtemps et à si juste titre excité la défiance, il n'avoit que déférence et qu'obséquiosité pour la cour: il voulait surtout se servir du parti huguenot comme d'un marchepied pour arriver au ministère et s'imposer à la cour comme le seul modérateur qui pût contenir les exigences protestantes. Il ne put dérober aux députés de l'assemblée ecclésiastique les motifs tout personnels de son changement, et les moyens de corruption n'eurent pas tant de succès qu'il l'espérait; du Plessis-Mornai et tous les protestans rigides se séparèrent de lui". Martin, XI. p. 27.

[4] „Die Annäherung der Reformirten an eine lediglich politische Opposition führte Schritt zu Schritt ihr Verderben herbei". Ranke, *l. l.* 245. La remarque sur la conduite de l'assemblée de Loudun est également applicable à

tralisant les forces de la France, le triomphe du parti ultramontain en Allemagne [1]. On comprend donc le zèle d'Aerssens pour opérer, en 1626, leur réconciliation avec le Roi. „Pour l'honneur de Dieu," écrit-il, à Richelieu, „achevez l'affaire, sans la traîner davantage, car tout s'y accrochera, et j'ay raison de craindre en cette longueur d'autres accidens, qui nous pourroyent faire perdre l'espérance de cette paix, qui est entre voz mains" [2]. La paix fut conclue, mais la guerre civile ne tarda pas à éclater de nouveau, au grand profit de l'Espagne, de l'Empereur, et de la ligue catholique. Ceci explique comment Frédéric-Henri pouvoit se réjouir des succès de Richelieu contre les Protestants [3],

---

l'attitude d'une grande partie des protestants dans les années suivantes. „Unfähig ihre Kräfte zu vereinigen, durch jeden ihrer Schritte neue Entzweiung veranlassend, in einem Augenblick, wo der Geist der katholischen Restauration siegreich durch Europa schritt, gegen den sie nur durch die legitime Gewalt, die über ihnen war, geschützt werden konnte, provocirte sie deren Feindseligkeit, und gab ihr gerechtfertigte Waffen in die Hände". s. 253. — „Les événements du dehors rendaient (en 1620) la conduite des meneurs calvinistes inexcusable. La situation de l'Europe étoit telle, que les protestans français auraient dû tout accepter, tout céder, pour convaincre le roi de leur fidélité, pour dissiper ses préjugés, pour aider les membres du conseil les mieux intentionnés à faire changer la fatale direction de la politique extérieure". Martin, XI. 164.

[1] En 1626. „In Folge der französischen Unruhen war die ganze Combination gescheitert, durch welche man eine durchgreifende Veränderung in der Lage von Europa zu bewirken gedacht hatte... Man hatte gehofft, das obere und südwestliche Deutschland vor der österreichisch-liguistischen Uebermacht zu befreien. Statt desselben ward der Protestantismus in den Ländern seines Ursprungs und seiner ersten Siege mit dem Verderben bedroht". Ranke, *l. l.* 322. — En 1629. „Was schon im Jahr 1624 empfunden worden war, dass die politische Macht der Huguenotten in Frankreich und ihr Gegensatz gegen ihren König, der Interessen der grossen protestantischen und antispanischen Partei in Europa entgegenlief, ward jetzt eine bewuszte Ueberzeugung". *l. l.* s. 345.

[2] p. 5.

[3] Dans une lettre à Richelieu, ou qui du moins devoit lui être soumise, M. de Baugy rend compte d'un entretien avec le Prince: „Il tomba au point où je l'attendoys, de demander des nouvelles de France, et lors je vins, de loing et comme de moy-mesme, à luy dire toutes les particularitez contenues en vostre lettre, auquel je remarquois en son visage qu'il prit grand plaisir et donna de grandes louanges au bon et juste dessaing du Roy, lequel il prioit Dieu de

mécompte et sujet de tristesse en Espagne [1]. Désapprouvant la turbulence inopportune de ses coreligionaires, il étoit d'accord, avec Oldenbarnevelt qui leur faisoit ressouvenir que le véritable esprit de la réforme prescrit l'obéissance envers le Roi [2], et avec Maurice qui, irrité de leurs agitations continuelles, et apparemment aussi se rappelant les coupables intrigues de son beau-frère, le duc de Bouillon, s'écrioit, à ce qu'on rapporte, qu'eux, et eux seulement, traversoient l'union que, depuis trente ans, il s'étoit efforcé d'établir contre l'ennemi commun [3]. Remarquons aussi que le plus distingué d'entre les protestants de France, par ses talents, son expérience, sa pieté, son dévouement actif, le vénérable Duplessis-Mornay, n'avoit rien épargné pour les contenir dans les bornes du devoir; que leurs entreprises en 1614 et 1619 avoient encouru sa désapprobation formelle [4], et que mettant les motifs

---

bénir, de luy faire la grâce de multiplier parmy les estrangers *la gloire qu'il a acquise dans son roiaume par la réduction de la Rochelle*". p. 25.

[1] „Comme en 1625 l'Espagne fournissait de l'argent à Rohan, et, dès qu'on sut, à Madrid, la Rochelle sérieusement menacée, tous les voeux du Roi Catholique et de ses ministres furent pour la ville „hérétique" contre le roi Très-Chrétien". H. Martin, xi. 275.

[2] Répondant à la question de M. de Boetzelaer, successeur d'Aerssens à Paris: „hoe ick my sal hebben te dragen met ende by die van de Gereformeerde Religie, ende alle 't geene daeraen dependeert"? il écrit: „genyetende de Edicten ende beloften van den overleden Coninck, moeten haer te vreeden houden ende by alle gelegentheyt vermaent, dat de rechte reformatie bestaet in de gehoorsaemheyt aen den Coninck". Vreede, *Inleiding tot eene gesch. der N. Diplomatie*, I. 49.

[3] „They and they only traversed that union which he these thirty years together had been labouring to knitt against the common enemy". Ranke, *Französische Geschichte*, II. 300.

[4] En juin 1613 Aerssens se rendant en Hollande, après que Mornay, par son crédit dans l'assemblée de Saumur, avoit contribué au repos de la France, celui-ci lui écrit: „Je n'ai besoing de vous requérir de rendre tesmoignage à la vérité, si les choses passées viennent en discours; car *nul n'a plus avant veu que vous dans mes sentimens et mouvemens*. Ne sera point veu que je me démente du but que j'ai tousjours eu de conjoindre les considérations de l'Église

religieux en première ligne, il étoit parfaitement d'accord avec Aerssens, qui (à ce qu'on peut supposer, sans lui faire tort) se laissoit diriger surtout par des considérations politiques [1].

---

et de l'estat, sans y mesler aulcung intérest particulier." *Mémoires et Corresp. de Dupl.-M.* XII. 252. Aerssens répond: „Mes lettres ont suffisamment représenté qu'elles ont été vos intentions en ces divisions: de sorte que vous rapporterés tousjours ce tesmoignage de nostre public, *qu'on n'a failli qu'autant qu'on n'a pas suivi vos conseils*. L'estat des Églises a besoing d'une harmonie et concorde de tout son corps en ce temps plus que jamais, qu'on semble buttés à entretenir ces malentendus, pendant que le parti de Rome s'affermit dans l'autorité des affaires, à quoi ne doibt faire obstacle ni délai l'imprudence que commettent plusieurs de nos grands; tous au contraire doibvent conspirer pour conserver l'édict et l'estat, en rendant l'obéissance entière à leurs majestés, *qui est la maxime sur laquelle vous fondés sagement vos conseils*". p. 282, sv. — Cette approbation mutuelle est évidente dans plusieurs autres passages. Après le rétablissement du repos en 1613, Aerssens écrit: „je me veux conjouir avec vous d'une si saincte oeuvre, qui a principalement réussi par la dextérité de vostre entremise, et croit-on asseurément en ceste court que sans vous plusieurs alloient pousser les affaires dans l'extrémité; lesquels vous avés aidé à ranger soubs la raison et contenir dans les bornes d'une juste obéissance." 19 janvier 1613. — C'étoit le meilleur calcul: „il est temps de couper aulx adversaires l'avantage qu'ils tirent de nos divisions; encore seriés vous assés empeschés, unis, à conserver ce qu'on vous a accordé." 16 févr. 1618. — „J'ai recogneu de plus en plus la franche sincérité de vos intentions et conduicte, que véritablement je suis marri de voir si peu secondée par ceulx qui se sont voulu prévaloir du nom des Églises, et cependant les ont jettées, tant qu'en eux a esté, en mespris par leurs intérêts particuliers". 31 mai 1613.

M. Michelet n'a pas saisi et, à son point de vue, n'a pu saisir les motifs, toujours les mêmes, qui guidèrent Mornay, et dans sa résistance et dans sa soumission. Il écrit: „Quarante ans martyrs, quarante ans héros, les protestants, très-fatigués, refroidis, et généralement paisibles, auraient désiré le repos. Ils étaient chrétiens, donc obéissants. Et cela énervait toutes leurs résistances. C'étaient des révoltes à genoux. Et, au milieu, *survenait le plus fatal, Du Plessis-Mornay, pour détremper tous les courages*.... Les sages, un Duplessis-Mornay, découragèrent les hautes pensées." *Henri IV et Rich.* p. 354 et 264. — C'est méconnoître entièrement et la conduite de Mornay et la nature du principe chrétien, par lequel, sans se laisser entraîner par intérêt ou caprice à la révolte, on devient inébranlable, sous l'empire de la conscience et du devoir.

[1] En 1612, lors des menées de Bouillon et de Rohan, „il s'employa très-loyalement à adoucir les esprits, sans négliger les intérêts de sa religion". Martin, XI. 38. „En 1614 il se prononça nettement contre les rebelles". *l. l.* 44. En 1615 „il ne se fit point illusion: il prédit aux partisans de la révolte que Condé ferait sa paix aux dépens des églises réformées." *l. l.* 95. En 1617 „les huguenots qui avaient fait mine de remuer, furent contenus par Rohan, Mornay et Lesdiguières". p. 109.

A ceux qui redoutoient la grandeur future de la France, on pouvoit dire alors: „je ne sais pas prévoir les dangers de si loin". Il n'est pas donné à la sagesse humaine, en calculant les chances de l'avenir, de se mettre en garde contre les conséquences lointaines qui, par des complications nouvelles, peuvent résulter en partie de ses efforts. Avant tout l'homme d'État dont la patrie est en danger, est tenu de faire usage des ressources qui s'offrent à lui pour se prémunir contre les périls du moment. L'alliance françoise étoit, alors encore, indispensable. On ne pouvoit compter, ni sur l'Angleterre, ni sur l'Allemagne. Il suffira de citer deux passages de lettres d'Aerssens, en 1623 et 1625, également applicables à tout le cours de la guerre. „Les affaires de la cour d'Angleterre prennent tout une autre route que celle que les gens de bien désirent, autant que les ministres d'Espagne y font une incroyable considération, par la puissante créance qu'ilz y ont." „En Allemagne tout est enterré dans la peur et dans l'obéissance; sy le dehors n'y resveille les courages avec puissance et apparence, rien n'est préparé pour bransler en faveur de la liberté; car la Saxe et ses alliez les tient tous en eschecq et jalousie"[2].

On se figure souvent que nos ancêtres étoient libres de choisir leurs alliés parmi différents États de l'Europe et l'on ne se représente pas assez leur situation difficile et souvent même fort dangereuse. En Allemagne, comme ailleurs, la République étoit l'objet spécial de la haine et des projets de vengeance des

[1] Lettre à M. de Culenburch, du 7 mars 1623.
[2] Lettre à M. de Culenburch, du 19 févr. 1625.

papistes[1]. Traçant un exposé de „nostre critique constitution" en 1625, Aerssens écrit: „toutes les forces de l'Empire et de la Ligue viennent fondre sur noz provinces; desjà leur principal gros est logé sur nos confins, avec ferme résolution de nous enfoncer, et ensuite d'esbransler le demeurant de la Chrestienté, qui faict quelque démonstration de leur former de l'opposition, en soubstenant de son ayde nostre défense"[2]. En 1629 ses prévisions se réalisèrent, le péril fut pressant. L'État, après avoir fait une puissante diversion au profit de la France[3], fut envahi par les Espagnols et les Impériaux[4], et sembla près de succomber. De même, après la mort de Gustave-Adolphe, les conjonctures étoient fort menaçantes. — Il falloit l'union avec la France pour la sécurité des Provinces-Unies; il la falloit également, pour faire prévaloir en Europe les principes de tolérance religieuse et de liberté.

VII.

Afin de sentir le prix des services que M. de Som-

[1] Déjà en 1622 M. A. van der Capellen, dans ses Mémoires, écrit: „Nous voyons que le Roi d'Espagne ne veut jamais quitter ses prétentions sur ces pays et que davantage toute la ligue papistique, étant victorieuse de Bohème, Hongrie et Allemagne, nous menace comme les boutefeux de ces guerres, lesquels ayant défait, elle n'aura plus rien à craindre". I. 17.

[2] Lettre à M. de Culenburch, du 19 février 1625.

[3] Aerssens écrit à Richelieu: „les Estats font un sy extraordinaire effort de servir au Roy et à la France, non sans danger de s'attirer de gayeté de coeur sur les bras toutes les forces d'Espagne et de l'Empire, qui sans cela alloient estre destinées ailleurs, pour donner à penser à celles du Roy, ou par voye de diversion, et lesquelles estans maintenant séparées et distraictes par une double défense, ne sçauroyent désormais servir que de subject à exalter la gloire du règne du Roy, et de voz très-prudens advis". p. 31.

[4] L'ambassadeur de la République écrit à Richelieu: „les Estatz sont demeurez dans le bourbier et dans la peine;... il semble que tout le monde conspire à la désolation et ruine de nostre Estat". p. 83.

melsdyck rendit, durant la guerre de Trente-ans, à cette noble et sainte cause, il faut se former d'abord une juste idée du poids que les Provinces-Unies mettoient dans la balance européenne; il faut se rappeler ensuite le crédit dont Aerssens jouissoit auprès de Richelieu.

Déjà la position géographique des Provinces-Unies doubloit leur importance; leur soumission ou leur amitié assuroit, soit à l'Espagne, soit à l'Angleterre, soit à la France, la prépondérance continentale. La prospérité d'un commerce qui embrassoit le monde entier, leur permettoit de prendre, dans les dépenses de la guerre, une part au moins égale à celle des premières puissances de la Chrétienté. L'énergie que la République avoit déployée, ses luttes, ses victoires, le rang qu'elle avoit déjà su conquérir en Europe, le contraste de ses institutions avec celles des pays où les agitations du seizième siècle avoient frayé la route au mépris des droits publics et particuliers, sa richesse, l'étendue de ses colonies, le nombre de ses forces de terre et de mer, l'ascendant moral de son exemple, l'autorité qu'elle exerçoit sur le parti réformé en Europe par ses alliances et ses conseils, enfin l'éclat de la Maison d'Orange-Nassau, les souvenirs de Guillaume I, le renom de ses fils, tous deux grands et heureux capitaines, lui donnoient dans les relations diplomatiques une influence très-considérable et quelquefois même décisive.

En veut-on un exemple, on n'a qu'à lire les détails que donne Richelieu, sur la négociation de Charnacé à la Haye, en 1634, pour prévenir la réconciliation

avec les Espagnols. Si la Hollande faisoit la paix, tout en Europe alloit changer de face; la Suède, se réglant d'après les résolutions de la République, étoit décidée à déposer également les armes, et l'Empereur, délivré de ses ennemis, seroit dorénavant maître absolu en Allemagne[1]. Parmi les conseillers de Louis XIII plusieurs craignoient que la trève n'eût des conséquences dangereuses, même pour la France, et Richelieu, bien qu'il s'élévât avec son énergie ordinaire contre une supposition pareille, reconnoit néanmoins que le sort de l'Autriche alloit dépendre de la détermination des Provinces-Unies[2]. La trève eût été d'autant plus fatale au parti évangélique qu'on ne pouvoit guères compter sur les dispositions favorables du Roi, qui pouvoient devenir hostiles avec la chute ou la mort du Cardinal[3]. L'a-

---

[1] „Il dit aux Commissaires des États les inconvénients de la paix ou trève, entre lesquels étoit la ruine indubitable des affaires d'Allemagne. Et sur ce qu'ilz lui répondirent qu'ils y remédieroient bien, parcequ'ils envoyeroient un puissant secours en Allemagne, il leur répliqua que, s'ils faisoient la paix, ils n'auroient plus qui secourir, d'autant que le chancelier Oxenstiern lui avoit autrefois dit confidemment, sur le sujet de beaucoup de propositions qu'il faisoit alors, que tout cela ne s'entendoit qu'au cas que les Hollandais continuassent la guerre, pour ce que, s'ils faisoient la paix, il la feroit de sa part". *Mémoires de Richelieu*, VIII. 382.

[2] „Plusieurs du conseil du Roi s'étant trouvés étonnés, et craignant que cette trève seroit la ruine indubitable de cet État, le Cardinal au contraire dit à S. M. qu'à la vérité il faudroit être aveugle pour ne connoître pas qu'il étoit meilleur pour les affaires du Roy que la trève ne se fit pas en Hollande que le contraire; qu'il faudroit n'avoir point de sens pour ne prévoir pas que la trève de Hollande étoit capable d'attirer la paix en Allemagne, sinon présentement, au moins l'année qui vient, et ainsi donner moyen à la maison d'Autriche, non seulement de reprendre haleine, mais de se tirer de la perte inévitable où elle tomberoit indubitablement si la guerre continuoit; mais qu'il faudroit être ou aveugle ou pusillanime, ou tous les deux ensemble, pour croire que le salut de la France dépendoit absolument de la continuation de la guerre en Flandre, et que, si la trève se faisoit en Hollande, ce royaume seroit la proie des Espagnols". *l. l.* 358.

[3] En 1633 même le landgrave de Hesse, Guillaume-le-Constant, incline à la paix: „Sich auf Frankreich zu verlassen sei miszlich; weil diese Krone vor der Erhebung Richelieu's den Evangelischen keineswegs geneigt gewesen; weil

bandon de la cause commune par la République eût été le commencement d'un sauve-qui-peut général. — Appréciant, au point de vue européen, cette importance de son pays, Aerssens, dans les négociations, savoit la mettre à profit. Il se plaint à Frédéric-Henri de la nonchalance des ambassadeurs de la République[1]; il craint qu'on ne la fasse ainsi descendre au rang d'un État secondaire[2], et en 1639, lorsqu'il s'agit d'amener la France à pourvoir plus libéralement aux besoins de l'armée, il écrit au Prince d'Orange: „La France vous écoutera, tant qu'elle pense à la guerre, de crainte de vous voir affoibly; car *vous luy estes plus considérable en la présente occurrence que tous ses autres alliés ensemble*, et vous en pouvez prendre voz avantages"[3].

Ses avis et ses considérations ont apparemment eu plus d'influence qu'on ne le suppose, pour décider et encourager Richelieu. J'ai déjà rendu justice aux grandes qualités de celui-ci; sans elles on ne sauroit ex-

auch der erblose Kardinal, welchen der Feind, wenn er zu hoch steige und zu gefährlich werde, leicht aus dem Wege zu raümen wissen werde, keine nachhaltige Sicherheit gewähre". V. Rommel, *Geschichte von Hessen*, VIII. 299.

[1] „Une chose me fâche, de voir généralement tous les ambassadeurs de l'Estat se promener icy inutilement, comme sy le dehors ne les touchoit point. C'est une foiblesse du gouvernement, et laquelle peut estre corrigée par l'authorité et par l'admonition de V. A. Il leur faudroit furetter les conseils et la conduitte des alliez, qui ont divers traictez sur le tapis et desquelz il s'en trouvera tousjours quelcun qui nous concerne, et la principale pensée de l'Espagnol est abuttée à s'en avantager sur cet Estat, qu'il voit en condition de mériter le support des Princes qui redoutent sa grandeur et partant il cerche à les en séparer." p. 112.

[2] „Surtout V. A. ne doibt souffrir qu'autre, qui que ce soit, entteprenne de traicter pour cet Estat, de peur qu'il ne soit prins comme accessoire et indifférent, après que les grands auroyent adjusté et composé leurs intérestz, pour nous donner leur guerre en partage." *l. l.*

[3] p. 150.

pliquer son influence sur l'esprit de son siècle et sur les destinées de son pays[1], et je suis convaincu que, quant aux lignes fondamentales, sa conduite a été conforme à un plan tracé d'avance[2]. M. Mignet a pu dire avec vérité: „il était doué d'un ferme génie et du caractère le plus résolu; il eut les intentions de toutes les choses qu'il fit, ce qui n'arrive pas toujours aux grands hommes; sa conduite fut le résultat de ses plans". Toutefois l'existence de ces plans dans son esprit et leur commencement d'exécution dans ses actes, lorsque, sous la régence de Marie de Médicis, il entra pour la première fois dans le ministère, n'est pas également avérée. Ce n'est pas seulement M. Michelet qui, par des raisons qui ne semblent pas toujours concluantes[3], lui conteste la persistance dans une seule

---

[1] „Es war ein Mann, der das Gepräge seines Geistes dem Jahrhundert auf die Stirn drückte. Der Bourbonischen Monarchie hatte er ihre Weltstellung gegeben. Die Epoche von Spanien war vorüber, die Epoche von Frankreich war heraufgeführt." Ranke, II. 552.

[2] M. Martin écrit: „les pièces authentiques du recueil de M. Avenel attestent que Richelieu avait, dès son avénement, sur la direction générale du gouvernement, toutes les idées qu'il revendique dans les écrits de la fin de sa vie". *Hist. de France*, XI. 205. — M. Avenel lui-même observe: „Sans doute il faut prendre garde, en racontant l'histoire des grands hommes, de faire honneur au génie de ce qui ne serait dû qu'au hasard. Toutefois le contraire est plus difficile peut-être à éviter. Quand on s'arrête à la surface des événements et qu'on n'observe que les résultats, on se laisse aller à beaucoup grandir la puissance de la fortune, et à lui donner plus que sa part dans la renommée des hommes célèbres; mais quand on étudie le détail des affaires, on voit mieux combien le succès appartient aux grands hommes, et combien la fortune est nécessairement obéissante à leur volonté; combien ce qu'on nomme le hasard est l'esclave de leurs combinaisons, et combien il leur a fallu d'activité, de travaux, de prévoyance pour préparer le triomphe, enfin tout ce qu'il y a de personnel dans la gloire". *Lettres de Richelieu*, I. Introduct. LXXXIV.

[3] „Des instructions dignes et habiles furent adressées aux ambassadeurs français, en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Le langage et la pensée de Henri IV reparurent dans la diplomatie". Martin, XI. 107. La plus remarquable de ces Instructions est celle à M. Schomberg, pour son voyage en Allemagne. M. Michelet s'en débarrasse en disant: „la dépêche de Richelieu à Schomberg n'est qu'un leurre pour amuser les Allemands". *Henri IV. et Rich.* p. 476.

et même ligne de conduite, et considére ce qu'on lit à ce sujet dans ses Mémoires, composés après coup, comme un vain étalage; un écrivain qui se prononce avec le calme et la prudence, fruit d'un examen plus impartial et plus sérieux, M. Cousin affirme: „Il ne faut pas être dupe des mémoires de Richelieu, destinés, comme tous les mémoires, à tromper la postérité au profit de leur auteur. Richelieu n'a pas du tout commencé comme il a fini. Il a commencé par être un partisan de l'alliance espagnole pour complaire à la reine-mère" [1]. Quoiqu'il en soit, la pensée qui devint plus tard, aux yeux de tous, la base de son système, écarter les différences religieuses pour mettre en évidence l'antagonisme politique, réunir, sous les auspices de la France, tant parmi les protestants que parmi les catholiques, tous les éléments de résistance contre les desseins ambitieux de l'Espagne et de l'Autriche, anéantir ainsi jusqu'à la semence même des guerres de religion, cette grande et utile pensée fut, longtemps avant que Richelieu parut sur la scène politique, le principe de M. de Sommelsdyck. Dès sa venue en France, il évita soigneusement toute intelligence avec les Réformés qui eût pu compromettre les bons rapports avec le Roi. De même il jugeoit qu'en se concertant avec les protestants en Allemagne, il falloit se garder de tout ce qui tendroit à mettre l'opposition entre la Réforme et Rome en première ligne. C'est ainsi qu'en 1613, faisant part à Mornay du traité des États avec l'Électeur Palatin, il ajoute: „Je ne sçais comme quoi ceste action sera prise à Fontainebleau; car j'ay peur que par

---

[1] *Mme de Chevreuse*, p. 10.

de petits degrés on nous veuille embarquer en une *ligue de religion*, laquelle, de quelque part qu'elle vienne, procurera la ruyne de l'Europe; le seul remède contre cet inconvénient seroit si cette couronne se vouloit joindre à nostre union générale, laquelle, en la diversité de sa religion, contiendroit les humeurs et les affaires *dans la borne des intérests purement d'estat*" [1]. On peut donc supposer avec vraisemblance qu'Aerssens contribua, si ce n'est à faire naître, du moins à fortifier en Richelieu cette idée fondamentale et directrice. En 1629, il doutoit encore si Richelieu

---

[1] *Mém. et Corresp. de D. Mornay*, XII. 245. — Il y a dans cette correspondance à ce sujet plusieurs autres passages remarquables. — Aerssens redoute les négociations avec l'Allemagne, si l'on ne s'allie en même temps avec la France et l'Angleterre. „Si la France et l'Angleterre et noz provinces ne se résolvent pas ensemble pour, par une verte déclaration, contenir l'archiduc Albert dans les bornes, apparemment la succession de Juliers nous jettera en une grande et longue guerre. Nostre minorité craint de s'embarrasser; en Angleterre on prétexte la nécessité; chez nous il y a du courage assès; mais la prudence ne veult pas qu'on fasse rien que les deux roys ne soyent de la compagnie". 16 févr. 1613. — „Le grand-seigneur est retourné à Constantinople; sa venue pouvoit seule changer la face des affaires de l'empire. Maintenant l'empereur avec ses catholiques bastira de nouveaux desseings, et la ligue de Munich est bien esclose en Allemaigne, mais conceue à Rome, et qui s'estendra par tout l'univers, pour à la longue diviser l'Europe *et la jetter en une guerre de religion*, auquel cas je ne sçay point si nostre neutralité sera trouvée prudente; car il y en a qui se feront cependant chefs du parti contraire à celui d'Espagne, avec lequel cette couronne ne peut prendre part". 18 avril 1613. — „Le traité des Princes Protestants en Allemagne, par nostre adjonction, *donne un grand acheminement à une ligue générale de religion;* cela se cognoist bien ici; mais, si la France veult estre de la partie, elle en rompra le desseing et les violens mouvemens; toutesfois on persiste à vouloir conserver la neutralité". 9 mai 1613. — De même Duplessis-Mornay écrit: „Je vois la ligue catholique-romaine renouée en Allemagne; sans doute pour choquer les protestans; et puisque le roy d'Espagne est chef de celle-là, *ce seroit à nostre roy de se faire chef de celle-ci*". 28 mars 1613. — „Je me resjouis des bons effects qu'a produits le séjour de l'électeur dans vostre pays. C'est un bien général pour la relligion; mais vous remarqués prudemment qu'il pourra exciter une contreligue qui divisera l'Europe et la mettra en danger de ruyne. Le remède seroit *que nostre estat, pour le contrepoids, s'attachast à ses anciens alliés,* et y portast avec soi la seigneurie de Venise". 7 juin 1613.

briseroit avec l'Espagne[1]. Il est également probable que ses conseils affermirent Richelieu dans ses résolutions hardies, lorsqu'il eut à lutter contre de si nombreux, de si violents, de si puissants antagonistes. N'oublions pas que Richelieu avoit appris à connoître M. de Sommelsdyck, qu'il nourrissoit pour lui, admis durant plusieurs années dans l'intimité de Henri IV, une haute estime, et que, d'après un observateur très-intelligent, son coeur étoit timide, malgré l'audace de son esprit[2].

S'il est à présumer qu'en général ses avis n'ont pas été inutiles, on peut constater, d'une manière encore plus positive, que son influence a porté Richelieu à l'acte, le plus important peut-être de sa carrière, à la rupture formelle avec l'Espagne, à la guerre ouverte, condition de l'alliance avec les Provinces-Unies en 1635, et que longtemps il sembloit envisager, avec une espèce de terreur, comme son passage du Rubicon.

Ici encore, pour ne pas se tromper sur les motifs de la détermination du Cardinal, on doit faire soigneusement attention à l'ordre chronologique. Après la bataille de Nordlingue[3], survenant, comme un coup de tonnerre, au milieu des négociations avec la République, ce ne fut, à ce qu'il paroît, ni l'espérance de grands avantages, ni les instances de la Hollande, qui agirent surtout sur Richelieu, mais la conviction que l'Espagne, par ses intelligences avec les mécontents en France, et

---

[1] Ci-dessus, p. LX. „Il lui promet le secours de la République, si vostre délibération est de choquer l'Espagne."

[2] „Mazarin avait plus de hardiesse dans le coeur que dans l'esprit, au contraire du cardinal de Richelieu *qui avait l'esprit hardi et le coeur timide.*" La Rochefoucauld.

[3] le 6 Sept. 1634.

enhardie par les succès de l'Autriche, alloit susciter les plus formidables dangers; que le maintien de la politique extérieure et la conservation de l'ordre dans le royaume exigeoient également un redoublement de hardiesse, et que, pour se défendre, il falloit attaquer[1]. La nouvelle de la défaite des Suédois causa une sensation extrême à Paris; dès lors, s'empressant de donner suite aux délibérations préliminaires, il s'indignoit des longueurs et des délais inséparables, soit de la constitution républicaine, soit d'une ténacité excessive sur des points de médiocre intérêt.

Mais, déjà avant ce désastre, les débats avec les envoyés des Provinces-Unies à Paris avoient pris une tournure satisfaisante. L'issue ne sembloit plus douteuse; il ne s'agissoit que de quelques articles secondaires, et ce résultat favorable, on l'avoit obtenu par les efforts de M. de Sommelsdyck.

Richelieu avoit longtemps hésité.

Lui-même affirme que le traité de 1634 ne fut pas conclu dans l'intention de rendre la paix impossible, mais uniquement à cause de l'attitude menaçante de l'Espagne dans les Pays-Bas[1]. Il fit négocier avec

---

[1] „Wenn man die Gründe der Dinge nach den spätern Erfolgen beurtheilt, so hat es das Ansehen, als habe sich die französiche Regierung, nachdem ihr so vieles in indirecter Feindseligkeit gelungen war, durch die Hoffnung auf noch grössere Vortheile und definitive Eroberungen, und ausserdem hauptsächlich durch die Holländer, die es forderten, zu offenem Kriege bestimmen lassen. Geht man aber auf die authentischen Denkmale, die aus jenen Tagen übrig sind, zurück, so gewinnt man eine etwas abweichende Ansicht". Ranke, *Französ. Gesch.* II. 457. — Après avoir rapporté les exigences de l'Espagne et les bruits accrédités sur les intentions de l'Empereur, il ajoute: „unter diesem Umständen und Voraussetzungen muszte ein Ereigniss, wie die Schlacht von Nördlingen, einen unbeschreiblichen Eindruck in Frankreich machen."

[2] „Le Roi n'avoit point fait ce traité par un dessein de faire continuer la guerre, mais pour se préserver que le roi catholique, se laissant persuader par

l'Empereur[1]; l'ambassadeur de France en Espagne fut également chargé de faire des ouvertures pacifiques[2], et M. Pauw et Knuyt, députés à Paris, jugèrent, durant les premiers mois, le succès de leur mission très-incertain. S'étant décidé à des mesures vigoureuses, il observe que ce n'est pas de son propre mouvement, mais cédant aux instances de la Hollande, qu'il a pris une aussi grave détermination[3], et, résumant, plus tard, les motifs du traité de 1635, il s'exprime ainsi: „Il y avoit longtemps que les Hollandois en sollicitoient S. M., et s'étoient depuis quelque temps laissés entendre assez clairement qu'étant las de continuer la guerre ils feroient la trève, à quelque prix que ce fût, si le Roi ne se déclaroit ouvertement. S. M. avoit toujours différé à en venir à cette extrémité, mais enfin elle s'y sentit obligée"[4].

---

quelques esprits brouillons qui désirent mettre le feu entre leurs Majestés, ne portassent ses armes contre la France". *Mémoires de Richelieu*, VIII. p. 140. Le passage se rapporte sans doute au séjour du Duc d'Orléans à Bruxelles.

[1] „Le Roi, nonobstant le traité fait avec les Hollandois, tout à son avantage et de ses confédérés, ne laissa pas en même temps de tenter tous les moyens possibles et convenables pour parvenir à une paix générale en la chrétienté, ne voulant se servir de tous ses avantages que pour cette fin". *l. l* p. 121.

[2] *l. l.* p. 132.

[3] „Dat d'Ambassadeur met waerheyt niet soude konnen seggen aen hem eenige offre totte *ruptures* gedaen, maer op de meenichvuldige ende continuele debvoiren van den ambassadeur den Coningh, ten besten van haer Ho. Mog. staet, zoo verre bewogen te wesen als hy hadde verklaert". Aitzema, II. 119b.

[4] *Mémoires*, VIII. 257. — Ajoutez le passage suivant relatif aux négociations de 1634. „Le Prince d'Orange dit à Charnacé que si les intérêts du Roi le portoient à la *rupture* avec l'Espagne, les États romproient s'ils étoient en paix ou en trève et s'ils ne l'avoient point, ils promettoient, dès cette heure, de ne la point faire sans le consentement du Roi. En quoi il se peut voir combien ces peuples sont subtils en leurs traités, car ils demeurent toujours dans leurs principes, et, de quelque côté qu'on les tourne, ils retombent toujours sur leurs pieds. *Leur unique dessein étoit que le Roi entrât en rupture avec l'Espagne;* moyennant cela ils promettoient tout.... Ils ne veulent rien maintenant promettre au Roi de leur traité de trève ou de paix que premièrement S. M. ne s'oblige de *rompre*". p. 115.

Quand on considère les conséquences que le défi jeté à la Maison de Habsbourg pouvoit avoir, ainsi que les périls de tout genre auxquels, par l'animosité du parti espagnol en France, Richelieu étoit exposé, il est difficile de mettre tout ce qui précéde sur le compte uniquement de sa dissimulation, et de prétendre qu'il se laissoit habilement forcer la main et entraîner en apparence à ce qui faisoit l'objet de ses ardents désirs. Même après s'être décidé à la rupture, il protesta de ses vues pacifiques; on le conçoit; car il devoit éviter ainsi, autant que possible, les reproches de ceux qui l'accusoient de sacrifier le repos de la France et de l'Europe, les intérêts du catholicisme et de la maison royale, à une ambition désordonnée et à l'avancement de sa propre grandeur. Agissant de plein gré, il tenoit à insinuer qu'on lui faisoit violence; mais on ne sauroit admettre qu'il en fut ainsi d'abord et qu'il n'ait pas reculé longtemps devant de graves considérations, dont personne n'étoit mieux que lui en état d'apprécier la valeur. Il est difficile de supposer qu'au commencement de 1634 il étoit venu en aide à la République par des secours pécuniaires, dans l'intention de rompre complètement avec l'Espagne un an plus tard. Si dans l'arrière-saison les événements de la guerre imprimèrent à ses préparatifs d'attaque une célérité et une vigueur subites, ne c'est pas lui qui prit l'initiative de l'acte décisif qui devoit amener la rupture; c'est à Aerssens que revient l'honneur d'avoir, lors du traité de subsides, disposé toutes choses pour arriver à son véritable but, l'alliance défensive et offensive de 1635.

Son ascendant et l'autorité que lui donnoit sa longue

expérience diplomatique, persuadèrent aux États-Généraux de charger MM. Pauw et Knuyt, de cette importante mission. Ni le Prince d'Orange, qui avoit précédemment désiré la trève, ni la Princesse, qui inclinoit, plus encore que son époux, à un accommodement avec l'Espagne, ni aucun des personnages influents à cette époque [1], n'auroit conseillé une si hardie démarche. Pour faire prévaloir un tel avis, il falloit de la finesse et de l'audace; le parti de la paix étoit fort puissant. On peut en juger par ce qui eut lieu déjà l'année suivante. En juin 1635 il étoit nécessaire de faire „perdre l'importune envie d'un mal asseuré et ruineux traité" [2], et peu après, on ne craignit pas de renouer secrètement des intelligences avec les Espagnols [3].

Pour faire ressortir le mérite d'Aerssens, conduisant à bon port, malgré des obstacles divers, cette affaire éminemment européenne, trois lettres [4] sont fort remarquables.

La première, à Richelieu en avril 1634, montre que, le traité de subsides à peine signé, il se mit immédiatement à l'oeuvre: „Pour asseurer voz conquestes et vostre repos, il n'y a que de se résoudre à une guerre ouverte, en laquelle cet Estat employera volon-

---

[1] Ni M. Knuyt, ni M. Pauw (qui cependant sembla prendre la chose à coeur, persuadé alors „combien il importe de maintenir cette alliance avec la France", p. 31) ni surtout M. le griffier Musch, qui, en 1635, à l'occasion de la pratique de Cranenburg, „étant échauffé de vin, dit au duc de Bouillon qu'il espéroit faire voir que les Français n'étoient pas tousjours si fins comme ils le pensoient être, et qu'ils ne vendroient pas cette fois leur peau comme avoit fait le feu Roi". *Mém. de Rich.* VIII. 491.

[2] p. 76. [3] ci-dessus, p. 89. [4] Les lettres 502, 503 et 511.

tiers ses derniers effortz, qui ne seront point à mespriser"[1].

Adressée à un homme de confiance admis à négocier sous main, la seconde lettre est un exposé lumineux des graves motifs pour la France de ne plus différer l'expédition projetée contre les Pays-Bas. D'abord, c'est là le vrai moyen de terminer la lutte en Allemagne: „Le Prince d'Orange tient que la vraye et plus courte voye de ravaller la grandeur d'Austriche, en relevant celle de France pour tout jamais, seroit de rompre avec le Roy d'Espagne, et de l'assaillir vivement, et conjointement avec nous au Pays-Bas, de quoy dépend l'événement de la guerre qui s'entretient avec tant de variations en l'Empire"[2]. Ensuite, s'emparant de ces provinces, ou leur venant en aide pour se constituer en République, la France assure sa frontière du Nord contre des invasions subites, qui peuvent à chaque instant menacer la capitale: „le deslogement des Espagnolz une fois procuré, la France se trouveroit remontée à sa primitive gloire et puissance, sans avoir plus besoin de regarder arrière, ny de craindre de pareilles secousses qu'elle a par le passé reçeues des Pays-Bas, d'où, à moins de rien, peut estre porté une armée de cinquante-mil hommes jusques aux portes de Paris, d'où aussy on peut former des partiz et de la division au dedans, par où la France a esté tenue basse et en trouble ces derniers cent ans"[3].

---

[1] p. 57. [2] p. 59.

[3] p. 60. C'est le double motif que fit valoir plus tard Mazarin: „Er setzt einmal auseinander, wie viel es werth sei, die spanischer Niederlande mit Frankreich zu vereinigen; dan erst, meinte er, werde Paris, das Herz der Monarchie, durch ein unüberwindliches Bollwerk gesichert sein; man werde nie mehr

En dernier lieu, une attitude vigoureuse est indispensable, afin de prévenir le succès des menées continuelles de l'Espagne pour induire les Provinces-Unies à une paix particulière. „Je vous diray, confidemment mais véritablement, que, pour faire perdre à plusieurs de nous le désir du repos, il est nécessaire de leur ouvrir l'espoir de la fin de la guerre par la conjonction de la France, sans quoy, croyez moy, ils ne cesseront jamais de toujours porter et forcer les affaires et les volontez à quelque accommodement avec l'Espagne; car ilz crient incessamment qu'ils ne voyent point de fin à la guerre, qu'ilz sont espuisez de moyens, et qu'il n'est point expédient d'attendre que mangeons le dernier sol; c'est pourquoy on doibt tascher de les engager plus avant. *La rupture avec l'Espagnol seroit nostre sauvement et seureté commune;* et je veux espérer cette résolution de la prudence de monseigneur le Cardinal, que nous seconderons de tous nos efforts et de bonne foi" [1].

Enfin, dans la troisième lettre, écrite au Prince d'Orange [2], lorsque la négociation étoit très-avancée et que la venue de M. Knuyt à la Haye, pour en rendre compte, alloit donner matière à de nouvelles et dernières délibérations, Aerssens revient sans cesse à une seule idée; toutes les autres considérations, toutes les difficultés

den Schrecken von Corbie wiederzuerwarten, noch die Unterstützung innerer Factionen von Flandren her zu besorgen haben". Ranke, *Franz. Gesch.* III. 49.

[1] Il ajoute: „Si continuons au train où nous sommes, il sçaura le moien d'endormir noz armes, que nous n'endosserons plus, sy une fois nous les mettons bas; ce qui a évidemment paru au traicté de la trefve, pendant lequel on a et négligé et mesprisé l'amitié et les offres de la France, espérant de s'accommoder avec l'Espagne, quoy qu'il ne demandast le repos que pour l'employer à l'oppression de noz alliez, pour par après retourner contre nous, avec un redoublement de ses effortz". p. 62.

[2] du 18 août 1635.

doivent fléchir devant le but principal; guerre ouverte entre l'Espagne et la France: „Sy v. Exc. me le permet, j'ose dire qu'il faut tascher à tout prix, de bond et de volée, de jetter le Roy en plus évidente démonstration de haine contre le Roy d'Espagne, sans nous tenir à aucunes conditions sur la conduitte de la guerre, ny sur le partage de la conqueste; car pourveu que l'engagerons, le premier et principal avantage en viendra à l'Estat, lequel ne finira jamais sa querelle par ses seules armes, sy d'autres ne s'en meslent, et lorsque la France a esté en rupture, il en a eu moyen d'estendre ses limites et d'affermir ses frontieres, parce que le Roy d'Espagne, par ambition ou par crainte, a employé contre elle le plus grand effort de ses armes, dont il arrive, qu'estans trop distraittes, elles nous pressent moins[1]. Qu'est-il besoin," ajoute-t-il „de grandement marchander des conditions?" Les questions même les plus importantes dépendront du cours des événements; il s'agit seulement de porter la France au pas décisif. „Ce sont des points qui ne demandent point estre par trop contestés, car ils se doivent régler au progrès de la guerre, comme aussy le faict du partage, qu'on peut faire tel que la France désirera, pourveu qu'elle en entreprenne la conqueste; car il y a bien loin d'icy à la prinse de l'ours et il arrivera cent incidens entre deux, qui donneront matière et occasion à des nouveaux appointemens et capitulations. Par provision nous aurons tiré ce fruict, d'avoir porté la France à prendre sa part de nostre guerre, pourveu que soyons assez avisés d'aller au solide, sans

[1] p. 72.

perdre les choses à les voulloir trop asseurer ou subtiliser" [1].

Il y a ici dans notre recueil une regrettable lacune, depuis le mois d'août 1634, jusqu'en juin 1635. Toutefois ce qui précède est plus que suffisant pour faire apprécier l'habileté et la persévérance de M. de Sommelsdyck. Il s'agissoit d'une des négociations les plus importantes de l'histoire moderne. „Tous les incidents des dernières années n'avoient été que les préludes de la lutte colossale qui s'engageait"; [2] duel final, dont l'issue décideroit du sort de l'Europe [3]. Richelieu lui-même étoit pénétré de la gravité de sa résolution, et ses entretiens avec l'envoyé de la République, M. Pauw, révèlent sa conviction, ses auxiétés peut-être, à cet égard. „Vous seriez vous attendu," dit-il, „à de si grandes choses? ministre d'un grand Roi, jamais encore je n'ai été chargé d'une négociation aussi importante; depuis vingt-cinq ans il n'a été question de rien de pareil" [4].

---

[1] p. 73. L'exhortation d'Aerssens revient à ce que disoit à nos ambassadeurs un des principaux conseillers du Roi de France: „dat sy in desen als in een *houwelyck* behoorden te procederen, en dat de *rupture*, zijnde de *joffrouwe* of de *bruydt*, die men begeerde, . . . als sy de *bruydt* gheemporteert hadden, oock de reste souden hebben ghewonnen." Aitzema, II. 226.

[2] Martin, *Hist. de Fr.* XI. 427.

[3] „So brach dieser uralte Gegensatz der beiden Haüser und ihrer Monarchien, der niemals aufgehört hatte Europa in Gährung zu setzen, noch einmal in volle Flammen aus. Die Frage war ob Spanien das alte Uebergewicht, in dessen Besitz es gestört war, wieder erobern, oder ob Frankreich die ueberlegene Stellung, die es ergriffen und zugleich die Form der neuen Verfassung, die es sich gegeben, behaupten und alsdann verstärken würde. Ein grosser Theil von Europa war in den Streit bereits verwickelt; das Schicksal aller anderen hing von seinem Ausgang ab." Ranke, *Fr. Gesch.* II. 462.

[4] „De Cardinael vraegde d' Ambassadeur of dit geen groote saecken waren? en of d' Ambassadeur wel sulcks hadde verwacht? . . Hy seyde de eere te hebben van een minister te zyn van een groot Koningh, doch *noyt soo grooten saecke als dese* met niemant als met d' Ambassadeur gehandelt te hebben, ghe-

Dans l'histoire de la Maison d'Orange, des Provinces-Unies et de l'Europe une place distinguée appartient donc à M. de Sommelsdyck (¹).

Après avoir servi le Prince Maurice durant de longues années, il devint pour le Prince Frédéric-Henri ce que fut St. Aldegonde pour Guillaume I, ce que seroit un jour le conseiller-pensionnaire Fagel pour Guillaume III, un confident éclairé et fidèle[1]; plus encore peut-être; il semble avoir été un guide, aussi bien qu'un appui. Par ses avis, par ses exhortations, il fit persévérer le Prince dans une lutte, au succès de laquelle celui-ci eut une si glorieuse part. On a prétendu que, depuis 1635, redoutant ses alliés plus que ses ennemis, Frédéric-Henri avoit fait mollement

(¹) Peut-être, en comparant la part de Richelieu et celle de M. de Sommelsdyck au traité de 1635, pourroit-on aller plus loin que je ne suis allé et prétendre que, même après la bataille de Nordlingue, le Cardinal étoit combattu par des sentiments contraires. De détails fort curieux, communiqués par Aitzema sur les diverses phases de la négociation, il résulte qu'encore à la fin de janvier 1635 (II. p. 228, svv.), c'est-à-dire jusqu'au dernier moment, l'affaire sembla péricliter. Il est permis de soupçonner que Richelieu, qui affectoit alors d'être poussé à bout par les longueurs et les tergiversations des Hollandois, doutoit encore s'il ne vaudroit pas mieux s'abstenir d'une détermination si audacieuse et continuer à faire la guerre d'une manière indirecte.

lyck hy oock niet geloofde dat d' Ambassadeur gedaen hadde, ende wel te vreden te wesen, dat sy t' samen de eere souden hebben van soo *grooten stuck* alhier genegotieert en te wege gebracht te hebben als in geen vyf-en-twintich jaren genegocieert was." Aitzema, II. 118, sv.

[1] Ci-dessus, p. XLVII. — Ajoutez le témoignage de M. d'Espesses, en 1626: „Je ne vous diray rien de nouveau de Arssen, sinon qu'il a beaucoup plus de part auprès du prince moderne qu'il n'en eût jamais vers le défunt, lequel ne se deschargeoit pas tant de petites affaires, dont le dit Arsens soulage fort, non seulement le Prince, mais messieurs les Estats même; la promptitude et souplesse qu'il a contractées par le long usage et habitude qu'il a eus en France, et qui est chose rare en ce pays, luy estant passés comme en autre nature."

et presque à contrecoeur la guerre. C'est une étrange erreur [1]. Ici encore la correspondance avec Aerssens, écarte toute idée d'un calcul pareil. En 1635 il n'est question que de pousser la guerre à outrance et de joindre à l'invasion des Pays-Bas une expédition maritime contre l'Espagne [2]. En 1637, quand le projet d'assiéger Dunquerque fut abandonné par force majeure pour l'entreprise importante contre Breda, ce n'est pas seulement Aerssens [3], intéressé à prendre la défense du Prince, c'est un François dont on ne sauroit récuser le témoignage, Charnacé, qui lui rend pleine justice, dans les termes les plus formels [4]. Lorsqu'en 1639 Aerssens écrit: „Je sçay bien que la France murmure assez contre les succès de cette campagne, mais les siens propres ne sont point à preuve de repartye" [5], au lieu de chercher pour les Hollan-

---

[1] Ci-dessus, p. x.

[2] „Cette proposition bien entreprinse, comme séparée des autres conceptions par terre, seroit pour mettre bien de l'effroy et de désordre aux affaires d'Espagne, laquelle jouyt d'un profond repos, pour tenir le demeurant de la Chrestienté en guerre et en défense, ne s'estant ressentye d'aucune invasion de tout un siècle." p. 85.

[3] p. 99.

[4] „J'ai communiqué à M. le Prince d'Orange vostre Mémoire, sur lequel il m'a respondu que tout le monde *et moy particulièrement* avoit connoissance du devoir que les Estatz et luy avoient fait pour exécuter le premier dessein, et l'impossibilité qui s'y est trouvée, comme pour la seconde et troisième année, qui est où il faudroit débarquer, l'en empesche entièrement et qu'ainsy ne pouvant mieux, il falloit de nécessité s'attacher au moindre en considération, mais au plus en force et en difficulté. En quoy *l'on ne peut nier que tout ne soit très-véritable*, au moins à ce que j'en ay peu voir et recognoistre". p. 98.

[5] Le siège de Breda fut très-utile à la France. „Les nouvelles que j'ay de Paris," écrit Aerssens, „testifient de la satisfaction qu'on y a du siège devant Breda, à cause qu'il les soulage d'une puissante diversion, c'est-à-dire, que tout l'effort de la guerre est donné en partage à V. A. On tasche de nous faire croire qu'on y estoit à projetter de grands desseins et nous en donner des espérances, mais il est très-évident qu'on s'y contente d'aller aux bicoques et à la vache, au lieu de mesnager voz armes, qui jusques icy ont tenu en

dois, dans le peu de zèle des alliés, un prétexte pour se relâcher eux-mêmes, il ajoute: „En tout cas, Monseigneur, sy on vient à toucher cette chorde, il sera bon de sauter par là-dessus, pour vous jetter ensemble sur un nouveau concert de l'avenir, taschant, parmy les conditions du marché, d'obtenir une bonne et prompte subvention, qui nous donne moyen de fournir à l'entretien des trouppes extraordinaires"[1]. Loin de mériter des reproches, Frédéric-Henri plus d'une fois eut lieu de se plaindre. Allié sincère et actif, lorsque, à la fin de 1641, il engageoit les François à porter de préférence leurs armes en Italie ou en Catalogne[2], c'étoit pour déjouer les intrigues de ceux qui vouloient la paix, et, en écrivant: „je m'apperçois, depuis quelque tems, que les progrès du Roi dans les Païs-Bas donnent de grands ombrages aux Estats et aux Peuples, et j'ai été plusieurs fois pressé de ne me pas engager pendant les campagnes à des entreprises qui faciliteroient les conquêtes du Roi en Flandre"[3], il pouvoit hautement déclarer: „je n'ay pas laissé, nonobstant toutes les remontrances qu'on m'a faites sur cela, et la mauvaise disposition des peuples, de faire tous les efforts qu'il m'a été possible pour favoriser les desseins de Sa Majesté"[4]. Et non seulement tandis qu'Aerssens vécut, le Prince prêta son

escheq celles d'Espagne, et plus il y a eu de péril, et plus grande en sera vostre gloire." p. 110. [1] p. 150.

[2] „Je crois qu'il est de la prudence de temporiser, et de chercher les moyens de détruire ces soupçons: ainsi je crois, que si le Roi vouloit bien porter ses armes la campagne prochaine du côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela me donneroit le tems et les occasions d'effacer les impressions qui se sont faites sur les esprits de ce Païs, et de les guérir de l'opinion qu'ils ont, que la grandeur du Roi leur est plus nuisible que celle du Roi d'Espagne." D'Estrades, *Lettres et Nég.* I. 63. [3] *l. l.* p. 63. [4] *l. l.* p. 63.

appui moral à Richelieu et sut apprécier la vigueur de sa politique; après sa mort, il persévéra dans cette voie, et la lettre au Roi de France, en 1642, lorsque le Cardinal étoit menacé par les coupables menées de Cinq-Mars, est un hommage rendu à ses mérites et à la mémoire de M. de Sommelsdyck. Si le Roi renvoye son ministre, le Prince juge un revirement de politique inévitable. Par la disgrâce de l'homme illustre, personnification du système pratiqué avec de si brillants succès, l'alliance sera dissoute et, saisissant le dernier moment opportun, il se hâtera de faire sa paix. „Si les bruits" écrit-il, „qui courent que le Cardinal-Duc n'est plus dans les bonnes grâces de V. M. et qu'elle lui a ôté le soin de ses affaires, sont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte des conditions si avantageuses à messeigneurs les États et à moi." Ne craignant pas d'exprimer sa pensée avec amertume et de lancer au Roi de France, en terminant sa phrase, un trait piquant, il ajoute: „d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux ministres, *qui seroient peut-être plus Espagnols que François*" [1].

---

[1] *l. l.* p. 78. — De même dans l'Instruction à M. d'Estrades: „Si le Cardinal-Duc est hors des bonnes grâces du Roi et fort malade, il dira à S. M. que ne prenant plus confiance en de nouveaux Ministres, j'accepterai les offres que les Espagnols me font, qui sont très avantageuses aux Etats et à moi; mais si Monseigneur le Cardinal reste toujours dans le même crédit et dans le gouvernement des affaires, il l'assurera que je refuserai tout ce qui m'a été offert." p. 77. — Il est vrai que simultanément le Prince demande, à la date du 18 juillet, la grâce du Duc de Bouillon, „une prison perpétuelle, afin que je ne voye pas répandre son sang sur un échafaud;" mais, déjà le 10 juin, et lorsqu'il n'étoit pas encore question du péril de son beau-frère, M. d'Estrades écrit à Richelieu: „il m'a paru avoir une telle horreur de l'ingratitude de monsieur de Cinq-Mars, et entrer si avant dans les intérêts de Vostre Éminence, que je la puis assûrer, qu'elle peut compter surement sur son amitié, et sur la ma-

La persévérance des Provinces-Unies dans l'alliance françoise, malgré les tentatives continuelles et inopportunes du parti aristocratique, est due en grande partie aux efforts du Prince d'Orange, mais, pour le soutenir dans cette voie, il falloit la sagesse et l'énergie, la décision et la constance, l'habileté et le crédit de M. de Sommelsdyck. La renommée d'un diplomate qui a rendu de si inestimables services à la cause de l'indépendance des États et de la liberté religieuse et politique dans le monde chrétien, ne doit pas rester circonscrite dans les bornes étroites de notre pays. Par son génie, aussi bien que par la direction qu'il sut imprimer aux conseils de la République, il fut associé aux hautes vues de Richelieu et à une ligne de conduite, salutaire pour l'Europe en général, et nous avons droit de citer maintenant l'ensemble de sa carrière de négociateur et d'homme d'État, comme preuve de l'authenticité du magnifique éloge que lui a donné Richelieu lui-même, déclarant que, dans tout

nière avantageuse dont il se dispose à s'en expliquer dans les occasions." p. 73. „La disposition où il tesmoigne estre est telle que V. É. peut la souhaiter, pour faire voir à toute l'Europe combien il est étroitement uni à la France, et la part qu'il continue de prendre à vos intérêts." p. 74. Il est également vrai que Richelieu avoit chargé d'Estrades de solliciter cette démarche; mais il se fonde sur les protestations que Frédéric-Henri avoit souvent fait à son égard. „Il suffira que vous le fassiez souvenir *qu'il vous a dit souvent* que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins qui le tient attaché aux intérêts de la France, et lui fait rejetter les offres de l'Espagne; que les sentimens qu'il a pour moi sur cette matière *sont assez connus de tous ceux qui entrent dans les affaires*, et qu'ainsi, pendant qu'on s'efforce ici de blesser ma réputation et de noircir ma conduite auprès du Roi, il est de mon avantage, et en quelque façon de mon[1] honneur de continuer à s'expliquer en ma faveur." p. 68. Et d'Estrades rapporte: „Je lui ai représenté qu'il se souvenoit assez *combien de fois il m'avoit dit* que, si Votre Éminence n'avoit en main les affaires de la France, il accepteroit les offres que lui faisoit le Roi d'Espagne, et s'accommoderoit avec cette Couronne." p. 72.

[1] son (?)

le cours de sa vie, il n'avoit rencontré que deux grands politiques, Oxenstiern et Visconti, dignes de lui être comparés [1].

VIII.

François d'Aerssen mourut à la fin de 1641 et Richelieu un an plus tard. Quelques années s'écoulèrent encore, avant que leur but fut complétement atteint; mais leurs efforts, en combattant l'absolutisme ultramontain par l'union du protestantisme avec les catholiques intelligents et modérés, aboutirent au traité de Westphalie et firent sanctionner la tolérance évangélique. N'oublions pas néanmoins qu'ils avoient eu des devanciers; que cette politique habile et vigoureuse fut mise en pratique par Henri IV et Élizabeth, par Maurice et Barneveld; rappelons nous surtout que c'étoit la politique indiquée et inaugurée par Guillaume I.

---

[1] Un assez grand nombre de ses lettres se trouvent dans *la Correspondance de Duplessis-Mornay* et dans les *Lettres et Négociations de M. de Buzanval et de François d'Aerssen* publiées par M. le professor Vreede (Leide, 1846).

Dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis* de M. Nyhoff, M. Vreede en a donné treize, écrites de 1620 à 1630 au comte de Culemburch. Je les ai plusieurs fois citées (voyez ci-dessus, p. XLVII, sv. LV, CVII, sv.).

Vraisemblablement il y en a encore dans des archives publiques et particulières. Récemment les Archives du Royaume à la Haye ont fait l'acquisition d'une série de lettres confidentielles d'Aerssens, depuis le 19 décembre 1599 jusqu'au 22 janvier 1603, écrites de Paris à M. Valcke, conseiller d'État, trésorier-général de la Zélande, très-connu lui-même par son influence et ses talents. Leur place me semble désormais marquée dans la correspondance de la Maison d'Orange-Nassau et j'espère pouvoir un jour les insérer dans un tome supplémentaire.

Après comme avant la paix de Vervins, Henri IV fut l'adversaire de l'Espagne. „Il persista, malgré sa conversion au catholicisme, dans son alliance avec l'Angleterre et les États protestants, sachant bien que là étaient les adversaires naturels des puissances ennemies ou rivales de la France et de lui-même."[1] La lutte n'étoit qu'interrompue et alloit éclater avec un redoublement d'efforts, lorsque sa mort survint et livra la France à la triste régence de Marie de Médicis.

L'avénement des Stuart et leur conduite mesquinement égoiste et pusillanime fit mieux encore apprécier les grandes qualités d'Elizabeth et les tendances d'un règne durant lequel, malgré beaucoup d'hésitations du moins apparentes et une prudence excessive peut-être, cette grande Reine n'oublia cependant jamais que la défense des intérêts protestants étoit indispensable pour sa propre sécurité et pour celle de son pays.

Quant au Prince Maurice, il eut en horreur toute idée de raccommodement avec l'Espagne, et lorsque, la trêve expirée, les témérités et les revers du Roi de Bohème eurent fait naître pour les protestants de graves périls, consacrant encore à son pays cette énergie morale que l'épuisement des forces physiques n'avoit pu abattre[2], il ne voyoit de ressources suffisantes que

---

1 M. Guizot *Introduction à l'Histoire de la République des Provinces-Unies par J. Lothrop Motley*. (Paris, 1859).

2 „Le Prince d'Orange," écrit Aerssens en 1625 au comte de Culenburch, „ne s'endort point en sentinelle, ains continue d'abandonner volontiers son repos et santé, pour leur préférer notre salvation et subsistence; il se prépare à se trouver aux occasions et à les former. Prince grandement prévoyant et diligent, qui veut tousjours avoir son faict prest; pleust à Dieu que sa santé le secondast fidélement en ce soin; ... ayant à porter en son esprit le soin et les moyens de notre subsistence, à quoy à pène pourroit suffire un corps bien vigoureux."

dans un changement de conduite de la France, où commençoit à se faire sentir la main puissante de Richelieu [1].

Ici encore je me plais à rendre justice à Barnevelt. Il faut se garder d'attribuer à ses maximes de diplomatie européenne les résultats qu'auroient pu avoir ses erreurs dans l'administration intérieure de la République; il ne faut pas le rendre responsable des fautes que commirent, après lui, ses adhérents. L'intervention imprudente dans les questions dogmatiques qui agitoient l'Église Réformée et son obstination à vouloir imposer l'unité de culte, malgré la diversité de la foi, son dédain d'une opposition consciencieuse et populaire, la violence de ses mesures, qui devoit aboutir, ou à l'oppression de la liberté religieuse, ou à la guerre civile, cette inflexibilité de l'amour-propre dans une voie où probablement il n'avoit pas eu l'intention de s'avancer si loin, pouvoit aisément devenir fatale à l'indépendance d'un pays où les catholiques étoient encore nombreux et qui, suffisamment affoibli par des divisions intestines, courroit grand risque de retomber sous le joug du Pape et sous la domination des Espagnols (1). De même on ne sauroit nier que

(1) C'est à tort qu'on m'a rangé, naguère encore et après la publication du second Tome, parmi les antagonistes de Barnevelt. Si le jugement modéré et impartial que j'ai tâché de porter sur sa politique intérieure paroît à quelques-uns encore trop sevère, je me félicite doublement qu'avant de connoître mes Prolégomènes M. Fruin qui, par son excellent ouvrage sur l'époque de 1588 à 1598,

1 Maurice auroit souscrit sans doute à ce qu'écrivoit Aerssens le 11 mars 1625 à M. de Culenburch: ,,La France se tient encor sur le bon bout, bien délibérée de faire quelque chose pour nous, mais irrésolue de quelle façon; et prendra sans doute conseil à l'événement de notre entreprinse; sy heureux, je prévoy qu'elle se portera à un plus grand mouvement, et *duquel pourra sourdre le redrès du désarroy auquel nous voyons la Chrestienté.*"

ses successeurs et ses disciples, en dirigeant le parti aristocratique, n'aient souvent trop incliné vers une paix séparée, qui, en donnant satisfaction aux intérêts particuliers et secondaires, auroit compromis dangereusement les intérêts communs et sacrés qui formoient le principal objet de la lutte. Malgré cela il me paroît évident que Barnevelt lui-même fut toujours partisan d'un système énergique, et que lui aussi, sans jamais négliger l'Angleterre, fit constamment entrer l'appui de la France dans ses calculs. En 1593 sa conduite est remarquablement semblable à celle d'Aerssens en 1634. Il ne néglige rien pour engager Henri IV dans une guerre ouverte avec l'Espagne, dont les Pays-Bas deviendroient le théâtre et le prix [1]. Il fait tous ses efforts pour prévenir la paix de Vervins et, rassuré par la déclaration positive du Roi, que la suspension d'armes ne doit servir qu'à les reprendre en temps opportun, il exhorte les États à persévérer [2].

---

tient un rang distingué parmi ceux qui s'occupent sérieusement de l'histoire de notre pays, soit arrivé, quant à la témérité et la violence des mesures de Barnevelt contre les calvinistes, à peu près aux mêmes résultats.

[1] Oldenbarneveld rédigea sans doute l'Instruction du 12 juillet 1593 à M. Caluart, envoyé de la République auprès de Henri IV. „D'autant qu'il est tout évident que le Roy ne pourra posséder son Royaulme en paix et repos, tandis que l'estat du Pays-bas sera gouverné par les ministres du Roy d'Espagne et qu'ils auront le moyen d'y former des armées et d'en tirer les commoditez pour l'entreténement et conduite d'icelles en France, fera le dict Caluart tout debvoir possible pour induire S. M. à croire qu'il n'y a meilleur moyen pour s'asseurer en son Estat, et destourner de son Royaulme, de ce cousté-là, les efforts, contremines et factions de ses ennemis, que en faisant la guerre en Hainault et Artois, d'où il est le plus aidé et subministré d'hommes et d'aultres commoditez et nécessitez, ainsi qu'il est apparu par les expéditions dernières, qui ont été faictes en France de sa part." (*Archives du Royaume*).

[2] Il y a, à ce sujet, un passage extrêmement remarquable dans les *Négociations* de M. Jeannin. „Le sieur Barnevelt", écrit-il à M. Villeroi, „nous a dit du vivant de M. de Buzanval, que S. M. donnoit cet argent, non en intention

Si quelques années plus tard, contredisant Maurice, il fit conclure la trève, on doit remarquer, d'abord, que la reconnoissance de la République en fut la condition première; ensuite, que l'épuisement des ressources financières la rendoient, selon lui, inévitable; enfin qu'il en étoit de cette trève, comme de la paix de Vervins elle-même; qu'en déposant les armes, il s'agissoit surtout de reprendre haleine, et que Barnevelt avoit l'oeil constamment ouvert sur les intentions et les menées des ennemis naturels et irréconciliables de la République. Ses vues étoient conformes à celles de Henri IV; il en donna une preuve remarquable lorsque, la trève à peine signée, la succession de Juliers manqua de faire immédiatement recommencer les hostilités contre l'Espagne [1]. Je doute fort que, vivant et en liberté, il eût conseillé en 1621 le renouvellement de la trève. Dans

---

de se retirer, mais pour les secourir secrètement, occuper les forces et consumer les moyens du roi d'Espagne, pendant trois ou quatre ans, au bout desquels elle lui avoit *promis et assuré de sa propre bouche d'entrer ouvertement en guerre contre lui*, le priant de faire en sorte que les États voulussent soutenir cette guerre jusqu'au dit temps, et que la guerre *qu'il feroit alors ouvertement*, les délivreroit de tout péril. Ce que le dit Buzanval nous confirma être vrai et nous le soutint avec Barneveldt, lequel y adjousta aussi que, sur cette espérance de la déclaration de S. M., il avoit fait toutes sortes d'efforts, et donné avis de faire grandes levées en son pais et a été, à vrai dire, *presque le seul auteur de faire durer la guerre et l'animosité contre l'Espagnol.*" Et Villeroi répond qu'en effet S. M. a dit à Barnevelt que la paix ne seroit que pour trois ou quatre ans, à la fin desquels elle entreroit en guerre contre l'Espagne avec les États.

[1] Apprenant la mort du Duc de Clèves, Henri IV écrit, le 8 avril 1609, à M. Jeannin: „S'il avenoit que les archiducs, ou les forces qui sont de présent en leur pays. entreprissent quelque chose au dit pays, j'aurois juste sujet, non seulement de regretter la trève que je leur ai procurée, et la peine que j'y ai employée, mais de m'y opposer ouvertement. Je ne puis croire pareillement que les Etats des Provinces-Unies voulussent souffrir une telle usurpation pour l'intérêt qu'ils y auroient, tellement que je prévois que ce dessein seroit suffisant de soi-même pour renverser du tout la dite trève, et rallumer le feu de la guerre avec plus d'ardeur que jamais, auquel cas je vous déclare que je voudrois être de la partie et m'y plonger des plus avant. Parlez en à mon cousin le prince Maurice et au sieur de Barnevelt.. Vous aviserez de retarder la conclusion de la trève, si vous jugez qu'il soit nécessaire et le puissiez faire." —

une situation aussi menaçante pour l'indépendance des Provinces-Unies et lorsque la défaite du parti protestant en Allemagne venoit de rendre l'Autriche plus que jamais formidable, il n'eût pas voulu, par une neutralité timide, écarter momentanément, et faire par là même grandir, un péril qu'on ne pouvoit vaincre que par l'union active et persévérante de tous les intérêts menacés.

Enfin la politique d'Aerssens et de Richelieu, qui tendoit à l'abaissement de l'Espagne et à la paix de religion, par la communauté d'intérêts et d'efforts entre les Provinces-Unies et la France, étoit surtout conforme à la marche lumineusement tracée et suivie avec précision et fermeté par Guillaume I.

Dès le commencement des troubles dans les Pays-Bas, l'alliance françoise, fut, plus qu'aucune autre, son point d'appui. Même après les horreurs de la St. Barthélemy, même après la perfidie du duc d'Anjou, il persista toujours à renouer le lien que le fanatisme et la mauvaise foi avoient déchiré. Les Allemands lui en faisoient de vifs reproches et, malgré leur confiance presqu'illimitée, le comte Jean de Nassau et un grand nombre d'entre les Réformés désapprouvoient sa conduite. La province de Hollande, dans sa confiance démesurée en ses propres forces, ne prenoit part à ces négociations qu'en apparence et sous réserve expresse d'une indépendance complète sous un gouvernement

---

Jeannin répond le 8 avril à M. de Villeroy: „les lettres du Roi sont venues trop tard pour différer ou rompre ce traité... Le sieur Barneveldt *m'a dit et répété* que, si S. M. veut prendre la défense de l'Électeur de Brandebourg, qui semble avoir le plus apparent droit, *ils se joindront avec elle pour faire la guerre à qui que ce soit.* Le Prince Maurice croit qu'il sera difficile de faire rentrer en guerre les États, *quoique le sieur de Barneveld me l'aidit.*"

séparé. On prêtoit au Prince des vues intéressées qui lui faisoient méconnoître les réalités de la situation. Il s'obstinoit, disoit-on, à rallier autour de soi l'universalité des Pays-Bas; il en convoitoit le gouvernement-général, il ne pouvoit se résoudre à renoncer aux perspectives brillantes qui, un moment, avoient paru s'ouvrir devant lui. Le territoire borné de deux ou trois provinces ne lui suffisoit point; entraîné par son ambition, abusé par de vaines espérances et par des illusions que partageoient avec lui ses conseillers flamands et brabançons exilés de leur pays, il croyoit avoir besoin de la France pour exécuter de si vastes desseins et méprisoit ainsi les sages conseils des hommes d'État qui, en Hollande, démontroient la fausseté de ses calculs, et s'efforçoient en vain de le ramener à la simplicité de l'adage populaire: „qui trop embrasse mal étreint."

La méditation attentive des discours, des mémoires, des lettres du Prince lui-même, publiés soit par les historiens, soit dans notre correspondance, devroit suffire abondamment à réfuter de telles suppositions. Néanmoins de nos jours on les renouvelle encore et il ne sera donc pas inutile, en terminant ces Prolégomènes, de faire remarquer que la tentative sans cesse réitérée de traiter avec la France, est une preuve éclatante de sa rare perspicacité et de la largeur de son coup d'oeil politique.

Souvent il réduisoit ses adversaires au silence, en opposant à leurs plaintes et à leurs promesses l'absolue nécessité et les périls du moment. „Si en telles extrêmités je recevois quelque bon conseil, ce seroit bien ce que mon coeur désireroit, mais je voy que chascun sçait bien reprendre le conseil d'aultrui, mais nul ne m'en donne de meilleur. On me dict que je me doy

deffier du parti de France. Les dangers qu'il y a de ce costé ne me sont incogneus, ains peult estre mieux cogneues qu'à ceuls qui en parlent, et me touchent de plus près qu'à nul aultre: à qui doncq veult-on que je me fie[1]? Dans un an d'ici, dans six mois, vous allez me secourir; apprenez que l'homme affamé a besoin de nourriture aujourd'hui; il ne refuse pas le pain qu'on lui offre, dans l'attente lointaine de votre superbe festin"[2]. — Certes ce n'est pas au Prince qu'on peut reprocher de n'avoir pas fait entrer en ligne de compte le courage d'une population qui résiste à ses oppresseurs. Dans son admirable lettre en 1574, au moment que la défaite du Mokerhei venoit de détruire ses plus chères espérances, écrivant à son frère: „il me souvient de ce que autrefois je vous ay dict, que l'on pourroit maintenir ce pays contre toutes les forces du Roy d'Espaigne l'espace de deux ans, mais qu'alors aurions nécessairement besoing d'estre secourus", il ajoute: „Dieu le peult maintenir sans aultre secours, ainsy qu'Il a faict jusques icy, mais j'en parle humainement". Humainement parlant, le triomphe des Espagnols ne seroit pas facile,[3] mais il seroit inévitable. Malgré les avantages de sa position géographique et l'étendue de ses ressources, la République naissante ne pouvoit subsister sans un allié puissant. Aussi ceux-mêmes qui avoient été le plus décidés dans leur opposition au Prince, suivirent, immédiate-

---

[1] Archives, 1e Série, T. VIII. p. 341. [2] *l. l.* T. VII. p. 240.

[3] „Quant les pauvres habitans d'icy, délaisées de tout le monde, vouldroyent toutesfois opiniastrer, ainsy qu'ils ont faict jusques à maintenant, et comme j'espère qu'ils feront encore, et que Dieu ne nous veuille chastier et du tout perdre, il cousteroit aux Espagnols encore la moitié d'Espaigne, tant en biens qu'en hommes, devant qu'ils auroient faict la fin de nous." *l. l.* T. VIII. p. 341.

ment après lui, son exemple. Sans être arrêtés par les justes ressentiments contre la race alors si déchue et si méprisable des Valois, les États-Généraux en 1585 supplièrent le Roi d'accepter la souveraineté et, dans un passage remarquable de ses interrogatoires, Oldenbarnevelt affirme que lui aussi, pardessus tous les efforts possibles dans le pays même, avoit jugé l'assistance de secours étrangers indispensable [1].

Toutefois ce n'étoit pas uniquement par nécessité et en dernier ressort, que le Prince avoit recours à la France; c'étoit en premier lieu, par choix arrêté et par calcul politique. Parmi les puissances de l'Europe la France seule étoit à même de contrebalancer les forces de l'Espagne. L'expérience avoit déjà fait voir que l'alliance des deux couronnes étoit, pour l'indépendance des États et pour la cause du Protestantisme, le plus redoutable danger. La rivalité entre François I et Charles-Quint avoit contribué aux progrès de la Réforme et le Prince n'avoit oublié, ni le but secret de la paix de Câteau-Cambresis, ni les persécutions religieuses qui, dans la France et dans les Pays-Bas, furent les détestables fruits de ce sinistre accord. Il s'agissoit, ou de sauver, avec le concours de la France, la Réforme dans les Pays-Bas et dans la France ellemême ([1]), ou de la laisser périr partout, par un nouveau

([1]) Il ne faut jamais perdre de vue que, de l'alliance avec les

[1] „Dat hij in 1587, tot milort Buckenhorst, om hem te diverteren van het openen van den last tot vredehandel, wel wat meer van de magt van 't lant in generale termen mag hebben gesproken, maar dat hij in sijn gewisse en gemoet tot maintiennement van de zaken deser landen jegens 't gewelt der Spangiaerden, boven de assistentie en genade van God almagtig, en alle mogelijke debvoiren, die men hier te lande can te wege brengen, geoordeelt heeft de assistentie van de vrunden en de gealieerden deser landen ten hoogsten nodig te wesen."

concert des deux plus grandes puissances catholiques. „Je prévoys clèrement”, écrivoit le Prince, „que, si ce pays est une foys abandonné et remis au joug et soubz la tyrannye des Espagnols, qu'en tous autres pays la religion s'en ressentira merveilleusement, voire, en parlant humainement, sera en termes d'estre à jamais déracinée, sans qu'il en aparoistra quasi une estincelle. Les Allemansse pourroyent avecq le temps bien appercevoir du dommaige, comme aussi feront les Anglois, qui, s'attendant aux événemens et yssues de nos affaires, ont, comme ils estimoient, par grande prudence, tousjours voulu temporiser, et les pouvres Franchois, qui de si franche volonté ont de rechef pris les armes pour le faict de la religion, seront en plus grande perplexité; car advenant (que Dieu ne veuille) la perte de ce pays, faut bien craindre que le Roy de France fera nouvelle ligue avecq le Roy d'Espagne, pour tout en un coup, s'ils peuvent, extirper cette religion” [1].

Ce fut la guerre entre la France et l'Espagne qui déjoua les combinaisons de Philippe II et mit en évidence les résultats salutaires et les avantages réciproques de l'union de ses adversaires naturels. Tantôt le Prince de Parme, pour secourir Paris, étoit forcé d'interrompre, dans les Pays-Bas, le cours de ses succès; tantôt, lorsque la Ligue sembloit triompher, une diversion puissante, due aux brillantes campagnes du Prince Maurice et aux secours qu'il envoyoit en France,

---

Provinces-Unies, dépendoit pour les calvinistes françois l'appui du Roi et de la famille royale contre les Guise, qui, à la tête du parti ultramontain, se prévaloient des préjugés et des emportements populaires.

[1] Archives, 1e Série, IV. p. 888.

venoit rétablir les affaires du Roi. Le triomphe de Henri IV et l'Édit de Nantes furent le résultat d'une alliance, qui garantit et consolida l'existence de la République. De plus en plus l'histoire est venue confirmer le jugement que, déjà en 1593, le comte Guillaume-Louis portoit, écrivant au prince Maurice: „Pour faire un vray contrepoix contre un ennemi le plus puissant de l'Europe, vostre père, comme le premier et plus sage Prince de son temps, a jugé nul moyen plus propre que *de mettre la France en picque contre l'Espaigne.* Quel solide jugement et prudence c'a esté, V. Exc. et les plus sages, pondérans la puissance de l'ennemy et examinans à plus près la disposition des affaires d'alors, tant du Pays-Bas que de la France en particulier et de toute l'Europe, en comparant les conjonctures et affaires présentes avecq les événements du temps, en pourront donner vray et souffisant tesmoignage. Quant à la France, Dieu montre assez évidemment combien il a estimé cet homme rare en luy faisant part de ses conseils, en ce que, grâces à sa divine bonté, les affaires de France, contre l'attente de tout le monde, sont déjà en tels termes qu'en sentons au Païs-Bas grand soulagement de misères, et commençons à cest heure à fixer noz yeulx à ce que, par telle divine prudence, cet excellent Prince a de si longue main prévu".

Infatigable à mettre l'alliance françoise en première ligne, cet excellent Prince, par sa divine prudence, avoit encore un autre et puissant motif. *Le catholicisme en France étoit la religion de l'État;* cette circonstance qui, selon plusieurs, rendoit l'alliance impossible, étoit pour lui une raison de plus de la désirer.

Etablir en Europe la paix de religion, par une tolérance réciproque, étoit le but de ses efforts. Mais, dans la poursuite de ce noble dessein, il avoit à lutter contre des antagonistes divers, même parmi ses amis et au sein de sa famille.

Un parti, très-puissant par le nombre et par l'énergie, le parti des ultra-réformés, se disant calvinistes, alloit, dans ses prétentions passionnées, beaucoup plus loin que n'avoit fait Calvin lui-même. Non seulement la tolérance envers les catholiques leur sembloit une chimère, une dangereuse utopie, une magnanimité presque ridicule; non seulement, évoquant de lugubres souvenirs, ils rappeloient sans cesse que deux religions irréconciliables étoient en présence; que le papisme étoit essentiellement persécuteur; que sa modération apparente étoit une dissimulation perfide et un épouvantable guet-à-pens, et que, pour ne pas être écrasé par un tel antagoniste, on étoit forcé de l'anéantir. Rivalisant de zèle et de fanatisme avec les plus fougueux partisans de l'Église de Rome, eux aussi considéroient l'intolérance comme un devoir. C'étoit, disoient-ils, trahir sa foi, que de permettre l'exercice du culte romain, que de choisir un Prince catholique, que de s'allier à des États non réformés. Même ils se demandoient, la Bible à la main, s'il ne falloit pas assimiler les papistes aux habitants idolâtres du pays de Canaän, livrés et désignés par la colère divine au fer exterminateur des fidèles Israélites.

Non sans doute par indifférence ou manque de ferveur, mais par une foi dégagée des préventions et des passions de son époque, et dans l'intérêt de la religion, le Prince s'élevoit contre ces exagérations funestes. Mais

comment y résister avec quelques chances de succès? comment faire fléchir les prétentions ultra-réformées et ultramontaines, qui repoussoient également, comme criminelle, toute tentative de conciliation? Il n'y avoit qu'un moyen. Il falloit rallier contre la tyrannie espagnole protestants et catholiques; il falloit enlever ainsi à la lutte son caractère religieux, en sachant y substituer le caractère national et politique.

Dans l'alliance françoise ce système, auquel le Prince, dans les affaires intérieures des Pays-Bas fut constamment, fidèle, se retrouve tout entier. Si les catholiques venoient au secours des réformés, si les réformés prenoient pour souverain un Prince catholique, par là même la tolérance réciproque alloit s'établir. Par l'identité des intérêts l'effervescence des passions religieuses pourroit se calmer. Malheureusement il n'en fut pas ainsi; la violence des antipathies mutuelles fit échouer ce projet; un déchirement complet devint inévitable et rendit à Philippe II la moitié des Provinces qui avoient repoussé son fanatisme avec sa tyrannie. Toutefois l'oeuvre commencée par Guillaume I, en brisant la ligue de religion par une ligue nationale et politique, fut éminemment salutaire. Désirant agir de concert avec la France, il n'avoit pas uniquement en vue la délivrance des Pays-Bas. Rien ne lui sembloit plus propre à faire prévaloir la charité chrétienne dans le droit public de la société européenne en général. La coöpération avec les Provinces-Unies contre l'Espagne, terminant en France la guerre civile, ralliant les François au nom des intérêts patriotiques et plaçant la France à la tête des nations coalisées contre l'ambition menaçante qui aspiroit à la domination universelle,

feroit ainsi, dans l'abandon de maximes persécutrices et par la pratique, adopter la théorie; le respect envers les consciences, introduit par le fait, seroit, par lassitude et en désespoir de cause ou par sentiment de justice, admis en droit, et la guerre entre les peuples auroit un jour la paix des croyances pour résultat.

Absorber les haines religieuses dans l'unité des intérêts politiques, cette idée, constamment présente à son esprit, fut également l'idée dominante de Henri IV[1] et de Richelieu[2]; l'idée qu'exprimoit avec clarté et force M. de Sommelsdyck, proclamant qu'une *ligue de religion* seroit la ruine de l'Europe, et ne pouvoit être évitée que par un seul remède; si la France *catholique*, se joignant à l'union générale des Réformés, contenoit par son alliance la guerre *dans la borne des intérêts purement d'État*[3].

Le traité de Westphalie fut le couronnement de cette politique.

La gloire en revient, en grande partie, au Prince qui indiqua et ouvrit la voie. Douze ans après la mort de Guillaume III, le traité d'Utrecht, rabaissant l'insolence de Louis XIV, fut son oeuvre, fruit de sa vie entière et d'une lutte terminée par les grands capitaines et les grands hommes d'État qu'il avoit formés. Au commencement de notre siècle, le profond politique qui dans la révolution françoise combattit l'anarchie et le despotisme, William Pitt, expirant lorsque la victoire d'Austerlitz portoit le pouvoir de Napoléon

[1] „Les *guerres politiques* depuis Henri IV rendirent à la France l'initiative et l'ascendant européen que lui avoient enlevés les *guerres de religion*." Martin, x. 438.
[2] „La guerre de Trente ans fut une *guerre de religion* à l'origine, mais Richelieu en fit une guerre *politique*." *l. l.*
[3] Ci-dessus, p. CXIV.

à son apogée, fut le véritable auteur des traités de Paris et de la chute de Bonaparte. De même Guillaume I, enlevé au moment le plus critique, donna l'impulsion à ceux qui vinrent après lui et, dirigeant encore la guerre, par l'autorité de ses maximes et de son exemple, contribua, plus qu'aucun autre, au systême de tolérance et de liberté qui en devint le magnifique résultat.

Base du droit public en Allemagne et du droit des gens en Europe, la tolérance étoit conforme aux principes évangéliques, aux doctrines du protestantisme chrétien. Désespérant de mettre leur exclusisme en pratique, les catholiques enfin se résignèrent à une réciprocité dont ils avoient grandement besoin, mais le Pape, indigné, se chargea de constater l'incompatibilité du véritable papisme avec ce mutuel support. Dans sa protestation solemnelle, plainte amère de ce qu'on permet aux hérétiques le libre exercice de leur hérésie en plusieurs lieux, il déclare, de sa „certaine science et mûre délibération, et de la plénitude de la puissance ecclésiastique," de tels articles „perpétuellement nuls, vains, invalides, iniques, injustes, condamnez, réprouvez, frivoles, sans force et sans effet, et que personne n'est tenu de les observer, encore qu'ils soyent fortifiez par un serment"[1]. Les foudres du Vatican cette fois n'eurent ni effet, ni écho, *telum imbelle et sine ictu.* Les temps étoient changés. Après un siècle de guerres civiles et extérieures, les tentatives d'extirper les protestants par le fer et le feu n'avoient plus de chances de réussite. A même d'opposer la force à la force, le chrétien, en tendant une main

[1] Du Mont *Corps diplomatique*, VI. I. p. 463.

fraternelle à ses persécuteurs, n'acceptoit pas le martyre et, délivré, par la bénédiction divine, de leur zèle sanguinaire, il stipuloit le droit de vivre, le privilège *de n'être pas extirpé.* En face de l'ultramontanisme, que sa prétendue infaillibilité rend incorrigible, le protestantisme, tolérant par principe et par devoir, peut devenir intolérant par mesure exceptionnelle et par les nécessités d'une défense légitime; mais ses exigences, limitées et modestes, se réduisent à obtenir des garanties suffisantes *de n'être pas extirpé.* Le traité de Westphalie ratifia ces exigences. A travers les siècles et à chaque recrudescence d'un catholicisme insensé et logique, ce sont encore les notres; les mêmes que firent valoir et prévaloir, dans les Pays-Bas et en Europe, les Princes de la Maison d'Orange-Nassau. Au nom de Guillaume Premier, en 1581, on déclare: „nous destituons le Roy, parcequ'il est ennemi juré de la vraie religion et de la parole de Dieu, et ne veut en façon quelconque recevoir la maniance du pays, *sinon à condition qu'il puisse extirper le règne de Jésus-Christ*" [1]. Et le Prince lui-même, qui avoit voulu, et qui persévéroit à vouloir, en matière religieuse, la liberté pour tous, s'adressant, en 1577, à des catholiques dont, à travers leurs belles paroles, il pénétroit les desseins, résume, en peu de mots, franchement et résolument, le côté défensif de sa généreuse politique: „Pour vous dire la vérité, nous voyons que vous nous voulez extirper et *nous ne voulons point estre extirpés*" [2].

La Haye. avril 1859.

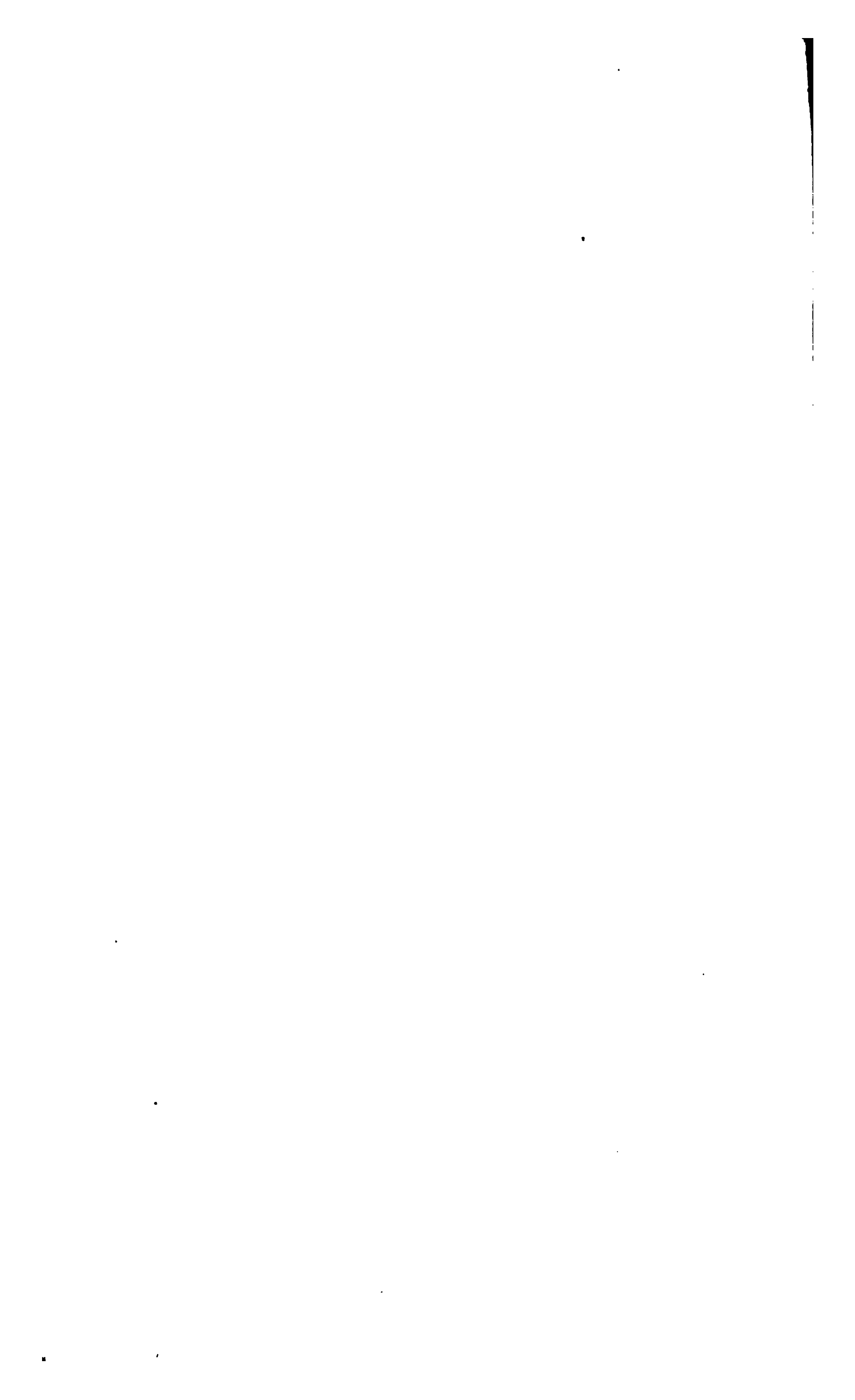
[1] Archives, 1e Série, VII. p. 278.
[2] Gachard, *Correspond. de Guillaume le Taciturne*, III. p. 456.

CONTENU.

TOME III.

1625.

1641.



ERRATA.

Tome I.

p. 12. l. 4. d'en bas. Ségur l. de Ségur.
p. 80. Lettre 31. *ajoutez le contenu:* Envoi d'argent à Ostende.
p. 336. lin. 13. Bacholz l. Buchholz.

Tome II.

cxxv. l. 21. l'hiver de 1619, il est à présumer que l. le mois d'avril 1619,
" l. 27. il eût l. peut-être eût-il encore
p. 9. l. 8. 600 l. 1600
p. 14. Lettre 202. *Cette lettre est du* 6 *juillet* n. st. *et doit par conséquent suivre la lettre* 205.
p. 17. l. 14. 2 juillet. l. 8 j.
p. 19. l. *dern* Capena l. Sapena
p. 21. l. 35. E L. l. [s. Exc.]
p. 42. l. 13. avec l. avez
p. 43. l. 30. zattungen l. zeittungen
p. 62. l. 13. entendre l. étendre
p. 94. Lettre 238. *Cette lettre doit suivre la lettre* 240.
p. 129. l. 21. nos l. vos
p. 147. l. 12. aime l. aiment
" " " 13. [à Vert] l. à Vere
p. 153. l. 16. *Ce passage doit précéder les fragments des lettres du comte Guillaume-Louis et de Junius, où la date est d'après l'ancien style.*
p. 204. l. 26. [observer] l. [obtenir]
p. 228. l. 18. wikerkehrend l. widerkehrend
p. 370. l. 20. *ajoutez* 9 sept. 1606.
p. 371. l. 6. et sur iceluy ce l. sur i. et ce
p. 372. l. 7. Or puis l. ... Or puis
p. 420. l. 25. 362 l. 361.
p. 501. l. 28. [présentant] l. [prétendent]
p. 533. l. 21. ver l. eer
p. 534. l. 22. J'ay, en l. J'ay eu,
p. 547. *Effacez la note* 2. *La lettre est du* 6 *oct. n. st.*

—

p. 562. l. 8. triegen l. trügen
p. 564. l. 25. menschelyk l. wenschelyk
" " " 31. verbetering l. verbittering. *Faute typographique. De même* p. 566 l. 20 *pour* mannen l. maximen
p. 565. l. 17. nu voor eerst zorg te draagen dat men l. niet v. e. z. te d. d. maar *d'après la conjecture de* M. VAN DER KEMP, *Maurits v. Nassau*. IV. 313.
p. 567. l. 4. sullen l. sal
p. 570. l. 8. $^{22}/_{12}$ mai l. $^{23}/_{13}$ mai.
p. 571. l. 11. 9 juin. l. 10 juin.
p. 575. l. 28. geconseert l. gecauseert
p. 578. l. 25. die men op occasie veracht l. die maer op occasie wacht. (*conjecture de* M. VAN DER KEMP.)

TOME III.

v. l. 12. d'Aerssens l. Aerssens. — *Il faut écrire ou* Aerssens *ou, comme il signoit lui même*, François d'Aerssen.
v. l. 17. et CXXIX. l. 2. Visconti l. Viscardi, chancelier de Montferrat.
p. 7. l. 15. de Nassau. *Ajoutez* Prise d'Oldenzaal.
p. 12. l. 23, l. 30. Exce l. Ém. *De même dans les pages suivantes.*
p. 15. Lettre 478. *Cette lettre, écrite le jour de pentecoste* 1627, *doit suivre les lettres* 479 *et* 480.
p. 18. l. 10. Même sujet. l. *Bonnes dispositions des Prov.-Unies envers la France.*
p. 20. l. 22. Scaglia. *Ajoutez* (1) Ambassadeur du duc de Savoie.
p. 35. Lettre 493. *Ajoutez.* (1) Dans cette lettre et dans plusieurs déchiffrées, l'écrivain, désigné par un chiffre, semble parler de lui-même à la troisième personne. Voyez par ex. aussi la L. 507.
p. 37. l. 30. Hauterive. l. (1) le marquis d'Hauterive, frère de Châteauneuf.
p. 41. l. 17. Richelieu l. [Richelieu].
p. 44. l. 25. le l. la
p. 45. l. 24. tenir l. [tirer]
p. 53. Heufft. *Ajoutez.* (1) banquier à Paris, commis par les Etats-Généraux pour recevoir les subsides et qui y demeura plus de trente ans en cette qualité.
p. 75. l. 7. Cardinal-Infant l. Prince Thomas de Savoie.
p. 87. l. 19. faint l. fault
p. 92. l. 4. 1637 l. 1636.
p. 93. l. 8. *ajoutez le contenu: Affaires particulières.*
p. 103. l. 9. croquons l. croquans *et ajoutez* (1) nom qu'on donnoit aux paysans insurgés dans plusieurs provinces contre les impôts et les percepteurs.
p. 125. l. 1. Lettre l. † Lettre
p. 128. l. 7. qu'on l. [ce] qu'on
p. 136. l. 2. verre l. verra
p. 147. l. 13. Breda *ajoutez* comme une troisiesme parlant de la personne du colonel Artischofsky,
p. 161. l. 12. le change l. l'échange
p. 163. l. *dernière* nouveau l. ancien

—

p. 165. l. 9. promettent, que l. pr. que
» » » 12. conditions; l. conditions,
» » » 34. fire l. faire
p. 216. l. 18. connaissance l. connoissance
p. 228. l. 19. Lettre *ajoutez* [1] *minute autographe.*
p. 238. l. 25. dessein, qu'avez l. dessein qu'avez.
p. 270. l. 17. Amélie l. Amalie
p. 285. l. 31. le Catholicon. (*Ajoutez* [1] l'argent. *Allusion au titre de la Satyre Ménippée* de la vertu du catholicon d'Espagne.
p. 330. l. 8. *Reine-mère Reine-Régente.*
p. 375 l. 27. serain l [serain]
p. 376. l. 16. † Lettre l. * Lettre
p. 398. l. 12. *mêmes* l. Ambassadeurs en Angleterre.
p. 415. l. 13. Stafford l. Strafford.
p. 417. l. 6. *Ajoutez* [1] ouit.
p. 420. l. 11. DCCXVI. l. DCXCVI.
p. 485. l. dernière. comte l. comté.
p. 486. l. 19. *au même* l. *à son beau-père.*

† *Prolégomènes*, p. CXXIX. (1) *Ajoutez:* Ce n'est qu'après avoir terminé ces Prolégomènes, que j'ai vu le catalogue d'une collection de manuscrits et lettres autographes *provenant de la succession de François van Aerssen*, dont la vente aura lieu en avril à la librairie de M. Martinus Nyhoff à la Haye. S'il est à présumer que plusieurs Rapports de ses ambassades et une partie de ses lettres se trouvent également dans les Archives de la Maison d'Orange et surtout dans celles du Royaume, on ne sauroit néanmoins douter, d'après les indications du catalogue, qu'il n'y ait là un nombre considérable de matériaux inconnus et curieux, pour la biographie de M. de Sommelsdyck et pour l'histoire diplomatique de son époque.

††. Les lettres ou fragments indiqués à la marge par P. C. H. sont tirés de la *Correspondance de Hollande* aux *Archives des Affaires-Étrangères de France*, d'après des copies que j'ai fait prendre lors de mon séjour à Paris en 1836 (voyez 1e Série, IV. p. VII.)



LETTRE CCCCLXIX.

Aerssens, Seigneur de Sommelsdyck, à M. de Zuylichem. Félicitations.

—

*** Constantin Huygens (1596—1687), Seigneur de Zuylichem, célèbre poéte et littérateur, secrétaire de trois Princes d'Orange, Fréderic-Henri, Guillaume II et Guillaume III, venoit d'être nommé à cette place de confiance. Il avoit accompagné Aerssens à Venise, en 1619, en qualité de secrétaire d'ambassade.

En Angleterre, Charles I ayant succédé à Jacques I († 27 mars 1625), Aerssens devoit mettre à profit les dispositions du jeune Roi pour une ligue plus étroite contre l'Espagne.

—

Monsieur. Ainsi que j'estoy sur mon embarquement, prenant congé de messieurs de Middelburch qui nous avoyent festiné, la nouvelle nous fut apportée que monseigneur le Prince d'Orange vous avoit enfin faict l'honneur de vous adopter en qualité de son secrétaire, ce que j'ay esté très-ayse de voir confirmé par celle que sur ce subject m'avez escrite du 23 juin, laquelle me fut rendue hier soir en ceste ville; pour responce à laquelle j'espère que me croyez qu'il n'y a nul de voz amis qui se resjouysse de meilleur coeur de vostre avancement et contentement que moy, qui ay une très-certaine connoissance par des vrayes preuves, de vostre portée et mérite, et ay longuement désiré une pareille occasion pour les faire mettre en veue, m'asseurant que non seulement son Exc., mais tout l'Estat se trouvent bien servy de cette élection. Je prie Dieu que puissiez longues années occuper cette place; jusques à ce qu'une meilleure vous la face changer; un seul desplaisir me demeure parmy cette joye, que feu Mr vostre

père [1], qui a tousjours visé à ce dessein, n'a mourrant peu emporter ce succès avec luy. Au reste, Monsieur, j'accepte de bon coeur les bons offices que m'offrez, dont je me tiens plènement acertené; aussy vous prie-je faire estat aux occassions des miens; car je vous tiens au nombre de mes plus confidens amiz. — Nous allons icy entamer une besoigne assez confuse, ne sachant encor ce qu'on désire de nous, n'y ce que nous pourrons concéder; il s'ouvre tout plein de belles apparences, pour convenir d'une plus estroitte confédération, mais la saison pour la mettre à exécution ce sera passée devant que de l'arrester simplement; vous connoissez (1) les longeurs et irrésolutions de cette cour, et maintenant qu'elle a une nouvelle Royne [2], tant d'ambassadeurs francoys, le Parlement, la flotte, et tant d'autres grands affaires sur affaires, à vostre advis comme quoy est-il possible que nous en accordions sytost? Noz commissaires sont, Mess. les ducq de Buckingam, grand-thrésorier, conte de Penbrocke; conte de Carlisle, viconte Brook, Baron Conway. Vous avés icy nombre d'amis qui se souviennent de vous. Sur ce je suis, Monsieur,

Vostre humble et très-affectionné serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, 2 juillet 1625.

A Monsieur de Suylecom, secrétaire de Monseigneur le Prince d'Orange.

LETTRE CCCCLXX.

Le même au même. Conseils.

Monsieur. Je me suis esbahy que vous ayez eu le

(1) Huygens avoit déjà été envoyé à Londres, pour un différend relatif à l'île d'Amboine.

[1] Chrétien Huygens, secrétaire du Conseil-d'Etat.

[2] Henriette-Marie, fille de Henri IV.

temps emny [1] sy grand presse de m'escrire sy longue lettre, ce que j'impute à vostre singulière affection, laquelle je vous prie de croire que me demeurera tousjours très-chère. Ce m'est beaucoup de contentement de vous veoir estably en vostre charge, qui ne vous oblige à nul préjugé de registres, et partant, sans vous assujettir à l'ignorance du passé, je vous conseille permettre de la liberté à vostre esprit, pour se former à soy-mesmes des règles convenables à la condition du maistre et dignes de vostre invention; ce que pouvez tenter, vous poussant avant à cet avènement, et je m'asseure que vos labeurs réussiront au gré de son Exc^e, et à la réputation de l'Estat. Les affaires qui se démènent partout sont grandes et peu heureuses; sy elles continuent sur ces arrhemens [2], j'ay peur qu'elles nous précipitent dans des irréparables confusions, car l'authorité et les finances nous faillent et qui descherront [3] encor d'avantage, sy l'ennemi achève de prospérer. L'on nous a enfin renvoyé l'estoeuf [4] et l'estrif [5] icy, ce que je n'avoy point esperé, desjà assez ennuyé du facheux séjour que sans compassion aucune l'on nous a obligé de faire en cette ville, où il se meurt de six à sept cens personnes par jour; mais puisqu'il faut obéyr, je presseray le plus que je pourray pour raccourcir les longueurs de cette Cour; car, sy à bon escient l'on désire traicter et conclurre, il convient accélérrer, et point traîner les affaires. Je sçay que me plaignez de bon coeur, aussy m'y a-on embarqué contre ma volonté; maintenant il faut achever, sans quitter la place qu'après besoigne faicte ou faillye (1); l'on démonstre assez de bonne volonté, mais vous connoissez les façons de faire de cette Cour, et le peu de comte qu'elle faict de nous; il leur en faut faire passer l'envye tout du long, et en proffiter ce que pourrons. Conservez moy la volonté que m'offrez, et de la sincérité

(1) Le $^{7}/_{17}$ sept. Aerssens signa le traité de Southampton, alliance offensive et défensive de l'Angleterre et de la République contre le Roi d'Espagne.

[1] pendant. [2] errements. [3] manqueront, défaudront.
[4] balle. [5] querelle.

de laquelle je prens plène asseurance, autant que je désire que vous persuadiez que je veux demeurer, Monsieur,

Vostre bien humble et très-affectionné serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 18 août 1625.

P. O. H. VIII. 29.

LETTRE CCCCLXXI.

Le même au Cardinal de Richelieu. Négociations avec les Reformés.

*** Cette lettre et la suivante semblent indiquer que c'est surtout aux efforts d'Aerssens que la cour de France fut redevable de la paix avec les Réformés signée le 5 février 1626.

Monseigneur. Messieurs les ambassadeurs du Roy de la Grande-Bretagne [1] et moy avons travaillé hier et toute cette matinée avec les députez de la Religion; les affaires sont à mon advis beaucoup avancées; mais comme il se présente encor quelque difficulté à esclarcir, je vous supplye très-humblement me faire sçavoir sy, et à quelle heure vous aurez aggréable que j'aye l'honneur de vous aller veoir, car j'espère que ce sera encor dans ce jourdhuy, et que vous en rapporterez la gloire qui est deue à vostre prudence. M^rs^ les Ambassadeurs de la Grande-Bretagne se sont excusez de ce voiage à cause de leur indisposition; je le pourroy faire à l'avanture à meilleur titre, mais l'affection que je doitz et ay à la paix me fera tousjours négliger toutte auttre considération, voire moy-mesmes. Je me trouveray, Dieu aydant, demain à l'assignation que M^r^ d'Anguirre vient de me notifier, et ce pendant je me tiendray très-honoré, sy je puis estre conservé en la faveur de vostre amitié, comme, Monseigneur,

Votre très-humble et très-obligé serviteur

D'AERSSEN.

Paris, ce 2 février.

[1] Le Comte de Holland et le chevalier Carleton.

LETTRE CCCCLXXII.

P. O. H. VIII. 30.

Le même au même. Même sujet.

*** La démolition du Fort Louis menaçant pour la Rochelle, promise déjà en 1622 par la paix de Montpellier, étoit un point capital. Il fut accordé, sous la condition ici mise en avant par Aerssens la veille de la signature du traité.

Monseigneur. Je trouve les humeurs sy fort esmeues de touttes partz, que, sy ne permettez l'espérance à ceux de la Rochelle, au moins par un brevet, de la démolition du fort, quand le Roy trouvera que par leur fidélité, obéyssance et bons déportemens ilz le mériteront, il n'y a point d'apparence de rien plus avancer en la négotiation de la paix, qui se pourroit conclurre, s'il vous plaisoit concéder ce point, lequel en effect ne dit rien, car le Roy seul jugera tousjours de la qualité de leur mérite. Certes, Monseigneur, vous avez le fort et les isles, et donnez la paix à vostre volonté, très-glorieuse à S. M. et très-asseurée à sa couronne, ce qui vous peut suffire, et à mon advis, ne devez rien plus hazarder par une formalité, au Roy de nulle considération, mais jugée ailleurs come un tesmoignage d'aliénation de volonté. Pour l'honneur de Dieu, Monseigneur, achevez l'affaire, sans la traîner davantage, car tout s'y accrochera, et j'ay raison de craindre en cette longueur d'autres accidens, qui nous pourroyent faire perdre l'espérance de cette paix qui est entre voz mains; j'en parle avec appréhension et liberté, comme vostre très-humble serviteur; estimant que M. le Duc de Chevreuse l'aura desjà exposé au Conseil du Roy; faictes moy s'il vous plaist l'honneur de m'en mander vostre sentiment; car tout bransle desjà. Au reste, Monseigneur, je vous envoye ce qui vient principalement en considération sur le siège que le Roy de la Grande-Bretagne pourroit mettre devant Duynkerke, au moins c'est jusques où se porte ma ratiocination et petite expérience. Vostre grande et incomparable prudence y fera encor de plus grandes remarques, pour conseiller le Roy de pous-

ser puissament à cette roue. Je seray toutte ma vie, Monseigneur,

Vostre très-humble et très-fidèle serviteur

D'AERSSEN.

De Paris, ce 4 février 1626.

P. C. H. VIII. 25.

LETTRE CCCCLXXIII.

Le même au même. Compliments.

Monseigneur. L'envoy que faict monsieur d'Espesses [1] de ce porteur, me donne l'occasion de vous renouveller les asseurances et devoirs de mon très-humble service, en reconnoissance de l'affection que m'avez tesmoignée vers nostre publiq, laquelle je souhaitteroy qu'elle nous eust peu procurer le bien et soulagement qui nous faict besoin, et dont le succès dépend encor de vostre prudence et modération; mais, quelque événement qui s'y doive rencontrer, je ne cesseray jamais, Monseigneur, de vous honorer avec le respect et la candeur que sçauriez attendre d'une personne qui a l'âme esloignée de toute ingratitude, mais se souvient et ressent dignement de voz faveurs et courtoisies; honorez moy donq de vostre amitié, sy m'en estimez autant digne que j'ay la volonté de le mériter par vraye obéissance et servitude; car je suis, Monseigneur,

vostre très-humble, très-fidèle et très-affectionné serviteur

FR. D'AERSSEN.

De la Haye, ce 9 juin 1626.

Dans une *Relation de Hollande*, qui date apparemment des premières années du stadhoudérat de Fréderic-Henri, on lit : „Pour maintenir l'authorité du Roy en Holande, il fault qu'il y ait ung ambassadeur qui soit très-habille homme, parce que en se païs là

[1] Ambassadeur de France à la Haye, de 1624 à 1628.

presque tous les desseings des guerres s'y forment. Le dit ambassadeur doit avoir part en tous les conseilz généraulx de l'Estat et doibt gaigner secrettement les bonnes grâces du Prince, celles de sa femme, et l'amitié de ses confidents, du consentement du dict Prince. Il pourra faire grattifier quelque uns des principaux des Estats, qui ne seront pas de sa caballe, affin qu'estant bien avec eulx, il puisse descouvrir tout ce qui se passera et estre l'arbitre de tous les différends qui pourront naistre, et néanmoins faire réussir tout à l'advantage du Prince; car l'on doibt, tant que faire se pourra, l'authorizer, estant bien plus aisé d'estre bien avec ung particulier et de l'inthéresser, que tout un peuple." (MS. P. CORR. H. VII. 92.)

LETTRE CCCCLXXIV.

Le Conseiller-pensionaire Duyck au Comte Ernest-Casimir de Nassau.

*** Oldensaal fut pris le 1 août. „Graaf Ernst was van natueren seer actief en moedig, en toondent bysonder in dese gelegenheid." (AITZEMA.)

Hoogh- ende Welgebooren Grave, genadige Heere. Wy hadden gistern lopende advisen ontfangen van 't succes van Oldenseel, maer corts daernaer ontfangen den weerden brief van Uwe Exc. van 31 July, en conde ick my niet inbeelden so subite veranderinge, tot dat van daege, als in de kercke quam, verstont de waerheyt, en dat de copien van de capitulatie waeren gecomen, daerinne ick verblyt was, omdat die nesten veele moeite aen Vriesland en Ommelanden maecken, en te meer omdat God de Heere onder 't beleit van Uwe Gen. die segen heeft willen geven, dewelcke ick in dit succes gratuleere, en hoipe dat God synen segen sal verleenen dat Uwe Gen. met meerder laurier mach werden gecroont. Hier heeft men ordre gegeven om de heeren Ambassadeurs van Vranckryck, Dennemarck en Venetien daeraf te informeren, en sullen desen avont de clocken geluydet werden, behalven dat men in de kercken op desen biddach oick Godt daer-

voor heeft gedanckt. Maer nu vallen pointen van consideratie, of niet goet waere 't huys te Lage terstont te ruineren en doen springen, om geen meerder ongemack van daer te wachten? *item* of men Oldenseel sal demanteleren ofte houden? en ten derden wat men metten leger sal voorts doen? Indien de viant syn macht over Ryn comt, moet men naer een ander oirt luystern; indien niet, moet men daer noch wat doen, daerop in consideratie comen Lingen en Grol; Lingen leit verre buyten de provincien, en periculeus de macht so verre te senden, ten waere de Coning van Dennemarck op dese syde van de Weser mede yet wilde doen. Grol is tamelyck starck, doch naerby, ende kan 't lant altoos decken by noot; en als men 14 daegen tyt mocht hebben om te begraven, meine ick dattet niet en sal konnen ontgaen; doch late alle de consideratien van dien aen de wysheit van syne Exc. en van Uwe Gen. Indien dselve goet vinden op de eene ofte andere plaetse yet te doen, daertoe sal naer myn vermogen helpen contribueren om de laurieren van syne Exc. en Uwe Gen. te doen groeijen...... In den Haege, 5 *Augusti* tsavonts.

Uwe Gen. ond. dienaer,
ANT. DUYCK.

Brieven van Joachimi[1].... houden dat in Engelant ordre is gestelt tot betalinge van 4 Engelse regimenten; dat gelt gereet gemaeckt wert om naer den Coning van Denemarck te senden, dat Lobel afgeveerdicht is naar Vranckryck; dat den Coning mede gelt sal furneren voor Mansfelt, meinende dat te halen uyte gewesen [radt], subsidien ende leeningen rycke coopluyden op te leggen.

Aen syne Gen. van Nassau Stadholder van Vriesland.....

[1] Albert Joachimi (1560—1654), envoyé des Provinces-Unies en Angleterre, après la mort de Noël de Caron, seigneur de Schooneval.

LETTRE CCCCLXXV.

P. C. H. VIII. 129.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. La France doit secourir les Provinces-Unies d'une manière plus efficace.

*** Les Etats-Généraux ayant conclu (9 déc. 1625) une alliance défensive et offensive avec le Roi de Danemark, sa défaite à Lutter (27 août) rendoit doublement nécessaires les secours de la France.

Monseigneur. Le seul contentement qui me reste de mon ambassade en France, c'est celuy que j'ay de la souvenance d'avoir eu l'honneur de vostre doux entretien; plus rare véritablement que je ne desiroy, mais tel que les affaires et vostre santé le comportoyent. J'admire encor à tout coup la promptitude de vostre conception; avec la solidité de vostre jugement, autant que la franchise de vostre accueil. Car je n'y ay rien trouvé à redire qu'un temps moins jaloux et une volonté plus préparée à nous bien faire; c'est aussy pourquoy d'autre part je regrette d'avoir esté nécessité de [nous] esloigner sans conclurre un traité plus proportionné à la grandeur du Roy et au besoin de cet Estat; puis que je m'apperçoy que, pour y avoir mal prins noz mesures, il y a danger que nous laissions plustost surprendre au mal, que de rien changer en noz délibérations. Vous croirez à l'avanture qu'il iroit de vostre prudence; et nous travaillerions longuement en vain de voulloir, pour nous accommoder, surmonter l'impossible. Néanmoins, Monseigneur, c'est un effet de vostre prudence de venir au devant de nostre infirmité, laquelle nous ne saurions corriger de nous-mesmes; et on nous perd sciemment, sy on présume qu'agissons autrement qu'avec candeur, et sans autre dessein que pour subsister tant seulement, notre condition présente n'estant aucunement capable de rien d'artificieux; au moyen de quoy je vous supplye, Monseigneur, ne voulloir permettre que soyons, durant vostre entremise et authorité aux affaires, moins favorablement traité du Roy, que l'avons tousjours esté par le

passé; car comme le blasme de nostre ruine, qui ne vous peut estre de petite considération, vous seroit imputé seul, de mesme au contraire rapporterez vous tout l'honneur de notre conservation; mais il est temps et m'en croyez sur ma parolle s'il vous plaist, que vous commenciez à mettre à bon escient la main à l'oeuvre, sans rien laisser traîner davantage, de peur que le malheur des voisins ne vienne aussy à précipiter noz délibérations. Les grandes charges nous pèsent, encor se reconnoissent-elles ne point suffire à nostre maintien. Vous nous secourrez lentement et petitement; les avances en mangent une bonne partye; le feu Roy d'immortelle mémoire y soulloit[1] aller d'un autre air; l'Angleterre ne paye point les six mil hommes, à quoy elle est obligée par nostre ligue; Venise rétracte sa parolle, et ne fournit plus rien; au lieu de cela, nous continuons de secourir de cinquante mil livres par mois au Roy de Denemark; et d'autres bien grosses sommes à Mansfelt, Gabor, Emden, et autres. Les fraiz ordinaires et extraordinaires de l'armée qu'avons mise en campagne mangent le plus clair de noz finances; les peuples se lassent et crient de ces grandes impositions personnelles et réelles, pendant qu'ilz sont sans commerce, et leurs armes sans prospérité. Là-dessus on nous presse de retrancher une grande partie de nos forces, pour changer de posture et nous mettre sur la défensive et défendre noz canaux; sy ne le faisons, nous aurons de la mutination; sy le faisons aussy, sur cette grande disgrâce du Roy de Denemark, qui tire tout l'Empire en suitte, qui nous garentira que les ennemis ne nous enfonçeront point en la foiblesse de nostre défense? Faictes moy l'honneur, Monseigneur, de me croire que ne fusmes jamais en plus critique et hazardeuse constitution; qu'il est plus que temps que nous tendiez la main; je vous descouvre nostre maladie, dont l'unique remède s'attend de vostre prudence et puissance. Je suis homme sans fard ny artifice, mais qui désire trouver ma conservation dans celle de l'Estat:

[1] avoit coutume.

vous pouvant asseurer qu'avons le courage franq et bien délibéré, esloigné de toutte intention de traitter, sy par faute de moyens le mal ne nous y force et porte; vous ayant donq faitt cette franche et véritable confession, Monseigneur, je demeureray deschargé de ce devoir pour attendre de vostre prudence, qui se faict admirer de tous, une résolution libérale, généreuse, et prompte. Toutesfois, sy désirez auparavant conférer avec nous, sur l'estat de noz affaires et celles de noz voisins, pour les embrasser avec plus de vigueur et de fermeté, en mieux proportionnant les conseils, pétitions et conditions de part et d'autre, je tiendray volontiers la main à ce que Mrs les Estatz députent à cela des personnes bien intentionnées et capables d'embrasser voz ouvertures et vous représenter cellés que pourriez prétendre de nous; car je leur ay rapporté que tout le bien qui nous peut venir de la France, nous doibt arriver de vostre conduitte et seule affection, et que vous estes porté de vostre jugement et naturel à aymer nostre manutention, qu'en devons attendre des effects notables; mais, quoy qu'il en avienne, je vous supplye très-humblement, Monseigneur, m'honorer de vostre amitié, et de faire estat de ma très-fidèle obéyssance et servitude, car je seray toutte ma vie, Monseigneur,

de vostre Exce très-humble, très-obéyssant,
et très-obligé serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 17 sept. 1626.

LETTRE CCCCLXXVI.

P. C. H. IX. 26.

M. d'Espesses à ...... Sur le renouvellement d'un traité de subsides avec la France.

*** Le 28 août fut renouvelé, à Paris, pour neuf ans le traité de Compiègne (10 juin 1624), d'après lequel le Roi donnoit un million de livres par an.

Monsieur. Je fus hier visité des commissaires entre

lesquels estoit de surcroist le S[r] de Noordwick; et ay ce jourdhuy veu mons. le Prince d'Oranges et les S[rs] Arsens et de [Wicht], tous lesquelz m'ont tesmoigné que, s'il estoit question de traicter de nouveau, pour éviter les jalousies qui ne travaillent que trop l'Estat et pour satisfaire aux loix à quoy obligent la constitution d'icelluy, l'on ne pourroit négotier que en publique; que, s'il plaisoit au Roy d'accorder prorogations du traicté de Compiègne, cela pourroit se faire sans bruit et en la forme que S. M. auroit le plus agréable; de quoy mons. de Langherack[1] doibt aussy recevoir advis et j'en réserve beaucoup à vous envoyer au premier jour par mon secrétaire, tant sur ce subjet, que plusieurs autres matières, comme entr'autres du prétexte de la nouvelle poursuitte qui s'estoit eschauffée naguèrés assez rigoureusement contre les catholicques et des moyens par lesquels, Dieu mercy, j'ay esté instrument de la faire cesser.... La Haye, 23 janv. 1627.

D'ESPESSES.

P. C. H. IX. 120.

LETTRE CCCCLXXVII.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. Même sujet.

Monseigneur. Je n'oseroy prendre l'hardiesse d'interrompre voz très-sérieuses occupations, pour renouveller à vostre Ex[ce] les devoirs de mon très-humble service et obéyssance, sy vous-mesme ne m'y aviez obligé par la courtoise lettre que le sieur Botard me porta de vostre part au mois de décembre; et comme il est sur son retour vers la Cour, pour vous esclarcir des intentions de cet Estat sur les ouvertures qu'il luy avoit apportées, ayant eu loisir de les considérer, et l'entretenir là-dessus, je diray à vostre Ex[ce] que M. d'Espesses s'estant conduit en cette matière et forme avec la circonspection qui s'at-

[1] Gédéon de Boetzelaer, Seigneur de Languerak, ambassadeur des Provinces-Unies en France.

tendoit de sa prudence et de vostre bonne instruction, messieurs les Estatz, pour coupper broche[1] aux longueurs, luy ont baillé trois lignes de response par escrit, pour déclarer à S. M. qu'ils se contenteront de la continuation du traicté de Compiègne, pour autant d'années qu'elle aura aggréable de le leur accorder; je diray donq cela de plus à vostre Exc., comme très-fidèle serviteur de la courronne et de vostre réputation, qu'il est temps qu'on pense sérieusement à cet Estat, sy on estim, que sa subsistance mérite considération, et partant qu'il est plus à propos d'ayder à délibérer en quoi sera employé vostre secours, que de stipuler le contre-secours, duquel je prie Dieu que le Roy ne puisse jamais avoir besoin, et lequel néanmoins j'ose promettre qu'il luy sera tousjours très-asseuré et prombt, mesmes sans convention, puisque nostre salvation dépend, après Dieu, de la prospérité et bienveillance de la France; mais nostre condition va estre telle par les progrès de noz ennemiz et par la froideur des amiz, qu'on ne doibt point apporter grande façon à nous tendre les mains, de peur que la maladie prévienne les remèdes par foiblesse ou désespoir; en particulier je feray tout ce qu'un homme de bien est tenu de faire pour sauver sa patrie et recercher les alliez; sur tout j'honorerai vostre vertu, et espéreray des utiles effects de vostre incomparable prudence et affection vers cette République, à laquelle j'ay donné des asseurances entières que rien ne retarde le secours qui nous a esté promiz, que les malheureux incidens qui ont failly de troubler la paix du Royaume avec l'authorité du Roy; mais, cela ayant esté réglé par vostre courage et sage conduitte, que désormais vous estendrez aussy les effects de vostre soin et clairvoyance sur cet Estat, afin de le protéger et le conserver capable de servir quelque jour le Roy et la couronne avec la gratitude que méritent ses grandes faveurs. Estimez moy, Monseigneur, digne de vostre amitié et confience, et tant que je vivray je rechercheray

[1] mettre fin.

avec passion les occasions de vous pouvoir démonstrer que je suis, Monseigneur,

De vostre Excellence très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

La Haye, 29 janvier 1627.

P. C. H. IX. 40.

LETTRE CCCCLXXVIII.

M. de Sommelsdyck au même. Il est urgent de s'opposer vigoureusement à l'ennemi commun.

Monseigneur. Venant d'estre adverty par le sieur Boutard que monsieur d'Espesses le redépeschoit, sur les rencontres de sa négociation, j'ay douté sy j'oseroy escrire à v. Exc., pour ne vous point destourner de voz ordinaires et pressées affaires, mais le devoir que j'ay à la gratitude, m'a faict franchir toutte autre considération, pour vous remercyer de l'honneur qu'il avoit pleu à v. Exc. me procurer, que le Roy a eu aggréable de faire déclarer à messeigneur les Estatz, que ma venue près de S. M. pourroit estre utile à avancer les matières qui restoient à traicter; et combien que cette délibération se soit rencontré en un temps, auquel je venoy d'enterrer mes père et mère quasi tout à la fois, elle ne laissa pourtant pas d'estre acheminée bien avant, quand le second commandement de S. M. survint, pour en faire surceoir l'exécution, ce qui m'a délivré d'une grand' agitation et inquiétude qui me travailloit en l'amertume de mon affliction; de façon, Monseigneur, que je confesse avoir double obligation à v. Exc., tant de la promotion première que de la surcéance de l'ambassade ensuivye incontinent après; ce m'est une très-asseurée preuve de l'honneur de vostre bienveillance que m'ayez réputé digne de cette commission et confience, aussy rendray-je tout devoir pour faire appa-

roir à v. Exc. aux occasions du service de S. M. et du vostre pour en pouvoir mériter la continuation par ma fidélité et la très-humble obéyssance que je vous ay vouée pour tout le temps de ma vie; espérant que favoriserez nostre Estat et monseigneur le Prince d'Orange de vostre faveur et prudentes recommandations, afin que S. M. en puisse estre esmue à les soustenir libéralement et puissamment, puisque le Roy d'Espagne nous entreprend plus vivement que par le passé. M. d'Espesses sçait noz affaires et noz bonnes intentions; il est ministre qui travaille judicieusement parmy nous, et je suis asseuré qu'il nous rend de bons offices; mais ce sera un chef-d'oeuvre à tous, sy les volontéz des amis peuvent estre réunies et opposées aux desseins de l'ennemy commun; c'est un coup digne de vous, et lequel on est scrupuleux de tenter, sy premièrement on n'est esclarcy de quelle façon ces offices seroyent receuz; je m'avanceray toutesfois à vous déclarer que je les estime nécessaires, quand mesmes ils devroyent desplaire; car la chrestienté ne sçauroit guères plus aller ce train, sans produire de très-pernicieux changement, lesquelz il convient prévenir. Quelque conseil que vostre Exc. prenne, elle me fera, s'il luy plaist, l'honneur de me croire son très-humble serviteur, en reconnoissance des faveurs générales et particulières desquelles vous m'avez obligé. Sy je suis tant heureux que de pouvoir recevoir aucun commandement de vostre part, vous connoistrez, Monseigneur, avec combien de promptitude je vous obéyray, comme estant, Monseigneur,

de vostre Exc. très-humble, très-obéyssant
et très-fidèle serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce jour de Pentecoste 1627.

LETTRE CCCCLXXIX.

Justin de Nassau à M. de Zuylichem. Félicitations.

*** M. de Zuylichem épousa en 1627 Suzanne van Baerle. Le dessein de Justin de Nassau de se rendre, malgré son âge fort avancé, aux nôces, est une preuve de la considération dont Huygens alors déjà jouissoit.

Monsieur. Vostre lettre du 23 m'a esté bien rendue devant hier, par laquelle j'ay veu avec combien d'affection vous desirés que je me trouve à Amsterdam pour estre tesmoing, avec plusieurs aultres de nos bons serviteur et amis, qui vous honorent et estiment, comme je fais, du grand contentement que vous receverés en se jour tant honorable et solennel du festin de vos nopces, de l'alliance que vous faictes si à propos avec une si belle et vertueuse damoiselle, avec laquelle je vous souhaitte toutes sortes de contentemens et de bénédictions et de pouvoir jouir très-longues anées des douceurs et félicités qui se peuvent recevoir en se sainct estat de mariage. Et combien que mon eage et les incomodités qui accompaignent ordinairement la vieliesse, desquelles j'ay souvent de très-grands et doulereus [1] recentimens, me pourroient justement dispenser, ne me permettant dorrénavant de voiager fort loing, si esse toutesfois que, pour vous tesmoigner combien j'honore et chéris vos mérites et belles qualités, et avec combien d'affection et de zèle je désire en toutes occasions vous rendre agréable service, et soubs cette asseurance aussi que vous me permettrés de vivre sans aucune contrainete, ains avec entière liberté et franchise, je me suis résollu de vous aller trouver et me rendre, avec l'aide de Dieu, le 5 d'avril, second jour de Pâques, vers le soir en Amsterdam, et prendroy mon chemin par eaue pour estre le plus aisé et comode. Ma femme vous prie de la vouloir tenir pour excusée et regrette de ne pouvoir se trouver en si bonne compagnie, à cause d'un grand rume dont elle est travaillée, et

[1] douloureux.

n'aiant encores eu l'honeur d'avoir esté baizer les mains à la Reyne[1] et à Madame la Princesse depuis sa sortie de Breda, elle ne peut aussi aller ailleurs, que premièrement elle ne se soit acquitée de se debvoir. Et en attendant se bon heur de vous veoir bientost, je vous prieray de croire que je suis et demeureray toutte ma vie, Monsieur,

Vostre très-affectioné et très-asseuré parain et serviteur,

JUSTINUS DE NASSAU.

De Leyden, se 25 de mars 1627.

LETTRE CCCCLXXX.

Le même au même. Il lui renvoye le journal de son voyage en Italie.

Monsieur. Après avoir bien veu et couru l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, et de près considéré les rarités que vous avés, avec tant de jugement et de soing, remarcqué en vos mémoires, je vous renvoie vostre livre, avec beaucoup de grans remercimens de se que, par vostre moyen, sans peine ni dangier de monter et descendre les hauts et cornus roschiers et les effroiables précipis plains de neiges, je me suis rendu aucunement capable de pouvoir juger des rarités qui se voient en touttes ces belles et grandes viles de la magnificque républicque de Venise, y ayant prins un tel goût et contentement, que, si j'avois vingt ans moins que je n'ey, que je ne voudrois pas m'obliger par promesse de n'i point faire un petit voiage, nomément quand j'aurois se bon heur de vous avoir pour conducteur. — Il me tarde que monsieur l'ambassadeur Carleton ne soit arrivé, d'autant que je me persuade qu'i ne voudroit passer la mer que pour très-grandes et importantes affaires, lesquelles je prie Dieu de diriger au plus

[1] R. de Bohème.

grand bien, soulagement, et seurté de cest Estat. Je me recomande très-affectueusement en vos bones grâces et à celles de Mademoiselle[1] vostre très-chère compaigne, demeurant toutsjours, come je suis véritablement, Monsieur,

vostre très-affectioné et très-asseuré
parain et serviteur,

JUSTINUS DE NASSAU.

De Leyden, ce 15 de may 1627.

P. L. H.
LX. 57.

LETTRE CCCCLXXXI.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. Même sujet.

*** Les velléités protestantes du Roi d'Angleterre Charles I, mû moins apparemment par ferveur religieuse que par désir et besoin de se rendre populaire, alloient rallumer en France la guerre civile, au grand profit de l'Autriche et de l'Espagne.

Monseigneur. Mr d'Espesses m'a donné la lettre qu'il vous a pleu m'escrire le huictième de ce mois; ce m'a esté un très-singulier contentement de me veoir continué en l'honneur de voz bonnes grâces, et en la bonne opinion que prenez de mes intentions au bien publiq, comme aussy de mes devoirs à vostre service, que je tiens inséparables; vous suppliant, Monseigneur, voulloir prendre cette créance de la fidélité que je vous ay vouée, que je seray tousjours très-porté à vous honorer et obéyr à touttes les occasions que vous aurez aggréable d'en prescrire les effects; car j'ay observé que vostre authorité et conduitte aux affaires générales butte en partye à conserver aussy les nostres; de quoy j'ay à diverses fois rendu et cautionné, tant qu'en moy a esté, les tesmoignages convenables, où il estoit question de traicter des grandes matières, et vous en demeure-on généralement très-obligé. Quant au project de l'alliance, je suis marry

[1] Madame (Mejufvrouw *se disoit des femmes mariées n'appartenant pas à la Noblesse.*)

qu'elle se démène sy longuement sans aucune conclusion, principalement en ce temps qu'il est nécessaire que nous évitions aux jalousies, qui, par la durée de la mésintelligence entre la France et l'Angleterre, pourroyent estre conçeues de noz intentions; mais je ne voy point qu'on soit encor en estat d'en pouvoir espérer la fin, sy vous persistez, Monseigneur, à désirer que messeigneurs les Estatz promettent de ne traicter point avec leurs ennemiz sans le consentement du Roy; car je n'ay pas peu reconnoistre qu'ilz ayent aucune inclination de condescendre à cette promesse; bien se contentent-ilz qu'il soit dit, qu'ilz ne traicteront point sans l'advis et intervention de S. M., mais d'attacher leur liberté au consentement du dehors, ils en font grande difficulté, puisqu'ils ne veullent rien promettre qu'ilz ne tiennent; je sçay, Monseigneur, que ce mot est employé au projet que je vous fiz délivrer à Paris; ce fut toutesfois sur l'espoir de le faire contrepoiser d'un notable secours; mais le million de livres est si peu suffisant de nous pouvoir faire grande considération, qu'à pène faict-il la vingt et quatrième partye de nostre dépense; de sorte qu'il sembleroit bien dur à noz peuples d'engager leur liberté à sy petit prix; le feu Roy d'immortelle mémoire les ayant secourru gratuitement d'an en an, sans aucune convention pareille ni approchante de cela, de six cens cinquante mil escus. Messeigneurs les Estatz sont donq encor après à examiner les conditions du traicté, qu'ilz taschent de mettre au point pour en espérer une courte et bonne conclusion; car ilz désirent avec passion de ce veoir honorez de l'alliance et de l'assistence de S. M., soit d'une nouvelle, soit de la continuation du traicté de Compiègne; et quant ce désir ne viendroit à leur succèder sy promtement, ilz ne lairront pourtant jamais d'honorer le Roy, servir la France, et prendre les advis de S. M., sur les importantes occasions qui leur pourront arriver, car ilz sçavent que leur bien et conservation dépend en grande partye de la conduitte et amitié de S. M., laquelle je vous supplye, Mon-

seigneur, voulloir ayder à leur conserver. J'estime que dans peu de jours vous verrez en quelle forme le dernier traicté a esté réformé, après y avoir bien pensé; et combien qu'il demeure en l'option de Messeigneurs les Estats de passer outre au traicté, sans attendre le consentement du Roy, en se résolvant de restituer, comme prest, le secours qu'ilz auroient proffité de S. M., je ne voy pourtant pas qu'on soit pour s'en ayder, ains on est intentionné de parler clair, de tenir la parolle, et de contenter S. M. sans prévarication ny interprétation, nostre condition ne nous permettant point de traicter autrement. Au reste, Monseigneur, cette mésintelligence entre les deux couronnes nous desplait infiniment; pourtant nous travaillons incessament pour adviser aux expédiens propres pour la faire cesser, et volontiers ferions plus, sy croyions que nostre entremise deust estre aggréable et de fruict. J'en ay souvent discourru avec M. d'Espesses, qui travaille avec grand soin et jugement, tesmoignant qu'il vous est très-affidé serviteur, et très-digne de sa charge, et croy que nous en ferons quelque coup d'essay; car, si cela dure, tout est perdu par tout. On verra ce que l'abbé [Scaglie] proposera, qui se promène encor par le pays, sans se faire veoir ny connoistre en publique. Nous avons du courage, et monseigneur le prince d'Orange par sa bonne conduitte a tellement préparé les affaires de l'Estat, qu'il est capable de repousser et d'offenser les ennemiz selon les occasions que Dieu vueille bénir. Sur ce je demeure à jamais, Monseigneur,

De vostre Ex^{ce} très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 18 juin 1627.

LETTRE CCCCLXXXII.

J. Boreel à M. de Zuylichem. Patriotes de 1572.

*** Jean Boreel (1577—1629), conseiller-pensionaire de la Zélande; distingué par ses talents et son érudition.

Monsieur. J'ay recogneu vostre fidelle et agréable main en la lettre de monsieur le Prince du 23 aougst, laquelle m'a esté rendue le 30 du dict mois après disner. Je vous prie me continuer part en vostre amitié et aux occurences asseurer mon dit seigneur de mon service, buttant finalement au bien et repos de nostre patrie et heureux gouvernement de son Exc^e. A telle fin tendent mes ambitions qu'aucuns disent estre particulières; encor que, si ambitieux estions, avons raison de préférance avant plusieurs aultres, qui onques ne se meslèrent de la République que dès l'an 1600, mais depuis ont débouté grand partie de ceux qui sont vraiement patriots, c'est à dire auteurs de la liberté et leurs enfans, qui, dès l'an 1572, soubs le conduite des Princes d'Orange hazardèrent leurs biens et vies. Vous estes, Monsieur, de ce [reng[1]], il vous importe aussi que tels services ne soient mis en oubli, mais que les advantages de l'Estat soient départis avec quelque proportion et non entièrement en mains des novices. Je vous baise bien humblement les mains, recommande que ces incloses soient adressées selon les inscriptions, et prie Dieu, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde.

De vostre Seigneurie très-affectionné serviteur,

JEAN BOREEL.

3 Sept. 1627.
Mildebourg.

[1] *On peut lire aussi* cé ung (une de ces personnes).

P. C. H.
IX. 247.

LETTRE CCCCLXXXIII.

Le Gouverneur d'Orange à M. le Prince d'Orange. Apologie.

*** Jean de Hertoge van Osmale, Seigneur de Valkenbourg, Gouverneur de la principauté depuis 1628; mais, à ce qu'il paroît (voyez la lettre 487) assez disposé à la livrer au Roi de France. En 1630 de Knuyt, seigneur de Vosmaar, envoyé par le Prince, fut contraint de s'emparer du château de vive force et Valkenbourg reçut une blessure dont il mourut.

Monseigneur. Il y a trois ans et plus, que je ressen les effets de la haine d'aucuns des gens de vostre conseil, qui, par une trop grande envie, portans impatiemment les importans et utiles services que j'ay rendus en cette principauté, s'essayent de me faire perdre courage de les continuer. C'est une chose toute manifeste que le S[r] de Vosberghen, l'un de mes plus opiniastres ennemis, comme j'ay fait entendre diverses fois à v. E., ayant joint à cette principale occasion ses intelligences à l'ambition du conseiller Dimmer, m'ont persécuté à couvert par leur crédit et pouvoir qu'ils ont près de v. E. et dans son conseil, et que leur animosité a tant fait de progrès, qu'après avoir divisé vos sujets entre eux par leurs commissaires et confidents en vos lieux, ils ont encor bandé contre moy, comme par une querelle volontaire, les gents de vostre parlement, leur donnant la hardiesse d'entreprendre sur ma charge et de me quereller ce dont mes devanciers et moy-mesme, par leur adveu et advis mesme, avions tousjours jouy. Cela ayant esté suivy avec tant de confiance, qu'ils ont bien osé en leurs cahyers à v. E. former des plaintes et des calomnyes contre moy, asseurez qu'ils estoyent que les principaux juges m'estans partyes, leurs blasmes seroyent tenus si secrets qu'ils ne se verroyent exposer au hasard de les soustenir, ni à leur confusion de se voir convaincus du contraire; se contentans donc en ses pratiques de prévenir l'esprit et la créance de v. E., leur malice a si bien réussy selon leur souhait, que leurs accusations ayants esté reçeues, voire mesme qu'ayant v. Exc. esté informée du contraire dans

son conseil à leur confusion sur aucuns des principaux chefs, cela, contre tout ordre de justice, m'a esté desguisé, quoyque, soit pour l'interrest particulier que j'y avois, soit aussi pour la dignité de ma charge et bien de vostre service, il fust raisonnable de m'envoyer la coppie de leurs cahyers et plaintes, pour m'ouyr et en sçavoir mon advis, et après y estre pourveu par V. E., selon son bon plaisir et l'équité. Cela a esté de tout temps pratiqué en cet Estat avec mes devanciers, mesmes avec moy, du temps du Prince Maurice de glorieuse mémoire, et partout ailleurs òu les choses sont conduites avec justice par un Conseil non passionné ou intéressé. Car je puis dire sans vanité que les affaires de vostre Estat, la condition, capacité, moeurs, moyens et les interrêts de vos sujets me sont beaucoup mieux cogneus qu'à ceux de vostre dit conseil, et y puis encor adjouster, la vérité parlant d'elle-mesme, que ma conduitte depuis que j'y suis, a tesmongné assez la cognoissance que j'en ay prins, ayant très-bien réussy, quoyque dans un temps plain d'espines et de dangers, au contentement et adventage de vos Excellences, subsistance comme miraculeuse de son Estat et repos des sujets d'iceluy, parmy les bruits et remumens de cinq guerres civiles autour de nous. Il est toutesfois advenu que le crédit et pouvoir dudit conseiller Dimmer, chef de vostre conseil, a esté tel, qu'ayant gangné d'autres avec luy, son fils lieutenant s'en revenoit chargé des secrètes instructions qu'on luy avoit données, sans doute à l'insceu de V. E., lesquelles m'ayant esté notoires par leur conduitte et jactance, tant en Hollande qu'en ce païs, je me vy obligé, pour mon honneur, à rompre leurs desseins, et en rendre compte à V. E., la suppliant par mes lettres du 10 juin, 30 juillet et 30 aoust dernier passé de me donner en cette garnison des officiers de l'amitié desquels je me puisse fier, lorsque pour vostre service ou autrement je suis obligé de m'absenter du chasteau..... De vostre chasteau d'Oranges, ce 29 oct. 1628.

F. C. H.
X. 9.

LETTRE CCCCLXXXIV.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. Les Etats-Généraux sont disposés à agir vigoureusement contre l'Espagne.

*** Les Etats refusèrent de ratifier le traité du 28 août 1627 (p. 11), craignant que la France pourroit les entraîner dans la guerre contre l'Angleterre. Aersens, vers la fin de 1627 envoyé à Paris, dût en 1629, retourner en Hollande sans aucun succès.

Monseigneur. C'est avec tout le desplaisir du monde que je suis contraint de partir, ayant laissé V. E. sy peu satisfaicte de mes négociations; car personne ne vous honore davantage, n'y n'a jamais tant désiré de lier une estroitte confidence avec vous que moy, qui demeureray tousjours en cette mesme volonté, vous pouvant donner asseurance des bonnes intentions de messeigneurs les Estatz, lesquelles vous expérimenterez aux occasions bien au delà de la déclaration que je vous en fay; mais rien ne les a retenuz à vous satisfaire plus plènement que la seule crainte de s'attirer sur les bras l'indignation et la rupture de leurs autres alliez; toutesfois, sy vostre délibération ou rencontre est de choquer l'Espagne, vous pouvez faire estat [1], dès maintenant pour lors, qu'ilz épouseront si avant voz intéretz et désirs, que vous en aurez subject de louer et leur prudence et leur gratitude tout ensemble; desjà je vous puis promettre, qu'ilz se mettront avec le printemps sy puissans en campagne, pour faire un coup de réputation, que leurs ennemiz n'auront aucun loisir ny moyen de penser à vous: sy l'effect n'en suit, ne m'estimez jamais digne de vostre amitié; s'ilz le font aussy pour vostre seule considération, faictes nous veoir que nous méritons de tenir rang entre les plus affidez alliez de la courronne; mais prenez, s'il vous plaist, en bonne part que je vous supplye raccourcir l'accommodement d'Angleterre; je voy des choses [an train] qui me font peur; il tient à trop peu pour y plus marchander.

[1] v. p. compter (*Belgicisme* gy kunt staat maken.)

Si désirez du service dans nostre Estat, honorez moy de voz commandemens et vous me connoistrez par l'obéyssance, Monseigneur,

de vostre Em^ce^ très-humble et très-obéyssant serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Paris, ce 27 janvier 1629.

LETTRE CCCCLXXXV.

P. C. H. X. 8.

M. de Baugy[1] *à ... Entretien avec le Prince d'Orange sur l'entreprise du Roi de France en Italie.*

*** Après avoir mis fin en novembre 1628 au fameux siège de la Rochelle, la vigueur de Richelieu sut parfaitement combiner en 1629 la soumission du Duc de Savoie et la repression des Réformés de Languedoc et des Cévennes, qui avoient cru pouvoir faire tourner l'expédition d'Italie et les embarras du Roi à leur profit.

..... Le principal sujet de ma visite fut pour satisfaire au commandement porté par vostre dernière lettre sur ce qui a esté dict au Roy de la mauvaise impresion donnée à M^rs^ les Estatz et au Prince par leurs ambassadeurs et spécialement par Mr Aersens, contre les bonnes et sincères intentions que le Roy a sur les affaires d'Italie, comme si tous les préparatifs qui se font pour l'Italie ne tendoient qu'à la ruine de ses subjets de la [religion protestante]. Après plusieurs discours indiférens, qui se passèrent entre nous, il tomba au poinct où je l'attendoys, de demander des nouvelles de France, et lors je vins, de loing et comme de moy-mesme, à lui dire toutes les particularitez contenues en vostre lettre, auquel je remarquois en son visage qu'il prit grand plaisir et donna de grandes louanges au bon et juste dessaing du Roy, lequel il prioit Dieu de bénir, de luy faire la grâce de multiplier parmy les estrangers la gloire qu'il a acquise dans son roiaume par la réduction de la Rochelle. Dans

[1] Ambassadeur ordinaire de France, (après le départ de M. d'Espesses) de 1628 jusqu'en 1634.

ce discours je luy laschay le mot qu'il n'y a pas faulte de brouillons et factieux en France, qui pourroient faire courir des bruits contraires aux bonnes intentions du Roy et à la pure vérité. Sur quoy j'observois qu'il ne me feit aucune démonstration par où je peusse coliger [1] que on leur eust escrit ou voulu donner une telle impression, mais tant s'en fault, quant je luy dicts que cette diversion seroit advantageuse à leur Estat, qu'ils ne lairront sans doute passer cette occasion sans en tirer advantage, il me dict hardiment que je le pouvois bien croire et que de ce costé-cy l'on ne s'endormiroit pas. Quant à ce qui est de sonder sur le mesme sujeet les principaux de Mrs les Estatz, le moyen ne m'en peult venir que par la rencontre privé, puis que ce n'est pas icy la coustume de les voir séparément en leurs maisons, ci ce n'est en occasion d'affaire pressant. Je ne lerrey [2] d'espier leur rencontre et de tascher de descouvrir ce qui pourra servir pour vérifier ou reffuter cet advis, sans que celuy qui en est l'autheur courre aucun risque.... [la Haye] 29 janvier 1629.

P. C. H.
X. 14.

LETTRE CCCCLXXXVI.

Le même à ... Affaires d'Italie.

...... Je vous ay mandé par ma dernière de quelle façon j'avoys pris le tems de parler à M. le Prince d'Orange du dessein de S. M. de porter ses armes en Italie, en conformité de ce que vous m'en aviez escrit par vostre précédente du premier jour de l'an, et le peu ou point de semblant qu'il m'avoist faict que les seigneurs ambassadeurs lui eussent voulu donner à entendre le contraire. La mesme retenue a esté observée en aucuns de Mrs les Estatz, à qui j'ay faict insinuer et tenir le mesme langage; mais une personne de créance a entendu du Sr Aersens le jeune que son père luy avoit escrit que

[1] conclure. [2] laisserai.

l'on faisoit de grands préparatifs pour l'Italye, qu'il y avoit néantmoins apparance que les affaires s'accommoderoient en Espagne, par un traicté dont M. Bautru estoit entremeteur, et que le tout retomberoit sur M. de Rohan et les villes de Languedoc. Ce qui est conforme à l'advis donné au Roy, la vérification duquel ne consiste plus qu'à descouvrir si le dit S[r] Aersens aura escrit la mesme choze à M[rs] les Estatz ou bien s'il se sera restrainct à la confience qui peult estre entre père et filz. Mais, en quelque façon que ce soit, son sentiment par-là se deschifre.... [la Haye] 8 févr. 1629.

LETTRE CCCCLXXXVII.

P. C. H. X. 15.

Le même à.... Affaires de la Principauté d'Orange.

...... Ce que l'on a icy escrit, de divers lieux et spécialement par les deux derniers ordinaires de Paris, de la composition faite par le Gouverneur d'Orange pour mettre sa place entre les mains du Roy, moyennant quatre cent mil francs, me donne nouveau suget d'attendre de voz nouvelles sur la vérité d'une telle occurence, dont les premiers bruicts font un grand esclat; mais jusques icy M. le prince d'Orange n'a point tesmoigné d'en avoir aucune asseurance, et n'en a rien dit à mon secrétaire, que j'ay ce matin envoyé vers luy soubz un autre prétexte, et mesme ung de ses confidens m'estant venu veoir, il y a troys ou quatre jours, me feit assez entendre que le dit Gouverneur ne se comportoyt pas en bon et loyal serviteur, sans toutefoys monstrer qu'il creust ou sçeust rien de certain de la conclusion de ce marché, dont le seul discours, quand bien l'effect n'y seroyt pas, porte la plus part de ces gens-cy à croyre que S. M. pense et travaille pour affoiblir ceux de leur religion dans son Royaume et à redoubter l'accommodement des affaires d'Italie, crainte que ses forces retombent sur les villes

du Languedoc. J'ay esté adverty d'ailleurs que ce mesme discours produict d'estranges sentimens dans le corps de Mrs les Estatz, lesquels se vont figurant que cette action, si elle sera véritable, devra par eux estre prise pour une marque du peu d'estime en quoy on les tiendroyt, n'espargnant point un Prince de la condition et considération telle qu'est celluy-cy parmy eux; que ce seroyt le discréditer grandement en particulier parmy ceux qui jusques icy l'on reconneu porté d'une véritable inclination vers la France; qu'en la conjoncture présente des affaires cette proceddure viendroit fort à contre-tems, puisqu'au lieu de penser à seconder les desseins du Roy, et à rendre à S. M. par deçà le change de la diversion qu'elle va faire en Italie, le desplaisir d'une atteinte si sensible pourroit amortir toute la vivacité qui paroist en ses desseins par les préparatifs de guerre qui se font icy; que ce seroit trop vivement le toucher au coeur de luy oster une place dont il porte le nom et qui depuys tant d'années a donné le principal tiltre à sa maison; que, si les fortifications qui ont esté faictes par feu M. le Prince d'Orange son frère donnent de l'ombrage, l'on peult considérer que celluy-cy n'en est pas cause, et qu'il l'a possédée simplement en la mesme façon qu'elle luy a esté laissée en droict successif; qu'en tout cas il est si respectueux envers S. M. que, si elle luy eust faict l'honneur de s'ouvrir à luy de ses intentions pour ce regard, il se seroit efforcé de lui donner contentement, sans estre réduict à ce malheur de se veoir exposé à la fable du monde, en ce que l'on eust faict si peu d'estat de luy que de traicter plus tost avec une créature de sa maison, à qui de bonne foy cette place a esté confiée et de laquelle il ne peult sortir aux conditions que l'on publie, sans se rendre convaincu d'une insigne trahison; que les Angloys prendront un grand avantage d'une telle action, pour prouver à ces gens-cy ce qu'ils taschent de leur persuader long tems y-a, du peu d'asseurance qu'ils doibvent prendre en nous; que les Espagnols aussy en

feront leur profict et penseront à se prévaloir de ce desgoust, pour faire réussir les prattiques continuelles qu'ils font pour s'accommoder avec ces gens-cy, parmy lesquels ce Prince est assez aymé et accrédité pour leur faire prendre des résolutions telles qu'elles nous pourroyent desplaire; que les catholiques mesmes de ce pays ne peuvent entendre parler de cet affaire sans une manifeste démonstration du desplaisir qu'ils auroyent que cela fust, et enfin que la rencontre de ce bruit avec le retour de leurs ambassadeurs sans avoir rien faict en France, ne leur donne point occasion de croyre que nous soyons portez d'aucune bonne volonté en leur endroict. Ce qu'estant, la nécessité, qui maistrise toutes choses, les oblige de penser à ce qui peult conserver leur honneur et affermir leur seureté .... [la Haye] 15 février 1629.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

P. C. H. X. 22.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. Coöpération des Provinces-Unies aux desseins de la France.

—

Monseigneur. Je porte fort impatiemment sur le coeur, d'avoir réussy en tant d'importantes négotiations avec quasi touttes les nations d'Europe, et que le malheur m'ayt tant voullu, à mes deux dernières ambassades en France, où il me restoit encor quelque habitude, que je n'y aye peu convenir de rien avec vous, duquel, comme du premier homme du siècle en toutte prééminence d'Estat, je m'estoy promis davantage de facilité à tendre la main à nostre infirmité, subvenant l'Estat en la ferme résolution qu'il s'est proposée, de ne jamais abandonner sa défense, ny le respect du service de S. M.; mais m'estant trouvé pressé avec trop de fermeté de choses qui peut-estre importoyent aussy peu à la France, qu'elles estoyent bien contraires à mes instructions, j'ay esté enfin forcé de rompre mes espérances, par la décharge de ma commission.

Et toutesfois, Monseigneur, présumant qu'ayez eu quelque raison à part vous, esloignée de ma coulpe et empruntée à la disposition du temps, pour avec d'autres intentions me tenir pour un temps tant de rigueur, et me traicter de suspect, comme panchant trop vers l'Angleterre, par le consentement de la religion, à quoy mes actions ont donné aussy peu de prise que mes pensées, et dont à un besoin je me rapporteroy à vostre jugement seul, j'ay d'autant plus volontiers redoublé mes devoirs, pour, après mon retour en ces pays, rentrer avec v. Em. en nouvelle confidence; tachant par ce moyen rendre nostre république plus considérable envers le Roy, en la présente constitution de ses grandes affaires, où messeigneurs les Estatz désirent passionnément luy pouvoir [réussir] utiles, par la démonstration d'une vraye gratitude; c'est pourquoy ilz dépeschent présentement ce courrier, luy porter notification et parolle que, comme ilz ont apprins qu'elle s'est engagée en Italie, ilz ont aussy tost délibéré de dresser tous leurs desseins et conseils de sorte qu'il s'en puisse veoir que sa gloire, grandeur et contentement ne leur est moins à coeur que leur propre subsistance; ayans, pour évidente preuve de cela, accru leur milice tout à coup d'un extraordinaire renfort, d'environ vingt-mil hommes, pour avoir tant plus de moyen d'entreprendre au premier coup leurs ennemiz avec une très-puissante armée, sur leurs frontières, et mettre ainsi hors de danger et de jalousie celles du Royaume durant l'absence de S. M. et qu'elle employe ses principales forces de là les montz. Peut-estre, Monseigneur, ne leur eust il esté messéant de marchander quelque peu là-dessus, pour stipuler quelque ayde et avance, comme l'estat de leurs affaires les y obligeoit assez, mais postposans l'utilité particulière et désirans procéder sans retenue ny condition, en une action sy grande, et jà assez avancée, ilz se sont contentez de jetter les yeux de leur espérance sur v. Exc. principalement; à quoy je confesse avoir grandement aydé, pour remettre à vostre prudente générosité le resentiment que

mérite un sy extraordinaire effort qu'ilz font, de servir à telle occasion au Roy et à la France, non sans danger de s'attirer de gayeté de coeur sur les bras toutes les forces d'Espagne et de l'Empire, qui sans cela alloient estre destinées ailleurs, pour donner à penser à celles du Roy, ou par voye de diversion, et lesquelles estans maintenant séparées et distraictes par une double défense, ne sçauroyent meshuy [1] servir que de subject à exalter la gloire du règne du Roy, et de voz très-prudens advis. Sy donq mes supplications vous sont d'aucune considération, je vous ose conjurer, Monseigneur, de prendre à ce coup une bonne résolution sur la condition de nostre Estat, et de faire promptement ouvrir la main au Roy afin que, nous secourrant au soubstien d'une sy bonne volonté, (car jamais nous ny noz ennemiz ne mirent à beaucoup près si forte armée aux champs, comme nous allons faire pour vostre respect) elle nous en soit accrue, pour prenans part à tous voz évènemens, diriger principalement noz conseilz à vostre désir et utilité. C'est là-dessus, Monseigneur, que ce courrier vous est envoyé, le retour duquel réglera aussy par sa response l'ultérieur de noz délibérations. La mienne sera tousjours, quelque rencontre que nous y façions, de vous honorer et attendre de vostre prudence la protection que la Chrestienté a subject de s'en promettre, contre l'orgueil et l'ambition d'Espagne. Faictes moy l'honneur de m'estimer digne de vostre amitié, et que me trouverez tousjours très-ployable à voz commandemens. Sur ce je prie Dieu, Monseigneur, de prospérer les armes du Roy par la direction de voz prudens conseilz, et de vous donner en parfaicte santé trés-longue vie.

De vostre Em^{ce} très-humble et très-obéyssant serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 24 mars 1629.

[1] désormais.

LETTRE CCCCLXXXIX.

Justin de Nassau a M. de Zuylichem. Relation de la bataille de Nieuwpoort par le chevalier Vere.

*** Ce récit détaillé de la bataille a été publié par Bor.

Monsieur. Je vous renvoie le discours de feu Monsieur le chevalier Vere de la bataille de Nieuport, ou, pour mieulx dire, du combat qu'il a faict avec sa trouppe, laquelle estoit se jour là de l'aventgarde; je l'ay leu et releu, et trouve qu'il a certes avec grand jugement et bien particulièrement descrit et remarcqué tout ce que c'estoit faict par l'ennemi à ceste première et grande attacque de la trouppe qu'il commandoit, laquelle véritablement il fault advouer qu'elle fit très-bien et valereusement. Mais il me semble qu'il parle un peu trop sobrement des autres, qui néanmoins s'acquitèrent aussi avec grand couraige de leur debvoir, en recevant et chargant avec résollution les trouppes ennemies, et nomément nostre cavallerie, laquelle, par ordre de feue Son Ex^{ce} de haulte mémoire, fire[1] en sa présence par plusieurs fois de fort belles charges, ésquelles feu monsieur le comte Louys de Nassau fit très-bien, de sorte qui leur fault aussi attribuer une grande partie de l'honeur de cette belle et signalée victoire, et sur tout à feue Son Exc., laquelle, par sa grande valeur, dextérité et bone conduitte, aiant l'oeuil sur tout, tesmoignoit, en cette tant célèbre journée, se que peut, en un si grand et doubteus combat, la présence d'un sage, prudent et expérimenté général. J'espère de vous veoir après-demain, si plaict à Dieu, à la Haye, se que m'empeschera de vous en dire davantaige. Je suis et demeureray tousjours, Monsieur,

vostre très-asseuré et très-affectionné parain et serviteur,

JUSTINUS DE NASSAU.

A Leyden, ce 16 d'apvril 1629.

[1] firent.

LETTRE CCCCXC.

P. C. H. X. 66.

M. de Boetzelaer, Seigneur de Langerak, au Cardinal de Richelieu. Nécessité d'un prompt secours.

—

*** Il y avoit urgence. „ Les Etats s'attirèrent sur les bras les forces de l'Espagne et de l'Empire" (p. 34). Après que le Roi de Danemark eut été contraint de faire la paix (6 juin), Montecuculi et le comte van den Berg, vers la fin de juillet, envahirent les Provinces-Unies et pénétrèrent jusqu'à Amersfoort, à peu de lieues d'Amsterdam.

—

Monseigneur. La nécessité dans laquelle se trouvent maintenant messeigneurs les Etatz, par l'invasion des armées de l'Empereur, du Roy d'Espagne, et du Duc de Bavières en leurs pays et terres, est telle que je suis forcé de vous importuner de rechef de mes lettres et prières, pour avoir par vostre intercession un prompt secours de S. M. très-chrestienne, qui ne sçauroit jamais mieux et plus à propos obliger nostre Estat qu'en ce temps icy., la où qu'il semble que tout le monde conspire à sa désolation et ruine, de laquelle les Roys et Princes leurs alliez le peuvent faire sortir, si tant est qu'ils contribuent quelque chose à leur deffence. Le Roy d'Angleterre s'y est résolu le premier et paye les trouppes du collonnel Morgan; celuy de Dennemarck et quelques autres Princes d'Allemagne, bien qu'affligez chez eux, ont fourny une bonne somme d'argent comptant, et ne reste que S. M. très-chrestienne qui semble ne point prendre à coeur cette leur tant grande nécessité, dans laquelle ils se sont plongez pour le soulagement du bon party de la Chrestienté, soubz l'asseurance que les autres Roys, Princes et Républiques deussent faire le semblable, pour rembarrer *communibus viribus* et avec une puissance concertée les armes prodigieuses et victorieuses de la maison d'Austriche. Mais qu'est il arrivé? la paix fut aussy tost faitte en Italie que la guerre commencée et mes dits seigneurs les Estatz sont demeurez dans le bourbier et dans la peine, laquelle leur est augmentée par la paix inopinée que le Roy de

Dennemarck a conclue avec l'Empereur et la ligue d'Allemagne, dont mes dits seigneurs ont maintenant sur les bras toutes les forces, en nombre de soixante mil hommes, qui les attacquent, tant en Frise qu'en pays de Gueldre... Paris, 22 aoust 1629.

G. DE BOETZELER ET D'ASPEREN.

LETTRE CCCCXCI.

Le Roi de Bohème au Prince d'Orange. Compliments.

*** Fréderic V, Electeur-Palatin, à qui la possession éphémère de la couronne de Bohème avoit coûté le Palatinat. Infortuné et fugitif, il mourut, âgé de 36 ans, en 1632.

Monsieur mon Oncle [1]. Ceste-cy est pour vous tesmoigner le contentement que ce m'a esté, d'entendre par monsieur Pau, l'heureux succès de vos armes. Je prie Dieu de les bénir de plus en plus. Vous entendrez par luy, ce qui se passe en ces cartiers. Le Roy de Suède va au secours de l'Electeur de Saxe; pourveu qu'il tiene bon, je ne doubte que tout le reste ira bien; je pense le suivre, pour voir si je le puis gaigner à favoriser mes affaires. Ce m'a esté beaucoup de contentement d'entendre, par celle que Hun m'a délivré, les assurances de vostre affection; j'en reçois de plus en plus tant de preuves, que je ne vous en saurois rendre d'assés dignes remerciments. Je souhaitterois le pouvoir mériter par mes services et vous temoigner combien je suis, Monsieur mon Oncle,

vostre bien humble et très-affectionné nepveu
à vous faire service,

FREDERIC.

De Pleinfeldt, en l'Evesché d'Eistet,
ce $^{5}/_{15}$ juin 1631.

A Monsieur mon Oncle, Monsieur
le Prince d'Orange.

[1] La mère de l'Electeur étoit Louise-Julienne, fille de Guillaume I.

LETTRE CCCCXCII.

La Princesse d'Orange[1] *à M. de Zuylichem. Elle se réjouit de la défaite de l'ennemi.*

*** Les Espagnols ayant tenté un débarquement, leur flotte fut détruite près de l'île de Tholen, dans le passage *'t Slaak*, le 12 sept. „Cette victoire apporta une grande réjouissance par tout le pays, et principalement en Hollande, où il semble que leur dessein tendoit." (*Mém. de Fr. H.*)

Monsieur Heygens. Je vous remersiee bien fort de ceste bonne nouvelle que vous m'aviés mandé et rend grasce à Dieu d'avoir doné cest bonheur à Monsieur le Prince pour faire tère ceux[2] enemis de hor et tan[3] le beuié[4], qui ne seront pas fort aise; je vous assure que j'estois bien réjouie et je vous prie de me mander un peu tout comme il est allé; vous m'obligerés bien fort. vous sorés[5] bien croyre que c'est tout mon contentement icy à Bueren, et de savoir monsieur le Prince en bonne santé, de coy je prie Dieu de le vouloir conservier encor longes ennés, pour avoir souvent sujet de louier Dieu, pour de meumes ocasitions[6], et à vous je vous protes[7] que je sera tousjours

vostre très-affectionée amye à vous servir,

AMELIE DE SOLMS.

Le 16 sept. 1631, de Bueren.

LETTRE CCCCXCIII.

P. C. H. XII.

M. de Charnacé à ..... Entretien avec le Prince d'Orange.

*** Lors du siège de Maastricht, en 1632, le Prince d'Orange reçut des lettres du Duc d'Aerschot, désirant, avec le consentement de l'Infante Isabelle, entamer un accommodement avec elle et les Etats des Provinces désunies. Cette demande ayant trouvé favorable accueil, le Duc et d'autres députés, tant de l'Infante que des Etats assemblés à Bruxelles, se rendirent auprès du Prince, et

[1] Amélie, comtesse de Solms (1602—1676), épouse de Fréderic-Henri.
[2] ses. [3] dans. [4] pays. [5] saurez. [6] occasions. [7] proteste.

l'on fut au point de faire une trève à des conditions très-avantageuses pour la République. „Un peu d'intérest particulier renversa tout cest affaire qui estoit en si bons termes." (*Mém. de Fr. H.*) — Plus tard des difficultés surgirent; mais quatre provinces (la Hollande, la Gueldre, Utrecht et Overyssel) persistèrent à vouloir un accord, malgré l'opposition du Prince d'Orange et de la France.

Hercule, Baron de Charnacé, habile négociateur et qui avoit conclu le traité de subsides avec Gustave-Adolphe (13 janv. 1631), fut envoyé à la Haye chargé, à ce qu'il paroît, de déjouer ces tentatives par une alliance contre l'Espagne.

—

..... Le Prince d'Orange dist qu'il s'estonoit comme, depuis Mastric que l'ouverture de cette affaire avoit esté, le Roy n'avoit envoié personne pour l'empescher, qui tesmoignoit que l'on ne se soucioit guères de cette affaire là, n'aiant fait aucun office efficace; puis, s'ouvrant davantage, dit qu'aussi luy seul ne pouvoit pas s'atirer sur soy l'évènement de la guerre, s'il la conseilloit; que feu son frère, aiant entrepris à la première trève de la dissuader au peuple, à la persuasion du Roy par l'entremise de mr Janin [1], avoit esté depuis par luy abandoné, et eut le regret de la voir faire contre son désir; qu'il crainderoit que le mesme hazar luy arrivast. Je luy dis que mr Janin avoit compté autrefois à mr Charnacé [2] un peu diférant de cela, assurant que le Prince d'Orange, pour contenter le peuple, l'avoit proposé, pensant en estre toujours le maistre, en quoy ce voyant trompé et le Roy aussi par lui, S. M. avoit esté contraint de feindre l'aprouver, voire mesme procurer, mais que, quoy qu'il en soit, cela n'avoit rien de commun ni convenance aucune à l'estat présent des affaires, où toutes choses sont dissemblables, tant en France, Alemagne et Holande que en Espagne; qu'outre cela Charnacé luy pouvoit jurer que, si luy Prince d'Orange vouloit prendre entière confiance au Roy et en mr le Cardinal, ils ne l'abandonneroient jamais, quoy qui peust arriver, et ne ce départiroit de ses intéretz; que ce que Charnacé luy en avoit dit si-devant n'estoit pas sans ordre exprès, comme aussi de n'en rien faire sans son advis, le Roy et mr le Cardinal ne voulant rien d'icy que par luy et aussi ne prétendoient en savoir

[1] Jeannin. [2] *Charnacé parle souvent de lui-même à la troisième personne.*

gré à luy seul, mais voiant qu'il ne s'ouvroit point du tout à moi et que de toutes les provinces la Hollande et des villes Amsterdam, ésquelles il avoit tout pouvoir, enclinoient davantage à la trève, Charnacé avoit eu sujet de croire avec tout le monde que il n'y estoit pas contraire, que peut estre pensoit-il y trouver son compte, particulièrement si elle estoit brève, mais que Charnacé croit qu'il se trompoit, d'autant que le peuple, aiant une fois gousté du repos, la continuroit malgré luy et le considéreroint beaucoup moins qu'il se peut imaginer en l'estat où il est; quil se souvient de tous les plus grans hommes qui ont jamais esté, lesquels avoint plus perdu d'autorité et d'estime en deux années de paix qu'il n'en avoient gaigné en vingt de guerre, avec les conquestes des Royaumes mesmes. Sur cela il me dit qu'il estoit un peu bien tard, qu'il désireroit que Charnacé eut esté à la Haie au retour de Mastricht, que maintenant il [1] estoit disposé d'empescher le cours du traitté, s'il n'estoit aidé du Roy par quelque offres avantageuses qui servissent à animer ceux qui ne désirent la trève. Charnacé luy dit que en cela il feroit tout ce qu'il jugeroit à propos, pourveu qu'il fut bien assuré de son intention et que cela ne serviroit point à avancer plus que à rompre la trève. Voilà où ils en demeurèrent.

14 mars 1633.

Charnacé écrit le 4 avril: „Charnacé fut voir le Prince d'Orange et le trouva peu affectionné à la France; il luy parla de M. de Hauterive [2] en ces termes, qu'il sembloït bien estrange qu'après avoir reçeu et gratifié Grossius [3] incognue au Roy et condamné en Holande, l'on voulust maintenant faire chasser Hauterive, non accusé et bon serviteur des Estats, que c'estoit proprement les rendre ministres et exécuteurs de toutes les passions du cabinet et de la cour, ce qui les rendoit subjets et non libres comme ils sont. Que [pourtant osté Orenge] ceux des Estats à qui il a parlé de cecy, luy ont dit que cela estoit honteux de penser à

P. C. E. XII.

[1] n' *semble omis.* [2] Officier françois, au service de la République.
[3] Grotius.

refuser le Roy d'une chose si peu importante à leur Estat. Qu'au reste ledit Orenge ne fut guères touché des advis qu'il luy donna des lettres d'Espagne, disant qu'il seroit bien aise d'en voir les originaux..... Aurange luy parla altièrement et s'emporta souvent à dire des choses qui eussent obligé Charnacé à tout quitter s'il n'eust jugé la nécessité d'entretenir l'affaire.....

P. C. H. XII.

LETTRE CCCCXCIV.

[*M. de Charnacé*] *à.... Le Prince d'Orange désire la continuation de la guerre.*

*** En septembre le Duc de Lorraine avoit été contraint de remettre Nancy en dépôt entre les mains du Roi de France.

Je juge inutille de vous faire cette dépesche, et ne la vous envoyerois pas mesme maintenant, si ce n'estoit pour vous faire veoir la façon dont s'est comporté M. le prince d'Orange en cette occasion, et ce que l'on peut attendre de luy à l'avenir, si l'on se peut une fois adjuster entièrement et oster tous soubçons.

Il est pis que jamais avec les Estatz-Généraux, particulièrement avec quelques uns de Hollande, qui mènent le reste. Il s'estoit comme fait fort d'obtenir que l'on renvoyast de la Haye les quatre députez de Brabant qui y sont, il y a si long temps; mais ces trois ou quatre de la province de Hollande si [1] estans, à la sollicitation de Mr Pau, ouvertement opposez, ils y sont demeurez; dont il me parla hier confidemment. Et, en suite de plusieurs autres choses, me dit que ces messieurs là n'en estoient pas encores où ils pensoient; que la trève ne se feroit pas comme cela par faction, s'il plaisoit au Roy de tenir bon, et que l'on ne luy fait pas comme à son feu frère à l'autre trève; qu'il parleroit autrement estant de retour à la Haye qu'il n'avoit fait par le passé. Sur quoy vous ne douterez pas, je pense, que je ne luy aye donné

[1] s'y.

toutes les assurances qu'il pouvoit désirer. Et, pour veoir s'il parloit tout de bon, je luy dis que le Roy m'ayant permis de faire un petit voyage en France, je pensois maintenant en pouvoir prendre le temps, que ledit Prince estoit icy campé pour quelque temps, et me rendre aussi tost que luy à la Haye. Sur quoy ledit Sr Prince répartit (bien plus brusquement que son ordinaire) que l'affaire estoit donc perdue; d'autant que ceux qui estoient pour la trève publiroient que ce seroit le Roy qui me retireroit, ayant pris Nancy, et ne se soucioit plus des affaires de ce pais. Je luy dis qu'en cela et toute autre chose je ne ferois que ce qu'il m'ordonneroit. Voila, Monsieur, où nous en sommes à peu près, qui n'est pas tout ce que je désirerois, pour le service et contentement de S. M., mais qui néantmoins est quelque chose, pour ce que, si M^r^ le prince d'Orange n'est le plus grand trompeur qui fut jamais, ou que se remettant bien avec les Estatz il ne se change, ou que sa femme, qui a un infiny pouvoir sur luy, et qui par de petits intéretz de femme est passionnément pour la trève, ne le retourne, nous pouvons faire estat assuré qu'il est entièrement à nous en cela, et que la trève se rendra de plus en plus difficille. Il est vray que je crains extrêmement sa femme, en qui on reconnoist visiblement aversion pour ce qui nous touche, portée, comme l'on croit, à cela par une cabale, qui s'est faite depuis la venue de M. de Hauterive, de gens qui ont un particulier et facile accez auprès d'elle, mais néantmoins je croy que la considération de ses intéretz prévaudra, sur tout si nous le mesnageons bien de tous costez, comme par l'octroy de partie des choses qu'il désire, comme l'abolition pour ceux qui ont assisté, aydé ou contribué, en quelque sorte que ce soit, à la mort et non assassinat (ce mot l'offence) du Sr de Walkembourg [1], qui est fort désiré de M. le Prince d'Orange, d'autant qu'il y a icy force gens qui n'y ont eu aucune part, lesquels crient sans cesse qu'ils ont tout

[1] *Voyez* p. 22.

perdu pour cela, et qu'ils n'oseroient retourner en France, demandans de grandes récompenses, outre l'honneur qui va en cela, de paroistre avoir si peu de pouvoir auprès du Roy qu'il ne puisse obtenir si peu de chose. C'est ce que Mr Quenut[1] m'en a encore dit aujourdhuy de sa part, sans plus me parler de sa chevalerie, que je ne puis assez m'estonner que vous luy reffusiez si constamment en une telle occasion. Si le Roy et monseigneur le Cardinal vouloient aussi prendre la peyne de luy escrire pour le remercier des offres qu'il m'a faictes pour le service du Roy et de monseigneur le Cardinal en particulier sur le sujet des sièges de Nancy et de Tionville, je pense que cela ne peut nuire, et en vérité elles ont esté grandes, jusques à me dire que le Roy et Monseigneur le Cardinal estant venus à bout de toutes les entreprises qu'ils ont faictes jusques à cette heure, il ne faloit pas que l'affront leur demeurast de celle-cy; que pour luy, il y contribueroit tout ce qui seroit en sa puissance, et que quiconque estoit ennemy de S. M. et de M^r^ le Cardinal, il les croyoit l'estre du bien et de la cause publique. Depuis qu'il est entré en confidence avec moy, il m'a fait plusieurs questions des dépendances et de la vie de M. de Baugy, par lesquelles je juge qu'il ne s'ouvrira jamais à luy d'aucune chose, et qu'il le tient amy de Mr Pau, et de plusieurs autres desquels il se meffie fort.

11 octobre 1633.

F. C. H. XII. Le 28 oct. Charnacé écrit: „Qu'il apprend qu'Orenge est toujours très-bien intentionné, qu'il reconnoist de plus en plus la mauvaise foy des autres; qu'Amsterdam et ses adhérens sont passionnés pour la trève, cette ville-là faisant la meilleure partie de la province d'Hollande; il n'y a rien de bon à espérer d'elle, si Orenge ne s'en mesle. Qu'Aersens a fait à Orenge un discours ces jours passés, concluant au renvoi des députés, à traitter avec Charnacé, et à envoier du secours en Allemagne. Qu'il a fait son possible pour gaigner Aersens et l'obliger à luy donner son dis-

[1] de Knuyt.

cours, mais il n'a pu, à cause de beaucoup de raisons. Aersens luy dit qu'Orenge estoit résolu à l'un et à l'autre, la difficulté n'étant qu'en la façon de procéder; Aersens luy proposa que, comme son nom avoit servi publiquement pour persuader à ces peuples la trève, lors qu'elle estoit possible et utile, de mesme, maintenant qu'il voit la tromperie des Espagnols, il doibt les en dissuader, ce qu'Orenge consentant, Aersens luy en dit trois moiens; le premier d'aller luy mesme en l'assemblée des Estats d'Hollande leur dire ses sentimens; le second de les faire dire par l'advocat de Hollande Pau, il ne voulut ni l'un ni l'autre; le dernier luy pleut, qui est que le conseil d'Estat, dont il est et dont il se faict fort, aille en corps dans la dite assemblée de la province d'Hollande dire, de leur part et de la sienne, ce qu'ils jugent utile au bien de cet Estat en cette occasion; mais Orenge a désiré que l'on attende à voir ce qui se passera."

LETTRE CCCCXCV.

P. C. E. XIII. 1.

Richelieu à Charnacé. Opposition du conseiller-pensionaire de Hollande au Prince d'Orange.

—

*** Adrien Pauw, (1585—1653) seigneur de Heemstede, depuis 1631 conseiller-pensionnaire de la Hollande, employé dans beaucoup de missions diplomatiques, inclinoit à un accommodement avec les Provinces désunies, étant de ceux qui, d'après les *Mémoires de Frédéric-Henri*, désiroient la Trève, en quelque façon que ce put être. Après la mort de l'Infante Isabelle, en novembre, „les autres, qui avoient de meilleures maximes, l'emportèrent" et les députés Belges furent congédiés.

—

.... Il est aisé, sur ce que vous nous mandez, à juger que M. le Prince d'Orange est à ceste heure en l'estat qu'on le sçauroit désirer, et qu'il agit pour le bien des affaires générales, comme une personne qui n'est plus préoccupée de la passion, qui estoit maitresse, il y a quelque temps, de son esprit. Il est à propos que vous continuyez ainsy que vous faites très-bien, à luy tesmoigner la confiance que le Roy a en luy, l'estime qu'il fait de sa personne, et que vous l'assuriez que celle que Monseigneur le Cardinal fait de son mérite, [est] telle qu'il désire véritablement se joindre d'une amitié très-estroitte

avec luy...... C'est une chose estrange qu'un seul homme soit capable d'aporter de si puissans obstacles aux affaires et qu'il ayt tant de crédit pour mal faire. La résolution que Pau avoit fait prendre à ceux de Holande, de ne point traicter conjoinctement avec les autres députez des provinces, avec M. le Prince d'Orange de la façon qu'on doibt faire la guerre, est bien une marque de son pouvoir et de la passion qu'il a pour le service d'Espagne. M. le Prince d'Orange s'est fort bien comporté en cette occasion, de n'avoir point voulu traicter séparément avec les dits députtez de Holande, et de les avoir réduitz enfin à traicter conjoinctement avec ceux des autres provinces...... Si Pau continue à agir comme il a fait depuis quelque temps, et que le Prince d'Orange de son costé persiste dans les bonnes résolutions qu'il a prises, il semble qu'il faut nécessairement que l'un des deux se ruyne par la grande contrarieté qui sera tousjours dans leurs opinions; mais, pour mieux dire, ne faisant nulle comparaison entre les deux, il sera absolument nécessaire que M. le Prince d'Orange ruyne Pau, s'il ne veut perdre le crédit et l'authorité qu'il doibt avoir dans les Etats.... 1 janvier 1634.

P. C. H. XIII. 5.

Le 6 janvier 1634, Richelieu écrit, de Ruel, à Charnacé: „Vous avez eu pouvoir, il y a longtemps, d'assurer M. le prince d'Orange du contentement qu'on luy veut donner en ses affaires; vous pouvez encores luy renouveller; et en un mot, si tost que nous serons joints par un bon traitté, on le satisfera effectivement et de bonne grâce, sur les quatre points qu'il a désiré. Vous luy ferez comprendre, au cas qu'il vous en parle, que si on le faisoit dès cette heure avant un traitté, cela le rendroit suspect, comme ayant esté gagné par le Roy, et ainsi on ne porteroit pas le respect que l'on doibt à ses advis et à madame sa femme. Il est très-certain que le Roy a très-grand désir d'aquérir leur service, et Mgr le Cardinal leur amitié, c'est pourquoy vous devez faire tout ce que vous jugerez nécessaire pour parvenir à cette fin."

P. C. H. XIII.

Le 9 janvier, Charnacé écrit: „Je sçay qu'Orenge travaille à gaigner Amsterdam, Dort et Roterdam, qui se sont tousjours monstrées contraires, aussi bien que passionnées pour le licentiement;

auquelles choses M. Pau continue à faire ses menées, non seulement contre le Roy, mais aussi contre Orenge, qui commence à tesmoigner ouvertement à ses confidens luy vouloir mal; mesme m'a convié de prier le président de sepmaine que l'on face faire exacte recherche de ceux qui ont envoié la copie de mon mémoire à Bruxelles, puisque mes commissaires ne l'ont pas fait avec assés de chaleur; personne ne doubte que ce ne soit Pau, n'i aiant eu que luy de cet Estat à l'Espagnol..... Il me reste à vous dire que Orenge m'a dit en confidence que la principale raison qui a tousjours rendu Amsterdam et les autres contraires à nostre traitté, a esté le désir passionné qu'elles ont eu de la trève et l'espérance que l'on leur a donnée artificieusement, laquelle pour cet effet il a tasché par touts moiens de leur oster."

LETTRE CCCCXCVI.

P. C. H. XIII. 9.

M. de Sommelsdyck au Cardinal de Richelieu. Communauté de but des Provinces-Unies et de la France.

Monseigneur. Je ne sçay qui peut avoir meu monsieur le baron de Charnassay [1] de se souvenir de moi en ses dépesches; car sy, à l'occasion de quelque rencontre, il m'est arrivé de parler avec le respect qu'il se doibt de la personne du Roy et des bonnes intentions de S. M. au bénéfice de cet Estat, ce n'a esté que pour mieux informer ceux d'entre nous qui sembloyent ignorer combien l'amitié de la France par le passé nous a esté utile, et le peut estre encor d'avantage pour l'avenir, si la sçavons mesnager comme il nous convient, et non point pour autre considération; d'autant qu'y ayant résidé avec support et réputation plusieurs années sur les lieux, en qualité de leur ministre, je pensoy estre tenu d'en faire une ronde déclaration, et par ma connoissance en mérite plus de foy que nul autre. Toutesfois, Monseigneur, puis qu'il vous plaist m'advertir par vostre lettre que S. M. me faict l'honneur de prendre quelque satisfaction de ce mien procédé, et que vostre Eminence pareillement l'approuve

[1] Charnacé.

et m'en sçait gré, je ne puis que je ne m'en sente grandement glorieux et encouragé à embrasser toutes les occasions qui s'offriront à nous rammener en mémoire les devoirs de nostre commune gratitude envers S. M., laquelle a toujours tesmoigné un soin singulier et très-effectif au bien et conservation de cette République, à la persuasion et par l'induction en partye de vostre Eminence, au jugement de qui tous sçavent combien elle défère; et méritoirement, après avoir reçeu tant de preuves de vostre fidélité et prudence, que rien ne s'y peut adjouster et dont les effects sont si admirablement grands, tant au regard du restablissement de l'authorité royale au dedans, qu'en celuy de la confusion et honte de ses ennemiz et envieux au dehors; de sorte que, ne voyant rien de pareil ès siècles passez, la postérité les prendra pour miracles plustost que pour histoires; mais, sans m'estendre sur vos louanges, qui passent la portée de ma plume, il me suffira, Monseigneur, de vous supplyer très-humblement, que, pour l'amour de la France et de vous-mesmes, vous daigniez nous départir voz généreuses intercessions à ce que S. M. continue sa protection, bienveillance, et faveurs à cet Estat, sans vous arrester à quelque diversité de sentiment qui se peut rencontrer en nostre présente conduitte; car nous buttons tous à une mesme fin, qui est, en nous bien entendant avec le France, de nous garentir de l'Espagne et des inconvéniens de nos incommoditez au dedans; ne varians, comme je croy, que sur la voie à y tenir, pour y parvenir avec plus de célérité et de sureté. Sy au reste, Monseigneur, en mon particulier, je puis mériter l'honneur de vostre amitié et confiance, que j'estime sur toutt'autre, je me signeray de mon sang, soubz vostre permission, Monseigneur,

de vostre Eminence

très-humble, très-fidèle et très-obéyssant serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 9 janvier 1634.

LETTRE CCCCXCVII.

P. C. H. XIII. 15.

M. de Charnacé à Richelieu. La négociation avec les Etats traîne en longueur.

—

.... J'estois résolu de prendre demain congé des Estatz, au lieu de leur parler plus de cette affaire, adjoustant que j'estois asseuré que tout le monde trouveroit fort estrange ce procédé, qu'après m'avoir faict dire tout ce qui estoit de l'estendue de mon pouvoir et eux donné des articles, ils vinssent regratter et chicaner sur des choses promises; qu'aiant l'année passée refusé absolument leurs offres, je ne voiois pas des raisons pourquoy il les doibve maintenant accepter, puisque les affaires du Roy estoient en meilleur estat, et celles de Hollande au contraire sembloient en quelque façon avoir plus de besoin de secours et assistance estrangère. A tout cela il ne s'est rien respondu, sinon qu'il me prioit de me donner la patience de voir ce qu'ils me répliqueroient, que peut-estre j'aurois plus de satisfaction, que cependant je n'en devois point donner advis au Roy, de crainte que cela estant pris pour une dernière résolution, le faschast et ruinast tout. Je luy dis que je ferois tousjours plus que cela pour son service et par son conseil, si je ne reconnoissois que le désir de Pau et de ses adjoints estoit de tenir l'affaire en longueur, pour voir si le duc d'Arschot leur rapportera la satisfaction qu'ils en espèrent, pour puis après se mocquer de moy, comme l'an passé; que, si j'estois serviteur de l'Espagnol, je voudrois les tenir encore deux ans en espérance asseurée de paix, à la passion qu'ils en ont, sans jamais la conclure, les diviser entre eux jusques à l'extrêmité, et ruiner entièrement Orenge de pouvoir; que cette négotiation ayant désuny Pau avec la Holande, et luy aiant donné la hardiesse de le chocquer, maintenant qu'il y avoit si peu d'apparence de paix, il estoit à craindre qu'ils se portassent au pis, si elle estoit une fois. Sur tout cela et beaucoup d'autres,

je confesse qu'il ne m'a rien dit qui ressemblast à ce qu'il me disoit les jours précédents, et qu'il ne m'a pas beaucoup satisfaict; Quenut et Arsens (qui est bien plus croiable en ce sujet) assurent néantmoins qu'il n'a nullement changé, et qu'il a trouvé cette responce fort mauvaise.

Quant à moy, je ne sçay si c'est la peur que j'ay, mais je croy qu'ils sont tous résolus d'attendre nouvelles d'Espagne..... 16 janvier 1634.

P. C. H. XIII. 43.

LETTRE CCCCXCVIII.

Le même au même. Le Prince d'Orange s'efforce d'amener la conclusion du traité avec la France.

—

Monsieur. Aiant donné mes répliques aux Estats sur leurs réponces, telles que je vous les ay envoiées, j'allé trouver Orenge, pour luy dire comme en conscience c'estoit tout ce que je pouvois faire, que je serois bien aise pour le bien commun qu'il fust agréé, mais que, pour mon particulier, je debvois désirer qu'il ne le fust pas, d'autant que j'avois excédé mon pouvoir. Il seroit trop long de vous dire toute nostre conférence, mais la conclusion fut que je me donasse encore un peu de patience pour le laisser agir, et qu'assurément il y emploieroit tout son pouvoir pour le contentement du Roy et de Mgr le Cardinal. Comme de fait (je le sçay de très-bonne part et comme si j'y avois esté) le jeudy il envoia quérir tous mes commissaires, que je vous ay mandé estre huit, deux de Holande, Nordvick et Pauv, et six des six restans, où il leur parla une heure entière, comme s'il eust esté envoié du Roy; ensuitte leur reprocha le péril où ils mettoient cet Estat par leur aveuglée passion à la trève, et leur mauvais procédé avec S. M., de laquelle ils ne sçauroient marquer aucune chose en laquelle elle leur ait jamais manqué; que c'estoit l'unique ami de cet Estat

et le plus asseuré que le ciel leur peut donner, le Roy d'Espagne au contraire leur implacable ennemi et éternel; que néantmoins il voioit que les vaines espérances qu'il donne, sont bien plus volontiers escoutées et mieux reçeues que les véritables promesses du Roy; ce qui luy semblant si déraisonnable et contraire au bien de son pays, pour l'intérest qu'il y avoit, il estoit résolu de ne le plus souffrir, et désiroit présentement sçavoir leur résolution sur mon escrit. Et les six provinces consentirent à tout sans réplique; mais Pau dit qu'il ne le vouloit absolument, ains que la Holande y contrarioit directement; Orenge repartit que ce n'estoient que quatre ou cinq aveuglés de leur intérest privé qui n'estoient pas raisonnables, et qu'il n'estoit pas juste qu'ils gaignassent au préjudice du public; Pau répliqua que c'estoit toute la province; sur ce contraste Orenge dit qu'il feroit voir à Pau que non, et que pour cet effet il falloit assembler les Estats de la Province. Ce qui à l'heure mesme fut arresté...... Orenge repartit que, pour le faict de la religion, cela estoit impossible, et que la Holande me donneroit cent mil escus, affin que je m'attachasse à cela, pour avoir prétexte de tout renverser; mais que, si le Roy et Monseigneur le Cardinal s'en vouloient fier en luy, il feroit les choses sur ce sujet qui ne se peuvent promettre. Je luy en ay demandé un mot de lettre à S. E., dont le Roy seroit plus content et plus asseuré que de tous les escrits des Estats, mais il s'en excusa et avec raison, y allant de l'honneur et de l'authorité du dit Orenge, si elles estoient veues..... Le dit Greffier m'a dit bien clairement que, si le Roy vouloit luy faire quelque bien, il le serviroit très-bien, mais il ne désire pas que Eusquerque le sache.....

P. C. H.
XIII. 27.

LETTRE CCCCXCIX.

Le même à...... Même sujet.

—

Monsieur. Je vous dirai que, depuis mes dernières, voiant tous les jours Orenge et sa femme avec tous les respects imaginables, jé [1] pensé que peut-estre cela luy faisoit croire trop de désir en moy du traitté, et trop de nécessité au Roy de le faire; je cessai trois jours de le voir, fis paier tout ce qui estoit deu, envoié à Rotterdam retenir un vaisseau pour m'en aller, et n'oublié aucune demonstration qui pust faire croire mon partement; adjoustant que j'spérois que quelqu'un de ce pays iroit bientost rendre la pareille au Roy du long séjour que j'ay faict icy. Ce qui ne fut pas pris pour feinte. Orenge me fit premièrement parler par l'ambassadeur de Venize en termes généraux; je luy dis seulement que je ferois tout ce que je pourrois pour le bien public; après Orenge envoya quérir Aersens et, luy aiant donné des marques d'une entière confiance, le pria de me voir et de m'arrester, s'il estoit possible; je ne m'ouvris nullement au dit Aersens, de crainte que, pour se remettre bien, il ne luy eschappast quelque chose. Enfin jeudy il m'envoia Quenut [2], qui, après plusieurs complimens sur ce qui s'estoit passé le dimanche, me dit que, si je n'estois content de son procédé, et que j'en désirasse quelque autre chose, je m'ouvrisse et, comme de soy, me conseilla, si j'aimois le Roy, de voir Orenge, ce que je luy promis, et luy dis en ami que je ne pouvois me plaindre de son affection, croiant qu'il l'avoit entière, mais bien de ce que, puissant comme je le sçavois, et voiant mieux que personne la nécessité de cette affaire là, et la résolution bonne des six autres provinces, il ne déclaroit pas assés ouvertement ses sentimens à la Holande, particulièrement à Amsterdam, qui estoit plus contraire, et néantmoins plus obligée à Orenge, chascun sçachant bien que le magi-

[1] j'ai. [2] de Knuyt.

strat, qui n'y subsiste que par son autorité, n'oseroit avoir pensé à contrarier Orenge. Qu'ainsi je le priois de leur faire sçavoir ses sentimens, en termes signifiant sa haine, s'ils ne les suivent. Qu'en outre il allast aux Estats-Généraux et à ceux de la Holande parler clairement et ne plus balancer; qu'après cela, quoy qu'i arrivast, je n'aurois plus rien à dire, et que le Roy et Monseigneur le Cardinal luy en sçauroient pareil gré que si la chose avoit eu lieu.

Avec cette préparation je vins voir Orenge et, après deux heures de contrastes, d'esclaircissemens, et de diverses ouvertures, je m'arresté à ce que j'avois dit le soir, à quoy il consentit et fit en plus qu'il ne m'avoit promis. Premièrement il les envoia prier de luy députer de chacune province, et sept ou huit de Holande, avec ceux d'Amsterdam, furent quatre heures à les cathéchiser sur les bonnes volontés du Roy, et la nécessité qu'ils avoient d'en prendre les effets; puis, leur aiant dit nettement d'en conférer, [aller à tous les deux]. Et sur le champ, de dixneuf voix qu'a la Holande, dix se déclarèrent, avec les six autres provinces, à ce qui suit, que les trouppes seroient entretenues, qui est beaucoup.... Pour ce que il est de la religion, il m'a dit qu'aiant voulu en parler seulement en passant et pour lé sonder, ils s'estoient cabrez de telle sorte, qu'il avoit jugé de ruiner entièrement l'affaire et luy surtout, puisques ce seroit le perdre et le rendre entièrement inutile et incapable de pouvoir jamais servir le Roy, en l'opinion où l'on est desjà sur ce sujet; qu'outre cela j'avois fait tous mes efforts là-dessus et les avois cessé dès l'esté passé, qu'il ne sçavoit pas pourquoy cette nouvelle proposition..... La femme d'Orenge est autant passionnée pour le Roy et Mgr. le Cardinal qu'elle a esté contre, et, comme il y a quelque jalousie entre elle et la veufve du Palatin, peu de choses les mettent en pique. Elles en eurent une, sur ce que la femme d'Orenge disoit à l'autre qu'elle se devoit mettre et ses enfans en la protection du Roy, à

quelque pris que ce fust, si elle vouloit sauver quelque chose, n'y aiant aujourd'huy que luy au monde qui sçeut, peust, et voulust secourir ses amis; qu'elle voyoit bien que d'Angleterre il ne falloit plus espérer rien; elle est très-satisfaicte des lettres que le Roy a escrittes en Allemagne.... 23 janvier 1634.

P. C. H. XIII. 29.

Le 23 janvier Charnacé écrit: „Je confesse que j'ay trouvé un peu estrange que l'on ait donné cognoissance à Eusquerque de ce que à quoy le Roy se relaschoit, d'autant que luy l'aiant mandé au greffier, qui, je croi, l'a dit à Orenge, quoy qu'il jure que non, il fut cause que, le lendemain dimanche, Orenge le prit d'un ton si hault avec moy, et en eut raison et sujet de se défier de moy, qui luy disois continuellement que la passion que j'avois pour les affaires d'Allemagne me faisoit consentir à des choses, sinon contre mes ordres formellement, au moins fort esloignées. Orenge avoit impatiemment monstré désirer sçavoir la responce du Roy touchant Aix-la-chapelle, laquelle luy aiant ditte, il en a monstré du desplaisir, et s'est efforcé deux ou trois fois de m'en faire voir l'utilité, me priant tousjours d'en escrire, d'autant que le Roy regrettera un jour de ne l'avoir pas faitte."

P. C. H. XIII. 33.

Le 30 janvier: „Orenge n'a cessé depuis de me persuader de parler autrement. Deux fois il m'a envoié quérir, et autant faict visiter par M. Quenut et par Aersens, qui commence si bien à se remettre que, si ceux qui serviront le Roy en Hollande y contribuent ce qu'ils pourront, il y a lieu de croire qu'il y sera très-bien et pourra beaucoup nuire aux Arminiens, qui est autant à dire aux Espagnols. L'un et l'autre m'ont tant fait voir d'impossibilités à passer le traitté selon les termes de mon escrit, qui n'i aiant aucun lieu d'en espérer la conclusion, pour trois choses particulièrement que je diray icy après, nous résolusmes tous ensemble que j'enverrois promptement vers vous, pour vous informer de l'estat des choses, et que cependant l'on tiendroit tout en suspens; mais depuis il s'est rencontré autre chose qui a empesché l'effet. C'est que le greffier Mus [1], que je sçay fort bien intentionné et que l'on tient assés véritable, est venu trouver Orenge et puis moy, séparément et au desceu [2] l'un de l'autre, nous a juré, sur la damnation de son âme, qu'il luy est venu un homme de Bruxelles, de la part de quelques uns très-affectionnés à Orenge qu'il n'a voulu

[1] C. Musch, greffier des Etats-Généraux. [2] à l'insu.

nommer, pour luy donner advis que la plénipotence estoit venue d'Espagne pour Aytone[1] et un autre qu'ils enverroient dans huit jours."

Le 10 févr., on écrit de Paris à M. de Charnacé: „Il est impossible de vous donner des ordres asseurez sur tous les changemens qui arrivent de jour à autre, sur les irrésolutions de ces Messieurs, dont on ne peut faire autre jugement d'abord, sinon qu'il semble qu'ils aient intention de prostituer les intérests de toute la chrestienté, pour avançer les leur, au goust de ceux qui sont gaignez par l'Espagne." P. C. H. XIII. 43.

Le 13 févr. Charnacé écrit de la Haye: „Le Prince d'Orange, Quenut et Arsens, chacun selon son pouvoir, et la condition où il est d'agir, ont agy, comme s'ils eussent esté envoyez du Roy. La princesse d'Orange mesme a envoyé quérir ceux de la ville de Delft, qui semblent nous eschaper, lesquelz elle a tousjours affectionnez et grandement assistez, pour estre le lieu de la naissance du Prince d'Orange, et leur a dit pour moy tout ce qu'elle pourroit faire pour faire son fils prince du païs; mais jusques icy nous ne voyons pas que l'on puisse faire passer les deux poincts de la religion et des intérêts du Roy, au contentement de S. M." P. C. H. XIII. 47.

Le 20 févr.: „L'on parle fort de la bourasque qu'a eue Boutard avec la Royne de la Grand' Bretagne, que la Princesse d'Orange dit qu'elle a appellée plusieurs fois, en présence du Roy mesme, petit coquin et petit maraut; qui n'est pas trouvé chose fort convenable à sa personne ny à sa dignité." P. C. H. XIII. 56.

En mars: „Je vous diray que j'aÿ eu grand prise avec Orange sur le fait de Hauterive, m'ayant déclaré qu'il ne pouvoit consentir qu'il fut chassé de ce pais; y allant trop de son authorité, l'Anglois pouvant un mois après demander la mesme chose." P. C. H. XIII. 76.

Le 3 avril: „Orenge estant revenu des champs, et aiant veu le courrier, il trouva à propos qu'on différast de faire sçavoir le retour du courier, jusques à ce que l'assemblée d'Hollande fust séparée, qui seroit vendredi ou samedi passé, que cependant je luy disse ce que le Roy désiroit, affin qu'il disposast les choses à luy faire avoir contentement; jeudi je luy en fis quelque ouver- P. C. H. XIII. 109.

[1] le Marquis d'Aytona (p. 62).

ture, mais le trouvant merveilleusement aigri sur toutes choses, me persuadant qu'il estoit en mauvaise humeur d'autre chose, j'alongay le discours en digressions et changemens de propos. Le lendemain je le revis, et luy ayant parlé de l'affaire d'Hauterive, sur laquelle il s'emporta de telle sorte, et dit des choses qui me picquèrent si fort, que je confesse que, si l'affaire n'eust touché qu'à moy, je l'eusse rompue absolument, quand j'eusse deu périr; et d'autant plus que le lendemain, allant disner à deux lieues d'icy, entre tous les François qui sont en ce pais, il ne choisit que celui-là. Hier estant de retour, il me dit nettement qu'il ne falloit plus parler qu'ils le fissent sortir d'icy, et que les Estats ne le feroient jamais de son consentement; qu'au reste, s'il y avoit un mot de changé aux articles qu'ils m'avoient donné, ils n'estoient plus obligés de les accepter, et ne pensoit pas qu'il le fissent. J'ay emploié Aersens et Vosberg[1], pour voir s'ils pourroient gaigner quelque chose sur luy, mais cela n'a de rien servi. Aussi je n'ay pas trouvé qu'ils y aient agi comme il falloit; Orenge m'aiant dit qu'ils luy avoient conseillé de ne le pas faire, ce qu'ils nient; mais toutesfois ils n'ont pas voulu que je l'aye dit en leur présence."

LETTRE D.

Le Comte Henri-Casimir à M. Rivet. Il désire un ministre pour l'Église françoise à Leeuwarden.

*** Henri-Casimir, (1611—1640) avoit succédé, comme Stadhouder de la Frise, à son père Ernest-Casimir, tué au siège de Ruremonde le 5 juin 1632. André Rivet (1572—1647) né en Poitou, célèbre et pieux théologien, président du Synode national en France à Vitré en 1617, étoit, depuis 1620, professeur à Leide. — Le 22 déc. 1628 le Comte lui écrit de Groningue: „Vostre lettre a esté fort aggréable à mon frère[2] et à moy. Nous voyons par là que la considération de voz occupations n'a pu empêcher le dessein de vostre affection, dont nous avons tirez assez de preuve et d'asseurance durant nostre séjour à Leyden et en recevons des nouvelles par le ressentiment que témoignez avoir de nostre perte et par les voeux qu'envoyez au Ciel pour nostre bien et prospérité. Dieu vous veuille exaucer et nous faire la grâce de nous pouvoir rendre capables d'estre employez pour maintenir son Eglise et nostre patrie."

Monsieur! Messieurs les Estats de ceste Province ayants

[1] Gaspard de Vosbergen, membre de la Haute Cour de Hollande et Zélande. [2] le Comte Guillaume-Fréderic.

trouvé bon de faire prescher la parole de Dieu en ceste ville icy en langue françoise, désirent fort d'estre pourveus d'un habile homme pour servir ceste Eglise qui se va former, de ministre, comme de mesme je souhaite de tout mon coeur, et pourtant me suis enhardy de vous importuner et prier fort humblement de vouloir me faire la faveur et contribuer quelque chose à l'avancement de ce bon dessein, nous assistant de vostre bon conseil et addresse, de la sorte que puissions trouver une personne tant saine en doctrine que capable à bien former et fonder ceste église nouvelle, d'autant qu'il n'est de peu d'importance quel personnage y vienne mettre la première main. Me fiant doncques en vostre bon zèle et prompte volonté pour des semblables choses touchant la gloire de Dieu, j'attendray de vous un petit mot de response; vous asseurant que n'en obligerez pas seulement messieurs de ceste Province touts ensembles, mais aussy et plus estroitement celuy qui ce va signer pour jamais, Monsieur,

vostre bien humble et très-affectionné

HENRY COMTE DE NASSAU.

Lewarden, ce $^{8}/_{18}$ de février 1634.

LETTRE DI.

P. C. H. XIII. 138.

M. de Sommelsdyck à M. Heufft[1]. *Traité avec la France.*

*** Le 15 avril fut signé à la Haye le Traité, par lequel le Roi s'engage à un subside annuel de 2,300,000 livres.

Monsieur...... Avant-hyer, sur les xi heures du soir, fut conclud le traité d'alliance entre m^r de Charnacé et les députez de messeigneurs les Estaz pour le terme de sept ans, auquel les uns et les autres trouveront leur

[1] Jean Heufft, établi à Paris, où, par ses relations, il pouvoit servir le Prince et les Etats-Généraux († 1651).

compte, car tout y est fort bien réglé. J'en loue Dieu, qui par ce moyen nous a retirez d'un mauvais train et nous a remis en la voye de salut, sy nous voulons estre gens de bien et reprendre les vieilles maximes de nos pères à loger toute nostre seureté dans les armes. La France aussy peut se vanter de nous avoir ramené de très-mauvais désirs, qui au progrès nous eussent portez dans un accommodement avec l'Espagnol; mais maintenant nous sommes seurs de rompre toutes les menées et d'avoir nostre recours à la continuation de la guerre, laquelle, si elle se mesnage avec la foy et vigueur qu'il convient, nous peut affranchir de toutes noz incommodités et craintes, car le peuple est riche et libéral, et a eu quasy généralement une aversion contre le traité avec l'Espagne; de fait il ne s'est guères veu que d'Arminiens qui se soient opposez aux propositions de la France, laquelle ils taschoient de nous figurer plus dangereuse à cet Estat que l'Espagne mesme, tant-ont-ilz dégénéré de nostre ancienne probité. Monseigneur le Prince d'Orange a puissamment aydé à faire accepter ceste alliance et, sans son intervention et sages persuasions, nous fussions tousjours restez en irrésolutions, espérans qu'il fust venu quelque nouvelle ouverture d'Espagne, ce qui cessera désormais au moyen de ce traitté, auquel m^r de Charnacé s'est employé avec grande dextérité et patience. J'avoue que j'ay parfois désespéré du succez de ceste affaire et m'estonne de ce que l'Espagnol a esté sy imprudent de ne nous avoir fait parler de trève en aucune sorte, puis qu'il est assez bien informé de nostre constitution; car, s'il en eust autrement usé, il nous jectoit sans doute en partialité, qui nous devoit rendre inutiles à toute action dehors et dedans. Certes Mgr le cardinal de Richelieu se peut vanter de nous avoir arrachez d'entre les bras des Espagnols, où l'imprudente passion de plusieurs pensoit nous jecter, et ce sera une de ses plus grandes gloires de nous avoir ou conservez ou restablis dans l'amitié du Roy. De fait ceste nouvelle confédération renouvellera en nous la

hayne contre l'Espagnol et le soin de mesnager mieux nos alliez. Dans peu de jours on doit aviser à ce qui se pourra entreprendre ceste année, et partant il sera à propos qu'on nous advance une partye du secours, afin de nous faciliter les moyens, tandis que les provinces s'esmettront à trouver nouveau fondz, de quoy elles s'empeschent assez. L'Espagnol n'a rien de préparé que sa cavallerye, qui est forte et bonne, mais apparemment voudra attendre que commançions les premiers; et tant qu'il est si fort en cavallerye, il sera très-difficile à son Ex^ce^ d'entreprendre rien de grand, encores qu'il ayt bonne volonté à ne demeurer les bras croisez. Les affaires d'Allemagne ne me plaisent pas trop, voyant que les Princes et les villes à nostre party se laissent surprendre à des jalousies et envies dont l'Empereur prendra son advantage pour les diviser et affoiblir. Il fault attendre ce que produira l'assemblée à Francfort, car j'ay peur qu'enfin tout ne s'esclatte contre les Suédois, sy le Roy ne prend plus de soin et meilleure satisfaction d'eux, ce qu'à mon advis il doit faire voyant le party de Valestin [1] ruiné et Bavière plus estroitement lié avec l'Empereur. La ligue forme une armée sur nos confins assez forte pour esloigner et renvoyer vers le Lech Luneburg et Hessen. D'ailleurs il se parle que le Roy de Poloigne est d'accord avec le Moscovite et délibéré à reprendre, la trefve finie, qui ne dure plus qu'un an, sur les Suédois les conquestes que cy-devant ilz ont faites sur la Poloigne, et partant il touche au Roy d'avoir l'œil au train que prennent les affaires en l'Empire, et, s'il se pouvoit trouver quelque expédient de retirer Monsieur frère du Roy [2] des mains des Espagnolz, la France et cet Estat en seroient mieux asseurez pour l'avenir. On va penser à bon essient au soustien de la compagnie des Indes Occidentales, vers où s'envoyent quelques compagnies, en attendant une plus vigoureuse et libérale résolution, de laquelle il sera plainement traitté en l'assemblée de ceste province, qui se

[1] Wallenstein. [2] Gaston Duc d'Orléans. Depuis novembre 1632 il avoit quitté la France.

tiendra au second jour de may, comme aussy de trouver un ambassadeur pour résider en France. C'est tout ce que je vous puis dire.... [La Haye].

P. C. H.
XIII. 139.

LETTRE DII.

Le même au Cardinal de Richelieu. Même sujet.

Monseigneur. Vostre prudence a enfin obtenu que nous sommes tenuz au Roy de la salvation de nostre Estat, lequel, sans le support de son alliance, alloit le grand train à un accommodement avec l'Espagne; encor y-a-on assez long temps douté au choix, tant estoyent les affections de plusieurs prévenues à désirer le repos; mais monseigneur le prince d'Orange, ayant meurement considéré l'artifice de noz ennemiz, et qu'il nous est plus seur de mettre après Dieu nostre salut aux armes et au mesnage de noz alliez, il a persuadé aux Provinces, qui à bon droict défèrent beaucoup à son jugement, d'accepter les conditions que S. M. leur avoit faict présenter, et de perdre la volonté de traicter avec l'Espagne, laquelle avoit sy bien prins ses racines qu'elle n'a peu estre arrachée sans grande contestation; et d'autant plus en revient-il de gloire à vostre Éminence, qui a sceu si bien prendre le temps et les mesures à nous rammener de nostre desvoyement; monsieur le baron de Charnacé vous rendra conte de sa négotiation, en la conduitte de laquelle il s'est comporté avec beaucoup de prudence et de patience, qui luy ont enfin ouvert le coeur et la confiance de monseigneur le Prince, lequel a une ferme délibération de se tenir lié et bien entendre avec la France. C'est aussy à vostre Éminence à mesnager la tendresse de cet Estat, et l'imprudent aveuglement duquel l'Espagnol a esté frappé, qui n'a sçeu faire son proffit de noz irrésolutions, tandis que l'Allemagne luy crie à l'ayde, et n'a pourveu à rien. Pleust-il à Dieu, Monseigneur, que

vous et nous peussions convenir à nous affranchir pour une bonne fois de la jalousie d'Espagne, en le déchassant des Pays-Bas, ce qui ne dépend que de nostre volonté; car, en l'estat où sont les affaires, ne faudroit ni grand' despense, ny grand' façon, principalement sy on se veut servir de Suédois; car les ennemiz n'ont ordre, moyen, ny amiz; et n'est à propos de leur en laisser faire, en les nous soustrayant. Vostre Éminence les a essayez en Italie, vous en avez autant faict en Lorraine; et tout a fleschy, quasi sans opposition; pour toutesfois asseurer voz conquestes et vostre repos, il n'y a que de se résoudre à une guerre ouverte, en laquelle cet Estat employera volontiers ses derniers effortz, qui ne seront point à mespriser. En attendant que cette prudence nous prenne, je me donneray la liberté de recommander deux choses à vostre Éminence, la première de nous procurer au plustost l'aggréation de S. M. au traitté de Mr de Charnacé, avec la réelle prestation de ce qui y est promis, afin de fermer la bouche à ceux qui désirent nous esloigner de l'amitié de la France; l'autre de donner quelque secours à la compagnie des Indes Occidentales, le maintien de laquelle est capable de nous entretenir en hostilité avec l'Espagne; mais ceux qui buttent à un accomodement, travaillent soubz main à sa dissipation, en luy ostant ou traînant les aydes nécessaires. Au reste, Monseigneur, vostre Éminence pourra apprendre de M. de Charnassay de quelle façon je me suis employé à faire réussir son traicté, en quoy je n'ai eu pour but, que le contentement du Roy, et le salut de cet Estat; et ne prétendz pour récompense que l'honneur de vostre amitié, et que me croyiez, Monseigneur,

de vostre Éminence

très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 2 avril 1634.

P. C. H.
XIII. 155.

LETTRE DIII.

Le même à M. Heufft. La France doit attaquer vigoureusement l'Espagne dans les Pays-Bas.

—

*** Aerssens développe ici les considérations qui amenèrent bientôt une plus étroite alliance entre Louis XIII et les États-Généraux.

—

Monsieur. J'ay fait veoir à Monseigneur le Prince d'Orange seul voz lettres du 25 et 26 may, avec prière d'en mesnager le subject, en supprimant le nom de l'autheur, jusques à ce qu'il soit temps d'en recueillir le fruict à vostre avantage; ce qu'il m'a promis, et vous devez vous en tenir asseuré. Il loue vostre affection à l'Estat, et en approuve la conduitte, désirant que vous continuiez soigneusement d'entretenir cette correspondance avec M. de B.[1] afin de mener à son effect les espérances qu'il vous donne, en m'advertissant de temps en temps de ce que vous y aurez avancé, sans vous en remettre à la négotiation des ambassadeurs qui vont par delà, car il a opinion, et elle est vraye, que souvent on s'ouvre plus librement d'une délibération à un amy particulier, qu'à des personnes publiques, qui traictent avec cérémonie et réserve, et puisque M. de B. voit les affaires au fondz, il en pourra abréger les longueurs, en vous déclarant rondement leurs intentions, lesquelles ne doivent estre cachées ny déguisées entre ceux qui confèrent ensemble d'un mesme but, auquel tout l'honneur seroit au Roy seul, et à nous le bénéfice de nostre seureté et subsistance, pour en estre tenuz à S. M. et la faire garentir au moyen de son ayde et protection, sans qu'il y aît matière de soubçon, ny de jalousie de noz forces, car l'ordre de nostre gouvernement n'a et ne sçauroit avoir rien d'ambitieux, et, n'éstoit la crainte de tomber en la subjection du Roy d'Espagne, qui se tient irrévocablement offensé de nous, nostre foiblesse paroistroit aussytost.

[1] Bullion, ministre d'État († 1640).

Mais, pour retourner au contenu de voz lettres, Son Exc. tient que la vraye et plus courte voye de ravaller la grandeur d'Austriche, en relevant celle de France pour tout jamais, seroit de rompre avec le Roy d'Espagne, et de l'assaillir vivement, et conjointement avec nous au Pays-Bas, de quoy dépend l'évènement de la guerre qui s'entretient avec tant de variations en l'Empire. L'entreprinse n'est ny hazardeuse ny longue; trois ans et moins en feront l'effect; il n'est pas question d'y prendre ville après ville, ains comme touttes à la fois, sy concertons bien noz desseins ensemble; car, sy empeschons que rien n'entre ny sorte des Pays-Bas, comme il est aysé de faire, la disette de touttes choses les forcera de se rendre; il ne reste que d'achever ce peu qu'ilz tiennent encor sur la Meuse; et leur oster quant et quant la mer, en mettant d'entrée du jeu le siège devant Duynkerke, ville foible et nullement tenable, et seroit nécessaire de commençer par-là, pour faire perdre la mauvaise volonté à ceux qui ne voyent pas de bon oeil la grandeur de la France, et tascheroyent de la traverser, sy leur en estoit laissé du temps. Son Exc., estant d'accord avec le Roy, pourroit mettre en campagne plus de trente mil hommes de pied et de six à sept mil chevaux, et donneroit tel ordre par mer, que de ce costé là on n'auroit de part ni d'autre rien à craindre; voilà les forces que cet Estat pourroit employer, et, sy la France avec quelque effort s'y voulloit engager avec une armée de vingt et cinq mil hommes de pied et de quatre mil de cheval, le train de l'artillerye proportionné à cela, il seroit facile de renverser le Roy d'Espagne, en cette saison que ses peuples s'ennuyent de ses désordres, voyent les grands et naturelz du pays opprimez sans cause, et pour avoir parlé pour leur soulagement, qui seroient bien ayses de changer de condition, ou en tout cas ne sçauroyent résister à l'aggression de la France et de la nostre ensemble; car il ne leur viendroit plus aucun secours d'hommes, de vivres, ni de munitions, puisque la plus saine et la

plus voisine partye de l'Allemagne est à nostre dévotion, et ne peut espérer aucun asseuré repos que par le deslogement des Espagnolz; lequel une fois procuré, la France se trouveroit remontée à sa primitive gloire et puissance, sans avoir plus besoin de regarder arrière, ny de craindre de pareilles secousses qu'elle a par le passé reçeues des Pays-Bas, d'où à moins de rien peut estre porté une armée de cinquante mil hommes jusques aux portes de Paris, d'où aussy on peut former des partiz et de la division au dedans, par où la France a esté tenue basse et en trouble ces derniers cent ans. Mais cela vuidé pour le repos commun, en ce temps que l'Espagnol manque d'ordre, d'argent, d'hommes, de chefs, et que le bon party en Allemagne a l'avantage partout, S. M. pourroit prendre cet Estat en une alliance perpétuelle, comme uny plus estroittemeut à ses intérestz qu'aucun autre, pour s'en servir par mer et par terre, et mettre aussy l'Empire en telle posture, qu'en ayant exclu l'ambition de ceux d'Autriche, elle n'auroit qu'à en espérer toutte amitié et avantage; tellement qu'il ne luy resteroit qu'à régler l'Italie, laquelle, pour le désir qui luy tient de recouvrer sa liberté, seroit fort contente de dépendre de ses conseilz. Mais je vay trop loin, et en reviens, sachant que la France connoist mieux ses intéretz que je ne sçauroy lui représenter, pour dire que la rupture avec l'Espagnol, seroit nostre sauvement et seureté commune; et partant que je veux espérer cette résolution de la prudence de monseigneur le Cardinal, que nous seconderons de tous noz effortz et de bonne foy; et ainsi serons nous délivrés de l'appréhension en laquelle nous tient la demeure de Monsieur [1] à Bruxelles, laquelle en fin nous fera du mal à tous deux, voire à toute la Chrestienté, sy Dieu par sa bonté n'en ordonne autrement; car, en cas de changement, les Espagnols ne le lairroyent jamais partir sans avoir bien capitulé avec luy, au regard de l'Italie, de la Lorraine, de l'Allemaigne et de nous; ce

[1] le Duc d'Orléans.

qui est maintenant en nostre main de prévenir, sy usons bien des occasions, de peur que ne rencontrions point en une autre saison une disposition tant favorable; avec quoy je vous diray, confidemment mais véritablement, que, pour faire perdre à plusieurs de nous le désir du repos, il est nécessaire de leur ouvrir l'espoir de la fin de la guerre par la conjonction de la France, sans quoy, croyez moy, ils ne cesseront jamais de toujours porter et forcer les affaires et les volontez à quelque accommodement avec l'Espagne, car ilz crient incessamment qu'ils ne voyent point de fin à la guerre, qu'ilz sont espuisez de moyens, et qu'il n'est point expédient d'attendre que mangeons le dernier sol; c'est pourquoy on doibt tascher de les engager plus avant; mais sy l'estat du Roy n'est encor préparé ny disposé pour prendre cette vigoureuse détermination, en tel cas vous ferez bien, Monsieur, de tenir la main à ce qu'on nous secoure extraordinairement d'un gros de bonne cavallerye et de quelque corps d'infanterye, pour six ou sept mois, pourveuz de paye pour pareil temps. S. M. venant à les licentier, il s'y pourroit trouver quelcun lequel les prendroit aussytost au service de cet Estat, pour les faire aussytost marcher et passer par terre au rendé-vous que son Exc. leur feroit donner, lequel attendra vostre response, qu'il vous plaira me faire avoir de sepmaine en sepmaine, sans vous arrester à ce qui sera faict ou traicté avec les ambassadeurs, qui ne sçauront rien de vous, et son Exc. vous sçaura gré de voz offices et correspondance, comme elle a désiré que je vous asseurasse de sa part. Mais quant au gros, de faire la guerre ensemble au Roy d'Espagne, ou de la faire plus puissamment seulz, aydez d'un extraordinaire secours de S. M.; du partage des conquestes, et de la religion catholique à y maintenir, messieurs les ambassadeurs, qui font estat de partir jeudy prochain, sont plènement instruictz et authorisez pour en traicter et convenir; poussez cependant ces affaires auprès de Mr de B., en luy faisant comprendre qu'il vaut mieux de faire à une

fois, que d'aller par reprises et en masque contre le Roy d'Espagne, qui ne [faindra [1]] jamais de rompre avec la France, sy le jeu luy dit; car, si continuons au train où nous sommes, il sçaura le moien d'endormir noz armes, que nous n'endosserons plus, sy une fois nous les mettons bas; ce qui a évidemment paru au traicté de la trefve, pendant lequel on a et négligé et mesprisé l'amitié et les offres de la France, espérant de s'accommoder avec l'Espagne, quoy qu'il ne demandast le repos que pour l'employer à l'oppression de noz alliez, pour par après retourner contre nous, avec un redoublement de ses effortz. Ces humeurs nous tiennent encor, et Mr de Charnacé le sçait très bien, et n'aura failly d'en faire son rapport; la guerre seule nous en peut tirer. Le marquis d'Aytona faict paroître n'avoir dessein que de gagner la saison sans action; sa cavallerye, en quoy il est plus fort que nous, est par fois conduitte de lieu à autre, afin de nous tenir en jalousie, mais il est foible d'infanterie. Monseigneur le Prince d'Orange a tout son faict prest pour marcher, et sera ayse d'apprendre au plustost ce que le Roy délibérera de faire. Il a esté descendu mil à douze cens Espagnolz à Duynkerke, qui ont passé par mer sans rencontre, cela fait crier le peuple; on est après à y mieux pourveoir pour l'avenir et travaille-on diligement au faict de la compagnie d'assurance que les provinces désirent veoir estably, mais je ne pense pas qu'on en convienne. Son Exce relévroit avec vigueur cet affaire, et autres, s'il avoit l'honneur de la conjonction du Roy en la guerre, car il est piqué de cette ambition. On recommande aussy le maintien et l'aide de la compagnie occidentale. En Allemagne tout va encor assez bien; mais la France doibt tenir la main que les alliez ne s'y séparent point. On est ici fort tenu à Mr de B. de la facilité qu'il apporte à nostre payement, ce qui ne sera point oublié; travaillés-y, s'il vous plaist; vous me ferez faveur de l'assurer aux occasions que je suis son très-

[1] faudra (?)

humble serviteur. Sur ce vous baise les mains, Monsieur, et me signe

vostre serviteur,
FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 5 juin 1634.

LETTRE DIV.

Le même au Prince d'Orange. Négociations avec la France.

Monseigneur. Le mesme jour que V. Exc. partit de cette ville, je fus adverty que mon premier pacquet, auquel estoit joint le vostre pour M. Knuyt, avoit esté prins par des soldats tout proche d'Anvers et porté au Gouverneur du chasteau, sans que j'aye apprins depuis ce qui en a esté faict, sinon que le marchand auquel il avoit son adresse, l'estoit allé redemander, mais qu'on a faict desvaliser depuis, avec ordre exprès, les messagers ordinaires. Cela me faict entrer en opinion, qu'il aura esté ouvert. Le second a passé sans rencontre, qui estoit plus clair et résolu, au lieu que le premier ne faisoit que discourrir et marchander des conditions. C'est toutesfois un grand malheur, car le dessein en est descouvert, mais cela n'empescheroit pas de passer outre, sy seulement la France se voulloit résoudre, dequoy les premières lettres esclairciront V. Exc. J'ay aussy adverty à Paris de trouver nouvelle adresse, d'autant que l'ennemy fera observer les voyes ordinaires, pour descouvrir la suitte de cette prattique. On estoit fort en attente à la cour de la responce de V. Exc., sans qu'on y vueille entrer en affaire, avant qu'elle vienne; comme vous verrez par la jointe. J'ay aussy parlé avec aucuns de mes amis de l'espérance qu'il y a de porter la France à de plus forts conseils, sy les ambassadeurs ont de temps assez à la mesnager et partant qu'il n'en faut pas précipiter le retour. Sy cette proposition part de la Genéralité, à quoy

on doibt travailler, ils se chargeront volontiers de la seconder à leur possible en l'assemblée d'Hollande, où la conjonction des armes de la France avec celles de cet Estat doibt estre affectée à nostre plenière délivrance, en un temps auquel un chacun se plaint du danger et de la despence. Je prie Dieu, Monseigneur, de bénir les conseils et desseins de V. Exc. de prospérité et vostre personne de parfaicte santé et de longue vie.

De vostre Ex[ce] très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 14 juillet 1634.

LETTRE DV.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Je vous manday hier ce que j'avoy apprins de l'interception de mon paquet. La cy-jointe, reçue au matin, en fera veoir à v. Exc. la confirmation, mais que la délibération de Paris n'en est de rien refroidye. Bien me desplaist-il qu'on prétend d'obliger vostre personne à l'exécution, à quoy malaysément l'Estat se pourra résoudre; car, puisque le gros de l'armée se doibt composer d'estrangers et au plus loin du païs ennemy, ce n'est pas raison, ce me semble, outre les hazards de l'évènement de l'entreprinse, de vous faire dépendre de la discrétion ou des accidens au dehors. Toutesfois v. Exc. peut attendre les propositions qui en viendront, avant que de vous résoudre, et, sy je ne me trompe, vous aurez moyen d'engager la France à tout, puisqu'elle a la conqueste de la coste de Flandre en teste, car il ne luy doibt chaloir [1] du chef, pourveu qu'elle y trouve son conte; ce qui dépend en partye du mesnagement de ceux qui en ont la direction. Je trouve que

[1] avoir soin, se soucier.

tout se prépare pour vous dépescher Mess[rs] de Charnassay et Knuyt, desquels vous [chevirez] aysément et cela applanira la voye à faire demeurer monsieur Pau en cour, pour y entretenir cette prattique, eschauffée de sa négotiation, et partant seroit à propos, que quelcun des confidens de v. Exc. en la Généralité le proposast, dès aussy tost que vous serez davantage esclaircy des dernières consultes du Roy. Plusieurs se rendront très-susceptibles de cette ouverture. J'escris au sieur Heufft, désirant qu'il tienne M[r] de Bulluyon en halaine et luy envoye à cette fin un bon chiffre par une adresse de traverse, l'ordinaire me tenant en doute. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il prospère les desseins de v. Exc. et vous doint santé et très-longue vie.

De vostre Exc. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 15 juillet 1634.

LETTRE DVI.

M. Heufft à M. de Sommelsdyck. Même sujet.

Monsieur. J'ay receu la vostre du 17[e] courant, mais celle du 3[me] point, croyant qu'ils ont esté par l'ordinaire, qui a esté prins. Le mal est d'un costé, que les Espagnols ont tout le dessein, estant copie envoyé icy du mémoire, mais chastrés [1] à leur mode; de l'autre costé j'estime que cette interception de lettres a fait du bien, pour avoir rompu les desseins des Espagnols sur Mastricht et ailleurs, mais le mal est que je suis en très-mauvaise posture, tant pour estre comme banny des Pays-bas, comme aussy que j'auray bien des jalousies à essuer [2], et ne manquera-on point de dire de quoy je me meslois, etc. Mais S. E. et vous sçavez comme le tout

[1] tronqués. [2] essuyer.

est passé; mon but n'est que de servir. J'espère que S. E. me sçaura guarantir de ceux qui me vouldroyent du mal, pour des bonnes intentions, au regard d'un chascun. Je vous supplie de m'épauler [1] et aviser, si par le moyen de mon dit seigneur le Prince, je ne pourrois secrettement obtenir un acte publicq, par lequel je puis monstrer avoir esté au service de l'Estat, par acte antidaté, afin de pouvoir monstrer, tombant quelque jour entre les mains des Espagnols ou aultres, que il m'a esté permis de ce faire, comme au service et serment de l'Estat. Vous sçaurez, Monsieur, mieulx ce qui sera nécessaire que moy-mesme, y faire employer telle qualité que jugerez équipoler [2] les actions et négotiations, sans que cela vienne en lumière; seulement le garderay, pour, en cas qu'il fust de besoing, m'en pouvoir servir. Quand aux affaires, et la capture des lettres, et la peur qu'avons eue que on continuera à prendre les lettres, a rendu ma plume stérile; or on a conduit l'affaire, que Mr Pau ne sçavoit rien de nostre dessein, mais bien Mr de Knuyt. Néantmoins leur négotiation a este conduitte sur le mesme pied et résolvèrent hier entièrement chez Mr de Bulluyon, dont Mr de Boutelier et Mr de Charnassé partent aujourdhuy voir M^r le Cardinal, pour en faire rapport, et doivent estre de retour dimanche; estant résolu que Mr Knuyt ira faire rapport à Monseigneur le Prince d'Orange et voir si on peult s'adjuster, et partant me réfère à M. Knuyt, de qui sçaura Mr de Sommelsdyck le tout, les affaires [vient], si on ne s'arreste à rien, et si on embrasse les affaires selon les occasions, on en pourra bien espérer, moyennant Dieu. Mr de Sommelsdyck aura plus ample advis par M. Knuyt, qui prétend partir dans 4 ou 5 jours. Je ne mancqueray de continuer mes entretiens avecq M. de Bullion, qui s'ouvre de plus en plus et affectionné....

Ce 28 de juillet 1634.

[1] me soutenir. [2] égaler.

† LETTRE DVII.

M. Heufft à M. de Sommelsdyck. Même sujet.

Monsieur. A l'heure du partement hier au soir, on m'apporta la vostre du 24[2], dont à l'heure mesme j'envoyay l'inclose et je viens présentement de voir M. Knuyt, qui se plaint qu'on n'acheve rien. Tous les jours choses nouvelles, sans résolution, dont M. Knuyt se plaint de Mr de Charnacé et pressera son partement, ce qui est nécessaire, afin que Monseigneur le Prince d'Oranges soit informé de ce qui se passe, pour en user selon sa prudence. La France a peut-estre envie de faire perdre aux Provinces-Unies la saison, de peur qu'ils ne facent quelque chose, à quoy S. Exc. sçaura donner l'ordre requis. J'espère que M. Knuyt partira en bref, duquel sçaurez tout ce qu'avons discouru sur le tout. J'ay veu ce que me cottez par le chiffre. Je m'en suis apperceu et on n'en faict point la petite bouche. M. Pau est en grande cholère des livres et mémoires interceptés et de ce que Mrs de Sommelsdyck et Heuft se meslent de tels affaires, blasmant Heuft de n'avoir point adressé ses advis à M. Pau, comme à luy appartenant. Jusques à présent il n'en a rien dit à Heuft, mais Euskercke en a eu la plainte, comme aussy M. Knuyt, lesquels l'ont dit à Heufft, mais sy on dit quelque chose à Heuft, il dira simplement n'avoir rien faict sans ordre, sans s'estendre beaucoup, espérant que S. Exc. protégera Heufft, car il est à craindre qu'on brassera fort contre Heufft, et vous supplye considérer, ce que Heufft vous a requis pour sa seureté, en cas de besoin, au regard des provinces soubs l'Espagnol, où il n'osera jamais venir. M. de Bulluyon demeure grandement porté et me dit hier au matin, que pour luy, il continuera à servir de tout, mais que M. le Cardinal n'est pas à gouverner comme on voudroit bien.

[1]Une lettre de S. Exc. à M. Knuyt.

[1]Sçavoir: que la France recule en retractant la proposition naguères faicte de la ville d'Anvers.

[1] notes marginales de M. de Sommelsdyck dans la *copie déchiffrée* de sa main. [2] juillet.

J'espère que les Provinces-Unies auront un bon amy à M. de Builluyon, pour moyenner beaucoup de choses. Heufft y est bien venu et l'entretient fort familièrement, ce qui facilitera beaucoup les affaires. J'ay les assignations expédiées pour le premier payement. M. Knuyt fera rapport de tout ce qui se passe, Aydez à conserver Heufft puissamment; S. E. peut le tout, et mettre le holà quand il sera temps, et qu'en pensant servir, il n'aye mauvais gré. Puisque la Lorraine est libre, la France peutestre changera de volonté, que Son Exc. sçaura balancer, pour faire selon sa prudence. C'est pourquoy Heufft aspire tant que Knuyt fust party, car la saison se passe, et puisque S. E. est asseuré de secours, il pourra exploicter grandes choses, sans la France, car le délayement ne vaut rien. J'envoye la présente par Lisle et voudroy que Mr de Sommelsdyck gaignast les esprits de plusieurs; c'est le souhaict de celuy qui est etc. Ce 5 d'aoust 1634.

LETTRE DVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Je vous envoye celle que je vien de recevoir de Paris [1], où les affaires semblent assez préparées, puisqu'on a résolu de faire repasser la mer à Mr de Knuyt, afin d'adjuster les délibérations avec v. Exc.; mais tant de remises me font craindre que ce ne soit une besoigne pour le printemps. Heuft est en pène à cause de l'interception de nostre paquet. V. Exc. l'en peut mettre à couvert, s'il vous plaist l'advouer, comme s'estant entremis de faire et recevoir des ouvertures en vertu de vostre commission, dont il luy pourroit estre dépesché quelque acte antidaté, sy v. Exc. le trouve bon. M. de Duvenvoorde n'a peu encor, à cause de son absence, faire résoudre en l'assemblée du conseil d'Hollande [2],

[1] La lettre 506. [2] les Gecommitteerde Raden.

de seconder la dépêche de messeigneurs les Estats-Généraux à leurs ambassadeurs; mais dès qu'il sera arrivé, il en sera faict une fin, la pluspart des députés en ayant desjà donné leur consentement par avance, et il me promit de mesnager M. Beaumont, au voiage qu'ils alloyent faire ensemble vers le Noorthollande. M. Beveren avoit acculé[1] cette délibération aux Estats d'Hollande, craignant qu'elle ne retardast sa brigue pour l'ambassade ordinaire, et son exemple arresta aussytost les villes suivantes. De faict cet affaire fut trop cruement porté à l'assemblée, au paravant que d'y avoir rien préparé. Je prie Dieu, Monseigneur, de bénir vos conseils d'heureux succès et vostre personne de parfaicte santé et tres-longue vie.

De vostre Exc., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 5 d'aoust 1634.

LETTRE DIX.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Ma précédente du 5 aura faict voir à v. E. que je n'ay point eu besoin d'une autre sommation à me ressouvenir de vostre commandement, pour l'exécution duquel j'avoy assez pressé Mr de Duvenvoorde, dès auparavant son voiage en Northollande, qu'il croyoit ne devoir durer que trois à quatre jours, qui a causé cette remise; mais n'en estant revenu que d'hier au soir, avec délibération de s'y en retourner ce matin, je l'ay arresté quelques heures, le conjurant de les employer à achever l'affaire, dont v. Exc. luy avoit parlé, l'asseurant qu'il le trouveroit très-bien préparé; ce qu'il a faict et la chose a passé aux Gecommitteerde Rade, sans aucune contradiction. La minute de la lettre est couchée en terme assez exprès et laquelle pourra contenter v. Exc., s'il vous

[1] poussé comme dans un coin, de manière à ce qu'on ne pût l'en tirer.

plaist en lire le double, et pour ne faillir au coup, il s'en faict deux depêches touttes semblables; l'une pour estre envoyée par l'ordinaire, l'autre demeure à ma charge, pour la faire tenir par autre voye. J'espère donq, Monseigneur, que v. Exc. demeure satisfaicte de mon obéyssance, laquelle ployera tousjours avec toutte fidélité soubs l'honneur de vos commandemens. Sur cette vérité je prie Dieu, Monseigneur, pour vostre prospérité et parfaicte santé.

De vostre Exc. très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 7 aoust 1634.

LETTRE DX.

Le même au même. Mécontentement du conseiller-pensionnaire de la Hollande.

Monseigneur. Cette lettre de Mr Heufft [1] me fut portée hier au soir, de laquelle j'appren que Mr Pau faict assez de bruict, de quoy Heufft s'est meslé des affaires que v. Exc. sçait, sans s'en adresser à luy, présumant que cette connoissance luy appartient. Il en a escrit à M. Musch, pour en avoir information de l'authorisation de qui il s'est avancé de négotier. Surquoy je diray à v. Exc. qu'il se trompe, s'il pense que l'Estat ne peut estre servy que par son entremise; mais bien se pourroit-il plaindre, sy on entreprenoit sur sa commission, pendant l'exercice de son ambassade, et v. Exc. sçait la proposition de Heufft avoir esté faicte paravant le départ de messieurs les ambassadeurs hors de ces provinces, et que pour response il luy avoit esté mandé qu'ils passeroyent bien tost la mer, plènement authorisés et instruicts, qu'on s'en pourroit adresser à eux, ou celuy seul qu'ils avisseroyent. C'est, Monseigneur, le train lequel y a esté tenu, en quoy Heufft a procédé ingénuement et

[1] La lettre 507.

avec ordre, poussé d'une singulière affection à servir l'Estat et mériter l'honneur de vostre bienveillance, mais on me rapporte d'ailleurs que cette rancueur[1] de M. Pau prend son origine d'un autre subject, et lequel l'a esmeu davantage; c'est, qu'ayant pensé faire establir son frère Michel dans le maniement de l'argent de France, il trouve au contraire que les prompts devoirs à trouver de grosses avances, rendus par Heufft, ont rendu sa personne sy fort recommandable à l'Estat, que, non obstant toutte menée faicte au contraire, il a esté confirmé en sa commission, de laquelle on seroit bien ayse de le faire déboutter, pour ce qu'il a déposé au sein de v. Exc. les propositions, que des principaux ministres, à l'occasion de quelques discours, luy avoyent faictes au bien et soulagement de ces provinces, et ce seroit voulloir restraindre l'autorité de v. Exc., sy la liberté venoit à estre retranchée aux subjects de vous ouvrir leurs rencontres, ou de leur imposer la servitude de ne le faire que par le moyen et organe du Pensionnaire; et partant j'espère que v. Exc. trouvera de la raison à maintenir Heufft au maniement des finances qu'on reçoit en France, où il a les entrées et connoissances et du crédit et adresses à faire des avances, de quoy il est nécessaire de servir par fois l'Estat. Et pour ce qu'il craint d'estre exilé des Pays-bas, à cause de sa négotiation, il en peut estre mis à couvert, sy v. Exc. trouve bon de luy escrire ce peu de lignes, que j'ay minutées, car elles suffiront à l'authoriser ou excuser de ce qu'il a faict, comme l'ayant faict par vostre ordre et tandis qu'il a eu charge de recevoir et de remettre en ces pays l'argent que le Roy nous faict payer. — On est en grande attente de veoir[2] que v. Exc. entreprendra, sy l'ennemy s'engage de bon devant Mastricht. La saison est fort avancée pour penser à grandes choses, les médiocres auront aussy leur péril et despense, mais moins de gloire. La France murmurera, sy perdons Maestricht, sy elle désire se conjoindre de ce costé-là

[1] rancune. [2] ce que.

avec cet Estat, comme elle a tousjours dit voulloir faire; mais il me desplaist de quoy elle recule de ses premières propositions, qui luy devoyent redonder à un très-grand avantage. A quelque résolution que vous vous preniez, je prie Dieu de la bénir d'heureux succès et de donner, Monseigneur, à vostre personne parfaicte santé et très-longue vie.

De vostre Altesse, très-humble, très-obéyssant et trés-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 16 d'aoust 1634.

On faict courre [1] parmy ce peuple copie d'une lettre soubs le nom du roy d'Espagne aux Estats des provinces subjectes, que plusieurs traicts me rendent suspects. En tout cas elle semble composée à faire naistre aux Provinces-Unies, un nouveau désir de tresve, qu'il pose avoir esté empeschée contre ses bonnes intentions, par ce qui a esté conclu avec Mr Charnacé.

LETTRE DXI.

Le même au même. Il faut absolument engager le Roi de France à rompre avec l'Espagne.

—

Monseigneur. La venue de M. de Knuyt vous résoudra de tout ce qu'en cette saison se doibt espérer de la France. C'est du subject à de nouvelles délibérations, et sy v. Exc. me le permet, j'ose dire qu'il faut tascher à tout prix, de bond et de volée [2], de jetter le Roy en plus évidente démonstration de haine contre le Roy d'Espagne, sans nous tenir à aucunes conditions sur la conduitte de la guerre, ny sur le partage de la conqueste; car pourveu que l'engagerons, le premier et principal avantage en viendra à l'Estat, lequel ne finira jamais sa querelle par ses seules armes, sy d'autres ne s'en meslent, et lors

[1] courir. [2] d'une façon ou d'une autre, selon les circonstances.

que la France a esté en rupture, il en a eu moyen d'estendre ses limites et d'affermir ses frontieres, parce que le Roy d'Espagne, par ambition ou par crainte, a employé contre elle le plus grand effort de ses armes, dont il arrive, qu'estans trop distraittes, elles nous pressent moins. Et qu'est-il besoin de grandement marchander des conditions? Car sy le Roy, sans nous ou avec nous, présume d'occuper à main armée les provinces subjectes au Roy d'Espagne, il le peut entreprendre et user de la victoire à sa volonté, mais v. Exc. sçait trop mieux que c'est une besoigne de longue haleine, de grande suitte, et de douteux événement; tandis que ces Rois se feroyent forte guerre, il nous seroit aysé de faire bien nostre main, et de porter la despense et le péril loin de nous. Si on parle d'affranchir les provinces-asservies par l'association de nos armes, quel inconvénient y-a-il d'en convenir; à la charge que leur libertez demeurent illédées, puisque c'est ce que par tant de réitérées déclarations l'Estat à tousjours protesté? La principale difficulté sera au regard des places, que pendant la guerre nous occuperons, sçavoir, sy on y permettra l'exercice de la religion catholique. Le meilleur seroit de n'y establir que la religion réformée; mais sy, en roidissant cette maxime, elle nous retranche la conjonction de la France, nous perdrons l'espérance de la conqueste et d'estendre la religion, chargez à tousjours-mais[1] de la guerre d'Espagne. Partant je lascheroy aussi le point de la religion et par ce moyen la réformée s'estendroit, et la catholique seroit régie soubs la souveraineté de l'Estat. Ce sont des points qui ne demandent point estre par trop contestés, car ils se doivent régler au progrès de la guerre, comme aussy le faict du partage, qu'on peut faire tel que la France désirera, pourveu qu'elle en entreprenne la conqueste, car il y a bien loin d'icy à la prinse de l'ours et il arrivera cent incidens entre deux, qui donneront matière et occasion à des nou-

[1] mais *s'emploie ici adverbialement, comme dans la phrase familière* je n'en puis mais.

veaux appointemens et capitulations. Par provision nous aurons tiré ce fruict, d'avoir porté la France à prendre sa part de nostre guerre, pourveu que soyons assez avisés d'aller au solide, sans perdre les choses à les voulloir trop asseurer ou subtiliser. — D'ailleurs, Monseigneur, puisque Mr de Knuyt a repassé la mer, v. Exc. doibt considérer sy les affaires qui le mènent, requiérent nécessairement son renvoy, ou point; car, venant à retourner, il dégagera aussy M. Pau, soit qu'il conclue, soit qu'il rompe le marché; partant il seroit bon d'aviser un nouvel expédient, propre à prolonger son séjour en cour, au cas que sa demeure y fust estimée convenable; dequoy Mr Ploos [1] et moy avons esté en quelque discours, duquel il s'est chargé de faire rapport à v. Exc., s'il fait le voiage duquel on le semond [2].

V. Exc. sçait comme quoy le sieur Heufft a esté innocement employé par M. de Bulluyon à faire les propositions que v. Exc. a veues, et Mr de Knuyt vous représentera combien Mr Pau en a esté esmeu, cerchant des occasions à luy nuire. Heufft m'en a escrit avec plainte, qu'il a tasché de renverser ses entremises et amitiés, mais qu'il n'en laisse d'estre bien en l'opinion des principaux ministres, et se promet de pouvoir cy-après servir encor utilement v. Exc. et l'Estat. Il s'attend que Mr de Knuyt, avec lequel y a tousjours eu estroitte communication, servira à luy moyenner l'honneur de vostre advoeu et protection. Tout ce que je désire au particulier, c'est que preniez ma liberté à bien, car elle est sans présumption que pour vostre service. Dieu benye vos délibérations, Monseigneur, et doint à v. Exc. parfaicte santé et très-longue vie.

Vostre très-humble, très-obéyssant
et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 18 d'aoust 1634.

[1] Adrien Ploos, député de la province d'Utrecht aux États-Généraux.
[2] exhorte.

LETTRE DXII.

Le même au même. Il faut pousser la guerre avec vigueur.

*** La confédération des États avec la France contre l'Empereur et l'Espagne, pour expulser les Espagnols des Pays-Bas, avoit été conclue à Paris, le 8 février. Vers la fin de mai l'armée françoise, sous les maréchaux de Châtillon et de Brézé, se joignit à celle des États, après avoir remporté, dans le pays de Luxembourg, une victoire sur le Cardinal-Infant. „Les officiers françois," écrit M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange, „eurent une extrème joye de veoir M. le Prince arrivé avec une si belle armée, dont la première veue les ravit en admiration." Quant aux troupes françoises: „elles sont extrêmement bonnes, voire toutes autres qu'on est accoustumé d'en imaginer de ceste nation; je dis en grandeur d'hommes, en ordres, en habits et autres circonstances. Les ennemis mesmes en rendent de fort excellents tesmoignages, avouant que la moistié des mousquetaires n'ont pas deschargé leurs mousquets, mais que les jettants ils sont venus ardemment à eux, l'espée à la main."

Monseigneur. Nous serions heureux sy en mesme temps vous vous pouviez trouver en plusieurs lieux, tant la présence de v. Exc. est nécessaire partout, nommément icy, où il se voit une très-grande froideur aux affaires et laquelle en la diversité des humeurs, il est malaysé de corriger, sy le respect de l'authorité n'escarte l'opiniâtrise [1], pour appuyer la raison et le salut de l'Estat. Jusques icy on n'a peu convenir d'une députation à Milhausen, où il seroit bon de tascher à convertir les traictés particuliers en une pacification générale. Ce seroit au moins autant de temps gagné, pour, pendant vostre marche, ne devoir regarder derrière vous, et la proposition se pourroit tempérer de la sorte, que l'Empereur, qu'on craint tant d'offenser, ne seroit seulement nommé. Avec cela on a perdu l'occasion d'envoyer en Angleterre à prévenir les ombrages que l'Espagnol y tâche de faire prendre de la confédération de cet Estat avec la France et v. Exc. sçait que l'esclat de telles jalousies seroit pour se faire à nos despens, qui ne nous sçaurions passer de l'amitié de cette couronne-là, pour divers respects. Qui plus est, la marine que vous pensiez avoir bien asseurée avant vostre partement d'icy sur la foy des provinces, est depuis démeu-

[1] opiniâtreté.

rée comme négligée, et ceux-mesmes, qui pour leur intérest, devroyent estre en exemple aux autres à s'en bien acquitter, ont esté les derniers à fournir leur quote part à jetter l'armée navale en mer, pour aller rencontrer le passage et retour des Duynquerquoys. Il n'a point tenu aux gens de bien à en presser l'expédition, mais je crains qu'il y a quelque fatalité ou menée sourde qui allentit le cours des affaires, peut-estre pour espérer plus de seureté et de soulagement au repos qu'on s'imagine qu'en la continuation de la guerre, quelque avantageuse qu'elle nous soit par la confédération de la France et par l'heureux succès de la grande victoire, que d'entré du jeu on vient de remporter sur les Espagnolz, que v. Exc. sçaura bien mesnager, Dieu aydant, à nous faire perdre l'importune envie d'un mal asseuré et ruineux traicté, la victoire nous pouvant à un coup mettre à couvert de tout péril et de la despense, contre laquelle on prend plaisir de tant crier. A quoy (usant de la liberté que v. Exc. m'a permise) j'adjousteray cette considération, sy ne pensez nécessaire de faire dès maintenant ordonner de quelques recrues, car les fatigues, les fruicts et les chaleurs feront que les armées iront diminuant et celle des ennemis d'ordinaire se voit renforcée sur l'arrière-saison. Il importe que la chaleur et la réputation de vostre entreprinse soit mesnagée, sans la laisser viellir. C'est le moyen d'ouvrir le coeur et les bourses de ceux-mesmes, qui s'estoyent proposés une autre mire[1] et ne pouvoyent gouster les résolutions pour la guerre. — J'envoye à v. Exc. l'advis que j'ay receu du comportement d'Ayssema et de la malheureuse eslection, que l'Estat a faite de la personne d'un tel ministre[2]. Au reste, tout ainsi que v. Exc. combat pour nous, nous prierons aussy Dieu pour vous, à ce qu'il bénisse vos armes et desseins de gloire et de succès, et préservant vostre personne de tout péril et for-

[1] but.
[2] Foppius Aitzema († 1637), résident de la République à Hambourg, suspect d'avoir agi contre les intérêts de l'Etat.

tune, il vous doint, Monseigneur, parfaicte santé et très-longue vie.

De vostre Ex^{ce} très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 7 juin 1635.

LETTRE DXIII.

Le Roi de Pologne au Prince d'Orange. Il intercède en faveur d'un officier condamné pour homicide en duel.

*** Ladislas-Sigismond fut Roi de Pologne de 1632 à 1648.

Uladislaus IV Dei gratiâ Rex Poloniae, magnus Dux Lithuaniae, Russiae, Prussiae, Masoviae, Samogitiae, Livoniae, Smolenciae, Severiae [Gerrihoviaeque], nec non Suecorum, Gottorum, Vandaliorumque haereditarius Rex.

Illustris Princeps, amice noster charissime. Carolus de la Haio provocatus a quodam aemulo suo Dubuissono ad mutuum armorum congressum, eum calore magis vindicandi honoris quam malitiâ inflammatus, in illo duello sorte sibi favente interfecit. Cumque eo nomine, quod publicis ausus ejusmodi temerarii legibus interdicti sint, poenam et indignationem Illustrationis Vestrae incurrerit et ad nostrum propterea patrocinium contulerit, Illustrationem vestram per praesentes putavimus interpellandam, ut poenam ob atrocioris homicidii crimen merito irrogatam sinon abrogare, saltem in mitiorem commutare, eumque tam suis quam militaribus obsequiis servare dignetur. Non dubitabit autem ob dignitatem Illustrationis Vestrae et publicam salutem vitam profundere et quodvis periculum adire. Cui interim felices successus et valetudinem precamur. Datum in castris ad Rwidzinum, die XVIII Augusti 1635, regnorum nostrorum Polon. III. Sueciae quarto anno.

VLADISLAUS REX.

†[1] LETTRE DXIV.

M. Heufft à M. de Sommelsdyck. Il faut porter la guerre dans le coeur de l'Espagne.

—

, La campagne dans les Pays-Bas, malgré les commencements heureux, avoit eu fort peu de succès.

—

Monsieur. Je vous ay escrit le 24, depuis receu aucune vostre. La présente pour vous dire, que le mauvais succès des affaires me poise[2] extrêmement et ne suis jour sans méditer des moyens pour destourner ces orages de dessus nostre Estat et de la bonne cause, ne trouvant, après Dieu, que deux moiens; l'un que M. le Prince d'Orange mette en exécution tant d'entreprinses que je croy qu'il a sur presque touttes les places de l'ennemy; quand il n'en réussiroit qu'une, voire aucune, ou elle porteroit coup de diversion, ou réputation d'estre alerte; l'autre moyen est plus solide et certain, c'est que de porter les armes dans le coeur d'Espagne, qui ne sont ny aguerriz, ny accoustumez d'estre molestez, ce qui se peut faire fort facilement par la conjonction des armes que nous avons avec la France, lors que la saison sera escoulée et qu'on sera obligé de mettre la milice en garnison; d'avoir alors des navires prests pour embarquer six, huict, ou douze mil hommes et faire descente en Espagne, soit de leur prendre Cadis ou de se jetter en Andelousie et faire de grands progrès, si on n'y plante le piquet, pour y tenir, dont vous espouventerez toutte l'Espagne et reviendrez regorgeans de butins, en attendant que la saison revienne, pour sur le retour prendre les arremens de la guerre pardeçà. C'est une ouverture que, soubs correction, ne doibt, ny peut estre rejettée, ny negligée; car ces peuples, qui sont dans la tranquillité, se voyans assailliz sy vertement, seront obligez de rappeller leurs forces de touttes parts à leur secours, et

[1] *copie de la main d'Aerssens. L'original est presqu'entièrement chiffré.*
[2] pèse.

ne se peut dire qu'el estonnement les armes inopinées portent dans un pays qui est en une profonde paix. Le Roy, son Éminence et monsieur de Bullion goutteront l'affaire, sy on l'embrasse avec vigueur. Heuft a commandement d'en escrire à Aerssen, pour conférer avec M. le Prince d'Orange et, en cas qu'on le gouste, en dresser le mémoire et aviser combien chacun fournira d'hommes, navires et choses nécessaires, mesmes qu'on envoyra pour s'adjuster sur le tout et les moyens de faire les préparatifs sur des sujets spéciaux, pour cacher l'entreprinse et les préparatifs, afin que l'entreprinse soit presque plutost executée, que sceue. Vous m'en donnerez, s'il vous plaist, au plutost response, sur tout on recommande que l'affaire se tienne secret, etc. M. de Bullion se recommande à M. Aerssen et le prie de consulter ce que dessus meurement avec Son Exc. et aussy tost on s'adjustera de plus près, ayans voz ouvertures.

Paris, 28 août 1635.

LETTRE DXV.

M. Pauw au même. Il désire retourner en Hollande.

*** Les adversaires de M. Pauw désiroient le retenir à Paris, sous le prétexte flatteur que ses talents y étoient de grande utilité, mais surtout afin de mettre obstacle à sa réélection dans la charge de conseiller-pensionnaire en 1636. En mars, ayant prudemment donné à connoître qu'il renonçoit à ce poste, il fut immédiatement autorisé à revenir.

Monsieur. Le changement des affaires de delà et les desseins qu'on s'est icy proposé d'exécuter en l'Italie et l'Allemagne, nous ont réduicts à ce poinct, qu'il faut se servir des trouppes du Roy, joinctes à l'armée de Son Exc., pour réparer nostre perte et faire résistance à nos ennemis, sans attendre d'autres forces, ny plus grande diversion du costé de la Picardie pour nostre soulagement; car ayant plusieurs fois conféré avec Mr le Cardinal

et ces autres M[rs] du conseil de S. M., afin de vouloir, par une puissante diversion, chercher leurs advantages et faire du bien à nostre Estat, ils m'ont réprésenté que les desseins qu'on a projectés en l'Italie et l'Allemagne, ayans occupé la pluspart des forces de ce royaume, et le Roy ayant voulu prendre la peine d'aller commander sa noblesse, qui se va joindre aux armées du duc d'Angoulesme et du cardinal de la Valette, on pourra malaisément envoyer ailleurs d'autres armées, et que, la saison estant desjà fort advancée, on pourra par après penser à d'autres desseins pour le bien commun, et que cependant S. Exc. se pouvant servir de l'armée de S. M. on veut espérer qu'on pourra redresser ce que les ennemis ont entrepris sur nostre Estat. Outre cela quelques uns veulent faire croire que les armées du Roy seront plus utiles et heureuses en Italie et en Allemagne que chés nous, et je vous laisse à penser les choses qu'on se pourra imaginer davantage là-dessus, selon la cognoissance et expérience que vous avés des affaires de cette cour, et pour tant veux-je espérer qu'on s'esvertuera chés nous, tant qu'il sera possible, pour conserver la réputation dans laquelle nous avons esté si longtemps et qui nous a rendu considérables en ce royaume. Le retour de m[rs] le maréchal de Chastillon et du grand-maistre [1] me font croire, outre plusieurs raisons que j'ay par devers moy, que cette saison se passera et qu'en un autre temps on se devra adviser sur les moyens plus propres et convenables, pour faire réussir cette ligue au bien commun et à l'advantage de nos affaires. Voilà pourquoy j'ay fait plusieurs instances auprès de mes Supérieurs pour mon retour, afin d'estre plus utile par-delà que je ne suis icy, et me pouvoir descharger de la cognoissance des choses que j'ay aprises de temps en temps, et notamment depuis que les affaires ont changé de face, croyant pouvoir plus servir à ma patrie par le récit de ce que j'ay apris depuis peu, que par les lettres qui sont sujettes à beaucoup d'incertitudes et à diverses

[1] Le marquis de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie.

interprétations, selon les humeurs qui les rencontrent, de sorte que, si on se veut servir de moy, je le feray très-volontiers et de tout mon pouvoir, et autrement, en cas que je n'y puisse estre utile, je seray encor plus inutile en cette charge, en laquelle je perds mon temps et cause de grans frais à l'Estat, sans rien profitter pour le publicq; ce que je vous dy aussy véritablement, comme j'ay tousiours faict profession d'aimer ma patrie et veux croire que vous aurez cette opinion de moy et pour tant je vous prie, pour le bien de l'Estat, de m'aider à retourner au plustost, et que je puisse espérer de vostre amitié de me faire ce bien envers vos amis, que je ne sois arresté icy plus longtemps contre mon gré, ce qui ne pourra aucunement servir à l'Estat, ny estre excusable après tant de promesses et contre l'usage de tous les ambassadeurs extraordinaires, de me refuser ce que mesmes on n'a jamais dénié aux ordinaires, lorsque les occasions se sont présentées, tant pour le public que pour leur particulier; eux estans plus obligés à l'Estat que je ne suis, mais au contraire attaché à ma charge et à ma maison que j'ay dans le pays. — On continue tousjours de grandes levées dans ce Royaume, outre celles qu'on a faict en Suisse, jusques à 12 mille hommes de pied, qui seront bien tost prests pour entrer en France, et, s'il y a à espérer quelque accommodement, il se faudra premièrement esvertuer de tous costés, pour par après recueillir les fruicts de nos travaux et parvenir à quelque repos plus asseuré que nous ne pourrions espérer, ayans perdu nos amis et estans exposés à la mercy de nos ennemis. Tous ceux qui ont intérest dans l'Estat et vous, Monsieur, qui y estes des plus intéressés, considérés, s'il vous plaist, combien il importe de maintenir cette alliance avec la France, et si on ne désire pas se servir de moy en cela, il est plus nécessaire que d'autres y soyent employés, ausquels je donneray très-volontiers l'honneur et la gloire d'y avoir mieux travaillé que je n'y pourrois contribuer. Et sur cela, vous baisant les mains et vous priant de

me vouloir continuer l'honneur de vos bonnes grâces, je prieray Dieu, Monsieur, de vous maintenir en sa saincte garde.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

ADRIAEN PAUW.

De Paris, ce 31 d'aoust 1635.

A Monsieur Monsieur d'Aersen, Chevallier, Seigneur de Somelsdycq, la Platte etc., du Conseil d'Estat des Provinces-Unies, à la Haye.

LETTRE DXVI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il lui envoye la Lettre 514.

Monseigneur. Je vous envoye une lettre que je receuz hier de Paris et laquelle je n'ose supprimer, d'autant qu'on s'attend que vous la voyez et en dyés[1], s'il vous plaist, vostre advis, afin que, sy trouvez les propositions prattiquables, il soit aussytost dépesché quelcun, pour en venir concerter et adjuster les moyens avec v. Exc. C'est donq pour ma décharge seulement, et non pour autre subject, que je la vous consigne. La France, sy je ne[2] trompe, remue tout pour tenir la guerre au loin, et considère peu combien que cet Estat est rendu impuissant par la perte du fort de Schenk[3] et par le desarroyement[4] de nostre pescherie, pour porter ses pensées et moyens à des desseins de plus de coust que de prouffit. Je prie Dieu de bénir les délibérations de v. Exc. et de vous ottroyer, Monseigneur, parfaite santé et très-longue vie.

De vostre Exc. très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 6 sept. 1635.

[1] disiez. [2] me *semble omis*.
[3] La prise de Schenkenschans le 27 juin, „noire nouvelle," écrit M. de Zuylichem à la Princesse d'Orange. [4] confusion, ruine.

LETTRE DXVII.

Le même au même. Il s'efforce de prévenir le rappel de M. Pauw.

Monseigneur. Icy on est fort après à caballer les voix pour le rappel de Mr Pau. Son frère le conseiller[1] trotte à cette fin sans cesse, pressant singulièrement qu'il en soit délibéré, sans en prendre vostre advis, soubs prétexte que le départ du Roy a rendu son plus long séjour à Paris inutile et qu'il a plusieurs choses à rapporter, dont la connoissance est nécessaire à l'Estat. Quasi tous les membres de l'assemblée se trouvent conjurés de coöpérer en personne ou par leurs amis à y tenir la main, et que principalement y ayde, c'est la rencontre qu'en mesme temps messieurs les Gecommitteerde Raden ont représenté aux Estats d'estre, à faute de directeur, destitués de connoissance et continuation d'affaires, pour estre la fréquentation de la Généralité partagée entr'eux de mois en mois, et sur cela demandé qu'il soit donné ordre à l'entresuitte et exécution des besoignes, qui ne sçauroyent souffrir plus longue interruption, sans confusion. Une bonne partye des villes s'est laissée prévenir de cette menée, laquelle est encor fomentée de ceux qui, au moyen du succès d'icelle, se pensent faire voye à l'ambassade vacante et d'autres considérations avec s'y meslent, que le respect me faict taire. Sur cela, Monseigneur, je ne me suis pas espargné à réprésenter combien il nous est nécessaire de mesnager en ce temps l'alliance et l'amitié de la France, pour n'en laisser divertir loin de nous ses armes et principaux desseins, et que personne n'y sçauroit apporter une plus puissante persuasion que celle mesme qui a esté le premier entremetteur de la négotiation et comme autheur d'icelle, laissant sa charge et le pays, en est allé cueillir la gloire et le gré près de ceux qui ne sçauroyent sy tost gouster, ny s'adjuster

[1] Corneille Pauw, conseiller du Prince d'Orange.

avec un nouveau venu ignorant du passé. Partant, qu'il est à propos qu'il s'entretienne encor quelque temps en Cour ou à Paris, pour se tenir à la main, sy d'avanture il eschet quelque nouvelle délibération, au moins que la résolution prinse en la précédente assemblée ne soit point altérée, sans en prendre l'advis de v. Exc. Ce faict me semble véritablement de tel poids que, pour l'obtenir, je me suis esvertué de touttes mes conceptions, jusques là que Mr de Glarges[1] m'en a engagé sa parolle. Le bourgemaistre Clootz en a faict autant et j'ay encor prins à tasche d'attirer le pensionaire de Leyden à mon opinion, mais je trouve que l'intervention de v. Exc. y a esté mal mesnagée, et, en vous y nommant, on a pensé que cela suffisoit à gagner des personnes. Au contraire on a usé cet artifice, que de le rétorquer à l'exclusion; car les uns tiennent que v. Exc. est portée pour surroger Beaumont[2] en sa place, sy le terme de sa commission expire pendant son absence, les autres ont une autre visée, comme s'il pâtissoit pour avoir parlé pour la liberté et la cause de la républicque; mesmes il se dit qu'il en y a qui le croyent un fort bon instrument pour donner le juste contrepoids à l'Estat, au deffaut duquel on veut imputer les désordres de cette année. C'est, Monseigneur, pour vous rendre particulier conte tant de mes véritables intentions que de mes actions, par lesquelles je ne tends à autre fin que de servir fidèlement v. Exc. et ma patrie, et que je puisse obtenir cet avantage sur la calomnie, qu'il vous plaise me garder une oreille à ma deffence, pour, à une bonne occasion, discerner la vérité d'avec les faux rapports, et de convaincre d'impudence, qui osent sy témérairement blesser vostre authorité et desbonnaireté par le fiel de leurs passions. — Je joigns icy, Monseigneur, la lettre que je receus hier de M. Pau; le style en est notable, autant où il parle d'affaire, que là où il presse son

[1] Gilles de Glarges, pensionaire de Haerlem (1559—1641).
[2] Simon de Beaumont (1574—1654), pensionaire de Middelbourg et de Rotterdam, employé dans des missions diplomatiques.

retour. Vostre clairvoyance me dispense d'en faire quelque remarque, mais le subject de ma lettre m'ayant transporté bien au delà de ma proposition, il ne me reste que d'en demander pardon et l'advoeu de mon entremise, sur cette vérité que je n'ay autre plus grande passion que de mériter et conserver, par service, l'honneur de vostre bienveillance, en qualité, Monseigneur, [de]

vostre très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 12 sept. 1635.

LETTRE DXVIII.

Le même au même. Même sujet; embarras financiers.

Monseigneur. La responsе à la lettre du Sieur Heufft, partit hier en chiffre et conforme riq à riq [1] aux intentions de v. Exc. Il y a du temps de reste, pour en attendre la résolution, et les desseins par mer ne sçauroyent aller sy viste, ny par des gens lassez de la campagne, où, pour y entrer des leur desbarquement, les navires demandent leur équippage et les hommes leur employ libre, sans terme; mais on connoit peu en France la nature de cette guerre, et c'est de quoy il se faut bien entendre et adjuster. Cette proposition bien entreprinse, comme séparée des autres conceptions par terre, seroit pour mettre bien de l'effroy et de désordre aux affaires d'Espagne, laquelle jouyt d'un profond repos pour tenir le demeurant de la Chrestienté en guerre et en défense, ne s'estant ressentye d'aucune invasion de tout un siècle. — Le rappel de Monsieur Pau fut hier proposé en l'assemblée par le pensionnaire d'Amsterdam, qui demeura sans aucune suitte, quoyque les parens se tinsent asseurez d'y avoir bien faict leur partye. Cela vuidé, il va estre temps de pré-

[1] exactement.

parer son second acte, pour ne laisser rien d'imparfaict. Sa commission expire avec le mois de février prochain, et six mois devant il doibt estre délibéré sur sa démission ou continuation, pendant quoy les affaires demandent un directeur, quand mesmes le conseil d'Hollande viendroit à s'en taire. Cette eslection partagera l'assemblée; c'est pourquoy il sera nécessaire qu'il y soit avancé quelque personnage, qui ne face regretter le changement, mais ait sa visée esloignée de toute autre passion qu'au service de l'Estat et au repos et concorde au dedans.

L'on est fort après aux Estats de cette Province, à faire promptement un fond de quinze ou seize cens mil livres, afin que la grande roue, qui meut touttes les autres, ne cesse d'aller, pendant qu'on se mettra tout de bon au mesnage, lequel on pense consister principalement à retrancher un bon nombre de gens de guerre, de ceux spécialement qu'on paye en argent et lesquels ne se trouvent ailleurs qu'au papier. Plusieurs murmurent et esclattent à tout moment, que l'Estat succombe à la despense et qu'il est temps de l'en sublever; qu'il s'est faict des grandes levées et que, pour des occasions d'une seule saison, lesquelles néanmoins on a veu continuer et augmenter de temps à autre, sans autre avantage que d'en garnir des villes, sans en enrichir le pays, ny en incommoder l'ennemy, et, à tout propos, les provinces nous renvoyent à leurs contributions, pour y prendre le court de noz finances; mais avant que la bouche soit ouverte aux villes sur ce subject, il seroit bien à désirer que, sur l'une ou l'autre occasion, v. Exc. peust faire un tour par deçà, pour dissiper nos nuages. La ruine de la pesche faict perdre le respect à plusieurs, qui parlent tout haut de voulloir commencer la contribution de leurs villes par la défalcation et retenue de ce que requiert leur équippage de mer, et, sy cette maxime prend pied, c'en est faict de l'Estat. On entre en traicté avec les commissaires de Zeelande, pour affranchir la marine et où se prendra ce fond extraordinaire, mais il faut tenir ces gens à la main,

de peur qu'ils ne s'abandonnent par la nécessité à la piraterie, et d'ailleurs il nous convient de mieux mesnager l'Angleterre, qu'on peut entretenir de quelque honeste compliment. La France semble aussy nourrir des mescontentemens couvers, qu'il faut addoucir [1]. Mais je m'avance par trop; ce n'est que pour vostre service et faire connoistre en effect que je suis et désire demeurer, Monseigneur,

de vostre Exc. très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 21 sept. 1635.

LETTRE DXIX.

Le même au même. Opposition au rappel de M. Pauw.

Monseigneur. Le conseiller Pau ne se rend point encor, mais a faict la ronde par tout sur le rappel de son frère, lequel il presse, comme asseuré de l'obtenir, sy on le porte une autre fois sur le tapis. L'entremise de Mr Catz luy est suspecte et ne se faint point d'accuser messieurs de Nortwyck, Musch et moy, d'avoir suborné les villes à son desarçonnement; à quoy il pense s'estre avisé d'un bon expédient, qui est de joindre une requeste à la lettre que son frère escrit aux Estats, laquelle il faict estat de présenter demain, ne se contentant point d'apprendre que personne ne s'en est remuée en l'assemblée, lors que le pensionnaire d'Amsterdam en fit la proposition à son instance. Harlem, de qui il auoit faict bouclier, ne résoudra rien que sur l'advis de v. Exc. Je tiray hier pareille déclaration du pensionnaire de Leyden. La ville de Gaude [2], tant l'un que l'autre party, s'est aussy obligée

[1] Le 15 sept. Richelieu écrit à Charnacé: „Vous considérerez, s'il vous plaist, qu'en grandes affaires il n'y a point plus mauvaise résolution que de n'en prendre aucune." (P. C. H. XXXIX.)

[2] Gouda.

de suivre le mesme bransle. Tout cela ne l'esmeut pas; sa visée tend à l'obtenir de hautte lutte et de renverser tous ceux, qui s'en mettront en obstacle. V. Exc. sera tost informée du succès. La raison veut qu'il ne soit rien changé en la direction de l'alliance qu'il est allé confirmer et de laquelle il a la meilleure connoissance; aussy l'assemblée, au lieu de consentir à son retour, l'a de rechef chargé d'une nouvelle et autant longue qu'espineuse commission, de procurer le remboursement des navires enfoncez par le Roy devant la Rochelle. L'entredeux se doibt mesnager, pour faire décider la démission ou continuation de sa charge d'advocat. La présence de v. Exc. seroit icy bien utile, sy elle n'est plus nécessaire ailleurs. Je prie Dieu d'ottroyer à v. Exc. prospérité en ses desseins, avec parfaitte santé et très-longue vie, et à moy l'honneur de vous rendre bonne et fidèle preuve, qui mérite vostre faveur et confience, car je me signe, en toutte vérité et candeur, Monseigneur,

de vostre Exc., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 23 sept. 1635.

LETTRE DXX.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. L'assemblée d'Hollande a député pour parmy d'autres affaires, prendre vostre advis sur le rappel de Mr Pauw. Quatre villes y avoyent donné leur consentement tout absolu et une bonne partye des autres à esté sy bien mesnagée, que, sy v. Exc. ne le donne avec fermeté et en représentant l'utilité que l'Estat peut espérer de la continuation de sa demeure pour encor quelque temps en cour, il est pour l'obtenir, sans en sçavoir le gré à v. Exc.; mais il vous faudra peu de façon et de

persuasion à l'arrester où il est, et cela vuidé, il va soubs correction estre temps de penser au principal, avant que la saison nous porte dans l'assemblée de novembre, en laquelle se doibt traicter de sa démission ou continuation. En cela et en toute autre chose, v. Exc. me trouvera en une entière déférence, sy elle me faict l'honneur de me tenir digne de ses commandemens. Je prie Dieu de bénir vos conseils et vostre personne, Monseigneur, de santé et de très-longue vie,

de vostre Exc., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur.

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 28 sept. 1635.

LETTRE DXXI.

Le même au même. Conférences de Cranenburch.

*** A Cranenburch, Mr Musch, griffier des Etats-Généraux, avoit eu, déjà en septembre, sous divers prétextes, des conférences avec Don Martin Axpe, secrétaire du Roi d'Espagne, sur les moyens de terminer la guerre. Cette pratique, contraire aux engagements avec la France, y avoit causé une vive indignation. M. de Brezé (voyez la lettre 422) et Charnacé, s'adressant le 14 déc. aux Etats-Généraux, disoient: „S. M. désire qu'on face la paix seure et honorable, c'est-à-dire traittée et conclue conjoinctement et du consentement commun des allies, et non pas précipitée, particulière et cachée, comme il semble que doit estre celle qui se traite maintenant."

Monseigneur. Après une longue attente de la résolution du Roy, sur sa proposition d'une descente en Espagne par la conjonction des forces de cet Estat avec celles de S. M., on se remet à ce que Mr le maréchal de Brezé en proposera à v. Exc., qui me faict vous envoyer la lettre de Mr Heufft déchiffrée, où il y a, ce me semble, des particularités à considérer. Par mesme occasion je vous diray, Monseigneur, que tous les yeux de cet Estat sont portés sur la prattique de Cranenburch, où il va du salut de nous et de nostre postérité. V. Exc.

a l'authorité et la prudence pour en bien faire esclarcir les doutes et raccourcir les longueurs, à ce que les délibérations nécessaires au soubstien de la milice n'en soyent traînées, ny traversées; le seul devoir que j'y sçauroy contribuer, c'est de prier Dieu qu'il vueille présider sur cette action, en la dirigeant à sa gloire et à nostre conservation et de donner à v. Exc. la prospérité, santé et longue vie, que vous souhaitte, Monseigneur,

vostre très-humble, très-fidelle et très-obéyssant serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye ce 4 novemb. 1635.

LETTRE DXXII.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. L'ambassade d'Angleterre avoit esté comme résolue en Hollande, à la réserve de la personne, lorsque Messieurs les Estats-Généraux furent appellés à Arnhem; mais, à leur retour et sur leur relation, il fut pensé plus à propos de la remettre après l'événement de ce qui passoit à Cranenburch, pour à un mesme temps n'engager l'Estat en deux actions contraires, assavoir d'aller convier le Roy de la Grande-Bretagne d'entrer en nostre ligue, pendant qu'il seroit travaillé icy pour l'eschanger nous-mesmes à une trefve; de sorte, Monseigneur, que depuis ce temps là il ne s'en est plus parlé et les Estats se sont séparés sans en rien arrester, qui est la responce que je doibs à celle de v. Exc. du 7 et rendue hier au soir.

Monsieur le maréchal de Brezé, passant par cette ville, me fit l'honneur de me veoir et me donner part d'une estrange opinion dont il estoit imbeu et prévenu, comme sy on l'enveloppoit dans la hayne, qu'il nous croit avoir contre M. le Cardinal de Richelieu, pour ce seulement

qu'il est son beau frère et, considérant où cela doibt aller, je me mis en devoir pour l'en retirer; mais une action que sur ce subject il dit avoir passé à Arnhem, sur son logement, le confirma tellement en sa première créance, que touttes mes raisons et persuasions ne peuvent rien gagner sur son esprit. Il seroit toutesfois dangereux de le voir passer la mer avec cette insatisfaction. Entre autres propos je luy demanday s'il n'avoit receu ordre du Roy pour proposer à v. Exc. quelques nouveaux expédiens, afin de conjointement entreprendre sur le Roy d'Espagne par mer? mais respondit que non, quoiqu'il en eut des lettres fraiches; qui me faict douter qu'on n'y ait changé de délibération, en nous payant cependant d'espérance et de remise. Partant j'attendray le commandement de v. Exc., sy j'auray à touscher de rechef cette corde, ou bien de la passer soubs silence. Les bruicts et les apprestz pour la guerre sont tousjours de saison au temps qu'on traicte. Sur ce je prie Dieu, Monseigneur, de bénir vos conseils et desseins et de donner à vostre personne parfaicte santé et très longue vie.

De vostre Exc. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 10 novembre 1635.

Le 21 nov. le maréchal de Châtillon écrit de Paris, à M de Sommelsdyck: „Je ne vous céleray point que j'ay eu grand peine à défendre la conduite qui a esté tenue depuis nostre jonction, car y en avoit qui font les bons valetz et les fort affectionnez au Prince d'Orange, qui luy avoient rendu de très-mauvais offices. Vous entendrez bien clairement ceux dont je veux parler. Mais je vous prie que cela demeure entre vous et moy, sans qu'on cognoisse que je vous aye donné aucun advis sur ce subject; car il est nécessaire pour le bien commun que ceux qui négocient pour le Roy vers vostre Estat, ne perdent leur créance. A la vérité je trouvois alors Mr le Cardinal fort picqué et dégousté, ayant veu que les effectz n'avoient pas répondu à la grande espérance qu'il avoit de la conduite de S. Exc.; je le trouve maintenant

P. C. H. XXXIX.

fort adouci. Voyant qu'il n'y a plus de remède aux occasions qu'on a perdues, il travaille maintenant à ce qui se peut mieux faire pour l'advenir."

P. C. H. XVIII. 8. Le 2 févr. 1637 Charnacé écrit de la Haye à Richelieu: „Pau voudroit bien retourner ambassadeur extraordinaire en France, voyant qu'il n'estoit plus rien icy. Et j'eusse desiré l'y pouvoir servir, mais ne voyoit pas la chose faisable.... M. Aerssens me tesmoigna avoir confusion que, parmy tant de grandes affaires, V. E. se souviène de luy sur le sujet de la Baronnie de son fils... Il ne change point en l'affection qu'il a sy-devant fait paroistre pour le bien commun; il est fort bien avec M. le Prince d'Orange et très-bien avec Mad. la Princesse, qui commence à en prendre conseil en beaucoup de choses."

LETTRE DXXIII.

Fréderic-Guillaume, Marquis de Brandebourg, à Mr Rivet. Remerciments pour la dédicace de son traité de la St.-Cène.

*** Le grand Électeur de Brandebourg (1620—1688), plus tard époux de la Princesse Louise fille aînée de Fréderic-Henri, succéda en 1640 à son père. Depuis 1634 dans les Provinces-Unies, il avoit étudié à Leide et faisoit maintement l'apprentissage de la guerre.

Monsieur! J'ay recogneu vostre bonne et sincère affection envers moy, non moins en vostre présence que par ce beau et très-agréable Traitté préparatif pour la S. Cène qu'il vous a pleu de dédier à moy. Je vous en remercie très-affectueusement, vous priant de croire que je serois très-aise que quelque occasion me puisse naistre pour vous tesmoigner les effects de mon entière affection que je vous porte. Cependant je me confesseray vostre redevable, et demeureray tousjours, Monsieur!

vostre très-affectionné à vous faire service,
FRÉDERIC WILHELM, marquis de Brandebourg.

Je vous prie me recommander bien humblement aux bonnes grâces de monsieur mon très-cher cousin vostre Prince.

De Arnehm, ce $^{17}/_{27}$ de mars 1636.

LETTRE DXXIV.

Le Comte Guillaume de Nassau-Siegen[1] *au Comte Henri-Casimir de Nassau-Dietz.*

Monsieur mon Cousin. Je suis sy accoustumé à estre favorisé par vous que j'espère asseurément de ne manquer jamais à avoir des tesmoignages de vostre bienveillance; c'est pourquoy j'en viens à vous supplier vouloir interposer vostre crédit envers Mrs de Frise, à ce qu'ils ayent agréable de commander que les deniers qui me sont assignés sur eux soyent délivrés à un marchand qui vous donnera ou fera mettre en main la présante. Et je vous diray de plus que jamais aucune occasion ne s'offrira à moy pour vostre service en laquelle je ne face voir toutes sortes de ressentiment, tant pour ce bienfait sy que pour tous les autres qui l'ont précédé, à rayson desquels et par inclination je demeureray tousjours, Monsieur mon Cousin,

vostre très-humble à vous servir
GUILLAUME COMTE DE NASSAU.

Ma femme[2] vous baise très-humblement les mains et vous supplie de ne point oublier vostre portrait.

Heusden, ce 18 ap. 1637.

Monsieur le Comte de Nassauw
Gouverneur de Frise, etc.

LETTRE DXXV.

Le Comte Jean-Maurice de Nassau-Siegen au Comte Henri-Casimir de Nassau-Dietz. Ses succès au Brésil.

, Jean-Maurice, dit l'Américain (1604—1679), fils du Comte Jean de

[1] Fils du Comte Jean de Nassau-Siegen (1592—1642) et feld-maréchal au service des Provinces-Unies.

[2] Christine, née comtesse d'Erpach.

Nassau-Siegen, entra très-jeune (1620) au service des Provinces-Unies et se distingua, par sa résistance à Pappenheim lors du siège de Maastricht en 1632. La Compagnie des Indes Occidentales le nomma en 1636 gouverneur du Brésil. Il y fit preuve de beaucoup de valeur et de talent; mais, mal secondé par la Compagnie, il retourna en Europe en 1644.

Monsieur mon très-cher Cousin. Le peu de loisir que, depuis mon arrivée en ce païs icy, j'ay eu à mettre l'ordre aux affaires qu'elles désiroient m'excusera, s'il vous plaist, de ce que j'ay esté si longtemps sans vous écrire et vous rendre le devoir, à quoy les loix de la civilité et le lien de nostre estroitte amitié me vous obligeoient. Maintenant que je suis un peu mieux à mon aise, je ne puis demeurer plus guères que je ne vous die avec ma franchise accoustumée que, quelque bon voyage et succès en touttes mes entreprises il plût au bon Dieu me donner jusques icy, l'aiguillon de vostre absence m'est tousjours demeuré, et d'autant plus esté insupportable que, par ce grand intervalle des lieux dont nous sommes éloignez, je suis privé du soulagement que me pouvoit apporter la fréquente réception de vos nouvelles et particulièrement celles de vostre bonne santé. Toutesfois j'espère qu'elle sera tousjours demeurée en l'estat où je la laissay en vous disant adieu, et que cependant le temps n'y aura rien diminué, n'y mesmement des autres félicités, dont il plut à la Fortune de vous combler. Quant à moy, je ne sçay comment assez louer mon Dieu pour la bonne santé et le bon progrez qu'il a donné à mes armes et à ma personne depuis quelque temps en çà. Car après avoir esté arrivé icy le 23 de janvier passé au récief de Phernambouc sain et sauf et avec un applaudissement merveilleux de plusieurs gens de bien, et le 5 de février suivant avoir mis mon armée de 5 jusques à 6 mille hommes tous combattans en campagne, je m'en allay droit à l'ennemy, lequel je n'apperceus pas si tost avec 1800 hommes au pied d'une montaigne fort bien retrensché que je ne le chargeay incontinent, me saisit de sa forteresse et le fis retirer avec perte de 300 braves hommes et plusieurs

officiers de remarque [1] et d'authorité. Des nostres il n'y eust que six de tuez et 35 de blessez. Cette tragédie se joua à une place d'où le comte de Banjollo [2], le général de l'ennemy, ne fut pas loin, mais se n'osant approcher de près à cause du feu, qu'il ne pouvoit sentir, il se contenta de la regarder du haut d'une montaigne, comme ce n'eust esté chose à laquelle il avoit de l'intérest. Il se dégousta aussi si fort de ce premier compliment que je fis alors aux siens, qu'il se défia mesmement de m'attendre dans son meilleur fort de Povason en *Porto Calvo*, lequel je ne laissay pourtant d'assiéger et emporter avec de bonnes et avantageuses conditions en 14 jours. Là dedans se trouva le magazin, ammonition et toute l'artillerie de l'ennemy: à sçavoir 25 pièces de fonte, 4 mortiers, 500 grenades, 500 tonneaux de poudre, grande quantité de grenades à main, de meiche et d'autres matériaux. Les soldats qui en sortirent furent 40, la plus part Espagnols, mais tous en bonne disposition et embonpoint, lesquels, pour empescher de venir brouiller sitost en ce païs icy, j'ay envoyé avec leur gouverneur et 8 capitaines aux Indes Occidentales, où ils auront place et loisir de remuer tant, qu'ils s'en délasseront d'eux-mesmes. L'on demeure d'accord que le comte de Banjollo se persuada, que le dit fort tiendra bon pour le moins 5 ou 6 mois, mais il se trouva grandement trompé dans son calcul; c'est pourquoy il ne se voulut pas aussi opiniastrer beaucoup en une espérance qu'il avoit si mal conceue, s'advisa sur la première nouvelle qui luy vint de la prise de sa meilleure forteresse, de se retirer de bonne heure vers la rivière de S[t] Francisco, et de se faire passer avec son bagage le plus tost qu'il luy seroit possible. Advis à la vérité très-bon; car sans cela il eust esté contrainct de se battre, ce ne faisant pas volontiers, il ne cherchoit aussi point de noise, ny demandoit que d'avoir la paix et estre en repos. Pour sa fuitte, celle fust si pressée qu'il oubliast aussi de défendre les

[1] marque. [2] Bagnola, formé à l'école de Spinola.

passages les plus mal-aisés à forcer que l'on sçauroit jamais rencontrer. Le plus grand empeschement qu'il me donna, ce fut, qu'après avoir passé plusieurs rivières non guéables, il fit défaire tous les ponts qu'il avoit fait faire pour passer arrière soy, lesquels il m'a fallu redresser; cependant il a gaigné son temps pour échapper, ce qu'autrement il n'eut pu faire si aisément et à si bon marché. Mon avantgarde fit toutesfois à cette poursuitte si grande diligence, qu'elle vit encore passer sa dernière chalouppe la sus-ditte rivière de St Francisco et fit de très-bon butins de Portugoises fugitifs, de perles, de vestemens, d'or, argent et autres choses. Ce fust alors, quand ces pauvres gens s'abusèrent si lourdement, quand ils prinrent nos Brasiliens pour les leurs et les demandèrent assistance contre les Flammingos. Ainsi nous voilà rendus maistres, grâces à Dieu, en deux mois de ce bon païs jusques à cette fameuse rivière de St Francisco, sur laquelle je fais maintenant fortifier une vilette nommée Openedo, pour tenir en bride et dévotion les habitans du païs, qui autrement se sont accoustumez de se révolter sur le premier vent qu'ils eurent de leur partie. Je vous devrois aussi dire quelque chose de la très-agréable constitution de cette terre, de la grande fertilité, abondance et rareté qu'elle a et produit en fruits, plantes, animaux, oiseaux, et autres monstres. Mais la feuille me venant à manquer, il n'y a moyen d'adjouster autre chose que la sincère protestation que je veux estre toute ma vie, Monsieur mon très-cher cousin,

[1] vostre très-humble serviteur,

MAURICE CONTE DE NASSAU.

d'Antoni Vaes en Phernambouc, le 28 avril 1637.

[1] vostre — *Autographe.*

LETTRE DXXVI.

M. Hoeufft à M. de Sommelsdyck. Nouvelles.

Monsieur. Le 3 fust ma dernière, depuis receu aulcune vostre. La présente pour dire que on est icy bien en paine de ce que 12 [1] n'est encor en campagne et ne savent que penser. Passé deux jours, je fus voir 13 [2], auquel je fis entendre que tout se rendoit aux rendé-vous; que Son Alt^e partiroit en peu de jours, mais que j'apréhendois que le mauvais temps qu'il avoit faict la sepmaine passé, n'eust retardé son partiment. Il me dict que messieurs les Estats avoient grand tort de tant délayer, veu que la France avoit faict tout ce que ils ont promis et par delà, tesmoing le siège de Landresi, à quoy ils n'estoyent obligés, non plus aux six mil hommes, qui sont prest és environ de Calais et ne font qu'attendre, et sur ce que je luy dysois que l'avence des 300 [V. R.] estoit venu fort à propos, je luy ay tant persuadé que Son Éminence me promit, qu'en lieu que les asignations avoient à courir jusques à la fin d'apvril, qu'il les fera racoursir, pour estre eschéant à la fin de cest année; dont Mr de Chavigny et moy, avons esté trouver Mr de Bullion, pour luy faire trouver bon le dit avancement; ce qu'il a approuvé, et suis après à faire réformer ou renouveller les dites assignations, et serviray l'Estat, en cecy et tout autre chose, de tout mon possible. — Nous ne sçavons au vray l'estat de M^r le Conte [3]; aulcuns veullent qu'il ay traicté avec la Royne-mère, autres qu'on accomode son affaire; au moins le commerce est défendu avec ceux de Sedan, et le Roy va, vers la fin du présent mois, à Soissons, ayant donné rendé-vous au dit lieu au 25 de ce mois, au régiment des gardes, gens-d'armes et chevaux-légers du Roy et Monseigneur le Cardinal et [merceur] 6 pièces de campagne. La circonvalation de Landrecy est fait; on a ouvert les tranchées, et croy que les batteries

[1] le Prince d'Orange. [2] le Cardinal de Richelieu. [3] C. de Soissons.

ayent commencé à jouyer depuis hier. Son Alt. de Weimaer est dans la Conté [1] où il affrontte l'ennemy tout les jours, ayant depuis sa victoire par diverses rescontres deffaict plus de trois mil hommes, avoit assiégé Visou [2]; duc Charles se retranchoit entre Bezanson et la rivière, si bien qu'ils ont quitté la campagne. On croit que Son Alt. ne passera pas le Rhin, parce que on dict que Picolominy, en lieu d'aller au Pays-Bas, a receu ordre d'empêcher à Son Alt. de Wymaer le passage et s'en aller à la Conté. On parle icy de quelque deffaicte des impériaux par Mr Bannier, mais je me réserve à la croire, jusques à ce que nous en ayons plus de certitude, nous avons sceu la rendition de [Hemestees], que on ignore, ou on le veut le couvrir. Les Espagnols ont abandonné vite la paille [3] et se sont retirés en Milanois. Mr le duc de Longueville a assiégé un chasteau et les trouppes du duc de Rohan ung aultre. Ce duc est retourné à Genève. L'affaire d'Angleterre demeure arrestée, Sa Maté ayant envoyé vers messeigneurs les Estas et couronne de Suède. On croit que l'assemblée se tiendra à la Haye, qui sera le plus commode; cependant les Anglois ne lessent pas d'escorter les navires, jusques dans Dunkercq, ayant mis deux convoye dans la dite ville. Depuis 15 jours ils s'excusent ne pouvoir empêcher, à cause que il n'i a poin de signe. Monsieur frère du Roy est venu en ceste ville. Le Roy est à Chantilly; Son Éminence à Ruel. C'est ce qui s'offre à vous dire, Monsieur, quand à présent. Je suis, Monsieur,

vostre très-humble serviteur,

HOEUFFT.

A Paris, ce 17 juillet 1637.

P. C. H. XVIII. 97. Le 21 juillet Charnacé écrit de Bergen op Zoom: „J'ay communicqué à M. le Prince d'Orange vostre Mémoire, sur lequel il m'a respondu que tout le monde et moy particulièrement avoit connoissanse du devoir que les Estatz et luy avoient fait pour exé-

[1] Franche-Comté. [2] Vesoul. [3] partie.

cuter le premier dessein, et l'impossibilité qui s'y est trouvée, comme pour la seconde et troisième année, qui est où il faudroit débarquer, l'en empesche entièrement et qu'ainsy ne pouvant mieux, il falloit de nécessité s'attacher au moindre en considération, mais au plus en force et en difficulté. En quoy l'on ne peut nier que tout ne soit très-véritable, au moins à ce que j'en ay peu voir et recognoistre."

LETTRE DXXVII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Siège de Breda; affaires d'Allemagne.

*** D'après le désir de la France (Charnacé poussant cette entreprise avec passion) on avoit résolu le siège de Dunquerque, mais, ayant passé trois semaines à l'ancre devant Rammekens à attendre le vent, le Prince d'Orange changea de dessein et s'en vint assiéger Breda.

Monseigneur. Dieu ayant réglé voz desseins selon mon désir, qui suspectoit la mer en touttes ses parties, je souhaitte que la terre soit plus favorable à faire succéder vostre entreprinse sur Breda, à mon jugement d'autant préférable devant toutte autre, qu'elle peut couvrir le coeur de l'Estat. La France n'a point de subject de reprocher à V. A. d'avoir rien altéré au project de sa convention, car elle et tout le monde peut juger de vos intentions, par la contrarieté des vents, laquelle dure encore jusques aujourdhuy à s'y opyniastrer. Cela donq ne doibt point empescher V. A., mais le dessein que vous poussez est très-grand. La ville en ses fortifications est le chef-d'oeuvre de feu monseigneur le Prince d'Orange, qui estoit l'Archimède de nostre temps en cette science (1). Le marquis Spinola ne l'osa attaquer que par la famine, et V. A. venant à la prendre, outre la grande gloire que ce luy sera de l'avoir arrachée de la puissante main

(1) „Le 10 oct. fut prise cette ville de Breda que le monde avoit voulu mettre au rang des imprenables, à cause de sa fortification." (*Mém. de Fr. H.*)

du Roy d'Espagne, décidera encor cette ancienne question, sy la nature est plus ingénieuse à se conserver ou à se destruire, puisque vostre attaque se prend à une place fortifiée en perfection et soubstenue d'une puissance surpassant de beaucoup la vostre. La prudente et courageuse conduitte de V. A. nous en promet le succès, auquel tout ce peuple tesmoingne d'estre prest de contribuer jusques à ses derniers effortz, et ceux qui président sur le gouvernement n'obmettront point de mesnager ce zèle au soulagement de V. A., que Dieu vueille préserver de malheur, en vous bénissant de prospérité et de parfaicte sancté.

Monseigneur l'Électeur va trouver V. A. sur le traicté, qui vient d'estre conclu entre la France et l'Angleterre. La chose mérite son attention, au regard de cet Estat, lequel, confinant à l'Empire du costé de son plus foible, doibt meurement poiser[1] sy, en la concurrence de deux puissans Rois, il luy est expédient et seur de déclarer la guerre à l'Empereur, comme au détenteur du Palatinat. Ma considération est que ces Rois peuvent tousjours délaisser cette confédération, sans se pèner[2] d'aucun reproche, ny de retour, pouvans consister en eux mesmes, mais cet Estat seroit le théâtre sur lequel l'estrif[3] viendroit à se démesler. L'Angleterre n'y contriburoit qu'un peu d'ayde, sans prendre part aux dangers et la France, à la faveur de Rome, peut s'en retirer, quand la fortune ne luy riroit pas. Les voisins amis et ennemis, quoiqu'ils en disent, taschent de nous laisser la guerre en partage, pour l'exercice des uns et pour la seureté des autres. La condition toutesfois où nous nous trouvons, demande que pensions à nous retirer d'une tant démésurée despense, afin de prendre à nostre tour, s'il est possible, quelque peu d'halaine. J'avoue, Monseigneur, que, sy tout de bon et soubs des conditions esgales, on pouvoit convenir d'une estroitte et vigoureuse confédération, qu'il seroit à propos d'en embrasser le party; mais de ne se liguer que pour

[1] peser. [2] soucier. [3] débat.

le seul Palatinat, V. A. y trouvera sans doute bien à redire. On conteste icy lequel de deux se doibt faire, ou de demander communication du traicté par des commissaires, au désir des Anglois, ou d'attendre qu'en forme décente il soit exhibé en plène assemblée. Il n'est point raisonnable que cet Estat naissant se gaste avec les Rois, sur des nues formalités, qu'il est bon leur concéder, mais, sy d'avanture V. A. a des considérations pour gagner temps en telle délibération, je me rends volontiers au jugement de ceux qui pénètrent plus avant le fonds de cet affaire. — La retraicte des Suédois vers la Poméranie va empirer nostre condition en l'Empire. La France les doibt mieux secourrir, ou s'armer plus puissamment contre les suittes de leur accord, car tout viendra fondre sur elle et sur V. A. — Hoeufft m'a prié de vous communiquer la jointe[1]; mais, sans me donner de garde, j'abuse de la patience de V. A. en une saison que les minutes vous sont chères. Pardonnez, s'il vous plait, à la très-fidelle affection de celui qui est, de coeur et de bouche, Monseigneur,

de vostre Al[ze], très-humble, très-obéyssant, et très-obligé serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 26 juillet 1637.
A Son Alt[e] au camp devant Breda.

LETTRE DXXVIII.

M. Hoeufft à M. de Sommelsdyck. Nouvelles.

Monsieur. Le 24 du courant je vous ay donné advis de ce qui se passoit icy, de la rendition de Landrecy, d'où ils sont sortis le 26 du mois; depuis m'est parvenu la vostre du 20 et avons sceu le siège de Breda, pour le moins de l'investiture, de quoy on en est icy à demy-

[1] la lettre 523.

content. Mais les préparatifs pour ailleurs et les tourmentes et venz contraire excusent assez l'affaire, joingt que, si le siège estant formé, son Alt. pourra encor agir ailleurs, puisqu'on est icy résolu de pousser la victoire. Le Roy part mardy pour Monseaux; le Conseil va droict à Soissons; le Conseil de finance demeure en ceste ville. Les trouppes de Picolominy sont arrivés en Luxembourg. M. le mareschal de Chastillon estoit le 27 à Estenoq, résolut d'aller à luy. On ne sçait le succès. On a envoyé d'icy vers son Altèze d'Orange, par où vous sçavez les mouvements; si la France peut foncer droit au ceur du pays, les provinces esp^es [1] seront bien estonnés et si on peut faire vivre l'armée au Pays-Bas, ils sont ruinés. L'armée du duc de Wymar est encor aus environs de Bezançon et ne sçay quand il en partira. Banier a lâché le pied et estoit près de Lantzberge, où Vrangel espéroit le joindre. J'espère qui ne feront aucun accordt seul. Pour cest effect je voudroy que le traité de la France et eux fust signé. J'ay faict tenir l'argent à Hambourg, si bien que j'espère cest accordt et demeurant bien uniz on tirera raison de la maison d'Austriche, pourveu que la Compagnie occidentale soit maintenu puissant, sans l'abandonner par traité. Pour l'Angleterre, ils semble estre résolut de bien faire, pourveu que nostre Estat et Swede entrent au traité; au moings Angleterre ne peut en ce cas faire aulcun traité qu'avec les alliés, et sy en pouvoit mettre la jalousie et deffiance entre l'Espagne et Angleterre, ou les mettre en bref en guerre, vray moyen d'en chevir [2]. J'espère que messieurs les Estas useront de leur prudence ordinaire à se bien liguer et donner contentement au deux couronnes, tant qu'ils pourront. Je suis bien ais [3] que l'Estat et [4] contente de moy et leur continueray les subjects, Dieu aydant. Je voy l'advance d'encor 80 v. l. Je m'efforceray à servir l'Estat en tout ce qui me sera possible; pour les envieux, je les laisse faire et continueray mes affections et services.

[1] espagnoles. [2] sortir, se tirer d'affaire. [3] aise. [4] est.

J'ay icy bien de la peine à tirer argent, qui est fort rare parmy les peuples, mais avec le temps et patience on en viendra au bout, comme j'espère. Le parlement a esté assés mal mené par S. M., sur le refus, de faire mettre en exécution quelques édicts; à la fin ils furent hier trouver le Roy à Madrid, où ils ont consenti à tout ce que S. M. leur requéroit et on promis de satisfaire, selon l'intention du Roy. L'accort de Mr le Conte est faict et les croquons en Limoisin et Périgort destruit, force prisonniers; espérant que tout demeurera en tranquilité. C'est ce qui se passe icy pour cest heure et, après mes très-humbles baise-mains, je demeure Monsieur,

vostre très-humble serviteur,

HOEUFFT.

A Paris, ce dernier juillet 1637.

A Monsieur, Monsieur d'Aerssen, Chevallier, Seigr de Somersdicq et de la Plaete, à la Haye.

LETTRE DXXIX.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Les États de Hollande méconnoissent l'autorité des États-Généraux.

Monseigneur. Puisqu'il vous plaist me le permettre, j'avise v. A. que les Estats d'Hollande se disposent à la séparation pour la sepmaine qui vient, sans avoir aucunement proveu [1] au fond lequel vous faict de besoing au maintien de vostre siège, et sy v. A. ne les en faict presser plus vertement et à y fournir d'une ou d'autre façon avant qu'ils partent, j'ay haléné [2] des personnes de condition et d'intelligence, qui espèrent peu que vous y receviez du contentement et en prétend on donner le blasme à la lenteur et froideur des autres provinces. Outre cet affaire, qui est bien le premier en considération, on dé-

[1] pourvu. [2] sondé.

bat encor hors de temps la qualification de messieurs les Estats-Généraux, assavoir sy leur compète aucune judicature Cette dispute ne peut prendre pied qu'avec l'éversion de l'authorité publique et de la direction de v. A.; car, sy le pouvoir de chastier leur est osté, les provinces et les particuliers se dispenseront de touttes loix, pour en convenir selon leur intérest ou inclination, comme venons de veoir en Gueldre, au regard des contributions. Il est doncq nécessaire, Monseigneur, de s'opposer roidement[1] à cette nouveauté. Je pense que v. A. sera supplyée de s'en entremettre, combien que desjà j'en observe un notable préjugé, parceque messieurs d'Hollande, pour mieux former et fonder leur party, entreprennent d'intéresser en leur opinion touttes les autres provinces, auxquelles ils ont escrit à cette fin. Telles et semblables disputes viennent mal à propos pendant vostre esloignement et pourroyent bien traverser les meilleures délibérations, sy elles ne sont prévenues ou levées avec prudence et une atrempée[2] modération. J'ose espérer que v. A. me pardonnera cette liberté, puisque je m'en sens tenu à vostre service. Je receus hier de Paris les advis cy joincts; s'il m'en arrive de plus importans, je les feray tenir aussytost à v. A., à laquelle je prie Dieu d'ottroyer parfaicte santé, avec très-longue et très-heureuse vie; et à moy l'honneur de vostre bienveillance, comme à celuy qui est véritablement, Monseigneur,

de vostre Altesse,

très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 8 aoust 1637.

LETTRE DXXX.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Ayant une fois commencé de vous dé-

[1] inflexiblement. [2] tempérée.

partir de mes advis, pour la seule considération de l'Estat, je ne m'en sçauroy plus retirer que par vostre commandement. Il avint devant-hier un grand scandale, entre la Généralité et la Province d'Hollande, sur la voye à tenir en la levée des convoys et licences. Celle-là voullut que l'affaire passast par la mesme forme des années précédentes; celle-cy se roidit, pour la cueillette [1] et fit par tout desçhirer les billets affigez [2] pour la ferme, avec inhibition aux magistrats des villes d'y assister, ny de prester leur maison de ville. Le jour assigné par la Généralité venu et comme on procédoit à la lecture des conditions, survint le huissier de Hollande, protestant au nom de la province contre toutte l'action et défendant aux subjects d'en prendre part; au mesme instant se leva un des députés de la Généralité, qui déclara que les fermiers seront maintenus en leurs droicts, et en suitte fut le quart de cett' imposition par ferme adjugé à un Frison, avec sept mil livres d'avance. Cette contestation, Monseigneur, portée devant le peuple tourne grandement au mespris de l'authorité du gouvernement. Je ne présume point de dire mon sentiment pour le droict ou le tort, mais je me plains, et à v. A., qu'il ne s'est trouvé parmy nous, durant vostre absence, personne qui se soit avisée d'en prévenir le coup, dont l'esclat est pour former une ruineuse partialité entre les provinces. Encor est-il survenu une seconde rencontre et bien plus rude, sur la recherche de ceux, qui ont laissé fretter leurs navires au service des Espagnols; de quoy les informations et judicature ont par messeigneurs les Estats-Généraux esté renvoyées et commises au conseil d'Estat. Là-dessus je fus le 15me appellé en l'assemblée de messeigneurs les Estats d'Hollande, et me fut enjoint de s'abstenir de telle connoissance, comme n'estant point de nostre ressort. Je répliquay que, par telle déclaration, je me trouvoy géhenné entre l'obéyssance que je leur doibs et le serment rendu à la Généralité à leur nomination, n'y pouvant trouver autre entredeux

[1] amas de deniers. [2] affichés.

que de m'absenter du conseil, auquel nous devons faire droict au nom de la Généralité, sans esgard aux provinces particulières; les priant de délibérer entre ces deux contraires. Les Estats se contentèrent de leur première déclaration et se séparèrent, mais au 20me, messieurs les Gecommitteerde raden m'envoyèrent un acte, portant défense aux députés d'Hollande au conseil d'Estat, de se mesler de la judicature des habitans de cette province, accusez d'avoir fretté leurs navires au service du Roy d'Espagne en la mer Méditeranée et une résolue décision de droict que telle judicature est réservée aux provinces respectives et n'appartient aucunement au conseil d'Estat, selon le 32e article de leur instruction. Or, Monseigneur, V. A. voit où cela tend; c'est une plausible proposition pour les provinces en destail, mais qui renverse l'Union et l'ordre du gouvernement. Sy la Généralité n'a point d'autorité de soy et qu'il la faille aller chercher aux provinces, qui se banderont tousjours touttes pour leurs intérests contre toutte supériorité, qu'elles-mesmes néanmoins ont establye et déférée au maintien de l'Union, quel moyen restera-il de contenir les provinces au devoir de leurs conventions? Quel titre avons nous davantage d'exécuter la Frise, d'aller enlever les habitans de Gueldre, pour avoir traicté de leurs contributions, pour se garantir de ruine? et n'avoir point de droict de chastier ceux qui, par avarice, ont fourny des moiens à l'ennemy commun, de courre [1] sus à nous et à nos alliés? Je supprime cet acte, pour la suitte qu'en apporteroit l'esclat, mais ces disputes se doivent lever par persuasion de prudence ou par meilleure information, et ce faict est de tel poids que je délibéroy d'en aller conférer avec v. A., sy je ne la jugeoy trop empressée du grand affaire que vous avez sur les bras; mais, quoy qu'il en soit, il n'y faut rien négliger, sy on ne veut veoir jetter par terre l'authorité publique. Je le dis à ma descharge, avec résolution d'embrasser tousjours vos commandemens. Je prie Dieu de bénir vos conseilz

[1] courir.

de prospérité et de donner à vostre personne parfaicte santé et très-longue vie. C'est, Monseigneur,

de v. A., très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, la veille de la St. Barthélemy 1637.

LETTRE DXXXI.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. L'expédient que V. A. propose à dévider la contention d'entre les provinces, me semble salutaire pour empêcher que rien n'aigrisse davantage; mais la conférence n'en lèvera point la cause, car il est à croire que de part et d'autre on viendra prévenu chacun de son opinion et desjà y est-on allé trop avant en lettres et en déclarations. La judicature de la Généralité est disputée par des provinces particulières, comme une usurpation sur leurs droictz et franchises; en quoy est à craindre que touttes les provinces ne conviennent aysément, pour s'affranchir de supériorité, sans considérer le publiq en sa nature et composition; mais, quelque contestation qu'il y ait, sy faut-il, Monseigneur, que l'Union tienne, sy on ne veut jetter l'Estat par terre, et l'Union n'est autre chose qu'un corps composé entre et dans les provinces, avec authorité et pouvoir d'administrer souverainement touttes les affaires qui touchent à l'Union, dont la première et plus essentielle partye est celle de la judicature des choses de son ressort, c'est-à-dire de celles qui concernent le corps; autrement ce ne seroit plus qu'une chimère, sy la punition et la récompense luy estoit retranchées, à l'appétit de quelque province particulière, sy d'aventure elle s'y trouvoit intéressée. Les Amphyctions, composez comme cet Estat et nous à leur exemple, prenoyent jadis connoissance des différens de tous leurs al-

liés et les jugeyoent sans appel. Nos prédécesseurs en ont jusques icy usé de mesme. Le commun danger ne permet pas que nous esbranlions en aucune façon ces premières maximes, et qui soubstiendroit vostre authorité, quand l'Union se trouveroit desarmée? Seriez-vous pas obligée à toutte rencontre d'accourrir[1] aux provinces particulières et qu'espéreriez vous de leur séparation sy, unies et touttes comme d'accord, s'acquittent sy froidement de leur devoir et courrent sy chaudement à leur particulier? Mon advis donq seroit, Monseigneur, que V. A. ne souffrist point que l'Union fust esbreschée, ains l'authorité maintenue; le temps n'y amendera rien, sy vostre intervention ne remet les humeurs de leur aigreur, pour les rammener peu à peu à la considération du péril commun, auquel ces fâcheuses contentions jettent l'Estat et touttes leurs fortunes; et, sans plus toucher au faict de la judicature, qu'il faut conserver comme le *Palladium* de l'Estat, V. A. possible[2] ne trouvera hors de propos de mettre en avant de faire commettre pour cette fois, pour le respect du commerce, quelques juges extraordinaires au contentement de la Hollande, afin de procéder contre les prévenuz sur la commission de la Généralité. C'est le party qui me semble plus aysé et sortable. Je supplie très-humblement V. A. de ne réputer ma liberté à présumption; elle n'a pour but que de vous rendre preuve que je suis, Monseigneur,

de vostre Altesse,

très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 3 sept. 1637.

Par cet apostille, Monseigneur, et au premier mouvement de ma douleur de la mort de feu M. de Charnacé (1), je plain à V. A. la perte que venés[3] faire d'un fidelle ser-

---

(1) Exerçant la charge de colonel d'un régiment françois, il venoit d'être tué devant Breda d'un coup de mousquet.

[1] de recourir. [2] peut-être. [3] v. de.

viteur; lequel ayant estably toutte son espérance et fortune, contre les envies et changemens de sa patrie, en la seule amitié de V. A., ne s'estoit proposé autre pensée ny visée que de vous servir fidèlement, en liant à son possible les intelligences et confiences du Roy à cet Estat, sur ce fondement; Dieu vueille que celuy qui luy succédera, ayt pareilles intentions. Cestuy estoit faict et partant j'ose redire que V. A. y a perdu trop plus qu'elle ne croit et le sçay, mais c'est Dieu.

LETTRE DXXXII.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. J'ay escrit à v. A. le 23 aoust sur les différens esmeus entre la Généralité et cette Province. La question n'est pas petite, car la compétence de la jurisdiction y est disputée, c'est-à-dire, qu'on en sappe les fondemens de l'Estat, qui ont leur ferme sur l'Union, à laquelle se doibt rapporter la souveraine authorité du gouvernement, que vous avez droict et aydez à conduire. J'avoy espoir que les gens de bien se fussent miz au devant de cette contention, ou qu'une députation, sur l'advis de V. A., en eust ouvert la voye à l'accommodement, en bannissant toutte autre animosité que celle qui menast à l'intelligence et paix mutuelle; mais la fidélité que je vous ay protestée, et la liberté que m'avez donnée, me force de dire à v. A. que la Généralité ne s'eschauffe pas assez à conserver ses droicts et que, de la part d'Amsterdam au contraire, tout se remue à fonder leur prétention, jusques là que, sy la partye se peut lier avec le quartier de Nort, à quoy il est travaillé, on n'en viendra jamais en vostre arbitrage, duquel il se parle desjà, que les ancêtres, en cas pareil, ne s'en sont voullu soubsmettre, ne déférer à la connoissance de l'Empereur leur prince naturel. Mais, Monseigneur, il n'est pas question de nous

déjoindre, la prudence veut que tels incidens se préviennent ou lèvent par prudence, sans permettre qu'ils prennent pied ny adhérence; rompez donq de vostre intervention les dez à ceux, qui les ont en main, et ne permettez point que le mal s'invétére; qui conseillent d'y temporiser, m'en font craindre la gangrène; le mal n'est pas nay à coup, plusieurs harcélemens l'ont précédé et je ne me feindray point d'asseurer qu'il dérive d'une autre source, et nous avons ce malheur que, quasi à nostre naissance, on nous faict deschoir de viellesse, tant il se voit de désordre, confusion et de stupidité à nostre conduitte. C'est à V. A. que j'adresse cette plainte, puisque la condition de cet Estat doibt entraîner la vostre en suitte. On vous embrouille au point que les ennemiz ne vous permettent de regarder derrière et, sy le zèle n'alloit qu'à conserver chacun ses droictz, la raison en feroit bientost la décision; mais, au temps présent, toutte nouveauté est suspecte. Partant, pour entamer une conférence à traicter ces débatz, il est tout à propos et plus que temps que v. A. en face sommer les parties, soit icy, soit en l'armée; il y pourroit intervenir des personnes neutres et pacifiques, pour au principal remettre et commettre la judicature des matières qui sont en desbat à des juges triés de commun concert et consentement, la moitié au choix de la Hollande et l'autre de la Généralité, pour cette seule fois, à la chargé de les assermenter et assujettir aux loix de l'Estat. V. A. proposant cet expédient, vostre authorité y demeure conservée, laquelle ne peut meshuy [1] souffrir que ces choses se vuident autrement que de vostre connoissance. — Les nouvelles que j'ay de Paris du 5, testifient de la satisfaction qu'on y a du siège devant Breda, à cause qu'il les soulage d'une puissante diversion, c'est-à-dire, que tout l'effort de la guerre est donné en partage à V. A. On tasche de nous faire croire qu'on y estoit à projetter de grands desseins et nous en donner des espérances, mais il est très-évident qu'on s'y contente d'aller aux bi-

[1] désormais.

coques et à la vache, au lieu de mesnager voz armes, qui jusques icy ont tenu en escheq celles d'Espagne, et plus il y a eu de péril, et plus grande en sera vostre gloire. Je prie Dieu qu'il prospère vostre entreprinse de briève et bonne yssue, et la personne de V. A. de parfaicte santé et de très-longue vie; à moy l'honneur de vostre bonne grâce en qualité, Monsieur,

de très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur de v. A.

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 16 sept. 1637.

LETTRE DXXXIII.

Le même au même. Même sujet; négociations.

Monseigneur. Le payement de la milice non repartye devient meshuy[1] court et va estre temps d'y penser d'heure, sy voullons éviter confusion; car la France payant ses quinze cens mil livres en argent léger, le fonds, rendu icy, en revient à douze cens mil, s'il est gardé entier, de quoy je fay doute, plus de la moitié en a esté négotié et distribué, et on ne faict encor qu'entâmer le mois d'octobre; ou prendra-on ce qui est deu à Weerdenburch, à Moulart, aux hospitaux, et aux services? V. A. sçait que les provinces en vuellent demeurer deschargées, ne parlans desjà de ces troupes qu'avec dessein de les congédier dès l'yssue de la campagne, comme sy la guerre devoit finir avec la prise de Breda. Il est donc à propos, Monseigneur, ou que persuadiez la Généralité, quand elle sera par députez à vous sur d'autres affaires, de faire finances pour la continuation; ou bien, qu'aydiez à y porter la France, parmy les autres pourparlers dont on doibt convenir avec elle. Sy d'abordée le nouvel ambassadeur peut estre mesnagé, ce seroit un grand achemi-

[1] désormais.

nement pour ce faict, un chacun sachant que cet Estat a supporté seul tous les effortz de l'Espagnol et la jalousie des alliés, tandis que la France ne trouve point de ferme pour fonder sa composition, il est à croire que le mouvement de cette république et la nécessité de sa conservation luy fera grande considération; car elle a faict preuve cette année qu'une assez légère partye des forces ennemies luy a osté les moiens de s'avantager de vostre diversion, qui tenoit tout le Pays-Bas en escheq ou engagée contre V. A. — Une autre chose, Monseigneur, me fâche, de voir généralement tous les ambassadeurs de l'Estat se promener icy inutilement, comme sy le dehors ne les touchoit point. C'est une foiblesse du gouvernement, et laquelle peut estre corrigée par l'authorité et par l'admonition de V. A.; mais nous avons ce malheur qu'un chacun vise à son particulier et use du publiq comme d'estrivière [1]; il leur faudroit furetter les conseils et la conduitte des alliez, qui ont divers traictez sur le tapis et desquelz il s'en trouvera tousjours quelcun qui nous concerne, et la principale pensée de l'Espagnol est abuttée à s'en avantager sur cet Estat, qu'il voit en condition de mériter le support des Princes qui redoutent sa grandeur et partant il cerche à les en séparer; mais, à mon advis, il nous est plus seur et plus expédient de nous laisser tromper aux alliez, s'ils nous vuellent manquer de foy, que d'attirer sur nous le blasme d'avoir contravenu au traicté. Surtout, Monseigneur, V. A. ne doibt souffrir qu'autre, qui que ce soit, entreprenne de traicter pour cet Estat, de peur qu'il ne soit prins comme accessoire et indifférent, après que les grands auroyent adjusté et composé leurs intérestz, pour nous donner leur guerre en partage. Si je ne craignoy d'estre trop diffuz, j'auroy trop de choses à réprésenter à v. A.; je m'en restraindray à cette seule, dont nostre conseil vous escrit. C'est, que messieurs d'Hollande entreprennent de faire monstre par touttes les provinces en leur seul nom;

[1] étrier.

nous leur avions offert nos commissaires et vostre authorisation, mais l'ayans rejetté, comme ayans droict de ce faire, ils en ont faict essay à Grol et trouvé que le commandeur a refusé d'obéyr; maintenant ils demandent vostre intervention, pour faire réparer la désobéyssance. La chose nous a semblé de trop de suitte pour y rien décider, sans l'advis de V. A. Chacune province, sur cet exemple, pretendra pareil droict et prérogative, et c'est proprement la function du Conseil d'estat, qui voit et considére touttes les provinces en un seul corps. Ces monstres particulières seroyent pour tout confondre, voire pour authoriser les provinces de retrancher les compagnies à leur discrétion et de nous en envoyer les rolles complets, de façon que V. A. ne sçauroit jamais au vray les forces de l'Estat, qui seroyent plus fortes, plus foibles, selon qu'on en prétendroit proffiter. Ces nouveautés s'entassent les unes sur les autres et il nous seroit plus seur de ne rien altérer au gouvernement que pour l'amender. Quand les députés de la Généralité seront à vous parmy leur besoingne, V. A. trouvera occasion de prendre aussy leur sentiment sur celle-cy. Sur ce je prie Dieu de bénir vos conseils de succès et prospérer vostre personne de santé et de très-longue vie, me signant, Monseigneur,

de vostre Altesse très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 11 d'octobre 1637.

LETTRE DXXXIV.

P. B. 9259

M. de Sommelsdyck au Maréchal de Châtillon. Préparatifs de la campagne.

Monsieur. Monsieur d'Estrade m'a rendu vostre lettre du 25 mars; certes ce m'est trop d'honneur qu'il vous plaise me traicter de tant de confiance, présumant qu'après

l'information que vous me donnez des délibérations et préparatifs du Roy et de son E., je pouray contribuer quelque debvoir et adjuster les desseins de la prochaine campagne à un réciproque contentement et tel qu'il convient à nostre présente condition; et, pour vous y satisfaire, je vous diray que j'ai bien considéré vostre lettre, et S. A. en a aussy pesé le discours et le subjet; elle trouve les conceptions de S. M. dignes de sa grandeur et de sa magnanimité; car, voulant faire valoir la réputation de ses armes, affin de mesnager les alliez et nécessiter les ennemis de se rendre plus enclins et traitables, à l'abord, il luy est nécessaire d'entreprendre et pousser la guerre avec plus d'effort et de vigueur que par le passé, et de se prévalloir de ses alliez comme d'un accessoir tant seulement, entre lesquels cet Estat-cy ne faict pas petitte considération, mais lequel a besoin d'estre aydé et supporté, s'il ne peut en tout correspondre aux désirs de S. M. J'ay rendu en toute occasion les offices d'un homme de bien à nourrir et entretenir la bonne intelligence de cet Estat avec la France; en quoy je ne me lasseray jamais, car c'est l'unique moyen pour espérer une heureuse issue de nos longues misères, et peut-on faire estat de nostre foy et de nos forces, comme nous faisons de celles du Roy... Mais le Prince d'Orange est en condition différente de celle du Roy qui n'a qu'à vouloir; car icy il fault de l'argent, pour mettre ses conceptions à exécution, lequel procedde lentement et ne peut estre obtenu des provinces, lasses et pour la pluspart espuisées, sans évidente démonstration de quelque nottable advantage, que plusieurs ne recognoissent poinct aux conquestes des villes, veu que leurs charges en augmentent, et pourtant elles ne sont tantost plus pour mener par persuasion. Néantmoins je ne doubte que son Altesse ne surmonte encore cette difficulté par sa prudence et dextérité à manier ces esprits, et pourra sortir avec seize mil hommes de pied et cinq mil chevaux... Croyez, Monsieur, que S. A. y procedde de bonne foy, très-désireuse de con-

tenter le Roy et l'obliger à aymer et assister cet Estat. Elle a le dehors et le dedans qui le tiennent alairte [1], car les Impériaux se renforçent sur le Rhin entre nos meilleures frontières; leur intelligence avec les Espagnols nous rend leur neutralité doubteuse, et, pour ne rien laisser à leur discrétion, un bon gros les doibt tousjours esclairer, et il est fascheux devoir tousjours regarder derrière; avec cela nos provinces ont de la peyne à convenir de l'employ de l'armée, l'une la demande icy, l'autre là; tel désire qu'elle ne bouge, un autre propose de la proportionner aux revenuz de l'Estat. D'une telle diversité d'intérêts et de sentiments S. A. doibt prendre ses conseils, et, s'en desmellant peu à peu, porter les affaires à leur vrai poinct; ce qui ne se faict sans grande contestation, ny sans perte de beaucoup de temps, et S. É. [2] s'en faisant bien informer peult excuser Monseigneur le Prince d'Orange sy, ayant à réussir en ses advis parmy un peuple, il n'effectue pas tout ce qu'il désire bien; mais, encore un coup et pour le bien sçavoir, j'ose entrer en caution pour luy qu'il ne peut estre mieux intentionné à entreprendre quelque coup d'importance, si les ennemis luy font jour; car il sçait que l'amitié du Roy est nécessaire à cet Estat, et que S. M. désire qu'il agisse puissamment, comme il est délibéré de faire. La guerre se fait vieille, les charges nous pésent et les peuples se lassent de tant contribuer sans voir aucune fin à leur misère, parlent de se ranger sur la deffensive et de retrancher une bonne partie de la milice. S. A. tourne leurs plaintes contre eux pour les retirer de telles délibérations, car leur guerre est contrainte et sans fin, l'ennemy puissant et remuant, dont la France destourne le principal effort de dessus eux; s'ils désirent la paix, qu'il la fault procurer par les armes et les avoir tousjours grandes et prestes, pour luy faire perdre la vollonté de plus longuement les essayer; qu'ils sont sur le poinct d'espérer du relasche au moyen des armées ou de la pacification du Roy, hors de là il n'y a poinct de res-

[1] alerte. [2] Éminence.

source pour eux. C'est ce qu'il bat à tout propos, et pouvez penser par là, Monsieur, sy S. A. n'a poinct subject de désirer à se bien entendre avec S. M., en conduisant les desseins de la guerre au commun advantage et satisfaction. La condition de cet Estat ne comporte poinct de recourre [1] à un combat général, et partant devons user de grande circonspection à faire les choses avec seureté, pour ne perdre en un seul coup ce qui a esté mesnagé soixante et dix ans de long. Vous sçavez que nostre milice pour la pluspart est composée d'estrangers, lesquels une fois rompus, dont Dieu nous garde, ne se sçauroyent reffaire si promptement; et, qui pis est, les peuples estonnez en perdroyent le courage, l'espérance, et l'ordre ou la vollonté de plus contribuer. Le Roy agissant comme vous projettez, Monsieur, et nous au mesme instant mettant aussy une belle armée aux champs, il est certain que les ennemis ne sçauroyent à qui courir les premiers. . . M. d'Estrades n'est point encore expédié, on tasche de l'approcher, autant qu'il est possible, pour achever à une seulle fois. M. l'ambassadeur est un sage personnage, doux, traictable et tout à l'humeur et au gré de S. Alt. Je vis avec luy en toutte confiance. . . .

La Haye, 10 avril 1638.

P. B. 9259.

LETTRE DXXXV.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur. Je vous ay escrit le dixiesme, en responce de la vostre du 25 mars. Le partement de M[r] d'Estrade me prit l'autre jour si fort de court, qu'ayant au mesme temps à présider au conseil, je n'eus pas le moyen de vous escrire, mais après luy il ne me restoit rien à dire, car il est si plainement instruit de tout, qu'il vous esclaircira abondamment des bonnes intentions et des grandes aprestes [2] de Monseigneur le Prince d'Orange pour

[1] recourir. [2] préparatifs.

sortir cette année en campagne et s'y gouverner de la sorte que le Roy et son Exc. en reçevront contentement. Cependant que l'herbe vient, S. A. est après à faire lever quatre mil bourgeois, qu'il destine à la garde des frontières, à dessein d'en tirer autant de vieux soldats à renforcer son armée, et à trouver le fonds qui doit entretenir cet équipage. L'artillerie avec tout le train est desjà devant Nimmeghe, afin de prendre ses avantages des rivières, et porter ses pensers et ses desseings la où les occasions l'appelleront. Et pouvez croire, Monsieur, qu'il ne projecte rien de petit, mais, comme vous sçavez trop mieux, il est malaisé de dire de loing positivement qu'il entreprendra cecy ou cela, et il s'en fault remettre à luy, qui en cette délibération considére ce qui est faisable, ce qui est deu au respect de S. M., et ce que requiert la condition de cet Estat et son honneur propre. La grande sécheresse rend la campagne tardive et ne semble à propos qu'au début la cavallerie eût manqué de fourrage. Tant-y-a, Monsieur, que le rapport de monsieur d'Estrade vous contentera. Je luy doibs ce tesmoignage qu'il s'est employé en sa commission avec un soing et vigillence non pareille, ayant tout remué pour obtenir de son Altesse une déclaration absolue et telle que sans doubte il vous tesmoignera et communiquera, et comme de plus il a trouvé S. A. résolue et portée à s'unir plus estroittement d'intelligence avec S. M. et S. É.[1] S'il y a par fois de la longueur, elle procedde de la nature de ce gouvernement, composé de plusieurs provinces, qui en la conduite des armes ont souvent leur désirs différents, et lesquels S. A. doibt surmonter par persuasion, au moyen du bénéfice du temps.....

La Haye, 24 avril 1638.

[1] Éminence.

LETTRE DXXXVI.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz, sa mère[1]. *Nouvelles.*

Madame...... Je ne doutte pas ou les troupes du comte de Gallas donneront bien de l'alarme au duc de Lunenburch, aussi en donnent-ils bien aux comtes d'Oldenburch et Oost-Frise, et à nous aussi en partie, mais on espère que le Roy de Dennemarck se meslera de la querelle, ce qui nous allégera, car on tient pour asseuré icy qu'elles se mettront autrement au service du Roy d'Espaigne. Il m'a extrêmement consolé de veoir que v. Exc. a accepté l'excuse que je vous ay faitte touchant le faux bruit de mon mariage; j'espère que je continueray, en tel cas et en touts les autres, tesmoigner l'obéissance que je dois à v. Exc., laquelle je conserveray tousjours inviolable. Tout le monde me veut marier icy à une partie bien considérable et aventageuse, et à quoy parvenir (à ce que disent quelques uns, qui en croient sçavoir quelque chose) il ne faudroit pas beaucoup de difficulté, mais je n'ay garde de m'engager en la moindre chose du monde de telle nature, sans l'exprès commandement et consentement de v. Exc.....

Les affaires vont, Dieu mercy, assez bien par deçà, encor que mes ennemis, ou plustost ceux du bien publicq, ont tasché de me faire un tour par ceux de la court de Justice, mais yls ont estez empeschez et semble que cecy servira au contraire pour me donner tant plus de crédit et authorité. Je n'amuseray d'avantage v. Exc., ains en finissant vous supplieray très-humblement de me vouloir continuer l'honneur de vos bonnes grâces en qualité, Madame,

de vostre Altesse, très-humble, très-obéyssant fils et serviteur,

H. C. DE NASSAU.

Leevarden, ce 24 d'avril 1638. *v. st.*

[1] Sophie-Hedwige (1592—1642), duchesse de Brunswick-Lunenbourg, veuve d'Ernest-Casimir.

LETTRE DXXXVII.

P. B. 9259.

M. de Sommelsdyck au Maréchal de Châtillon. Nécessité d'une étroite intelligence avec le Prince d'Orange.

*** Le siège de St. Omer, par le Maréchal de Châtillon, devoit faciliter le dessein du Prince d'Orange sur Anvers.

..... Son Altesse est preste et bien résolue de se prévalloir de la première occasion qu'elle jugera propre pour faire un coup correspondant au désir du Roy, aux forces communes et aux longues et bonnes délibérations qui en ont esté concertées et arrestées, mais tout sera en vain, si de vostre costé, Monsieur, vous n'y apportez la dilligence, la chaleur, et la force qu'il convient. Vos premiers coups en vallent deux, et vous estes trop sage pour ne voir qu'outre le service du Roy, il y va encore de toutte vostre fortune à bien faire succéder cette campagne. Le Roy vous ayant esleu comme le plus entendu, attend aussy de vostre discrétion et expérience des succès dignes de sa Majesté; s'il arrive que quelque chose cloche, et ne corresponde poinct aux espérances, l'envye sera aussy tost desbandée contre vous, à quoy mesme vostre religion[1] serviroit de matière; au moyen de quoy, Monsieur, je me permets cette liberté de vous dire, comme vostre très-fidèle serviteur, qu'il est nécessaire que vous demeuriez dans une estroitte intelligence et confiance avec S. A., exécutant punctuellement ce qui a esté convenu, et pour le temps de la marche, et pour la force de l'armée, et les occasions à entreprendre, faisant tousjours estat que S. A. procedde en cette affaire avec la candeur et les intentions que sçauriez désirer, comme le temps l'avérera; le reste dépend de la bénédiction de Dieu!...

La Haye, 24 mai 1638.

[1] Le maréchal étoit protestant.

LETTRE DXXXVIII.

Le Comte Guillaume-Fréderic au Comte Henri de Nassau-Dietz. Désastre de Calloo.

⁎ Trompé par de fausses nouvelles, après avoir pris le fort de Calloo, le Comte Guillaume de Nassau, maréchal de camp, avoit fait de nuit, le 20 juin, une retraite précipitée, qui devint une déroute; environ deux-mille hommes furent tués, et le jeune Maurice, fils du Comte, y périt. Le Prince vit ainsi „les desseins et espérances que l'on avoit du progrès de cette campagne évanouis." (*Mém. Fr. H.*)

Monsieur. Pour n'estre le dernier à vous faire sçavoir qui ce passe icy, m'aige [1] voulu servir de ceste commodité, et sçaurez par icelle que, despuys ma dernière, ne c'est passé sinon l'attaque d'un travers que nos gens ont prins sur l'ennemy; le jour après ils sont revenus avec grande force pour le resprandre, et croy qu'après quelque prinse resprince ils en sont demeurez maistres, où le lieutenant Vils du conte Henry est grandemant blessé, et vint [2] blessez, dix tuez; le mesme jour le conte Maurice, allant à l'escarmouche avec des vierrours [3] un peu loin dé travaulx, a esté surprins de la cavaillerie dé ennemis, luy délaissé de ces gens, se défendent tousjours, a esté prins et tué, après la foy donnée, dict-on. Il est fort plaint de tout le monde. Son Altesse a incontinant envoyé Mr de Beversveert [4] au conte Guillaume, pour luy plaindre le deuil, et Gallot à Madame sa femme. Les troupes qui viennent de touts costés en Flandre font croire à touts qu'on advancera guères st' [5] année, et l'espérance qu'aulqu'uns se avoyent donnez de attaquer Anvers sera vaine et croit [6], puys qu'ils dégarnient la Meuse de troupes, qu'on pourroit bien vous aller joindre et vous donner de la besoigne, qui me réjouiroit fort, comme estant, Monsieur,

vostre très-humble, très-obéyssant, serviteur et frère

GUILLEAUME FRÉDRIC C. DE NASSAU.

[1] ai-je. [2] vingt. [3] vuurroers (armes à feu).

[4] Louis de Nassau, fils naturel du Prince Maurice, seigneur de la-Lecq, de Beverweert et Odyk († 1665). [5] cette. [6] crois.

LETTRE DXXXIX.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Même sujet.

—

Madame. A la fin celle que v. Exc. m'a fait l'honneur de m'escrire le $^{15}/_{25}$ de may m'a esté rendue hier, laquelle m'a extrêmement réjouie, par l'asseurance que v. Exc. me donne de la bonne opinion que vous avez de mon très-humble obéissance, de laquelle je tascheray, avec l'ayde de Dieu, d'en donner de jour en jour des preuves plus manifestes. J'ay veu aussi, Madame, la proposition de monsieur le Comte Jean Louis de Nassau et les considérations de v. Exc. y jointes, lesquelles je trouve très-résonnable et dignes de vostre jugement. Pour l'autre affaire, touchant les discours que v. Exc. me tient, je ne puis dire autre chose, que ce que vous jugez de la plus âgée a esté considéré par moy de mesme, à quoy il joignent encor d'autres que je n'ause [1] fier à la plume et qui ne doyvent estre mesprisées; mais, pour l'autre, je tiens qu'il ne peut estre que très-avantageux, et si le bon plaisir de v. Exc. est tel, il ne faut que m'en donner le moindre samblant et me mander de quelle façon vous voulez, Madame, que je m'y comporte, m'imaginant qu'il y faudra aller un peu avec circumspection et ne se déclarer avant que l'affaire soit aucunement préparé. — Par ma précédante v. Exc. a peu veoir ce qu'est passé en l'expédition de Flandre, de quoy je n'ay eu autre particularité depuis, sinon que les officiers qui y ont esté de mon régiment sont très-touts prisonniers, sans que de cept compagnies il s'est sauvé un seul. Pour moy je suis encor empesché à brasser [2] une entreprince sur une des places ennemies, de bien de considération, à laquelle il y a assez bonne apparance de bon succès, Dieu aydant. Les affaires en Frise sont en assez bon terme, et croit-on qu'elles se porteront de temps en temps en mieux. Voilà, Madame, tout ce que je puis mander à v. Exc. pour le

[1] ose. [2] faire secrètement.

présant, ce que me contraint de finir, en me signant, Madame,

de v. Exc. très-humble et très-obéissant fils et serviteur.

H. C. DE NASSAU.

De Nimmegen, ce 22 de juin 1638.

LETTRE DXL.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Je demande pardon à V. A., sy je ne me puis taire en la douleur publique et laquelle vous ressentés plus vivement que nous tous; car ce grand désastre avenu en Flandre touche plus à vostre gloire qu'il n'intéresse la seureté de l'Estat, d'autant qu'il a faict avorter l'espérance que nous avions conceue de vos sages conceptions; mais, Monseigneur, vous sçavez par expérience que les armes sont journalières et qu'une terreur panique vient de la main de Dieu, auquel je rends grâces que cette retraite est avenue loin de vous et sans vostre sceu, qui aurez seul l'honneur du redrès de ce désordre, s'il vous plaist y user de vostre modération et prudence accoustumé, balançant les affaires à la constitution du temps et des humeurs; par où V. A. acquerra plus de réputation que ce grand malheur à l'avanture ne mérite de blasme. Messieurs du Conseil, dès l'ouverture de vostre lettre, ont aussytost ordonné tout ce que Bouckhoven nous a ce matin proposé. Je contribueray aussy la fidélité et promptitude à servir et obéyr V. A., à quoy je me sens tenu par mes devoirs et les grandes obligations que je vous ay. Et sur ce je supplye le Créateur d'ottroyer, Monseigneur, à V. A. parfaite santé, très-longue vie, et heureuse expédition.

De vostre A., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 26 juin 1638.

LETTRE DXLI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Affaires militaires.

—

Monseigneur. La monstre générale a sur mon rapport esté arrestée, en conformité de l'advis de V. A., et doibt estre hastée en l'armée, à quelle fin messieurs du conseil d'Estat s'en remettent à la diligence de messieurs les députez sur les lieux. Celle des garnisons demande plus de temps, et est creue que, se faisant par parcelles et en divers temps, qu'elle manifestera plus au vray la force des compagnies, qu'on sçait estre partout très-défectueuses et foibles, et pour ce qui touche les trouppes desvalisées en leur retraicte de la Flandre, il a esté pensé fort équitable de donner quelque temps, sans le déterminer, à la cavallerye, pour se remonter, pourveu qu'ils représentent leurs personnes, et de faire une simple reveue de l'infanterye, contant les hommes [en] les payant sur les dernières rolles, ce qui servira de quelque lénitif à leur douleur et perte, et foullera [1] peu l'Estat. Messieurs les gecommitteerde raden ont prins à charge d'ordonner à van der Mast, de ne remettre au capitaine Alcoq que ses simples gages de capitaine, réservant le surplus à l'entretien de sa compagnie. Cecy, Monseigneur, n'est que pour rendre conte à V. A. de son commandement et de mon obéyssance, que je rendray tousjours toutte entière à ses volontez, et avecq la promptitude que doibt un très-fidelle et très-obligé serviteur, lequel désire avec une ardente passion vostre grandeur, santé et prospérité et, pour récompense, l'honneur de vostre bienveillance, lequel espérant de mériter, je me signe, Monseigneur,

De vostre A. très-humble et très-obéyssant serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 5 d'aoust 1638.

[1] chargera.

LETTRE DXLII.

Amélie-Elizabeth, Landgrave de Hesse-Cassel, au Comte Henri de Nassau-Dietz. Remerciments.

*** Amélie-Elizabeth (1602—1651), fille du Comte Philippe-Louis II de Hanau et de *Catharina Belgica*, fille du Prince d'Orange Guillaume I. Ayant épousé en 1619 le Landgrave Guillaume V *le Constant*, veuve et régente en sept. 1637, elle déploya dans des circonstances très-difficiles, durant la guerre de Trente ans et lorsque Hesse-Cassel sembloit en Allemagne pour le protestantisme son dernier boulevard, une habileté, une pieté, et une force de caractère digne de son époux et de son aieul. — De la ville de Leer, en Ost-Frise, où son époux étoit mort, elle s'étoit rendue à Groningue, où elle demeura jusqu'à la fin de 1638.

Hochwohlgebohrner freundtlicher vielgeliebter herr Vetter. E. mir sehr angenehmes wiederantwort, briefflein vom 31 Julij, ist mir gistern wohl eingeliefert worden. E. L. erzeigen mir all zu viel ehr, ihn deme Sie sich bey ihren itzigen obliegenden krigsexpeditionen undt geschäfften, nichts daweniger so viel obmäszigen undt bemühen wollen, mich mitt ihrer behörlichen guthen souvenence zu favorisiren, undt, gleich wie ich hieraus genugsam E. L. guhte affection undt wohlmeinung verstehe, also werde ich mich befleyssigen solches in aller begehender occasionen durch allerhandt angenehme diensterweysungen hinwiderumb gegen E. L. zu recompensiren, undt was ich nicht werde prestiren können, darinnen wirdt der [l.[1]] Gott meinen mangel ersetzen, undt E. L. alle zeitliche undt ewige wohlfährigkeitt darbei bescheren undt zukommen lassen, undt insonderheit wünsche E. L. ich, zu ihrer vorhabender grossen entreprise, Gottes reichen segen undt alle glückselige undt gedeyliche wohlfahrt undt progressen; dass solches vornehmen zu Gottes ehren, zu wohlhöhrigkeitt undt nutzen E. höher Principallen, undt zu ihrem selbst eigenem unsterblichen nachruhm, reputation undt bestes, ausschlägen und reussiren möge, solches wünsch ich aus getreuem herzen ....

jederzeit trewe undt dienstwillige [base],
AMELIA ELIZABETH L. W.[2]

Gröningen, den 8 Augusty 1638.

[1] liebe. [2] wittwe.

LETTRE DXLIII.

P. O. H. XVIII. 195.

Le Cardinal de Richelieu à la Princesse d'Orange. Cadeau du Roi de France. Minute.

---

* Madame! Le commandement du Roy me met la plume en main, pour vous prier de sa part de recevoir un présent qui ne peut estre digne de vous qu'à cause de celuy qui vous l'envoie. Les ennemis communs de ce royaume et des Provinces-Unies ne pouvant nous faire mal que par les oreilles, S. M. l'a choisi expressément tel qu'il est, non seulement pour vous tesmoigner qu'il n'escoutera jamais aucune chose qui puisse estre au préjudice du bien commun, mais aussi pour vous faire cognoistre qu'elle se tient asseurée que V. A. et monsieur le Prince d'Orange ferés le mesme de vostre part. Pour moy, Madame, je me tiendrai extrêmement heureux, si je puis rencontrer autant de moien comme j'ay de passion de vous faire paroistre que je suis véritablement, etc. [1]

LETTRE DXLIV.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles militaires.

*** Le Comte avoit essuyé un rude échec. Dans les *Mémoires de Fréderic-Henri* on lit: „Cette retraite du comte Henry se passa de la sorte que, si les ordres du Prince eussent esté suivis, selon que cela se devoit, il n'y fust arrivé nul inconvénient."

Madame.... Par ma dernière v. Exc. aura sans doutte

[1] La Princesse répondit le 10 sept.: „Monsieur! J'ay receu à très-grand honneur le beau présent que sans mon mérite il a pleu au Roy m'envoyer de son mouvement; j'en remercie présentement S. M. par une lettre... Et d'autant que sur le suject de cette faveur, il vous a pleu me donner avis que nos ennemis communs ne nous peuvent faire mal que par les oreilles, je vous promets que les miennes ne leur seront jamais ouvertes."

entendue que je m'ascheminois, suivant l'ordre de Monsieur le Prince, pour prendre mon poste devant Gelder, ce que j'ay exécuté le $^{7}/_{17}$ du courant. Son Altesse y arrivat le $^{11}/_{21}$ avec le reste de l'armée, et m'a donné un si grand part de la circumvalation et autre ouvrage à faire que cela m'a occupé de la sorte qu'à grand peine ay-je eu le temps de manger ou dormir; lesquelles j'avois quasi tout à fait aschevées, quand inopinément au soir Mr d'Hauterive me venoit dire, de la part de Son Altesse, qu'il me faudroit retirer la nuit. J'en fus bien marry et surprins, car Monsieur le Prince, ayant disné ce jour chefs[1] moy, n'en avoit tesmoigné le moindre semblant; je fis donc appretter tout et me mis en estat de marcher, mais par malheur mon grand canon en nombre de six s'enbourba de la sorte (par la faute du lieutenant-général de l'artillerie que Son Alt. m'envoya pour le mesner) qu'il n'estoit possible de l'en tirer, je m'opiniâtra touttefois jusques au matin, croyant le sauver, mais après que toutte diligence possible y estant appliquée en vain, je fus contraint de me retirer et laisser le gros canon au mercy des ennemis, sauvant touttefois douze petites pièces avec touttes les munitions et bagage. Les deux armées de l'Empereur et Roy d'Espaigne, outre la garnison de Gelder, donnoyent dans mon arrière-garde, laquelle ils mirent aucunement en désordre dans un chemin très-estroit, mais, ayant gaigné la pleine, y mis mes gens, tant infanterie que cavaillerie, en ordre soubs la faveur du canon de la ville, qui tonna parmy les bataillons, sans faire dommage, et les repoussay dans l'emboucheure du chemin, de la sorte que je fis ma retraitte à l'ayse. J'ay fait l'eschappade belle; car, si j'avois tardé encor un quart d'heure, j'eusse este séparé de l'armée de son Alt., sans espérance de pouvoir estre secouru. Dans la première rencontre le Comte Fritz (1), estant délaissé des

(1) „D. Emanuel de Portugal et le Comte Frits de Nassau, capitaines de cavalerie, furent faits prisonniers." *Mém. de Fr. H.*

[1] chez.

siens, fut blessé et prins, de mesme le Prince de Portugal; le s^t[1] major Burmania[2] y a esté tué, et quelques cinquante ou soixante soldats; le comte Fritz est relasché aujourdhuy, a le coup dans le ventre, mais pas dengereux; il loge chefs[3] moy et m'a prié de faire ses baisemains à v. Exc. Je n'ay le temps d'alonger celle-cy, c'est pourquoy qu'en finissant je me signeray, Madame, deux cornettes prins.

de v. Exc. très-humble, très-obéissant fils et serviteur,

HENRY COMTE DE NASSAU.

De l'armée, ce 19/29 d'aoust 1638.

LETTRE DXLV.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Arrivée de la Reine-mère de France.

*** Réfugiée depuis 1631 dans les Pays-Bas catholiques, Marie de Médicis, en quittant les ennemis pour les amis du Roi, se flattoit de fléchir Richelieu et d'obtenir la permission de retourner en France.

Monseigneur. Nous avons veu icy arriver la Royne-mère du Roy de France, et tout cet Estat s'empescher[4] de sa réception, quasy à l'envy à qui rendroit plus grande démonstration d'honneur et de respect. Peu de personnes en connoissent la cause et nul jusques icy en a sceu pénétrer l'intention, et comme la despense de la réception est deuement employée, de mesme est-il à désirer qu'en remportions, sinon l'utilité, au moins le gré que mérite nostre sincérité. Nous avons donq la Royne au coeur du gouvernement et au centre de l'Estat. V. A. sçait les occasions qui luy ont faict quitter la France, pour prendre sa retraicte dans le party de l'Espagnol, prenant M^r le Cardinal de Richelieu à partye. Ce n'est pas à nous de décider, sy à droict ou à tort, mais bien ce qui convient à l'Estat de faire en telle occurrence. Je me

[1] sergeant. [2] Poppe de B. [3] chez. [4] s'occuper avec zèle.

garderoy bien, Monseigneur, de m'ingérer à en parler, sy l'authorité de madame la Princesse ne me le commandoit, et certes je compatis aux travaux de son A. en une action mal mesurée et laquelle est pour s'empirer de touttes parts, sy promptement elle n'est estançonnée [1] de prudence. La louange ou le reproche, quoy qu'on en vueille dire, regarde vostre A.; la question est, qu'on doibt faire à contenter le Roy et la Royne mère de S. M. Ce différent à l'avanture seroit aysé à composer, mais V. A. sçait que le fondz de cette querelle regarde M. le Cardinal de Richelieu, lequel, estant dans l'entière confience du Roy, a esté tellement suspect à la Royne, qu'elle n'a point pensé de seureté au Royaume pour elle, ny M. le Cardinal convenable au respect de S. M. de recevoir d'elle aucune ouverture de réconciliation ou satisfaction, tant qu'elle demeureroit au pouvoir de l'Espagnol. Or la Royne, par sa venue icy, a levé cet obstacle sur son chemin; surquoy reste à examiner ce que cet Estat peut faire pour servir le Roy et contenter en quelque sorte la Royne. Sy on sçavoit qu'elle eust volonté de passer en Angleterre, il seroit plus seur de se mesler de rien qu'à l'honorer et la faire bien accompagner et traicter; mais cela est douteux et encor peu préparé; cependant on sçaura en France sa réception en cet Estat et attendra-on d'entendre de V. A. quel en est le dessein. S'il tarde, on s'en ombragera, sy aussy on l'advertit nuement et par forme d'histoire, il s'en fera d'autres constructions et, tandiz qu'on envoye et renvoye, les coffres de la Royne s'espuiseront et demeurera sans crédit, sy l'Estat n'en respond; à y hésiter tant soit peu, c'est perdre la despense et la souvenance qu'on s'en promet, peut-estre l'amitié du Roy, sy elle trouve au succès du temps moyen de rentrer en grâce et en faveur. Au moyen de quoy, Monseigneur, je seroy d'advis, soubs la très-humble correction de V. A., de faire au plustost dépescher vers le Roy personne qualifiée, connue et bien entendue, pour

[1] soutenue.

avec dextérité informer S. M. et M. le Cardinal de la venue de la Royne-mère, pour se retirer des lieux suspects à S. M. et se mettre entre les bras de ses plus affidez et obligez alliez et serviteurs; que le respect dont on est tenu à leurs Majestés, a faict désirer que, par leur entremise, il se peust trouver quelque expédient de meilleure intelligence, à la satisfaction de S. M. Par mesme voye se devroit-on adresser au mesme temps à M. le Cardinal et le prier d'ouvrir ses sentiments sur telle proposition et d'en entendre ses moyens, faisant démonstration de ne s'y engager plus avant que luy-mesme le désirera, et, pour y mieux réussir, semble nécessaire de se munir, avant le partement, des conditions que la Royne voudra faire traicter, et, pour ne brouiller l'Estat en matière tant délicate et chattouilleuse, seroit bon de dresser une bonne instruction, tendant toutte à la réunion, mais principalement à faire connoistre qu'en toutte cette action l'Estat n'a visée qu'au service de S. M. et au contentement et direction de M. le Cardinal. Est avec cela nécessaire de haster cet envoy, pour ne laisser prévenir les offices, contre lesquels autrement on s'armeroit comme suspectz. J'ay opinion, Monseigneur, que M. le Cardinal sera ayse qu'elle ait laissé le party d'Espagne, qu'il ne la verroit volontiers en Angleterre, pour des raisons trop longues à discourrir; surtout ne consentira jamais qu'elle retourne en France que pour renoncer à la cour et aux affaires, s'en tenant au loin; encor ne pense-je qu'il y condescende; ainsi est le plus apparent qu'il taschera de la tenir icy, en luy procurant main-levée de ses biens. Peut estre que tout autre party seroit plus duisible[1] à cet Estat, et c'est du malheur, que personne ne prévoit et ne pare de bonn' heure aux longues suittes qui sont pour en dépendre. Ce voiage, Monseigneur, est de peu de coust et de temps pour une tant importante occasion. S'il succède, la gloire en sera deue à la prudence de V. A.; s'il est rebutté, l'Estat aura faict démonstration de ses bonnes et saines

[1] utile.

intentions, sans caballer; car il faut tousjours avoir soin de mesnager M le Cardinal. Sy ce mien devoir vous contente, je me tiendray heureux, mais si V. A. a d'autres pensées, j'auray au moins obéy aux volontés de Madame la Princesse, qui est sans conseil en cette espineuse délibération. Sur ce je prie Dieu pour la santé et prospérité des conseils de V. A., de laquelle je me signe par devoir et gratitude, Monseigneur,

vostre très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 26 aoust 1638.

A son Altesse, au Camp.

LETTRE DXLVI.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. V. A. marque sagement qu'il y a bien à penser premier [1] que d'engager l'Estat par exprès dans l'affaire de la Royne-mère; car, s'il y a de la volonté à servir S. M., on doibt aussy avoir de la prudence à ne rien gaster vers M. le Cardinal. Cette voye, Monseigneur, me semble aysée à tenir, sy messieurs les Estats trouvent à propos de députer au Roy et à son Éminence, les advertissans de l'arrivée de S. M. en ces provinces, où l'on a tasché de luy rendre les honneurs et respectz, dignes de son rang et de nostre gratitude, et qu'ayant ouvert ses intentions à désirer de se r'habiller [2], par l'entremise et intercession de cet Estat, avec le Roy et Monseigneur le Cardinal, résolue de renoncer aux affaires et à la souvenance des choses passées, pour ne plus penser qu'au repos et à prier Dieu sur ses vieux jours, que l'Estat auroit estimé devoir informer S. M. et Son Éminence de cette proposition, afin d'apprendre sur icelle leurs volon-

[1] avant. [2] réconcilier.

tez, n'ayans autre but par cet office que, comme ils ont l'honneur d'estre alliez de S. M., de s'employer aussy de mesme en cette occasion, selon sa prescription. Ce procedé, Monseigneur, seroit franq et naïf, sans artifice, ny jalousie, et peut esgalement contenter autant la Royne que M. le Cardinal. Car quelle offense peut prendre le Roy, sy l'Estat luy faict demander sy son entremise sur la réconciliation de la Royne-mère de S. M. luy est agréable? et la Royne d'ailleurs, en tout événement, recevra tousjours à particulière faveur la démonstration de leur bienveillance; l'honneur et la direction en sera imputé à V. A., mais peut-estre aura-on mauvaise opinion de l'Estat, sy on traîne longuement cette délibération. Il est vray qu'il en a esté escrit au Roy, mais froidement. La chose toutesfois est de poids et de suitte, méritant bien quelque peu plus de façon. V. A. sçait que l'entremise espagnolle n'y a pas mieux réussy que celle d'Angleterre; la vostre, Monseigneur, seroit de considération, sy la réglez à la volonté de S. M. et de Son Éminence. Je ne me puis pourtant pas imaginer que la Royne-mère obtienne aysément permission de passer en France, ny que le Roy l'admette à capituler, sy elle vient à toucher cette chorde; car la seureté et le repos de M. le Cardinal réside en l'esloignement de S. M., qu'il ne peut désirer voir approcher de la personne du Roy, ny des princes et grandz du Royaume, sans en prendre jalousie. Partant aymera mieux de luy faire fournir de quoy s'entretenir dehors et loin; quoy s'obtenant, c'est un acheminement à mieux et les offices de V. A. auront aydé à luy procurer ce bénéfice. Cependant il seroit à désirer que S. M. fust passée en Angleterre, avant que d'entamer cette commission, pour moins laisser de lieu aux soubçons. Celuy qui devra estre chargé de cette négotiation, outre la proposition générale, a besoin d'avoir par escritz les submissions et instructions de la Royne, pour les ouvrir, en cas que M. le Cardinal preste en quelque façon l'oreille à cet affaire; car, avant toutes choses, il est nécessaire de luy sauver

ses intérêts, sans quoy il est impossible d'avancer en aucune façon le contentement de la Royne, laquelle, m'ayant ces jours passés envoyé quérir, me déclara franchement et confidement [1] qu'après sept ans d'exil elle estoit lasse de sa condition, voulloit cercher son repos dans sa réconciliation avec le Roy et Mr le Cardinal, sans avoir aucune ambition ny rancune de reste, preste d'embrasser et aymer M. le Cardinal, comme utile au royaume et un très-digne ministre du Roy son fils; sy autrefois elle a tasché de luy faire du mal, qu'à son tour il ne l'a point espargnée aussy, mais qu'elle ne s'en veut plus souvenir, ains est preste de luy donner de telles cautions qu'il désirera d'elle pour ses seuretés. Après cela, Monseigneur, S. M. me fit l'honneur de me convier, en termes sy humbles et pleins de pitié, qu'en ressouvenance des faveurs qu'autrefois j'ay receues de sa régence, au bénéfice de cette république, de m'employer à disposer V. A. à intercéder pour elle, maintenant qu'elle vient de quitter son séjour suspect à la France et s'est retirée par devers les plus confidens amis et alliés de S. M., priant d'en abréger la délibération, pour n'en perdre l'occasion; surtout qu'on voullust pleiger [2] sa candeur et sincérité vers M. le Cardinal. La repartye, Monseigneur, ne m'a défailly à représenter combien V. A. affectionne son contentement, et s'il y a lieu de l'avancer, qu'elle vous peut faire l'honneur de croire qu'en préviendrez volontiers ses désirs, mais que cet affaire, dépendant en partye de la France, en partye des opinions de cet Estat, qu'il y convient marcher sur quelque ferme [3]. Le lendemain, Monseigneur, monsieur Fabroni [4] me vint par commandement de S. M. discourir et estendre cette matière bien plus au long, en me proposant les submissions et conditions auxquelles elle se veut soubmettre; peut-estre les aura-elle desjà communiquées à V. A.; tellement, Monseigneur, que, pour responce à la vostre du 3me, je puis asseurer

[1] confidentiellement. [2] lui être caution de. [3] *le substantif* pied *ou* fondement *semble omis.* [4] Vicomte de Fabroni.

V. A. que la Royne recerche vostre intercession avec persuasion qu'elle luy doibt proffiter, et en a parlé en ce terme à Madame la Princesse. C'est mon sentiment, duquel v. A. usera à sa volonté, mais je deviens ennuyeux par ma longueur, qui finira par ma prière à Dieu pour vostre santé et prospérité, me signant, Monseigneur,

de vostre Altesse, très-humble, très-obéysant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 7 sept. 1638.

Conformément au conseil de Aerssens (p. 128), M. de Knuit fut chargé de se rendre en France. Le Prince d'Orange écrit le 14 sept. à Richelieu: „J'ai creu estre de mon devoir de vous donner asseurance, comme je fais par ceste, des bonnes et sincères intentions de la Royne-mère, la trouvant entièrement disposée à tout ce que vostre Éminence trouvera bon, comme pourrez plus particulièrement entendre par la lettre de M. de la Strade [1], et de bouche de Mr de Knut, à quy je vous prie vouloir donner entière créance." Et le 17 septembre: „Les États-Généraux ayants trouvé à propos d'envoyer en France le sieur de Knuyt, pour les affaires de la Royne-mère.., je ne l'ay voulu laissé partir, sans me ramentevoir à l'honneur de vos bonnes grâces..... Je luy ay enchargé de ne proposer ni faire rien ... que ce qui vous sera agréable, et se gouverner selon ce qu'il plaira à v. Émin. luy en ordonner. —" La mission fut infructueuse; car le Roi ayant offert à sa mère la libre jouissance de ses revenus, à condition de se retirer à Florence, elle préféra passer en Angleterre.

LETTRE DXLVII.

Le même au même. Affaires militaires.

Monseigneur. Le temps est tout venu qu'il nous convient penser aux apprestz de l'an prochain et, avant que de former les pétitions du Conseil d'Estat, nous avons besoin d'apprendre la volonté de V. A. sur l'entretien des trouppes, qui sont sans répartition, sy en devons recer-

[1] M. le Comte d'Estrades.

cher les provinces ou les assigner sur quelque secours de dehors. Celuy qui a esté obtenu de la France va estre court et ne suffira point à défroyer tout ce mois, quand mesmes il nous arriveroit à temps et entier. Partant V. A. est supplyée d'aviser lequel des deux est le plus expédient, d'envoyer demander augmentation, au moins continuation de la précédente ayde, ou, sur la séparation de l'armée, de loger les dites troupes au pays neutre, à l'imitation des ennemiz et sur l'exemple et règlement de Mr le Conte Guillaume; car je trouve les humeurs des provinces en telle assiette qu'il ne faut rien attendre de favorable de ce costé-là, et toutesfois il seroit dangereux et peu réputable à l'Estat de casser un sy puissant corps, au fort de la guerre et durant l'alliance de France, mesmes sy on désire la trefve de bonne façon. Nous dresserons donq nos demandes selon vostre prescription, ou bien nous en irons conférer avec V. A., sy elle l'ayme mieux. Le temps se perd en disputes, j'employeray le mien à servir V. A. et l'Estat en qualité, Monseigneur,

de très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur de vostre Alteze,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 28 sept. 1638.

LETTRE DXLVIII.

Le même au même. Subsides de la France.

Monseigneur. Je n'ay point appris de faire le restif, lorsqu'il est question de servir. Des l'heure que m'en vint le commandement de V. A. du 28 de l'autre mois, je me proposay de penser aux moiens de voir Mr d'Estampes [1] et de conférer avec luy, sur l'entretien des trouppes non reparties et entretenues cett année de la subvention du Roy. J'en entray hier en long et sérieux propos avec luy.

[1] Ambassadeur de France.

mais sans employer grand' rhétorique à le porter dans les intentions de V. A., je le trouvay sy fort imbeu de la disposition des humeurs de cet Estat, abbutées à fin différente, qu'outre que ma persuasion parloit d'elle mesme, il m'advoua qu'il est nécessaire que le Roy nous continue et augmente, s'il est possible, le subside accordé pour l'année qui court, sy S. M. prétend de rendre V. A. capable de sortir en campagne, et y mesla sy avant la communion de nos intérestz et sa connoissance de nostre mésintelligence au gouvernement avec les irrésolutions qui en procédent, qu'il est à croire, qu'il parle à certes et appréhende que n'en venions à une défensive, pour par un mauvais chemin nous laisser amener dans un ruineux traicté. Il seroit trop ennuyeux, Monseigneur, de vous en faire le discours, mais nous nous séparasmes sur cette conclusion que, sans rien remuer davantage en cette matière, je luy laissasse faire, me promettant que dans mardy prochain il voulloit dépescher courrier exprès au Roy et à M. le Cardinal et presser l'affaire sy ardemment et officieusement, que dans le moys il en auroit le pouvoir et V. A. le contentement, et qu'en ce qui dépend de sa charge et où il voit clair, comme il faict aux raisons de nostre pourparler, il rendroit tousjours preuve à V. A. de ses bonnes intentions à bien lier et resserrer l'intelligence de cet Estat avec la France. Le trouvant, Monseigneur, sy bien logé et réputant toutte autre voye inutile et moins apparente, je le laissay sur cette bonne bouche, qu'il print à sa charge de faire promptement payer nos arriérages et asseurer à courtz termes le secours prochain, sy S. M. consent de nous en obliger; soubs cette protestation toutesfois qu'il vaut mieux l'excuser d'entrée, que de traîner les trouppes d'une longue ou douteuse espérance, laquelle, venant à manquer après, seroit pour nous mettre en désordre et un puissant corps de milice au désespoir. Je tascheray, Monseigneur, de le tenir en cett' haleine et c'est de là qu'il faut que ces trouppes subsistent, car, comme V. A. sçait, il y a des

provinces qui en ont autre pensée et dessein, et se lassent de la campagne, ce qui se verre au mois de novembre, mais la présence et la prudence de V. A. peut tenir les choses en bride, pour balancer noz désirs et les compasser à la seureté du dedans et aux occasions; car, grâces à Dieu, l'Estat n'est pas sy bas de moyens qu'il n'ait suffisament de quoy s'entretenir, pourveu que les volontez nous demeurent saines. Je pense, Monseigneur, avoir satisfaict à vostre commandement et il s'en faut remettre et attendre à l'événement. — Par une commune lettre, monsieur de Nortwyck et moy avons donné advis à V. A. de nostre sentiment sur le mémoire du curé de [Z]oon, pour composer le différent de la rétorsion, et sur ce que, pour nous leurrer ou gratter la langue, il y adjousta en suitte (au mandement, à son dire du Cardinal, à ce convié du dedans de cet Estat), il nous suffit, pourveu que V. A. en ayt la lettre et reste satisfaicte de nostre responce. Je prie Dieu, Monseigneur, de prospérer vos conseils et de bénir vostre personne de santé et de longue vie.

De vostre A. très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 1 octobre 1638.

Depuis ma lettre escritte Mons. de Nortwyck me rend celle qu'il plaist à V. A. nous escrire en commun.

LETTRE DXLIX.

Le même au même. Nouvelles de France; il est question d'une suspension d'armes.

—

Monseigneur. Sy je retourne trop souvent, donnez-le à mon affection à vostre service, me laissant sans responce. On envoye à V. A. pour faire monstre à l'armée devant sa séparation, en intention de l'entretenir foible pendant

l'hyver, en quoy on s'imagine un grand mesnage [1]; mais, outre que c'est voulloir mescontenter les officiers, le conseil d'Estat trouve qu'une province particulière assume l'authorité et la charge qui doibt résider en son corps, et que c'est renverser l'ordre de l'Union et donner un mauvais exemple à ceux qui voudroyent introduire de la confusion au gouvernement, et l'entreprinse en est d'autant moins louable, qu'on n'en donne aucune communication au dit conseil, duquel V. A. est le chef, et penserez peut-estre, Monseigneur, qu'il seroit plus à propos d'approuver une monstre générale, en l'arrestant par l'advis du dit conseil, afin que l'armée, après tant de fatigues, ne soit mise en pire condition que les autres garnisons; ce qui est raisonnable et doibt contenter un chacun en sa commission.

Les lettres que j'ay receues ce matin du 25 de Paris, me marquent que tout offre d'entremise pour la Royne-mère, est odieux et à contrecoeur, le différent estant domestique et dépendant de la seule volonté du Roy, lequel demande une pleine obéyssance et y adjouste-on, qu'elle infère implicitement le retour vers Florence. Sy on en demeure là, je voy cet Estat et V. A. mesmes mal assignée de ses bons offices en la réception et défroyement de S. M., en la personne de qui n'a esté considérée que celle du Roy, avec le devoir de la gratitude.

La lettre de Mr de Lierre [2] a ce matin mis le monde en grand allarme, chascun dressant les oreilles sur la responce qu'il mande luy avoir esté faicte par Mr de Bullyon, sçavoir qu'une suspension d'armes, sans déguerpir de part n'y d'autre, ne seroit hors de propos, puisque les armes, sy bien adjustées et acheminées, n'ont eu plus favorable succès. Cet advis porté plus loin, fondé peut-estre sur un discours casuel, forme en l'esprit de plusieurs une présupposition que la France nous trompe et faict son marché à nos despens. Cecy nuira, Monseigneur, sy de bonne [3] on ne leur en faict perdre l'opinion par

[1] épargne. [2] ambassadeur des Provinces-Unies à Paris.
[3] heure *peut-être omis.*

meilleure information. En tout cas, Monseigneur, c'est imprudence à M. de Bullyon de nous en alarmer, sy la partye n'en est liée; car il sçait combien V. A. prend de peine que les ennemis ne soyent escoutez que conjointement avec la France, et qu'un advis sy creu seroit capable de précipiter nos délibérations; mais je crains qu'il n'en soit quelque chose, puisqu'il s'en est ouvert sy avant. Toutesfois j'estime que la suspension d'armes est incompatible avec la subsistence de nostre gouvernement, pour divers grands respects. Vostre A. en sa prudence pensera, s'il luy plaist, au remède, car d'abord on prétendra de régler et restraindre la milice, quand mesmes la France condescendroit à en donner le fondz, que le temps nous faict trouver douteux et long, quand on y satisfaict. La seule grâce que je demande à V. A., c'est de me pardonner que je corne[1] de mauvaises nouvelles, et de me voulloir honorer de ses commandemens, me croyant, Monseigneur,

de vostre A., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 2 d'octobre 1638.

LETTRE DL.

Henri Conte de Nassau-Siegen à M. de Zuilichem. Compliments.

—

*** Le Comte (1611—1652), officier au service des Provinces-Unies (Colonel du régiment de la Nord-Hollande), étoit envoyé par le Prince d'Orange à Paris pour complimenter le Roi, à l'occasion de la naissance du Dauphin (Louis XIV).

—

Monsieur. J'escrit ponctuellement à S. A. tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée en cette Cour au regard de l'audience que j'ay eue de Monsieur le Cardinal et

[1] dis fréquemment.

de celle que je me promets avoir du Roy dans un jour ou deux. Je sçay, Monsieur, que vous aurez la lecture de ma lettre à S. A., à quoy je me remets, pour ne vous estre importun de redites, vous suppliant de me mander par un petit mot le sentiment que S. A. en aura tesmoigné là-dessus, ensemble sa volonté de quelle façon il luy plaira que je procéde icy à l'accomplissement de ses commandemens, lesquels je vous assure, Monsieur, que j'exécuteray tousjours avec autant de fidélité que de soings. Je serois aussy très-aise de vous pouvoir faire paroître par mes services, soit icy ou ailleurs, combien je vous estime et que je suis véritablement plus que tout autre, Monsieur,

vostre bien humble et très-affectionné serviteur,

HENRY C. DE NASSAU.

De Paris, le 9 d'octobre 1638.

LETTRE DLI.

Guillaume Landgrave de Hesse[1] *au Comte Henri-Casimir de Nassau-Dietz. Remercîments.*

Hochwohlgeborner Graff, freundtlich vielgeliebter herr Vetter. Setze in keinem zweiffell E. L. werden sonsten verstendigt sein das, auf guttfindung der hochgebohrnen meiner gnädigen undt hertzallerliebster fraw mutter, wir von hinnen auf Cassel durch göttliche verleihung zue reisen gesinnet. Wenn dan die ehre und guethat damitt E. L. mich, zeit meines anwesens alhier, verobligiret, von solchen nachdencken dasz ich auch bey meiner jugendt in thadell fallen möchte, wahn ohn anzeigung der erkentlichkeit ich abschieden sollte, also habe ich lieber deroselben aus dieser ungeübtenn feder meine dienstfreundliche dancksagung ablegen dan guethat mit stillschweigen

[1] Fils de Guillaume V et d'Amélie-Elizabeth (1629—1668); il avoit passé avec la Régente sa mère une année à Groningue.

vorübergehen wollen. Von dem Almechtigen wünschendt dass er mir die jahre undt gelegenheit geben mögt E. L. [rumthumliche] dienste undt fründtschafft zu erweisen, werden mich alsdan, im werck undt von hertzen, finden

E. L. dienstwilligen vetter undt diener,
WILHELM, Landtgraff zu Hessen.

Gröningen, december 1638.

A Monsieur mon Cousin, Monsieur le Comte Henry de Nassau, Gouverneur de Westfrise et Gröningue.

LETTRE DLII.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles.

Madame. Puisque j'ay apprins, par celle que v. Exc. a daignée m'escrire le $^{12}/_{22}$ de décembre, que vous désirez, Madame, que je vous nomme les deux avec lesquels j'ay communiqué l'afaire sceue, je n'ay garde d'y manquer, et diray à v. Exc. que ce sont messieurs de Somerdyck [1] et de Haulterive, deux personnes qui pour à cest heure ont extrêmement l'oreille de Mr le Prince et auxquels il se fie beaucoup; aussi a-il trouvé bon, et mesme me l'a commandé parfois, que je me conseillerois avec eux, principalement avec Mr de Somerdyck, d'affaires d'Estat et d'autres d'importance; ce sont eux qui m'en ont parlé de leur mouvement, il y a plus de deux ans, et m'ont souvant donnez des grands offres et assurances de leur amitié; si on ce peut fier aux hommes, je tiens qu'il me sont amis et me le seront, tant en ceste affaire qu'en toutte autre chose; s'ils me trompent, il n'y a remède, au moins ne me peuvent-ils pas me priver de ce que je tiens maintenand, et me faudra contenter de l'ordinaire course du monde; aussi ne puis-je veoir quel profit qu'ils

[1] Sommelsdyck.

en tireroyent me trompants, veu qu'ils ne me sçauroyent nuire, puisque j'ay l'honneur d'estre assez bien auprès de Mr le Prince, contre le service duquel je n'ay garde de rien faire ni dire....

Des afaires de par deçà, il n'y a pas encor grand chose à dire, si longtemps l'on ne veoit quels Volmachts seront esluz pour l'assemblé des Estats. Le Grietman Doucke Jongema (partisan de Roorda, qui est aussi aux abois de la mort) est trespassé; il y a force sollicitants pour sa charge; j'ay paisiblement exercé l'élextion des magistrats, sans qu'il y ait eu le moindre semblant d'obstacle. Et puis que c'est aujourdhuy le dernier jour de ceste année, je prie le Tout-puissant de combler v. Exc. d'autant de contentements et félicitez en ce prochein nouvelle an, comme vos mérites le requièrent, et qu'il me face la grâce de me pouvoir dignement comporter, en la qualité, Madame,

de vostre Excellence très-humble et très-obéissant fils et serviteur,

H. C. DE NASSAU.

De Leevarden, ce dernier jour de l'an 1638.

LETTRE DLIII.

Le même à la même. Situation de la Frise.

Madame... Le peu de temps qui me reste, à cause que le messager me presse de partir, et n'ayant en tout aujourdhuy une demie-heure à moy-mesme, pour tracer à v. Exc. ces peu de lignes, me font rendre celle-cy plus succinct que je ne désire; c'est pourquoy je vous diray, Madame, seulement qu'aujourdhuy je suis esté avec les députez à l'assemblée des Volmachts[1], où la proposition est faitte et les procurations receues, lesquelles ont esté examinées et avons trouvé (ce que rarement arrive icy) qu'il n'y avoit que trois procurations disputable, dont il

[1] c. à d. de ceux qui ont plein pouvoir (volle macht) pour assister à la diète provinciale.

n'y en a qu'une qui est aucunement considérable; les Volmachts des villes ont esté auprès de moy et m'ont unanimement offerts la disposition de leur charges vacantes, mais je leur ay remercié de leur bonne volonté et me suis excusé de prandre un si grand fardeau sur mes espaules, me semblant que se seroit un peu trop odieux si je me meslois si ouvertement de la distribution d'icelles, comme chose trop exposé à l'envie, me contantant d'en avoir la direction soubs main. Les changements d'Oost- et Westergoo sont encor incertains, celles des Woldes selon leur formulier ordinaire. Hobo Ailva prédomine à cest heure de beaucoup en Westergo et la partie des Ailvas et Eisingas se balance dans Oostergoo; une partie des Eisingas correspondants avec les Ailvas et l'autre avec Rinc Bourmania et ses correspondants; dans les Woldes la ligue des Oenamas tient le desus. Voilà, Madame, en brief l'estat présant de la province, et en attendant le succès des révolutions [1], je me signeray, Madame,

de vostre Excellence très-humble et très-obéissant fils et serviteur,

H. COMTE DE NASSAU.

De Levarden, ce $^{7}/_{17}$ de fevrier 1639.

LETTRE DLIV.

Le même à la même. Nouvelles.

Madame. Deux lettres de v. Exc. m'ont esté rendues à la fois, touttes deux datées le $^{6}/_{16}$ du courant, par lesquelles j'ay apprins, avec un contentement inexprimable, le bon estat de vostre santé, auquel je prie le bon Dieu de vouloir maintenir v. Exc. longues années, avec tout contentement et félicité souhaitable; sur tout que v. Exc. tesmoigne recevoir satisfaction de mes accions, lesquels je tascheray tousjours à diriger le moins mal que me sera possible, suivant les commandements et remonstrances de

[1] *ou* résolutions.

Monsieur d'Estrades susmantioné a là depuis peu la compagnie du Don Emanuel, Prince de Portugal, et cela sur sa requeste, d'autant qu'il s'est remis volontairement dans son couvant, duquel il a escrit des lettres à ses seures [1], pour tâcher à les convertir par ses persuasion à la religion catholique-romaine, et par lesquelles il renonce à touts ses biens et prétentions séculiers.

Minute autographe.

LETTRE DLV.

Le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre. Les Provinces-Unies ne sauroient lui envoyer des troupes.

—

*** Probablement il s'agit d'Anglois à la solde de la République, que le Roi demandoit pour son expédition contre les covenantaires d'Écosse.

—

Sire! La grâcieuse lettre dont il a pleu à V. M. m'onorer [2] m'a esté bien rendue par le Sr Boswell, son résident en ce lieu, et proteste devant Dieu que je voudrois qu'il m'eust cousté de mon sanc que V. M. peust recevoir la satisfaction qu'elle désire, pour quoy effectuer j'ai communiqué sur ce sujet avec des principaus de cest Estat, qui m'ont respondu qu'ils supplient très-humblement V. M. de considérer qu'en ceste saison, que l'on se prépare à ce mettre de bonn' heure en campagne pour faire la guerre à un si puissent Roi qu'est celuy d'Espagne, l'on ne pouroit afoiblir ces forces sans aporter un aparant préjudice à tout cest Estat, et plusieurs autres raisons, qu'ay prié au Sr Boswell de représenter à V. M., partant la suppliant, comme je fais ausy très-humblement, de ne prandre pas de mauvaise part si, en ceste constitution d'affaires, elle ne peut estre assistée dé [3] troupes qui ont esté demandées. En d'autres occasions qui dépendent de moy, V. M. peut s'asseurer que je luy tesmoigneray toujours,

[1] soeurs. [2] honorer. [3] des.

par mes devoirs et très-humbles services, que je suis avec passion, Sire!

de V. M. très-humble et très-obéissant serviteur,

Haie, le 10 mars 1639 [1].

LETTRE DLVI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. La France se plaint à tort.

Monseigneur. C'est commencer de bonn' heure, mais V. A. m'en a donné la liberté. Les advis que j'ay eu de Paris du 21 contiennent que les ordres alloyent estre envoyés au grand-maistre [2] pour entreprendre, que Mr le Cardinal de Richelieu devoit se rendre à Calais et le Roy aussy peu après, pour par leur présence en favoriser le dessein. On s'y plaignoit de la lentitude [3] de V. A. à marcher, mais je pense qu'en adjustant vos délibérations, l'intention ayt esté de partager le péril avec les forces ennemies, qui touttes entières vous restent sur les bras, encor que les armes de France ayent jà raudé [4] plus de quinze jours entre les frontières de Flandre et d'Arthois, dont il se peut inférer, pour vostre descharge, que l'Espagnol a les yeux tenduz sur vous et ses armées tellement reparties, qu'en peu de temps il luy seroit facile de les rejoindre et choquer les vostres, venant à les précipiter. C'est assez, qu'au moyen d'avoir porté vostre armée au rendé-vous en estat de faire peur et mal, les Françoys ayent eu depuis tant de temps leurs coudées franches, pour prendre leur avantage sur tant de villes ennemies. Peut-estre

[1] *In dorso* on lit de la main du Prince: „lettre au Roy de la Grand-Bretaigne, sur le sujet des trouppes que l'agent Boswel a demandées de cest Estat le 10 mars 1639."

[2] Le marquis de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, commandoit l'armée francoise.

[3] lenteur. [4] rodé.

que la posture de V. A. embarasse plus le cardinal-infant que ne feroit vostre dessein, mesmes après son esclat, car lors il mesureroit son temps et balanceroit la nécessité de ses affaires, au lieu qu'attaché à s'opposer à vostre démarche, il est contraint de négliger l'invasion que menace la France. Plus grand honneur ne sçauroit arriver à V. A., mais nostre condition demande que chacun soit mis à son prix. Le Piedmont est bien esbranlé par l'infidélité des subjects, qui se laissent gaigner par les prattiques du prince Tomaso [1]; il ne reste tantost plus rien au pupille que Turin et l'espérance. Mr le Prince de Condé avoit r'assemblé son armée et y joint les bandes du Languedoq, entre Thoulouse et Montauban. La flotte de M. l'archevesque de Bordeaux attendoit le premier bon vent pour faire voile; s'il estoit spécifié, on en jugeroit de la routte. Les contracts sont renouvellés avec la couronne de Suède et M. le duc de Weymar; mesme offre est faicte à madame la Lantgrave, sy elle veut escoutter. Les deux autres armées de S. M., soubs mess. de Chastillon et de Feuquiéres, doivent bransler en mesme temps que le grand-maistre viendra à se déclarer. Il se voit toutesfois que la France butte à vous engager premier; vous le ferez assez à temps, quand l'avantage et la seureté vous en semondront. Je n'apprens d'Allemaigne qu'un desdit des précédentes nouvelles. Nous roullons tousjours au mesme train auquel V. A. nous laissa, et tâcherons d'y maintenir les affaires. Sur ce je prie Dieu, Monseigneur, de prospérer vos desseins et de donner à V. A. parfaicte santé et longue vie, et à moy l'honneur de vos bonnes grâces.

De vostre A., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur.

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 30 may 1639.

[1] Thomas-François, Prince de Carignan (1569—1656) frère du duc de Savoie Victor-Amédée († 1637).

LETTRE DLVII.

Le Comte Maurice de Nassau-Siegen à M. de Zuylichem. Compliments.

Monsieur! Puisque j'entents qu'il plaist à Messieurs de la Compagnie d'ouvrir quelquesfois mes pacquets de lettres, je crains qu'ils auront ouvert aussi quelques uns tenants à Son Alt. et qu'ainsi ils ne seront livrés, ce qui pourroit causer quelque mescontentement en S. A. et qu'elle croiroit que je sois si négligent en mon debvoir. Je vous prie de m'advertir si S. A. a receue une lettre dans laquelle je luy ay envoyé, il y a desjà longtemps, des chantillons [1] du bois, et un autre touchant le gouvernement de Breda, sur lesquelles je n'ay receu aucun mot de response, ce qui me fait craindre qu'elles sont perdues. A vous aussi j'avois escrit diverses lettres, sans recevoir de response là-dessus; entre autres je vous avois envoyé un estat de toutes les prinses quils se sont faites icy depuis mon arrivée, afin que vous puissez demander le droit qui partient [2] à S. A. — Dieu mercy, nous vivons encore, combien que j'entens qu'on nous tient en la patrie pour des enfants perdus (1). Finissant ceste-cy, je prie Dieu de vous tenir en sa garde, demeurant, Monsieur,

[3] vostre bien humble à vous servir,

MAURICE CONTE DE NASSAU.

D'Antoni-Vaz, ce 16 de juin 1639.

[4] Mes très-humbles baise-mains à tous mes amis.

LETTRE DLVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Disgrâce de M. d'Étampes [5].

Monseigneur. Parmy la presse et l'embaras de la dis-

(1) Au commencement de 1639 une flotte espagnole très-considérable avoit menacé Fernambuc; mais les tempêtes et les maladies contraignirent l'ennemi à se retirer.

[1] échantillons. [2] appartient. [3] Vostre — servir. *Autographe.*
[4] Mes — amis. *Autographe.* [5] Ambassadeur de France; voyez p. 134.

tribution de voz ordres, je ne m'ingéreray pas à entretenir V. A. sur le désastre receu par les Françoys devant Thionville (1); car vostre prudence l'a assez considéré et jusques où en va la suitte, veu que desjà partye en est imputée aux lenteurs de cet Estat, qui a tardé de mettre son armée aux champs au temps concerté et promis. C'est l'ordinaire d'un malheur que d'en cercher la cause où elle n'est point, mais V. A. s'en sçaura bien défendre, sy on ne se veut payer de raison. Ces lignes donq ne servent que pour vous aviser que madame d'Estampes a receu ordre de se retirer et en a faict bailler les lettres du Roy à messeigneurs les Estats, demandant convoy pour ce faire avec seureté, et comme il se dit que la disgrâce de M. d'Estampes vient pour avoir trop confidemment adhéré aux volontez et désirs de V. A., notamment au faict des négotiations sur l'adjustement des desseins de cette campagne, lequel le Roy prétendoit devoir estre faict en France, il importe grandement, Monseigneur, à vostre service, qu'elle puisse partir satisfaicte au moins de cet Estat, pour par son exemple n'effaroucher son successeur. Partant V. A. est supplyée de penser sy elle ne doibt recommander aux députés d'escrire sérieusement, à ce qu'elle soit traictée grâtieusement à son départ, avec un honeste présent; ce cera tousjours gagner une personne et faire ce à quoy on est tenu, sans examiner s'il est rappellé devant temps. L'ordre du convoy s'espère pareillement de la courtoisie de V. A., de tant plus que l'Amiral [1] est esloigné trop avant de la coste, et que depuis peu de jours dix frégates de Duynkercke ont entreprins quatre de noz navires de guerre et les ont assez mal mené (2), de façon qu'il n'y a plus de seureté par la mer, sy en fin on ne résoult à dresser la chambre d'asseurance.

(1) Feuquières, qui assiégeoit la ville, fut entièrement défait par Piccolomini; il y eut, sur huit à neuf mille fantassins, au moins cinq mille morts.

(2) Malgré la victoire signalée que remporta Tromp sur ceux de Dunquerque, le 18 février 1639.

[1] M. H. Tromp.

Les compagnies non reparties ont touché plènement deux monstres, mais je doute que cela continue, parce que les financiers de France ne sont pas de plus facille deserre[1] que lesnostres, et toutesfois ces trouppes ne peuvent chommer en campagne, encor qu'elles se trouvent destituées la pluspart de solliciteurs et crédit; le conseil en a soin et a faiçt appeller Heuft, afin de négotier une nouvelle avance par son moyen; mais il y sera difficile, s'il ne luy est autrement commandé du costé de France, là où peut-estre on ne sera guères prompt à nous contenter, sur la rencontre de leur disgrâce. Leur flotte estoit partye, tirant vers la Corrogne, composée de 80 voiles, dont 44 sont bons navires de guerre, portant 4000 hommes, pour faire descente. M. le Prince[2] enfiloit la route d'Espagne, avec une armée qu'on faict forte de vingt mil hommes, mais en Italie les affaires sont comme au dernier point de désespoir, pour duquel revenir Madame de Savoye a condescendu de consigner au Roy touttes les forteresses qui luy restent, afin de les protéger contre l'infidélité des subjects, pour la défense du pupille. C'a esté un bien imprudent conseil au Prince Thomaso, de presser sy avant madame la Duchesse, car sy l'héritier vient à mourrir, la succession en demeurera entre les mains de S. M., comme acquise sur son ennemy. Mais je me perds, ne me souvenant tantost plus de mon entrée, et me contenteray de finir par ma prière à Dieu de bénir, Monseigneur, les conseils de V. A. de prospérité et vostre personne de parfaicte santé et très-longue vie.

De vostre Altesse

très-humble, très-obéyssant, et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 19 juin 1639.

[1] (être dur à la desserre, avoir de la peine à donner de l'argent).
[2] de Condé.

LETTRE DLIX.

Le même au même. Malgré le mécontentement injuste de la France, nécessité de bons rapports.

—

Monseigneur. Pendant que les voix et la voye se préparent icy à faire séparer l'armée, j'ose à telle occasion m'avancer, pour convier V. A. de penser aux compagnies qui sont sans répartition; car il est temps d'aviser à quelque expédient pour les faire subsister, puisque l'Estat n'est point pour s'en charger, sans faire réflexion qu'elles ne vous seront moins nécessaires l'an prochain, qu'elles l'ont esté le présent. La continuation du secours du Roy très-chrétien n'y a, à beaucoup près, peu suffire; encor a-il esté roigné[1] par les avances, prinses à usure, pour ne laisser chommer les soldats en la campagne, lesquels, non obstant tout cela, demeurent encor arriérés de plus de huict mois, que ne savons où prendre, ny comme parer aux crieries des officiers. La France seule y peut pourvoir, s'il plaist à V. A. la faire négotier de bonne heure et elle vous escouttera, tant qu'elle pense à la guerre, de crainte de vous voir affoiblye; car vous luy estes plus considérable en la présente occurence que tous ses autres alliés ensemble, et vous en pouvez prendre voz avantages. Je sçay bien néanmoins qu'elle murmure assez contre les succès de cette campagne, mais, outre qu'elle n'est pas pour en démener bruict, les siens propres ne sont point à preuve de repartye, et les vents ont notoirement défavorisé les vostres. En tout cas, Monseigneur, sy on vient à toucher cette chorde, il sera bon de sauter par là-dessus, pour vous jetter ensemble sur un nouveau concert de l'avenir, taschant, parmy les conditions du marché, d'obtenir une bonne et prompte subvention, qui nous donne moyen de fournir à l'entretien des trouppes extraordinaires. Nous aurions bien besoin en beaucoup de choses de la présence de V. A., mais elle sera surtout nécessaire devant la prochaine et grande

[1] rogné.

assemblée d'Hollande, tandiz que tout l'Estat s'y réglera sur nostre pétition, attendant laquelle je prie Dieu, Monseigneur, qu'Il bénisse vos conseils d'heureux succès et vostre personne de santé et très-longue vie.

De vostre Altesse
très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,
FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 20 sept. 1639.

LETTRE DLX.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles.

—

Madame. Ce m'a esté un contantemand indicible d'apprandre, par celles que v. Exc. a eue pour agréable de m'escrire du 5 et 17 de décemb. n. st., vostre heureuse arrivée à Hadersleven, et encor plus grand que v. Exc. est si bien satisfaitte de S. M. le Roy de Dennemarck, et qu'il a pleu à S. M. d'accepter la requeste de v. Exc. pour avoir soin de vos affaires, mais sur tout le plus grand a esté d'entendre que v. Exc. s'est trouvée tousjours en une si entière et continuelle santé, laquelle je prie le bon Dieu de vous conserver longues années et vous combler d'autant de félicité et bonheur que de bon coeur je le souhaite à v. Exc. Mais, Madame, je ne suis peu inquiet que v. Exc. c'est résolue de passer encor cest hiver en ces quartiers, ayant espéré que vous auriez pris résolution de vous retirer en ce pays, où les maysons de mon gouvernement eussent attendues v. Exc. à portes ouvertes, avec beaucoup de dévotion. J'espére que v. Exc. se résoudra une fois de se retirer chefs [1] un fils qui tesmoignera tousjours autant d'obéissance en icelle qualité, comme de fidélité en celle de très-humble serviteur. Je tiens que v. Exc. aura entendue le contantemant que leurs Altesse, monsieur le Prince et madame la Princesse d'Orange ont eux [2] pour la naissance d'un second fils et que le comte Henry est envoyé en France,

[1] chez. [2] eu.

pour prier le Roy d'en estre parain et mon frère en Engleterre pour prier la Roine pour le mesme effet, mais ceste joye a esté de peu de durée, le susdit petit Prince estant décédé de ce monde le $^{10}/_{20}$ du courant, n'ayant esté qu'une nuit malade; on c'estoit préparé à beaucoup des démonstrations de joye, par un carousel, combat de barrière et balet, que les dames auroyent dansé. — L'affaire sceue est tousjours en bon estat, bien qu'il ne soit en termes d'en pouvoir dire quelque chose positivement; quand je reviendray, avec l'ayde de Dieu, de rechef en Hollande, ce qui sera vers le printemps, je tascheray de pousser plus outre, si v. Exc. l'a pour agréable. En ceste province mes affaires sont en bonne posture, et en meilleure qu'ils n'ont esté du temps de feu messieurs mon oncle et père; mes ennemis sont disuniz [1] entre eux et viènent de deux costez recercher mon amitié, mes amis se tesmoignent tels plus que jamais, et ceux qui najoyent [2] autrefois entre deux eaux, me font démonstration de bonne volonté; les villes tesmoignent généralement d'estre satisfaites de la présante façon de l'élection des magistrats, tellement, quand à mon particulier, je ne le sçaurois souhaiter mieux. Je fais estat de partir d'icy en peu des jours vers Groningue, pour y séjourner quinze jours ou trois sepmaines, estant obligé d'estre vers le Landtsdach de rechef icy, qui sera au commencemant de février, et aprez cela me préparer pour l'armée, laquelle on dit que sera menée en campaigne de bonne heure, en intantion d'entamer de nouveau quelque chose d'importance, auquel effait [3] on fait estat de lever vers iceluy temps encor 6000 hommes de pied. Dieu y veuille contribuer sa bénédiction et me faire la grâce de me pouvoir dignemant acquiter de la qualité, soit mort ou vif, Madame,

de vostre Excellence très-humble et très-obéissant fils et serviteur,

H. C. DE NASSAU.

De Levarden, ce 23 de décembre 1639.

[1] désunis. [2] nageoient. [3] effet.

LETTRE DLXI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

*** Le 21 oct. l'amiral Tromp, ayant attaqué et anéanti la flotte d'Espagne dans la rade de Duins (1), les États-Généraux députèrent M. de Sommelsdyck à Londres, afin de justifier une hardiesse couronnée d'un si éclatant succès et de faire des ouvertures pour une ligue offensive et défensive et pour la restitution de l'Électeur Palatin. — Aerssens et l'ambassadeur ordinaire Joachimi eurent le 27 nov. leur première audience. — Le comte Guillaume-Frédéric venoit, de la part du Prince d'Orange, annoncer la naissance d'un second fils.

Monseigneur. J'ay peur que mes diligences ne vous soyent ennuyeuses, d'autant qu'elles ne représentent les choses qu'à demy, puisque le Roy tarde à nous respondre; ses ministres, en excusant la longueur, ne nous esclarcissent de rien, mais font beau bruict de la guerre d'Escosse et de la tenue de leurs Parlemens; cependant nous observons beaucoup d'allées et de venues d'Espagne et que le résident confère souvant et estroittement avec ceux qui sont tenuz pour stipendiez de son maistre; nous taschons d'en pénétrer le subject, car il seroit difficile que nostre Estat n'y fust meslé, soit par le combat aux Duyns, soit par le fret qu'on prétend de faire de grandz navires. Monsieur le conte d'Hollande [1] m'asseura hier d'avoir veu des lettres de Bruxelles, qui parlent que dans le mois prochain il doibt sortir de Duynkercke trente et cinq navires, y comprins ceux qui ont esté sauvez et radoubbez aux Duyns, chargez de trois régimens Wallons, qu'ils doivent descendre en Espagne. Ma précédente à V. A. est du 22. Le lendemain arriva icy, sur le soir, Mr le conte Guillaume et me porta celle de V. A. du 9.

(1) Le 7 oct. Guillaume de Lyere, ambassadeur de la République à Paris, écrivant à Richelieu, le remercie de ce qu'on a prêté à Tromp des munitions; demande que l'archevêque de Bordeaux joigne sa flotte à celle des Hollandois à Duins, et s'adresse à son Émin., „comme à ce très-grand ministre qui, par sa constance et prudence affermit le Roy sur le trône." (MS. P. C. H.)

[1] Lord Holland, gentilhomme de la chambre et membre du conseil-privé, qui négocia en France le mariage de Charles I.

J'auray soin à diriger sa commission, qu'elle puisse estre conduitte avec sa réputation et selon vostre intention, mais elle doibt commencer par le Roy, sans grande formalité; V. A. me face l'honneur de croire que rien n'y sera négligé et je m'asseure qu'à son retour il se louera de mon entremise. C'est aujourdhuy le jour auquel les seigneurs sont convoquez, pour en présence du Roy déclarer soubz leurs signatures quelles sommes ils veullent prester contant à S. M., et cela vuidé on doibt aussytost résoudre nostre responce sur le dernier escrit. Nous ne faisons que revenir de l'audience de la Royne, laquelle nous promet touttes les faveurs que, sauf l'honneur du Roy, nous sçaurions désirer d'elle; cette exception m'est suspecte et en serons esclarciz par la responce. S. M. nous a dit d'avoir sçeu que madame la Princesse est accouchée d'un garcon, qu'elle s'en est resjouye et lui en faict la congratulation, comme aussy à V. A. mais ne luy avons point parlé de l'arrivée de Mr le conte Guillaume, pour luy conserver l'enfourneure[1] entière et tous les pas de sa commission. Les marchans d'icy refusent tout crédit aux courtisans, qui leur demandent de l'argent à intérest, mesmes sur des bons gages; car ils craignent la guerre, ou de la brouillerye au Parlement, qui feroit risquer leur condition. Le Roy parle de lever 35,000 hommes de pied et six mille de cheval et de les avoir sur pied avant le Parlement. Je prie Dieu, Monseigneur, pour la grandeur, félicité et longue vie de V. A.

De vostre Altesse,

très-humble, très-obéysant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De Londres, ce jour de Noël 1639.

[1] commencement.

LETTRE DLXII.

Le même au même. Dispositions de la Cour d'Angleterre et du pays.

—

Monseigneur. J'ay receu à deux jours d'intervalle, celles que V. A. m'a faict l'honneur de m'escrire du 9 et 12 de ce mois. Ma précédente a esté du jour de Noël. M. le conte Guillaume s'est d'assez bonne grâce démeslé de sa commission; et est après à renouveller ses premières connoissances, attendant la déclaration de la Royne, laquelle avoit, huict jours devant sa venue, envoyé en France apprendre qui seroit nommé par le Roy pour le réprésenter au baptesme, afin d'adjuster l'esgalité de leurs qualitez; quoy vuidé, on ne tardera guères à le redépescher. Madame de Chevreuse[1], qui se mesle de tout, a encor tasché de brouiller quelque chose en cet affaire, mais en vain. J'ai esclaircy V. A. qu'elle ne sçauroit faire estat d'aucune levée en Escosse et que le Roy en a trouvé nostre proposition estrange, veu que n'ignorions point leur desobéyssance et qu'il a raison de douter de leurs volontez, ne désirant pourtant hazarder son authorité, qu'il a trouvé bon de nous prier de ne l'en presser d'avantage. Nous attendons tousjours, Monseigneur, les responces du Roy et, tant que ne l'aurons, il nous sera impossible de pénétrer le fond de[2] intentions de cette Cour et, pour dire la vérité, ces allonges me sont suspectes de quelque dessein, soit que ce pendant il se négotie quelque chose avec l'Espagne, soit qu'on attende l'yssue de l'affaire d'Escosse. Il y a trois sepmaines que le Roy nous promit sa response dans un jour ou deux; delà à quelque temps, le secrétaire Koke[3] nous en vint excuser le retardement, comme procédant des grandes affaires que leur tomboyent

[1] Marie de Rohan, veuve de Luynes, épouse du duc de Chevreuse, confidente de la Reine-mère et hostile au cardinal de Richelieu, si remarquable, dans ses intrigues continuelles, par son adresse et par son audace.

[2] des. [3] Sir John Coke, secrétaire d'État.

sur les bras, pour la rebellion des Escossois et la résolution à faire tenir un Parlement, tant icy, qu'en Irlande, mais qu'il en avoit le commandement du Roy, et estoit après à la dresser; nous l'en envoyames de rechef sommer hier, et n'en eusmes autre chose, sinon qu'elle n'estoit point encor preste et qu'il avoit à en parler au Roy devant, lequel alla hier chasser à [Thebols], d'où il ne retournera que samedy; et ainsi nous faict-on tomber dans les festes de Noël[1], qui rendront S. M. inaccessible. Je n'y voy remède, Monseigneur, que dans la patience, quelque ennuyeuse qu'elle me soit, pendant laquelle je me tiendray aux escouttes, pour en descouvrir la cause, et certes c'est un bien estrange procéder, que ceux qui se croyent offensez, n'en font point leur plainte eux-mesmes et tardent à repartir à nos esclarcissemens et justifications, que contre tout ordre nous avons faict précéder, pour le seul respect du Roy. La constellation de cette Cour nous est peu favorable; ceux qui président principalement sur les affaires, sont pour la pluspart nouveaux et sans grand' connoissance du dehors, reculent, ou surmontent à la pluralité des voix, ceux qui leur ont précédé et ne sont de leur sentiment; leur but va à establir le commerce et leur authorité par les avantages d'iceluy. L'Espagnol s'en mesle ouvertement; quoy estant, V. A. pense s'il est possible que n'ayons tousjours des riottes[2] à composer avec cette couronne, sy, par traict de temps et des accidens des affaires, cette Cour n'est remise en une plus saine assiette, car on envie nostre prospérité, on faict encor semblant de redouter nostre puissance, et ne peut-on digérer nostre confédération avec la France. Ce sont en partye les raysons qu'on faict valloir à refroidir le Roy et les affections du Royaume envers nostre Estat, et en vient-on desjà jusques là de dire qu'il faut balancer la puissance du Roy d'Espagne et de messeigneurs les Estats dans les Pays-Bas, en empeschant que l'un ne vienne à succomber, ny l'autre à gaigner trop d'avantage, surtout s'opposer à la

[1] (nouveau style.) [2] disputes, rixes.

France, sy elle prétend d'empiéter quelque chose en la Flandre. V. A. voit où enfin cela va aboutir. Le Roy d'Espagne peut trop en cette Cour et tous les plus puissans y sont de son costé; madame de Chevreuse les sçait manier, comme y enclins d'eux-mesme, et a un grand ascendant sur l'esprit de la Royne, qui prend goust à son entretien, et le Résident d'Espagne n'agit plus que par son organe, de quoy les stipendiez d'Espagne prennent jalousie et la Papauté prend tant de pied et de hardiesse, que, s'il n'y est pourveu bien tost, il en pourra avenir du désordre. Plusieurs commencent à douter de la tenue du Parlement, à cause des grands emprunts que le Roy faict pour estre armé contre les Escossois, et y en a qui se desfient que c'est plustost pour réformer la licence du Parlement et refréner leurs insolences, en chastiant quelques uns des plus mutins parmy eux, qui osent disputer les prérogatives de S. M. Les Seigneurs du conseil signèrent devant-hier leurs promesses, jusques environ deux cens mille livres sterlincks; le reste demanda temps, pour examiner où ilz pourront prendre de l'argent. Mr le conte d'Hollande a signé pour dix mille livres sterlincks, mais n'est pas bien dans l'esprit du Roy et de la Royne, principalement pour avoir eu prinse avec le député d'Irlande [1] sur le subject de la flotte d'Espagne aux Dunes, qu'il conseilloit au Roy de faire retirer, pour ne la voir combattre par les Hollandoys au préjudice des droits de S. M., ce qu'asseurément ilz feroyent, portez de la nécessité et fondez en droict; à quoy le dit député s'opposa, soubstenant qu'ilz ne l'oseroyent avoir pensé, et, la chose ayant succédé ainsi que l'autre avoit prédit, il semble que maintenant on cerche à luy jetter le chat aux jambes, et le député a sy bien faict sa partye avec l'archevesque [2] et le marquis de Hamilton, qui peuvent tout sur les volontez du Roy, qu'il sera bien contre l'opinion de tous, sy l'autre subsiste. Monseigneur, je m'estends trop sur cette matière, mais ce n'est que pour V. A., qui a besoin de veoir clair

[1] Wentworth, comte de Strafford. [2] Laud, archevêque de Londres.

dans la véritable constitution de cette Cour, dont je crains bien quelque bourrasque, sy les affaires qu'on a à demesler ne nous en garantissent. Ces lettres de marque, qui se donnent et exécutent de fois à autre sur les nostres, sans autre ressentiment que des plaintes verbales, tirent une longue conséquence, et sont cause qu'on nous mesprise, et cela les rend hardiz; mais, sy pensons bien à nostre faict, je ne me puis imaginer que l'envie les prenne de nous choquer, encor qu'ils dient se voulloir joindre à l'Espagne, sy nous pensons nous unir séparément avec la France. J'ay apprins, Monseigneur, de l'ambassadeur de France, qui le tient de la bouche de madame de Chevreuse que l'audience et la dépêche de sammedy du résident d'Espagne ne fut qu'une grande et amère plainte, de ce que le Roy, contre sa promesse, auroit souffert aux Hollandois d'entreprendre aux Duynes, désirant qu'il luy en soit satisfaict et a exhibé à S. M. le double de la lettre que le secrétaire Windebant[1] auroit par son commandement escrit de Barwyck, bien quatre mois devant l'arrivée de la flotte; elle dit que S. M. a tenu sa parolle, ayant à cette fin faict entretenir quantité de navires au dit lieu, mais rien n'estant arrivé jusques au dernier de juillet, qu'elle auroit eu besoin de ses vaisseaux ailleurs, que mesmes encor deux mois depuis il ne s'est parlé d'aucune flotte, tellement que le Roy d'Espaigne ayant manqué au terme dans lequel il demandoit de la seureté, n'a nulle raison de se prendre à luy du malheur de sa flotte. Je crains que touttes ces plaintes ne tendent qu'à irriter davantage le Roy contre nous, s'il ne se paye de raison, et de là V. A. apprend que cette venue a esté concertée avec le Roy, ce qu'on nye pourtant fort et ferme en cette Cour, sauf Porter[2] qui l'avoue publiquement et, sy le Roy y est meslé sy avant, il y faudra plus de façon à en sortir. Il avoit esté entamé quelque traicté entre des marchans Anglois

[1] Sir Francis Windebank, secrétaire d'État.

[2] Endymion Porter, élevé à Madrid, longtemps attaché au duc de Buckingham, et admis dans l'intimité de Charles I.

et Espagnolz, à monter et entretenir quarente grandz navires, soubz le nom et la bannière du Roy, qui seroyent obligez de faire une traicté ordinaire pour le transport de leurs marchandises d'Espagne en Flandres et de Flandres en Espagne; à la charge de payer les droits du Roy à Douver, mais les dits marchans commencent de s'en retirer, à cause du Parlement, qu'ilz disent craindre, et le résident d'Espagne s'en desdit pareillement; toutesfois je ne m'en fie pas trop, et il persiste à demander les quatorze navires pour les Indes occidentales, que Mr le grand-Admiral[1] luy refuse pour encor, combien que l'autre l'asseure que les marchans Hollandois les présentent au Roy d'Espagne à bien meilleur marché, mais c'est qu'il désire avoir ces gages de l'amitié de S. M. Cette longue lettre, Monseigneur, tesmoignera plustost de mon loisir que de ma diligence, et m'oblige de vous demander pardon d'une faute, que je pouvoy ne commettre point, mais je me pense tenu de vous verser dans le sein ce que j'apprends des affaires, afin d'en soubmettre les considérations à vostre jugement, car je désire servir utilement. Je prie Dieu pour vostre prospérité et santé, m'osant qualifier, Monseigneur,

de vostre Altesse très-humble, très-obéyssant, et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 29 décembre 1639.

LETTRE DLXIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Mariage d'Angleterre.

*** La Reine-mère de France, lors de son séjour en Hollande, avoit fait les premières ouvertures pour un mariage du jeune Prince d'Orange avec une fille du Roi d'Angleterre. Envoyé par Fréderic-Henri, Jean v. d. Kerkhoven, dit Polyander, seigneur de Heenvliet, se trouvoit pour la seconde fois à Londres, afin de négocier secrètement cette union [2].

Monseigneur. J'ay eu audience prest du Roy et la

[1] Comte de Warwick.

[2] Relativement à son premier voyage, il y a une minute autographe du

Royne, et en présence de la Royne-mère et ses deux messieurs. J'ay dict, oultre les compliments deues à ung tel Roy et Royne, ce que V. A. m'avoit commandé, et puis après donné mes crédences, et encor à la Royne ce que Madame m'avoit commandé. Leurs Majestez m'ont ouy attentivement et receu fort bénignement. Le Roy me dict qu'il m'avoit voulu donner là mon audience, pour y estre plus à l'ayse, et pas plustost, pour oster tout soupson, ouy que personne de son conseil, horsmis le thrésorier, ne sçavoit encor rien; que présentement je le poulvois voir, toutefois tenir l'affaire encor secrète; la Royne, que je poulvois asseurer vostre Altesse de sa bonne volonté et qu'elle désiroit l'affaire; tellement que je ne poulvois plus espérer pour la première audience; j'estois plus d'un heure et demy dans la chambre, où on parloit de plusieurs choses, et la Royne des curiositez qu'on avoit icy eu à mon dernier voyage. Je dis à leurs Majestez qu'en Hollande le monde n'avoit pas esté moins curieux, mais que personne n'en sçavoit encor rien, ny où j'avois esté.

Ainsy que leurs Majestés se voulurent retirer, le Roy m'appella et me dict tout doucement: „ne vous fiez en personne, je craing qu'yls ne sont pas secrés." Je fis une grande révérence et là-dessus leurs Majestés se retirèrent. J'espère par le premier poulvoir dire plus des particularités à V. A., de laquelle je demeure, Monseigneur,

très-humble et très-obéissant serviteur,

D'HEENVLIET.

De Londres, le 6 janvier 1640.

Prince (*augmentation de l'instruction du Sr de Heenvliet*). „Il sera nécessaire que le Sieur de Heenvliet soit deuement informé de l'intention du Roy, de quelle façon l'on aura à [aagir] envers la Reyne de Bohème sur le sujet de la dite aliance, à savoir si S. A. trouve bon qu'elle en soit advisée, et par qui, ou de la part de S. M., ou de la mienne. Il taschera ausi par tous moiens d'avoir par escript, signé des députés du Roy qui traiteront avec luy, les ouvertures qui de leur part seront faites touchant ceste aliance, pour m'en pouvoir faire un particulier rapport. Le 7 février 1639."

[1]LETTRE DLXIV.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Le bruict est icy, et madame de Chevreuse l'autorise, que V. A. faict négotier par le sieur de Heenvliet le mariage de madame Marie. Je ne sçay ce qui en est, et n'en suis point curieux, que pour en désirer le succès; mais je puis dire à V. A. assertémement que les deux Reines travaillent en cela pour l'Espagne, en considération du sang, de la religion et de la grandeur. Le conte Rosetti[2], qui réside icy pour le Pape, les presse et les seconde fort en ce dessein; le Roy toutesfois n'y veut entendre, si ce mariage n'est double et le change faict en mesme temps, à quoy le Roy d'Espagne recule, demandant Madame présentement, pour la faire nourrir et instruire. Ma visée, Monseigneur, en cest affaire a esté de mesnager la jalousie que le Roy prend de l'estroitte alliance des Estatz avecq la France, pour luy entâmer le propos de ce mariage, comme le vray et unique expédient pour attirer et lier à soy par prérogative et devant tous autres, les affections et les intérêts de V. A. et des Provinces-Unies; rien ne pouvant de faict estre tant utile que ce moyen, au lieu que, se voulant mettre en autre maison plus puissante, il ne gaignera rien sur leur ambition, mais perdra l'amitié de sa fille, l'obligeant d'espouser des intérêts contraires aux siens. Je m'abstiendray donq d'en parler, si V. A. ne le trouve bon autrement, mais le temps et toutes les raisons du monde font pour cest alliance. Londres, 6 janvier 1640.

LETTRE DLXV.

Le même au même. Menées de l'Espagne; affaire de Duins.

Monseigneur! J'ay fort amplement escrit à V. A. du 2

[1] Lettre en chiffres avec le déchiffrement par M. de Zuylichem.
[2] de Rosetti, Italien.

de ce mois, il s'en est présenté peu de subject depuis. Nous attendons tousjours la responce du Roy, que jusques icy on promettoit de jour à autre, mais hier, pressans plus chaudement M. le secrétaire Koke, il nous fit dire qu'elle n'estoit point preste et qu'après les festes il en feroit ressouvenir le Roy; c'est nous renvoyer au loin et pour ce avons délibéré de demander audience pour après-demain, car il n'y eschet [1] point tant de façon ny de remise, s'il n'y a autre mystère. Je recerche la cause de ces allonges; ceux du conseil et les ministres mesmes les excusent par le concours de beaucoup de grandz et importans affaires, sur les préparatifs des deux Parlemens; les autres l'imputent à une lenteur naturelle de cette Cour, mais l'un ny l'autre ne peut convenir à nostre commission, qui n'a pour object qu'un esclaircissement de ce qui s'est faict aux Duyns, et sur quels fondemens; la responce donq ne requiert longue délibération, puisque c'est chose faicte et qu'on la doibt, ou approuver, ou la condamner avec moyen. Je ne pense pas me tromper, Monseigneur, sy je suis en quelque opinion que le dessein est de nous tenir quelque temps à la main, pour marchander avec l'Espagne sur le double mariage que madame de Chevreuse a proposé et lequel la Royne-mère et la Royne désirent passionnément; de faict S. M. tient en souffrance tout ce que le résident d'Espagne met en avant pour sa réparation, pour l'achept et pour le fret des navires, pensant l'obliger de là à se déclarer rondement sur les conditions des mariages. Il n'y a que deux jours que madame de Chevreuse en reprit les arremans [2] avec le Roy en la chambre de la Royne, où s'estoit aussy rencontré Mr l'ambassadeur de France [3], de qui je le tiens; elle monstra à S. M. un diamant, qu'elle venoit de recevoir dans un paquet du Roy d'Espagne, de huict à dix mil escus de valeur et, enfonçant les propos du mariage du Prince d'Espagne avec Madame, déclara que le Roy d'Espagne avoit desjà nommé la seur de la femme du Conte-duc [4], pour la venir

[1] arrive. [2] errements. [3] M. de Belliévre. [4] Olivarez.

recevoir, sans parler d'aucune condition, la voullant le Roy d'Espagne faire nourrir royalement à ses propres despens, et luy-a l'Infant d'Espagne envoyé son pourtrait, dans une bouette[1] de diamans, de cinq à six mil escus; surquoy le Roy ayant faict approcher le dit sieur ambassadeur; „vous pouvez," dit-il, „bien sçavoir de quoy la duchesse de Chevreuse et moy parlons;" l'autre luy repartit promptement qu'il la connoissoit grosse de faire un mariage entre l'Espagne et l'Angleterre, que c'est une vielle prattique des Espagnolz de mettre tels partis en avant, pour en amuser le monde, quand leurs affaires en ont besoin, que S. M. en seroit le meilleur tesmoin, qui l'a assez esprouvé en sa personne, sans en alléguer autre raison ny exemple; qu'il sçait bien que le Roy d'Espagne n'y a aucune pensée, mais trompe madame de Chevreuse, pour par ce moyen entretenir S. M. en neutralité avec la perte de plusieurs belles occasions; que, sy on en doute, qu'il est content de mettre dix contre un, et de telle somme qu'on voudra, que jamais le Conte-duc Olivarés ne signera le contract de l'Infante d'Espagne avec le Prince de Galles, et s'il demande Madame pour l'eslever en Espagne, qu'asseurément il seroit encor plus ayse, s'il les pouvoit tenir tous pour gages contre l'Angleterre, et pour en descouvrir l'intention, qu'il seroit bon de faire dès maintenant et en mesme temps l'échange des deux Princesses. Madame de Chevreuse recula à cette proposition, et M[r] l'ambassadeur, tout en raillant, se mit à luy dire qu'elle faisoit mal de voulloir tromper le Roy en une affaire qu'elle sçavoit bien ne devoir réussir. C'est donq, Monseigneur, à ce traicté que j'impute nos longueurs; et il se faict tant d'allées et de venues d'Espagne sur ce subjet, que je ne sçay quand je pourray avoir faict, et noz festes sont pour encor bien durer, car c'est demain le jour de l'an[2], et de là nous allons aux balletz et comédies; enfin, la chasse nous pourra mener à Newmarquet; mais, après tant de devoirs, je me résoudz à patience,

[1] boîte. [2] (nouveau style).

moins dommageable, veu que l'Estat a frappé son coup; tous m'en promettent bonne yssue et que je m'en retourneray content, parcequ'on ne veut, ny peut se séparer d'avec les Provinces-Unies. Mr Fane[1] m'estant venu visiter hier, me dit, entre autres discours, qu'on avoit depuis quelques années observé deux choses, la première, que le Roy d'Espagne a travaillé à mettre le Roy et son peuple mal ensemble et que son dessein luy a bien succédé; l'autre, que la France a attiré à soy les Provinces-Unies en les détachant de cette couronne; à quoy il pensoit que le Roy doibt remédier par le Parlement pour le premier, et par un bon traicté avec les Estatz pour l'autre, en renouant la première confience; surquoy je luy ay confessé qu'il a sagement remarqué où tendent les voisins et qu'il ne peut trouver mauvais que nous embrassions touttes amitiés qui se présentent à nous contre le Roy d'Espagne, et qu'il ne tiendra qu'au Roy de nous mesnager pour l'affermissement et seureté commune, mais qu'il nous faut traitter mieux, sans donner protection en ses raddes à des armées entières envoyées à nostre destruction, sans leur prester de[2] navires à mesme fin, et sans les secourir contre le droict de[2] gens, de tout ce qui leur faict besoin pour nous nuire; il me dit, que tout cela se pourra régler par un traicté. Nous verrons à quoy tout abboutira, car je sçay de certaine science qu'en cette occasion il a autant et plus crié contre nous qu'aucun autre, et en a esté plus cru, pour avoir résidé parmy nous. — J'apprens que le Résident d'Espagne a contracté icy avec quelques marchans d'Hamburch pour cinq grands navires, à la charge de les monter et équipper de pilotes et mariniers de leurs pays; sy cela a lieu, le Roy d'Espagne, en payant quelque peu davantage, ne manquera jamais de bons navires, ny de matelots à infester nos mers, et seroit bon de penser aux remèdes, en commencant par nous-mesmes. Le parlement est préfix au 13 d'avril, style du pays. On varie fort au jugement de son yssue; l'emprunt par avance,

[1] Sir Henry Vane, secrétaire d'Etat. [2] des.

pour faire levée, donne de l'ombrage à plusieurs; autres croyent simplement qu'elle n'a visée que pour mieux disposer ou ranger par force les Escossois, dont on attend les députés; il y en a d'autres un bon nombre, lesquelz (considérans les nécessitez du Roy et quasi la générale aversion de son peuple, à cause des grandes nouveautez, introduittes en tous les ordres, et particulièrement à trouver de l'argent contre les privilèges et les voyes accoustumées) se promettent, que le Roy, pour s'en tirer, lairra faire au parlement; auquel cas il est apparent de voir bien des changemens; s'il ne le faict aussy, en luy voullant prescrire de[1] conditions; il y a danger de confusion. V. A., qui est très-judicieuse, sçaura faire sa construction; mais avant tout cela, il est à propos que vuidions ce qu'avons à faire icy, et sy on pense faire quelque traicté avec nous, il ne s'en peut faire autre que de ligue défensive, sy on ne se résoult de rompre avec l'Espagne, ce qu'on n'est pas en volonté de faire. Après nostre audience nous escrirons à V. A. en commun; cependant j'auray tousjours l'oeil aux occasions pour avancer ma commission, en priant Dieu pour la prospérité de V. A., à laquelle je proteste d'estre, Monseigneur,

très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 10 de janvier 1640.

Monseigneur! L'advocat Guyl m'a porté le commandement de V. A. de le servir en l'affaire qu'il auroit en cette cour, et luy ayant demandé en quoy mon entremise luy pourroit estre utile, il m'a faict un long discours des grandz services qu'il rend journellement à V. A. par la communication des correspondences, qu'il entretient dehors et dedans le pays; pour lesquelles faciliter, il me prioit de moyenner envers le Roy que S. M. le voullust fire chavalier; je ne connoy poinct son mérite, mais, sy V. A. le trouve bon, je tascheray de le luy procurer, lorsque je seray sur mon départ.

[1] des.

* LETTRE DLXVI.

M. de Sommelsdyck et M. Joachimi au Prince d'Orange. Audience auprès du Roi.

Monseigneur. La précédente est du 30 de l'aultre, avec un apostille au pied du second de ce mois. V. A. peut avoir veu et nos devoirs et leurs rencontres. Nous pensions faire tout bon pour essayer d'acheminer nos affaires à leur point, mais l'impatience de tant de remises et nouvellement encor d'une sans bout, nous emporta hier à demander audience, pour, sur la félicitation du jour de l'an, mettre S. M. en quelques propos de nostre object; laquelle fust à l'instant accordée et appointée. Nostre entrée fust de luy souhaitter prospérité en touttes choses, avec santé et longue vie à sa personne, la supplians en contréchange d'estréner[1] messeigneurs les Estats d'une brefve et bonne expédition au subject de nostre commission; qu'aussy bien la chose estoit faicte à bonne intention, réussye à l'utilité commune, avec présupposition que S. M. n'en devoit estre marrye, qu'au moins le traicté de Suythamton[2] les pourroit garantir de son offense; que l'Espagnol ne cerche par ses practiques qu'à mettre de la division entre S. M. et eux, qui ont leurs interêts inséparables en la religion et en la mer; toutesfois que, sy les affaires de S. M. requéroient quelque autre démonstration, que volontiers on s'y accorderoit, pourveu qu'il luy pleust de nous dire un bon mot en l'oreille. S. M., tout en riant, dit avoir leu nos deux escrits, s'excusa du retardement de la response, procédée de plusieurs choses survenues, mesmes parcequ'elle a cerché de nous rendre contens; qu'elle en recommanderoit l'expédition au plustost, et, pour ce qui concerne le traicté de Sudthampton, duquel nous faisons nostre principal fondement, que le trouverions hors de toutte considération. La réplique fut

[1] donner en étrennes.

[2] Alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et les Provinces-Unies contre l'Espagne, du $^{7}/_{17}$ sept. 1627.

que sçavions que S. M. en avoit autrement usé; que cela toutesfois n'empeschoit pas que le droict ne demeuroit acquis à messeigneurs les Estats, qui l'ont observé en touttes ses conditions; et ne tenant point, selon l'entente de S. M., qu'à ce conte il n'y auroit plus de confédération entre S. M. et eux. S. M. nous interrompit là-dessus, soubstenant qu'il reste encor d'autres traictez, qui nous lient ensemble, ainsi que verrons en sa response, mais qu'elle fera qu'aurons contentement et ne nous lairra partir sans un nouveau traicté. Nous protestions n'avoir charge, ny intention d'entrer avec elle en contestation sur les conventions de Suthampton, se pouvant vuider ce doute, par la seule approbation du passé; que d'autre part nous pensions qu'il ne se trouveroit plus de confédération directe pour la défense des couronnes de S. M. et de l'Estat des Provinces-Unies, après l'expiration de cette de Suthampton, bien assez sur la condition du commerce et le réglement des subjects de part et d'autre, et, pour sortir de cette matière, nous résumions les pratticques de l'Espagnol, qui, en proposant des mariages, ne tendoit qu'à jetter de la jalousie entre les plus confidens, entretenant tousjours, tantost l'un, tantost l'autre des Princes, de l'espérance de quelque avantage, qui est sa finesse ordinaire à les séparer ou à parer leurs coups; nostre dessein estoit de luy parler encor des navires qu'il prétend trouver icy, mais S. M. ne s'estant attendue qu'à un petit compliment, ne repartit plus rien et nous réservasmes cette matière et autres à une expresse audience, après qu'aurons examiné la responce de S. M. C'est, Monseigneur, en abregé ce qui ce passa hier et V. A. voit bien que sommes traînez à dessein de compasser nostre expédition aux affaires de S. M.; encor sommes nous à deviner comment on entend de nous rendre contens, quand et quel traicté on prétend de négotier avec nous. Tout se prépare à la guerre, quasi tous les chefs de la précédente sont changez, M. le comte de Northumberlant sera général, le comte de Linsey luy quitte

Barwyck. Le vicomte Conway commandera la cavallerye, le député d'Irlande a sa commission de lieutenant-général pour le Roy en l'armée d'Irlande. L'argent procédant de l'emprunt vient lentement; on attend cependant les députez d'Escosse. Ce procédé par anticipation faict peur à plusieurs que le parlement ne produise point les résolutions qu'on s'en est promis; car les opinions aussy bien que les affections de ce Roiaume sont fort parties [1], et c'est tout ce que sur ce subject nous sçaurions pour encor mander à V. A. Et comme nous envoyons à messeigneurs les Estats des plaintes, que mess. du Conseil du Roy nous ont adressées, lesquelles ne sçauroyent estre plus longuement négligées, sy on ne veut veoir exécuter des lettres de marque sur de nos subjects, qui est la plus honteuse dégradation du lustre et de la souveraineté de l'Estat, sy on le souffre sans ressentiment ou par rachept; nous supplions très-humblement V. A. de tenir la main envers mesdicts Seigneurs les Estats, à ce qu'au plustost ils les vueillent examiner et y faire pourveoir de remède, puisque l'Estat est menassé; s'il y a de la justice, on est tenu de la rendre à l'estranger plustost qu'au subject; s'il n'y en a point aussi, il s'en faut défendre, sans empirer sa condition par ce silence. L'ambassadeur extraordinaire se contente d'en aviser, mais refuse d'entrer en aucun faict particulier, pour ne l'embrouiller avec sa commission. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. le succès de ses désirs et à vostre personne santé et très-longue vie.

De vostre A. très-humbles, très-obéissans et très-fidèles serviteurs,

FRANÇOYS D'AERSSEN. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 12 janvier 1640.

[1] divisées.

LETTRE DLXVII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Le Roi prétend que le Prince a fait demander en mariage sa fille cadette.

—

*** La Princesse Marie étoit née le 4 nov. 1631, la Princesse Elisabeth le 29 déc. 1635.

—

Monseigneur. Depuis ma dernière du 6 de ce mois, j'ay eu encor deux conférences avec Mr de Vaen, qui m'a dict que leurs Majestez avoyent remarqués, dans les harangues que je leurs avois faictes, que je parlois de la Princesse aisnée, et qu'yls creurent que l'intention de V. A. estoit pour la seconde. Je luy dis que non; que S. M. la Royne-mère avoit tousjours parlé de l'aisnée et que ses ministres m'avoyent, dans toutes leurs lettres, confirmé le mesme; ouy S. M., dans l'escrit qu'yl me monstra à mon premier voyage; qu'yl estoit bien vray que luy allors m'avoit parlé de la seconde, mais adjousté, si je croyois que leurs Altesses seroyent contents que je n'avois qu'affaire de retourner, mais seulement escrire; ou, si je m'en voulois aller, de retourner incontinent, sans attendre aucun ordre, et si c'estoit pour l'aisnée, que je ferois bien de luy le mander, auparavant que de venir. Que là-dessus je luy avois escrit et faict entendre que c'estoit pour l'aisnée et les raisons pourquoy, et qu'yl est bien vrai que dans sa responce yl continue de parler de la seconde, mais que, sur ceste responce, j'avois faict des nouvelles instances et réitérez mes premières raisons, surquoy yl ne m'avoit mandé, si non que je viendrois et que je serois le très-bien venu. Il me parla de faire une déduction de tout ce que dessus; je luy dis que je tirerois bien des extraits de toutes les lettres, ce que j'ay faict et luy donné, surquoy yl m'est venu monstrer une lettre, escrite à luy par V. A. le 7 du mois de mars dernier, laquelle parle de l'alliance avec une des filles de S. M., et que, dans celles que j'avois donné à leurs Majestez, V. A. ne particularisoit pas encor. Je

luy dis qu'on poulvoit bien juger par toutes les miennes de l'intention de V. A., puisque je ne parlois que de l'aisnée, et qu'on poulvoit bien croire que je n'avois rien escrit, sans préallablement l'avoir communiqué à V. A. Il me dict: „leurs Majestés voudroyent bien que vous demandiez la seconde, mais je leurs monstreray vos extraits et leur diray que vous demandez la première;" que madame de Chevreuse parloit de la première pour le Prince d'Espagne. Je luy dis: „mon Dieu, monsieur, ne sçavez vous pas assez les ruses et mesnées des Espagnols? croyez vous pas que tous clairvoyants et bons subjects du Roy ne le désireront jamais, et que vostre peuple d'une telle alliance seroit très-mal satisfaict? c'est pourquoy je vous prie et supplie de faire recognoistre envers leurs Altesses vostre affection sur ce subject, par les bons offices que vous y poulvez rendre, et vous asseurer que Son Altesse le recognoistrera particulièrement par des bienfaicts envers les vostres. — Il me le promit et, comme j'estois hier le trouver, me dict que S. M. luy avoit donné heure cest après-disné, qu'yl croyoit que S. M. parleroit luy-mesme à moy, et que S. M. demeuroit tousjours dans les bonnes inclinations pour l'accomplissement de l'alliance et de la tenir secrète. J'attends, Monseigneur, ce que demain S. M. me dira, ou fera dire, et tascheray, par toutes voyes et raisons aultant qu'yl me sera possible, de surmonter ceste difficulté, et de demeurer, Monseigneur,

de vostre Altesse très-fidèle et très-obéyssant serviteur,

D'HEENVLIET.

De Londres, le 18 janvier 1640.

LETTRE DLXVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Lenteurs de la Cour; troubles en Écosse et en Angleterre.

Monseigneur! J'ay escrit à V. A. du 10. Le Roy nous

donna audience le lendemain, que V. A. aura veu déduitte en nostre dépesche commune du 12. Ces festes nous tiennent tousjours hors d'oeuvre et en l'attente de la responce de S. M. qu'on promet dans cette sepmaine; aussy en va-il estre plus que temps, mais je suis sollicité de réparer plusieurs plaintes, qu'on prétend faire toutes générales et comme un préallable, avant que passer plus outre; je m'en défens, comme n'en ayant ny connoissance, ny authorisation, puisqu' envoyé sur autre subject, et que d'autre part l'ambassadeur ordinaire peut de soy vuider telles affaires, ou les renvoyer à ses supérieurs. J'espère cet honneur de V. A., qu'elle ne permettra point que j'y soy engagé, car j'ay faict mon conte de me tirer d'icy, dès aussytost que j'auray endormy le faict des Duyns, qui est le seul object de ma commission; mais de venir au particulier en cette Cour, ce ne seroit jamais besoigne faicte; j'en ay trop d'expérience; sy donq je puis désintéresser le publiq, je croiray avoir plènement satisfaict à ma charge. La Royne promet à M. le comte Guillaume de le dépescher, et le pourra estre tout à faict dans huitaine; certes il a faict les devoirs de bon courtisan et de bonne grâce, c'est à luy d'en faire le récit à V. A. — Les Escossois ont faict eslection de six deputés de leur covenant, sçavoir deux de chaque membre; et font dresser leurs instructions, s'abeurtent toutesfois à ce que leur sauf-conduit n'est signé de la main du Roy, qui les eust mieux asseuré que celle d'un secrétaire d'estat. Il y a grande union et résolution parmy eux, et pensent pouvoir contenter S. M. par l'esclarcissement de leurs intentions; le Roy ne s'arreste plus au faict des évesques, que le Synode et le Parlement d'Escosse refusent d'admettre, mais la question est, sy leur voix demeurera estainte au Parlement, ou sy d'autres en prendront la place, et de par qui ils seront qualifiés; l'entremise des évesques establissoit l'autorité du Roy quasi absolue sur le Parlement; contre cela ceux-cy en vuellent l'exclusion, pour conserver leur liberté, ne pouvans plus supporter le joug d'une jurisdiction ecclésiastique. Sy de

part et d'autre on se veut quelque peu encliner, pour se rencontrer en un milieu, ce seroit une heureuse composition; car il se reconnoist grande aversion au peuple et aux grands de cette guerre, mais on s'y engage de plus en plus, et sy on ne change bien tost, on en sera bien avant, premier que le parlement tienne, lequel est pour tailler bien des affaires. Le clergé avec les papistes poussent tant qu'ils peuvent les choses à l'extrême, car, sans ce coup, ils craignent que l'exemple n'en retourne contre eux. On se plaint icy amèrement de la détention de monseigneur l'Électeur [1] et de ce qu'il est traicté en criminel; ces protestations n'ayderont point à l'en sortir, si on ne le tente par autre négotiation, que je n'ose espérer, par ce que on ne se veut point brouiller avec l'Espagne, et les offres contre l'Empereur seroyent mal asseurées, et peu considérables à la France. Sur ce je prie Dieu qu'Il bénisse de plus en plus vos désirs et desseins, et donne, Monseigneur, à V. A. parfaicte santé et très-longue vie.

De vostre Altesse très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 16 janvier 1640.

LETTRE DLXIX.

Le même au même. Compliment de condoléance.

—

*** Le second fils du Prince, né le 30 novembre 1639, venoit de mourir.

—

Monseigneur. Je ne faisoy que d'achever ma lettre d'hier, quand on me vint signifier que Dieu avoit converty nos courtes joyes en amères larmes; j'en fuz sy vivement touché, que je ne m'en sçauroy rasseoir; certes cette perte est très-cuysante à V. A., mais commune à

[1] L'Electeur Palatin, se rendant en Allemagne par la France, fut arrêté à Moulins et conduit à Vincennes.

tout l'Estat et au dessus de toute consolation, car c'estoit le second estançon[1] de vostre maison, pour donner seureté et soulagement au premier. Le mesme Dieu, Monseigneur, que le vous avoit donné, a voullu esprouver vostre constance en le retirant; il vous en peut encor redoubler le nombre à l'exemple de Job, au moins nous conserver vostre unique, desjà tout venu, pour achever ses merveilles en luy, car sa main n'est point raccourcye, et nous devons nous esvertuer tous à nous rendre plus dignes de cette grâce; levons seulement nos pensées à luy et sans nul doute il nous exaucera. C'est trop, Monseigneur, pour un premier appareil, et je ne ressens moins l'importance de vostre douleur que sy, lors du coup, je me fusse trouvé présent sur les lieux. Dieu le sçait, lequel je prie, Monseigneur, qu'Il guarisse[2] V. A. comme il l'a frappé, et vous mesure ses visites en sa miséricorde, en vous comblant de ses benédictions et de longue vie.

De vostre Altesse très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 17 janvier 1640.

LETTRE DLXX.

Le même au même. La Cour traîne sa négociation en longueur.

—

Monseigneur! Vostre lettre du 6 me fut rendue hier soir. C'est la seule bonté de V. A. que cette favorable opinion luy vient de ma conduitte, aussy m'en tiendray-je trop récompensé, sy elle vous peut satisfaire. Depuis la mienne du 22 décembre j'ay encor escrit à V. A. du 25 et 29 du mesme mois, du 2, 10, 12, 16 et 17 du présent; ces diligences sont pour importuner, et V. A. les peut négliger, ou les prendre à ses heures plus libres, car c'est pour ma décharge, que je l'informe de touttes

[1] appui. [2] guérisse.

nos observations et rencontres. La présente ira un pas plus avant pour consulter vostre prudence, et comme je suis assez pressant és choses qui me sont commises, j'ay fort désiré une fin à ma commission, de laquelle j'ay tousjours esté remis, ores sur l'un, tantost sur l'autre prétexte, des festes, des affaires, des chasses, et m'en suis laissé aller quelque temps à la persuasion d'aucuns pour m'y accommoder; je n'ay pourtant peu gaigner sur mon esprit que ces longueurs fussent sans dessein, et V. A. connoistra, par ce qui suit, que ma deffiance n'a point esté sans raison, après qu'aurez veu nostre dépesche du 12; car estans M. Joachimi et moy allez hier matin solliciter M. le secrétaire Koke de nostre expédition, il nous descouvrit la [cause] de bonne foy et sans aucun déguisement, sçavoir, qu'on n'avoit point encor pensé à nostre faict, qu'il en feroit ressouvenir au Roy, afin d'assembler là-dessus quelques-uns de son conseil, mais que S. M. a présentement tant de grands affaires sur les bras, qui doivent précéder, que ferons bien de luy en donner le temps; que celuy du Parlement et se qui se traicte avec la France et plusieurs autres qui se présentent encor, sont matières de longue délibération, lesquelles vuidées, qu'on travaillera à ce qui nous concerne. Ma repartye, Monseigneur, fut, que le Roy nous avoit remis à luy de sa response et dans peu de jours; qu'en avions laissé escouller huict, sans en parler; que par nos propositions, à en tirer l'essence, nous n'avons désiré que deux choses: la bonne grâce de S. M. et une défense à ses subjectz de ne plus violer le droictz des gens contre nous et pour servir l'Espagnol; qu'il est aysé de juger s'il est raisonnable d'en faire dépendre la déclaration de tant de rencontres, qui ne nous touchent point. Se voyant donq pressé, il se mit à nous dire que demandions une prohibition aux subjectz du Roy des choses que permettions aux nostres; je l'interrompis, luy allégant que, par des placcatz du pays et par le traicté de Sudthampton, tel traffiq est interdit, confiscable et punissable; „tant s'en

faut," fit-il, „que nous venons de recevoir depuis trois jours des lettres de l'ambassadeur du Roy en Espagne, qui portent que les Hollandois y amènent quantité de poudres, jusques à louer et vendre leurs navires." — „C'est donq," fismes-nous, „contre les loix et contre nos intentions; que, quand il se commet un meurtre ou un larcin en quelque lieu sans le punir, qu'il ne s'en peut inférer qu'il est permiz, parceque, pour le chastier, il en faudroit connoistre l'assassin ou le larron." Laissant ce propos, il passa à nous dire qu'ayant fueilletté les registres, il n'auroit trouvé aucune alliance depuis la Royne Elisabeth, qui nous oblige à une mutuelle défence; bien avoit-il rencontré quelques traictez et réglemens au faict du commerce entre les subjects de part et d'autre; qu'il est nécessaire de faire une bonne confédération d'Estat. Nous avons avoué qu'au mois de septembre tous les traictés seront expirez, que sommes prests d'en faire un nouveau. „Vous le devez," fit-il, „demander au Roy." — „Nous n'avons pas tant attendu à le faire et S. M. sçait," luy dismes-nous, „que le luy avons proposé trois ou quatre fois, et nous a respondu de ne nous laisser partir sans cela;" mais d'autant qu'ignorions jusques où S. M. se peut avoir engagé par l'alliance avec l'Espagne, qu'il ne nous compétoit de luy ouvrir ouvertement noz désirs, qu'en les soubsmettant à son opinion. Il reprit là-dessus ses espritz et nous trancha net, que devons attendre que le Roy ait donné ordre à ses affaires, qu'après les nostres auroit aussy leur tour, que lors le Roy se déclarera, traictera d'alliance avec nous et principalement que devons reprendre les arrhemens du traicté esbauché entre la France, l'Angleterre, et les Provinces-Unies. Je luy ay dit qu'il y a peu d'apparence au dernier, tant que le Roi ne se résoult de rompre avec l'Espagne, et que, pour les autres matières, remises à sy longs termes, ma santé me rappellant, sans en pouvoir attendre l'yssue, Mr Joachimi, comme ordinaire, en pourroit plus patiemment attendre la volonté et la commodité des affaires de S. M. Il ne repartit rien là-dessus, mais,

en nous voullant donner le change, il dit avoir eu lettres de M. [Rhouto], ambassadeur pour S. M. près du Roy de Denemark, se plaignant, que les ambass. de messeig. les Estats, mal satisfaicts de leur responce, s'en seroyent retirez assez brusquement, au lieu qu'il estime qu'elle se fust peu raddoucir sur une civile remonstrance, et adjousta que devons encor traicter ce différent-là, que les Rois ne vuellent estre traictez de la façon. Nous l'avons décliné, comme n'estant point de nostre charge, mais que l'Estat a juste raison de tesmoigner leur desplaisir du mespris faict de leurs ambassadeurs, en les rappelant. Or, Monseigneur, V. A. voit, par ce que je viens de luy déduire, le dessein qu'on a de nous traîner, en assignant la résolution du Roy, sur l'yssue de tant et sy longues affaires qui s'entassent; car premièrement le parlement n'est convoqué qu'au 23 avril de nostre style; il faut encor de la façon à luy donner commencement, et pour quoy nous obliger de traicter icy avec la France? de différer tant la négotiation d'un traicté particulier avec nous, qui se peut achever défensive en deux jours? on n'est donq pas bien résolu de sa volonté, mais veut-on gaigner temps pour se régler selon les événemens, en nous tenant à la main, pour en améliorer leur condition, en Espagne, ou au regard des Escossois; et je pense, Monseigneur, soubs très-humble correction, qu'il n'est pas à propos que nous nous laissions mener de cette sorte, car le marquis de Celada, ambassadeur d'Espagne, va arriver, comme feront aussy les députez d'Escosse; sy on compose avec eux, avant que soyons résoluz, on nouz traictera plus rudement, mais sy, Monseigneur, les Estats me permettent de me tirer [1], en chargeant M[r] Joachimi de ce qui reste de la commission, j'ay opinion qu'on changera d'advis et d'alleure [2], car sur tant de rencontres on se gardera bien de nous mescontenter, et on peut continuer avec l'ordinaire; sans qu'on prenne cette voye, je n'auray pas faict encor de six mois. S'il est besoin, je dresseray quelque mémoire à M.

[1] retirer. [2] allure.

Joachimi, pour soudre[1] toutes les objections qu'on a ramassées, pour démonstrer qu'avons les premiers rompu le traicté de Sudthampton; assavoir, par la négotiation secrette de feu Berkel et par l'admission des députez de l'Infante à la Haye; le premier sans advoeu et l'autre pour les séparer d'avec l'Espagne, qui estoit le but du dit traicté commun; avec cela nous pourrions projetter en peu d'articles une alliance purement défensive avant mon départ, et déclarer au Roy que l'ordinaire en demeure authorisé. Le respect de V. A. m'a embarqué en cette légation, avec présupposition de peu de durée; j'implore maintenant son ayde à m'en tirer, puisque je la voy sans fin. Encor se passera-il un mois ou six sepmaines, avant que j'en apprenne vostre volonté. Sy mess. les Estats peuvent, au moyen de la médiation de V. A., gouster mon retour, elle peut estre asseurée que je ne précipiteray et ne gasteray rien, mais il seroit à propos d'escrire au Roy que, leur ayant remonstré le déclin de ma santé, avec supplication d'authoriser M. Joachimi d'achever seul la commission qui nous estoit commune, ils m'auroyent permis de m'en retourner, avec le contentement de S. M., la prians de donner continuation de créance et de bienveillance à leur ambassadeur ordinaire. Je dis encor que cela relévera nostre réputation et avancera bien davantage noz desirs qu'une oyseuse patience. Mais V. A. à tout pouvoir sur moy. — On doute de la venue des députez d'Escosse, à cause qu'ils sont advertiz des grands apprets qui sont avancez contre eux, par la nomination des hautz officiers et par l'achept d'une grande quantité d'armes et des poudres. L'ambassadeur de France a obtenu permission de retourner en France et prend dimanche congé de leurs Majestez. Son successeur ne sera nommé, dit-il, qu'après son rapport. — Monseigneur, je demande pardon à V. A. de cette longue lettre et vous supplye de la peser, car je pense qu'il est peu raisonnable de me laisser sur le pavé sans affaires et sans dire

[1] résoudre.

pourquoy. J'abrège donc, pour prier Dieu pour vostre grandeur et prosperité, comme estant de coeur et d'âme, Monseigneur,

de vostre Altesse très-humble, très-obéysant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De Londres, ce 19 janvier 1640.

LETTRE DLXXI.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Négociations; il désire agir de concert avec M. de Sommelsdyck.

Monseigneur. Depuis ma dernière du 13 de ce mois, j'ay presque eu tous les jours conférence avec Mr de Vaen, et devant hier avec S. M. mesme.

Tous ceulx avec Mr de Vaen ont tendu à luy faire entendre, par des raysons évidentes et très-considérables, que S. M. debvoit consentir ma demande de l'aisnée et que mesmes ses[1] messieurs de la Royne-mère ne m'avoyent jamais parlé n'y escrit que de la première; que je le priois et suppliois de tesmoigner sur ce subject son affection par les bons offices qu'yl y poulvoit rendre, et que V. A. le recognoistreroit particulièrement par des bienfaits envers les siens, et par son service, lorsqu'yl luy plairat l'employer. Il me protesta qu'yl le feroit, qu'yl accordoit et comprenoit mes raisons; mais devant-hier me vint dire qu'yl ne voyoit du jour pour l'aisnée, et que, si je voulois parler de la seconde, qu'yl croyoit que nous serions bientost d'accord. Je luy dis que je n'avois charge que pour l'aisnée; il me dict le Roy parlera à vous, à ce soir dans le cabinet de la Royne. Je m'y trouvé; le Roy entre, s'adresse à moy. Je dis que j'avois supplié à Mr de Vaen de remonstrer à S. M. que V. A. ne faisoit aucune différence de la qualité n'y grandeur de mesdames ses filles, mais que l'unique raison que je parlois de la première

[1] ces.

estoit l'âge; que le bien de la maison de V. A. et de nostre Estat consistoit totalement en avoir lignée; que son Altesse, le jeune Prince, auroit bientost quatorze ans et que, par ceste dernière triste nouvelle, yl estoit de rechef le fils unique, et aussy que tout ce qui en estoit à espérer de ceste alliance, tant pour le service de S. M. que le bien de nostre Estat, en dépendoit; qu'yl ne m'appertenoit à pénétrer les desseins que S. M. en poulvoit avoir, mais que j'osois dire que madame sa fille n'en feroit jamais alliance où elle seroit plus honorée et chérie, ny S. M. plus servy et de laquelle ses subjects en receveroyent plus de satisfaction et contentement. Le Roy me dict: „je ne doubte ou monsieur le Prince sera content de la seconde, il le tesmoigne par ses lettres, et s'a esté mon intention comme j'ay tousjours dict à ses[1] messieurs," et que sa seconde fille auroit bientost cincq ans, et que l'aisnée n'estoit que dans la septième, que le Prince n'avoit pas tant d'années. Je dis: „Sire, quatorze ans, le 26 du mois de may à venir, et ses[1] messieurs ne m'ont jamais parlé n'y escrit que de la Princesse aisnée." Le Roy me respond: „ses[1] messieurs m'ont asseuré que vous seriez très-content de la seconde, et aussy n'a-t-yl plus de différence d'âge que de neuf ans, le mesme qui est entre la Royne et moy." Je dis: „Sire, quand à ses messieurs, j'ay leur cyfre, tous leurs lettres et les miennes, et mesme mon journal, je suis prest à les monstrer à V. M. ou à Mr de Vaen, afin que V. M. voye ou sache que cela n'est point." „Je le crois," dit le Roy, „et ay aussi bien jugé depuis vostre premier voyage qu'yls m'ont montré des fausses lettres, car ils me dirent choses les plus extravagantes qu'on peult s'imaginer et vous me tesmoigniés allors le contraire." Je fis encor une instance et après que, si son Altesse, le jeune Prince, avoit 27 ans et madame 18, comme leurs Majestez avoyent, que j'estois bien asseuré que V. A. ne parleroit de l'âge, mais qu'icy la distance de neuf ans estoit entre 14 et 4 ou 5 ans. Là-dessus

[1] ces.

S. M. me demanda si j'avois ordre pour la seconde. Je dis que non: il me respond: „je ne sçaurois pour la première, je vous parle rondement, et vous prie (je dits les mots qu'yl a pleu à S. M. me dire) d'escrire à monsieur le Prince pour en avoir. Je ne veux marchander avec monsieur le Prince, je l'estime trop; je ne le faict pas pour vos Estats, mais seulement pour son amitié, et je vous recommande le tenir encor secret, et de ne rien dire à ses Messieurs ny à personne." Et comm'yls entrèrent deux milords, S. M. me dict: „je n'ose plus parler à vous, pour ne donner soupçon." Un peu après je sortois et allois trouver M[r] de Vaen, qui estoit encor à la cour, et à qui le Roy depuis avoit parlé, car yl me dict à son entrée: „le Roy et la Royne m'ont encor commandé de vous dire qu'yls sont marry de ne poulvoir parler à vous, comm' yls désirent, mais cela sera cy-après." Je luy répétois tout; il le sçavoit et me dict: „je vous conseille d'escrire à Son Altesse pour la seconde, car je vois bien qu'yl ne changeront pas." Je dis tout ce que je poulvois, et de l'aversion du peuple, et des meschancetés et ruses de ceste nation contre ce Royaulme, et mesmes encor contre la personne de S. M. durant la vie du feu Roy, quand Hinijosa et Carondelet vindrent icy, et que cela n'estoit point effacé hors la mémoire de plusieurs. Il me respondit qu'il estoit vray, et qu'yl en estoit aussy marry que moy que cela ne poulvoit estre. Je luy demandois si je ne poulvois le communiquer à M[r] de Sommelsdyck; qu'aultrement je craignois que quelque jours il pourroit dire aus Estats, que, si je luy eusse donné ouverture de l'affaire, que, par des raisons pregnantes, yl eust bien faict condescendre leurs Majestés pour la première. Il me demandoit si j'avois ordre de le communiquer à M[r] de Sommelsdyck. Je luy dis: „ouy, mais avec ceste réserve si S. M. le trouvoit bon;" que je luy donnerois la lettre et parlerois de l'affaire. Il me dict: „nous parlerons encor demain." Je le suppliois encor de monstrer son affection en ce subject et, s'yl trouvoit bon, que je parlerois à la

Royne. Comme j'estois pour me retirer, me parla de rechef de l'affaire de M[r] de Sommelsdycq. Je le suppliois, au nom de Dieu, de luy faire avoir une bonne responce et qu'yl ne me mesleroit dans aucun affaire d'Estat..... Je diray aussi à V. A. que M[r] de Vaen trouvoit bon que je dirois à la Royne-mère la difficulté pour la première et que je la supplierois de parler à la Royne sa fille, ce que j'ay faict, et allégué mes raisons, qui me firent demander la première. S. M. m'a promis d'apporter tout ce qu'elle pourra à y induire la Royne sa fille, mais m'a dist qu'elle croyoit que la Royne sa fille estoit en traitté pour l'aisnée avec la Royne sa fille d'Espagne. Je manderay à V. A. ce que demain M[r] de Vaen me proposera, et demeure, Monseigneur,

de V. A. très-fidèle et très-obéissant serviteur,

D'HEENVLIET.

Le 20 janvier 1640, de Londres.

* LETTRE DLXXII.

M. de Sommelsdyck et M. Joachimi au Prince d'Orange. Entretien avec le secrétaire d'Etat Coke.

—

Monseigneur! Depuis celle du 12 nous avons tousjours demeuré attendre la response du Roy, jusques au 18, que, l'ennuy nous ayant prins de tant de remises dont on nous menoit, nous fusmes en fin nous-mesmes presser M. le secrétaire Koke de nous en voulloir tirer, lequel là-dessus nous dit tout ingénuement qu'il n'y avoit point encor esté pensé, qu'il en feroit ressouvenir au Roy et le prieroit d'assembler quelques uns de son conseil, pour en délibérer avec eux, mais que devions considérer les autres plus grands affaires qui se rencontrent, comme du parlement d'Escosse et de France et semblables, qui demandent du temps. Nostre repartye, Monseigneur, fut, que ne désirions que la bonne grâce de S. M., avec une dé-

fense à ses subjects de ne servir l'Espagnol contre nous, par l'apport des marchandises de contrebande, reglées au traicté de Suthampton. „Les vostres," fit-il, „en donnent l'exemple, et encor depuis trois jours avons eu lettres d'Espagne, qu'ils y auroyent ammené grande quantité de poudres et traicté de la vente de navires ;" changeant avec cela de matière, se mit à nous dire avoir feuilleté ses papiers et n'y avoir plus trouvé aucun traicté d'Estat entre cette couronne et les Provinces-unies, bien quelques réglemens au seul faict du commerce; qu'il seroit bon d'en demander un au Roy pour la défense commune, comme aussy de reprendre les arrhemens de celuy, qui est jà esbauché entre la France, l'Angleterre et nos dictes provinces, et de penser au rhabillement de nostre différent avec le Roy de Denemarck; que, sy sa response a esté quelque peu brusque, qu'au dire de Mr Rhoe[1] elle se pourroit encor raddoucir, mais que les Roys ne vuellent estre traictés de la façon. Nostre solution fut que, par les loix de l'Estat, tel commerce illicite est punissable et confiscable, que le contraventeur en encourt les peines, s'il vient à estre descouvert. Par après, qu'il a raison qu'il n'y a plus d'autre alliance que celle de Sudhampton, qu'en avons aussy proposé à S. M. le choix d'une nouvelle, mais que, pour les autres négotiations, nous n'en avions instruction, ny pouvoir, et partant le priasmes de nous ayder à vuider simplement ce qui est directement de nostre commission. C'est, Monseigneur, à quoy en sommes demeurés, sans apparence de passer plus avant de long temps; car on prétend, ce semble, de faire de nostre légation une dépendence des affaires et difficultés avec lesquelles elle n'a rien de commun, que pour marchander de nostre présence ailleurs. V. A., s'il luy plaict, nous donnera ses intentions là-dessus, veu que ces longueurs vont sans bout, mais non sans but. — On doubte de la venue des Escossois, à cause de la chaude alarme qu'ils prennent des grands préparatifs pour la guerre qu'ils

[1] Thomas Roe (1580—1644) ambassadeur d'Angleterre en Danemarck.

voyent en leurs confins. Le marquis de Velada est attendu en cette cour, pour y résider ambassadeur du Roy d'Espagne; cet incident reculera encor les affaires, tandiz qu'on est sur les propos des mariages, qu'il fera durer en filant. Mr l'ambassadeur de France, ayant eu permission de s'en retourner, prend ce jourdhuy congé du Roy; son départ nous est nuysible, car il avoit ses entrées libres en la cour et en pénétroit les desseins et intrigues; son successeur, à ce qu'il nous a dict, ne se nommera qu'après sa relation. Nous prions Dieu de donner à V. A. Monseigneur, en prospérité, très-longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèles serviteurs,

FRANÇOYS D'AERSSEN. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 22 janvier 1640.

LETTRE DLXXIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Nouveaux délais; il désire son rappel.

Monseigneur! Il me seroit mal séant de vous mander l'estat de cette cour, puisque Mr le comte Guillaume s'en retourne trouver V. A., car, estant bien informé, il le fera mieux de vive voix qu'une longue lettre. Cela adjousteray-je seulement, qu'il laisse une fort bonne odeur de sa personne, et que j'ay tâché de le servir de ce peu qui est en moy, comme je feray tousjours tous autres qui seront advoués de V. A. — Monseigneur, ma précédente du 19 a représenté à V. A. quelque expédient pour me sauver des longueurs de cette cour, qui vont sans façon ny fin; car de nous résoudre de rien, point de nouvelles depuis. Y ayant donq bien pensé, j'estime à propos de le faire et qu'il se peut, sur une lettre au Roy, fondée en la plainte de mon indisposition, avec authorisation de Mr Joachimi pour la continuation de nostre négotiation,

ou de me rappeller ou quelque autre, quand il se trouvera plus d'avance et de maturité aux affaires de S. M. Mes raisons, Monseigneur, en sont, que ce n'est plus à nous de remuer le faict des Dunes, d'autant que le coup en est rué, que l'avons justifié de bouche et par escrit, et, sy en pressons la responce, elle ne sçauroit estre que de condemnation, après tant de bruictz et de menaces; le silence donq nous peut suffire, comme d'une espèce de responce, au lieu d'une aperte approbation, que la condition du temps et des hommes ne permet d'espérer. Aussy n'avons nous prétendu à cet article que la bonne grâce du Roy; et sur l'autre, portant nostre plainte contre le transport des hommes et des marchandises défendues par les subjectz de S. M. à nos ennemis, je ne voy pas moins de scrupule à nous respondre; car, sy on nous accorde la prohibition que demandons et la raison veut, c'est en quelque sorte préjuger ce qui se négotie avec l'Espagne; sy d'autre part on le refuse, soubz quelle couleur peut on empêcher le commerce de nos marchands avec les Escossois? de ces contrarietés sortent les longueurs et difficultés. Pour cela nous remet-on au Parlement et à des choses qui n'ont aucune communication avec le subject de ma commission. Pour cependant aviser quelque matière à nous entretenir, il se parle que le Roy encline de faire une nouvelle alliance avec messeign. les Estats, et que l'en devons requérir par escrit; j'ay tousjours reparty que l'avons par assez de fois proposé à S. M. et à ses principaux ministres, mais, ne sachans jusques où S. M. s'est engagée avec l'Espagne, ce seroit une demande incivile, puisque l'option en est déférée à S. M., qui sçait ce qu'elle peut et veut. Or, Monseigneur, je ne me suis jamais avancé de mettre cette proposition dans mon escrit, me contentant de l'avoir faict de bouche; car V. A. se ressouviendra assez que mon instruction n'en fut chargée que comme d'un expédient pour donner le change, et non à intention délibérée, ny préparée, pour passer formellement à la conclusion de

quelque traicté, et m'est grandement suspect qu'on ne faict cette demande que pour marchander de nostre escrit avec l'Espagne et la rendre plus traictable, luy faisant voir qu'il est en sa main de l'accorder ou rebutter. Cependant on nous proméneroit en longueur, sans aucune certitude de l'yssue; encor douté-je sy les conventions qu'on prétend stipuler seront compatibles avec celles que l'Estat a faictes avec la France; ainsi donq, en me retirant d'icy, on pourra gaigner temps et descouvrir au progrès les intentions de cette cour. Carleton m'a dit que je doibs attendre que le Parlement soit ensemble; qu'il a entendu que lors on nous parlera de quelque traicté, et que S. M. s'attendra que l'assistions d'hommes et de navires contre les Escossois. Il n'y a que deux jours que l'ambassadeur de France nous advertit que le deputé d'Yrlande (maintenant conte de Straffort depuis dimanche) a conseillé au Roy, le sachant aussy certainement comme s'il l'avoit de sa propre bouche, de nous entretenir de l'espérance d'un traicté soubs divers prétextes, ores de la venue d'un ambassadeur d'Espagne, d'un autre en la place de celuy de France, de la tenue du Parlement, des affaires d'Escosse, pour voir à quoi cependant abbouteront les propositions d'Espagne, avec laquelle il est d'avis tout appertement que S. M. se doibt bien entendre, pour sa seureté et ses avantages. La mesme chose à peu près me fut confirmée devant hier par M. le comte d'Hollande, qui s'estoit venu offrir à moy de parler au Roy, si je le désiroy, pour le raccourcissement de nostre négotiation, m'asseurant qu'on ne pensoit plus à l'affaire des Duynes et que S. M. a bonne volonté de renouveller les alliances avec messeigneurs les Estats. V. A. voit l'embaras où je me trouve, et ne sçauroit trouver mauvois, sy je désire m'en tirer; car on n'est et ne sera-on de long temps résolu icy de ce qu'on veut, et en tant d'affaires l'une difficulté engendre une autre, et ainsi je n'auroy jamais besoigne faicte, après mesmes avoir vuidé ce de quoy j'ay esté chargé, monsieur Joachimi pouvant

estre authorisé, comme de faict il est, du demeurant. Je adjousteray encor cecy, que M. Koke, qui a le département de noz affaires, fut dimanche renvoyé en sa maison; que M. Fane à l'espérance de luy succéder, mais que la détermination s'en traînera encor trois sepmaines ou un mois, à cause de quelque opposition; nous voilà remiz pour plus de six semaines, premier qu'il en prenne connaissance et s'en mette en train. Ce sont, Monseigneur, les raisons de mon ennuy et les moyens de m'en sortir; sur quoy j'attendz l'honneur des intentions de V. A., avec cette déclaration qu'un mois ny six sepmaines ne me presseroyent pas, sy j'estoy miz en oeuvre, mais la patience m'eschappe, quand je me voy assigné vers la S. Jean et avec doute de rien avancer pour l'Estat, et il importe de bien considérer s'il est à propos que je m'engage à quelque traicté, sy par iceluy on prétend de nous intéresser contre l'Escosse, qu'on ne dira point dès l'entrée et, venant à l'excuser après y avoir quelque peu travaillé, l'offense en sera irrémissible. Tel party que V. A. me prescrira sera suivy, sans commenter desus, comme estant, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 26 janvier 1640.

L'ambassadeur de France eut dimanche son congé du Roy et de la Royne en solemnité. M[r] de Hume me prie de recommander à V. A. George Hume, son frère, capitaine au régiment de M. le colonel Erskine. Il est certes honeste gentilhomme.

LETTRE DLXXIV.

Le même au même. Il est question d'une alliance avec les Provinces-Unies.

Monseigneur. Vostre A. voit que je ne suis point ciche [1] de mes lettres; mais, où il est question du devoir, je ne crains point d'estre importun. Tous ces jours je n'ay cessé de me plaindre des longueurs que je rencontre en mon affaire, et d'implorer l'ayde de V. A. pour m'en tirer, et croy encor que l'expédient que j'ay proposé en fera l'office, sy le pouvez gouster et me le moyenner, à la charge de n'en point abuser; car il faut resveiller ces gens, qui d'eux-mesmes ne s'avancent guères; mais voicy un bien soudain changement; il y a quelques jours que M. le conte d'Hollande, m'estant venu voir, j'entray avec luy en discours du faict des Dunes et des raisons de nostre justification; mesmes que c'estoit estrange que l'Angleterre commençoit à nous négliger, pour adhérer à l'Espagne, dont l'amitié luy seroit enfin autant ruineuse que la nostre bien cultivée luy seroit utile; il me demanda s'il le pourroit dire au Roy, ou sy j'aymoy mieux de le déclarer en audience; je trouvay donq plus à propos que cela vinst de luy; et l'ayant faict et notifié à nous par Mr le colonel Goringh, nous le fusmes trouver hier; d'abordée, il déclara avoir amplement rapporté au Roy ce dequoy nous avions communiqué ensemble, qu'il en venoit encor de le résumer, et que S. M. lui avoit donné charge de m'asseurer que, dans demain ou lundy, on me portera sa response, et me voulloit dépescher dix jours après à mon entier contentement avec une bonne résolution, pourveu que je me départe de fonder nostre aggression sur le traicté de Sudthampton, laissant le passé sans plus le remuer. Voilà, Monseigneur, le fruict de vostre sage conseil à nous plaindre les premiers; car le Roy ne veut point estre accusé d'avoir rompu ce traicté, et s'il

[1] chiche.

n'est question que d'une formalité, je pense qu'en devons contenter S. M., puisque nous en avons l'utilité; mais il faut voir l'escrit devant, qui tombera soubs une mauvaise plume, car Windebant le doibt coucher. M. d'Hollande adjousta que S. M. me voulloit renvoyer plus content de cette commission que d'aucune précédente, disant tout plein de bien de moy et de ma conduitte, plus qu'il ne seroit séant en ma bouche; excusa la longueur, à cause de la maladie de M. de Cottington, qui avoit tousjours soubstenu la nullité du traicté contre quasi tout le Conseil, qui en affermissoient non seulement la validité, mais louoyent nostre grand respect envers le Roy, d'en avoir souffert l'infraction sans nous en plaindre; pour fin adjousta que le Roy voulloit achever avec nous ce qu'il avoit affaire, devant la venue de l'ambassadeur d'Espaigne, lequel vient expressément chargé et instruict contre nostre Estat, en dessein de porter tout aux extrêmes; qu'il voulloit aviser avec nous des moyens d'une bonne alliance. C'est, Monseigneur, à peu près, ce qu'il nous proposa de par le Roy, remettant à moy de l'aller en personne entendre de sa bouche mesmes; mais, l'en ayant remercyé, je pensoy plus à propos d'attendre l'escrit, afin d'estre mieux préparé sur tout. V. A. voit que la voye est tracée pour une confédération; qu'ils ne sçavent encor quelle, mais que tousjours ils en vuellent une. Le commerce avec la guerre contre l'Escosse, qui est toutte résolue, rendent l'offensive et défensive impossible. La défensive leur tourne à despense et les engage en des profondes inimitiés contre l'Espagne, par conséquent elle aura pareillement ses difficultez; il la faudroit limiter à un secours mutuel contre l'aggresseur par guerre ouverte, et s'il est possible d'exprimer le Roy d'Espagne et ses adhérens, pour ne s'intéresser en autre querelle. Sy on ne s'en peut accorder, il reste un autre expédient, de convenir d'une solemnelle promesse de ne servir ouvertement, ny couvertement les ennemiz l'un de l'autre de navires, de transport de leur argent, hommes, armes ny

d'autres munitions, ou bien d'arrester un temps à se trouver ensemble, quand les affaires de S. M. seront plus meures et préparées pour une solide alliance. Or, Monseigneur, sy on en vient à choisir quelcun de ces traictés, il est requis que soyons prests d'y entrer sans remise, pour ne perdre la bonne opinion qu'on prend de nostre candeur et sincérité; et partant V. A., sy elle le trouve bon, nous en doibt faire authoriser, car nostre Instruction nous permet bien d'en faire offre et ouverture, mais point de nous y engager, moins de conclure; il me semble toutesfois que tout iroit à nostre avantage, le traictant à condition d'approbation; sy le négligions, asseurément le Roy se trouvera peu a peu embarqué en guerre contre nous, et c'est à quoy plusieurs et des plus qualifiez du conseil tendent, en luy conseillans de préférér l'amitié d'Espagne devant toutte autre. Cet affaire résolue, nous en attendrons l'intention par navire exprès. La lettre est longue, mais le subject en vaut la peine. Je prie Dieu pour la prosperité de V. A., estant, Monseigneur,

vostre très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 27 janvier 1640.

Madame de Chevreuse est disgratiée de la Royne, comme brouillonne, factieuse, menteuse, prometteuse, fardée, aux dentz pourries, folle; ce sont une partye des couleurs dont S. M. la dépeignit devant-hier à M. l'ambassadeur de France, non sans cause.

LETTRE DLXXV.

Minute de lettre à M. de Heenvliet.

Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Il ne sauroit être question que de la Princesse aînée.

Monsieur! Je viens de recevoir vostre lettre du 20 janvier; j'apprands par icelle comm' [S. M.[1]] et le Roy mesme

[1] la Reine.

insistent que vous parliez de la seconde fille. Je vous ay desjà mandé mes sentimens là-dessus par mes dernières; je vous répéteray donc qu'encores que je ne face pas de différence de l'une à l'autre, que toutefois quand je considère le bas eage de la plus jeune, et que tout le bonheur de ma maison consiste à voir mon fils marié, et qu'il ait bientost des enfans, ce qui ne se peut espérer de dis[1] ans de la seconde, j'advoue que cela me cause de grandes difficultés. Partant je vous prie [continuiés] d'insister et près du Roy et de la Reyne, tent par la Reinemère que par M[r] Vaen, à ce qu'il plaise à leurs M. d'avoir égart à mes considérations, qui à mon opinion sont raisonnables, et partant se veuillent résoudre à condésandre à l'aisnée; s'il leur plaict me départir cet honeur, j'en demeureray recognoissant toute ma vie, et le témoigneray par mes très-humbles services. Vous pourés aussy remender que, y allent de l'intérest de cest Estat, [en] je ne pourois y entendre avec la seconde qu'avec préalable advis de l'Estat, qui tesmoigne désirer que mon fils ait bientost des enfans. Je vous fais ces lignes par advence, jusques à ce que le comte Guillaume soit arrivé, par lequel j'atens ce que vous me manderés que vous aurés [advenu] en ce traité, comme de ce que vous aurés peu aprendre daventage de leurs intentions. — Il faut enquores que j'adjoute à celle-ci que tout le monde s'estonne grandement qu'un Roy si prudent veuille mettre son Royaume en péril d'un estrange changement, à l'instigation de ceux qu'il cognoist estre ces[2] enciens ennemis. Faites les un peu ressouvenir de ce qui est arrivé en Angleterre, par le mariage de la Reine Marie et du Roy Philippe. Cependant je vous prie de ne rien rompre avec eus, ains de tenir tout en surséance, jusques à ce que je vous aie faict entendre mes intentions, après que j'auray receu vos lettres par le conte Guillaume. Je suis, Monsieur,

vostre affectionné à vous faire service,

Haie, ce 30 janvier 1640.

[1] dix. [2] ses.

LETTRE DLXXVI.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Offre en mariage de sa fille cadette.

—

Mon Cousin. Vous verés, par la responce que vous porte de ma part le Sr de Henflet[1], le désir que j'ay de vous faire voir l'estime que je fais de vous, dans le trété[2] de mariage en vostre fils et ma seconde fille. Je croy qu'il n'est point de besoing que je vous dise rien davantage sur ce subject dans sette lettre, ayant chargé le dit Henflet de le vous faire entendre plus au long, seulement vous asseurer de mon consantement dans l'afaire, et aussy vous prier que, comme vous recevés de moy se grand tesmoygnage de mon affection, que je puis resevoir de vous des preuves du vostre; se que vous pouvés faire présentement, en enpêchant que les subjects de messieurs les Estats n'asistes[3] pas mes rebelles d'Ecose, ny d'argent, ny de munition, et vous me ferés voir par là que véritablement vostre intention est aussy réelle que la mienne, pour l'aliance que vous me proposés, et, si il y a quelque chose où je vous puise[4] estre utille, vous me trouverrés tousjours si prest à vous le faire paroistre, que vous me croirés, comme je suis, mon Cousin,

vostre très-affectionné cousin,

CHARLES R.

Whythall, le 31 de janvier 1640.

A mon cousin, Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DLXXVII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Jamais, pour l'affaire de Duins, il ne demandera pardon.

—

Monseigneur! V. A. peut voir, en nostre dépesche

[1] Heenvliet. [2] traité. [3] assistent. [4] puisse.

commune d'hier, le changement que le Roy a faict en la déclaration que M. le conte d'Hollande nous avoit faitte de sa part, le 26 de l'autre mois. Ce seroit peu de chose, sy on en demeuroit là, car j'y ay desjà satisfaict, mais j'ay appris depuis, d'une personne qui m'est assez confidente et espère une autre fois de moy, qu'on est après à engager le Roy, premier que de rien relascher de son courroux, de prétendre une humiliation de nous, jusques à quelque espèce de pardon. Je responds là-dessus à V. A. que jamais je ne permettray à la langue, ny à la main, de commettre rien de sy lasche, ny de si bas, dont il puisse venir de la flestrisseure à la dignité de l'Estat et à moy de la honte; mais, si on passe outre à m'en toucher la chorde, je me ressouls de faire une [bone] et libre remonstrance là-dessus à S. M. et, sy sur icelle elle ne relasche, de prendre mon congé, en traînant quelques jours mon départ, pour laisser au temps ce que la raison n'aura peu faire; car, à dire la vérité, ces messieurs ne sçavent qu'ils veullent et ne peuvent résoudre, en la confusion de tant et de sy importans affaires, qu'ilz ont à vuider et laissent accumuler ensemble. Anglois sont [gens]. Monseigneur, parler tant soit peu de pardon, est trop intéresser l'Estat. Serions nous pas la risée du monde? où en prendrions nous l'exemple? Ce seroit une gratieuse réception à l'ambassadeur d'Espagne, que de voir prostitué à ses pieds l'honneur des Provinces-Unies, pour réparation de la deffaicte de sa flotte. Nous en deviendrions mesprisables à nostre peuple et incapables de traicter au dehors, mesmes de servir l'Angleterre à son besoin; ce que ces gens ne considérent point, qui portent, sans aucune retenue, les intérestz d'Espagne et, pour le leur particulier, cerchent encor d'y embarquer le Roy, qui a la plus douce et meilleure âme du monde, mais tombée en fort mauvaise main et laquelle semble n'avoir autre visée que de renverser toutes les anciennes et meilleures maximes et alliances de la Courronne. S'il est possible, je travailleray sourdement et soubz main à en prévenir et destour-

ner le coup. J'attendray donq, Monseigneur, ce qui sortira de nostre dernier escrit, auquel, comme aussy aux précédens, je me suis avisément [1] gardé de ne faire, près ny loinc, entrevenir le nom ny l'authorité de V. A., me doutant tousjours qu'on cercheroit de faire dériver sur vous une partye du blasme qu'on prétend impropérer [2] à l'Estat, lequel estant malicieusement représenté au Roy comme trop puissant, on luy conseille de tenir bas pour sa propre seureté. V. A sçait mes bonnes intentions et me peut informer, s'il luy plaist, par homme exprès, sy en cette rencontre je me doibs conduire autrement et comment; mais, quelque party qu'on prenne, je la supplye très-humblement de ne souffrir que je soy chargé de faire rien de honteux, ny d'indigne de ma condition; car, à parler rondement et soubs vostre permission, je ne sçauroy obéyr; ma charge est de justifier l'action des Dunes et la justice est pour nous, au jugement de tous qui ne nous sont ennemiz; le pardon au contraire induict condemnation et est la punition d'un criminel qu'on sauve par grâce. Sur ce prie Dieu de me tirer d'icy, pour servir ailleurs plus utilement, et de donner à V. A., Monseigneur, prospérité, santé et très-longue vie.

De vostre Altesse très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 2 février 1640.

LETTRE DLXXVIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Négociation.

Monseigneur.... Mr de Vaen me dict que leurs Majestés ont traitté de l'affaire, je croy, avec luy, et qu'yl me déclareront en peu des jours leurs sentiments par escrit, jusques à y mettre le [3] dot; qu'yl leur avoit encor répété

[1] expressément. [2] reprocher. [3] la.

tous mes raisons et mes grandes inquiétudes, à cause de l'aage de la seconde, mais qu'yl ne voyoit apparence d'aucun changement; au contraire que, si j'insistois trop, qu'à son opinion je romperois l'affaire. Quand à aucune liaison ou affaire qui pourroit toucher, supplie à V. A. s'asseurer que je ne m'engageray jamais, aussi ne me parlent-yls point, mais au contraire S. M. mesme qu'yl ne le faict que pour la considération et amitié de V. A., et Mr de Vaen que l'intention de S. M. n'est nullement d'altérer les alliances de nostre Estat, mais pour prévenir que ce Royaume et nostre Estat ne tombent jamais en aucune mauvaise intelligence. Je n'ay manqué, après la réception de celles de V. A., aller voir Mr de Vaen et luy de nouveau remonstrer ce que V. A. avec grandissime raison me mandoit; qu'yl obligeroit V. A. au dernier degré, qu'yl sçavoit combien yl estoit expédient et nécessaire pour la maison de V. A. et de nostre Estat, que le jeune prince, estant de rechef l'unique et ayant tantost quatorze ans, se mariast bientost; qu'yl n'y avoit apparence en dix ans d'attendre de la seconde aucune lignée, et ainsy sept ans se perderoyent avec l'attente pour la seconde, auquel yl seroit en aage d'avoir lignée; que le temps s'approchoit qu'il se metteroit à la guerre; que j'espérois que Dieu le garderoit et de maladie, qu'aultrement je me tiendrois bien malheureux d'avoir eu l'honneur de cest employ; que S. M. estoit ung Roy si sage et prévoyant qu'yl poulvoit bien considérer le grand mal que de l'alliance d'Espagne sur luy et son royaulme poulvoit arriver. Que j'en serois bien ayse, si S. M. le trouvoit bon, de le poulvoir communiquer et consulter avec Mr de Sommelsdycq. Il me dit là-dessus: „je vous jure, si ung aultre eust traitté cest affaire que vous et moy, yl fut desjà rompu; c'est pourquoy je ne sçay vous faictes difficulté de continuer." — „Si[re"], luy dis: „si on accordoit l'aisnée, je ne voudrois aucun conseil; mais ceste distance d'aage me trouble et avec raison;" et quand yl vist que je faisois encor des instances là-dessus, il me dict: „je

vous diray, à condition que cela demeure entre nous, Mr de Sommelsdyck a parlé depuis peu de marier le jeune Prince avec une des filles de la Royne de Bohème au conte d'Hollande; je luy dis, que je sçavois bien qu'yl n'avoit aucun ordre, qu'yl le faisoit de son propre mouvement, et peult-estre en considération qu'yl estoit très-nécessaire que le jeune Prince se mariast. „Et bien," me dit-yl, „recevé ceste responce du Roy, laquelle vous n'oblige à rien, mais au Roy à se déclarer, et puis après nous ferons des nouvelles instances et tout ce que je pourray." Je confesse que je le trouve grandement porté pour l'affaire, et l'aisnée, si cela se poulvoit, mais je craing fort que le Roy ne change, ce qui m'empesche et trouble mon repos; Dieu donne le contraire ... Je demeure, Monseigneur,

très-fidèle et très-obéissant serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, le 3 février 1640.

LETTRE DLXXIX.

Le Comte Guillaume-Fréderic de Nassau-Dietz à M. de Zuylichem. Compliments.

Monsieur. Le petit présant que vous venez de recevoir n'estant aucunement proportionné ny à vos mérites, ni à l'affection infinie que j'ay pour vous honorer et servir, ne méritoit pas des remerciemants si exquis que ceux de la vostre du 6 de ce moys. Je voudrois seulement qu'il eût esté tel que j'eusse désiré pour ma propre satisfaction, espérant que vous ferez favorable jugemant de ma franchise de vous l'avoir ausé [1] offrir tel qu'il a esté, comme je remercie la vostre des [2] qu'elle m'en a donné quelque occasion, et comme c'est la qualité que j'estime le plus à un homme de bien, tant s'en faut que je vous

[1] osé. [2] de ce.

tiène criminel d'un des vices dont vous vous chargés vous-mesme, que je vous absous absolumant (puisque vous m'en déférez le jugemant) autant de l'un, comme tout le monde qui vous admire sait que vous estes esloigné de l'autre, vous supliant (puis que nous touchons ceste corde) de vous servir tousjours de la mesme franchise à me dire ça [1] quoy vous désirez que je vous serve, comme à celuy qui tiendra tousjours pour bien employé la siène à vous tesmoigner qu'il est,

vostre très-humble serviteur,

LE COMTE DE NASSAU.

$^{5}/_{15}$ février 1640.

LETTRE DLXXX.

[2] du 6 févr. 1640 au Sr de Sommelsdyck.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Il le prie de sonder les intentions du Roi d'Angleterre relativement au mariage.

—

*** Apparemment le Prince a retravaillé cette minute et fait expédier celle qui suit.

—

Monsieur. Par le billet que vous m'avés envoié par vostre lettre du 27 janvier, j'ay bien conpris [3] ce que il vous a pleu de me proposer, à savoir de sonder le Roy sur le mariage dont nous parlames avant vostre partement. Je ne puis que l'aprouver entièrement, et partant vous supplie d'en faire l'ouverture, lors que vous le jugerés le plus convenable. Il me semble que il ne se pouroit faire plus à propos, que quandt vous entamerés ou achéverés le traité avec cest Estat, fesant cognoistre que se seroit pour plus grande confirmation d'iceluy. Je me remès donc à vostre prudence d'en user, selon que vous le jugerés le plus expédient. Je me confie tent en vostre conduitte, que je ne doute pas que, si vous l'entreprenés, il ne succéde heureusement. C'est un surcroist

[1] ce à. [2] *Note marginale de M. de Zuylichem.* [3] compris.

d'obligation que je vous auray que je recognoistray aus ocasions de vostre service, quand il vous plaira de m'emploier. Je suis,

vostre très-affectionné à vous faire service,

Ce 6 février.

LETTRE DLXXXI.

Le même au même. Il le prie de se concerter avec M. de Heenvliet.

[1] du 6 févr. 1640 au Sr de Sommelsdyck, pour luy estre délivrée par le Sr de Heenvliet.

—

Monsieur. J'ay recognu, dans le billet que vous m'avés envoié dens vostre lettre du 27 janvier, la particulier affection que vous tesmoignés à tout ce qui me touche. Asseurés vous, que je tascherai à la recognoistre par mon service aus occasions qui s'en ofriront. Quand à ce que vous y proposés, je l'aprouve entièrement et vous supplie d'en faire l'ouverture, lors que vous le jugerés la plus à propos. Il me semble qu'en parlant d'un traitté avec cest Estat, que cela seroit fort à propos et de faire cognoistre que se seroit pour tant plus grande confirmation du dit traité. Je me remets donc à vostre prudence d'en user com' vous le jugerés le plus expédiant. Je vous laise[2] à considérer s'il ne seroit pas nécessaire d'en toucher quelque chose à la Reyne, que l'on dit havoir[3] un grand pouvoir sur l'esprit du Roy et, affin que vous soiés plainemant informé de ce qui c'est traité sur ce suget par Mr de Heenvliet, je luy mende de vous en informer particulièrement jusques à quel point l'affaire a esté conduitte à son partement. Je luy havois doné une lettre adresande[4] à vous, avec charge de vous communiquer tout ce quy ce passerat en ceste affaire, mais il m'a mendé que le Roy luy a défendu exprèsément d'en rien dire à personne. Par ces dernières il me mande que le Roy luy a fait par Mr Vaen savoir qu'il ne pourroit parler de sa fille aînée,

[1] *Note marginale de M. de Zuylichem.* [2] laisse. [3] avoir.
[4] adressante, adressée.

mais que, pour la segonde [1], il y auroit de l'inclination. J'advoue qu'enquores que ceste alliance me soit très-honorable, à toute ma maison, que toutes fois le bas âge de ceste princesse me choque aucunement, qui de douze ans l'on ne pourat espérer pour avoir enfans. Et cependant c'est ce que je souhaiterois à mon fils, pour plusieurs respects que vous pouvez considérer. C'est pour quoy je vous supplie, s'il y a moien de renouver [2] le traitté de l'aînée, d'i emploier tous vos efforts. J'ay une si grande confience en vostre conduitte, que je ne doute nullement que, si vous l'entreprenés, vous en viendrés à bout. Se [3] me sera un renouvellement d'obligation, et duquel je vous asseure que je vous seray jamais [4] recognoisant, ains vous feré parestre aus occasions de vostre service, que je suis, etc.

Je vous supplie de communiquer de ceste affaire avec M. de Heenvliet, comme je luy mande de faire avecq vous de tout ce qui luy succédera, sans toutefois que pour enquores l'on cognoise que vous aiés comuniqué ensemble de cest afaire.

LETTRE DLXXXII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il désire son rappel.

Monseigneur. Ce mot ne contient aucune matière de long entretien, que pour dire à V. A., que je suis au bout de mon rollet, depuis que le Roy n'a peu prendre résolution sur nostre dernier escrit, par la contrarieté des advis de ceux de son conseil, que pour en délibérer plus meurement à loisir et estans par là tombés entre les mains d'une homme [5] qu'un chascun tient pour grand ennemy de nostre Estat, lequel, ne pouvant piz faire, au moins continuera à nous traverser et traîner. Je ne voy meil-

[1] seconde. [2] renover, renouveller. [3] ce. [4] à jamais.
[5] Windebank (?); voyez p. 158 et 188.

leur, ny plus asseuré expédient de sortir d'icy, que par le moyen de la démission, que V. A., s'il luy plaist, me peut moyenner vers messeig. les Estats; car, outre ce qu'il n'est plus question des Dunes et que la délibération sur le choix d'une nouvelle alliance à contracter avec nous, est assez débattue, quoyque de tous avouée pour nécessaire, je pense, Monseigneur, qu'on a dessein de négotier par nostre escrit avec l'Espagnol, lequel nous romprons, sy on me voit résolu au retour, par l'authorisation de M. Joachimi à achever ce qui restera de faire et d'en attendre les commoditez de Sa M., qui seront tardives, car tant qu'elle fera traicter des mariages et continuera à favoriser le commerce avec l'Espagne, il nous est malaysé de conclurre aucun traicté avec elle, et je ne me trouve point chargé par mon instruction d'en faire instance, mais bien de justifier le combat de Dunes. Je soubmetz néanmoins mon obéyssance aux volontez de V. A. et ne parteray plus que sur nouveau commandement. Dieu, Monseigneur, vous donne succès, avec heureuse et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 6 février 1640.

Ma précédente estoit du second [1], sur l'advis de l'humiliation qu'on prétendoit nous imposer, de quoy plusieurs nous sont venuz advertir depuis, mais nous avons faict protestation et bruict au contraire, pour en destourner l'essay, qui nous eust mal embarassez et n'en oyons plus parler.

LETTRE DLXXXIII.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur! Après nostre lettre commune [2], j'ay peu

[1] *La lettre* 577. [2] *Cette lettre manque.*

à dire, et sur mes doutes j'ay cy-devant consulté la prudence de V. A.; en chose tout évidente j'implore maintenant son ayde à me sortir d'icy; car au langage que le Roy nous tint le 8, il ne fut rien de sy clair qu'un dessein bien formé à nous remettre à l'ysue des choses qui se traictent et des aultres qu'on attend, pour en faire dépendre nostre condition, laquelle, à mon advis, il seroit bon de mettre à couvert, tandiz que les conseils fluctuent icy en deffiance de tout. L'Espagnol les ménera d'une longue et vaine espérance des mariages, pour lesquelz mieux avancer, on marchandera tousjours de nous et contre nous, à quoy semble pareillement tendre le désir de S. M. à faire traicter icy le mal-entendu entre le Roy de Denemark et messeigneurs les Estatz, ce qui se peut essayer ailleurs avec plus d'apparence et de facilité. C'est donc pour nous tailler de la nouvelle besoigne, sans songer au subject pour lequel sommes venuz. Encor prétend-on que préallablement vuidions les disputes entre les particuliers, dont j'avoue ingénuement n'avoir connoissance, adresse, ny pouvoir, moins encor de volonté. Cela faict (qui est un affaire d'un an et au delà) S. M. promet lors de donner responce, à nostre contentement, avec une bonne alliance perpétuelle. J'ay tasché de faire valloir le mauvais estat de ma santé contre ces remises, et par là jetté les fondemens de ma démission, pour l'impétration de laquelle j'auroy envoyé très-humble supplication à messeigneurs let Estats. V. A., s'il luy plaist, la me peut moyenner, car, comme je pense, c'est le service de l'Estat, pourveu que M. Joachimi soit seul authorisé pour l'achèvement de ce qui reste, avec offre, sy on le désire, d'y joindre encor quelqu' autre, lorsque les délibérations de S. M. seront plus meures et en estat d'estre traictées. Sans cette voye, Monseigneur, je ne voy point de bout à cette ambassade, ny, au train qu'on luy faict prendre, assez de réputation et de dignité pour l'Estat, mais il est plustost apparent de pouvoir conclurre quelque interim, sy on me trouve bien résolu de m'en retourner. Le scandale des Dunes a esté sy

bien justifié, que la pluspart du conseil en présence du Roy a soubstenu que le pouvions et devions faire; aussy est-il assez endormy, attendu que jusques ores ne s'en est faict la moindre plainte, mais tant que je demeureray, qui nous garentira qu'à l'une ou l'autre occasion on ne la fera revivre? ce qu'après mon départ n'auroit plus de grâce. Je me pique quelque peu d'honneur, et seroy bien marry de le perdre, en me laissant mener et juger comme peu clairvoyant. J'espère toutesfois de la faveur de V. A. que mon obéyssanse ne me tournera à honte. Je l'en supplye très-humblement, avec prières à Dieu, Monseigneur, de vous donner heureuse santé, contentement, et longue vie.

De vostre Altesse
très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,
FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce dixième de février 1640.

LETTRE DLXXXIV.

Le même au même. Même sujet; sa tâche est achevée.

Monseigneur! Je n'avoy que délivré au messager ma lettre du 10, comme deux heures après l'on me rendit celle de V. A. du 30 du passé, où j'apprens que plusieurs par delà sont d'advis que la responce qu'on nous pourra donner sera plustost aigre et offensive qu'autrement, et jugent qu'il n'est guères à propos de faire beaucoup d'instance à l'avoir, en quoy je les pense bien fondez, quand ce ne seroit que pour le seul respect des crieries qui en ont esté faictes. Les miennes du 19 de l'autre mois et plusieurs autres surensuivies auront faict voir à V. A. qu'en cela je me suis non seulement rencontré en un mesme sentiment avec eux, mais que j'ay proposé un expédient à me desgager d'icy; assavoir, de fonder mon retour sur le mauvais estat de ma santé, en

authorisant M. Joachimi d'achever ou d'attendre la maturité des affaires du Roy; sur quoy j'attens encor la volonté de messeigneurs les Estats, par la seule médiation de V. A. et, sy paravant nous avons pressé la response, quand on en considère la cause, on connoistra qu'il nous a esté impossible d'en user autrement. Par nostre instruction nous estions chargez de faire deux offices; le premier, pour nous plaindre qu'on servoit l'Espagnol de touttes sortes de marchandise de contrebande, d'en demander justice et défence pour l'avenir; l'autre, de justifier l'action des Dunes. L'un et l'autre a esté faict en divers temps et avons tousjours trouvé S. M. armée, non obstant ses douces parolles, sauf au regard du combat, sur lequel elle ne s'est onq déclarée, mais conditionna avec nous de traicter par escrit et de nous respondre aussitost de mesme; de faict, jusques à nous dire en la suivante audience, qu'elle auroit commandé sa responce, pour nous estre portée au premier jour; ensuitte le secrétaire Koke nous en vint excuser le retardement, comme avenu par le concours de plusieurs affaires de poids, mais qu'il y alloit travailler. Il nous estoit donq impossible de nous taire et de nous dégager, puisque le Roy nous voulloit respondre et que nous demandions que ses subjects, en chose prohibée, ne servissent plus les Espagnols sous sa bannière. Nous n'avons point insisté sur l'autre point, que pour estre continuez en la bonne grâce de S. M. et considérions assez qu'il nous seroit contesté, ne faisant à présumer qu'elle se voulust condamner soymesmes; et pour ce pensions-nous plus expédient de nous payer de son silence, mais l'intention de la cour est bien autre, car laissant l'un et l'autre indécis, elle cherche à nous mener par degrès au but qu'elle se propose, qui est de nous traîner et proffiter de nostre présence. V. A. a veu que, sortant du subject de nostre commission, on nous a faict entendre avoir volonté de traicter d'une alliance avec nous; à quelque temps de là, le conte d'Hollande fut employé à nous porter parolle, que dans quatre

jours nous aurions responce à nostre contentement et un traicté avant la venue de l'ambassadeur d'Espagne. Avant ce terme expiré, il retourna de rechef à nous, avec prière, de la part de S. M., de faire de nos deux escritz un troisième, auquel ne fust parlé de Sudthampton, ny du Thoiras, pour eschapper aux disputes et longueurs. Cela ne fust sy tost faict, qu'au lieu de la bonne dépêche promise, nous vint une lettre du sieur de Windebanke, du 4, que V. A. a veue, qui demande terme pour sérieusement délibérer sur des affaires de sy longue conséquence et grande importance. Non encor contens d'en estre venuz là, S. M., nous ayant faict appeller, nous dit elle-mesme, sans toucher, de près ny de loin, la précédente besoigne, qu'elle désiroit que messeigneurs les Estats voullussent faire traicter icy leur différent avec le Roy de Denemarck et qu'en fissions l'office; adjousta qu'il y avoit encor tout plein de disputes et de prétentions entre les subjectz, qu'il seroit bon de vuider et qu'elle nous voulloit renvoyer contens avec une alliance perpétuelle. Or, Monseigneur, sy telle en estoit l'intention, je pense que son meilleur seroit d'en avancer la besoigne, mais tant de choses qui la doivent précéder, donnent assez à connoistre qu'on a envie de la faire dépendre des occasions; car on attend l'ambassadeur d'Espagne, qui nous fera mille niches avec ses mariages, pour des raisons que je n'ose fier au papier. Le Parlement, s'il tient, aura apparemment ses brouilleries au progrès[1], pour la grande altération qui se remarque aux peuples. La guerre d'Escosse ne se trouvera sy aysée en l'exécution, comme l'on se propose, et, une fois commencée, sera de durée; maintenant on craindra de traverser les mariages, sy on conclut avec nous; et lors qu'on aura rompu avec l'Escosse, on se voudra bien entretenir avec l'Espagne, afin qu'elle ne vienne à brouiller. La Cour est ainsi composée qu'avons plus à y craindre qu'à espérer. A quoy donq, Monseigneur, peut-on penser que mon plus long séjour icy soit

[1] de plus en plus (*Belgicisme* bij toeneming.)

utile? Vostre lettre parle que je doibz passer aux aultres points de mon instruction, s'il y en a d'importance, mais il n'y en a point et je m'abstiendray des intérestz des particuliers, pour ne m'enfiler moy-mesmes aux longueurs où l'on prétend de me jetter. J'ay donq achevé ce que j'ay esté chargé de faire et j'ay droict de m'en retourner, quand j'estimeray, comme je fay, de le pouvoir faire, sans le déservice de l'Estat; mais, pour l'entreprendre de bonne grâce, j'ay besoin d'une lettre de messeign. les Estats au Roy, qui m'en accordent la permission, en esgard à mon aage et indisposition. Monseigneur, sy V. A. ne me la moyenne, je suis taillé de passer icy inutilement tout l'esté, ou de prendre congé de moy-mesmes, ce que je ne feroy pas volontiers, qu'abandonné de tous, pour récompense de mon obéyssance; M. Joachimi pouvant faire seul ce qu'on désireroit de nous deux. Pour l'honneur de Dieu, que V. A. me face l'honneur de me tirer d'icy, où il n'y a rien de bon à faire, et à cette fin de tenir la main à ce que les raisons de cette lettre soyent bien digérées. Pour gratitude je suplieray le Créateur, Monseigneur, de prospérer tous vos désirs et desseins et vostre personne de parfaicte santé et longue vie.

De vostre Altesse

très-humble, très-obéysant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 12 février 1640.

La depêche de messeig. les Estatz, à laquelle V. A. me renvoye, n'est point encor venue.

LETTRE DLXXXV.

Le même au même. Négociation; motifs qu'il compte faire valoir pour le mariage.

Monseigneur! Le paquet de V. A. du 6, avec un autre de messeign. les Estats de pareille date, me fut rendu le 12 dans la nuict, une heure après la closture

du mien. J'euz soin le lendemain de consigner à monsieur de Heenvliet en main propre celuy qui luy estoit adressé; lequel, à deux heures de là, m'apporta deux lettres de la main de V. A. et me communiqua l'estat de sa négotiation, pour désormais en aviser ensemble. Ce m'est trop d'honneur, Monseigneur, qu'il vous plaist avoir cette opinion de moy, que je puis contribuer quelque poids à l'acheminement de cet affaire; mon affection et mes souhaits y vont, puisque le succès en doibt aller au bien de l'Estat et au soubstien et provignement de vostre maison, et voudroy de tout mon coeur de rencontrer tant de bonheur que mon entremise y peust servir. Je proteste donq à V. A., saintement et devant Dieu, que je suis prest de bander tous mes esprits pour trouver des raisons propres à persuader leurs Majestez d'y voulloir entendre selon vostre contentement; mes diligences et fidélitez y paroistront assez, l'événement dépend du ciel. Les argumens, dont jusques icy s'est servy le sieur de Heenvliet, ne tiennent que du particulier; mon intention seroit de monter plus haut, pour faire comprendre à leurs Majestez leur propre avantage et grandeur en cette alliance, et cela par raisons et exemples, et qui se peuvent juger à l'oeil. Mais, Monseigneur, deux choses me tiennent là-dessus en transe; l'une (et laquelle V. A. a jà préveue) que je n'en puis entamer le propos que sur l'occasion d'un traicté, lequel j'ay opinion qu'on voudra remettre à quand l'ambassadeur d'Espagne aura esté entendu, qui peut-estre de trois mois ne sera encor en cour; l'autre que j'en doibs tellement mesnager l'ouverture avec leurs Majestez, que mon intelligence avec le sieur de Heenvliet ne vienne à se descouvrir. Sur quoy je diray à V. A., soubs très-humble correction, que, pour le premier, je ne puis estimer qu'il soit à propos de dilayer tant l'affaire, veu qu'il est bien esbauché et avancé; car on y pourroit aysément changer, autant de volonté que de dessein, sy la chose venoit à s'esventer, comme elle n'est pas pour demeurer longuement secrette, pour le nombre et la qua-

lité des personnes qui en ont desjà connoissance et y ont basty dessus quelque espérance pour leur particulier. Pour l'autre, que je ne puis aussy comprendre comme mes propositions à faire pourroyent estre receuës avec attention, ayant à se mettre en avant sans adveu, et procédentes tant seulement de mon affection au service de V. A. et au bien publicq, au lieu que le dit sieur de Heenvliet y a passé plus avant et a esté commis et authorisé par bons actes exprès, pour traicter et conclurre cette négotiation; de manière que la raison veut qu'on néglige mes propositions et désirs, pour se tenir aux siens; ce qui ne seroit pas de mesme, sy la chose estoit demeurée toutte crue et en son entier. Par tant, Monseigneur, V. A. pensera, s'il luy plaist, s'il ne seroit plus expédient de faire, par l'une ou l'autre occasion, entendre au Roy qu'auriez trouvé bon de me donner quelque connoissance de vostre désir, pour agir conjointement avec le dit sieur de Heenvliet, se pouvant S. M. tenir asseurée de ma discrétion et réticence. Cela abrégeroit et faciliteroit la besoigne, pourveu que V. A. en soit d'advis, sans lequel rien ne sera innové en l'ordre de vostre commandement. Voilà, Monseigneur, ce que j'avoy à remonstrer sur la forme, mais, pour passer à la chose mesmes, je pense que V. A. doibt tousjours insister pour la fille aisnée, en la seule considération de son aage, plus avancé et sortable, pour espérer tant plustost lignée du Prince, vostre filz unique. S'il se peut obtenir, vous y rencontrerez un autre grand avantage pour nostre Estat, car cela asseurément feroit rompre la recherche d'Espagne, qui refuseroit la seconde, quand il verroit la partye liée avec son mortel et perpétuel ennemy pour l'aisnée, et j'ay tout plein de pregnantes considérations à remonstrer là-dessus, sy desjà on n'est engagé, pour le bien du service du Roy et les suretez de ses couronnes; entre autres, le péril des Princes ses enfans, en cas de conclusion avec l'Espagne; l'ombrage et défience de ses meilleurs alliez; le desplaisir de la plus saine partye de son peuple, en

la rencontre du Parlement et du mouvement contre l'Escosse; qu'en contrechange il perdra l'amitié de sa fille et n'acquerra jamais celle de son gendre. Mais sy, non obstant tout cela, leurs Majestez persistent (car les Roynes y sont entièrement logées, poussées sans doute de Rome et d'Espagne, pour gaigner cette âme à la Papauté) à ce cas, Monseigneur, pourroit-on essayer d'obtenir cette condition, que, sy dans trois ou six mois leurs Majestez ne s'en obligent ailleurs, que le traicté tiendra définitivement pour elle; cela encor ne se pouvant gagner, c'est à V. A. de bien peser s'il ne seroit à propos de passer outre, pour conclure sur la seconde, selon la volonté du Roy, sans aucun délay, de peur de changement; car l'alliance est grande et fort considérable, n'y ayant que trois ans et quelques mois d'intervalle entre l'une et l'autre. A la traicter et arrester seroit nécessaire d'avoir en la main l'adveu et l'authorisation de V. A., soubs [son] seing et seau [1], avec promesse d'approbation de sa foy et de tous ses biens; un blanq, signé et sellé [2] de V. A., suffit pour en faire l'office, au dos duquel, à l'endroit de la ditte signature, V. A. pourroit (afin qu'il n'en peust estre abusé) escrire ces motz: „ce blancq est pour servir de procuration, que nous remplirions après, en conformité des conventions." Parmy les stipulations on pourroit désirer celles-cy; que le dot soit le mesme et esgal avec celuy de l'aisnée, que la consommation du mariage aura à se faire l'esté prochain, le transport de sa personne incontinent après. Entre temps V. A. peut penser à la forme qu'elle entend garder en la recerche, après l'accord signé; estant à mon advis nécessaire, pour la réputation et autres respects, que l'Estat conjointement avec V. A. y entre. La qualification de la Princesse, soit l'aisnée, soit la seconde, n'a nulle difficulté et peut estre nommée Madame sans queue, aussy peu de la qualité de son époux, que de son nom de baptesme, comme unique au pays. S'il se parle d'elle ou à elle, ce doibt estre d'Al-

[1] sceau. [2] scellé.

tesse royalle, pour la distinguer d'avec madame la Princesse, qui sera pareillement A.[1] sans autre suitte. J'ay mémoire que Madame, seur unique du roy Henri IV, espousant le duc de Bar, filz aisné de Mr le duc de Lorraine, maintint tousiours sa qualité de Madame, tant du vivant qu'après le décès de son beaupère. L'éducation et nourriture se peut prendre commune, en mesme hostel et table avec les autres Princesses, filles de V. A., laissant le haut bout de la table et la place à son opposite vuide. C'est, Monseigneur, ce qui concerne l'alliance, car le dot dépend du Roy, comme aussi le douaire et joyaux du réglement de V. A. Je voudroy seulement qu'en fussions bien là; mais je confesse que tout me sera suspect, sy longuement que, sur une expresse ouverture, le Roy, et la Royne après, ne m'en auront donné leurs intentions. Toutesfois je suspendray volontiers mon partement pour tant de temps que V. A. désirera, afin d'avancer et asseurer vostre service en cette négotiation, sur laquelle j'attendray l'honneur de vos exprès et précis commandemens, me contentant cependant de départir mes advis au dit sieur de Heenvliet, auquel j'ay donné communication du contenu en cette lettre et luy laisse convenir seul de ce qu'il a affaire; ne pouvant reconnoistre qu'il ait encor rien obtenu de solide, pour préjuger aucun succès. Mais, Monseigneur, ayant cette alliance esté négotiée sur l'ouverture et proposition de la Royne-mère, du sceu et intervention de Fabrone et Coigneux, je pense qu'il convient d'aviser d'heure[2] aux moiens de prévenir les ombrages que la France est pour en prendre, surtout M. le Cardinal[3], la plus deffiente et soubçonneuse personne du monde, et comment on l'en doibt informer et luy faire croire que c'est un mariage de personnes seulement et non d'Estat. Et seroit mon advis, pour ne perdre la confience de la France, en pensant acquérir celle d'Angleterre, d'envoyer, incontinent après la conclusion, vers son Éminence, pour luy en donner part et esclarcissement, de peur que Fa-

[1] Altesse. [2] de bonne heure, à temps. [3] C. de Richelieu.

brone et Coigneux ne cerchent à troubler vostre intelligence; car il est impossible qu'il trouve rien bon qui procède de l'invention de ces gens, qu'il croit n'avoir des pensées que pour sa ruine. V. A. me pardonne, sy pour une première fois j'entre sy avant en cet affaire. Madame de Chevreuse commence peu à peu à se remettre avec la Royne. Je ne sçay point au vray le subject de sa disgrâce; les qualités de prometteuse et trompeuse[1] ne conviennent point à l'amour; son aage et beauté ne sont aussy plus pour donner de la jalousie, mais l'occasion de l'esclat fut, qu'entrant en la chambre de la Royne, qu'elle trouva assez sérieuse, avec plusieurs dames, elle s'estoit mise à crier haut et de plaine voix, s'adressant à S. M. „Madame! madame! vous ne sçavez? il y a bien de nouvelles; la Royne vostre mère a changé de galand et accepté Digby," ce qu'elle réitéra plus de quatre fois, pressant tousjours la Royne qui s'en destournoit, mais enfin, n'en pouvant plus s'échapper, toutte esmue et rougie, luy reprocha: „vous pensez parler de Craft et de vous." C'est, Monseigneur, ce que j'en sçay et que V. A. m'a commandé. Je rendray demain vostre lettre à la Royne et V. A. verra le train des affaires en nostre commune dépêche. Sur ce je prie Dieu de bénir V. A. du succès de ses désirs, et moy l'honneur de vostre bonne grâce, comme estant, Monseigneur,

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 17 febvrier 1640.

[2]† LETTRE DLXXXVI.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Il agit de concert avec M. de Sommelsdyck.

Monseigneur... Après avoir veu la lettre de V. A., suis

[1] Voyez p. 189. [2] *Copie de la main de M. de Heenvliet.*

allé voir M. de Sommelsdyck, luy donnant les deux lettres de V. A. et luy faisant ouverture de tout; car j'en serois bien marri de faillir en aucune chose qui pourroit regarder l'avancement de l'affaire. Il est vray que sans cela j'eusse attendu la response sur mes dernières du 10, par lesquelles V. A. aura veu que le Roy ne me voulut pas accorder autre proposition, et qu'en termes généraux je l'avois proposé, mais qu'il l'avoit rejetté. Je n'ay pas faict seulement simple ouverture au dit seigneur, mais montré et mesme luy faict lire mon journal, lequel contient tout ce qui s'est passé et dit et respondu, durant tout le temps que j'ay eu l'honneur d'estre pour V. A. employé, avec prière, si en aucune response j'avois failly, le dire. Il a approuvé mon procédé et adjousté que je m'estois assez réservé. Depuis ce temps je n'ay rien faict ny dict sans luy l'avoir communiqué, ... Il croit aussi que si cest affaire [esolutfert] que le Cardinal[1] et l'Espagne travailleront aultant qu'il se pourroit pour empescher, ouy, cest accord faict, qu'il tiendroit d'Espagne rompue, et quand je lui fais des objections, me dit qu'on ne doit regarder à cela, et qu'il la fault conclure le plustost le mieux.

Londres, ce 17 février 1640.

LETTRE DLXXXVII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il désire connoître ses intentions.

Monseigneur. Mr de Heenvliet me recommanda hier l'adresse de ce paquet, vous en ayant envoyé un autre par Flandre, mais je crains que la gelée et la continuation du vent d'amont[2] n'en retarde le passage au delà de noz désirs. Il me dit qu'on leur a retranché net toutte espérance de l'aisnée, en termes assez exprès pour lui faire connoistre qu'on en est engagé ailleurs, en effect ou en

[1] C. de Richelieu. [2] est.

dessein, et partant qu'il ne doibt plus retourner à y prétendre plus. Surquoy j'ay esté d'advis qu'il temporise, sans rien innover, attendant le commandement et l'ordre de V. A. sur noz lettres, mais sy on désire quelque succès à l'affaire, il n'y a plus de temps à perdre, soit pour l'aisnée, soit pour l'autre; car la conclusion en doibt prévenir l'esvent[1], à cause que l'Espagnol, venant de son costé travailler à mesme intention, ne voudra passer outre qu'il ne soit asseuré de nostre exclusion, et V. A. sçait le peu de support qu'en telle occasion nous aurions à espérer. C'est donc à V. A. de résoudre sans réserve de se tenir précisement au premier désir, ou de passer au second, s'il n'y a plus moyen d'y atteindre. Je laisse cependant convenir le sieur de Heenvliet seul, en luy départant mes advis, sans qu'on sache que V. A. m'en ait rien faict communiquer.

Le père avec les parens et amis de Mr Goringh me sont venus déclarer, et parmy iceux M. le conte d'Hollande, que le dit Sr coronel à esté nommé par le Roy, avec des grandz avantages pour conduire un tiers de l'armée, qu'ils appellent la première brigade, dont il ne se seroit peu[2] excuser envers son Roy, sans se perdre; mais qu'ayant veu la résolution de messeigneurs les Estatz contre ceux qui dans la my-mars ne seront trouvez sur leurs charges, lesquelles alors seront vacantes et impétrables, ilz m'ont tous et unanimement conjuré d'implorer la grâce et faveur de V. A., pour en cette occurrence, l'obliger d'une exception de sa personne de la règle générale, et qu'ilz tâcheront de le mériter par leurs services pour V. A. et pour l'Estat. Ils sçavoyent assez le choix qui seroit à faire, s'il estoit libre; veu que le régiment qu'il commande, est à vie, et l'employ où le Roy le met douteux, de coust[3] et de peu de durée; se promettoyent en outre, Monseigneur, que V. A. cy-après le gratifiera d'une compagnie de cavallerye, pour la joindre à son régiment, sur l'exemple de plusieurs autres Françoys et

[1] éventement. [2] pu. [3] coûteux, qui entraîne beaucoup de frais.

Anglois, qui l'ont précédé en sa charge. Je leur ay représenté que l'ordre est précis et général et que n'y pouvoy rien, toutesfois qu'en leur considération, qui ont tant de bonne volonté à nostre Estat, j'en advertiroy V. A., comme aussy je fay pour ma décharge, et deffaict [1] je tire assez de faveurs d'eux et, s'il y avoit lieu de les contenter, sans en craindre la conséquence, ce seroit un coup pour tourner à vostre service.

D'autre part, Monseigneur, madame Ogle, voyant agoniser son mary, elle supplye très-humblement V. A. de donner sa compagnie à son fils Corneille Ogle, page de V. A., et en a requis l'office de vostre intercession. Sur ce je prie Dieu qu'en bénissant vos désirs et desseins il vous doint, Monseigneur, en parfaicte santé, très-longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant,
et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 20 février 1640.

* LETTRE DLXXXVIII.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Il envoye vers lui Richard Browne.

Mon Cousin. Ayant résolu d'envoyer en Hollande nostre féal et bien-amé serviteur le S[r] Richard Browne, un des clerqs de nostre conseil privé, pour vous renouveller les asseurances de nostre constante affection, nous l'avons aussy chargé de quelques particularités, sur lesquelles [2] vous entretenir de nostre part, et pour ce nous prierons V. A. de luy donner entière créance en ce que de plus il dira, et de croire que nous sommes véritablement, mon Cousin,

[3] vostre très-affectionné cousin,

CHARLES R.

De nostre Palaiz de Westminstre,
le 23 février 1640.

[1] de fait. [2] il aura à *peut-être omis.* [3] vostre — cousin. *Autographe.*

LETTRE DLXXXIX.

M. de Sommelsdyck au même. Il insiste pour savoir au plutôt sa volonté.

Monseigneur! J'ay amplement escrit à V. A., du 17 et 20, outre plusieurs autres précédentes, que le vent contraire retarde encor. Celle-cy va par Flandre, sera partant plus briefve et que pour dire, qu'après la communication je n'ay point encor entamé la matière que V. A. sçait; différant de le faire à quand je seray d'avantage esclarcy de vos dernières volontez, assavoir, sy je me doibs tenir au premier point absolument, sans varier, et, ne le pouvant obtenir, sy je pourray passer à le demander conditionnellement. Cela encor venant à m'estre refusé, par des raisons valables et immuables, sy l'intention de vostre A. est de conclurre le second point. A dire vray, Monseigneur, je ne trouve, en tout ce qui a esté négotié, rien de solide qui lie; ce ne sont que lettres et parolles subjectes à interprétation, à désaveu, et pour renverser par des conditions à y opposer. En telles choses on doibt procéder avisement et surement et ne perdre aucun temps; car, sy la venue de l'ambassadeur d'Espagne n'est prévenue, tout sera gasté et rompu. Une barque exprès me doibt mettre en estat d'agir, apportant les pièces nécessaires, que j'ay cottées en celle du 17. Plusieurs fortes raisons m'en mettent en quelque deffience, mais j'en pénétreray aysément le fondz dès la première conférence et ne différeray point de conclurre, sy on m'en donne prise. Je traîneray mon depart, avec espoir de servir en cette occasion. Sur toutes choses et pour une dousaine de considérations ce traicté doibt demeurer secret; c'est à V. A. de résoudre une fois pour touttes. Je comprens assez les raisons pourquoy il luy est difficile, mais encor doibt-il prendre party sans hésiter. On ne nous dit plus rien, après nous avoir exhorté à patience, qu'on dit ne pouvoir limiter, mais que serons renvoyez contans

avec un bon traicté. Cependant on n'y touche aucunement; bien nous voudroit-on engager à vuider les disputes des particuliers, ce qui est du ressort d'un ordinaire. Ne voyant donq point comme il soit possible que le Roy convienne d'une confédération avec messeign. les Estats, sy longuement qu'il prétend de vivre en estroitte ou ligue ou alliance avec le Roy d'Espagne, je supplye très-humblement V. A. de moyenner ma démission, laquelle je ne précipiteray point, sy je voy de l'apparence de servir utilement en l'un ou l'autre affaire. Il se parle fort douteusement du temps que l'ambassadeur d'Espagne pourra arriver en cette cour où il est désiré avec une grande impatience. Il s'équippe fastueusement et aura grande suitte. On luy brode en cette ville quatre vingt paires de manches et payera pour l'or, l'argent, et la façon de chacune, vingt livres sterlincks, et une seule robbe de femme, couste quatre cens livres sterlincks; le galon avec les boutons d'or et d'argent à queue monteront à bien davantage; au bout du conte, ce n'est que pour du valletage. Je le tiens de la bouche du brodeur, qui en a entreprins une partye. — Les députez Escossois arrivèrent tous devant-hier, prétendent de n'ouvrir leurs charges qu'en plein conseil devant le Roy. J'apprens qu'ilz feront instance pour le renouvellement de la paix de l'an passé[1] et pour la confirmation des décretz du Parlement. Je prie Dieu, Monseigneur, de bénir vos conseils de bon succès et vostre personne de santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 24 février 1640.

[1] Le traité de Berwick, du 18 juin 1639.

LETTRE DXC.

Le même au même. Il croit avoir parlé sur l'action de Duins conformément à la dignité de l'État.

Monseigneur! J'ay changé ce matin avec le vent le dessein d'envoyer ma lettre par Flandre et l'ayant à peine mise és mains du messager, qui s'alloit embarquer, Mr Joachimi m'a porté le paquet de messeign. les Estats, et dans son enveloppe celle que V. A. m'a faict l'honneur de m'escrire du 20. Nos deux dernières propositions se trouvent censurées, pour des termes réputez peu sortables à la dignité de l'Estat et n'y contredirons rien, mais nous les avions concertés par ensemble, pour les approprier au temps, en addoucissant la pilulle contre l'amertume, et pensions que l'honneur demeuroit à celuy qui avoit le proffit. Nous avons déduict la justice de nostre action et en parolles convenables à nostre condition. C'est là où est le fond de l'affaire et ne doibt retourner à reproche d'accompagner un soufflet d'un doux langage. Toutesfois, puisque l'Estat en tire une loy pour l'avenir, je prie Dieu que la règle jusques aux parolles luy soit utile. Ma responce à V. A. sera plus plaine par le retour du messager, que n'arresterons guères. Je me plains de ce qu'on ne s'est souvenu de m'envoyer une lettre au Roy, pour partir, de bonne sorte. V. A. m'en peut encor obliger, s'il luy plaist. J'aviseray cependant considérement ce qui se pourra faire en l'affaire qu'elle sçait, et tascheray d'une ou d'autre sorte à en pénétrer le fonds, qui m'est grandement suspect. Je prie Dieu, Monseigneur, de m'y ouvrir les yeux et l'entendement, afin de servir fidèlement et utilement V. A., selon ses désirs, et de luy ottroyer santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 24 février 1640.

LETTRE DXCI.

Le même au même. Il faut se décider promptement si on ne veut en aucun cas la Princesse cadette.

—

Monseigneur! Ce vent d'Oost retarde touttes mes lettres et me met en grand soucy. J'ay satisfaict à celle de V. A. du 6, par la mienne du 17; les surensuivies depuis, du 20 et deux du 24, l'une par la mer et l'autre par la Flandre, ne touchent la chose que fort légèrement. V. A. y aura observé mes considérations, pour remettre à plus particulier esclarcissement l'exécution de vostre commandement; mais, y ayant pensé de plus près et que les Princes vuellent estre obéyz et serviz à leur mode, pour sçavoir seulz la visée de leurs conceptions, j'ay changé d'advis, pour me tenir au pied de vostre prescription, car il n'y a nul inconvénient à sonder de moy-mesmes l'intention du Roy, sans faire intervenir l'advoeu ou l'authorisation de V. A., et non plus la connaissance de ce que faict monsieur de Heenvliet; cela se pouvant encor assez à temps après ce pourparler, qui nous pourra donner quelque clarté pour en pénétrer le fond, et de passer mesmes jusques à la Royne, sy remarquons quelque esbranlement, sans lequel je ne l'estime à propos, d'autant qu'elle n'y est aucunement portée et la Royne sa mère aussy peu, qui font pour l'Espagne. J'ay donq résolu, Monseigneur, de voir le Roy, dans deux ou trois jours seul à seul, et s'il y a lieu d'espérer du changement, j'apporteray tant et tant de raisons pregnantes et non encor alleguées, qu'il ne tiendra point à ma fidélité et conduitte que V. A. n'en rencontre de la satisfaction. Sy on me propose la puisnée, l'aage et ce qui en dépend me feront tousiours presser pour l'aisnée, par ce que l'Estat et V. A. ont besoin de lignée et m'y tiendray, ce qui ne peut préjudicier à la négotiation du sieur de Heenvliet, car mon ouverture procéde simplement de mon chef et sans advoeu. Cela ne succédant point, V. A.

doibt promptement résoudre ce qu'elle nous voudra commander, soit de s'en retirer sur l'inesgalité de l'aage, soit d'accepter la proposition de la puisnée, pour en conclurre la convenance en forme, au moins par une signature réciproque du Roy et de nous, en prévenant par besoigne faicte la venue de l'ambassadeur d'Espagne, lequel, s'il venoit à en avoir le moindre vent, remueroit ciel et terre, pour en renverser le progrès; en quoy il se trouveroit aussitost secondé de la caballe de Rome, d'Espagne, et des papistes. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, il importe que V. A. en soit tost esclarcye et je ne sçauroy céler à V. A. que la forme qu'on tient à traicter l'affaire, m'est fort suspecte. C'est madame de Chevreuse qui a porté d'Espagne la proposition d'un double mariage et a négotié là-dessus, peut-estre au delà de sa commission parceque les Espagnolz sont après à obtenir la Princesse, surquoy le Roy s'est tousjours monstré difficile, sy on n'accorde le mesme et en mesme temps pour celle d'Espagne. Pour lever cet obstacle, il faict à présumer que les deux Roynes consentiroyent à faire traicter avec V. A. pour la puisnée, comme un moyen pour accoiser [1] le peuple. Mais je ne sçauroy croire, Monseigneur, que l'Espagnol voullust passer plus avant en ce traicté, s'il y a de la conclusion avec vous, n'estoit qu'on luy donnast parolle de l'inexécution; c'est pourquoy j'ose représenter encor une fois, que V. A. doibt abréger ses délibérations et s'esclarcir au premier jour de ce qu'elle se peut promettre du succès de cet affaire. Mes prochaines informeront V. A. plènement de ma rencontre avec le Roy, peutestre aussy avec la Royne, sy le propos de S. M. m'en donnent occasion. Cependant j'envoye en mer, pour faire venir des navires à Grevesend; entretemps j'attendray l'honneur de vos commandemens, sans précipiter mon départ, car j'ay à coeur le contentement de V. A. et Dieu me soit à tesmoin, sy je ne le préfère de bien loin à tout ce qui me touche. Le traicté du mariage ne peut demeurer

[1] adoucir, appaiser, rendre coi.

secret, il est en trop de bouches et de personnes de divers desseins; sy concluons, il n'y a nul mal qu'il esclatte, mais pourveu que concluyons devant. Le Parlement disputera assez celuy d'Espagne. L'aage de la puisnée me trouble et je pancheroy bien plus vers Mademoiselle [1] en France, qui est jà sur sa douzième année et pour donner bientost lignée, sy elle se pouvoit obtenir, sans rien stipuler pour sa religion, ainsi on la gagneroit aysément. Elle a en des grosses terres peu moins de cinq cens mille livres de rente, sans ce qu'elle peut espérer de Monsieur. Je prie Dieu, Monseigneur, de prospérer tous vos désirs, et V. A. de pardonner ma liberté, sy je l'estens trop; c'est de zèle que j'ay à vostre contentement, comme,

de V. A. très-humble, très-obéyssant
et très-fidèle serviteur,
FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 28 février, jour
de mardigras et du renouvellement
du grand ballet.

* LETTRE DXCII.

Maurice Comte de Nassau-Siegen à M. Rivet. Défaite de la flotte espagnole.

*** La flotte espagnole qui menaçoit Fernambuc (voyez p. 147), forte maintenant de 86 voiles et portant douze à quinze mille hommes, avoit été détruite, par des forces de beaucoup inférieures, dans quatre furieux combats, le 12, 13, 14 et 17 janvier.

Monsieur. Si les bonnes nouvelles causent la joye aux gens de bien, celles-cy doivent y avoir lieu. Les forces de Castille et de Portugal s'estoyent jointes ensemble, affin de nous destruire, mais Dieu a veillé pour son peuple. C'est ce qui m'a meu à vous escrire, sachans avec combien grand contentement vous les recevrez. Quand aux particularités d'icelles, je m'en rapporte aux lettres qu'a

[1] Anne-Marie-Louise de Montpensier, fille du Duc d'Orléans, née le 29 mai. 1627.

receu Son Altesse, dont je ne doute que monsieur Huguens [1] ne vous face part. Plaise au Tout-Puissant nous continuer ses faveurs et remplir un jour parfaitement ce pays de sa cognoissance! Et partant me recommande à vos bonnes grâces, estant de coeur et d'affection, Monsieur,

vostre très-humble serviteur,

MAURICE COMTE DE NASSAU.

De Mauritzstadt, le 28 feb. 1640.

A Monsieur Rivet F. M. D. S. É. [2] et gouverneur du Prince à la Haye.

LETTRE DXCIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il se défie des intentions de la Cour d'Angleterre.

Monseigneur! Je diroy volontiers, sy je l'osoy, que je suis tantost las d'escrire, puis qu'un vent contraire rend touttes mes pènes inutiles. Le seul service de V. A. m'attache icy et m'arrestera sy longuement que je me soy esclarcy et résolu de vos intentions, sur l'affaire que mons. de Heenvliet m'a communiqué, car je le pousse de corps et d'âme; mais plusieurs choses me font grandement douter qu'on n'y procéde d'un droict pied. J'en pourray mieux juger après-demain, quand j'en auray traicté avec le Roy seul à seul et de moy-mesmes, sans y faire aucunement entrevenir l'authorisation de V. A., ny l'intelligence du sieur de Heenvliet. S. M. m'a assigné à ce jour là, pour entendre mes discours et m'ouvrir aussy ses intentions. C'est la voye que je manday à V. A., du 28, de voulloir tenir, pour me tenir précisement au pied de vos commandemens. Mon but va à parler et presser pour la princesse aisnée et de n'y varier point. Mon instance sera appuyée de pregnantes raisons, tant pour l'obtenir que pour exclurre toute autre concurrence de rivalité. Je

[1] M. de Zuylichem. [2] Fidèle Ministre du St. Évangile.

m'ouvriray plènement de la rencontre au dit sieur de Heenvliet, afin qu'elle donne plus de clarté à V. A. Il y a sept jours entiers, que les ballets, dévotions et autres excuses font remettre cette communication, mais je pense qu'il ne me sera trop difficile de pénétrer les intentions du coeur. S'il nous faut désespérer de l'aisnée, comme je tiens que l'Espagnol en a la promesse, V. A. pensera et repensera dix fois, s'il luy plaist, sy l'aage de la seconde, quand elle nous seroit bien assurée, ne seroit de trop longue attente pour la lignée à en espérer. Sy cette considération ne vous choque, vous en devez prendre la présentation au bond, sans songer, en obligeant au mesme instant leurs Majestez d'en signer le contract, au moins là promesse; de trouver bon que le mariage soit faict par parolles de présent et la Princesse transportée aux Provinces-Unies, quand voz Altesses l'envoyeront prendre en forme; mais je ne sçauroy approuver de faire passer la mer à monseigneur le Prince Guillaume, c'est vostre unique et auquel réside vostre espérance et celle de l'Estat. La droicte ligne de feu monseigneur le Prince Guillaume a un puissant pouvoir sur les coeurs de noz peuples, que la collatérale ne scauroit prétendre. De le hazarder de la sorte seroit témérité, il tomberoit en main estrangère; ce ne seroit que danses et festins; d'autres officiers que les siens auroyent à le traicter, et l'Espagnol qui, de soy ou par sa faction, est tout puissant en cette cour, ne seroit point pour s'endormir sur telle occasion. L'excuse de sa venue pourroit estre imputée à l'Estat, mais c'est à V. A. de prendre sa résolution et la tenir cachée; car, quoy qu'il s'en die, je ne puis céler à V. A. que toutte cette action m'est suspecte et que le dessein va à nous leurrer de parolles, tandiz qu'on se ligue avec l'Espagne; peut-estre pense-on avec cela amuser le peuple, qui désire nostre conjonction. Je m'aheurte principalement sur ce que je voy qu'on traicte avec l'Espagne et qu'on nous refuse l'aisnée, pour la luy donner, et avec elle son droict à la succession à son tour; qui est exposer la vie des Princes à mille attentatz, et s'il y avoit

la moindre ranceur[1] contre l'Espagnol, on se mettroit en autre posture, pour se lier avec nous; mais ainsi que de bouche, on offre tout au sieur de Heenvliet pour la seconde, de mesme nous parle-on à toutte rencontre de voulloir conclurre une bonne ligue avec nous et nous renvoyer plus contens que jamais; là-dessus on nous laisse morfondre, sans plus y penser. Encor ce matin M. Vaen m'a dit que le Roy voulloit conférer rondement avec moy de toutes choses, mais luy demandant quand S. M. pensera à nostre dépêche, „ce n'en est point encor le temps," a-il respondu. C'est-à-dire, qu'on veut achever avec Espagne, premier que de parler à nous; joint que nostre long séjour en cour peut servir à intimider les Escossois. J'en seray, aydant Dieu, plus sçavant d'icy à deux jours et en manderay mon sentiment par mons. de Heenvliet. Les députés d'Escosse furent le premier de ce mois par leur grand thrésorier introduicts devant le Roy, sans qu'il s'y trouva aucun Anglois présent; luy présentèrent à genoulx un escrit auquel ils se trouvèrent qualifiés députés, tendant à ce qu'il pleust à S. M. confirmer la paix faicte l'an passé avec eux, et d'approuver en suitte les résultatz du Parlement. S. M. leur respondit avoir attendu des supplians et point des députés. Leur réplique fut qu'ils venoyent au nom du Parlement, avec lettres, instruction et pouvoir; qu'ils prendront toutesfois telle qualification que S. M. voudra. Le Roy dit qu'il leur donneroit des commissaires, et eux aussytost qu'ils avoyent charge de s'adresser au Roy devant sa Noblesse et point aux commissaires, qui se pourroyent mesprendre au rapport, ainsi qu'avoit faict le grand-trésorier là présent, qui avoit tranché de deux costés et faict croire à S. M. une chose et à eux une autre; qu'ils désiroyent donq faire leur justification devant la Noblesse ou le Parlement du royaume, avec submission que s'ils n'avérent qu'on en veut à leur religion, à leur liberté et à leurs priviléges, que sur leur jugement ilz veullent passer pour rebelles

[1] rancune.

et recevoir la punition qui sera ordonnée. S. M. leur refusa de prendre aucune prescription d'eux, mais ordonna qu'ilz eussent à proposer leurs demandes par escrit et le bailler au dit grand-thrésorier, ce qu'ils acheveront ce jourdhuy. — Le Cardinal-infant a desjà levé et transporté à Duynkercke, soubs la permission du Roy, mil à douze cens Anglois. On m'asseure en outre qu'il se bastit nombre de vaisseaux de cinq, six, et sept cens tonneaux, pour le roy d'Espagne et que le Roy permet que les arbres soyent couppés en ses forests. C'est contre la seureté et les maximes du royaume. V. A. voit jusques où ma liberté s'estend; s'il vous plaist, vous la bornerez à son point; elle a vostre service pour tout et seul but. Je prie Dieu, Monseigneur, de prendre les désirs et les desseins, avec la personne de V. A., en sa protection.

De V. A., très-humble, très-obéyssant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 3 mars 1640.

LETTRE DXCIV.

Le même au même. Audience auprès du Roi d'Angleterre.

Monseigneur! Mr de Heenvliet s'en retourne vous rendre conte de la négotiation, qu'il a traictée en cette cour, avec assez de subjection et beaucoup de soin; mais aura besoin d'estre plus plènement esclarcy des intentions de V. A., premier que d'en reprendre les arrhemens, car il n'a encor que des parolles et qui dépendent de l'événement de plusieurs choses, qui se démènent et sont fort douteuses. Je fay estat de le suivre, contre ce que j'en avoy pensé, aussy-tost que les navires seront venus, puisque par une plus longue présence je ne sçauroy de long tems servir V. A. ny l'Estat. Selon que je manday par mes lettres du 28 et du 3, j'eus hier l'honneur d'entretenir une bonne espace de temps le Roy, teste à teste,

en audience concertée; ma déduction fut longue, mais exprès entrecouppée, par parcelles, pour en former un discours familier et pénétrer ainsi les vraiz sentimens. Après donq avoir parlé combien il estoit nécessaire que cette Couronne et les Provinces fussent estroittement liées, d'autant que la ruine de l'une seroit un degré à celle de l'autre, je passay aussytost à poser qu'il ne seroit possible de trouver plus estroitte liaison que celle de monseigneur le Prince Guillaume, avec madame la Princesse, Prince bien né, beau, judicieux au delà de son aage et, après les trois Rois, plus considérable et préférable à tous les autres Princes de l'Europe, ce que j'appuyoy par des raisons palpables, à intention de recommander son inclusion, autant que l'exclusion du Prince d'Espagne de cette recerche, et pense certes que Dieu me fit la grâce de n'y rien oublier. S. M. ne se monstra aucunement surprinse de cette proposition, mais d'entrée me demanda sy j'avoy commission de V. A. pour en traicter et, sans m'attendre, elle-mesmes dit que non, puisque j'avoy déclaré ne parler que de moy-mesmes. J'advouay franchement, n'en avoir aucune charge particulière, toutesfois qu'en ayant une fois assez superficiellement touché un mot à V. A., avant qu'avoir pensé à cette ambassade, je l'avoy entendue faire grand' estime de cette alliance, sans s'en déclarer autrement, mais pour ne perdre un bon affaire, à faute de quelque forme, que j'en voulloy escrire à V. A., laquelle sans point de doute embrasseroit, avec le respect qu'il convient, l'honneur de mon ouverture. S. M., pour ne s'y engager davantage, couppa ce propos, en me disant qu'il faut garder l'honneur aux filles et attendre qu'elles soyent recerchées, sans les présenter. „Cette recerche," fy-je, „ne tarderoit guères, s'yl n'y avoit que ce seul scrupule, lequel ne se peut lever que par le moien d'une favorable déclaration de S. M.;" mais elle retourna à son premier langage, qu'elle ne me pouvoit respondre plus avant, puisque je n'en avoy point de charge, et qu'il voulloit garder l'honneur de sa fille; qu'il estimoit

bien fort la personne de V. A., et se ferma là, sans s'expliquer sy cette estime s'entendoit de l'alliance, ou du mérite et voz autres qualités. Je passay plus outre, que le bruict estoit que madame de Chevreuse en auroit jà traicté, au moins en seroit en traicté pour l'Espagne. Je reconnuz aussytost de la muayson [1] à son visage, et se mit à me dire qu'il ne permettra jamais que des femmes se meslent de tel affaire, qu'elle est bonne dame et venue en ce royaume pour d'autres occasions que je ne sçauroy ignorer. Je ne me rendiz point, Monseigneur, pour cette deffaicte, car je sçay de certain jusques où elle en a convenu, et toutesfois, pour ne choquer directement, j'alléguay que l'ambassadeur d'Espagne, sur des précédens pourparlers, s'attendoit pour en passer la conclusion, au dire d'un chascun. S. M. avoua qu'il en pourra bien faire quelque proposition, que c'est une honeste personne et le plus courtois Espagnol qu'il ait jamais connu, et qui l'a autant obligé durant son séjour en Espagne. N'en pouvant tirer davantage et ne désirant perdre le fil de mon subject, je revins à dire que le Roy d'Espagne, par cette alliance, feroit deux grands coups d'une pierre, premièrement tiendroit ce royaume en perpétuelle transe, pour la vie des Princes, laquelle seule pourroit exclurre de la succession, qu'il n'a peu conquérir par armes, ny par conspirations; qu'en cela l'Italie et tous les papistes, au moien de ses corruptions, coöpéreront; par après qu'il fera perdre à S. M. la créance et la réputation, parmy tous ses alliez, qui feront leur construction, que V. M. donne aussy ses affections et intérestz avec sa fille et qu'à mesure qu'elle s'approche d'Espagne, elle s'esloigne aussy d'eux; sera aussy trouvé d'autant plus estrange, que le Roy d'Espagne refuse de bailler sa fille [2] au Prince [3], et reçoit celle d'Angleterre pour l'instruire, ne comportant la monarchie d'Espagne autre alliance que catholique-romaine, sa caballe ayant juré inimitié à toute autre; que nul ne sçait cela mieux que S. M. mesmes, qui l'a ainsi esprouvé

[1] du changement. [2] Marie-Thérèse, née 20 sept. 1638. [3] Charles II.

en sa propre personne; à qui, pour rompre son espérance du mariage, fut proposé cette honteuse condition de se faire catholique; ainsi dira-on que l'Espagnol aura tesmoigné plus de zèle pour sa fille et sa religion que S. M. qui porte le beau titre de défenseur de la foy. S. M. dit résoluement de ne permettre jamais, quand on en viendroit là, qu'il soit touché à la conscience de sa fille, ny à l'instruction qu'elle a jà receue; „mais Sire," fis-je, „on changera sa maison en sy grande tendresse, on la desbauchera, et luy fera-on apprendre qu'elle doibt oublier le père, pour adhérer à l'espoux, aussy bien en l'autre monde qu'en celluy-cy, ainsi viendra-il à perdre l'amitié de sa fille, sans gaigner celle du gendre." S. M. me dit qu'elle y donneroit bon ordre et, pour ce que j'avoy allégué son exemple, qu'il me pourroit asseurer que, si les ministres, comme le conte de Bristol et autres, l'eussent fidèlement servy, il eust aysément conservé sa religion et espousé l'Infante. Je luy diz que maintenant il avoit faict une plus seure et meilleure eslection, ce qu'il dit aussytost estre véritable. „Mais Sire," dis-je, „V. M. a moyen de prendre maintenant une belle revange sur l'Espagnol qui, en recerchant vostre fille, pense bien plus à vostre courronne, car sa grandeur a esté bastye au moyen des mariages." S. M. s'en mit à rire et se teut. Je luy demanday sy elle auroit aggréable que je fisse ce mesme discours à la Royne? „Ouy bien," répondit-elle, „sy en avez commission, à cett' heure cela ne serviroit à rien." — C'est, Monseigneur, ce qui se passa hier en gros. Tout conté, déduit et rabbatu, la somme en est, que S. M. ne s'en a voullu ouvrir, mais les circonstances peuvent faire voir à V. A. que l'affaire est esbauché bien avant avec l'Espagnol et que n'en devez espérer aucune autre déclaration, qu'on n'ait conclu ou rompu avec luy. Les Roynes et toutte leur [cabale] est bandée pour l'inclusion du Prince d'Espagne. A mon retour, aydant Dieu, j'espère vous en faire ma déduction par le menu; j'en ay dit quelque mot à monsieur de Heenvliet. Je tiendray à

honneur que madame la Princesse puisse avoir lecture de celle-cy, car mon indisposition ne me permet pas de luy escrire séparément. Ce me cera digne récompense, sy je vous ay servy en ce faict à vostre contentement, selon vostre intention.

[1] Monseigneur, en pensant laisser le Roy, S. M. dit me voulloir parler d'une autre chose; de faict je l'attendoy sur ma commission, demeure ou retraicte; mais, sans en dire un seul mot, elle désira que j'escrivisse à V. A. en son nom et me pria d'y joindre aussy mon intercession, afin que Goringh, Hercourt et Colpeper fussent exempts de la résolution de messeigneurs les Estats contre les officiers qui s'absenteront de vostre campagne l'esté prochain, et qu'en cela vous luy ferez faveur et grand plaisir. Je luy remonstray que cela ne dépendoit plus de V. A., que la conséquence en iroit loin au regard des autres nations. Le Roy repartit qu'il sçavoit bien que le pouviez, sy le voulliez; qu'il vous demandoit cette courtoisie, pour vous en rendre une plus grande, en pareille ou autre occasion; sy c'est trop que trois, qu'il se contentera de Goring et d'Hercourt, mesmes de Goring seul, faisant estat que luy tesmoignerez vostre affection en cette prière; ce ne sera point sans offence s'il ne l'obtient. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il doint toutte prospérité à vos désirs et à vostre personne.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 6 mars 1640.

[2] Nº. DXCIVª.

Nouvelles diverses sur les affaires en Angleterre.

Le conseil du Roy est divisé. Le plus grand nombre

[1] *Ce qui suit, n'ayant aucun intérêt pour la Princesse, est écrit sur une feuille à part.*

[2] *De la main de M. de Sommelsdyck. Au dessus il a écrit :* Mémoire.

est pour la paix; les autres, plus authorisez sur les affaires, cerchent occasion de guerre, afin de procurer par leur violence le changement auquel ilz tendent. A telle contrarieté les conseilz sont perplex. Ceux qui viendront à se prévaloir, renverseront les autres et, sans l'attendre, les plus puissans reculent desjà ceux qui refusent de se mettre des leurs; de sorte que nul se tient asseuré de sa condition. Le Roy ne parle clair et jusqu'icy les laisse faire; [l'esclat] s'en doibt suivre en peu de temps. Le Maire s'excuse de lever rien sur le peuple, pour construire des vaisseaux; les plus violens entendent qu'il ait à procéder par exécution; il dit que toute la ville s'oppose et en appelle devant le Parlement. Sur cela, il est menacé de prison, contre les voix de la plus grand part du conseil; en sa présence les excuses sont approuvées.

On sème parmy le peuple que, sur l'exemple de la France et de l'Espagne, autrefois régies par les Estatz, comme cette courronne, touttes ces nouveautés tendent à une absolue Monarchie, avec changement de religion, sur et par le moyen de l'occasion affectée d'un non nécessaire mouvement contre l'Escosse.

Qu'avant la tenue du Parlement on prétend mettre sur pied une armée de trente mille hommes de pied et de trois mille chevaux, levés d'un argent emprunté sur une partye de la Noblesse, contre l'ordre et les règles du Royaume.

La manière de la levée est toutte changée; au lieu de traînebands, on procédera par contrainte, pour ce que ceux-cy se contenteront de leur paye, sans s'enquérir des causes ou prétextes de la guerre; au lieu que les autres ne sont tenuz de servir que pour la défense du Royaume et ont trop de dépendence des provinces. Dès hier furent distribuées quinze commissions, pour lever quinze cens chevaux et les conduire vers l'Escosse, où seront pareillement envoyés une partye des navires marchans et de Neufchastel [1]. Les grandz du Roy se mettent pareillement en estat pour s'entretenir en la Manche.

[1] Newcastle.

Les vivres et autres provisions s'acheptent au nom du Roy, à prix faict, mais avec tant de perte, sy à certain jour nommé S. M. déclare ne se voulloir tenir à l'achept.

On va choisir les lieux où desormais auront à se tenir les navires du Roy. Les havres à choisir seront fortifiés à la moderne, et aura-on esgard de les exposer à divers ventz, pour ne plus tomber au mesme inconvénient que lors du combat des Dunes, qu'un seul vent empescha tous les navires du Roy de sortir et laissa faire aux Hollandois leur volonté, contre les ordres donnez par S. M. Sy la guerre va avant contre l'Escosse, alors, dit-on, parlera-on avec les ambassadeurs de messeigneurs les Estats, pour traicter d'alliance, mais paix se faisant, on attendra ce que succèdera de la négotiation de l'ambassadeur d'Espagne, portant de fort grandes conditions, et est le dit ambassadeur attendu avec une grande impatience de ceux qui courrent après le changement.

6 mars 1640.

LETTRE DXCV.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Il le presse de conclure le mariage.

Monsieur! J'ay apris par vos lettres la communiquation que le sieur de Heenvliet vous a fait du traitté pour lequel il est en Angleterre, et ce que depuis c'est passé sur ce suget, par où je cognois qu'il ne faut plus songer à la recherche de la Princesse aînée, mais penser à celle de la segonde, et le faire réusir ausi prestement qu'il se pourra, car je crains que le retardement pouroit en empêcher la conclusion, car vous remarqués très-bien que l'Espagne, la France, et plusieurs autres, espèrent à cette alliance pour des diférens intéretz.

Je vous supplie donc de prendre ceste affaire à ceur et, en parlant au Roy, luy faire comprendre que se ne

sera pas seulement une alience particulière avec moy, mais que se[1] sera une plus grande confirmation de la bonne intelligence qu'il y a entre S. M. et cest Estat. S'il plaist à S. M. d'y entendre, comme il semble qu'il ne s'en éloigne pas, par la reponce que M. Vaen a doné de sa part par escrit à M. de Heenvliet à cest effect, je pense que l'on devrat se contenter, pour le douaire de la Princesse, de l'offre faicte par la ditte réponce, en y adjoutant par desus 20,000 florins par an, com' a eu la Reyne de Bohème et d'autres choses, que je mets à ma lettre à M. de Heenvliet. De mon costé, l'on pourroit offrir ce que je marque au dit sieur de Heenvliet, mais comme l'on ne sait pas se[1] qu'ils désireront, ny de quoy il[2] se contenteront, il est difficile d'i répondre. Par tant je vous envoie [3] un blanq signé de ma main pour le remplir, ou d'une procure, ou des articles dont vous conviendrés en mon nom, en achevant et concluant cest affaire et y procédant, comme vous le trouverez le plus à propos. — Sur tout je désirerois extrêmement (l'afaire succédant) que la Princesse peut estre amenée en cest Estat, pour lequel effect l'on pourroit arester le temps que mon fils passeroit en Angleterre, quandt le mariage se feroit, et quandt ils passeront la mer pour venir par deçà, où vous pouvés asseurer le Roy que la Princesse sera receue, honorée, élevée, entretenue et respectée, ainsi qu'il apartient à une Princesse de si haute extraction.

Je vous prie donc, Monsieur, que, par dessus tant d'autres tesmoignages que vous m'avez fait parestre de vostre affection, vous me départiés enquores celluy là, d'avoir le soin que ceste affaire, qui est tellement adventageuse à moi et à toute ma maison, puisse réussir à une fin telle que je la souhaitte. Je vous en auray une trèz particulière obligation, que je recognoistray par mon service, quandt vous m'en ferés naître les moiens. — Vous recevrés par ce porteur la lettre, que M. les Estas escri-

[1] ce. [2] ils. [3] *Les quatre lignes suivantes, jusqu'à la fin de la phrase, sont de la main de M. de Zuylichem.*

vent au Roy, sur le suget de vostre retour, lequel je vous souhaitte heureus et que vous y puissiés trouver ce que vous désirés à vostre contentement. Je veus espérer et vous en supplie que, si quelque peu de jours vous peuvent doner espérence d'une bonne issue en l'affaire de ceste alliance, vous ne refuserez pas quelque peu de temps, pour la faire heureusement conclurre et à tant je demeure etc.

[1] Postdate. En faisant fermer ceste lettre, j'en reçois une du S[r] de Heenvliet du 2 de ce mois, par laquelle, comme il me mande debvoir partir dans 3 jours après, je vous prie, s'il n'est plus là à l'arrivée de ce pacquet, d'ouvrir la lettre que je luy escris et de vous servir du contenu, comme jugerez convenable.

LETTRE DXCVI.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles.

—

Madame. Celles que V. Exc. a eue pour agréable de m'escrire le $^{19}/_{29}$ et $^{21}/_{31}$ de mars m'ont esté rendues à la fois, par lesquelles j'ay apprins, avec beaucoup de contentement, le bon estat tant de vostre santé que de vos affaires, lesquelles je trouve que le Roy de Dennemarck pousse d'une très-bonne façon et pour cela en espère une heureuse issue; j'ay escrit c'est àpprès-disné, suivant le commandement de V. Exc., à madame la Landgravinne et M[r] Milander; ce que cela effectuera le temps nous l'apprandra. Et puisque vous désirez, Madame, que touchant l'affaire secrète je prosséde à l'imitation de feu messieurs mon oncle et père, j'envoye demain D[r] Sonius vers Lewarden, pour examiner les papiers qui sont là, et me comporteray à peu prez selon leur exemple. Le capi-

[1] *P. S. de la main de M. de Zuylichem.*

taine de cavaillerie S[t] Martin estant venu à trespasser, messieurs de Groningue ont trouvé bon de me pourveoir de la compagnie, sans que j'en aye dit la moindre parole; elle est une de celles qui sont en dispute entre son Altesse et les messieurs susdicts, mais, pour l'amour de moy, monsieur le Prince le laissera passer pour ceste fois; demain au matin les patentes partiront vers les troupes de mon gouvernement, pour estre le dernier de ce mois, nouveau stil, au rendé-vous. C'est, Madame,

de vostre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur,

H. C. DE NASSAU.

De la Haye, ce $^{6}/_{16}$ d'avril 1640.

* LETTRE DXCVII.

[1] *Burlamaqui à M. de Sommelsdyck. Nécessité de terminer promptement les différends entre l'Angleterre et les Provinces-Unies.*

Monseigneur!... Depuis vostre partement les affaires vont roulant. Le parlement se tient désireux, pour ce qui touche à la maison basse, de donner toute assistance au Roy, si seulement il les veut asseurer de trois choses; l'une, qu'en la religion n'y aura altération, l'autre que chascun puisse jouir du sien, selon les loix du royaume, et le troisième, qu'ils puissent remonstrer librement et discourrir entre eux, sans danger d'estre par après emprisonnez. Sur cecy on débat, et je tiens, si on les laisse un peu s'escarmoucher et qu'on oste diverses grandes nouveautez, qui sont glissées au gouvernement, qu'ils s'accorderont et donneront de l'argent au Roy. Il est vray qu'ils appréhendent d'entrer en guerre nationale avec l'Escosse, et voudroyent volontiers s'émanciper d'y porter quelque qualification, mais il semble que S. M. ne le leur veut permettre, comme estant une chose résolue et qui dépend unique-

[1] *Voyez p.* 237.

ment de sa royale autorité. Nous avons non seulement le marquis de Velada, ambassadeur d'Espagne, mais un autre marquis de la maison des Malvezzi, Italien de nation, grandement favori du Conte-duc, dépesché, selon[1] pouvons comprendre, après la nouvelle venue en Espagne de la perte de leur flotte sur la coste du Brasil, pour faire instance plus grande que l'autre n'avoit encores en commission, d'avoir navires angloises à leur paye. Il fait offre de joindre les Anglois aux Portugois aux Indes Orientales, et encores plus avant de permettre le traffic à celles de l'Occident. Chose bien nouvelle, et qu'on n'auroit jamais attendue, qui montre que ne sont à leur aise, offrant outre tout cecy une grande somme d'argent à S. M. — Propositions très-dangereuses, en premier lieu, pour tenir le Roy arrière de l'accord, qu'autrement on espère qu'il fera avec son peuple, et en second lieu, pour le danger qu'il y a de les rendre maistres des forces du royaume, comme ils seroyent, s'ils avoyent 20 ou 25 navires, bien artillées et équipées. Mais sur tout pour une conséquence infallible qui suivra, si le malheur veut qu'ils prévalent, de mettre S. M. et ses subjects aux prises avec les vostres, soit aux Indes Orientales ou Occidentales, qui ne peut estre que de très-pernitieuse suite és affaires de l'Europe. Il faut espérer que Dieu conduira le coeur du Roy en sorte que, non obstant les persuasions de ceux qui tiennent ce parti, pour un peu de profit que leur en vient par le commerce, qu'il ne quittera de tout les vielles maximes qui ont préservé ses Estats, pour prendre celles-cy, qui sans doute les mettroyent en ruine. Il eust esté à désirer que l'accord entre les deux compagnies Angloise et Hollandoise eust esté bien stipulé, avant que ces ouvertures vinssent faites, et n'y faudroit perdre temps, car la plus part des Anglois, sur un renouvellement d'accord entre eux et vous, s'i attacheront plus volontiers qu'avec les Portugois, desquels ils ne peuvent se fier. Vous avez fait très-bien, Monseigneur, d'y tenir la main

[1] s. que.

et seroit bien nécessaire qu'on y travaillast sérieusement. La chose n'est pas difficile, si on prend le chemin que monseigneur Joachimi et mons. Brassart prindrent, et que, sans disputer du passé, on vinst à une compensation générale des prétentions réelles des uns vers les autres, laissant celles qui sont plustost *de lucro cessante* que de pertes ou domages, causez les uns aux autres par prises ou violences usées. Jusques là ces Messieurs avoyent conduit l'affaire et ne restoit que de donner le nom à une somme, qui devoit conclurre tout et produire une amnistie générale du passé, et sur tout du fait d'Amboina. Je ne vois pas difficulté que cela ne puisse estre résumé, et si monseigneur Joachimi en aura la direction, il peut fort facilement et briefvement acheminer et parachever l'affaire. Il seroit bon qu'un des commis de la Compagnie se trouvast icy, pour accorder aussi un réglement pour l'avenir; chose très-nécessaire pour empescher nouveaux désordres, et qui toutesfois ne se peut bien faire qu'entre les marchands. Je m'advance de dire mon opinion librement, vous asseurant, Monseigneur, que ce sera plus facile de venir de tout à bout icy que par delà, pour diverses considérations, surtout pour éviter les délays et longeurs que pouroyent naistre jusques à ce que monsieur Boswell y fust, et par la nature lente du personnage, qui est autrement très-homme de bien, mais de présent, pour prévenir les Espagnols, il seroit nécessaire qu'on agist promptement. Les gens de bien sont indifférens où l'affaire s'achève, pourveu qu'elle se face. Ainsi je trouve divers avec lesquels j'ay conféré, estre disposés. Ce sera à vous, Monseigneur, de prendre ce mien advis en considération et, selon vostre grande prudence et longue expérience, diriger le tout, en sorte que puisse porter une bonne confirmation à la correspondance et intelligence entre S. M. et mess[rs] les Estats et les subjects d'une part et d'autre, ne manquant des instruments qui cerchent de traverser le succès et avancer l'accord et traité avec les autres. Dieu, par sa grâce, conduise tout, selon qu'Il

cognoist estre pour l'advansement de son honneur et gloire et le bien commun.— [1]Je vous supplie, Monseigneur, pardonner à ma franchise ou plutost hardiesse, de mettre ces discours par escrit. Je vois la nécessité, qui conseille qu'on mette la main à l'oeuvre; autrement pour asseuré ces gens préviendront et par leur pratiques causeront du mal, où, si on les prévient, ils seront frustrés de leur attente et peust-estre du mariage et alliance, qu'ils tiennent pour faicte, encores que leur plus puissante entremise, madame de Chevreuse, soit partie, de peur d'estre rencontrée par son mari et ramenée en France. Je finirai, après avoir prié Dieu qu'Il vous donne le contentement de vos bons désirs et d'avoir protesté que je suis, Monseigneur,

vostre très-humble serviteur,

PH. BURLAMACHI.

Ce 30 d'avril 1640.

LETTRE DXCVIII.

Fréderic-Casimir, Prince Palatin, au Prince d'Orange. Il lui recommande son fils.

*** Le Prince (1585—1645), Duc de Bavière-Deux-Ponts, avoit épousé Émilie II, fille de Guillaume I. Prince d'Orange et de Charlotte de Bourbon. Leur fils Fréderic-Louis (1619—1681) étoit au service des Provinces-Unies.

Monsieur. Ma caducité et celle de ma femme, laquelle la continuation de nos misères d'Allemagne rengrége [2] d'autant plus, a esté cause que mon fils, Frideric-Louys Prince Palatin, vous a supplié de luy permettre de faire un tour de deçà; pour estre devant nostre déceds [3] instruit en ses affaires. Là où il nous a fait un récit très-particulier des faveurs et bienfaits dont vostre bonté l'a voulu combler, depuis qu'elle l'a daigné recevoir en sa maison. A quoy si j'adjouste ceux là qu'avez, Monsieur, departi à ma femmé

[1] *Ce qui suit est autographe.* [2] aggrave. [3] décès.

durant nostre exil; où hélas, nous sommes plongez, non par nostre faulte, ains pour la cause commune; il n'est point de paroles pour en faire le remerciment. Aussy n'en feray-je point d'autres que de prier le ciel d'en vouloir estre le rémunérateur, jusques à ce qu'après un changement de ce funeste temps, j'aye moyen de me revancher en quelque façon de si hautes faveurs. Or d'autant que l'aage et la condition de mon dit fils, comme aussy nostre estat présent, requièrent son advancement, et je vous sçais, Monsieur, si parfaict en générosité et charité, que vous ne la vouldriez discontinuer à vostre sang en sa nécessité, ni perdre vos premières bienfaits; pour ces raisons je prens la liberté, comme j'ay la confiance de l'oser espérer pour luy d'un si bon oncle, de vous en faire, Monsieur, par ces lignes ma supplication très-humble. Veu que ce seroit de mauvaise grâce d'ambitionner ou accepter le dit advancement ailleurs, hors de l'estendue de vostre commendement; lequel mon fils ne peult trouver en la chrestienté soubs un plus grand chef ni soubs un plus proche ou plus puissant parent; ny en aulcun climat, où la confusion (comme par abus on appelle la guerre) soit plus régulière et plus utile au pays mesme, voire redoutable aux ennemis, qu'és Provinces-Unies, soubs vostre conduite, Monsieur. Octroez[1] donc, Monsieur, suivant ceste requeste, à vostre nepveu ce régiment vacant, auquel il a une compagnie depuis quelques années; et à cause duquel ma femme, vostre soeur, a cy-devant fait ses instances, et je vous réitère les miennes icy très-humbles; afin que par ce moyen mon fils puisse promptement et sans mespris retourner en vostre armée, vivre doresnavant un peu plus selon sa naissance, qu'il n'a peu faire par le passé, et vous rendre, Monsieur, et à toute vostre maison ce à quoy il est, et sera par ce moyen encor plus obligé. — Quand à moy, ce me sera un nouveau et asseuré gage de vostre bienvueillance; que je graveray au fond de mon âme, et seray sans réserve,

[1] octroyez.

si Dieu me fait la grâce de vous le pouvoir un jour tesmoigner ou aux vostres, Monsieur mon frère,

vostre très-humble et très-obligé frère et serviteur,

FRIDERIC-CASIMIR PRINCE PALATIN.

De Montfort[1], ce 14 d'apvril 1640.

A Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE DXCIX.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles militaires.

Madame. A la fin le dépard de mons^r^ le Prince est arresté pour demain au matin; il yra disner à Delfshaven et coucher au rendévous à Dordt, d'où il fait estat de partir bientost; l'armée consistera en 280 compaignies d'infanterie et 62 de cavaillerie avec 114 pièces d'arteillerie. S. A. seroit esté desjà au rendévous le 1 de ce mois, si le manquement des batteaux n'eût empesché l'arrivée des trouppes, qui y estoyent assignées pour le dernier du passé. J'espère, Madame, qu'en brief V. Exc. entendra que nous ayons commencez quelque affaire d'importance, et que le Tout-puissant y joindra sa bénédiction, pour l'aschever à la louange de son Nom et le bien de l'Estat... Madame, je me recommande très-humblement en l'honneur de vos bonnes grâces, et demeure dévotement, Madame,

de vostre Excellence très-humble et trèsobéissant fils et serviteur,

H. C. DE NASSAU.

De la Haye, ce 7 may 1640.

[1] Château en Allemagne dans le Rhinthal (?).

LETTRE DC.

Henri Prince de Condé[1] *au Prince d'Orange. Recommandation.*

—

Monsieur. C'est pour suplier V. A. de tout mon coeur de vouloir, en ma faveur, considérer aus occasions un jeune gentilhomme, fils du Sr Desmairais, qui m'a servi toutte la vie en qualité de lieutenant de mes gardes. J'en auray très-grande obligation à V. A., si elle faict quelque chose pour luy et demeureray en rescompense pour jamais, Monsieur,

De V. A. bien humble et très-affectionné serviteur,

HENRY DE BOURBON,
Prince de Condé.

De St. Jéhen, ce 13 may 1640.

LETTRE DCI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Affaires d'Angleterre.

—

Monseigneur! Sy V. A. en a le loisir, la cy-jointe de Burlamachi[2] mérite que la passiez soubs vostre veue; monsieur Joachimi m'a escrit à peu près de mesme, mais moins clairement. Cet homme a grand accès avec le secrétaire Windebant, qui gouverne la direction du département des affaires d'Espagne et de Flandres. Les deux ambassadeurs d'Espagne ont leur commission à obtenir des navires équippez et artillez pour les Indes Orientales et Occidentales, jusques à présenter la fréquentation de leurs ports et une plus estroitte confédération, et à la bastir sur des mariages; c'est en somme, recercher le Roy de la Grand-Bretaigne de ce[4] brouiller avec cet Estat, de quoy sa seureté et son intérest le destourneront assez, sy nous-mesmes, par noz haguardes[3] façons de faire, ne l'y poussons, en le choquant sur des formalitez, sans faire

[1] (1588—1646) premier Prince du sang, père du grand Condé.
[2] La lettre 597. [3] rudes, sauvages. [4] se.

justice à de ses subjects, qui se plaignent de nous soubz son adveu. J'en ay représenté la sequèle (1), toutesfois j'en suis peu creu et on s'en pourra repentir, mais tard. Ces différens peuvent estre composéz en [bloc], soit deçà, soit delà la mer, et suffiroit d'en traicter et d'en traîner la décision sur les informations et difficultez à régler. Ce faisant, on osteroit à l'Espagnol le prétexte de ses propositions et au Roy l'occasion de l'escouter. Le commerce des Indes-occidentales ne se peut effectivement espérer par les Anglois que de force et, sy on l'offre, ce n'est que pour les amuser d'une chose lointaine, en les engageant par avance en quelque hostilité contre cet Estat, par conjonction de dessein, ou par prest ou fret de navires, à quoy il nous importe de penser sérieusement. Je tiens la retraicte de madame de Chevreuse faicte de concert avec l'Espagne et point de crainte de la venue du Duc son mary, dont il ne s'est aucunement parlé en France, mais on l'a faict partir pour désavouer ses negotiations des mariages, que pour les attacher elle a faictes trop générales et libérales, car l'intention du Roy d'Espagne est d'emmener la Princesse, sans aller plus avant. Monsr de Heenvliet est jà passé en Angleterre, et fort à point pour proffiter de l'irrésolution ~~des~~ affaires, et fera bien de presser, sy le succès s'en doibt espérer, Dieu le vous ottroye là et au dessein, qu'avez pour le publicq, en conservant V. A. en santé et longue et heureuse vie, et telle que vous souhaitte, Monseigneur,

de V. A. vostre très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 20 may 1640.

Le désassiègement de Casal (2) est un coup de partie [1]

---

(1) voyez. p. 158 et 168.

(2) Assiégé par le gouverneur de Milan Leganez et dégagé le 29 avril par l'armée françoise sous le comte d'Harcourt.

[1] qui assure le gain de la partie.

en la présente rencontre d'affaires, car par là demeurent avortées les espérances des Espagnolz en Italie, qui sont cause qu'ils ont différé d'entrer en traicté de la paix.

LETTRE DCII.

Le même au même. Recommandation.

*** Sir William Balfour étoit gouverneur de la Tour; en 1641 il reçut sa démission. Clarendon le juge très-défavorablement: „the king had made him, to the great and general scandal and offence of the English nation, lieutenant of the Tower." — Il commandoit la cavalerie parlementaire à la bataille d'Edgehill.

Monseigneur! Le jeune Balfour, pour sauver à son père la Tour de Londres, s'est laissé persuader de quitter le covenant, pour venir espérer quelque employ de la faveur de V. A., et à cette fin a désiré mon entremise et addresse. V. A. connoist mieux le mérite et l'affection du père, laquelle je puis asseurer telle qu'elle ne sçauroit estre surmontée en dévotion à vostre service; c'est pourquoy j'ose croire que V. A. le voudra obliger d'un bon oeil et d'une bonne parolle, pour espérer mieux, selon les occasions, dont il se pourra rendre digne; car il a volonté de bien faire, et en sa personne V. A. peut gaigner toutte sa famille. Je prie Dieu, Monseigneur, pour vostre santé, prospérité, et très-longue vie.

De V. A., très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 24 may 1640.

LETTRE DCIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Audience auprès de la famille royale en Angleterre.

Monseigneur. Après avoir esté six jours en mer, suis

arrivé en ceste ville le 23 de ce mois, sur les sept heures du matin; à mesme instant ay-je envoyé vers monsieur de Vane, qui aussitost m'assigna de le venir trouver dans le jardin du Roy sur les neuf heures, je ne manqua m'y trouver, ny de luy présenter mes lettres et dire ce que V. A. m'avoit commandé; il me recevoit avec joye et montroit estre très-ayse de mon arrivement. Incontinent après, alloit-yl advertir S. M. de ma venue, laquelle me fist l'honneur de me commander de venir à douze heures dans sa galerie, et que là, ainsy qu'yl sortiroit de table, yl me donneroit audience devant le monde, et puis après me parleroit en particulier.

Je ne manqua non plus m'y trouver, le Roy y vient, et plusieurs aultres avec le Roy; je luy fis la révérence et de la part de V. A. ung compliment, lequel finy S. M. me demandoit si V. A. se portoit bien et que j'estois le bien venu, et après se mit à se pourmener [1]. Je me servis de ceste occasion et luy dis que V. A. avoit receu à ung singulier honneur et grâce la franche déclaration que S. M. avoit tesmoigné dans sa lettre du 31 janvier dernier, et que là-dessus V. A. m'avoit redépesché avec les crédences à luy présentées, mais que j'avois à dire à S. M. sur quoy son attention estoit requis, et que j'attenderois l'heure et la commodité que les affaires de S. M. le permetteroyent. Le Roy me dict; „ouy, je le veux, mais comment ferez vous avec ses [2] messieurs? Je dis que je suiverois l'ordre que j'avois concerté avec M[r] de Vane; c'est que je dirois y estre revenu pour quelqu' affaire particulière, laquelle regardoit nostre négoce et traficq, sans rien spécifier. S. M. me dict, „cela sera le meilleur," et ainsy luy fis une aultre révérence et m'en allois disner chez monsieur de Vane, là où on m'attendoit. Sortant de table suis allé trouver M[r] Germain [3], que je trouvois dans l'antichambre de la Royne, je luy dis que je souhaittois faire la révérence à la Royne; si sa commodité le permettoit. Il alla le dire; S. M. me fist entrer, et avec

[1] promener. [2] ces. [3] Jermyn.

cérémonie, car elle se levoit, ce que voyant, je fis mes révérences, et après le compliment de la part de V. A., et puis après présentois ma lettre de crédence, laquelle S. M. recevoit avec une face riante, me demandant plusieurs choses de V. A. et de sa santé. Un peu après je recommançois un aultre compliment de la part de Madame, et luy présentois la lettre de S. A. Il fault que je confesse que S. M. la receut avec courtoisie et une douce bénignité, me demandant aussi sa santé. Un peu après S. M. reprist sa chaise et lit ces lettres, lesquelles ayant leues, m'appela et dit: „je vous parleray en particulier," sur quoy je fis une grande révérence, et que j'attenderois ceste grâce et ses commendements, quand la commodité de S. M. le permetteroit. S. M. me demandoit aussi si je n'irois chez la Royne sa mère, je dis ouy, et ce que je dirois; S. M. l'approuvoit et qu'yl estoit nécessaire; „car," dit elle, „aultrement yls tascheroyent, si aucun soupçon leur demeuroit, traverser l'affaire, s'yl estoit en leur poulvoir." De la Royne suis donques allé chez la Royne-mère, là où on me fist incontinent entrer; je fis la révérence et dis ce que V. A. et Madame m'avoyent commandé et ce que monsieur de Vane, par ordre du Roy, m'avoit dit, d'adjouster; S. M. se louoit fort des bons offices receues de V. A. et qu'elle ne désiroit qu'occasion pour s'en revenger. Un quart heure après la Royne d'Angleterre y vint, et y demeura jusques à sept heures; en ce temps on ne manquoit me demander plusieurs choses....

De V. A., très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

25 mai 1640.

Les mescontentements du peuple contre l'archevesque[1] ne cessent encor; ils ont pensé le prendre dans sa maison, yl y a quatre jours, mais à grand peine c'est-yl sauvé par une porte derrière et vint avec grand risque à la cour. Ils luy imputent de ce que le Parlement est

[1] Laud.

séparé sans rien conclure (1), on avoit quelques uns de ses mutins pris prisonniers mais les apprentifs, comm'yls les appellent, ont rompu la prison ceste nuict et les mis en liberté. La bourgeoisie s'assemble pour prévenir le désordre, car yls crient de vouloir aussi ouvrir la prison de Westemunster, là où quatre Alderments sont mis depuis peu des jours.

LETTRE DCIV.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Nouvelles militaires.

*** Le Prince d'Orange avoit projeté le siège de Bruges; mais le Comte Henri, n'ayant pas réussi à forcer le passage de la rivière du Leye, „ce dessein de si grande attente et si avantageux pour l'Estat s'en alla en fumée." (*Mém. de Fr. H.*)

Madame.... J'ay veu que V. Exc. fait estat d'estre bientost à Copenburg, ce que j'espère que vous fera résoudre de faire un tour vers nos quartiers, estant une chose laquelle sans doutte n'y feroit point de mal, ne voyant moyen de quelle façon je me pourray obliger positivement, n'ayant la disposition de rien et dépendant entièrement de la volonté de V. Exc. L'armée est encor logée à Maldeghem et le comte Guilleaume engagé devant deux petits forts, sans grande apparance de succès. Monsieur le Prince m'a creu employer à un essay de plus grande consécanse que le premier et fort vraysemblable de s'effectuer, mais ayant fait visiter les chemins pour y aller, on les a trouvé inpassables, tellement qu'on le réserve à meilleure commodité; ce que Son Altesse entreprendra, le temps nous l'apprandra. Cependant je prie le Tout-Puissant de prendre V. Exc. en sa divine protec-

(1) Le 5 mai le Parlement avoit été dissous. „There could not a greater damp have sized upon the spirits of the whole nation than this dissolution caused." *Clarendon.*

tion, et de me faire la grâce que je me puisse dignement acquiter de la qualité, Madame,

De V. Exc. très-humble et très-obéissant fils et serviteur

H. C. DE NASSAU.

De Maldeghem, ce 28 de may 1640.

LETTRE DCV.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Le mariage, mais avec la Princesse cadette, est décidé.

Monseigneur. Depuis ma dernière j'ay encor faict des instances pour la Princesse aisnée, mais leurs Majestez mesmes, nonobstant que j'aye tout dit, m'ont déclaré que cela ne se poulvoit, et depuis encor me l'ont faict dire par Mr de Vane, tellement que sachant leur déterminée résolution, et qu'yl n'y avoit rien plus à espérer, et que Mr de Vane mesme me conseilloit de ne faire plus des instances, suis passé oultre à me déclarer pour la seconde. S. M. me demandoit incontinent si j'avois procuration de V. A.; je luy dis, ouy. „Et bien," dit le Roy, „donnés la à Mr de Vane, afin qu'yl me la montre et j'ordonneray deux ou trois pour convenir avec vous sur les conditions. A mesme instant j'alla la quérir et la donna à Mr de Vane, qui aussi à mesme heure la montroit au Roy, et me la rendit devant-hier, disant que S. M. en estoit satisfaicte, et que je ferois bien de la prélire à la Royne; que le Roy y debvoit aller le mesme après-diné, et qu'yl l'accompaigneroit pour parler là à leurs Majestez conjoinctement de mon affaire. Je ne manqua y aller; après plusieurs discours S. M. me dit que le Roy ne poulvoit accorder l'aisnée, mais qu'elle espéroit que V. A. A. auroyent toute satisfaction de la seconde; je m'ouvris doncq aussy à la Royne, et luy prélisois ma procuration. Elle me dict: „cela va bien, le Roy vous donnera le député d'Irlande, pour dresser avec luy et Mr de Vane les ar-

ticles." Je n'avois qu'achevé ou le Roy y vint [1]. Je dis à Mr de Vane ce que S. M. me venoit de dire; il me dit: „cela n'importe, l'affaire est faicte," et le mesme soir, qu'il avoit ordre d'entrer en conférence avec moy et de dresser les articles, mais que c'estoit à moy de répliquer sur la responce du Roy. J'en ai faict un project, en conformité de mon instruction, que je va luy montrer à ce soir, et s'yl l'approuve, qu'yl la donne au Roy. Je ne manqueray de bander tous les ressorts de mon esprit, pour faire une conclusion, tant du mariage, que du transport de la Princesse, afin de rompre une fois pour tout les menées contraires qui en pourroyent survenir. Et principalement puisque S. A. Madame [2] me mande que le secret commence s'esventer, de quoy j'informeray cest après-disné le Roy, et incontinent après la Royne, pour prévenir leurs Majestez, par une véritable déclaration, que cette cognoissance qui en peult avoir esté donnée à monsieur le Cardinal n'ast pas venu de V. AA. et tascheray apprendre du Roy ce que S. M. juge que V. A. doibt respondre, si on vienne encor à luy en parler; mais veux espérer que S. M. sera d'advis d'abréger la négotiation, à quoy je le presseray aultant qu'il me sera possible et Mr de Vane, puis qu'yl en a l'ordre.

Estant pour achever la présente, un gentilhomme, de la part de Mr de Vane, me vint dire que le Roy me demandoit; S. M., qui estoit dans sa chambre de lict, me fist entrer et me demandoit ce que Madame (car je l'avois dit à Mr de Vane) m'avoit escrit. Je luy le dis; S. M. me dict: „cela vient asseurément de ses messieurs de la Royne-mère; je m'en va ordonner deux ou trois pour conclure l'affaire, et puis nous consulterons quand que nous la debvons faire esclatter." J'escris, Monseigneur, les propres mots du Roy. Et comme je demandois à S. M. ce qu'elle trouva bon que V. A. debvoit respondre, en cas qu'on luy en vint encor à parler, le Roy me dict: „S. A. peult dire, et avec vérité, qu'yl n'a jamais employé madame de Che-

[1] *Belgicisme* of de Koning kwam er. [2] la Princesse d'Orange.

vreuse, ny ses [1] messieurs." Je dis: „Sire, le meilleur seroit d'abréger le traitté;" le Roy dit: „je le feray et parleray à Vane;" lequel je suis allé trouver, luy disant les paroles du Roy; „et bien", me dict-yl, „astheur, vous avez ouy, de la bouche du Roy mesme, que S. M. le tient pour affaire faicte, ne vous arrestez à rien; soit que le député ou l'archevesque soyent présents, il leur est impossible d'apporter aucun changement." Dieu sçait, Monseigneur, que je le souhaitte, que mes soings et souhaits y vont, et que je ne me lasseray à le solliciter, jusques à ce que j'en aye une bonne fin au contentement de V. A. A. — Sur les quatre heures suis allé à Greenvits où la Royne-mère estoit; aussitost que S. M. fust partie, je parlois à la Reine et luy dis ce que j'avois dict au Roy. Elle me dit: „S. A. a fort bien respondu de n'avoir jamais employé madame de Chevreuse, c'est ny dire ouy, ny non. Il fault abréger l'affaire, je l'ay dit au Roy devanthier, et je luy le diray encor; car comme vous ditez," me dit S. M.: „yl est bien raison que S. A. en donne cognoissance aus Estats; et puis j'espère que, cecy faict, yl y aura tousjours une estroitte amitié entre le Roy et monsieur le Prince, pour le bien de son Royaulme et de vostre Estat." Je dis: „Madame, ce sera un solide lien à nous rendre à tousjours inséparables;" et après, que V. A. résentoit si fort la faveur que S. M. y apportoit, qu'elle recercheroit avec passion tousjours occasion pour le recognoistre. Je prie Dieu conserver V. A., et je demeure, Monseigneur,

de vostre Altesse très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, le 8 juin 1640.

LETTRE DCVI.

[2] *Fréderic-Louis, Prince Palatin, à M. de Zuylichem. Il le prie de le recommander au Prince d'Orange.*

Monsieur. Ces lignes ne sont que pour me ramante-

[1] ces. [2] *Voyez p. 234.*

voir dans la faveur de vostre souvenir et vous demander un million de pardons de ce que je n'ay eu ce bonheur de vous avoir peu [1] dire adieu, devant mon petit voyage vers ces quartiers icy. Mon départ fut si soudain et le capitaine du vaisseau me pressa en sorte que je n'eus le temps que de prendre mon congé de Monsieur mon oncle seulement; sans cela je n'avois garde de commettre une telle faute, que de me mettre en chemin, sans vous premièrement confirmer ce quy vous est et demeurera très-fidèlement acquis. Si cette excuse ne se trouve légitime, je me rend moy-mesme coulpable et me soubsmets à vostre jugement, Monsieur, quy est tousjours équitable. En cette confiance je prends l'hardiesse de vous oser supplier, sçachant en quel crédit et rang vous estes près de Monsieur mon oncle, de me tant favoriser que de me tenir toujours présent en son souvenir; sur tout de luy remettre en mémoire, s'il vous plaist, le passedroit qu'il m'a daigné d'accorder à mon départ; sçavoir, au cas que je résignerois ma compagnie, qu'alors il la donneroit à mon lieutenant; en suitte de quoy je contractay avec luy, comme vous n'ignorez pas. Or, ne pouvant, selon la condition en laquelle Dieu m'a fait naistre, estre sans mespris en ce païs là, si je retiens la ditte compagnie, après que le régiment m'a esté refusé et donné à un autre, monsieur mon père et madame ma mère (laquelle, Monsieur, vous salue icy très-particulièrement) m'ont commandé de faire par vous, si tel est vostre plaisir, resouvenir mon dit Sieur Prince du passedroit susdit; et le supplier quand et quand (ainsy que j'ay fait par mes lettres présentement) d'avoir pour agréable que je luy remette maditte compagnie, en sorte toutefois, sous son bon plaisir et volonté, que je puisse tirer ce peu dont mon dit lieutenant et moy sommes demeurez d'accord. Et jaçoit [2] que je soye si malheureux de ne pouvoir avoir l'advancement que les miens y eussent entièrement espéré, ayant eu recours à leur sang, cependant que nostre maison Palatine

[1] pu. [2] encore.

est battue, pour la cause de Dieu, des revers de la fortune; je ne céderay pas pour tout cela, à quy que ce soit, en l'affection que je dois à un païs dont feu Monsieur mon grand-père a jetté les premiers fondements; afin que les désastrez[1] s'y puissent mettre à l'abry des persécutions que Rome décoche ordinairement. Et quoy qu'on m'ait (sans me vanter) offert ailleurs des conditions proportionnées à ma naissance, si est-ce que je serviray plustost en ce cher païs là, en qualité d'un simple volontaire, que d'avoir un régiment, voire une plus grande charge, ailleurs. Voilà, Monsieur, mes desseins; affin que ne pensiez que je vous aye tout à fait dit adieu; non, non; j'y reviendray, s'il plaist à Dieu et à monsieur mon oncle; mais je n'y ambitionne plus ny charges ny advancement. Ma plus grande ambition sera de les mériter plustost que de les posséder; car cecy dépend de la faveur et fortune, et cela de la vertu seule. Vous vous estonnez peut-estre, Monsieur, touchant le passedroit susdit, pourquoy je le mette en doubte, puisque monsieur mon oncle me l'a une fois ottroyé. Mais je vous supplie de croire que je sçais trop bien que ses paroles sont sacrez; affin que je ne parle de l'honneur que j'ay de luy estre ce que je suis, où il accorde bien ses[2] choses et semblables à tant d'autres: mon appréhension est seulement celle que, comme les morts et les absents sont en mesme paralelle, que les malveillants (les traits desquels j'ay assez senti présent) ne nuisissent plustost à mon innocence, tandis que je suis absent. C'est ce quy me fait faire ces précautions et vous dire librement (quoy qu'à l'insceu de monseigneur mon père et de madame ma mère) que je retiendrois plustost la ditte compagnie que de la voir tomber en d'autres mains qu'en celles de mon lieutenant; à quy, moyennant le bon plaisir et la faveur de monsieur mon oncle, puisque je l'ay promis, je tiendray aussi ma parole. Soyez-y-donc, Monsieur, mon second, je vous en conjure, et croyez fermement que je

[1] infortunés. [2] ces.

ne me laisseray devancer à homme du monde en la qualité que je porte sans fard, Monsieur,

de vostre bien humble serviteur,

FRÉDERIC-LOUYS PRINCE PALATIN.

De Montfort, ce 24 juin 1640.

LETTRE DCVII.

Le Comte Henri-Casimir à la Comtesse douairière de Nassau. Nouvelles de l'armée.

Madame..... Je tiens pour asseuré que ceste sepmaine l'armée partira. M^r le Prince estant résolu de recommencer de rechef quelque afaire d'importance, il a luy-mesme recognu quelques postes de l'ennemy et m'a donné commission d'en faire de mesme, mais on a trouvé touts les lieux si bien garniz en ce quartier qu'il n'y a grand apparence d'y réussir; c'est pourquoy Son Altesse est résolu de tanter autre pardt, de quoy je ne manqueray d'aviser V. Exc. si tost que le succès ou le contraire m'en donnera matière....

De V. Exc. très-humble et très-obéissant fils et serviteur,

H. C. DE NASSAU.

De Maldeghem, ce $^{16}/_{26}$ de juin 1640.

LETTRE DCVIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Bonnes intentions du Roi d'Angleterre.

Monseigneur. Mr de Vane me pria que mes lettres poulvoyent estre mesnagés et que jamais yl ne poulvoit estre nommé; car combien que tout ce qu'yl faisoit estoit pour avancer l'affaire par un zèle qu'yl portoit à V. A. et que dans sa conscience yl estoit aussy asseuré

que ceste alliance seroit pour le bien de ceste couronne et de nostre Estat, toutefois que ses ennemis en pourroyent faire leur profit à son désavantage. Il me dit encor, que l'intention de leurs Majestez n'estoit nullement pour refroidir la bonne intelligence que nostre Estat avoit [1] le Roy de France, mais au contraire la fomenter et, s'yl poulvoit, l'obliger à conjoinctement nous opposer contre les mauvais desseins de tous les aultres. Que l'affaire de Denemarcq desplaisoit au Roy et aussy de ce que la maison d'Austriche y avoit tant de crédit, qu'yl estoit estonné où l'ambassadeur du dit Roy de Denemarques demeuroit [2]; que Mr Boswel repasseroit en peu des jours pour accommoder les disputes qui restent entre les compagnies des Indes d'Oost; que V. A. pourroit par luy estre esclarcy de cest affaire et de l'accort que Mr Roo [3] avoit faict avec le dit Roy. — Que pour l'affaire de l'Escosse, yl ne doubtoit ou [4] elle seroit encor accommodé (que je n'en dirois mot à personne) et qu'allors le temps seroit opportun de songer à nous lier plus estroittement pour prévenir conjoinctement à plussieurs mauvais desseins de nos commun ennemis, et qu'yl estoit plus que temps....

J'attendray une finale résolution, si tel est le bon plaisir de V. A., sur tout, car je crois avoir touché et les articles et tout ce que mon Instruction m'ordonne. Je me régleray selon icelle et veux espérer qu'avec peu des disputes et difficultés le contract pourra estre signé, car V. A. me pardonnera si je luy dis n'avoir quelque fois que trop insisté....

Je prie Dieu, Monseigneur, qu'yl donne toute prospérité à vos désirs et à vostre personne.

De vostre Altesse très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, ce 26 juin 1640.

[1] avec *omis*. [2] *Belgicisme* waar de gezant bleef. [3] Th. Roe.
[4] *Belgicisme* hij twijfelde niet of.

LETTRE DCIX.

La Princesse d'Orange à M. de Zuylichem. Elle désire des nouvelles du Prince.

—

*** En voulant s'acheminer vers Hulst, pour en faire le siège, le Prince venoit de recevoir un assez rude échec.

—

Monsieur. Je vous prie de me mestre bientost hor de la peine où vous m'auviés[1] mie[2] touschant la santé de M. le Prince, qui m'a touschê si sensiblement que je ne peu estre en repos si vous ne me mandés le contraire, et je vous prie qu'il puis[3] estre le plus promte[4] qui sera possible et le plus souvant; je confais[5] qui m'a si fort surpriesce[6] que je ne le serois expriemer, et veux esprer[7] que le peu du mall qu'il a santie se schansera[8] à une grande victoir, qui luy est souhaité de tout lé persones quil honnoret[9] et par conseequens[10] person plus que moy, qui a part à tous qu'il arive de bien ou de mall. Avec ceste espéransce, je vous asure que je suis véritablement,

vostre très-affectioné à vous faire servisce,

AMELIE DE SOLMS.

Le 2 juillet 1640.

[11] LETTRE DCX.

M. Heufft à M. de Sommelsdyck. Le Comte de Leicester est bien intentionné pour le mariage d'Angleterre.

—

Monsieur. Sachant vostre affection et service vouez à S. A. d'Orange, je suis obligé de vous dire en confiance, que visitant Mr le conte de Licester, il m'a par deux fois parlé que le Roy de la Grande-Bretagne debvoit donner sa fille à monsieur le Prince Guillaume. La seconde fois je prins la hardiesse de luy dire que il auroit le corrival

[1] avez. [2] mise. [3] puisse. [4] prompt, promptement. [5] confesse. [6] surprise. [7] espérer. [8] changera. [9] qui l'honorent. [10] conséquence.
[11] *Écrite de Paris.*

d'Espagne. Il me dict qui[1] ne croyoit pas que cela se fist et qu'il aimeroit mieux voir ceste alliance de S. A., la jugeant utile et pour l'Estat d'Angleterre et le nostre, et qu'il avoit ung affection très-particulière pour nostre Estat et pour S. A., qui[1] s'y employeroit volontiers, quand il sçauroit faire service. Je le loua en sa bonne intention et, ne sachant que répondre, je finy ce propos, sur la difficulté de la proposition des mariages d'Espaigne, sans oublier de fleurer[2] la matière, pour le danger pour l'Estat d'Angleterre, en cas d'aliance d'Espaigne, tant par raisons que les exemples du mariage de Maria avec Philippe prince d'Espagne. Vous suppliant, Monsieur, de ménager cecy, selon vostre discrétion ordinaire et silence nécessaire.

LETTRE DCXI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il a dressé une Instruction pour le S[r] de Heenvliet.

—

Monseigneur! Sur la sommation de monsieur de Zuylecom d'avant-hier, je n'ay point marchandé à rompre ma promenade, pour tascher de servir V. A. en ce lieu, où j'ay conféré avec luy du subject sur lequel il estoit venu; ensuitte de quoy j'ay ce matin dressé le traicté et la nouvelle instruction, selon vos mémoires et au plus près de celuy qui a esté formé en Angleterre. Si mon labeur a esté assez heureux d'avoir bien touché les intentions de V. A., je le tiendray trop récompensé, car mon ambition n'a autre but que de réussir en toute occasion, utile à vostre service, mais j'ay la volonté meilleure que ny la vigueur, ny la suffisance; tel toutesfois que je soy, je ne refuiray[3] aucune entremise, qui me viendra de vostre commendement. Sur cette protestation je supplye V. A.

[1] qu'il. [2] d'effleurer. [3] éviterai, refuserai.

de me permettre de prier Dieu, Monseigneur, pour vostre santé et prospérité, en me signant,

de vostre Altesse très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, 9 juillet 1640.

LETTRE DCXII.

Le Comte Guillaume-Fréderic à la Comtesse douairière de Nassau-Dietz. Mort du Comte Henri-Casimir.

*** Atteint, près du fort St.-Anne, d'un coup de pistolet, dans une mêlée de cavalerie, le Comte Henri-Casimir mourut, huit jours après, le 12 juillet, de sa blessure; „grande perte certes; car c'estoit un jeune homme plein de coeur et de courage, et qui avec le temps se fut guéri d'un peu de feu qu'il avoit et l'expérience luy eust acquis plus de conduitte et de jugement. Le Prince tesmoigna beaucoup de regret et desplaisir en sa perte." *Mémoires de Fr. H.*

Madame. Un heure aprez que j'ay escript ma dernière, y est-il survenu le plus malheureux changement du monde, car monsieur mon frère, de qui Dieu veulle avoir petié, perdant toutte ses forces, a randu l'esprit, mourans aussi chrestiennement que personne du monde pouroit faire, ne se mettant en paine pour aulqueusne [1] chose, sinon qu'il n'avoit veu en si long temps V. Exc., lequelle [2], disoit-il, ne se poura si bien consoler en son affliction, ce qu'espère pourtant que le Tout-puisant préviendra par le Sainct-esprit, assistant et secourant V. Exc. en ceste affliction. J'espère que mes souhaicts et prières seront exausées, comme aussy si V. Exc. a eu d'affection et inclination pour monsieur mon frère, que V. Exc. ne le niera à moy, qui suys son très-obéissant fils et serviteur, ce qu'espère de prouver, quand V. Exc. me veulle honnorer des [3] ses commendements, que je cher-

[1] aucune. [2] laquelle. [3] de.

cheray d'effectuer de touttes mes forces, estant et demeurant toutte ma vie, Madame,

De V. E. très-humble, très-obéissant serviteur fils et valett,

GUILLAUME-FRÉDRIC DE NASSAU.

De S. Anna, le $^{2}/_{12}$ juillet 1640.

[1] N°. DCXIIa.

Instruction au Sieur de Heenvliet, sur les articles du mariage proposés au nom du Roi de la Grande-Bretagne.

—

*** Cette Instruction est sans doute le fruit du *labeur* de M. de Sommelsdyck (voyez la lettre 611). Les passages intercalés de la main de M. de Zuylichem sont marqués ici par des guillemets. En général le contenu des articles est suffisamment indiqué par les observations qui s'y rapportent.'

—

Le Sieur de Heenvliet représentera à S. M. qu'ayant adressé à Monseigneur le Prince d'Orange les articles du mariage, à conclurre entre madame la Princesse Elisabeth et le jeune Prince d'Orange, S. A., qui ne désire rien tant que la perfection de cette négotiation, y a observé que la célébration y est remise à douze ans, et le contract à un an venant; ce qui est entièrement contre ses espérances, pour avoir tousjours pensé que le traicté s'en pourroit achever présentement, et le transport de la Princesse en ces provinces suivre immédiatement après, au moins encor en l'automme de la présente année, pour y estre receue, eslevée et instruitte dès son enfance, selon sa dignité, afin d'y prendre goust, et de commencer de bonne heure à s'y faire aymer et honnorer, ainsi que leurs Alt. ont le désir et l'affection.

[1] *En marge de cette pièce, écrite par M. de Sommelsdyck, on lit de la main de M. de Zuylichem:* R. du S. de Sommelsdyck à la Haye le 9 de juillet 1640. — Arresté avec les changemens cy-joincts par S. A. au camp à Cuytaert, le 12 de juillet 1640. — Dépesché au camp à Cuytaert, le 18 de juillet 1640 par Thomas le hallebardier.

Partant suppliera très-humblement S. M. de vouloir passer le premier article selon que S. A. l'a reformé, en luy donnant ce contentement d'abréger ses espérances [1], par l'achèvement du mariage selon les formes nécessaires, qui, en attendant l'aage de consommation, luy peuvent, par le transport de la Princesse, donner entière asseurance de son accomplissement, lequel autrement, par la considération de divers accidens ou changement, luy seroit tousjours douteux.

Déclarera aussy, S. M. venant à y donner son consentement, que S. A. mettra ordre que, dès aussy-tost que le contract sera passé et notifié où il convient, ainsi que S. M. trouvera bon, il soit envoyé des personnes qualifiées et plènement authorisées pour, avec sollemnité, aller recercher leurs Majestez de cette alliance, de la ratifier et accomplir en touttes ses formes par voye de fiançailles ou espousailles, et ainsi qu'il sera trouvé pour le meilleur; arrester aussy par mesme moyen le temps du transport, auquel son A. Royale sera receue, traictée, et honorée selon la dignité de sa naissance.

Sy d'avanture il se propose que le Prince Guillaume devra passer la mer pour voir le Roy et la Princesse sa maistresse, il taschera d'éviter cette obligation, non que ce ne soit bien son désir, et que ce voyage luy viendroit à beaucoup d'honneur, mais à cause qu'estant filz unique „et destiné successeur aux Gouvernements de ces Provinces," il est apparent que messieurs les Estatz seroient très difficiles de le laisser sorter hors de leur pays, quoy que pour un sy bon et utile subject, „outre qu'en considération du bas aage des parties, ceste formalité ne semble pas estre si essentielle qu'elle le seroit à 7 ou 8 ans d'icy." Toutesfois, s'il en est trop pressé, il en advertira S. A. et cependant fera ce qu'il pourra pour l'excuser ou le remettre à quelque autre occasion; „mais enfin, plustost que de rompre là-dessus, il pourra condescendre à ceste instance."

[1] Dans l'art. 1 il y a: „le mariage sera faict en Angleterre, incontinent après la signature du traité."

Son A. approuve le second article, mais, comme il dépend du premier, le dit sieur de Heenvliet insistera tousjours que le transport et la conduitte s'arreste et accorde pour les mois d'octobre ou novembre prochain.

Se contente pareillement du dot, et des termes dans lesquelz il devra estre payé, pourveu que, par la célébration du mariage, on entende la signature et publication du contract, „comme il est porté par ledit premier article reformé," car la consommation réelle ne s'en peut faire de 7 ou 8 ans; mais bien la solemnisation des fiançailles ou espousailles par procureur, incontinent après la conclusion, pourveu que sa Majesté et son A. y donnent leur consentiment et approbation, à quoy ledit sieur de Heenvliet doibt principalement butter sa conduitte.

Représentera, comme de soy-mesmes, et sans mesler S. A., que le dot n'estant que de 40 mil livres sterlins, il semble qu'un douaire de 6 mille livres pourroit suffire, et verra, s'il s'y pourra avancer quelque chose; sinon, il ne s'aheurtera point là-dessus et passera à accorder les dix mil livres qu'on demande. Quant à ce qui se propose d'envoyer devant le mariage des commissaires pour recevoir les terres à affecter au douaire de Madame la Princesse, et ainsi asseurer mieux le payement annuel, ledit sieur de Heenvliet fera entendre qu'il n'en sera point de besoin, et que S. A., traictant de bonne foy et voullant aymer et bien traicter l'espouse de son filz unique, avec grand resentiment de l'honneur qui luy vient de cette alliance, est délibéré de donner sy bon ordre à l'exécution de tout ce qui sera traicté, et particulièrement au payement du dit douaire, par l'affectation des terres, qu'il n'y aura point subject d'en douter, et pour ce fera son mieux de faire cesser le dit envoy, comme superflu, en faisant passer l'article selon qu'i est redressé par S. A.

Sur le 5e article, dira que Madame la Princesse, passée en ces quartiers, n'aura faute de rien en la maison de S. A., mais qu'estant encor en une sy tendre jeunesse, que de quelques années elle ne sçauroit avec jugement

faire la distribution de telle somme [1], S. A. estime que S. M. trouvera raisonnable de remettre l'effect et l'exécution de cet article à quand la dite Dame sera parvenue à l'aage de douze ou treize ans, lorsque cette somme luy sera payée annuellement aux fins que dessus; et à cette occasion essayera le dit sieur de Heenvliet de tirer aussy une expresse déclaration de S. M. de lui voulloir départir les mesmes faveurs et bénéfices dont a tousjours joüy et jouyt encor présentement la Royne de Bohême, par sa libéralité, en pierreries et en argent, pour des menuz-plaisirs.

Au sixième, le sieur de Heenvliet alléguera que la Princesse en ce bas aage semble n'avoir encor besoin de tant de monde pour son train, et fera son possible pour le restraindre à un petit nombre, et seulement à des personnes nécessaires à son service; touchera toutesfois fort modestement cette chorde, et en l'accordant plustost qu'en le disputant, pourra noter leur inutilité, ayant la Princesse à apprendre la langue du pays avec la françoyse, qui luy seront très-nécessaires, et de quoy elle seroit facilement divertie par la conversation trop ordinaire de ceux de sa maison et nation [2].

Le 7e article „touchant l'exercice de la religion" est de plus grande considération que tous les aultres, car il parle d'obliger S. A. à l'introduction des cérémonies de l'Eglise d'Angleterre en sa Cour, ce qu'il ne sçauroit faire sans une grande altération dans l'Estat, et sans le déservice de sa maison et de sa réputation, rien n'estant sy dangereux ny délicat que le changement, mesmes le plus léger et quasi indifférent, en chose concernant les consciences; mais puisque les Églises d'Angleterre professent et confessent une mesme foy et vérité avec celles de cet Estat, et que les cérémonies ne sont nécessaires et

[1] „Quinze cens livres sterlings tous les ans, pour ses habits, menuz-plaisirs et choses semblables, outre les habillemens et gages de ses officiers et domestiques." Art. 5.

[2] „Les domestiques Anglois seront en petit nombre, et seulement des personnes dont le service est nécessaire, attendu la bassesse de son aage."

ne font aucune partye de la doctrine, qu'au contraire leur introduction, après une sy longue réformation et retranchement, donneroit occasion de scandaliser les consciences de plusieurs, qui les qualifieroyent comme voye ramenant vers la Papauté, le sieur de Heenvliet „remonstrera premièrement que, messieurs les Estats estants seuls souverains de ces provinces, il n'est au pouvoir de qui que ce soit d'y introduire d'autres formes en ce qui est de l'exercice de la Religion, que celles qui présentement y sont establies et exercées publiquement; en second lieu représentera qu'ayant ma dite dame à se rendre, comme elle sera, chère et agréable à ces peuples, en considération principalement de l'uniformité de la Religion, la moindre mention de formes et cérémonies estrangères seroit capable au contraire de leur rendre et sa personne moins agréable et l'alliance odieuse, et en suitte" requéra très-humblement sa Majesté qu'autant qu'elle désire „le bien et la bonne volonté de ces peuples vers ma dite dame sa fille et" le contentement de Son A. en l'achèvement et conclusion du présent traicté, elle vueille avoir aggréable que ledit 7me article en soit effacé, comme seul capable de renverser toutte l'alliance, en obligeant S. A. à une chose impossible; bien est-elle d'accord que ma dite dame la Princesse soit assistée d'un ministre „ou chapelain" anglois, à faire le soir et le matin les prières devant S. A. R., pouvant, pour le repos et tranquillité de son âme et pour gaigner entièrement l'amour de ce peuple, imiter la dévotion et le jugement de la Royne de Bohême, très-désireuse de son salut, qui, tenant pour choses indifférentes celles qui ne sont expressément ordonnées ou défendues de Dieu en son Église, se tient à la réformation de celle de ces pays, plustost qu'à voulloir troubler son repos ou celui d'un peuple par la nouveauté; et, sy ce point ne se peut obtenir, le sieur de Heenvliet fera entendre en tout respect à S. M. que S. A. sera très-marrye de ne pouvoir attaindre à l'honneur de l'alliance qu'on luy avoit faict espérer par ce traicté,

puis qu'on l'attache à une condition non faisable, ny impétrable de l'Estat, ny de l'union des Églises; et, s'il voit S. M. persister, sans apparence de desmordre pour aucune persuasion ny intercession, il tiendra cet article en souffrance, pour en informer S. A. et recevoir là-dessus ses dernières intentions, décousant son ultérieure négotiation par délay, plustost que de la rompre sur la [précisité] des conditions.

Les 8 et 9me articles se peuvent accorder, combien qu'il semble qu'au premier il y ait quelque raison, pour laquelle le dot entier devroit demeurer aux enfants, néanmoins, sy on le difficulte, S. A. n'est pas d'advis qu'on vienne en contention pour cela, mais le sieur de Heenvliet le pourra glisser, en s'accommodant au Roy.

Au dixième il est stipulé que les enfans de ce mariage ne seront mariez que de l'advis et consentement du Roy; le sieur de Heenvliet se gardera de passer la nécessité *du consentement*, au lieu duquel effacé il sera trouvé bon que le mot de *connoissance* soit surrogué, n'estant raisonnable que la puissance des pères sur leurs enfans soit retranchée et assubjettie ailleurs, où ils ne sont tenus de foy ny d'hommage; coulera, s'il peut, ce changement sans bruict, mais où l'on prétendroit de conditionner cette servitude, il fera tout doucement connoistre qu'il n'y a aucune raison de le demander, mais bien qu'on se peut prou[1] asseurer qu'en pareilles occasions rien ne sera précipité ny avancé au désavantage des intérestz et du contentement de S. M.

Tous les autres articles sont advouez et passez sans grand ny important changement, ainsi que le sieur de Heenvliet pourra voir par la copie du traicté, lequel il taschera de faire approuver et accepter à S. M. Et, pour conclusion, fera instances que le jour de l'agréation, et de la notification à faire à messieurs les Estats, à la Royne de Bohême, et au Roy Très-Chrestien soit par S. M. arresté et prins le plus court que faire se pourra, afin d'accélérer la recerche et l'exécution du traicté selon

[1] beaucoup.

la forme convenable, pour, selon les désirs de leurs A. A., faire passer la mer à madame la Princesse devant l'hyver, et donner à temps les ordres nécessaires pour la réception. Ensuite le sieur de Heenvliet advertira diligemment et particulièrement S. A. de son progrès et de touttes ses rencontres et considérations, asseurant de nouveau le sieur Vane que leurs A. A. mesnageront tousjours ses bons offices, avec ferme résolution de les reconnoistre au contentement de luy et des siens; tachera aussy par son entremise de conserver les bonnes intentions de la Royne à faire valloir ses bonnes affections au succès de cette action, dont l'honneur et le gré sera deu à S. M., pour la prospérité de laquelle S. A. employera sans condition ses [voeuz] et ses services.

LETTRE DCXIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Nouvelles.

Monseigneur! Ma lettre sera courte et qu'à deux fins; la première pour faire voir à V. A. le billet[1] que je receus hier soir du sieur Heufft de Paris, et pouvez croire que ce propos vient de M. le député d'Irlande, par le moyen de madame de Carlisle, qu'il gouverne, et laquelle est la propre seur et unique correspondente de madame la comtesse de Leycestre, ambassadrice d'Angleterre en France. De là V. A. pensera combien il importe de haster la négotiation. — L'autre pour advertir V. A. que les Liégeois ont faict leur paix avec le Prince, à condition de trois millions de livres. Haetzvelt et de Waal se sont jà rendus à Couloigne, pour en prendre ce qui leur fera besoin à refaire leurs trouppes, qui doivent prendre leur quartier au pays de Juilliers; V. A. jugera, mieux que nul autre, sy c'est entretenir une vraye neutralité et du remède qu'il conviendra y donner. J'ay faict, sy par ma

[1] La lettre 610.

conclusion, je prie Dieu pour vostre santé et prospérité, car je suis, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 14 de juillet 1640.

LETTRE DCXIV.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il désire que le Prince d'Orange succède dans le stadhoudérat de Frise et de Groningue au Comte Henri-Casimir.

*** Cette lettre et quelques lettres suivantes de M. de Willhem, se trouvent dans la bibliothèque de l'Académie de Leide, parmi les MSS. de Huygens (*Epistolae literatorum*, T. V.). — Selon *Bayle*, David le-Leu de Willhem (1588—1658) mérite, par son érudition et ses talents, d'être compté parmi les hommes illustres du 17e siècle. Issu d'une très-noble famille et né à Hambourg, il fit ses études à Leide et à Saumur, voyagea de 1617 à 1619, en Orient; demeura quelques années à Amsterdam, et fut, depuis 1631, conseiller du Prince d'Orange. Il avoit épousé Constance Huygens, soeur de Mr de Zuylichem, qui avoit beaucoup de lecture et étoit très-estimée de Descartes.

Monsieur mon frère. Je vous escris ces trois mots à la haste, pour vous dire que je suis adverti et acertené que le conte Henri a escrit une lettre à messieurs les Estats de Frise, par laquelle il leur recommande son frère le conte. Guillaume, en cas que Dieu le retirast hors du monde. J'estime qu'il aura fait escrire de mesme à messieurs de Groninge, Ommelanden et Drenthe. Il me fait bien mal au coeur d'entendre le cas désespéré du dit conte, et d'estre contraint de vous entretenir sur ces mauvaises nouvelles qui le disent desjà mort: mais je pense que je ferois l'acte d'un nonchalant et infidelle serviteur de nostre maistre, si je ne vous advertissois point de ce que j'estime tant luy importer et vous confesse que je serois très-aise de sçavoir l'intention de nostre maistre en cette occurrence; or ne sçais-je rien de sa volonté. Mais je suppose que S. A. *auroit raison d'y songer, attendu qu'il*

y a une résolution des Etats-Généraulx, par laquelle on a promis d'unir ce gouvernement aux aultres, et le conférer à ceste branche; je l'ay autresfois pour contenter ma curiosité copié, mais n'ay à cest heure loisir de la chercher; tant-y-a que toutes les raisons d'Estat et l'intérest particulier de S. A. requiert que ce gouvernement et ceste milice ne demeure plus séparez comme ils sont présentement, et sur tout en cette branche, si ce n'est que S. A. trouve bon de contracter quelque plus estroite alliance avec le chef d'icelle. Et quand mesme on visast à cela, seroit-il inconvénient qu'il receut tout heur et honneur sous la conduite de S. A.? que messeigneurs les Estats des Provinces-Unies s'acquitent de leur promesse, voire de leur donation, et qu'ils laissent la disposition libre à S. A. C'est maintenant le vray temps de gaigner le gouvernement de ces provinces avec bonne façon et ranger leur milice détachée, pour en pouvoir disposer aux occasions, et jouir à son aise et contentement, puisque Dieu, le droict, l'ordre et l'union de ces Provinces appellent S. A. à la succession de ces gouvernemens et de ces charges. Si S. A. y veut prétendre, elle aura incontinent les villes de Frise à sa dévotion et la Cour, lesquelles seront bien aises de receuillir les faveurs de S. A., pour gaigner un ou deux points de leur libertez usurpées par le comte Henri. Il n'avoit pas seulement osté à la Cour l'authorité qu'elle avoit en l'élection des magistrats és villes communicativement avec luy, mais aussy aux villes la disposition des charges. Les villes souloient conférer les offices van gecommitteerde raeden en van d'admiraliteyten à tels qu'il leur plaisoit; c'est ce qu'il leur a osté et mis le pied devant en toutes [ces] choses, de sorte que les villes et la Cour seront bien aises d'espérer de regaigner leur prérogatives et libertés. S. A. a aussi la bonne commodité de les catéchiser par les ministres d'église, comme ils ont fait autant le fils que le père, et leur faire proposer devant les yeux en quelle façon sous sa conduite les villes et la cour de la province de Geldres et Zutphen sont

maintenues en leur priviléges et fonctions des charges; les autres trois membres Oostergoo, Westergoo et Sevenwolden seront facilement gaignés, quand on entrera en conventions et négociations avec les grietmans. Avec la cave de S. A. on les mettra en cage, si on veut; qu'on les parfume de tabac et de l'eau béniste de la cour, ils feront l'amour à S. A. et courront à l'envie pour estre enchainez; en la province de Groninge et de Drenthe l'affaire seroit encores plus facile, mais le temps me ne permet pas de vous le faire toucher à la main... M. van Dorp [1] devoit aller avec M. Verbolt à Willemstadt, Niervaert etc., pour vendre là les dismes de S. A.; mais S. A. madame la princesse a commandé que M. van Dorp aille avec elle, et luy en est fort aise; mais il ne gaignera rien par ce moyen pour s'accréditer contre ses ennemis, comme il fait dessein, car il est tout à fait imprudent et peu clairvoyant en ses affaires. Vous voyez que je vous escris fort librement; si vous trouvez mon project peu utile et hors de saison, je vous prie de deschirer ma lettre, et ce sera à vostre discrétion et vertu de me dire que je ne m'engage plus en tels ou semblables discours, et de recognoistre que je vous escris ces choses de bonne affection envers vous, pour l'intérest de nostre maistre, hors de toute attente de recevoir aucun bien de luy pour ce subject; je désire pour un heur singulier d'estre par là particulièrement connu de vous. Cependant je vous baisera [2] humblement les mains, et vous prieray de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, puisque je suis, Monsieur mon frère,

Vostre serviteur et frère bien humble
et très-affectionné,

D. DE WILLHEM.

De la Haye, ce 14 de juillet 1640.

Par lettres de 11 on mande d'avoir découvert une entreprinse sur Wesel, formée par un nommé [Haes,] qui

[1] *Apparemment* Philippe van Dorp, ci-devant vice-amiral de Hollande et Zélande. [2] baiserai.

a luy mesme déclaré le tout au gouverneur, esmeu de compassion envers la bourgeoisie laquelle estoit destinée à la boucherie par ordre du cardinal-infante; on luy avoit promis 4 m. rijcxdalers et la meilleure maison de Wesel; la cavallerie du colonnel Waal, ou une partie d'icelle, y devoit assister et fortifier le parti du Roy Je suis très-aise que madame la Lantgrave a rompu avec l'Empereur; j'espère que ce sera tout de bon. J'espère que l'un et l'autre resveillera l'esprit de S. A. pour songer à nostre seureté en ces quartiers-là, et que madame la princesse va à Bueren, cela nous confirme l'opinion que S. A. pourvoit bien vers ce quartier là pour leur tailler là de la besogne et les empêcher d'entreprendre sur nos frontières. Les volontés sont plus à considérer que les puissances, d'autant que les puissances sont régies par les volontés.

LETTRE DCXV.

Elizabeth Reine de Bohème à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Elle partage sa douleur.

*** Elizabeth (1596—1662), fille du Roi d'Angleterre Jacques I et veuve, depuis 1632, de l'Électeur Palatin, habitoit la Haye.

Madame ma chère Cousine. Je ne vous ay jamais escritte qu'à cest heur à regret, et suis si triste que je ne sçay par où commencer, pour vous dire mon affliction que j'ay pour la perte de vostre cher fils, le conte Henry. Car certes, ma chère Cousine, il n'y a personne qui le [pleine[1]] plus que moy; mon affliction est double, tant pour sa mort que j'ay aimé comme un frère, et pour vous à qui ceste perte est si sensible. Je ne suis assés sage pour vous consoler, mais je prie à Dieu de le faire; cela vous doit aussy consoler qu'il est pleint généralement de tout le monde, tant au pays qu'à l'armée. Je sçay bien que je vous devois envoyer un gentilhomme exprès avec ceste

[1] plaigne, regrette, *à moins qu'il ne faille lire* pleure.

lettre, mais vous savez la dificulté qu'il y a de passer, et principallement pour mes gens, que les Impérialistes prenderoit pour bonne prise. Je vous prie donc de me pardonner ceste faute, que je fait[1] bien contre mon gré. Comme j'avois receu vos deux lettres l'un du $^{23}/_{13}$ de may et l'autre du $^{30}/_{20}$ de juin à fort peu l'une de l'autre, j'avois envoyé mon esquier[2] pour voire vostre cher fils qui estoit déjà blessé, et je ne vous ay voullue escrire jusques à son retour, espérant de vous pouvoir mander de bonnes nouvelles de sa guérison, mais, hélas! mon malheur ne l'a voullue. Je prie à Dieu de conserver celluy qui vous reste, lequel est fort estimé et aimé de tout le monde, et j'espère que vous en aurez tant de contentement que cela vous consolera un peu de la perte de l'aisné; aussy je vous supplie, ma chère Cousine, ne vous laisez trop aller à l'affliction, de peur que cela fase du mal à vostre santé, et, pour l'amour de moy, conservez-vous, pour ne point me donner trop de tristesse à la fois; car certes je [la] suis extrêmement; car, après vostre cher frère[3], ay aimé vostre fils le plus de tous mes cousins, et vous-mesme plus que tout cela; ce que je vous prie de croire, car il n'y a personne plus parfaittement que moy, mon très-cher coeur,

vostre très-affectionnée cousine à vous servir,

ELIZABETH.

De la Haye, ce $^{16}/_{6}$ de juliet.

LETTRE DCXVI.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Moyens de faire élire le Prince d'Orange Stadhouder de Frise et de Groningue.

Monsieur mon frère. Je viens tout à l'heure de recevoir la vostre du 16, à laquelle je ne puis respondre pré-

[1] fais. [2] écuyer. [3] Fréderic-Ulrich Duc de Brunswick (1591-1634).

sentement comme je désirerois, à cause qu'il nous convient incontinent vendre les dismes de S. A., comme le porteur de la présente vous pourra dire et asseurer en quelle presse il nous a trouvé. Mais laissons à part ces cérémonies qui ne servent, et entretenons-nous de ce qui importe au service de S. A. Il me semble qu'il seroit à propos que S. A. envoyast quelq'un dans les Provinces, pour leur donner secrétement l'asseurance de ses faveurs, en cas qu'on le choisist pour gouverneur des provinces F.[1] et G.[2], ou qu'il leur donne cette asseurance par quelque affidé qu'il pourroit avoir és dites provinces. Mais j'en doubte fort si S. A. y a quelque servitteur affidé, car il est question de gaigner premièrement les villes, ce qui se peut aisément par les moyens que je vous ay allégués en ma dernière; puis après on gaignera aisément les trois autres membres de F.[3] Mon advis seroit que S. A. devroit faire prendre quelque résolution sur la concession et donation des Estats de Hollande et Westfrise par acte daté le 17 mars 1609, laquelle est de cette teneur de mot à mot. „Accorderen mede dat, omme de Vereenichde Nederlanden te beter in goede unie, eenicheyt en ordre te conserveren, syn excellentie sal worden gedefereert het gouvernement en capiteinschap generaal van alle de Vereenichde Nederlanden, onder behoorlyke commissie ende instructie, die met kennisse van de H. H. Staten der respective provincien tot dienst der landen darop sullen worden gemaeckt, sonder verminderinge van de jegenwoordige commissie en de autoriteyt van welgedachten H. graef Willem over Vrieslant, Groeningen, Omlande en Drenthe." *Haec sunt formalia.* Ceux de Drenthe prétendent qu'ils doibvent avoir session en l'assemblée des Estats en vertu de l'Union d'Utrecht. Ils ont voulu prendre S. A. pour gouverneur, afin de faciliter l'effect de leurs prétentions; qu'on employe en cette occasion quelque habil homme, comme le drossard van Echten, pour induire quelques grans dans l'Estat ou dans la province de Groningue,

[1] Frise [2] Groningue. [3] Frise.

afin qu'ils élisent S. A. *communibus votis et suffragiis.* Ceux de Groningue ont des procès contre ceux de Omlanden, ils ont aussi besoing d'une authorité puissante pour maintenir leurs prétendus droicts et priviléges et seront bien aises d'y estre attirés par les espérances des faveurs de S. A. Il faut que les uns gaignent les autres pour leur propre intérest. Je vous marque ceci, à cause que j'ay entendu que ceux de F.[1] G. et Drenthe etc. ont prins une résolution, par forme d'accord et convention, de prendre un mesme gouverneur. Par ainsi il est question de gaigner les uns et les autres. De ceux de Drenthe il ne faut nullement doubter qu'ils ne seront très-aises de obliger S. A. en cette occasion sur l'espérance de ses faveurs; et, si on les caresse tant soit peu, je dis un ou deux qui gouvernent tout, comme le seigneur van Echten, et l'autre dont j'ay oublié le nom, qui est parent de monsieur Harsolte, j'estime qu'ils pourront sous main faire quelque bon office pour gaigner quelqu'un des principaux des autres provinces, mais il faut qu'on les dispose à cela, sans y engager en aucune sorte la cognoissance ou le nom de S. A. Pour exemple, si vous estiés en ces quartiers, comme faisant un voyage par commission de S. A. vers madame la Lantgrave, ou bien monsieur Knuyt, ou quelqu'un autre serviteur affidé de S. A., qui soit dans quelque considération et crédit, et qu'il asseuroit, par forme de discours de son propre mouvement, qu'à son advis on debvroit se servir de cette occasion pour unir plus estroictement les gouvernemens et la milice de ces quartiers avec les autres provinces, qu'on représente la légéreté et le peu de sens et d'expérience du conte Guillaume, quelles faveurs chaque province peut tirer de S. A. en leur particulier et privé, j'estimerois qu'on les escouteroit fort volontiers et qu'on les gaigneroit facilement. Je n'ay loisir à ceste heure d'y songer, mais il me semble que cest affaire est fort faisable, et qu'eux-mesmes ne se laisseront pas tirer l'oreille beaucoup, si l'affaire est manié par des

[1] Frise.

gens qui ont quelque dextérité et crédit. Je vouldrois qu'on fist faire quelque interprétation sur la résolution susmentionnée de l'an 1609, pour ne laisser la milice destachée, comme elle est. Vous voyez que le conte défunct a incontinent disposé des charges vacantes de la milice, donné une compagnie à un sien précepteur, lequel je ne cognois point, mais, s'il n'est bien usé en la guerre, on pourroit bien alléguer et remonstrer les inconvéniens; je veux croire que ceux de Frise l'ont poussé à disposer des charges vacantes, mais *si comiter observare voluisset nostrum principem, debuisset supersedere.* Or j'estime que le conte Guillaume n'osera entreprendre de briguer ouvertement le gouvernement sans l'advis de S. A.; qu'il se contente qu'il soit lieutenant de S. A. et qu'il tire les émolumens, cela ne suffira-il point? L'absence d'un gouverneur en chef n'est pas inutile quelque fois aux provinces et leur venue apporte pas tousjours tout le contentement. N'y auroit-il pas moyen de gaigner le conte Guillaume mesme d'accepter volontiers ce parti et l'engager par une convention ensorte qu'il ne puisse accepter le gouvernement etc.? Vous y songerez, car certes je n'ay loisir maintenant et vous escris ceci avec un sens un peu troublé, à cause du tabac de ces gens, qui doibvent partir.

Vostre obéissant serviteur

D. DE WILLHEM.

18 Julij, Leerdam.

LETTRE DCXVII.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère. Je vous ay escrit devant midi entre 11 et 12; je vous escris celle-ci par Mr Dimmer, le rentmeester d'Isselstein, pour vous dire que j'estime que monsieur Harsolte pourroit bien faire quelque béneffice en ces provinces de F., G. et D., feignant de retourner à la Haye après avoir veu la constitution van syne [Moeren]

ésquelles on vous a voulu engager et moy et tout, et il est expédient de bien ménager cette occasion, laquelle est belle pour S. A.; car il est à craindre que ces deux maisons se chocqueront un jour grandement. Nous sçavons qu'elle est assez appuyée d'elle-mesme par les estroictes alliances d'Angleterre et de Dennemarc (1), et avons à craindre la perverse et dépravée affection des Frisons et voisins, si on ne les détourne. Le conte Guillaume se peut encores appuyer davantage per *matrimonium*, *largitiones*, *spes atque pollicitationes*. Il est question de l'en empêcher, et, pour cest effect, seroit bien nécessaire de trouver quelque expédient de l'engager par quelq' offre, afin qu'il ne peut[1] accepter la charge du défunct, et j'estime qu'il n'oseroit répugner à la bienveuillance de S. A., qui lui pourroit offrir les émolumens *atque dignitatis imaginem*, le déclarant son lieutenant et l'attirant par autre cordelle d'alliance et de courtoisie, dont S. A. se peut prévaloir à l'occasion selon sa prudhommie. Au reste il sera plus que nécessaire de se servir de Mr Harsolte ou de quelque affidé en ces provinces et, si S. A. n'en a point, il faut y envoyer quelqu'un qui face l'office, comme en passant, sans monstrer qu'il y aye dessein, ordre ou commandement. En Frise on peut gaigner le parti d'Alva[2] par la faction de l'autre et *vice versâ*. On pourra fort bien dénoter les inconvéniens des milices séparées. Un Harsolte qui est entendu au militair, sçaura fort bien déduire les maux passez et ceux qui sont à craindre à l'advenir par la proximité des troupes impériales en la Westphalie, et la mauvaise intelligence avec le Roy de Dennemarc[3], qui est un affaire, à mon jugement, de très-grande conséquence, et lequel on néglige ou mesprise trop. Il est le plus redoutable ennemi que ce pays aye à craindre après le Roy d'Espaigne, mais on ne l'a pas estimé tel. *Nec nobis minimo ea persuasio constitit. Bona simul nostra*

(1) La mère de la Comtesse de Nassau-Dietz étoit soeur du Roi de Danemarck et de la Reine d'Angleterre mère de Charles I.

[1] pût. [2] Aylva. [3] Chrétien IV (1588—1648).

ac mala ignoramus.... En Frise s'il ne se pourra obtenir *directe* ce qu'on désire, *an non possit mutari velificatio et aliquid obtineri per studia reliquarum provinciarum Principi obnoxiarum, per honorem atque unionem imperii? per vim atque potestatem imperii?* Considérez les révolutions à craindre en cas de mort qui pourroit arriver à S. A. Si le conte Guillaume succédast qu'il pourroit usurper sur le jeune Prince durant sa minorité et susciter d'autres troubles aux occasions par la substitution dans la Principauté d'Orange. J'espère que Dieu conservera S. A. et le jeune Prince longues années, mais il n'y a pas chose qui importe plus à S. A. que de surmonter les difficultés de ceste succession à la charge du défunt, pour le bien de sa maison et l'utilité des autres provinces. Je prie l'Éternel qu'Il face réussir le dessein de S. A. et désirerois fort qu'on s'y employast à bon escient par un concert. *Res erit facilis Principi, si nomen, amicos, ministros, fideles, pastores, et ubi vires suas respexerit....*

Tuus in ritum veterem,

D. DE WILLHEM.

18 Julij 1640 Leerdami.

LETTRE DCXVIII.

La Princesse d'Orange à la Comtesse-douairière de Nassau-Dietz. Compliment de condoléance.

*** Voyez la lettre 612.

Madame. Je suis extrêmement mary qu'en[1] si moveu[2] sujet me fait avoir l'honneur de vous monstrer le résentiement que je prens à tous[3] qui vous tousche et par ce qu'il a pleu à Dieu de vous oster monsieur vostre fils hor de ceste monde, jé creuy[4] estre obligée de toute sorte de fasçon de vous paroistre la part que je prens à un si grande perte que vous aviés fait; elle ne peut estre seule à vous, mais à tous ceux quil l'ont honnorée, selon sé[5] mérites

[1] un. [2] mauvais. [3] tout ce. [4] cru. [5] ses.

et bonne calités. Je vous prie donc, Madame, de prandre de bonne part le résentiement que je prens de vostre juste deulje[1], m'assurant que vostre grande constansce surmondera[2] cest malheur, avec un grand courasche, vous assurant qu'il est mort en sa vocasction[3] et avec répetasction[4]; c'est le schemin que nous devons aller tertout[5]. Je confaies[6] qu'il est dure à une mère de perter[7] un fils de si grande espérance, mais contre la volonté de Dieu y n'est rien à dire, et moy je le priera[8] de vous donner la consolasction qui vous est néscesre[9], et m'asure que vous vous remestés tout à sa volonté, qui est tous qui nous necesre[9] et [jentieule] je vous souplie[10], Madame, de croyre que vous n'avés person qui vous honnor' esgall de moy, et me souhait l'occasion de vous pouvoir monstrer, par les esfait[11], combien que je suis véritablement, Madame,

vostre très-humble servante,

AMELIE D'ORANGE.

à Bolduc, le 19 de juillet.

LETTRE DCXIX.

Le Prince d'Orange à la même. Même sujet.

Madame. C'est avec un extrem' regret que je suis obligé de vous faire ces lignes, pour vous tesmoigner l'extrêm' déplaisir que je resens de la perte que vous avés faitte de feu monsieur vostre fils. Je l'ay aimé et estimé très-particulièrement, et avois espéré que cest Estat en eust peu tirer de bons services, mais puïsqu'il a pleu à Dieu en disposer de la façon, ce vous doit estr' une grande consolation que sa fin a esté généreus'; c'est pourquoy, Madame, vous devés montrer cest courage à suporter ceste afliction, et vous remettre entièrement à la volonté de Dieu, lequel je prie vous doner autant d'alégement à vostre douleur que je vous en souhaitte, et à moy le

[1] deuil. [2] surmontera. [3] vocation. [4] réputation. [5] tous. [6] confesse. [7] perdre. [8] prierai. [9] nécessaire. [10] supplie. [11] effets.

moien de vous tesmoigner pas mes services combien je vous honore. Je vous supplie de m'onorer de vos comendements et de vous assurer qu'en toutes les occasions où il vous plaira de m'enploier, vous trouverez que je suis véritablement, Madame,

vostre très-humble serviteur,

FRÉDERIC-HENRY DE NASSAU.

du camp à Moock, le 26 juillet 1640.

A Madame la Contesse de Nassau
Duchesse de Brunswick.

LETTRE DCXX.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il insiste sur le sujet de la lettre 616.

Monsieur mon frère. Nous sommes retournez ici en santé et avons trouvez tous nos parens et amis de mesme, grâces à Dieu. Attendant vostre responce aux miennes du 18, je n'ay oublié de communiquer de mon chef l'affaire dont est question avec un mien ami de Frise, et luy faire entendre de quelle importance seroit à la Frise la faveur de S. A. en toutes leurs factions, désordres ès finances, et particulièrement en l'attente du rebais de la cottisation, qu'ils ont tousjours tant désiré, et en tous autres différens qu'ils ont avec les cincq autres provinces, et avec leurs voisins plus spécialement. J'ay exaggéré les maux et inconvéniens qu'ils doibvent appréhender, choisissant pour gouverneur en chef un jeune seigneur volage et peu expérimenté, et négligeant l'occasion d'eslire S. A., en la personne duquel contestent la valeur et la prudence. Il avoue mon dire et me fait ouverture qu'il y a moyen de gaigner les villes de cette façon; qu'il a à sa dévotion Tobias Tecneius, Rippertus Sixti [1] et autres ministres, qui ont le plus de pouvoir à captiver les bonnes grâces des bonnes gens dans les villes, parmi ceux

[1] ministres de l'Église Reformée à Leeuwarden.

du magistrat et ce qui en dépend. Mais, pour ne tenir le loup par les oreilles, il propose qu'il effectuera que la ville de Harlingen s'addressera à messieurs les Estats-Généraulx, pour avoir octroy d'eux de pouvoir faire et créer leur magistrat, comme font les villes de Leeuwarden et Franicker, die haar raetsbestellinge selfs doen, uyt crachte van 't octroy van haere Ho. Mo.; que cette ville s'engagera à S. A. sur l'occasion de cest octroy, que les autres villes suivront, lesquelles on pourra traiter comme on vouldra par dilatoires, et obtenir soudain leurs suffrages pour S. A. La cour sera aisément gaigné par le moyen que je vous ay proposé, bien que quelques uns des conseillers, comme Mrs Andrea et Viersen, monstrent de vouloir faire pour le conte Guillaume, avec lequel ils prétendent peut-estre d'entrer plus facilement en conventions et négotiations à la mode de Frise. Ces deux-là partirent hier de bon matin, lorsque je pensoi me donner l'honneur de les aller voir chez monsieur de Haye. Je luy respons sur cette difficulté que, si la cour traitte avec le conte Guillaume, qu'ils pourront estre affinez, comme ils l'ont esté du temps du défunct, et qu'il se banderoit aux occasions de regaigner ce qu'il pourroit lascher présentement, et qu'alors il seroit trop tard de s'addresser ailleurs. Je luy propose l'exemple de la province de Gueldres etc., et la spéciale bonté et bénignité de S. A. en l'endroit de ladite cour de Gueldre et Z.[1] et presse particulièrement que S. A. sera bien aise de déférer quelque authorité à la cour de Frise, afin que son lieutenant en son absence n'usurpe trop de pouvoir en la province, ains se contente de l'honneur, et qu'à S. A. demeure *vis ac potestas imperii.* Par ce qu'il m'escrit, je vois que ceux qui sont là en considération envers leur parti sont messieurs Ailva, Eysinga, Burmania, Roorda, Hottinga, notamment Rienck Burmania, Hobbe Ailva et Douwe Hottinga. Il me mande que le secrétaire Sohnius estoit arrivé là en grande diligence, et qu'il

[1] Zutphen.

briguoit fort pour le conte Guillaume, qu'iceluy conte estoit aussi arrivé, qu'il me rendra adverti de ce qu'ils entreprendront, dès qu'il en pourra faire quelque jugement; il s'oblige de gaigner les nobles susnommés, au moins la plus grand part, comme sçachant tous leur intrigue. Il me marque particulièrement que tous les députés de Frise, qui sont hors de la province, tant ici à la Haye qu'en l'armée, n'ont point de crédit en Frise. Je sçay de bonne part que messieurs de Bockhorst[1] et Knuyt ont parlé ici avec quelques députés de F. et G.; je m'apperçois à peu près de la responce qu'ils ont eue sur leur propos et discours, mais, à mon advis, S. A. feroit bien de se servir de quelqu'un dans la province mesme *ad introspiciendas et dirigendas procerum voluntates.* M. Keth à Harlingen est fort habil homme, et propre pour agir en la dite ville pour S. A. et ailleurs, si on veut, és petites villes. Mon amy aussi désire s'y employer avec affection extrême, et il y-a grande apparence, me dit-il, qu'on défère le gouvernement de Frise à S. A., pourveu qu'il mette pour son lieutenant le conte Guillaume. Comme je luy avois dénoté le peu d'heur de ceux de cette maison, particulièrement en la personne du père et du frère, et qu'il y auroit à craindre de mesme pour ce jeune seigneur, il me dit d'avoir entendu là des principaux officiers, que ni le père ni le fils défunct avoient eu le sens rassis pour prendre conseil au destroict et en l'angoisse, *quod non potuerint capere consilium in arenâ;* qui est certes un grand défault en une personne de commandement. — Je pensois de poursuivre ce discours, mais me voici aheurté par vostre lettre du 23 que je viens de recevoir, par laquelle vous me dites que dores avant[2] il suffira que soyons spectateurs. Non ti fidare d'Frisoni. Je ne veux alléguer ici mon expérience pour ce subject, ayant demeuré et estudié quelques années en Frise; les histoires nous fournissent beaucoup des exemples de leur peu de loyauté.

[1] Nicolas van der Bouckhorst, Seigneur de Noordwyk, député aux États-Généraux (1587 † 1641). [2] dorénavant.

Si ceux de la province monstrent quelque aversion contre S. A., ou qu'on remarque des tergiversations des principaux par préoccupation, appréhension de trop grande puissance de S. A. etc., cela affirmera la condition du conte Guillaume et l'authorisera mesmes grandement en son parti et dessein. Pourtant je conclude[1] qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui agisse accortement[2], homme de prattiques, brigues et menées, telle que j'estime estre mon amy, qui veille à tout, se fourre dans les maisons, conseils, colléges et cabinets, pour profiter les[3] occasions et apporter le meilleur conseil et remède que le temps lui permettra à la confusion qui s'y trouvera. Car il faut que vous sçachez qu'il est tout certain que plusieurs ici de nos plus grands politiques, auxquels S. A. peut-estre ne se fie que trop, seront marris de ce que ces gouvernemens de F. et G. ne demeurent à part, sans estre joincts aux aultres des 5 provinces en la personne de S. A., et par conséquent à son fils le jeune prince, afin que S. A. soit moins redouté et aye moins d'authorité és provinces. *Qui Rex est, regem, Maxime, non habeat;* c'est leur maxime, laquelle S. A. sçaura mieux prattiquer en son endroit, à mesure que les affaires s'y adonneront. Je ne veux estreindre cest affaire davantage et n'ay garde de proposer qu'on doive, comme par une pressée instance, faire poursuitte sur l'interprétation de la résolution d'Hollande, puisque S. A. ne désire qu'on touche cette chorde, bien qu'à mon advis S. A. feroit très-bien de suivre et presser les mesmes maximes de feu le prince son père de glorieuse mémoire et de son frère défunct le prince Maurice. Cestui-ci n'a point eu l'occasion si propice, mais on connoit assez sa visée et ce que l'union et le bien de ces provinces requiert; il suffit d'avoir fait sentir en avoir envie. Je vous envoye celle-ci par un messager exprès, afin que vous me commandiez si je dois surseoir la correspondance de Frise tout à fait. Je jure et proteste de-

[1] conclus. [2] avec acortise (familiarité grâcieuse).
[3] mettre à profit les.

vant Dieu que j'ay un grand regret de ne pouvoir mesnager cette occasion tant belle, sans engager en aucune façon son authorité et son nom, et de considérer qu'il faille que S. A. passe par les mains des gens *quorum suspecta mihi est fides.* Je suis trop bien avisé pour mettre jamais en considération l'offre de mes services; mais c'est pour vous monstrer combien à tort S. A. se sert des gens qui lui sont peu affidez, là où il a moyen d'estre bien servi des personnes de la province, mesme par l'intelligence et direction de ceux de son conseil, s'il veut. Je vous prie que j'aye soudain responce dessus ces poincts de ma lettre par ce porteur. Le prince Guillaume a establi ces lieutenans en F.[1] le conte de Renneberg, Mr de Mérode, et le conte Guillaume[2], chef de cette maison, n'a pas tenu à honte de se veoir dans tel emploi en la province de Frise, lorsqu'elle n'estoit pas considérable comme à cest heure, et, à ce que je m'apperçoi, il semble que ce seroit peu loisible ou honnorable de procéder en la forme que dessus. Si cette occasion eschappe à S. A., il la regrettera et toute sa postérité et peut-estre nos descendans aussi. Dites moy librement, je vous supplie, vostre opinion; elle me sera comme une loy à tous jamais, et je ne vous importunerai plus sur ce subject. Tenez moi tousjours au reste pour, Monsieur mon frère,

vostre serviteur bien humble et très-affectionné,

D. DE WILLHEM.

De la Haye, ce 26 de juillet 1640.

Si S. A. se tient asseuré de son baston, *quod scripsi supra hic* [*infossum*] *esto*, *ego quotidie satis gravibus absque ullâ missione fatigor occupationibus*, et on peut bientost déservir un prince. Quand je me souvien de ma disgrâce, je renonce à toutes choses hors de ma profession, et m'occupe volontiers en choses beaucoup moindres, où il n'y a point de danger d'encourir la mauvaise grâce du prince

[1] Frise. [2] G. Louis.

et recevoir *pro thesauro carbones.....* Les affaires vont mal en Allemagne pour les Suédois à ce qu'on me mande; toutesfois les lettres de Bilderbec ne chantent que la vielle chanson, si les affaires des François sont destournés en Italie. *Gram a gli Tudesci* et Dieu veuille que nous ne beuvions la lie du calice de son ire. *Charta me deserit. Vale et me amare perge.*

LETTRE DCXXI.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère. Par ma dernière je vous marquay que ceux de Harlingen pourroient facilement estre induits à demander la faveur de la recommandation de la part de S. A. pour obtenir l'octroy ou privilége de messeigneurs les Estats-Généraux pour establir la magistrature et police dans leur ville à l'instar des villes de Leeuwarden et de Franeker, et que moyennant ce ils donneroint leur voix à S. A. et les autres villes aussi, lesquelles toutes cherchent de regaigner ce qu'on leur a usurpé. *Crede mihi, magnum momentum est in urbibus;* mais puisque S. A. a d'autres moyens plus puissans pour gaigner les villes et les grands és quartiers, je ne feray plus travailler pour cest affaire. Il suffit que j'ay monstré mon affection, et vous me permettrez que je vous dis encores ceci, que S. A. fera bien de ne se fier trop au dire de ces députez de F.[1] et G.[2]; ils n'ont pas le pouvoir qu'ils font acroire. Je me suis pené[3] de chercher dans mes papiers la résolution de Mrs les Estats-Généraulx pour l'union des gouvernemens et de la milice, mais ne l'ay sceu trouver; si je ne me trompe, elle est telle qu'elle n'a besoing d'aucune interprétation et fait entièrement pour S. A. Ce m'est assez que S. A. soit servi comme il l'entend mieux estre expédient et nécessaire, et qu'elle sçache que les

[1] Frise. [2] Groningue. [3] donné de la peine.

parties agissent par divers ressorts et ont leurs saincts au conseil, lesquels il faut empescher de faire miracle..... Pour conclusion je prie Dieu qu'il prospére les desseins de S. A. et vous doint[1] longue vie. Monsieur,

vostre serviteur bien humble et très-affectionné

D. DE WILLHEM.

Ce 28 de juillet 1640, à la Haye.

LETTRE DCXXII.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur. Aujourdhui messeigneurs les Estats-Génémaulx se sont assemblés après le presche jusques à un heure après-midi, et a-on délibéré d'escrire une lettre aux provinces de F. et G. en faveur de S. A., pour les induire à luy déférer le gouvernement. M. Veltriel[2] ayant reconnu l'intention de tous les autres députez des provinces, quoiqu'il eut paravant[3] poussé la résolution qu'on devoit escrire comme dessus, a osé quasi protester puis après à l'encontre, disant qu'il ne pouvoit, als volmachtige, consenteren in sulck schrijven oft versocht dat hem geliefden t' excuseren van wegen sijne provincie. Monsieur Walta n'y estoit pas. M. Loo n'a osé luy contredire. M. Alting de Groningue s'est aussi défié de se déclarer. Or sçay-je jeudi qui vient, le landtdach commence en Frise et M. Veltriel y est appellé, comme volmachtige, auquel M. Sohnius a escrit une lettre en faveur du c. Guillaume. Je m'apperçois qu'on veuille accélérer cest affaire, pour rompre le dessein de S. A., à raison de quoi j'ay estimé ne pouvoir de moins faire que de vous en advertir par homme exprès, et me suis servi de ce porteur pour n'avoir sceu trouver aucun messager. Je me doubte que S. A. se repose sur l'attente de l'offre qu'on luy fera. Or suis-je adverti qu'il y a à craindre qu'en la F. les affaires se réduiront à tel poinct que S. A.

[1] donne. [2] Jan Veltdriel, ci-devant bourguemaître de Dokkum. [3] auparavant.

ne remportera aucun contentement de ce dessein, si ce n'est qu'on y travaille puissamment et avec dextérité et qu'on pourvoye aux difficultés à naistre. Messieurs les autres députés de F. qui sont ici ne sçavent rien de ce landtdach, et je crain que la négligence de ceux auxquels S. A. se repose luy fera perdre cette belle occasion, et, quand le mal sera arrivé, nous voudrions avoir donné je ne sçay quoi pour le réparer. Dieu par sa grâce veuille le bénir le dessein de S. A., mais il est question qu'on recherche quelque autre seureté et qu'on ne face l'endormi en cest affaire. Il n'y a rien au monde que S. A. doive plus soigneusement éviter que de donner argument d'estre frustré et mocqué, et vous conjure de disposer S. A. qu'il luy plaise ordonner à temps qu'on pare à ces coups; *diem unum prorogare non est e re principis.* J'espère que le porteur s'acquittera d'user toute diligence, selon sa promesse. S'il vous plaist, vous luy donnerez contentement pour les frais de son voyage. Ceci importe à S. A., appréhendez-le, je vous supplie, pour l'amour de Dieu.

Vostre serviteur,

D. DE WILLHEM.

De la Haye, ce 29 juillet 1640.

Ce porteur part à 6 heures du soir. Je vous prie que S. A. donne ordre à cest affaire, il y a moyen de redresser le tout, *periculum autem est in morâ.* Walta et tous ces députez se refroidissent; *principi imponitur meo judicio. Non pecco facilitate, mihi crede, quaeso. Ego memet offero, non ingero.*

LETTRE DCXXIII.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Entretien avec le Roi d'Angleterre.

—

Monseigneur. J'ay lundy dernier, le 30 du mois passé, eu audience et une longue conférence avec le Roy. L'in-

troduction estoit de réjouyssance, de la part de vos Altesses, sur la naissance du jeune Prince, et après que j'avois receu responce de V. A. sur les articles de mariage, ausquelles V. A. se montroit aultant facile, qu'yl se pouvoit, pour passer à la conclusion, comme ne désirant que la perfection de ceste négotiation; que le changement par-cy par-là, estoit léger et nullement substantieux au regard de S. M., que le traitté ne poulvoit plus demeurer secret, qu'yl n'y avoit plus moyen de la couvrir ou desguiser, et qu'yl estoit plus que temps que V. A. donnast, immédiatement après que les articles seroyent signez, cognoissance aux Estats, la Royne de Bohème, et au Roy de France, et aussi pour penser et préparer la solemnité de la recerche; qu'aultrement, sy on ne résoult à la conclusion, que la saison se passeroit. — Le Roy dit: „je le veux, mais qu'est-ce que S. A. trouve à redire?" Je dis: „Sire, S. A. a observé que la célébration est remise à 12 ans et le contract à un an devant, et S. A. a tousjours pensé que le traitté s'achèveroit présentement et le transport de S. A. Royale immédiatement après, et encor dans l'automne de la présente année, pour y estre receue et instruitte dès son enfance selon sa dignité, et pour y estre aymée et honorée, ainsy que leurs A. A. en ont le désir et l'affection. C'est pourquoy V. M. est très-humblement suppliée d'abréger les espérances de S. A., et que le mariage puisse estre faict après la signature du traicté par publication d'iceluy et la solemnisation des fiançailles en forme; lequel mariage ainsy faict et publié, que S. A. Royale puysse estre transportée incontinent après en Hollande, en qualité d'espouse de S. A. le jeune Prince d'Orenge; et V. M. obligera et donnera un grand contentement à S. A. pour abréger par l'achévement du mariage ses espérances en luy donnant entière asseurance (en attendant l'aage de consummation) de son accomplissement, lesquels aultrement, par considération en divers accidents et changements, seroyent tousjours douteux." Le Roy me dit: „il fault voire si cela sera assés honorable

de transporter un si jeun enfant." Je dis: „Sire, tout à faict, et cela fondera, après une liaison de telle conséquence, nostre commune conservation." Le Roy me dit encor: „mais comment ferons nous? elle est si jeune." Je dis: „Sire: la consummation réelle se fera dans sept ou huict ans, mais la solemnisation des fiançailles par procureur, incontinent après la conclusion, pourveu que V. M. et S. A. y donnent leur consentement et approbation." Le Roy me dit: „Et bien nous verrons, et puis y-a-yl aultre chose?" Je dis: „Sire, les cérémonies; elles sont impossible d'introduire chez nous. V. M. mesme ne le conseilleroit à S. A., car cela donneroit une très-grande altération dans l'Estat, et non pas sans déservice de la maison de S. A. et discrédit parmi les ecclésiastiques;" que S. M. scavoit que nous professions une mesme foy et vérité et que les cérémonies n'estoyent de l'essence n'y nécessaire, comme ne faisant aucune partie de la doctrine. Le Roy me dit: „je ne me soucie des cérémonies," mais comme je dis: „Sire j'en suis bien ayse;" S. M. répliqua incontinent: „il faut faire ce qu'on peult; le mesme a esté stipulé par feu mon Père, lequel contract j'ay suivy, *mutatis mutandis.*" J'en dis: „Sire, son Altesse m'a envoyé une copie et dedans icelle cela est demeuré à la liberté de la Princesse." Le Roy me dit, que non. Je dis que la copie doncq ne s'accordoit avec l'original, car dans la mienne cela est, et je donneray l'extraict à V. M. — Le Roy dit: „je le veux" (je l'ay faict et cela se trouve). Après tout j'adjoustois encor qu'yl seroit impossible de l'obtenir des Estats et de nos Églises; que l'intention de leurs A.A. estoit de rendre chère et agréable à nostre peuple S. A. Royale, tant en considération de l'uniformité de la religion que de la grande alliance, et que cecy troubleroit l'Estat et le peuple, et rendroit à eux l'alliance moins agréable; c'est pourquoy je suppliois aultre fois S. M., tant qu'elle désiroit le bien et la bonne volonté de nostre peuple envers madame sa fille et le contentement de leurs Majestés mesmes et de leurs Altesses, de vouloir avoir agréable

que le dit article pouvoit estre effacé, comme obligeant son Altesse à une chose impossible. Le Roy me dit: „mettez les articles que je vous ay donnez d'un costé et celles de S. A. de l'aultre, et donnez les à Mr de Vane, et je vous donneray responce aussitost et verrons ce que nous pourrons." Je dis que je le ferois et le fis le mesme soir, les mestant le lendemain entre les mains du dit Sieur Vane; mais comm' yl debvoit aller avec le Roy à Londres le jour après, et qu'yl ne retourneroit que vendredy qui est ce soir, m'a prié de remettre tout à son retour, et qu'allors nous reviendrions ensemble..... Je suis, Monseigneur,

De V. A. très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, le 3 aoust 1640.

LETTRE DCXXIV.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Il regrette que les Etats-Généraux ayent envoyé une députation en Frise.

Monsieur mon frère. La Généralité a envoyé en F. messieurs d'Aernhem et de Rynswou, pour les faire résoudre de choisir S. A. Si les Volmachten ont gousté le cochon du c. Guillaume, il faudra d'autres mains pour le leur tirer des dents. Ils ne seront pas expédiez du jour au lendemain, puisque ceux de Frise demandent la présence des députez de Groningue et Ommelande, et qu'iceux ne pourront députer qu'au préallable ils n'ayent prins cette résolution en leur assemblée à tenir. Or messieurs Schonenborg, Alting, Drews et d'autres encores sont ici; ce qui me fait croire qu'on s'est trop hasté d'y avoir envoyé si tost, et qu'il eut esté plus expédient de sonder l'asseurance de leur affection à S. A. et la cautionner par lettres et envoyez, en cas de besoin.... Je trouve estrange que S. A. aye avoué ceste députation

contre ses maximes. *Primum de commeatu prospiciendum, post de milite.* On apreste la viande pour rire et le vin resjouit les vivans, mais l'argent respond à tout, dit le sage; ce que le S. Père traduit: *et pecuniae obediunt omnia.* Pourquoi point y envoyer le madré[1] Jean Laurens, pour débiter son saffran? *Nihil hic video ad normam legis aut regis, unde merito omnia pro suspectis habenda.* Puisque S. A. change d'advis, il me sera permis de heurter à la porte de vostre bonté, et vous demander si vous croyez les Frisons si simples qu'ils estiment que ceste députation soit faicte à l'insceu de S. A.? *In precipiti malo temeraria interdum remedia non imperite adhibentur;* Dieu veuille qu'on ne soit pas à se repentir d'advouer ceste ambassade. *Quid enim fiet, si palam in heroem nostrum obnitantur? quippe persuasum illis quod defunctum casibus et periculis objectârit; corpus conciliandae gratiae atque vindictae conspiciendum exhibetur, et voces graves atque fallaces coram ingeruntur....*

Vous m'avez destourné ou plustost arresté en beau chemin. J'estois après pour traitter par tierce main avec Sohnius mesme, et luy en eusse dérobé la cognoissance; mais puisque la Généralité y a mis la main et que vous ne vous en expliquez pas plus clairement, je m'en lave les mains. J'avois l'homme prest pour y envoyer, mais je n'ay garde de faire courre et prescher sans mission et gages. *Viderint cuja res est; caeterum novi gentem illam cui religio fervet in lucro, atque, ubi compendium non est, ibi nec Deum esse, observare omnes Socraticum illud de Nihilo Nihil in Nihilum.* Je cherche et recherche en mon esprit l'effect qu'on pourroit prétendre de la susdite députation, et je n'en puis trouver que ceci que peut estre le conte Guillaume pourroit désister de sa poursuitte; il le dira peut-estre, mais ils feront agir les autres sous main, et *posteriora erunt prioribus deteriora. A siccâ tempestate naufragium metuo. Vale meque amare perge.*

Tuus in ritum veterem,

6 Augusti 1640, Hagae. D. DE WILLHEM.

[1] rusé.

LETTRE DCXXV.

Le même au même. Il faut songer sérieusement et promptement au Stadhoudérat de Groningue.

Monsieur mon frère. Le Sr Sohnius[1] escrit au commis Casembroot, que ceux de Frise ont prins et choisi eenstemmelijken *certatim et magno populi applausu* voor haeren stadtholder graef Willem. Il est question que S. A. n'use plus tant de flegme et ne commette les choses au bénéfice du temps *ubi festinatione et pollicitatione opus est.* Mr Sohnius a eu pour femme en premières nopces la soeur de la femme du borgemaistre Eisinga à Groningue; qu'on y employe quelque meilleure main qu'en Frise, ou l'affaire se conduira point à bon port; je gémis en mon sein[2] la lenteur de S. A. et les lettres et ambassades de Mrs les Estats-Généraulx. Ceux de Frise ne se contentent pas d'avoir choisi le conte Guillaume pour gouverneur en chef, mais envoyent quatre députez pour solliciter ceux de Groningue à faire de mesme; regardez quelle outrecuidance! Il faut une grande main pour faire un grand coup, je le confesse, mais, en un affaire précipité et peu asseuré, quel mal y auroit-il de hazarder et prodiguer les promesses convenables en telle occasion, le tout soubs main? *Excita, quaeso, heroem.* Ils s'assembleront le 30. Je crains *stilo veteri.* qu'on aye desjà négligé le temps de profiter[3] cette occasion. Mais quand mesme on feroit un voyage pour néant, cela ne veut rien dire; peut-estre que, par la dissention de ceux d'Omlande avec la ville, qu'on viendroit encores à temps. Je vous supplie de haster l'acheminement de cest affaire. Je vous suis, monsieur mon frère,

vostre serviteur très-obéissant et plus humble,

D. DE WILLHEM.

7 d'aoust 1640, à la Haye.

(1) Dese voornoen is graaf Willem bereets tot stathouder

---

(1) Ce qui suit, écrit d'une autre main, semble un billet reçu de la Frise et que M. de Willhem communique à M. de Zuylichem.

[1] secrétaire du comte Guillaume. [2] de *semble omis.* [3] mettre à profit.

verkoren, sonder gewach van instructie of magistraatsbestellinge. Mijns erachtens ist werk geacceleréert ende gepraecipiteert geworden, om bij dier voegen te mogen vinden een pretext, als ware het stadhouderschap vergeven geweest, alvooren de Staten van Vrieslant ontfangen of gesien hadden den brief van de Staten-Generael, daerbij denselven den prince van Oranien recommenderen tot het stathouderschap alhier, ende dit onaangesien Loo ende Heermans als gecommitteerden ende de bode die de brief brachte al gister avont hier waren aengekomen. Maer staet te beduchten dat den Prince deur dese spottelijcke manieren van doen meer geirriteert sal worden, als waere het versoeck genereuselijck ontsegt geworden.

LETTRE DCXXVI.

Le même au même. Intrigues en Frise; affaires de Groningue.

Monsieur mon frère. Vous avez connu par l'événement que je vous ay dit la vérité de l'affaire qui trottoit. Je m'estonne fort qu'on aye procédé tout au contraire de l'intention de nostre maistre et frustré nos justes prosuittes [1]. Les lettres et l'envoy de la Généralité a irrité l'insolence des Frisons, qui tenoient en ombrage S. A., comme s'il se vouloit par là installer au gouvernement, contre la liberté de la province et comme par force. M. Veltril à couru les villes de Staveren, Hinlopen, Worcum, Bolswert, Sneec et ailleurs, et leur a donné des impressions au préjudice du service de S. A. On a monstré le corps mort et la chemise sanglante et tenu là-dessus des estendus et faux discours, avec exclamations tragiques. Il y a eu bon moyen d'empescher ce coup, si on m'eût voulu croire et m'honnorer à temps de la commission de l'entière direction de cest affaire. Après avoir gaigné les principaux des Volmachten, on eust esbranlé les moins

[1] poursuites.

advisez, comme c'est illec la coustume. [1] Mais de rien ne se fait rien. Mes ennemis avoient pensé me combler et abismer de honte, comme vous sçavez, et j'espérois par ce service surmonter leur injure et le tort de S. A., et luy donner les asseurances de mes fidelles actions pour son intérest et me faire voir de bon oeil. C'est ce qui m'attriste le plus, voyant ce changement; car si je me fusse offert à cela avec l'intention de la plus part de ceux qui servent les princes, il ne me chaudroit [2] gueres d'entendre la précipitation prodigieuse des Frisons et de çonsidérer le grand flegme qu'a [3] usé S. A. Maintenant il faut que je confesse que le coeur me crève qu'on m'a pas donné l'ordre qu'il faut et laissé faire, et que S. A. s'est laissé abuser, et s'est donné trop facilement en proye aux mauvais conseils de quelques uns. Sçachez, mon frère, que cette occasion a esté de très-grande conséquence pour le bien de la maison de S. A. et l'asseurance de cest Estat, et que nous avons raison de regretter le peu de vigueur et de résolution qu'a monstré S. A. en un affaire de telle importance. Certes je me la suis représentée dès le commencement une bonne et grande occasion, et je veux croire que c'est quelque jugement de Dieu, que je ne puis entendre ny comprendre. Je ne laisseray pas de le recevoir avec toute humilité, m'asseurant que c'est pour mon bien et désirant que ce soit aussi pour celuy de S. A. Mais *ad hominem;* il ne faut pas pour cela négliger les moyens pour prattiquer et gaigner les humeurs de Groningue et Ommelande; car, obtenant ce gouvernement, le repentir peut-estre en demeurera au jeune seigneur et il sera contraint de caler voile. Que S. A. ne face plus tant l'irrésolu d'employer le Catholicon pour obtenir ce gouvernement. Contre la difficulté la plus grande qu'ils se pourront imaginer, c'est de n'estre en peine en quelque traverse de dedans ou de dehors, à la suscitation de l'ennemi ou du dissimulé ami. Que de

[1] Mais — fait rien. *Ceci est écrit en lettres capitales.*
[2] ne m'importeroit. [3] dont a.

la part de S. A. on leur promette ses soings particuliers, ses veilles et estudes à leur bien et conservation, son zèle et prompte assistance à toutes leurs nécessitez; qu'on aye à sa dévotion premièrement ceux d'Ommelande, leur promettant la manutention de leur libertez et priviléges, qu'on donne à la ville l'acte de leur prérogative, comme fist le feu prince Maurice d'heureuse mémoire, qu'on n'espargne rien la semence d'acquirer[1] les parties. Cela augmentera le crédit de S. A. en ces provinces et sera sa grandeur és royaumes voisins. — Tout le monde veut ici que monsieur Knuyt aye esté en Frise, mais je ne le puis croire; car il a esté à la guerre en Zuyt-Beverlant, et en porte le coup d'honneur de son espée, s'estant défendu contre les Kuyers, et en glissant tombé sur la pointe de son espée, de sorte qu'il en portera la marque sur le nez, comme les moutons de Berry. Ils ont dévalisé la maison du receveur de S. A. et on estoit encores en plus grande appréhension de mal, à raison de quoi ils ont demandé deux compagnies de Bergen op Zoom. Mais je ne sçay s'ils seront consolez, et estime que ce sera le commandement du duc de Bouillon, personne ne bouge; en somme il se souviendra de cette dijckage à bonnes enseignes[2]. — On nous dit ici que S. A. va à Gennep ou là environ; si cela est, je vous supplie de luy souvenir[3] s'il ne seroit pas expédient de se mettre en possession de Duffel, Nergena et Goch, en vertu de la donation des Estats de Gueldres. Les trouppes et les actions des Espagnols en ces endroict fourniront assez de raison pour l'entreprendre, si el principe loquiere. Pardonnez cette haste; j'ay esté adverti tard, et vous escris celle-ci en la chambre du conseil, aymant mieux escrire mal que rien par cette commodité qu'il me faut embrasser et chérir, puisque depuis que nostre greffier est de retour, on envoye les messagers en cachette et à mon insceu. Si j'avois eu l'honneur d'estre averti, je vous escrirois de meilleur ancre et plus

[1] acquérir. [2] pour de bonnes raisons.
[3] *Belgicisme* herinneren, *au lieu de* faire s.

accortement [1].... Tous nos enfans se portent bien et nous tous, Dieu soit loué, qui vous comble de ses meilleures et plus sainctes bénédictions. C'est le voeu de nous tous et de, monsieur mon frère,

vostre très-obéissant et plus affectionné serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

9 d'aoust 1640, à la Haye.

LETTRE DCXXVII.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère. Par mes précédentes et par autre voye vous aurez sceu comme ceux de F. ont esleu pour gouverneur le conte Guillaume le 30 du passé; Mr Walta a lettres et advis qu'on avoit suscité le peuple et la canaille pour crier publiquement qu'on désiroit le conte Guillaume pour gouverneur et qu'il en prendroit mal à ceux qui en l'assemblée proposeroient et desseigneroient [2] quelque aultre à telle charge. Il le dit à plusieurs d'avoir ses advis; à moy, on me mande qu'on a usé prou d'artifice, qu'estans arrivez les députez de Frise de la Haye le soir, et estant aussi arrivé le messager de messieurs les Estats-Généraux, ils ayent le lendemain fait leur élection, sans ouvrir ou recevoir les lettres. J'estime que Mr de Somerdyck [3] et M. Walta n'ont fait aucun bon office pour S. A. en cest affaire, et j'ay mes raisons de le croire ainsi, lesquelles le temps présent ne me permet pas de vous alléguer; je vous prie que S. A. ne chomme [4] en la poursuitte du gouvernement de G. [5], chose si nécessaire à l'union de ces provinces et à la dignité de sa maison. Il se faut fier à quelqu'un et luy commettre cest affaire en la province chancelante, de travailler à couvert,

[1] élegamment. [2] désigneroient. [3] Sommelsdyck. [4] demeure oisif. [5] Groningue.

selon les ordres qu'il plaira à S. A. luy départir. Ceux qui ont fait entendre à S. A. la disposition tant facile en faveur de S. A. et conseillé néantmoins cette semonce et députation de la généralité ont très-mal fait. Cela a endormi S. A., qui d'ailleurs ne va que trop lentement et avec trop de retenue és affaires qui touchent la grandeur de sa maison. — Je vous représentai hier qu'il vous pleust faire souvenir à S. A., en cas que l'armée va vers Gennep, comme le bruit court ici, s'il ne seroit expédient ou requis contre l'oisiveté d'une armée de prendre possession van het recht van pantschap van 't ampt Duffel, Slot Nergena, en 't gebruyck van de hooch[t], heerl[t] en 't ressort van de stadt en ampt Goch met alle app. en dependentien, volgens de gifte gedaen by de HH. St. van Gelderlant aen S. H., by resolutie van 7 Febr. 1633. Vous y songerez et me tiendrez tousjours, s'il vous plaist, pour, Monsieur mon frère,

vostre très-obéissant serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

Le 10 d'aoust 1640, à la Haye.

En gran haste.

LETTRE DCXXVIII.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère. En Frise nous avions à surmonter trois sortes de difficultez; d'affection, d'intérest particulier, et de raison d'Estat. Chaque sorte requéroit du temps, et *paranda fuissent Hippomenis tuae mala aurea*, et on en fust venu mieux à bout par les délais et les biais que de vouloir faire réussir l'affaire directement et comme l'emporter de haute lute. Ainsi voit-on dans les choses purement naturelles qu'on trompera plustost la nature qu'on ne la pressera, et la constitution de ces ventres ne requerroit nullement qu'on allast à droict fil, mais au contraire ce qui va en tournoyant et qui s'insinue, coule doucement

et se reçoit avec plaisir. Et les Frisons vouloient faire cette élection *communicato consilio*, car ils avoyent à cette fin requis l'envoy des députez de Groningue, Omlanden et Drenthe; mais, quand ils ont senti l'espéron, ils ont fait les chevaux eschappez. Or par ce que vous me disiez que doresenavant nous pouvions estre spectateurs, qu'il ne falloit plus rien remuer, que la Généralité s'y employoit, et que je sçavois bien que cest envoy ne se faisoit que par l'adveu de S. A., et que d'ailleurs je m'apperceus que les choses qui alloient à droict fil estoient mal faictes et empeschantes nostre dessein, je vous puis avec raison avoir dit que vous m'aviez destourné du beau chemin. Quand je dis vous, j'entends S. A., lequel n'avoit besoin de courir ou permettre qu'on courust et s'en esloignast, comme on a faict; mais il est tard d'en discourir; il est question maintenant de ne se méprendre en ce qui regarde l'autre province; ayant à sa dévotion ceux d'Omlande, ce sera le vray moyen d'attirer la ville. Or je pense que ceux-là se déclareront pour son A., selon qu'on m'a fait concevoir les espérances, et j'ose croire avec vous que les Frisons seront par avanture les premiers à s'en repentir, tant les électeurs que l'esleu. On pourra à la ville de Groningue, soubs main et par avance, par nos députés ou autres, promettre de les maintenir en leurs libertés et priviléges par acte, comme ont faict le prince Maurice d. h. m.[1] et le c. Ernest[2], comme il vous plaira voir des papiers cy-joints. Je n'ay pas la copie de l'acte du P. Maurice, mais, si vous l'avez de besoin, je le puis avoir facilement. — Arras a esté rendu le 10 de ce mois, selon qu'on escrit de divers endroits. Le prochain ordinaire nous portera la capitulation. Vous aurez par cidevant entendu la mort de M. de Baugi, jadis ambassadeur pour S. M. en ce pays. — Tout maintenant on m'a communiqué une lettre de Groningue, qui dit que c'est *botrus contra botrum;* je concluds de là que le raisin mis auprès du raisin meurira, et qu'il ne sera expédient que

[1] de haute mémoire. [2] Ernest-Casimir.

les députez de messieurs les Estats-généraux employent leur authorité et rhétorique contre temps. Les vins que l'on fait sous le pied et qui coulent librement, sont beaucoup plus doux que ceux du pressoir, qui sentent le marc [1] et la grappe. Cette occasion du messager Romboud ne me permettant d'adjouster autre chose, je me recommende à l'honneur de vos bonnes grâces et vous demeure, Monsieur mon frère,

vostre serviteur très-obéissant et frère très-affectionné

D. DE WILLHEM.

15 d'aoust 1640, à la Haye.

LETTRE DCXXIX.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Progrès de la négociation.

Monseigneur.... Le mercredy je me trouvé à [Otlant] et S. M. me fist incontinent entrer. Je dis que S. M. avoit veu, par les articles que j'avois donné, comment V. A. se montroit facile à y presque tout accorder, et que je ne doubtois ou S. M. les accepteroit, suppliant que le transport me poulvoit estre accordé et l'article des cérémonies effacé.

Le Roy dit: „les cérémonies sont de mesme qu'ils ont esté stipulés au Palatin." Je dis: „Sire, yls ont esté dans la volonté de la Princesse, et pas esté practiqués; je croy que S. A. sera bien d'accord que S. A. Royale soit assistée d'un ministre ou chappellain anglois, pour dire les prières devant S. A. R. le soir et le matin, et pour imiter la dévotion et l'exemple de la Royne de Bohème." Le Roy, dit: „parlons du transport;" je dis: „Sire, je me suis tousjours imaginé que V. M. mesme estoit de cest advis, qu'après la conclusion, les fiançailles se feroyent et immédiatement le transport après; car sans iceluy di-

[1] ce qui reste le plus grossier de quelque fruit.

vers accidents ou changements pourroyent rendre l'alliance tousjours douteux, et le transport implique la seurté de nos deux Estats et une intelligence inséparable par telles gages." Le Roy me dit: „vous sçavez que devant douze ans, selon les loix, le consent est nul;" je dis: „Sire, pour cela V. M. nous doibt oster cette difficulté." — „Ouy," dit le Roy, „et, si Monsieur le Prince me la renvoyoit?" Je dis que je ne croyois pas que S. M. avoit cette opinion, ny la poulvoit avoir de V. A., bien si c'estoit avec un Roy d'Espagne, et qu'allors S. M. auroit grand raison. „Je vous jure," dit le Roy, „que je ne le ferois avec le Roy d'Espagne, et en France, quand la Royne d'Espagne à présent fust demandé en son bas aage, on la refusoit." Je dis: „Sire, faictes ce faveur extraordinaire à S. A., et V. M. le peult faire sans scrupule, et obligera S. A. et aussi messeigneurs les Estats de le recosnoistre par leurs services;" le Roy me dit: „mais concluons et signons les articles, et quand les ambassadeurs desquelles vous m'avez parlé viendront, nous verrons ce que nous pourrons faire." Je dis: „Sire, je n'ay aucun ordre, si le transport n'est accordé, mais bien qu'aussitost qu'yl sera accordé et le contract passé, que S. A. procurera que quelques uns meslées de leurs A. A. aux Estats seront à V. M. envoyés, pleinement authorisées pour avec solemnité venir faire la recherche de cette alliance, et pour la ratifier et accomplir par voye des fiançailles ou espousailles en forme, ainsy que V. M. le trouvera pour le meilleur et pour arrester, par mesme moyen, le temps du transport, auquel S. A. R. sera receue, chérie, traittée et honoré selon la dignité de sa naissance." Le Roy dit: „que S. A. se fie en ma parole, et moy je me fieray dans la sienne, et trouvons quelqu' expédient que par la mort de l'un ou de l'autre cela ne puisse rompre." Je dis: „Sire, yl n'y a aucun seurté à trouver ny cercher, si ce n'est par le transport, et sur icelle se peult fonder nostre commune conservation, et V. M. ne nous sçauroit plus obliger que par une liaison de telle conséquence, quy *erit nodus indissolubilis.*"

„Mais," dit le Roy, „ce n'est pas assez honorable pour moy d'envoyer une si jeune fille; on se mocquera de moy." Je dis: „Sire, nullement, et S. A. et les Estats auront une éternelle obligation à V. M. de sa faveur." Le Roy dit: „S. A. vouderoit-yl me bien envoyer son fils, pour ma seurté, et le laisser icy?" Je dis: „Sire, cela seroit bien le désir de S. A. et à S. A. le jeune Prince beaucoup d'honneur, mais n'estant que fils unique et destiné successeur aus gouvernements de nos provinces, je ne croy pas que V. M. le voudroit." Le Roy dit: „madame la Princesse est jeune et peult avoir encor des fils;" je dis: „Sire, Dieu le veult [1] mais yl est incertain." Le Roy se mit à rire, et dit: „songons [2] un peu à l'affaire." Je dis: „Sire, je supplie à V. M. ne vouloir plus songer, mais me l'accorder;" le Roy dit: „je n'ay encor escrit à ma soeur ny dit à ceux de mon conseil." Je dis: „Sire, si elle est résolue, trouvera des applaudissements auprès de ceux qui veulent du bien à V. M. et à nostre Estat, et S. A. ne l'a pas aussi encor notifié aus Estats." Le Roy me dit: „la Royne est aussi bien que moy de cette opinion, et parlés à elle et elle vous le dira." Je dis que je me donnerois l'honneur et, après plusieurs aultres demandes, je pris congé de S. M. et m'en allois vers la Royne, laquelle aussitost me fist entrer; je fis une harangue assez courte, mais tout hault et au nom de V. A. A., sur la naissance du jeune Prince, consistante en civilités et compliments. Celle finit, S. M. fist retirer les dames; je la priois allors, au nom de V. A., de vouloir faire valoir ses bonnes affections au succès de cette action, dont l'honneur et le gré seroit deu à S. M., pour la prospérité de laquelle V. A. employeroit sans condition ses voeux et ses servises. Elle me dit: „j'en remercie bien fort monsieur le Prince;" et après j'allégois tous mes raisons, et pourquoy le transport estoit tant nécessaire et que, sans iceluy, yl ne seroit de tant d'efficace et fondement; que le Roy m'avoit dit et commandé d'en parler à S. M., et je répétois l'exemple de Charles

[1] veuille. [2] songeons.

VIII avec la fille du ducq de Bretagne. La Royne me dit: „yl est vray, j'en suis contre, mais je n'avois pas ouy les raisons de Monsieur le Prince, je parleray astheur au Roy et feray tout ce qui sera en mon poulvoir." Surquoy le Roy vint d'entrer, et ainsi, après quelques demandes particulières, je pris mon congé de leurs Majestés. Monsieur de Vane estoit le mesme jour envoyé à Londres où je vins hier au soir pour le trouver; il m'a promis qu'yl retournera cest après-disné et que lundy de grand matin je le viendray voir dans sa chambre, que demain et après-demain yl ne fera aultre chose que de presser leurs Majestés à une bonne conclusion, laquelle yl désire et croit avec moy estre très-nécessaire, si on veult donner efficace à ce traitté. Voila, Monseigneur, sa promesse et propres paroles et qu'yl estoit résolu de passer le dimanche seulement à sa maison à la campagne mais qu'yl ne le feroit pas et nul affaire que jusques à ce que je serois expédié. Je le souhaitte et avec passion, et à Dieu de vouloir conserver la personne de V. A. en longue santé et prospérité, et à moy d'estre à jamais, Monseigneur,

de vostre Altesse très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, le 17 aoust 1640.

LETTRE DCXXX.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Il approuve les articles du contrat de mariage.

Mon Cousin. Pour vous faire voire l'estime que j'ay de vostre amitié, j'ay accordé et désiré le S[r] Henflet [1] devant mon partement, de mestre fin à l'afaire pourquoy il est icy et de signer les articles, hors une chose, qu'il vous fera entendre les raisons, que je luy ay donnés, m'asseurant néamoins [2], en temps propre, de vous satisfaire

[1] Heenvliet. [2] néanmoins.

mesme en cela. C'est pourquoy me remettant à luy et estant preste de partire, fait que j'attendray vostre responce à l'armé, et vous prie de croire que je désire d'avoire avec vous une amitié si entière que je vous feray voire en toutes occasions que je suis,

vostre très-affectionné cousin,

CHARLES REX.

Londres, ce 20 d'aoust 1640.

LETTRE DCXXXI.

M. de Willhem à M. de Zuylichem. Stadhoudérat de Groningue; nouvelles.

Monsieur mon frère. Les advis que j'ay par ci-devant eu de Groninge, avoyent grandement haussé mes espérances, mais ces derniers les rabaissent un peu. L'envoy de la Généralité n'a servi qu'à aigrir les humeurs, et la trop fréquente communication et correspondance avec ceux d'Omlande a causé quelque jalousie parmi ceux de la ville, lesquels sont embrouillez en trois factions; il-y-a celle d'Eisinga, de Bartoldt Wichringe et la troisième de Julsing; la dernière semble estre portée pour S. A., de la seconde on ne sçait quasi que dire, et la première se déclare pour le conte Guillaume, à ce qu'on me mande. Tant-y-a qu'ils n'ont peu s'accorder et que l'affaire a esté remis, et que la porte nous est ouverte; j'espère qu'on s'asseurera de l'événement, devant qu'y engager sa réputation. Mr Staeckman est allé là pour gagner Coenders, s'il est possible; m^r^ Aernhem, qui est allé à Aernhem, vous doit avoir particulièrement informé de ces affaires, qui sera cause que je vous n'en diray plus que ces deux mots *pessula foribus nostris obdita removeri suadeo.* Il est nécessaire d'en venir à bout pour le bien de l'Estat et la grandeur de S. A., et, à mon advis, ne doit estre traitté d'une commune main, par ce qu'autrement il est à craindre que la

division et les jalousies ne destruisent ce qu'on désireroit édifier. — Je viens de recevoir une lettre de mon frère, qui me touche en termes généraux quelque chose de Dennemarc. Pour moi je me doubte que le fils du Roy de Dennemarc, Christian-Ulric, ne veuille demeurer en ces quartiers-là pour garder le Weser et s'opposer aux trouppes de Bannier et des associez. Quand j'auray découvert quelq chose, je vous en advertiray. Les impérialistes ont prins [Treimstadt], qui est une maison de madame la Lantgrave. Croyez-moy qu'il y a quelque mystère caché sous la demeure du conte Christian-Ulric en ces endroicts et environs. Il ne sera que bon que ceux d'Embden ayent l'oeil ouvert. J'escriray ce soir à mon frère qu'il me veuille spécifier ses advis et considérations, car j'estime qu'elles pourroient estre de saison. Pour conclusion, je ne me sçaurois empescher de verser en vostre sein que S. A. se repentira, si elle ne fait dextrement embrasser l'affaire de Groningue, pour les conséquences....

D. DE WILLHEM.

24 d'aoust 1640, Haye.

LETTRE DCXXXII.

Le même au même. Affaires de Suède.

Monsieur mon frère. La Suède est aussi bien travaillée du mal de mère(1) que la France. La royne-vefve[1] s'est retirée mal contente de la cour et hors du royaume et est allée à Wisbuy en Gotlant, d'où elle est partie et accueillie magnifiquement de la part du Roy de Dennemarc par vingt vaisseaux de guerre. La Suède a grand intérest à prévoir la conséquence de cette fuite, et la vérité est que le Roy de Dennemarc est possédé d'un grand

(1) Jeu de mots (*mal de mer*), par allusion à Marie de Médicis.

[1] Marie-Éléonore (1599—1655), fille de l'Électeur de Brandebourg, veuve de Gustave-Adolphe.

désir de se prendre aux sénateurs du royaume de Suède, qui, à son opinion, violentent la Royne et usurpent toute l'authorité royale. Mais à quel propos vous entretien-je de ces nouvelles, puisque sans doutte vous estes mieux informé de tout ceci par d'autres? Je vous rends néantmoins compte de ceci par cette occasion précipitée, désirant que receviez mes advis pour gages de l'honneur et affection que je vous porte; vous en userez, s'il vous plaist, selon l'affection que je me promets de vous, et que je tâcheray de mériter par tous les services que sçauriez requérir. Monsieur mon frère,

vostre serviteur très-obéissant et affectionné frère

D. DE WILLHEM.

De la Haye, ce 25 d'aoust 1640.

LETTRE DCXXXIII.

Le même au même. Il insiste pour qu'on ne néglige pas l'affaire du Stadhoudérat de Groningue.

Monsieur mon frère. Par la vostre du 24 escrite au soir, vous me dites si les intéressez du quartier de Groningue vienent à s'adresser à la Généralité sur le subject de leurs prétentions, qu' asseurément l'advis de S. A. en sera demandé, et que, par moyen de cette communication, nous nous en meslerions, mais que ne le pouvions autrement de bonne sorte. Je me persuade que les députez de la Généralité ont rapporté à S. A. plustost le [faste] et la formalité des prétentions que les vrays subjects qui les ont fait naistre et les secrètes conjonctures qui sy trouvent, et bien qu'ils peuvent avoir adjousté et entremeslé les motifs mesmes des différens, néantmoins, se plaisants à faire trouver bon leur négotié, ils s'escartent de la base et l'expérience de cest affaire, et s'occupent par trop aux choses générales, qui ne peuvent spécialement servir au dessein ou intérest de S. A. Je sçay que ceux de Gro-

ninghe et d'Omlande sont en procès pour la supériorité pour les veenlanden, alluvions, pescherie; je voids naistre encores des dissentions entre les Oldampten et ceux d'Omlande en matière de pescherie, mais pour aucun de ces différens ils ne s'addresseront à la Généralité, ains poursuivront l'affaire en justice. Et ces messieurs les juges sont plus habiles en leur mestier que les députez en leur légation; car ils ont si bien fait par leur sentence qu'ils tiènent les parties dans leurs fers; une bonne quantité des points est déterminée, desquels ils se sont réservé l'interprétation, et pour la décision des autres poincts, ils sont aussi engagés de venir ici, afin que leur première industrie ne leur soit inutile, et de peur qu'ils n'eschappassent, on leur a dressé, à ce qu'on tient, des filets à les empestrer. Les députez s'ils avoyent procédé de mesme, je serois de vostre advis d'attendre ici le bon de l'esteuf [1], pour le bucoller [2] comme il faut. Or je vous puis asseurer qu'ils ne s'addresseront point à la Généralité, car et les uns et les autres tiènent la sentence favorable pour eux; si les uns ont tiré plusieurs salvo's, les autres ont voulu faire sonner les cloches, comme par trophée, ainsi qu'il vous plaira voir dans l'extraict de la lettre de m[r] Coenders escrite le premier de ce mois, que je vous envoye; voire quelqu'un m'a voulu faire acroire que les cloches ont carillonné; mais on ne me mande pas cette particularité; que si vous voulez dire avec nos députez, qu'ils pourroient s'adresser à la Généralité pour le différent mesme ou la diversité d'eslire un gouverneur, ne pouvant s'accorder, asseurez-vous que cela n'arrivera pas; ils ne sont pas si niais: en ces choses il ne faut rien croire de léger. Il est question d'empescher que ceux de Groningue et d'Omlande ne puissent se descharger de la haine et blasme de la prétérition de S. A. sur le peu de soin et dextérité qu'on use en cest affaire. Cela ne se peut nier que S. A. n'aye eu connoissance de l'envoy de nos députez à ceux de Frise et Groninghe, qu'il aye agréé l'eslection de

[1] balle. [2] bousculer.

Drenthe; vous mesme l'avouez, par vos lettres du 25 escrites au greffier Busero. Le secrétaire de Drenthe escrit ici à M. Persijn, leur agent, qu'ils ont esleu met eenpaerige stemmen S. H. voor gouverneur, naer dat hij verclaert hadde dat hem sulx aengenaem soude sijn. Il n'est pas question donc de cacher tant ses intentions; ains il est nécessaire de les faire connoistre en une forme décente, et la plus noble façon seroit de les donner entendre par un envoyé exprès au burgemaistre Julsing, lequel j'entends estre du tout porté en faveur de S. A., ou au burgmaistre Wichring, qui est aussi fort habil homme, pour l'engager, ou bien s'adresser à tel autre qui le leur donnast à entendre soubs mains, sans qu'ils sceussent que cela vint directement de S. A. On pourroit mesme confier ce point à la discrétion de celuy qui sera employé par S. A. pour ce subject, de choisir et prendre le meilleur expédient que le temps et les affaires pourroient permettre à la confusion qui sy trouveroit. Il y a là le fils d'Ubbo-Emmius, qui est recteur et in buon concetto, pour avoir estudié avec la plus part de ceux qui sont en dignité et magistrature, et s'estre acquité tousjours fort dignement; pourquoi ne pourroit on à cestuy-là notifier et asseurer les intentions favorables de S. A.? ou bien il y a un professeur Alting, ou tel autre homme de probité et de crédit; pourquoi point, après l'avoir trouvé affectionné à S. A., luy déclarer ou à tel autre qu'il plairoit à S. A., les intentions qu'on ne doibt et ne peut ignorer? en cest affaire, il faut plustost suivre leurs chemins, pour incommodes et peu unis qu'ils soyent, que d'entreprendre d'aller plus droit et plus haut, et en grimpant se trouver sur un précipice, et être contraint de se retirer et descendre honteusement. Je vous prie de supplier S. A. de révocquer cest affaire à son soin et prévoyance, et envoyer quelqu'un pour acheminer et préparer les humeurs et matières, le mieux qu'il jugera estre à faire pour le bien des provinces, de l'Église, et de la maison de S. A. Ce Emmius ou Althing pourroient puis après catéchiser

ces gens, selon la dévotion qu'ils y trouveront. Et quand ce ne seroit que pour entretenir les bien intentionnez en leur devoir, decouvrir et empescher les menées des autres, et gaigner quelques-uns, il faut qu'il y ayt quelqu'un là expressément de la part de S. A. Que si desjà il y en a quelqu'un auquel on se puisse confier, cela suffit. Qui nous asseurera qu'on n'aye differé cest affaire pour n'offenser messieurs les Estats, en les conduisants tout à plat, comme cela en peut bien aussi estre occasion, car il n'y a rien qui empesche qu'une mesme chose ne puisse estre faite à plusieurs intentions. Je vous marque ceci, pour vous monstrer combien il est nécessaire qu'il y ayt là quelqu'un qui agisse dextrement. De penser qu'ils feront de gré et d'affection quelque chose pour S. A. (j'entends ceux de Groningue et d'Omlanden), cela ne se doibt croire, attendu qu'on s'apperçoit de leur mauvaise volonté, ayant donné les compagnies vacantes en l'armée, desquelles S. A. seul pouvoit disposer, à tels qu'il leur a pleu. C'est pour vous monstrer combien il est nécessaire qu'il y ayt là quelqu'un de la part de S. A. qui les face encliner à la faveur de S. A. et espérer d'icelle toute grâce et souppe graisse és occasions qui se pourroient présenter à l'advenir. Il faut tenir les bien-intentionnez bien enchainez et tascher de ranger et ramener les autres. Si on ne le faict, je vous asseure que tout se perdra pour S. A.; c'est à elle d'appréhender tousjours les choses au pis en tels affaires et s'esloigner de l'indifférence et lenteur, et se fier à ses serviteurs et permettre qu'on se fie pour le moins à quelqu'un, *unde ad caeteros dimanet sub fide silentii* et avec les cautelles convenables et requises. *Plura vellem, sed aliorsum vocor conviva, apud Doubletium senatorem cum Salmasio nostro qui mihi commisit Simplicium et amores suos, quos tibi mittere jussit cum multa salute. Raptim Hagae*, 28 *Augusti* 1640.

Vostre très-obéissant serviteur et frère,

D. DE WILLHEM.

Je respondray à la vostre du 26 à la prochaine occasion, Dieu aydant. Si ces messieurs avoient accepté la Généralité pour juge, je serois d'un autre advis. Nos députez eussent esté braves, s'ils eussent fait compromettre ce qu'ils disent des différens et prétentions.

LETTRE DCXXXIV.

Le même au même. Même sujet.

Monsieur mon frère..... Sur ce que vous me dites touchant Groninghe, je retourne à vous prier de supplier S. A. de croire et s'asseurer qu'il est très-nécessaire d'étraindre l'affaire davantage et d'y envoyer quelqu'un, qui soubs main face devoir d'arrester les desseins de ses envieux, et les contraigne, malgré qu'ils en ayent, de suivre le bon chemin qu'il leur trace. Ayant desjà accepté le gouvernement de Drenthe, consenti dans l'envoy de la Généralité, veu le comportement de ceux de Frise, entendu les tours et retours de ceux de Groningue et d'Omlande, la continuelle sollicitation du conte Guillaume, le frétillement de ses gens, les foiblesses à craindre, il me semble qu'il y devoit envoyer pour faire son devoir d'empescher que pis n'advienne, et Dieu l'aidera; qu'il y envoye tel qu'il connoît pouvoir contribuer le plus d'intégrité, suffisance et affection à son service. Quand il considérera les grandes occasions qu'il a d'embrasser ce fait, il trouvera qu'il ne s'ingère à rien qui ne luy appartienne bien fort. Et pour la milice et pour la police, pour l'exemple et pour la conséquence, il faut qu'il y ayt correspondance à un mesme chef et général, autrement il s'en ensuivra la dissolution et rupture de l'Union de ces provinces, et le retranchement et diminution de l'authorité de S. A., que Dieu ne veuille. L'affaire est allé trop avant. Au pis aller ne croyez-vous pas que S. A. soit par dessus l'honneur? *Sed neque Blaesus ideo illus-*

trior et huic negatus honor gloriam intendit, inquit ille. Ce n'est pas à dire que je veuille qu'on hazarde la réputation ouvertement, [jà] ne soit, mais nous ne pouvons plus demeurer spectateurs oisifs, *et verba dantes ubi requiritur res, honor et dignitas.* Les paroles ne peuvent servir de rien quasi, si la personne n'est avouée qui les référe. *Nunquam rectius de re aliena judicamus quam mutatis personis.* Si S. A. parvient à obtenir le gouvernement de Groningue, le conte Guillaume sera assez empesché à se défendre de divers endroits qui le menacent. Il y a ici deux députez des [2] villes de Frise, il ne me cousteroit que de prodiguer trois paroles pour les mettre en jeu; mais je n'ay garde, ne sçachant au plus près l'intention de nostre maistre, pas mesme l'ordre et la méthode que S. A. fait tenir en Groninghe et Omlande. Les forces divisées ont moins d'efficace et d'exécution. [A ellos.] Je suis, Monsieur mon frère,

vostre serviteur très-obéissant et affectionné frère

D. DE WILLHEM.

29 d'aoust 1640, à la Haye.

[1] † LETTRE DCXXXV.

Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Impossibilité de permettre les cérémonies de l'Église Anglicane.

Monsieur. Depuis ma dernière dépesche du 13 juillet je trouve avoir receu les vostres du 20 juillet, 3 et 17 d'aoust, dont la dernière, qui me fut rendue hier, m'apprend comme peu à peu l'affaire commence à s'acheminer par de là à de meilleurs termes et plusieurs difficultez à se lever; mais comme on s'y arreste encor aux deux principales, qui sont le point du transport à faire immédiatement après la conclusion et ratification du traicté, et celuy des cérémonies d'Église, j'ay voulu vous exhorter

[1] *de la main de M. de Zuylichem.*

et recommander encor par la présente, premièrement qu'il fault continuer à insister tousjours, et sans rien lascher, sur cè dit point du transport, et faire estat que, sans iceluy, il n'y aura comme rien de faict. Mais pour ce qui est des cérémonies, la réplique péremptoire que vous avez à faire là-dessus, et contre laquelle il ne reste rien à dire, c'est, comme je vous ay amplement marqué par ma dernière instruction, que ce n'est pas moy, mais messieurs les Estats qui sont souverains en ces Provinces; conséquemment, que ce n'est pas à moy, ni à aucun autre, mais à eux seuls à introduire des nouveautés au faict de l'exercice de la Religion en leur païs; de sorte que ce seroit chose hors de propos et inutile de me vouloir obliger à des conditions qui me sont tout à faict impossibles; et auroy-je mauvaise grâce de promettre ce qui notoirement est esloigné de mon pouvoir. Il y a d'autres bonnes raisons sur cest article, que vous trouverez par le menu dans ma dite instruction, mais celle-cy est la plus absolue et ne laisse lieu à aucune contestation au contraire; dont vous m'obligerez d'y insister aveq vigueur et au reste de tascher à faire vuider le tout aveq la plus grande promptitude que pourrez, puis-qu'en estes en si bon chemin. J'attendray en impatience à quoy vous en serez venu au prochain ordinaire et tousjours vous tesmoigneray mes ressentiments de ces bons offices comme estant, etc.

[1] LETTRE DCXXXVI.

M. de Zuylichem à M. de Heenvliet. Même sujet.

Monsieur. S. A. vous faict ceste dépesche expressément, par ce qu'il luy semble que vous ne pressez pas assez l'argument *ab impossibili*, sur l'article des cérémonies: qui est dit-elle, aussi loing de son pouvoir que, par exemple, il seroit de celuy de m^r^ le comte d'Arondel

[1] *Copie de la main de M. de Zuylichem.*

d'introduire des nouveautés de religion en Angleterre, où yl n'y a que le Roy de souverain, et quelle impertinence seroit ce donc d'aller promettre des choses qu'on n'est pas capable en aucune sorte de prester[1]? et pourquoy le Roy voudroit-il demander ce non faisable, tesmoignant d'ailleurs tant de bonne volonté à l'achévement du traicté?

Par ceste occasion je veux, et du sceu de S. A., vous instruire d'un argument très-valide qui se peut tirer contre l'introduction des cérémonies du 7e article des constitutions et canons ecclésiastiques, que le Roy mesme a faict publier de ceste année; le dit article, qui concerne des *ritus* et cérémonies d'Eglise, les déclarant à diverses reprises indifférentes, et dont ceux qui en usent ne doibvent mespriser ceux qui n'en usent pas, ni réciproquement ceux qui n'en usent pas, ceux qui en usent; suivant la règle de l'Apostre que ce texte mesme allégue. Faictes-vous traduire tout l'article, et vous y trouverez tout plein de passages qui vous serviront d'excellentes réfutations sur ces instances.

J'escris en haste et ne puis plus, parcequ'un bateau qui emportera ceste dépesche, est prest à descendre avecq un convoy exprès. Je vous baise les mains et demeure, etc.

[2] LETTRE DCXXXVII.

Le Prince d'Orange à M. de Heenvliet. Même sujet.

S. A. au Sr de Heenvliet de Grave, le 6 de sept. 1640.

Monsieur. Avant que recevoir la présente, vous aurez, j'espère, veu par ma dernière du premier de ce mois, les considérations que j'ay trouvé nécessaire de vous y réitérer, sur les instances que je voyoy qu'on persistoit à vous faire en ce qui est de ces deux articles principaulx, du transport et de la cérémonie d'Église. Du depuis vostre lettre du 24 d'aoust me faisant cognoistre

[1] tenir (*lat.* praestare.) [2] *de la main de M. de Zuylichem.*

que cela ne cesse point, mais qu'on vous en presse de plus en plus, je vous en fay encor ce mot exprès, pour vous recommander de prendre bien esgard à mes dites dernières considérations, et nommément à celles qui touchent la dite cérémonie, afin de faire une fois pour toutes comprendre, et à leurs Majestés et particulièrement à Mr Vane, qu'en somme ce qu'on me demande m'est entièrement impossible, comme n'ayant rien du monde à dire au faict de la souveraineté de l'Estat, à moins de quoy je ne sçauroy songer à introduire des nouveautez en ses Églises et par conséquent me sçauray bien garder de promettre à un Roy ce que tout le monde cognoist estre hors de mon pouvoir de prester et accomplir; dont c'est chose inutile et superflue d'en faire plus aucune mention.

Pour ce qui est du transport, voyant que le Roy faict scrupule de s'y obliger par les articles du traicté, il me semble qu'il n'y auroit point de mal à en obtenir son adveu, par un acte secret et séparé et duquel il ne seroit point faict ouverture aveq le dit traicté, de sorte qu'il ne serviroit que d'autant plus d'asseurance des intentions de S. M. pour le dit transport; auquel, si pour toute instance (que vous ne devez laisser d'en faire tousjours) le Roy ne veult entendre pour les mois de l'automne prochain, qui toutefois seroyent assez propres pour le passage de la mer, il faudroit mettre peine à le luy faire aggréer au moins pour le printemps de l'année qui vient, et ce, comme j'ay dit, par acte séparé, s'il ne se peut par le traicté mesmes, en quoy cependant je ne voy pas que, prenant près de six mois de remise, on auroit subject de faire grande difficulté. C'est ce que j'ay estimé vous debvoir encor dire par cest ordinaire, attendant qu'à mesure qu'il en viendra, vous prendrez la peine de me tenir adverti de toutes vos rencontres, qui m'en recosnoistray vostre obligé et tousjours seray, etc.

[1] LETTRE DCXXXVIII.

M. de Zuylichem à M. de Heenvliet. Même sujet.

Moy au Sr de Heenvliet, avec la dépêche du 6 de sept. 1640 de Grave.

Monsieur. Je vous prie de bien avoir esgard au contenu de la présente. S. A. ne se peut assez esbahir comme, persistant à prier seulement le Roy de passer l'article de la cérémonie, il semble que vous oubliez le seul argument qui peut tout renverser, qui est *l'impossible.* Car encor, si S. A. promettoit la ville d'Amsterdam au marché, seroit-ce pas chose ridicule, n'en pouvant non plus disposer que vous ou moy? Adieu, je suis, etc.

LETTRE DCXXXIX.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Il recevra volontiers les ambassadeurs.

Mon Cousin. Ayant receu vostre lettre et dans ycelle des témoygnages de l'affection que vous me portés, de quoy je suis sy sensible que je vous feray voir dans les occasions par les efects des asseurances de la mienne, et pour l'affaire de quoy vous me remetés au Sr Hemveliet [2], jé commandé à mon secrétaire Vane de vous en randre reponce plus au long; s'est pourquoy je vous diray seulement en générall que vous pouvez tousjours envoyer vos ambassadeurs et que je ne doute que je ne leur donne contentement, désirant vous faire voire l'estime que j'ay de vous par cela et par toute autre chose, afin que vous ne puissiez douter que je suis véritablement, mon cousin,

vostre très-affectionné cousin

CHARLES R.

Whythall, ce 17 de nov. 1640.

[1] *copie autographe.* [2] Heenvliet.

LETTRE DCXL.

Le secrétaire d'État Vane au Prince d'Orange. Même sujet.

Monsieur. Celle de vostre Altesse du quinzième présent je receu par le porteur macredy[1] dernier au soir, entre dix et onze; le lendemain au matin jé présenté la vostre au Roy et celle de madame la Princesse à la Royne, léquelles furent receues de leurs Majestés avec joye singulière et contentement. Hier après-disné le conseil s'assembla, le Roy présent, où S. M. déclara à eux le contenu de vostre dépêche et sa résolution touchant l'aliance; laquelle fust receue et approuvée par un applaudissement universel, et vostre Altesse se peult asseurez de mesme du Royaume, sitost que l'affaire sera sceue; le Roy est si empêché par le présent dans ses affaires domestiques qu'il m'a comendé de faire ses baise-mains à elle, et de l'excuser en ce qu'il n'a pas escrit par cet exprès, et de vous dire que vos ambassadeurs ne sçauront pas arriver si tost qu'ils seront le bien venuz. Au reste tout qui touche ceste affaire va au souhait et je ne doubte pas, néantmoins[2] tous les attaques que sont faictes contre les ministres et le ministère, que le Roy et son Parlement s'accorderont et que la conclusion en sera pour son bien, celuy des ses Royaumes et du public, lequel le grand Dieu le veuille, et alors je seray tant plus capable de servir V. A., comme je me suis [advoué] à jamais, Monsieur,

de V. A. le très-humble, très-obéyssant,
et très-fidèle serviteur,

H. VANE.

A Whitehal, ce 11 du décembre
nostre stile 1640.

[1] mercredi. [2] malgré.

[1] N°. DCXLa.

Instruction du Sieur de Beverweert[2]*, s'en allant de la part du Prince d'Orange vers le Roi de France, pour communiquer le projet de mariage du jeune Prince.*

—

Le sieur de Beverweert entreprenant ce voiage, usera de la plus grande diligence qu'il luy sera possible, et estant descendu en France, prendra aussytost la poste vers la Cour et, s'il se desbarque à Calais, saluera de la part de son Altesse le sieur conte de [Charvost], s'il est sur son gouvernement, et prendra langue[3] de luy du lieu où il pourra trouver le Roy et Mr le Cardinal-duc de Richelieu.

Arrivé qu'il sera en Cour, fera incontinent advertir le dit seigneur Cardinal-Duc de sa venue et demander son heure, pour délivrer à S. É. sa lettre et luy exposer sa charge. A l'audience, après les compliments faicts au nom de leurs Altesses, dira avoir esté dépéché par S. A. avec ordre exprès de s'adresser immédiatement à S. É. et d'apprendre d'elle l'ordre qu'il aura à tenir, pour bien et deuement se décharger de sa commission envers S. M. et la Royne.

Laquelle consiste toutte à donner véritable information à S. M. et à S. É. de tout ce qui s'est passé au pourparlé du mariage entre une des Princesses d'Angleterre et le Prince Guillaume, fils unique de S. A.

Et pour commencer par en esclaircir S. É. et pour en prendre ses advis sur son ultérieure conduitte, pour preuve de l'entière confience que S. A. prend en son amitié, luy représentera que, passé environ deux ans, il auroit esté faicte en gros une proposition à S. A. de penser encor de son vivant à donner femme à son fils, et que se trouvant trois jeunes Princesses, qu'il ne seroit hors de pro-

[1] *De la main du Sr de Sommelsdyck.*

[2] Louis de Nassau, Seigneur de la Lecq, de Beverweert, et d'Odyck, fils naturel du Prince Maurice.

[3] s'informera.

pos, d'en faire sonder là-dessus les inclinations du Roy et de la Royne de la Grande-Bretaigne.

Et luy ayant ensuitte esté rapporté y avoir espérance que leurs Maj. pourroyent entendre à telle alliance, elle auroit envoyé un gentilhomme [1], pour connoistre sur les lieux et de leurs Majestez mesmes, s'il estoit besoin, l'apparence du progrès et succès de telle espérance, et aussy d'en apprendre de loin les conditions.

Après trois voiages consécutifs, auroit iceluy gentilhomme rapporté lettres de leurs Majestez, par lesquelles elles déclarent avoir aggréable la proposition du mariage et d'y voulloir entendre aux conditions portées en un project de contract.

Lesquelles veues et considérées par sa dite A. et trouvées assez équitables, auroit réciproquement faict respondre à leurs Majestez de recevoir cette alliance à très-grand honneur et d'en approuver les conditions et le project du traicté, avec supplication d'en accélérer, le plustost qu'il se pourra, la conclusion et célébration.

A quoy leurs Majestez, désirans donner acheminement à l'affaire et contentement à S. A., luy auroyent faict l'honneur de luy mander, par leurs dernières lettres sur ce subject, qu'il sera très à propos d'envoyer des Ambassadeurs vers elles, avec charge et pouvoir de faire la recerche et la demande de la dite alliance de mariage en forme, pour, cela faict, passer immédiatement après à la conclusion et signature du contract, attendu que de part et d'autre on estoit desjà comme d'accord des conditions d'iceluy.

Cette résolution finale estant donq venue, S. A. en donna dès l'heure connaissance à Messieurs les Estats, lesquels, pour le respect et l'affection qu'ils ont à la maison de S. A., l'ont receue avec un indicible applaudissement, puisque c'est un premier acheminement à la lignée qu'ilz souhaittent ardemment, pour la sçavoir nécessaire à leur bien et au maintien de la maison de S. A., et ont

[1] Heenvliet.

iceux Seigneurs Estats, pour tesmoigner leur joye, voullu prendre leur part de cette action, en envoyant leurs ambassadeurs avec ceux de S. A., pour passer en Angleterre, y faire la recerche, et d'en passer le contract.

Ont aussy les dits Seigneurs et S. A., pour rendre le respect qu'ils portent à S. M., donné part au sieur de la Tuylerie, son ambassadeur, tant de l'estat et apparence du dit mariage, que de la résolution d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre, pour achever et mettre la dernière main à l'affaire.

Mais comme S. A. désire s'entretenir en l'honneur de la confience de S. M. par une véritable et naifve information de ce qui s'est passé en cette négotiation, sans en rien réserver, déclarera iceluy sieur de Beverweert à S. É. sincèrement et de bonne foy, que le discours cy-dessus est la vraye histoire de tout ce qui a esté faict et traicté en Angleterre; mesmes que par cette alliance elle a eu sa principale visée à establir sa maison par l'espérance d'une prochaine lignée, ne se voyant qu'un fils unique, en un aage encor assez tendre, maïs près de venir; que Sa dite A. désireroit de tout son coeur que cette convention, qu'elle répute à un grand et solide bonheur, peust servir d'occasion, planche et moyen pour avantager la cause commune, par un contrepoix aux ambitions et usurpations d'Espagne, surquoy S. A. sera tousjours bien ayse d'entendre les ouvertures que S. É. luy en voudra faire.

Pourra donq dire le dit sieur de Beverweert, laissant cette généralité, qu'en tout le traicté il ne s'est parlé que des conditions du mariage, comme du dot, douaire, de la transportation de la Princesse, de son train, demeure, éducation et des choses semblables, sans y mesler un seul point concernant le publicq, de manière que cette convention est purement particulière et de personne à personne, dont il peut donner entière asseurance sur la parolle de S. A.

Cette déduction faicte, demandera d'estre introduict par S. É. auprès du Roy, afin de faire la révérence à

S. M. au nom de S. A. et, en luy exposant sa créance, luy représenter le vray but et fin où tend le mariage de son fils avec la Princesse d'Angleterre, dont, pour l'honneur de sa proximité et pour le désir de laisser S. M. bien esclarcye et satisfaicte de ses intentions, aussy bien que de ses actions, il auroit esté dépesché sans entremise ny délay. Adjoustera qu'il a pareillement lettre à la Royne, mais qu'il a commandement exprès de suivre en et par tout l'advis de S. É., lequel il le suppliera de luy départir, mesmement jusques où il pourra s'avancer en la communication de cet affaire.

Sy M[r] le Cardinal-duc vient à luy demander quelle autre charge il a de S. A. et s'il n'a quelque pouvoir pour traicter de la prochaine campagne, il taschera de s'en excuser au mieux qu'il pourra, comme surprins et ayant esté précipité en cette commission; que d'ailleurs il a laissé Messieurs les Estats tousjours après à redresser l'estat de leurs finances, en quoy il estime qu'ils ont bon besoin d'estre secourrus d'une libérale ayde par S. M. Entrant plus avant en discours, mais comme de soy-mesme, sans en avoir commission, se conjouyra par occasion avec luy de la grande victoire en la prinse d'Arras, où a paru la puissance et la prudente conduitte esgalement, recommandera aussy de fomenter le remuement de Catteloigne, et taschera de laisser S. É. en la persuasion d'une immuable affection de S. A. à tenir de sa part les volontez unies, comme sont les intérests, sans donner lieu à jalousie, ny a séparation.

Et ayant achevé avec le Roy, la Royne et S. É. le dit sieur de Beverweert hastera aussitost son retour par deçà, pour rendre conte à S. A. de sa négotiation et rencontres.

Faict à la Haye, ce 20 de décembre 1640.

Le Prince Fréderic-Henri écrivit à M. de Liere, seigneur d'Oosterwyk, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris: „J'envoye le sieur de Beverweert au Roy, sur une occasion qu'il vous dira et

sy en l'exécution d'icelle il peut avoir besoin de vostre adresse et faveur, vous me ferez plaisir de l'en ayder, lequel je reconnoistray volontiers en votre endroict, quand m'en voudrez requérir. Cependant je seray bien ayse d'estre informé par fois de vous, et de son arrivée et du jugement qui se fera par delà du subject et progrès de sa commission, me remettant du surplus à la suffisance et créance du dit sieur de Beverweert."

† N°. DCXL$_b$.

Mémoire de la part de l'Électeur Palatin pour les Ambassadeurs du Prince d'Orange et des Provinces-Unies en Angleterre.

*** D'après l'invitation du Roi d'Angleterre (lettre 639), le Prince d'Orange ayant donné connoissance aux États-Généraux du projet de mariage, ceux-ci de concert avec S. A., envoyèrent en députation solennelle à Londres le Sr de Brederode[1], Mr. de Sommelsdyck et Mr. Heenvliet, auxquels devoit se joindre Mr. Joachimi, l'ambassadeur ordinaire, afin de faire la demande officielle.

L'Électeur Palatin désiroit profiter de cette ambassade pour les intérêts de sa Maison.

Le Roy de la Grande Bretagne a cy-devant requis le Roy de Denemarc de contribuer ses meilleurs offices pour aider à obtenir la restitution de ce qui appartient à la maison Électorale Palatine, à quoy le Roy de Denemarc se monstrant prompt et volontaire, principalement à l'occasion de la présente Diète de Ratisbone, a offert à diverses fois son entremise pour moyenner un accommodement amiable.

Le Duc de Bavière, après un assez long entreject de difficultez et d'exceptions, a enfin déclaré estre content d'entrer avec ladite maison en un traitté particulier, et d'y admettre l'entremise du Roy de Denemarc conjoinctement avec celle du Collège Électoral. Et le Roy de Hongrie (qui du commencement vouloit à toute reste renvoyer l'affaire à Couloigne) donnant lieu aux instances

[1] Jean Wolfert de Bréderode, (1599—1656) membre de l'ordre équestre de Hollande, époux de la comtesse Anne de Nassau-Siegen et en secondes nôces de la comtesse Louise de Solms, soeur de la Princesse d'Orange.

du Roy de Denemarc, a non seulement consenti tant audit traitté particulier qu'à ladite entremise, mais a aussy appointé le 4/14 de mars prochain et nommé la ville de Ratisbone pour ce subject, promettant de départir et envoyer au Roy de Denemarc un saufconduit, pour celuy ou ceux que son Altesse Élect. Pal. y voudra employer.

Or encores qu'il soit très-difficile de recognoistre au vray le but et les intentions tant du Roy de Hongrie que du Duc de Bavière, lesquelles par toutes les actions et menées précédentes ne peuvent estre que fort suspectes à sa dite Altesse, quelque beau semblant qu'ils facent par dehors pour éviter le blasme d'estre en obstacle au restablissement de la paix en l'Empire, si est-ce que sa dite Altesse, pour ne point encourir le reproche de rejetter les voyes de douceur, et pour prévenir que, sous un tel prétexte, on ne passe à quelque préjudiciable conclusion contre elle, a pareillement déclaré estre preste de condescendre à un traitté particulier, et a quant et quant prié par ses lettres les Électeurs, Princes et États de l'Empire de favoriser et avancer la négotiation du Roy de Denemarc, exhorter sérieusement et disposer à ladite restitution ceux de qui elle dépend et de la faire comprendre dans l'amnestie de l'Empire, leur remonstrant que sans icelle l'Empire ne se peut promettre aucune paix ferme et asseurée.

Mais d'autant qu'il n'est pas vraysemblable que le Roy de Hongrie et le Duc de Bavière, qui ont un si grand avantage en main, se laissent si facilement fleschir à faire une restitution équitable, honorable et tolérable, s'ils n'y sont poussez par quelque puissant ressort extérieur; veu que jusques icy ils ont bien fait paroistre qu'ils cerchoient plustost de se maintenir en leur usurpation que de rendre ce qu'ils tiennent, sadite Altesse a supplié le Roy de la Grande-Bretagne qu'il luy plaise en cette occasion de la Diète générale de Ratisbone, et en la conjuncture présente, où on espère une heureuse pacification en ses Royaumes, de luy donner une prompte assistance d'hommes

et d'argent, afin que sa dite Altesse se puisse rendre considérable en l'Empire et se joindre avec les armées confédérées et que, par ce moyen, S. M. face veoir au monde, spécialement aux Électeurs, Princes et Estats de l'Empire, sur tout au Duc de Bavière, que S. M. ne veut pas abandonner une si juste cause, ains qu'elle entend que sa dite Altesse son nepveu soit remis, avec des conditions raisonnables et honorables, en ce qui luy appartient de droit divin et humain.

C'est pourquoy sa dite Altesse Électorale prie et requiert messieurs les Ambassadeurs très-affectueusement de seconder ses instances envers le Roy de la Grande-Bretagne, et de contribuer leurs bons offices, leur industrie et crédit, pour disposer S. M. à la dite prompte assistance d'hommes et d'argent, sans laquelle on ne peut espérer la dite restitution. A l'effect de quoy il plaira à messieurs les Ambassadeurs non seulement d'entendre du chevallier Cave, agent de sa dite Altesse à Londres, combien avant il a porté les dites instances (dont il a charge de les informer plus particulièrement) mais aussy de considérer premièrement, que la haine que la maison d'Austriche et d'Espagne porte à la dite maison Électorale Palatine, et le mal qu'elle luy a fait souffrir, provient la pluspart de ce que la dite maison a en toutes occasions procuré, aidé, et favorisé les avantages et l'accroissement de ces Provinces-Unies; secondement que, aussy longtemps que la dite maison Palatine demeurera dénuée de ces païs, droits et dignités, ces dites Provinces ne pourront attendre aucune faveur ni assistance de l'Empire, ains plutost toutes sortes de traverses et de malvueillance, veu que le parti catholique-romain retenant la pluralité des suffrages au collège électoral, et adhérant à la maison d'Austriche, il sera facile à la dite maison d'Austriche d'employer les moyens et les forces de l'Empire contre les dites Provinces, là où au contraire, si la maison Palatine est remise en ces païs et dignités, et par ce moyen l'équilibre remis en l'Empire, les Princes d'Austriche n'au-

ront plus un si grand avantage. Et pour le troisième, que le lien de Religion et d'ancienne amitié oblige les dites Provinces, aussi bien que leur intérest particulier, à continuer, comme elles ont fait louablement jusques icy, de désirer, rechercher et advancer la dite restitution. Tout ce que messieurs les Ambassadeurs feront en cest affaire tant importante obligera grandement sa dite Altesse, et toute sa maison et le recognoistra envers eux et cest Estat.

Fait à la Haye, le 20 de décembre 1640.

[1] † LETTRE DCXLI.

Le Prince d'Orange au Roi de France. Lettre d'introduction pour Mr de Beverweert.

—

Sire. La juste ambition que j'ay de faire approuver mes actions et intentions à V. M. me faict luy dépêcher le sieur de Beverweert, pour luy rendre conte particulier de tout ce qui s'est passé au traicté de mariage projetté d'une des filles du Roy de la Grande-Bretagne avec mon fils, et, comme en cette négotiation je n'ay eu autre visée que d'establir ma maison, au moyen d'une sy notable alliance, à laquelle sa dite Majesté m'a faict l'honneur de donner son consentement, ne s'y estant parlé d'autres choses que des conditions particulières et usitées en pareil cas, je supplye V. M. entendre là-dessus le dit sieur de Beverweert, le voir de bon oeil et l'honorer de vostre faveur et créance, en ce qu'il exposera à V. M. de ma part, d'autant que je l'ay informé de tout, sans rien réserver, espérant que la candeur de sa relation renouvellera vers V. M. la confience que je la supplye de prendre en la sincérité de ma très-humble dévotion au service et à la grandeur de V. M., et sur cette véritable protestation je

[1] *Cette lettre et les quatre suivantes sont des minutes de la main de Mr de Sommelsdyck.*

prie Dieu, Sire, de prospérer les desseins et désirs de V. M. en luy donnant santé et longue vie.

De V. M. très-humble, très-obéyssant, serviteur,

De la Haye, le 21 de décemb. 1640.

† LETTRE DCXLII.

Le Prince d'Orange à la Reine de France. Même sujet.

Madame. J'envoye le sieur de Beverweert, pour de ma part avoir l'honneur de représenter au Roy et à V. M. l'histoire au vray de ce qui a esté projetté entre le Roy de la Grande-Bretagne et moy sur le mariage de l'une de ses filles avec mon fils, dont les conditions sont purement particulières et que de personne à personne; et estimant de mon devoir, pour la proximité dont elle appartient à voz Majestez et pour l'honneur que je me promets de leur bienveillance, de vous en tenir adverties, avec persuasion qu'elles l'aprouveront et en resteront satisfaictes, je vous supplye très-humblement, Madame, d'ouyr là-dessus le dit sieur de Beverweert et luy faire la grâce que d'adjouster foy à ce qu', en vertu de ma créance, il exposera à V. M.; qui sera une nouvelle grâce laquelle, avecq plusieurs autres, m'obligera à prier Dieu, Madame, pour la grandeur et contentement de V. M., désirant au surplus l'honneur de mériter par mes services l'adveu d'estre

de V. M. très-humble, très-obéyssant, serviteur,

De la Haye

† LETTRE DCXLIII.

Le même au Duc d'Orléans. Même sujet.

Monseigneur. Le sieur de Beverweert allant de ma part faire relation au Roy d'un traicté de mariage pro-

jetté entre le Roy de la Grande Bretagne et moy de la Princesse sa fille avec mon filz unique, à cause de la proximité dont elle appartient à S. M. et par le respect que je doibs à la bienveillance de laquelle elle m'honore, j'ay pensé devoir m'avantager de son occasion, pour renouveller à V. A. la déclaration de mon très-humble service et obéyssance, par le mérite desquels j'espère que V. A. me voudra réputer digne de la continuation de son amitié, laquelle sera par moy soigneusement recerchée avec le respect et par les voyes qu'il se doibt, de quoy me remettant sur le dit sieur de Beverweert, que je vous supplye voulloir voir de bon oeil et le croire en ce subject, après vous avoir baisé très-humblement les mains, je supplye le Créateur, Monseigneur, de conserver V. A. en prospérité et longue vie.

De V. A. très-humble, etc.

De la Haye ce...

Mr le frère du Roy.

† LETTRE DCXLIV.

La Princesse d'Orange au Cardinal de Richelieu. Même sujet.

Monsieur. N'ayant point accoustumé de rien déguiser en mes actions envers vostre Ém. avec laquelle j'ay lié une très-estroitte intelligence et à laquelle les intérests et traictés communs nous obligent, j'ay, entre autres démonstrations de ma rondeur, voullu vous adresser le sieur de Beverweert, sur l'occasion du traicté de mariage de mon fils avec la Princesse d'Angleterre, afin de vous donner toutte connoissance de ce dont on y a convenu, désirant que S. M. et vous en demeuriez esclarcis et satisfaictz, pouvant de bonne foy asseurer V. Ém. que le publiq n'y est en aucune sorte meslé, les conditions estans purement particulières, comme le dit sieur de Beverweert vous fera entendre plus par le menu, auquel je vous supplie de donner l'adresse qu'il attend de vostre faveur envers le Roy, le veoir de bon oeil, et de le croire comme moy-

mesmes. Sur ce je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, de vous avoir en sa sainte garde.

De la Haye, etc.

Mr le Cardinal.

† LETTRE DCXLV.

Le Prince d'Orange à M. de Chavigny. Même sujet.

Monsieur. J'ay donné charge au sieur de Beverweert de vous communiquer le subject sur lequel je envoye par delà, espérant que le Roy l'escouttera volontiers et sera satisfaict de mon procédé, auquel il ne se trouve rien qui ne soit particulier. Je vous prie doncq, Monsieur, de l'adresser, l'ouyr et le croire, comme aussy de continuer vos bons offices vers S. M. et S. Ém. au bien de l'union et des bonnes intentions de cet Estat, et pour mon regard pouvez croire que, recerchant l'honneur de la faveur et bienveillance de S. M., je seray tousjours très-ayse de rencontrer quelque occasion à vous tesmoigner l'affection que j'ay de vous faire service, de quoy je vous prie estre asseuré. Sur ce je vous baise humblement les mains, suppliant le Créateur, Monsieur, de vous avoir en sa sainte garde.

Vostre humble et très-affectionné amy à vous faire service,

De la Haye, ce...

Mr de Chavigny, premier Secrétaire d'Estat.

* LETTRE DCXLVI.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Rencontre sur mer.

Monseigneur. Nostre embarquement se fist le jour de l'an, avecq assez d'heur et de facilité, mais le lendemain au point du jour nous fismes, à la hauteur de Nieuport, rencontre de cincq voiles de Dunckercke, sçavoir trois

grands navires et deux frégattes, qui nous attendirent en bon ordre, nous voyans aller droict à eux. Le combat dura [1] heure et demie à coup de canon, d'assez près, et quasi d'abord nostre grand voile avecq la hunnière furent abbatues et les cordages mal menez par tout. Le Vice-admiral print conseil d'aborder l'admiral de Dunckercke, et luy ayant Mr de Brederode dict qu'il feroit mieux de tenir sa route, il respondit que, s'il ne le faisoit, l'autre le feroit, et que c'est un grand avantage de commencer premier; à quoy se rendant le dit sieur de Brederode luy permit de faire ce qu'il penseroit à propos; mais l'admiral le voyant en telle délibération s'en destourna laschement. Nous passâmes doncq au beau milieu et à travers les ennemis, quoyque plus légers que nous à la voile, et voulut encor nostre Vice-admiral retourner pour trouver moyen d'aborder l'admiral des Dunckerkois, si ne l'en eussions empêsché, par cette résolution de poursuivre maintenant sa route et de se contenter de combattre tout ce qu'il trouveroit en opposition. Nous luy devons ce tesmoignage, et à tous ceux de son bord, qu'ils ont faict le devoir de gens de bien. Les ennemis demeurèrent après l'action en corps, hors la portée de nostre canon, tindrent conseil et nous firent ainsi compagnie, bien six ou sept heures de long, nous laissans en quelque doubte de leur retour. Dieu soit loué que ce resveille-matin a passé de la sorte, à la honte des ennemis. Hier, sur les neuf heures du matin, nous descendimes à Dover et sur le soir arrivâmes en cette ville, où la feste de Noël nous arreste jusques à demain, que tirerons païs, pour gaigner la Cour au plustost. Cependant nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. en toutte prospérité, santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéyssants, et très-fidèles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Cantelberg, ce 4e de l'an 1641.

[1] une *semble omis.*

[1] LETTRE DCXLVII.

Les mêmes au même. Arrivée à Londres.

Monseigneur. Vostre A. aura apprins nostre rencontre en mer et la descente à Dover. La feste de Noël et le bagage a depuis retardé quelque peu nostre voyage, mais en fin nous avons sur le midi attaint cette ville, où M. le baron de Cliffort, au pied de la tour, nous a receus au carosse du Roy et conduit avec la cérémonie accoustumée en la maison des ambassadeurs. L'opinion est que nostre audience se pourra assigner au dimanche, et il ne tiendra aucunement à nous d'entamer et d'accélérer nostre commission, pour le succès de laquelle nous reconnaissons palpablement les voeus du peuple, espérans par là la bénédiction de Dieu. Vous n'aurez rien du publiq, pour estre trop nouveau venuz, et ne pensons à propos d'entretenir V. A. des discours de la bassecourt; seulement adjousterons nous que le parlement s'est [renoué] et ne perd point de temps à préparer les affaires. Sur ce nous supplyons le Créateur, Monseigneur, de donner à V. A. en prospérité très-longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissants et très-fidelles serviteurs,

BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN. HEENVLIET.

De Londres, ce 11 de janvier 1641.

* LETTRE DCXLVIII.

Les mêmes au même. Révolte du Portugal.

Monseigneur! Le vice-admiral nous ayant tenu compagnie jusques en cette ville à nostre instance, pendant qu'on estoit après à caléfater son navire aux Duns, lequel en avoit bon besoin, nous l'avons licentié avec ce tesmoignage qu'il s'est dignement et courageusement porté

[1] *De la main de Mr de Sommelsdyck.*

en la conduitte de nostre transport, et osons faire là-dessus une nouvelle supplication à V. A. de luy voulloir ordonner de faire escorte à une bonne partie de nostre bagage, demeuré à Rotterdam, pour y avoir esté prins aux glaces. Ce sont des carosses, des chevaux et la pluspart de nos provisions, dont le deffaut nous incommode et par cette grâce V. A. nous en peut relever. Nostre audience est assignée par le Roy au 16, pour la rendre plus célèbre, en la grande salle, par la feste des Roix et le concours du peuple. Il n'a point tenu à nous de gagner là-dessus quelques jours; mais il nous a fallu passer par la volonté de S. M. — M. de Hapton, ambassadeur de S. M. en Espagne, a mandé la révolte de tout le Portugal, par l'élection et couronnement du duc de Bragance; qu'il n'y a qu'un chasteau près de Lisbone qui tient pour le Roy d'Espagne; que madame de Savoye, régente, a esté renvoyée en un monastère et le secrétaire d'estat près d'elle tué, pour avoir crié à la trahison. Les lettres sont du 15 de l'autre mois et les receut S. M. devant-hier. On adjouste que la trame de cette menée, esclattée partout en un mesme jour, auroit duré dix-huict mois, mais que M. le cardinal de Richelieu en auroit eu quelque connoissance. C'est un coup du ciel et une grande merveille en nos jours. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de bénir vos désirs et desseins, en vous donnant santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN. HEENVLIET.

De Londres, ce 13 janvier 1641.

Le 14 janvier le Prince d'Orange écrit: „Messieurs. Hier me furent rendues vos premières lettres, par lesquelles j'ay esté bien ayse de veoir quel a esté le succès de vostre passage et desbarquement en Angleterre, depuis ce qui s'estoit passé à la rencontre des vaisseaux de Dunckerke. J'espère que bientost après vous serez arrivé à Londres et mesmes que pourrez estre entrés en af-

faire sur ce subject du traité. Il me tardera d'en avoir advis à la première arrivée, comme tousjours de vous pouvoir tesmoigner par mes services que je suis etc." († MS.)

LETTRE DCXLIX.

Les mêmes au même. Audience publique.

Monseigneur. Devant-hier fut nostre première audience publique en la grande sale [1], avec les solemnités en tel cas accoustumées. Les Seigneurs y estoyent à costé de la main droitte du Roy et les dames rangées en haye à la gauche de la Royne et au bout leurs Majestez mesmes, montées de deux ou trois marches plus haut, accompagnées de madame Marie, leur fille aisnée. Nostre proposition faicte, le Roy rendit bonne et courte responce, nommément en ces mots: que cette ambassade luy estoit fort agréable, qu'il aymoit Mess. les Estats et V. A., que le connoistrions par le bon traictement qui nous sera faict. La Royne en dit autant au regard de voz A. A., en y adjoustant qu'elle le vouloit faire plus par effet qu'en parolles. La privée audience nous est appointée pour ce jourdhuy à une heure; c'est pour entrer en matière et, s'il nous reste tant soit peu de temps avant que l'ordinaire parte, vous en sçaurez le succès. Nous avons commencé les visites actives et passives, et reconnu à touttes une fort grand joye de l'alliance, mais en nous destinant l'aisnée, plus sortable à cause de son aage et pour servir au temps, en retranchant l'espérance à l'Espagnol, qui semble estre en exécration à tous. Le parlement va tousjours son train et remue assez de choses, afin de n'y retourner souvent, et se prennent sans autre esgard à ceux qu'ils tiennent pour autheurs de la dissention entre le Roy et son peuple. S. M. jusques icy les laisse faire et nous nous contentons de voir les choses de loin, pour pousser nostre alliance, qui est nostre seule charge. Monseigneur,

[1] salle.

nous prions Dieu de la bénir à vostre contentement et de donner à V. A. santé et prospérité.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 18 janvier 1641.

* LETTRE DCL.

Les mêmes au même. Audience particulière.

—

Monseigneur! Nous revenons de l'audience privée du Roy et le temps nous défaillant pour la coucher toutte en ses propositions et responces, V. A. est suppliée de trouver bon que luy marquions ce qui est de plus essentiel; la rencontre de S. M. ayant esté tant favorable et meslée de si grands apparences que nous osons quasi en inférer vostre plénier contentement. D'entrée S. M. tesmoigna d'estre fort satisfaicte de nostre venue et recherche de son alliance; qu'elle en avoit traitté avecq V. A. par M. de Heenvliet, et qu'estiez demeurée contente de sa fille puisnée, combien qu'il eut assez souvent esté faict instance pour l'aisnée, et comme il luy fust là-dessus représenté que vous vous en contentiés encor, voire le feriez de celle qui seroit encor à naistre, pourveu qu'eussiez l'honneur de son alliance, mais que messeigneurs les Estats, considérants la disparité de l'aage et vostre maison réduicte à l'espérance d'un fils unique, supplioyent S. M. d'asseurer l'Estat et la maison ensemble, en nous ottroyant la Princesse aisnée, sa repartie en soubsriant a esté qu'il avoit vingt et huict ans et la reine point encor dix-huict, quand ils se marièrent ensemble et, prévenant la solution que luy en allions donner, demandoit que luy laissassions quelque temps pour y penser, se trouvant surpris de cette nouvelle demande; non, qu'il estime sa fille aisnée trop bonne pour le fils de M. le Prince d'Orange, et là-dessus, comme s'il eust voulu changer de propos, conti-

nuant: „Il faut que je die, Messieurs," disoit S. M. „que ces jours passés ma jeune fille, voyant son pourtraict et demandée ce que luy en sembloit et si elle en voudroit bien, respondit que il luy sembloit fort joly et beau, mais que, s'il n'en vient de meilleur, qu'il sera pour sa soeur aisnée." — Or, Monseigneur, comme nous représentions qu'il n'y avoit rien de meilleur à attendre et après les trois Roix [1], que l'alliance avec V. A. est véritablement la plus considérable pour l'Angleterre et qui peut donner plus de seureté aux Princes par l'exclusion de l'Espagne, S. M. a retourné à dire qu'il y a trois filz [2], par conséquent rien plus à espérer ny à craindre, que dans [3] lundy elle nous nommeroit nos commissaires pour achever l'affaire, et ne traitteroit point le filz de V. A. à la façon dont l'Espagne l'avoit traité, en le traînant huict ans, mais qu'il en voulloit faire une fin; nous permit en outre de voir à nostre volonté messeigneurs les princes et mesdames les princesses, ce que pensons faire demain après l'audience de la Reine, laquelle nous est assignée pour les deux heures. C'est, Monseigneur, ce qu'à la haste nous adjoustons à celle du matin, et V. A. en peut faire le jugement qu'une si familière déclaration mérite. Au moins pensons-nous avoir gaigné un grand point, qu'au lieu de se tenir au traicté, S. M. nous ayt demandé du temps pour s'aviser sur le changement. De temps en temps V. A. sera informée de nos progrès jusques à l'achèvement de l'oeuvre, que nous supplions le Créateur de bénir et de donner à V. A., Monseigneur, la bénédiction sur vos désirs et à nous, de vous servir utilement.

De V. A., très-humbles, très-obéissants
et très-fidèles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 18 janvier 1641.

[1] De France, d'Espagne, et de Danemarck.
[2] Le Prince de Galles, le Duc d'York, et le Comte de Glocester, né en 1640. [3] dès (?)

LETTRE DCLI.

Le Prince d'Orange à M. de Beverweert. Il demeure fidèle aux intérêts de la France.

—

Monsieur. Je me suis tousjours bien doubté des objections que, par vostre première lettre du 12 de ce mois, vous me dites vous avoir esté faictes d'abord par M[r] de Chavigny; mais comme vostre instruction porte très-véritablement que c'est icy une alliance de personne à personne et tout à faict particulière, sans que les intérests de l'Estat y soyent aucunement meslés, vous m'obligerez d'insister tousjours fortement là-dessus et d'en donner toute asseurance au Roy et à monsieur le Cardinal, quand vous aurez l'honneur de les veoir, et que, pour mon regard, je continue tousjours dans les mesmes inclinations pour la France et dans le mesme zèle au service de S. M. dont j'ay tâché jusques à présent de luy rendre preuve par mon très-humble service, comme, s'il plaist à Dieu, je le feray encor paroistre ceste année, quand l'armée de cest Estat viendra à se mettre en campagne. Surquoy, en attendant de vos nouvelles ultérieures, je demeure, Monsieur, etc.

Le 21 janvier 1641.

* LETTRE DCLII.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Conférence avec les Commissaires du Roi.

—

Monseigneur. En la postérieure des nostres du 18, V. A. aura veu la response du Roy à nostre demande de sa fille aisnée. La Royne nous tint le lendemain à peu près mesme langage, d'en vouloir parler au Roy et nous y favoriser, et en demeurons encor là. Depuis nous avons veu les Princes et Princesses à divers jours. L'aisnée est haute, droitte et tantost preste; à nostre advis, le vray et seul faict de monseigneur le Prince Guillaume, et à luy destinée généralement de tous, que grands, que pe-

tits, mais il nous fault attendre qu'en diront leurs Majestez, que nous tascherons de gaigner par des raisons qui font pour nous, les tenants desjà esbranlées à nous en contenter. Nos commissaires furent dès le 20 nommés, sçavoir messieurs le grand-thrésorier[1] (aussi évesque de cette ville), marquis de Hamilton, comtes d'Arondel, de Northumberlant, d'Hollande, et secrétaire Vane, lesquels dès le lendemain nous firent sommer de nous trouver le mardy 22 à quatre heures en la chambre du conseil, pour entrer en affaire. Le haut bout de la table nous fut cédé et prirent leur place aux deux costés de nous, excepté Mr le conte de Northumberlant, que la fièvre empêcha de s'y trouver. Nostre commission fut leue par Mr Vane selon la coustume, puisque le traité est fondé sur icelle; après la lecture et quelques propos entrejettés, messieurs les Commissaires demandèrent à se retirer quelque peu en une chambre de costé, pour aviser, et y demeurèrent une bonne espace et rentrez nous dirent par Mr Vane d'avoir remarqué qu'en la commission il n'est faicte aucune mention expresse de traitter une alliance d'Estat, ce qui est néantmoins l'intention de S. M. en faisant celle du mariage, croyant que ce fust aussi le désir de messeigneurs les Estats; à cela leur fut reparti que la commission nous authorise pour l'une et l'autre action, en termes clairs et exprès, pour recevoir les ouvertures que S. M. vouldra proposer et d'en traitter, soubs la parole de nos supérieurs de tenir pour valide et stable tout ce qu'en l'une et l'autre rencontre aura esté négotié par nous, et, pour les en esclaircir mieux, furent priés de se ressouvenir qu'au précédent passage du sieur de Sommelsdyck, luy et le sieur Joachimi avoient présenté au Roy, par l'entremise de Mr le conte d'Hollande, un escrit proposant quattre sortes de traitté, pour en choisir celle qui seroit plus sortable au temps et à ses affaires; que S. M. jusques ores ne s'est encor déclarée, que c'est doncq là-dessus que font réflection les mots de nostre pouvoir, pour entendre les propositions de

[1] Juxon.

S. M., attendu que la précédente négotiation est demeurée imparfaicte du costé de S. M. et nostre pouvoir en son entier, auquel il est parlé bien expressément de convenir de telle alliance que S. M. aggréera sur le pied et forme de nostre dict escrit, toutesfois que le ferions redresser en termes plus exprès et forts à leur volonté. Cette responce les contenta, d'autant que M[r] le conte d'Hollande avoua et attesta les choses estre passées comme les représentions, mais nos propositions ayant esté esgarées par l'absence de M. de Windebanc qui les gardoit, ils nous prièrent de leur faire avoir pour le lendemain au matin copie de nos deux pouvoirs et du dit escrit, afin de faire rapport au Roy et de rentrer aussytost en besoingne avec nous, pour conclurre ensemble une bonne et ferme alliance. L'un et l'autre leur fut porté hier. Toutesfois avant que de nous séparer, considérants qu'ilz tendoyent à faire commencer nostre négotiation par un traicté d'Es tat, nous les conjurâmes fort sérieusement de faire précéder celui du mariage, comme plus pressé, à cause de la comparition personnelle de monseigneur le Prince Guillaume, à laquelle S. M. l'a obligé; qu'il y reste si peu à vuider, que dans une session ou deux tout peut estre achevé, comme M[r] Vane sçavoit trop mieux, qui auroit manié et reiglé les principaulx articles entre S. M. et V. A.; que nostre venue estoit pour la recherche et la forme; cela faict, que rien ne nous retardera plus à entreprendre l'alliance désirée de part et d'autre, s'il plaist à S. M. nous faire l'honneur de nous en dire sa volonté. C'est, Monseigneur, le terme où ce faict est demeuré, et verrons sy, à la prochaine assignation, on nous contentera là-dessus, car il nous semble hors de propos de mettre l'accessoire devant le principal. Hier fut accreu le nombre des commissaires de deux nouveaux, sçavoir de messieurs les contes de Pembroock et de Dorsset. Sur cette rencontre, Monseigneur, V. A. voit qu'on prétend avec le mariage nous engager aussy à un traicté d'Estat. Il est malaisé de préjuger quel, mais avant que d'en venir

là, nous pensons qu'il est nécessaire, s'il est trouvé bon, qu'on nous en authorise, car, comme V. A. sçait, nostre Instruction nous limite dans cette borne d'entendre les ouvertures du Roy et de les consigner à l'Estat. Cependant, pour nous entretenir en la confidence du Roy et de ses ministres, nous faisons démonstration d'avoir le pouvoir et la volonté toutte eschauffée pour en convenir, et serions en mauvaise posture, si on découvroit de la froideur en nous. Il ne sera peut-estre pas difficile de filer quelque peu le temps pour attendre vostre responce. C'est pourquoy nous dépêchons ce porteur exprès, avecq supplication très-humble qu'il soit redépêché à tout vent, pour n'estre laissez à seq, en une occasion qui importe de tant, parmy une nation assez soubçonneuse et défiante. V. A. sçaura mesnager les principaux d'entre les Provinces à petit bruict, de peur que la France n'en prenne ombrage sans cause, pour luy avoir esté dict que ce n'est qu'un traicté de personne à personne. A nostre opinion c'est chose utile et désirable à l'Estat de convenir avecq le Roy et ses Royaumes d'un des quatre traictés spécifiés en l'escrit cy-joinct; mais, en cas de ligue offensive et défensive, il seroit nécessaire d'y faire aussy intervenir la France, pour ne perdre d'un costé autant ou plus que espérons de gaigner de l'autre. La défensive seroit purement à nostre avantage, car estans en guerre nous profiterions le secours à stipuler. Il est toutesfois difficile à croire que le Roy rompe avecq l'Espagne, depuis qu'il a gousté la douceur du commerce, sy le Parlement ne l'engage et luy en fournist les moyens; ce qui est encor loin, puisque le dedans demande d'estre composé et reiglé premièrement. V. A. se souviendra, s'il luy plaist, de faire insérer le nom de monseigneur le Prince Guillaume en la commission de traicter d'alliance, et de la luy faire garder jusques à sa venue, afin qu'il soit nostre chef et par là sans pair et couvert en cette Cour, nous pouvant suffire que, par une lettre au nom de l'Estat, il soit trouvé bon que reprenions les errements du précédent pouvoir du

3 novembre 1639 et de nos présentations faictes ensuitte au Roy le 21 janvier 1640. On nous advertit à l'oreille qu'on nous parlera d'une conjoinction des deux nations en la navigation des Indes occidentales et des intérests de S. A. Élect.; mais sera peut-estre plus expédient de nous tenir à un traitté solide, sans venir à des conventions particulières, qui seroyent pour nous détourner de la grande voye et de plus grande espérance. Nous attendrons donq la loy que V. A. et l'Estat trouveront à propos de nous prescrire. Il n'y a pas grande novelle en cette cour, que la confirmation de celle de Catalogne et de Portugal. Deux navires venus de Cades[1] y adjoustent la prince[2] d'armes du duc de Medina-Sidonia. Icy le Parlement est fort après à contenter les Escossois, et à faire le procès à l'archevesque et au lieutenant d'Yrlande, contre lesquels s'y présentent journellement de grandes imputations. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. en toutte prospérité santé et longue vie.

De V. A., très-humbles, très-obéissants et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOIS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 24 janvier 1641.

A la lettre est joint l'extrait suivant.

„Et pour faire preuve Sire, combien messeigneurs les Estats révèrent de leur costé, l'honneur de l'amitié de V. M. et redoutent d'en estre reculés, ils nous ont donné charge et plein pouvoir de luy déférer le choix de l'une des quatre conditions qui ensuivent, selon la commodité des affaires, assçavoir:

d'une ligue offensive contre le Roy d'Espagne et ses adhérens,

d'une défensive pour la mutuelle garentye contre toutte aggression estrangère à guerre ouverte, perpétuelle ou à temps,

d'une promesse réciproque, tant seulement de ne secourir en aucune façon les ennemis l'un de l'autre,

ou finalement de convenir d'un temps préfix, pour cy-après se trouver ensemble, afin d'aviser quelque expédient et moyen pour

[1] Cadix. [2] prise.

asseurer l'Angleterre et les Provinces-Unies contre les forces et les menées de leurs ennemis."

La souscription porte: „Copie tirée sur la minute d'une proposition donnée à Mr le comte d'Hollande, par les sieurs de Sommelsdycq et Joachimi, ambassadeurs de messeigneurs les Estats-Généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas le $^{21}/_{31}$ de janvier $^{1639}/_{1640}$, pour estre présentée au sérénissime Roy de la Grande-Bretaigne."

[1] † LETTRE DCLIII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Réponse aux lettres 649 *et* 650.

Messieurs. J'ay esté fort content d'apprendre, par vos deux lettres du 18 du courant, le bon accueil que vous avez eu en la solennité de vostre audience publique, mais plus encor de veoir comme à la privée qui a suivi tost après, il a pleu au Roy vous rencontrer par des expressions si favorables et des démonstrations de tant de bonne volonté en mon endroict; lors nommément que vous avez faict l'ouverture touchant madame la Princesse aisnée, et avez représenté pourquoy c'est que vous avez eu ordre d'insister de nouveau sur cet article. Il reste maintenant que dans le [3] jour d'après vos commissaires vous auront esté nommés, de bien poursuivre cette routte sur de si bons commencemens, et pour cet effect me semble qu'il importe de se prévaloir particulièrement des faveurs de la Reine, en taschant de la disposer à ce point, au moyen de quelques audiences ou visites privées, que vous luy pourriez faire en corps ou séparément, selon les occurances, sans négliger l'entremise du Sr Jermin [2], qu'on dit avoir grand crédit auprès de S. M. Je suis bien asseuré que vous n'obmettrez rien de ce qui peut servir à gaigner encor cest article sur l'esprit du Roy, mais pourtant n'ay voulu laisser de vous recommander cet expédient, qui, à mon advis, pourra faciliter de beaucoup l'affaire; vous en

[1] *de la main de Mr de Zuylichem.*

[2] Henri Jermyn, favori de la Reine, plus tard comte de St. Alban's.

userez selon que trouverez les occasions le permettre ou la nécessité le requérir, et m'obligerez de continuer à me tenir adverti de temps en temps de la suite et succès de vostre négociation, comme aussi de me croire véritablement, etc.

28 janvier 1641.

LETTRE DCLIV.

La Reine-mère de France au Prince d'Orange. Assurances de bonne amitié.

Mon Cousin. Ce que vous m'avez escrit du project du mariage d'entre ma nièce la Princesse d'Angleterre et vostre fils me donne telle preuve de vostre continuelle bienveillance que celle que je vous porte ne seroit contente, si je laissois retourner près de vous le S[r] de Beverweert, qui m'a rendu vostre lettre, sans vous tesmoigner combien je me suis satisfaicte de vostre civilité, me promectant qu'il vous dira encores plus particulièrement l'estime que j'en fais. Il me suffira de vous asseurer que je prendray tousjours part à vos heureux succès, aussi véritablement que je suis

vostre bonne cousine,

ANNE.

A St. Germain, ce 29 janvier 1641.
A mon Cousin Monsieur le Prince d'Orange.

* LETTRE DCLV.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Progrès de la négociation.

Monseigneur. Nous vous avons dépesché homme exprès le 29 du mois passé, mais la presse est sy grande au Parlement que n'avançons encor nostre négotiation que

bien lentement, car tous nos commissaires en sont, et ont si peu de temps de reste que souvent on nous paye de remises, encor que reconnoissions à tous une bonne volonté de nous contenter et expédier. Cependant le Roy nous ayant mandé le 29 dudit mois de nous trouver en la chambre de la Roine, S. M. se mit à nous dire en sa présence d'avoir pensé de plus près à la demande qu'au nom de l'Estat et de V. A. luy avions faicte de sa fille aisnée, et que, pour les raisons par nous allé-guées, elle en approuvoit la recherche et desjà la nous accordoit, mais entendoit de faire au mesme temps une alliance d'Estat, sans aucune interruption de besoigne. Après l'acceptation et le remerciement de sy favorable dé-claration, nous nous avançames à désirer que le temps de la transportation de la Princesse fust aussy réglé, afin qu'il ne restast plus rien au traité du mariage que la forme, dont nous pourrions convenir en une seule session; et cela faict, en advertir V. A., pour disposer de la venue de monseigneur le Prince Guillaume; mais la Reine, nous en renvoya aux commissaires, y adjoustant *que leur fille aisnée méritoit bien quelque chose de plus que la jeune.* Ce mot, Monseigneur, est cause qu'avons tant différé à vous donner advis de ce bon succez, attendants de nous en esclaircir à la première conférence, pour sortir V. A. de toutte doute; toutesfois n'avons peu nous entrevoir plustost qu'hier; encor lors si peu et sy superficiellement que ce estoit plustost pour nous entretaster que pour en-foncer la besoigne; seulement nous dirent-ils d'avoir faict rapport au Roy de la qualité de nos deux pouvoirs et de nostre disposition à conclurre une alliance d'Estat avec S. M. et qu'elle s'en contentoit, désirant que les deux traictez allassent ensemble; sur quoy avons remonstré que celuy du mariage doibt précéder, comme jà assez arresté, afin de gaigner temps pour la venue de monseigneur le jeune Prince, et que serons pretz de passer immédiate-ment après à l'alliance; ce qu'ils approuvèrent, soubz cette restriction, que l'un ne tiendroit point, sy l'autre n'en-

suivoit; toutesfois leur ayant esté dict que de cette condition il se peut inférer comme sy on doubtoit de noz intentions, là où une bonne confédération n'est moins désirée de nous que d'eux, qu'il nous sembloit plus à propos, de n'en point parler. puis que rien ne se pouvoit faire sans la signature du Roy, de façon qu'il seroit tousjours en leur pouvoir de haster ou tarder l'affaire selon l'évènement de la négotiation, et en estants tombés d'accord, les articles projettez et concertez entre S. M. et V. A. furent leuz, et leurs variétez notées, qui au fonds revindrent à un seul point, sçavoir celuy du temps quand la Princesse sera conduitte en Hollande; car ilz estimoyent sy peu les cérémonies qui avoyent géhenné quelque temps V. A., qu'ils y passèrent par dessus, et quelques uns jusques à s'avancer de dire que devant trois mois il n'y en auroit peut-estre aussy point en ce Royaume, et sur ce propos messieurs les commissaires s'estant levez (pressez apparemment d'ailleurs) nous promirent de faire ce matin leur rapport au Roy et de nous vouloir dépescher promptement, à laquelle fin espéroient de nous faire avoir de leurs nouvelles encor dans ce jourdhuy, mais avant que partir deux d'entre eux expliquèrent séparément à Mr de Brederode et au sieur de Sommelsdyck ce que voulloyent dire les paroles de la Royne cy-dessus subvirgulées; c'est qu'on prétend que l'Estat (sans toutesfois en charger V. A.) devroit augmenter de quelque chose le douaire de la Princesse, puisqu'à son intercession leurs Majestez avoyent changé la jeune à l'aisnée et héritière, et que S. M. de son costé en feroit un peu accroistre son dot; nostre opinion là-dessus fust qu'il estoit plus seur et honorable de se tenir à ce qui a esté traicté, mesmes sur l'exemple de la Royne Elisabeth [1] précédée que d'un seul frère, que V. A. avoit trop de générosité pour charger l'Estat de son particulier, lequel d'ailleurs aux occasions ne traiteroit moins courtoisement cette Princesse que celles qui ont esté devant elle, attendu sa haute extraction et la singulière

[1] Reine de Bohême.

faveur de leurs Majestez. Or, Monseigneur, nous avons, grâces à Dieu, la parolle du Roy et de la Royne pour l'aynée, et par là sont rompues touttes les prattiques de l'Espagnol en cette Cour; il en faict l'estonné et trouve à dire sur la prudence du Roy pour l'inesgalité des qualitez; on l'en peut excuser, car il perd le jugement, à mesure qu'il s'apperçoit que ces menées luy donnent droict dans la visière. Ce que nous reste maintenant à faire, c'est de raccourcir, le plus que faire se pourra, le temps du transport, en le demandant au printemps, au moins vers la fin de l'esté, comme aussy d'apprendre la volonté de leurs Majestez, quand monseigneur vostre fils aura à passer, puisque sa présence est requise pour la conclusion et publication de son mariage. Avec cela, Monseigneur, il nous faudra penser à l'alliance, et nous en tenir prestz sur les offres faictes au Roy, au précédent voyage du sieur de Sommelsdyck, mais nous ne pouvons croire que S. M. soit encor de quelque temps en estat de se résouldre là-dessus; car la paix ne luy permet de rien faire au désavantage de l'Espagnol; et de rompre brusquement, cela a pareillement ses difficultez. Il est vray que le Parlement s'entendant bien avec S. M. peut changer la face aux affaires; et nous attendrons ce qu'on prétendra de nous; partant il est nécessaire de nous instruire et authoriser, afin que rien ne vienne à clocher de nostre costé. Peut-estre sera-il trouvé bon de V. A. que le pouvoir de l'an passé soit dressé au nom de monseigneur le Prince Guillaume et de nous, pour agir avec nostre assistance; cela luy donneroit qualification et lustre en cette cour, où il mesleroit l'Estat avec l'amour. V. A., s'il luy plaist, y peut penser, mesmes sy on trouve à propos que facions quelque office exprès pour le nouveau Roy de Portugal; c'est le moyen de sonder sy les pensées du Roy tendent à la rupture ou à la continuation de sa paix. C'est, Monseigneur, tout le subject sur lequel nous dépeschons ce porteur, et n'avons aucune nouvelle à mander, si non que le Parlement entreprend de grands réglements, pour

mieux asseurer la religion, ses libertés et privilèges, et à cette fin propose une loy de tenir le Parlement une fois au moins tous les trois ans; le Roy leur laisse faire, et ils ont faict fonds pour payer et remettre en discipline les trois armées, vont régler la qualité et condition de leurs évesques, et avancent le procès criminel de l'archevesque et du lieutenant d'Yrlande. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. prospérité en ses dessains et à sa personne santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissants et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOIS D'AERSSEN. HEENVLIET. JOACHIMI.

De Londres, ce 1 de février 1641.

LETTRE DCLVI.

Le Roi de France au Prince d'Orange. Assurances de bonne amitié.

Mon Cousin. J'ay entendu très-volontiers tout ce que le Sr de Bevrevert[1] m'a représenté de vostre part, touchant le mariage projecté de l'une des Princesses d'Angleterre avec mon cousin le Prince d'Orange vostre fils, surquoy je me remets à luy de vous dire mon sentiment. Vous cognoistrés qu'il est tel que vous sçauriez désirer en cette occasion, selon l'affection que j'ay pour vous et tout ce qui vous regarde, ne doutant point que la vostre vers cette Couronne ne soit tousjours telle que vous l'avez faict paroistre jusques icy. Aussy pouvez-vous vous assurer que j'y ay une très-particulière confiance, comme le dit Sr de Bevrevert vous le pourra confirmer. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, et sa sainte et digne garde.

Escrit à Chantilly, le deuxe février 1641. LOUIS.

A mon Cousin le Prince d'Orange. BOUTHILLIER.

[1] Beverweert.

[1] † LETTRE DCLVII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Il ne faut pas joindre à la négociation du mariage celle d'une alliance entre les États.

Messieurs. Celles que vous m'avez envoyées par cest exprès m'ont apprins la rencontre que vous avez eue à la première entrée de vostre négociation avecq les commissaires du Roy et nommément qu'il semble que leur intention seroit de vous faire traicter une alliance d'Estat quant et celle du mariage, qui est le subject de vostre commission. De quoy ayant communiqué avecq quelques députés de messieurs les Estats, ils ont tous esté d'advis, comme je le suis entièrement aussi, que vous debvez continuer de faire entendre à ces messieurs que ces deux traictez estants de nature si diverse, il convient que le particulier, qui est du mariage, pour lequel vous avez esté envoyez, se vuide et conclue préallablement et à part, et que cela faict, comme il se peut en peu d'heures, toutes choses estant desjà concertées, s'il plaist au Roy d'entrer en un traicté de nouvelle alliance avecq cest Estat, que S. M. pourra faire choix d'une des quatre conditions qui luy furent proposées l'an passé, à ce que, messieurs les Estats advertis là-dessus de ses bonnes intentions, ce traicté là aussi se puisse acheminer et conclurre, comme il se trouvera convenir au bien réciproque des Royaumes de S. M. et de ces provinces. C'est en somme ce qui s'est trouvé à dire sur le subject de la dite rencontre, après quoy, suivant ce que messieurs les Estats mesmes vous en manderont de leur part, je ne puis laisser de vous recommander sérieusement de vouloir fort insister à ce que ces deux traictés ne se confondent en aucune sorte, ains que, demeurants séparés comme ils le sont de faict, il ne soit parlé du dernier que le premier ne soit bien résolu et accompli, quand ce ne seroit que pour prévenir les ombrages que la France, comme vous remarquez, en

[1] *De la main de Mr de Zuylichem.*

pourroit prendre, si on y procédoit au contraire de la notification que luy en a esté faicte par le S[r] de Beverweert, de quoy me reposant à vostre prudence, je vous prie de croire que je suis, etc.

[1] † LETTRE DCLVIII.

Le même aux mêmes. Même sujet.

Messieurs. Incontinent après ma responce faicte à vos dépêches du 24 de janvier, mon halebardier m'a porté celle du premier de ce mois, par laquelle j'apprens avecq beaucoup de contentement comme leurs Majestez ont non seulement aggréé la recerche de Madame leur fille aisnée, mais aussi en mesme temps vous l'ont accordée effectivement, qui estant le comble de se qui se pouvoit désirer en cest affaire, pour la sage et prudente conduitte, duquel je vous remercie très-particulièrement, il reste d'adjouster au plus-tost le temps et autres circonstances du passage, tant de madame la Princesse que de celuy de mon fils en Angleterre, ce que je vous prie de vouloir procurer et avancer autant que faire se pourra. Au reste, bien que je ne me puisse assez louer de ceste très-favorable résolution de leurs Majestez, il me semble que ce que le Roy et de sa part messieurs les Commissaires y ont voulu adjouster, à sçavoir qu'une alliance d'Estat se traicteroit en mesme temps avecq ce mariage, voire que l'un ne tiendroit point si l'autre n'ensuivoit, est une condition par trop dure qu'on veult imposer à un affaire particulière qui n'a point de relation au publicq, et partant me trouve obligé de vous recommander tousjours, comme je viens de faire au long par mes dernières, que ne vueillez cesser de travailler à ce que deux choses tant différentes ne soyent point confondues, mais que le mariage se puisse vuider et conclurre séparément d'avecq toute autre négociation; car, pour ce qui est de l'alliance d'Estat, c'est

[1] *de la main de M. de Zuylichem.*

chose notoire que messieurs les Estats y sont du tout portés, selon ce que vous verrez qu'ils vous en mandent par leurs lettres joinctes à la présente; auxquelles doncq me rapportant, je retourne à vous prier de croire que je me tiens obligé à vous tesmoigner, en recognoissance de si bons debvoirs, que je suis tout véritablement etc.

Ce 5 de février 1641.

[1]† LETTRE DCLIX.

Le même à M. de Beverweert. Il s'étonne qu'il n'ait pas encore vu le Roi de France.

Monsieur. Je trouve assez estrange qu'on ayt tant remis à vous faire veoir le Roy, comme je l'apprens par vos dernières du 26 janvier, et seroy bien d'advis, en cas que l'on continuast de vous trainer, que vous fissiez paroistre d'avoir intention de vous retirer, voire que le fissiez effectivement, comme voyant ne pouvoir avoir l'honneur de faire la révérence à S. M. en suitte de vostre commission, de quoy cependant vous ne debvez vous retenir de bien tesmoigner du ressentiment auprès de tels qui en peuvent faire rapport où il apartient.

Pour ce qui vous a encor esté touché au regard de l'adjustement des desseins de la campagne, je trouve que vous avez très-bien respondu, et en suitte ne debvez cesser de répliquer à ceux qui vous en pourroyent faire nouvelle instance, que vostre commission estant particulière et cest autre affaire publique, il convient s'en adresser au Sr d'Oosterwyck[2], qui a piéçà receu là-dessus les ordres de ses supérieurs, si ce n'est qu'il plaise au Roy de mander les siens pour cest effect à M. de la Tuilerie, son ambassadeur, ou d'envoyer quelqu'autre par deçà, pour en traicter de bouche avecq messieurs les Estats, qui en effect seroyent les plus courtes voyes. Surquoy faisant estat[3] qu'après

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*
[2] M. de Lier ambassadeur de la République à Paris.
[3] *Belgicisme* (staat makende).

avoir veu le Roy il ne restera plus guères qui vous détienne par delà, en attente de vous revoir bientost après, je demeure, etc.

* LETTRE DCLX.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Conférence avec les Commissaires; troubles du Royaume.

Monsieur. Il n'y a sorte de diligence que ne facions valoir à avancer les affaires et à informer V. A. de leur progrès, de quoy nos dépêches du 24 de l'autre et du premier de ce mois, font foy; mais le grand embaras du Parlement faict que ne sçaurions chevir [1] de nos commissaires, qu'à leur bon poinct de loin à loin Devant-hier fust tesnue nostre troisiesme conférence, laquelle V. A. ne s'ennuyera pas, s'il luy plaist, de voir icy r'accourcy. M. Vane, au nom des commissaires là-présents, nous dit que sur leur rapport le Roy avoit consenty de faire marcher le traicté du mariage devant celluy de l'alliance avec l'Estat, à la charge de demeurer entre ses mains jusques au parachèvement de l'autre, promettant d'avancer l'un et l'autre, sans aucun retardement; demanda ensuitte l'ordre que désirions tenir, si on examineroit tout le traicté, ou tant seulement les points en différent, qu'ils avoyent aussy quelques considérations à nous communiquer sur le changement avenu de la jeune Princesse à l'aisnée. A cela fut respondu que le temps nous est cher et s'avance beaucoup pour la venue et le retour de monseigneur le Prince Guillaume, partant qu'ils nous voulussent ayder à sortir de l'affaire, pour lequel estions venus à la sommation de S. M. mesmes, duquel ne pensions rien rester que la conclusion et sa forme; toutesfois, pour n'y plus retourner, qu'il seroit à propos de résumer tout le traicté d'article en article, en costant ceux qui auroyent besoin d'esclarcissement. Cet

[1] jouir.

ordre ayant esté approuvé et suivy, les Commissaires firent distinction au premier article, entre les fiançailles et espousailles, pour se tenir au premier, selon les loix du royaume, qui défendent le mariage des enfans avant l'aage de consentement, qui est de douze ans pour les filles; au second, qui parle du transport, déclarèrent avoir ordre de ne l'accorder qu'après ses douze ans; proposèrent sur les 4e et 6e quelque augmentation de douaire et de menuzplaisirs de la part de l'Estat, en considération du changement de l'aisnée, laquelle, comme héritière, méritoit une plus favorable condition que sa jeune soeur. Sur l'onzième, persistèrent en la proposition du Roy, que les enfans à naistre de ce mariage ne fussent mariés que de l'advis et consentement de S. M. ou des Rois ses successeurs. Leur a esté respondu en mesme ordre, que S. M. en sa lettre à V. A. ne parle que d'un seul point, asçavoir le temps du transport, sur lequel elle réservoit ses considérations pour les nous communiquer à nostre venue, espérant toutesfois de nous en contenter, mais ils repartirent que la ditte lettre estoit générale et point obligatoire, qu'il y estoit survenu un notable changement. Prenans doncq en main le premier article, nous avons tenu bon pour les espousailles, et qu'elles ne seroyent contre les loix, veu que les Princes sont exempts des formalités, pouvant S. M. d'un costé et nous de l'autre stipuler et contracter soubs noz signatures pour les soubs-aagez [1], faire mesmes intervenir le ministre, et les marier par paroles de présent; cela faict, pour lever toutte doute, nous faire consigner immédiatement la Princesse. Sur le second, qu'avions charge de supplier très-humblement S. M. de trouver bon la transportation de la Princesse dans ce printemps, au moins vers la fin de l'esté pour toute préfixion, sans quoy ne trouvions aucune seureté au traicté, à cause des accidents qui sont à craindre et des traverses de ceux qui ne désirent point cette alliance; qu'en telle matière, il n'est rien de tel que d'en convenir secrètement et l'exécuter

[1] mineurs.

promptement; que la Princesse, ayant à vivre avec nous, ne sçauroit mieux employer ses ans inutiles qu'à apprendre la langue et les façons de faire du païs, pour avecque le respect s'y acquérir aussy les coeurs du peuple, au lieu que de sa plus longue demeure par deçà on ne peut attendre qu'un plus vif desplaisir de son départ, à mesure que le jugement rendra sa conversation plus douce et familière. Sur les 4ᵉ et 6ᵉ, que le changement de la Princesse aisnée estoit procédé de la seule et franche courtoisie de leurs Majestez à nostre supplication, sans aucune réserve, qu'il ne seroit honorable au Roy, ny à V. A. de marchander là-dessus, que l'augmentation en tomberoit sur vos coffres, d'autant que ne sauriez trouver bon de voir charger l'Estat de vostre particulier, que S. M. avoit ellemesmes réglé le dot, le douaire et les menuz-plaisirs, à quoy V. A. auroit consenty de plein pied, le voyant fondé de l'exemple de la Royne de Bohême, laquelle n'avoit qu'un seul frère devant elle; qu'il seroit doncq meilleur de laisser ces articles telz qu'ils ont esté concertés, au moins à la discrétion de l'Estat, lequel en temps et lieu sçaura reconnoistre la dignité de cette alliance, ainsi que de sa franche volonté il en a tousjours usé envers les Princesses qui l'ont précédé, mais qu'il auroit peu de grâce de le prétendre par traitté. Sur l'onziesme, concernant les mariages des enfans à naistre de cette alliance, que consentions que le consentement du Roy auroit à y intervenir et que ses successeurs en auroyent connoissance et droict d'en donner leur advis, n'estant raisonnable d'en estendre l'obligation au delà, au préjudice de la liberté des pères. C'est, Monseigneur, tout ce qui s'est passé en cette conférence, s'estant messieurs les Commissaires chargés d'en faire leur rapport au Roy, le plus favorablement que sçaurions désirer et de nous en déclarer sa volonté au premier jour. Il nous desplaist qu'on remet en controverse des choses résolues et que ne pouvons aller plus grand pas, mais nous avons besoin de nous accommoder et à leurs humeurs et à l'estat présent de leurs affaires, que nous

voyons assez intriquées[1] et confuses, par ce que les imprudents conseilz du passé, qui tendoyent d'obtenir plusieurs choses de haute lucte, ont bien avant engagé l'authorité du Roy, laquelle vient à souffrir par les soubçons qui se prennent de ses intentions. Ces jours passez un prestre ayant esté condamné au gibet, pour estre retourné au Royaume contre le ban, le Roy en différa l'exécution, dont le Parlement a eu si grand desplaisir et cette ville tant de [ranceur], qu'elle a faict refus d'avancer les deux cents mille escus qu'elle devoit fournir contens, pour le payement de l'armée, et en ayant este faicte remonstrance au Roy, il semble que les deux maisons s'accordent à en vouloir l'exécution, craignans qu'on se vueille aider de cette grâce pour sauver l'archevesque et le lieutenant, contre lesquels l'animosité de tous les ordres est extrême. A cela se joint encor la plainte que le garde des seaux s'est sauvé avecq un navire du Roy, a esté fort accueilly de la Reine de Bohème, et le comte de Leycester ambassadeur de S. M. a esté visiter premier le secrétaire Windebancq à Paris. Il est nécessaire de penser à lever ces jalousies, lesquelles autrement venans à prendre plus de pied seroyent pour tout confondre. On va encor remuer la condition des évesques, que le Roy désire conserver en mesme rang qu'ils estoyent du temps de la Royne Elisabeth, et semble le Parlement y avoir autre visée. Les Parlements se tiendront de trois en trois ans, mais que de la convocation du Roy, sans y faire intervenir l'entremise des chérifs. Plusieurs autres grands points vont estre mis sur le tapis, et tant que ne sçavons sy de longtemps ils auront leur forme. Les ambassadeurs extraordinaires d'Espagne, Velada et Malvezzi, ont faict demander audience privée et un navire du Roy pour asseurer leur passage vers Duynkercke; ils observent que leur marchandise n'est plus de mise en cette cour, tous leurs corratiers[2] en ayants esté escartés ou emprisonnés. La Royne parle de son voyage de France huict jours après Pâques, espérant que le chan-

[1] embrouillées. [2] compagnons (?)

gement d'air la guérira d'une espece de phtise [1], qu'on luy faict craindre. Or, Monseigneur, nous espérons par nos prochaines de faire voir plus clair V. A. en nos affaires; ce pendant nous prions de Dieu de continuer, Monseigneur, ses saintes grâces sur V. A. et sur ces dessains, en vous donnant santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéyssants
et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOIS D'AERSSEN.
HEENVLIET. JOACHIMI.

De Londres, ce 8 février 1641.

LETTRE DCLXI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur! Nous commançons à nous plaindre de la longueur où l'on nous tient, et plus encor de ce qu'on prétend disputer les choses jà décidées. C'est le style de cette Cour et je pense y voir jour. La jalousie s'y est mise, parceque les uns en ont eu connaissance plustost que les autres; mais au fond nous conviendrons et il est ainsi expédient au service du Roy. Le temps du transport est seul capable de nous accrocher quelque peu, non de rompre. A mon advis, S. M. s'en réservera la déclaration, pour la nous faire ou pour en gratifier monseigneur le Prince Guillaume, car sans cela rien n'est faict. Sy on consent de le mander, c'est une conséquence pour vostre contentement, auquel je reconnoy leurs Majestez portées d'affection, mais certes trop brouillées aux affaires. Mes devoirs, Monseigneur, sy Dieu plaist, paroistront en cette action et en toutte autre, qui concernera le service de V. A., et je m'en tiendray trop récompensé, sy elle en demeure satisfaicte. Le royaume est tout en désordre.

[1] phthisie.

Les nations[1] s'entr'entendent, et l'authorité du Roy est comme en compromis. Il a pensé sauver un prestre. Le Parlement s'en plaint et se bande à faire valoir les loix. Le pardon du Roy y est, au préjudice duquel on veut passer outre; l'argent promis se retient, les affaires cessent, et ne se parle, en la haute aussi bien qu'en la basse maison, que de faire pendre ce prestre, pour ce qu'on est imbeu que sur cette planche, on a la volonté de sauver l'archevesque et le lieutenant. La Royne en gémit et le Roy ne le sçauroit empêcher qu'en dissolvant le Parlement; qui luy seroit un trop dangereux party parmy un peuple à demy eschappé et lequel luy impute les évasions de Keeper[2] et de Windebanq, mesmes qu'il prend encor journellement les advis du lieutenant sur les affaires; qui piz est, touttes ses intentions sont suspectes. Pour se relever de la cheute, rien peut-estre seroit plus expédient à S. M. que de rompre avec l'Espagne, à la persuasion de son peuple, qui le désire; cela l'armeroit et tailleroit de la besoigne à ceux qui, en leur trop grande oysiveté et richesses, demandent de la nouveauté. S'il ne prend ce conseil, je ne voy point qu'il y ait rien à traicter avec nous, outre le mariage, et quand on y entendroit, seroit nécessaire de parler avec la France, dont l'accroissement est merveilleusement envié et craint, mais, comme nous disons, sans cause, veu qu'elle ne sçauroit à beaucoup près balancer la grandeur d'Espagne. Tousjours nous parle-on d'une bonne alliance à laquelle nous consentons et toutesfois ne sçavent quelle; à l'aventure qu'il ne seroit hors de propos s'en remettre la négotiation, jusques après le Parlement, qui doibt estre remis en meilleure assiette; car en conscience j'ay peur de ces commencemens, tant pleins de soubçons. Nous en verrons le train à yeux ouvertz et consignerons à V. A. tout ce qui s'en rencontrera de considérable; sur tout porterons-nous soin d'accélérer et d'achever nostre commission. Sur ce je prie Dieu de me faire la grâce de vous y bien servir

[1] écossoise et angloise. [2] Lord Finch, keeper (garde des sceaux).

et d'ottroyer à V. A., Monseigneur, succès en ses désirs et avec santé longue et heureuse vie.

De V. A. très-humble, très-obéysant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 8 février 1641.

Le Parlement ayant demandé audience, est présentement avec le Roy, tout résolu à perdre le prestre.

[1] † LETTRE DCLXII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Bon accueil de Mr de Beverweert en France.

Messieurs. Le sieur de Beverweerdt fut hier de retour du voyage que vous sçavez qu'il a faict en France et me rapporte d'y avoir receu tant de bon accueil, outre les favorables déclarations, qu'il a pleu, tant au Roy, à la Reine et à Monsieur leur frère, que particulièrement à monsieur le Cardinal luy faire sur la notification de ce mariage, comme aussi ils me le confirment chascun par leurs lettres, que je trouve avoir subject d'en prendre toute sorte de contentement. C'est de quoy il m'a semblé à propos de vous advertir dès l'heure mesme, afin que le puissiez donner à cognoistre par delà et vous en prévaloir, ainsi que le trouverez convenir. Je me suis proposé aussi, attendu l'importance de ceste nouvelle grâce que m'ont faict leurs Majestez en m'octroyant Madame leur fille aisnée, de les en remercier par des lettres expresses, que je fay estat de vous envoyer au premier jour, soit par les ordinaires ou bien par mon hallebardier Mr [Lomme], afin de les leur présenter, si ainsi le trouvez à propos; mais d'ailleurs il m'est venu en pensée, s'il ne seroit de la bienséance, quand le mariage sera tout à faict conclu,

[1] *de la main de M. de Zuylichem.*

que mon fils envoyast un gentilhomme à la dite dame Princesse aisnée, pour luy porter quelque présent de sa part, chose qu'ayant veu prattiquer en semblables occasions, j'ay bien voulu vous communiquer, à ce que vueillez m'en dire vos sentiments à la première commodité, selon lesquels je pouray me régler, qui suis très-véritablement, etc.

11 février 1641.

* LETTRE DCLXIII.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Négociations.

R. le 21 févr. par le fils de Sass.

Monseigneur. Nostre dernière du 8 aura faict voir à V. A. ce qui deux jours auparavant s'estoit passé en nostre 3me conférence, et comme, après longues contestations, messieurs les commissaires du Roy avoyent réservé quatre articles du traicté, pour sur iceux entendre la volonté de S. M. et nous en résoudre incontinent après; asçavoir, sy au contract on se contenteroit du mot de *fiançailles*, ou bien, sy on passeroit à celuy d'*espousailles;* 2. sy le transport de la Princesse s'y prendroit devers l'automne de la présente année, ou bien, après le douziesme an de son aage; 3. sur la prétension de l'augmentation de son douaire et de ses menuz-plaisirs; finalement sy le consentement des successeurs du Roy sera nécessaire aux mariages des enfans à naistre de cettuy-cy, ou si on se contentera de celuy du Roy seul. L'onziesme d'après, en la quatriesme conférence, ce débat fut renouvellé, chascun se tenant à son opinion première; mais les commissaires, sans se roidir, nous dirent avoir faict au Roy la relation des quatre points demeurez en différent entre eux et nous; et que S. M. leur avoit donné charge, au premier, de consentir la consommation du mariage, avec ses solemnitez; au troisiesme, de le laisser à la courtoisie de l'Estat; au quatriesme que ses successeurs auront à se

contenter d'en avoir connaissance et le droit d'advis; mais que, sur le second article du transport, il avoyent commandement exprès de se tenir au douzième an de la Princesse, sans y varier; de sorte que le contract fut approuvé selon le project de V. A. à cela près; et considérans de quelle importance cela nous est, nous mismes à leur réprésenter bien au long l'incertitude où par ce moyen on nous mettoit; que c'estoit donner d'une main, pour le reprendre de l'autre; non que doutassions en façon aucune des bonnes intentions de leurs Majestez, mais que les accidents du monde s'y font craindre, comme aussy les traverses et envies de ceux à qui cette alliance est suspecte; que d'ailleurs la Princesse a besoin d'apprendre la langue et le païs où elle aura à vivre, et à gaigner les coeurs du peuple, à quoy elle peut employer les ans qui d'ailleurs luy seroyent inutiles en cette cour. Touttes ces raisons et autres n'y firent rien, car ils nous tranchèrent net d'avoir les mains liées, sans pouvoir d'y rien changer; seulement dirent que c'estoit à V. A. de choisir d'entre l'envoyer monseigneur le jeune Prince incontinent ou bien devers l'automne, pour à sa venue accomplir et consommer le mariage; mais ne trouvans encor en cela de quoy nous contenter, nous les conjurasmes de rechef de nous ayder à raccourcir le temps du passage, à leur rapport envers S. M., afin de ne rien laisser à faire en l'accomplissement de ce traicté, ce qu'ilz nous promirent de faire; et là-dessus leur fut dit qu'il seroit à propos de coucher le contract en bonne forme, ce qui fut ainsy arresté, et qu'il nous seroit envoyé après, pour le voir et en dire nos considérations; nous parlèrent aussy qu'il alloit estre temps de penser à une alliance d'Estat, désirans que leur en fissions quelque proposition; sur quoy fut reparty que c'estoit à eux de se déclarer sur le choix l'an passé laissé à S. M. et qu'estions prestz d'y satisfaire; mais qu'ilz considérassent premièrement à part eux, s'ilz vouloyent ligue offensive contre l'Espagne, ou défensive seulement; nous les connusmes là-dessus peu résoluz, car l'estat de leurs affaires

ne semble aucunement préparé à telles délibérations; aussy, aux propos entrejettez comme à l'oreille, quelqu'un tint mention d'une défensive; peut-estre sans avoir considéré que toutte la despence leur sera partagée[1], et à nous tous les avantages; mais il les faut laisser venir. Pour donq retourner à nostre mariage, qui est proprement nostre commission, voyans qu'il n'y avoit plus rien à gaigner sur nos commissaires, nous prismes advis de nous en addresser au Roy mesmes, et luy ayans le lendemain 12me représenté d'avoir achevé le traicté à un seul point près, lequel les commissaires nous avoyent protesté d'estre hors de leur pouvoir et réservé à S. M., que, pour luy donner sa parfection, nous la supplyions de nous accorder le transport de la Princesse, au moins devers la fin de l'esté prochain; à fin de nous mettre à couvert de tous accidens, des changemens, des envies, et des traverses; que ce seroit un moyen à la Princesse de mettre ses ans inutils à profit, en acquerrant nostre langue et nos coeurs; cela et autres raisons déduittes plus au long, S. M. respondit n'avoir point encor ouy les commissaires; que sa fille est bien jeune; que, pour les accidens que monstrions de craindre, ne les estimoit point le bout de son gand; que rien au monde ne sçauroit empescher ce mariage; mais comme à nostre prière il nous avoit accordé sa fille aisnée, au lieu de la jeune, que de mesme il s'attendoit que le voudrons gratifier de quelque autre chose, qui est de remettre ce transport, au temps qu'il nous a faict demander, nous priant d'y songer un peu; comme il feroit aussy de son costé, y allant de l'honneur; nous retournames à dire que désirions, s'il estoit possible, l'achèvement de cet affaire, tenant à sy peu, et que ayant S. M. donné son aisnée aux considérations de l'Estat et de V. A., elle les pouvoit encor obliger de cette suitte et grâce d'en consentir le transport dans cette année; qu'il s'est souvent prattiqué ainsy dans le monde; que la Royne Marie d'Escosse sa grand'mère et desjà

[1] départie.

Royne avoit esté transportée en France bien plus jeune, où elle avoit meury d'aage, pour après estre mariée, comme elle fut, au Roy Françoys second, et assez d'autres; mais S. M. ne relascha rien, ny pour raison ny pour exemple, et nous remit, pour en apprendre les raisons, aux commissaires; elle nous asseura que le jeune Prince sera le bien-venu, et qu'aussy tost son mariage s'achévera en solemnité, par l'intervention et l'approbation de leurs Majestez et de nous, selon les formes nécessaires. Demeurans néanmoins accrochés au transport, nous dismes que, pour le surmonter, nous implorerions l'intercession de la Royne, d'autant que ce point nous estoit essentiel et sensible, et S. M., en se sousriant, ne l'improuva pas; donques, dès le lendemain 13me, nous eusmes l'honneur de la voir et de luy répéter la demande qu'avions le jour précédent faicte au Roy, avec les raisons sur lesquelles la fondions; la supplians de nous y estre favorable et de mériter le gré et l'obligation de cette grande oeuvre, au moyen de sa médiation; sa response certes fut fort bénigne, qu'elle avoit favorisé cette action, contribué mesmes ses offices et prières pour nous faire accorder l'aisnée, que ce n'est pas peu de chose qu'une fille de ce pays; qu'elle verra ce qu'elle y pourra avancer, craignoit toutesfois que le Roy ne fust résolu d'attendre l'aage de sa fille devant le transport, mesmes pour l'honneur; que luy devrions laisser ce contentement, puis que desjà il nous avoit gratifié du nostre; que rien pourtant ne sçauroit renverser ce mariage, mais que sa fille est trop jeune, que les filles ont par fois des estranges humeurs; et qu'à en prendre l'exemple d'elle-mesme, que lorsqu'elle passa en ce royaume, elle eust volontiers rebroussé son chemin, sy seulement elle eust peu trouver un seul homme pour la ramener, tant elle trouva peu de contentement d'abord, mais elle y avoit donné son consentement; souhaittoit bien fort que le jeune Prince vinst devant son partement vers France (auquel elle craignoit que sa santé l'obligeoit), afin d'achever le mariage et le rendre indissoluble, en le mariant avec

sa fille, en la présence du Roy et d'elle, qui signeroyent et approuveroyent l'action, comme nous ferions au nom de V. A. et de son filz; mais, pour le transport, nous renvoya encor, comme avoit faict le Roy, aux commissaires, dont quelques-uns nous advertirent à l'oreille de tenir bon, et qu'ils espéroyent que l'obtiendrons; que mesme le Roy voulloit faire porter ce traicté au Parlement, où l'accomplissement est grandement désiré. La Royne à la séparation nous permit de saluer la Princesse, comme nostre nouvelle maistresse, laquelle elle attendoit le mesme soir de Richemont. Voilà comme cette audience s'est aussy passée, sans rien conclurre à nostre faveur. Hier soir fusmes nous à la cinquiesme conférence, pensans d'y entendre les raisons de leurs Majestez sur le dilayement du transport de la Princesse, mais les commissaires, auxquels en avions esté remis, ne firent aucun semblant d'en avoir charge, et n'en alléguèrent autre que la tendre affection de la Royne à sa fille et la peine que ce luy seroit de s'en séparer; nostre repartye fust qu'avec l'aage et la conversation cette tendresse et difficulté de séparation s'ira augmentant, conséquemment qu'on iroit tousjours de délay en délay; toutesfois que S. M. a escrit à S. A. que ne restant en différent que le seul article du transport, elle trouvoit bon que les ambassadeurs vinssent, que elle leur en diroit ses raisons et les contenteroit; pour toutte solution nous payèrent que cela s'estoit ainsy passé au regard de la jeune, et qu'ilz n'avoyent aucune autre charge, cet article dépendant immédiatement de leurs Majestez; nous dismes donq que ne tenions rien, puis qu'on retenoit ce qu'on disoit nous donner, et qu'aurions à en advertir V. A., avant que de passer outre.

Ils avoyent donné quelque forme au traicté, la lecture duquel ayant esté faicte jusques à l'article reiglant le temps du transport, nous y demeurasmes tout à faict accrochez, les prians qu'ils employassent une autre fois leur faveur à persuader leurs Majestez d'en donner plus de contentement à V. A., mais dirent l'avoir desjà faict, et de le

voulloir encor continuer; qu'en tout le traicté nous ne trouverons autre changement, par tant que ce seroit perdre temps à l'achever de lire, que le voulussions faire chez nous, et y cotter noz considérations; V. A. verra, s'il luy plaist, en la copie cy-joincte, nos observations. Cela faict, ils portèrent sur le tapis la proposition d'un traicté d'Estat, et d'en discourir quelque peu par ensemble, pour voir qu'i seroit de faire. „Vous avez nos offres," leur fismes-nous, „et le choix sur quatre points; de ligue offensive et défensive contre l'Espagne; de défensive contre l'aggression des estrangers, perpétuelle ou à temps; de réglement sur le transport de marchandises de contrebande, d'hommes, d'argent, de navires, poudres etc., ou de convenir d'un temps pour se revoir sur ce faict en meilleure saison. C'est tout dire; et à S. M. de déclarer sa volonté." Mais, sans rien enfoncer, dirent qu'il estoit tard, qu'on se r'assemblera lundy, que ce pendant on y pensast de part et d'autre. A la séparation M. le comte d'Arondel dict au sieur de Sommelsdyck à l'oreille que tout iroit bien; que le Roy feroit porter le traicté à la maison haute, où il seroit fort bien receu, mais que ferons bien de consenter une alliance *pour restablir M. l'Électeur*. C'est Monseigneur, le secret de la messe et l'alliance d'Estat qu'on prétend; mais quand on en viendra là, nous sçaurons bien nous borner dans nos limites et faire distinction entre l'alliance d'Estat et un traicté de subside au profit d'un tiers, lequel ne sçauroit estre aydé de nous que par une conjonction contre l'Espagne de la France, de cette Couronne et des Provinces-Unies, en une ligue offensive et défensive.

Cette lettre, Monseigneur, est bien diffuse, mais nous estimons qu'il est nécessaire que V. A. voye clair dans nos devoirs et diligences, et entende les raisons de part et d'autre, afin d'adresser et de former tant mieux vos délibérations. C'est donq maintenant à V. A. de balancer quel party elle doibt prendre; d'envoyer ou de n'envoyer point monseigneur le Prince Guillaume; s'il vient, il peut

asseurer son mariage par la consommation; la Royne souhaitte que ce soit devant son voyage; s'il y a quelque chose à espérer au temps du transport, son entremise sur les lieux sera possible plus efficacieuse et plusieurs ont opinion que cette grâce luy est réservée, toutesfois ce n'est qu'opinion; de différer d'autre part sa venue, c'est nécessairement remettre le mariage au retour de la Royne, qui est incertain, encor que le Roy l'ayt limité dans un an après son départ. Nous attendrons là-dessus le commandement de V. A. et ce qu'aurons à faire, sy on tient ferme pour les douze ans; la demeure de la Princesse, en l'absence de la Royne, semble faciliter nos espérances, mais c'est conjecture et nous n'avancerons rien que par vostre prescription.

Pour assaisonner l'ennuy de cette lettre, nous la prolongerons de peu de lignes, afin que V. A. connoisse l'estat présent de cette cour. Les ambassadeurs extraordinaires d'Espagne ont leur congé et un navire du Roy pour les porter en seureté à Dunkerke. S. M. nous dict la maladie du Roy d'Espagne, la révolte et perte de tout le Portugal, à quelque malheureux chasteau près, mais aussy ses avantages en Cataloigne et pensans luy faire comprendre ses occasions au changement de Roy en Portugal, s'il les faisoit mesnager, nous reconnusmes aussy-tost que la jalousie de l'accroissement de la France luy estoit plus considérable. S. M. parla lundy aux deux maisons; loua leur zèle à asseurer leur religion. qui estoit aussy la sienne, les remercia de leur affection à coöpérer avec luy au redressement des affaires, approuva leur soin pour l'authorité des loix et le chastiment de ceux qui les osent enfraindre, leur promit de faire de bref cesser les abus qui se commettoyent au faict de la dévotion és maisons de Sommerset et St Jems [1], et des ambassadeurs d'Espagne et de Venise, par le moyen d'un bon réglement; dict avoir parlé à la Royne, sur le faict du nonce resséant [2] pres d'elle, et contre lequel alloyent leurs plaintes; qu'elle

[1] St. James. [2] résident.

luy à respondu ne traicter avecq luy que de la conscience, selon qu'il luy avoit esté accordé par son contract de mariage, et veu qu'on s'y achoppoit, qu'elle avoit résolu de le renvoyer au premier jour. Et pour le prestre dont il auroit suspendu l'exécution, leur représenta que, de tout le temps du règne de la Royne Elisabeth, ny du depuis, nul n'a esté mis à mort pour sa religion, mais bien pour désobéissance par rebellion, ou pour conspiration; que la seule religion est le crime et la cause de la condemnation de cettuy-cy, partant leur laissoit à considérer quel blasme de sévérité il attireroit sur sa réputation dans le monde, et de quelle conséquence cet exemple seroit contre ceux de la religion par tout ailleurs; toutesfois, puis qu'ils alléguoyent leurs loix et se roidissoyent à les faire valoir, qu'il remettoit le prestre entre leurs mains, pour en ordonner selon qu'ilz estimeront le devoir faire. Au mesme jour fut accordé aux Escossois, pour les desdommager de leurs pertes et frais de la guerre, trois cents mille livres sterlings. Le Roy presse que les armeés soyent licentiées, et semble que ceux du Parlement ne le désirent encor sy tost, ayans de nouveau accordé un mois pour leur entretènement. Le député d'Irlande a eu quinze jours pour méditer sa responce aux 28 articles dont il est chargé. Nous prions Dieu, Monseigneur, d'octroyer à V. A. prospérité à ses desirs et dessains, avec santé et très-longue vie, et à nous la grâce de la servir à son contentement.

De V. A. très-humbles, très-obéissants et très-fidelles serviteurs.

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. JOACHIMI.

De Londres, ce 16 février 1641.

Monseigneur. Celles de V. A. du 28 de l'autre mois et du 9 du présent nous ont esté rendues; nous la pouvons asseurer d'avoir tousjours suivy les ordres portez par icelles, comme nous ferons encor pour l'avenir.

A la lettre 663 est joint le Traité présenté par les Commissaires du Roi, avec les changements désirés par les Ambassadeurs. — Dans le Traité il est dit: „Pour le transport de la Princesse au Païs-Bas, il ne se fera pas devant qu'elle aura accompli l'age de douze ans." En marge. „Et sera la Princesse passée en Hollande dans l'automne de l'année présente, ou plustost s'il faire se peut." Dans le Traité: „Quant à ce qui touche l'exercice de la religion, il a esté accordé qu'il sera permis et libre à la Princesse de garder l'exercice du divin service, tant pour soy-mesme que pour ses domestiques selon l'ordre et la coustume *de l'Église anglicane.*" En marge, au lieu des mots souslignés, on lit: „que la Royne de Bohème a tousjours observé en Hollande" et M. de Sommelsdyck a ajouté: „M. Vane nous asseure de l'article selon nostre correction."

LETTRE DCLXIV.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Le mariage est conclu.

Monseigneur! Après nostre lettre commune [1] j'ay peu à dire; cecy seulement, qu'on est d'accord du mariage et que la venue de monseigneur le Prince Guillaume est approuvée, pour incontinent après le consommer en forme et solemnité. La Royne mesme souhaitte qu'il arrive avant son partement vers France, auquel sa santé l'oblige, afin que rien ne reste plus à faire; mais le seul transport nous accroche, lequel je ne say comme l'obtiendrons, sy le Roy vient à s'y roidir. Messieurs les contes d'Arondel et d'Hollande m'ont adverty à l'oreille de tenir bon, qu'il y a apparence d'accommodement. Mr Vane y adjouste que cela peut estre réservé, pour en gratifier le jeune Prince; mais quelle seureté? je ne desmorderay donq point cette instance, ains la presseray par intervalles jusques au bout; cependant c'est à V. A. de prendre party, à l'envoyer incontinent, ou à le remettre à plus de seureté. S'il laisse partir la Royne, de quinze mois il ne peut rien espérer, car S. M. partira huict jours après ses pasques et faict

[1] *La lettre précédente.*

son conte de s'arrester un an à Monceaux; s'il vient, il achévera son mariage et pourra travailler luy-mesmes à raccourcir le terme du transport. Je n'ay point de conseil à donner là-dessus; c'est toutesfois un grand point gaigné que d'achever d'entrée le mariage avec l'aisnée, soubs la signature de leurs Majestez. S'il entreprend le voiage, je mesnageray la réputation de son aage et la seureté de sa personne, sans le perdre de veue; V. A. me face l'honneur de croire que, ny en la conduitte, ny en l'action mesmes, il ne sera rien négligé de vostre intérest, et sur ce je vous supplie d'améliorer aux occasions la condition de mon filz, pour le rendre plus capable de marquer nostre commune gratitude. Dieu bényе[1] de sa sainte grâce l'action qu'avons entre mains à vostre contentement et à l'affermissement de l'Estat, donnant à V. A., Monseigneur, en toute prospérité, santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 17 février 1641.

[2] **LETTRE DCLXV.**

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Réponse à la lettre 661.

Messieurs. J'ay veu, par vostre lettre du 8 de ce mois, ce qui c'est passé avec vos commissaires à vostre troisiesme conférence. Je [ne] m'eston de ce qu'ils ont voulu [recourir] tous les articles du traicté, le Roy les aiant par sidevant aprouvés de la façon que l'on les avoit projetés, hormis le transport; mais, puisqu'ils ont voulu examiner tout le traicté, je trouve que la responce que vous leur avés donné sur chacun article, avec les raisons que vous

[1] bénisse. [2] *minute autographe.*

avés allégueés, leur doit donner satisfaction, comme de mesme au Roy. Je vous supplie donc de ne vous départir de ce que leur avés répondu, mais de demeurer fermes. Quand est qu'ils consentent de faire marcher le traité de mariage devant celuy de l'aliance avec l'Estat, à la charge qu'il demeurera entre les mains du Roy, jusques à l'accomplissement de l'autre, j'advoue que cela me chosque un peu; car, quoique le mariage soit accordé, ils peuvent traîner le traité de l'alliance avec l'Estat si longuement qu'il leur plaist, et mesme vous savés que plusieurs incidens peuvent arriver qui vous obligeroit de venir icy, pour estre informés des intentions de M^r^ les Estas, ce qui prolongeroit grandement l'affaire; que si aussi l'on ne pourroit tomber d'accort sur cette alliance, jugés, je vous prie, en quel estat seroit le mariage. Par tant mon opinion seroit que le mariage devroit sans remise ny retardement estre exécuté, sans faire réflexion sur l'autre traicté. Ce sera donc à vous, Messieurs, de tenir la main à ce qu'il plaise au Roy d'accorder l'exécution du mariage avent toutes choses, et en mesme temps l'asseurer que cest Estat est entièrement porté à entrer en une bonne et estroitte alliance avec S. M. Il faut que je vous dise aussi que je ne sçaurois approuver que mon fils passe en Angleterre, sans une antière asseurance que le mariage s'accomplira à son arrivée. Quand au transport de la Princesse, s'il ne peut se faire ce printemps, qu'au moins il soit arresté pour l'automne prochain. Pour parvenir à ces fins, il me semble qu'on pouroit travailler par des personnes confidentes, tant près du Roy que de la Royne, à laquelle on devroit parler en particulier et la supplier d'interposer son crédit près du Roy, à ce que S. M. consentte à ces demendes, qui en peu de parolles sont, l'accomplissement du mariage dès que mon fils sera en Angleterre, sans faire réflection au traité d'aliance, et le transport de la Princesse à l'automne prochain. Je veus espérer que par vos soins et direction vous achéverés heureusement ceste négotiation, en quoy vous m'obligerez de plus en plus, ce

que je recognoistray par mon servise et aus occasions du vostre vous tesmoigneray que je suis véritablement, etc.

Haie le 18 février 1641.

[1]LETTRE DCLXVI.

Le même à M. de Sommelsdyck. Même sujet.

—

Monsieur. Je me suis treuvé surpris de ce que l'on [ratrainat] à la longue vostre traité et que l'on disputte les articles desjà accordés. Je treuve la responce que vous leur avez faite telle qu'ils doivent estre satisfais, mais j'apréhande que l'on n'traîne bien plus cest négotiation, si l'on ne sépare tout à faict le traité de mariage d'avec l'aliance d'Estat; car de dire que ce traité demeurera entre les mains du Roy, jusques à ce que celuy d'Estat soit accordé, vous savés, mieus que je le vous saurois mander, quel préjudice cela peut aporter à la conclusion du mariage, car par ce moien ils le pouront retarder tant qu'il leur plaira, fesens des difficultés sur le traité d'aliance, laquelle aussi ne se concluant pas vous pouvés juger à quoy seroit réduict le mariage. Partant je vous supplie, que l'on néglige pas se poinct là, mais que l'on insiste à ce qu'à l'arrivée de mon fils le mariage soit effectué, sans faire réflection à l'autre traité, lequel vous pouvés estre asseuré est entièrement souhaitté et désiré par deçà, et qu'il ne tiendra qu'à eus, s'il ne se conclut. Quandt est du transport de la Princesse, que vous croiés que l'on veut réserver à l'arester jusques à l'arrivée de mon fils, pour lors le gratifier en ce point, je çonfais'[2] que j'aurai bien de la paine à me résoudre à le laiser[3] passer la mer sur ces insertitudes, mais je me confie tellement à vostre conduite et à vos soins que je veus demeurer hors d'apréhension de ce costé là et que vous ne soufrirés pas que rien se passe en ceste affaire qui puisse

[1] *minute autographe.* [2] confesse. [3] laisser.

[aporter] retardement ou préjudice à l'accomplisement du mariage, lequel j'espère que vous conduirés à une bonne fin.

LETTRE DCLXVII.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Consentement au mariage.

Mon Cousin. Vous avés desjà veu l'estime que je fais de vous, par l'isuee [1] du désir que vous avez tesmoigné avoir du mariage de ma fille aysné, au lieu de la seconde; s'est pourquoy, pour parachever sette affaire ainsy que je le désire et que monsieur Hemflet vous le fera entendre de ma part plus particulièrement, j'ay voulu vous dire moy-mesme que vous pouvez envoyer mon cousin vostre fils aussy tost que vous voudrés, et que j'accomplira [2] ma promesse par le mariage, et que aussy tost que ma fille sera en âge, elle vous sera rendu, selon les articles du mariage; vous asseurant que je seray en sela et en toute autre chose preste de vous faire paroistre que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre très-affectionné Cousin,

CHARLES R.

Whythall ce 21 de février 1641.

A mon Cousin le Prince d'Orange.

[3] LETTRE DCLXVIII.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Réponse à la lettre 664.

Monsieur. Vos dernières du 17 m'ont bien réjouis, en voyant comme à la fin, par vostre grande prudence et

[1] issue. [2] accomplirai.
[3] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

industrie, toutes les plus grandes difficultez du traicté sont surmontées, dont je ne sçauroy dire de combien je m'estime vous estre redevable. Je la témoigneray mieux par des preuves effectives de mon ressentiment, dont vous m'obligerez de faire un estat bien asseuré. J'avoy bien espéré qu'en ce point du transport de la Princesse en automme, on auroit aussi voulu céder aux considérations très-fortes et valides que vous avez tant alléguées sur ce subject et n'en veux encore désespérer, mais en tout cas ce prochain départ de la Reine, laquelle y peut tant et qui dès le commencement m'a honoré d'une faveur si particulière aux occurences de ce traicté, que j'ay tout subject d'en espérer la suitte, mesmes en ceste dernière et unique difficulté, me faict résoudre à l'envoy de mon fils par delà, comme vous voyez que je vous le mande par ma lettre commune. Je vous prie d'ayder à travailler à ce qu'à sa venue il trouve toutes choses ajustées et conclues sans réserve, à la célébration près, et qu'on vous donne parole qu'il se mariera dès aussitost qu'il sera arrivé, et sera-ce, à mon advis, un grand pas de faict et d'autant plus de prévention à tous accidens et traverses dans l'avenir. J'attendray là-dessus de vos nouvelles, avec tout ce que pourrés de diligence, puisque la saison s'avance et n'y reste plus guère entre icy et la mi-mars. Je suis etc.

* LETTRE DCLXIX.

Le secrétaire d'État H. Vane au Prince d'Orange. Bonnes intentions du Roi.

Monsieur. Après plusieurs conférences entre messieurs les ambassadeurs et les commissaires du Roy, ils sont convenus sur un project des articles pour le traitté du mariage, et d'accord en tout, excepté de deux points, à scavoir, le transport et l'article de la religion, auxquels messieurs les ambassadeurs se sont déclarés que leurs instructions sont tellement limitées qu'ils ne les peuvent

accorder, sans premièrement en advertir V. A., comme vous entendrez plus particulièrement par eux-mesmes.

Toutesfois S. M. de sa part s'offre de signer lesdits articles, lesquels, à l'instance des dits sieurs ambassadeurs et par commandement de S. M., j'ay mis entre leurs mains, pour présenter à la veue de V. A., avecq cette dite déclaration de S. M., si vous les approuvez et donnez les pouvoirs aux sieurs ambassadeurs de les signer, comme ils sont couchez. Il a pleu aussy à S. M. de donner part et cognoissance de ces procédures aux seigneurs de la maison-haute de son grand conseil de Parlement et de son intention d'accepter et conclurre un traitté de confédération plus estroitte selon que lesdits sieurs ambassadeurs le luy ont offert, en quoy, comme S. M. a un regard principall aux intérests et à la préservation des deux Estats et du publicq, aussy l'a-il particulièrement pour celuy de sa très-chère soeur et de son nepheu le Prince Électeur Palatin.

Lesdits seigneurs, ayant receu très-grande satisfaction de cette communication qu'il a pleu à S. M. de leur faire, l'ont très-humblement supplié qu'en suitte de l'advis général d'eux tous, les dits traittez tant de marriage que de confédération, puissent s'advancer par ensemble, *pari passu*, ce qu'estant aussi l'advis de S. M. et des commissaires cy-devant déclaré aux sieurs ambassadeurs dans les conférences, comme n'y ayant rien de plus nécessaire et expédient, considéré la présente conjuncture des affaires, S. M. m'a commandé, pour oster toutes jalousies, d'en parler dans ces termes à V. A., l'asseurant pourtant qu'elle donnera telle chaleur à l'advancement de tous les deux traittés (et pour cest effect se transportera en personne au Parlement) qu'elle ne doubte que, devant mesme que monsieur le jeune Prince puisse arriver, ils ne soyent tous deux au point d'estre conclus, au contentement tant de S. M. que de V. A. Et quant au partement de mon dit S[r] vostre fils, le Roy et la Royne se remettent à V. A. pour le fare passer la mer, lorsqu'il luy plaira. Et sur

ce, pouvant asseurer V. A. de la constante affection de leurs Majestez, je demeureray, Monsieur,

de V. A. le très-humble et très-obéissant serviteur,

H. VANE.

de Whithall, le 23me de février 1641.

[1] LETTRE DCLXX.

Le Prince d'Orange à M. de Beverweert. Bon accueil du Cardinal de Richelieu.

Monsieur. J'ay veu, par vos dernières du 18, comme, après une remise qui véritablement me semble avoir esté un peu bien longue, vous avez enfin veu monsieur le Cardinal et en avez esté receu avecq démonstration de beaucoup de bonne volonté sur ce subject de la notfication que luy avez faict de ceste alliance. J'attendray veoir par les prochaines quel accueil vous aura faict le Roy et ce pendant vous diray que, pour ce qui est des adjustemens de la campagne, dont le Sr de Strade [2] vous a parlé, quand on viendra encor à vous en faire mention, vous pouvez répliquer que le Sr d'Oosterwyck a ordre pour cet effect et que, si cependant monsieur le Cardinal vous eût commandé d'en rapporter quelque chose icy, à vostre retour vous ne manquerez pas de vous en décharger, comme il appartient. Surquoy je demeure, etc.

LETTRE DCLXXI.

Receu le 24 de mars.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Insuffisance des garanties que le mariage aura lieu.

Monseigneur! La lettre commune [3] à V. A. luy représente l'estat de nostre négotiation. Mes soins vont à

[1] *minute autographe.* [2] d'Estrades. [3] *La lettre* 673

l'avancer et à l'asseurer tant que je puis. V. A. y trouvera de quoy s'esbahir et empêcher, car nous demeurons comme achoppés au süeil[1] de la porte. La Princesse aisnée nous est accordée; le contract, sy voullons, en sera passé; desjà est-il porté au Parlement comme achevé; qui plus est, le Roy s'offre de sommer par lettre le jeune Prince de venir consommer le mariage par parolle de présent, qui est le dernier degré auquel on sçauroit prétendre. Mais avec tout cela, Monseigneur, que tenons nous, sy on s'arreste là? Le Roy n'entend pas que la Princesse passe la mer, avant qu'elle ait attaint l'aage de consentement; c'est donner d'une main, pour retenir de l'autre. Sy on vient cy-après à changer de volonté, elle tiendra le langage qu'on voudra, peut-estre mesmes, prattiquée par quelque favorye, protestera contre. Trois ans en tel subject sont autant de siècles. Elle conserve sa liberté, pendant que le Prince aura perdu la sienne; la condition est par trop inesgale, veu qu'entretemps la Princesse, non obligée, pourroit acquérir le douaire et le Prince, en cas de décès, point prétendre son dot. Encor seroit-ce quelque peu, sy on nous la livroit devant son aage de consentement, lequel on met comme nécessaire, selon les formes ordinaires du Royaume, pour s'en eschapper, sy on veut; mais és maisons des Princes telle loy ne tient point de lieu, toutesfois puisqu'on s'y tient et qu'on déclare que S. M. n'en desmordra point et qu'avons à choisir là-dessus, je prévoy, ce me semble, vostre perplexité entre ces extrêmes, et partant je m'hazarderay d'en donner mon advis à V. A., assavoir, que, si elle pense à propos de céder à l'attente des trois ans désirée par le Roy, que devez escrire en responce que ne trouvez vostre seureté, sy on ne raccourcit le temps du transport, nous ordonnant d'en redoubler noz instances, sans varier, espérant que leurs Majestez se rendront à la raison, sans par cette longeur tenir la porte ouverte aux traverses et envies, puisque cela dépend de leur seule volonté et point des loix, mais

[1] seuil.

d'accompagner cette première lettre d'une autre secrette, pour lascher prinse, au cas qu'après quinze jours de sollicitation, il n'y ait plus de lieu de rien gagner, ains de conclurre le traicté aux meilleures conditions que pourrons; ce qui a besoin d'estre tenu secret. Sans le départ de la Royne, on y pourroit procéder avec plus de lenteur, mais, sy elle nous eschappe, d'un an et plus nous ne sçaurions espérer la solemnisation du mariage. C'est mon sentiment particulier, peut-estre par trop téméraire, toutesfois qu'à intention de vous servir. Je supplie le Créateur de donner, Monseigneur, à V. A. prospérité et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant
et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 26 février 1641.

[1] † LETTRE DCLXXII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Le Prince son fils se rendra à Londres.

Messieurs. J'ay respondu par le menu sur vostre dépêche du 8 du courant, par la miène du 18, laquelle espérant que vous aurez receues à son temps, je vous fay la présente, sur la vostre du 16, que le fils de Sass me rendit ce 21 d'après, et comme, tant par les articles reveuz à vostre cinquiesme conférence que particulièrement parce que vous m'en discourrez au long, je trouve qu'il ne reste plus rien d'assez considérable pour accrocher la conclusion finale du traité, je viens en premier lieu à recognoistre, comme je doibs, l'obligation très-particulière que je vous ay de tant de soin, de peine et d'industrie qu'avez voulu aporter à conduire cest affaire au poinct où il est, en vous priant tousjours d'estre bien asseurez que je n'en perdray jamais le souvenir, ains

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

mettray peine à m'en ressentir par des services effectifs aux occasions de vostre contentement et celuy des vostres. Faictes-moy, s'il vous plaist, la faveur de continuer de porter la dernière main à ceste oeuvre et à gaigner encor ce peu de changement que voz observations donnent aux dits articles, comme est entre autres ce qui regarde l'exercice de la religion, pour dé raisons jà beaucoup alléguées et débatues. Mais sur toutes choses je souhaitteroy de passion que, ne se pouvant obtenir le transport de la Princesse pour ce printemps, il y eust moyen d'induire leurs Majestez à ce que ce fust pour l'automne prochain, et vous prie ne vous lasser point d'insister làdessus avec toutes sortes de persuasions, puisque, comme vous remarquez fort bien, ce n'est pas donner, mais retenir ce qu'on donne, tant que ce passage de la Princesse demeure surcis et délayé. Quand toutesfois par toutes inductions imaginables ce point ne se pourroit obtenir, voyant d'un costé que la Reine, preste à faire le voyage de France, tesmoigne de souhaitter que mon fils passe en Angleterre devant son partement, et considérant d'ailleurs que la célébration du mariage, faicte entre présents avecq les cérémonies et solemnités requises, seroit un point fort substantiel à rompre, et prévenir toute autre traverse pour l'avenir, espérant mesme que les supplications de mon fils en personne pourroyent esmouvoir leurs Majestez à luy accorder le transport de sa maistresse au plustost, veu que jà de costé on vous en a donné quelqu' indice; ces considérations, Messieurs, me font résoudre à l'envoyer par delà vers la mi-mars, ou bien sur la fin du dit mois, pourveu qu'au préallable tout le traicté soit arresté et conclu, sans aucune réserve et qu'on vous asseure formellement qu'en arrivant par delà il se mariera aussitost et toutes choses seront consommées en forme et solemnité, et me semble que ce traicté venant à s'adjuster et signer finalement entre les commissaires du Roy et vous, on pourroit tascher, en ce qui regarde le transport de la Princesse, d'y faire mettre, sinon qu'il

se fera en automne prochain, au moins que ce sera au plustost après la ditte célébration. Ce sera donc, s'il vous plaict, à vous, Messieurs, de faire acheminer toutes choses absolument jusques à ce point et de m'en advertir, soit par un exprès, qui se pourra envoyer par terre au résident d'Angleterre comme portant des pacquets du Roy, ou bien par l'ordinaire, afin que là-dessus je puisse régler exactement le temps du voyage de mon fils. Pour ce qui est de l'alliance d'Estat dont on vous a encor sommé, je trouve que vous y avez respondu judicieusement et à propos, en ramenant tousjours le Roy au choix des quatre propositions de l'année passée, comme aussi quand on touchera le rétablissement de M^r l'Électeur, vous ferez fort bien de dire tousjours, quand la France et l'Angleterre se voudront liguer là-dessus contre l'Espagne, que de ce costé icy on ne s'en lairra pas recercher. Et sur ce je demeure en attente de vos nouvelles, qui me puissent totalement asseurer de ce que dessus, etc.

Postd. Depuis ceste escritte, j'ay apprins que M^r l'Électeur a envoyé son secrétaire par terre, soubs le passeport du résident Bosvell en Angleterre, qui sera asseurément pour encor remuer ce que dessus, et m'a semblé qu'en debviez estre adverti, afin d'en pouvoir mieux estre sur vos gardes. Au reste le traicté estant ores [1] conduit comme aux termes de conclusion finale, je ne sçay s'il ne sera temps que j'advise à faire quelques présents à ces Messieurs de par delà, et vous prie de m'en dire vos sentiments, nommément de me spécifier par liste à qui il sera expédient d'en donner et jusques à quelle proportion, afin que mon fils venant là puisse faire donner les dits présents.

[2] Messieurs. Voyant l'incommodité où vous estes, en ce que vos carosses n'ont peu passer, et craignant que la mesme chose pourroit arriver à mon fils, je vous prie de vouloir donner ordre promptement qu'il luy soit faict

[1] présentement. [2] *Autre postdate en un billet à part.*

un bon carosse par delà, [illegible]
faict, doublé de velour [illegible]
afin qu'il le puisse trouver [illegible]

[1] Messieurs. Par un billet [illegible]
ceste duplicate, je vous [illegible]
pour mon fils, mais [illegible]
rien qui vaille en carosses. [illegible]
point l'ordre et [illegible]
en diligence. — [illegible]
Mr l'Electeur est parti [illegible]
que c'est pour passer [illegible]
si secret que je [illegible]

[illegible]

— —

[illegible]

Les Ambassadeurs [illegible] certitudes et ouvertures.

—

Messeigneurs. [illegible]
este [illegible]
et Jarmain. [illegible]
par [illegible]
Guillaume [illegible]
donnant [illegible]
port [illegible]
gement [illegible]
d'une [illegible]
de nous [illegible]
les commissaires. [illegible]
les changemens [illegible]
approuver. [illegible]
le temps [illegible]
gleterre, ma[illegible]
le seul [illegible]

[1] [illegible]

nous fut mis en main, pour le lire, l'escrit cy-joint, cotté A.; à quoy nous repartismes d'estre venus au mandement du Roy sur le fondement de sa propre lettre, en laquelle est dict qu'au traicté ne restoit qu'une seule difficulté, sçavoir celle du transport, sur laquelle S. M. espéroit de nous contenter, et maintenant qu'on veut prétendre de nous obliger d'attendre jusques à ce que la Princesse aura attaint l'aage de consentement, pour estre S. M. résolue de n'en point desmordre, et comme il n'estoit en nous de donner force à sa volonté, ny mesmes d'espérer sa fille que de son gré, de mesmes nous estoit impossible de passer cet article autrement que selon nostre reformation, sy n'en recevions autre ordre, que c'estoit en somme donner d'une main, pour retenir de l'autre; qu'il nous sembloit encor plus estrange qu'après avoir vuidé avecq eux plus de trois fois le faict des cérémonies, mesmement l'ayant eux glissé en ces mots, „que peut-estre dans trois mois il n'y en auroit plus aucune en Angleterre," on le nous fourroit de rechef tout entier au traicté, indifférent toutesfois à eux, et de grande conséquence à nous, pour sa nouveauté, dangereuse à choquer les ordres de nos Églises; mais que recognoissions qu'au lieu d'avancer, on tendoit à reculer nostre négotiation, en retractant des choses concédées; qu'eux les premierz avoyent remis à la discrétion de V. A. d'envoyer présentement ou devers l'automme monseigneur son filz, afin de venir consommer son mariage en bonne forme et plénière solemnité, que le Roy après en avoit remis le temps à nous, avecq déclaration qu'il seroit le bien venu et marié aussytost; que la Royne aussy, en termes encor plus forts, s'estoit faict entendre qu'elle souhaittoit bien fort qu'il vinst devant qu'elle parte vers France, afin d'accomplir de tous points le mariage, pour ne laisser plus rien à faire. Que ne sçaurions donq comprendre les causes de ce changement, voyant qu'on prétend conditionner sur sa venue et accoupler son mariage à l'évènement d'une alliance d'Estat, avec laquelle il n'a rien de commun, n'en ayant jamais rien esté stipulé par

S. M. pendant toutte cette négotiation; qu'il seroit mesmes peu honorable à V. A. de faire partir son fils au veu de tout le monde, pour voir dépendre après son mariage du succès d'un autre traicté, sur lequel le Roy, depuis treize mois que nos quattre articles sont entre ses mains pour choisir, n'a peu se résoudre et nouvellement encor les à portés au Parlement, pour en avoir leur advis, cela se pouvant traisner tant qu'on veut; mais de le faire servir comme d'une contrainte à nous faire condescendre à quelque alliance, que c'est contre la forme et contre la raison, veu que le traicter ou non-traicter dépend d'eux et non de nous, qui piéça[1] sommes prests et en conviendrons bien tost, pourveu qu'on se tienne aux termes faisables et raisonnables; à nous, que toutte proposition de rupture contre l'Espagne est plausible, pour estre desjà en guerre; qu'une défence réciproque nous peut aussi alléger, autant que donner de seureté à l'Angleterre, et que le réglement du commerce est un droict des gens, observé de tous temps entre les nations, mais que ces choses [vaellent] de la façon vers ceux qui sont en paix, point vers nous, qui n'avons aucun choix, et après avoir assez vertement contesté avecq eux, que ne sçaurions passer le premier article sans nouvelle charge, non plus celuy des cérémonies, et que pour plusieurs respects n'en voyons aucune apparence, parce que devans attendre l'aage du consentement de la Princesse, que tout l'entretemps seroit sans asseurance, suject à des changemens, des traverses, des envies, et de pareils accidents, lesquels peuvent estre prévenus en la nous délivrant plustost; que celuy des cérémonies pourroit troubler l'ordre et la concorde de nos Églises, mais que, si on approuve que le jeune Prince se vienne marier, que se doibt estre sans condition que de celles seules qui ont esté stipulées en son traicté; que sommes aussy bien prestz d'entrer en négotiation avec eux d'une alliance d'Estat selon nos quattre articles, sans y accoupler le mariage. Nous les conjurasmes de joindre leurs intercessions à nos

[1] depuis longtemps.

raisons, pour persuader S. M. de faire achever nostre mariage, en nous ottroyant le transport de la Princesse dans la présente année. Ilz dirent que le Roy tenoit ferme pour l'aage de consentement; que pour les cérémonies, qu'il n'y a autre regard qu'à l'honneur et seroit content qu'en usassions à nostre volonté; pour le surplus en feroyent rapport au Roy et nous en donneroyent ses intentions le lendemain au matin, ou dans le soir au plus tard; en nous départant quasi tous, mais séparément, nous avouèrent qu'avions raison et nous y serviroyent. Avint là-dessus, Monseigneur, que mess. de Bréderode et de Heenvliet se rencontrans le 24. au soir en la chambre de la Royne, où se trouva aussy M. Vane, que celluy-cy, après avoir quelque peu entretenu le Roy, les entreprint, déclarant que, s'ils voulloyent signer le contract, comme il a esté dressé par les commissaires, que S. M. estoit contente d'en faire autant et mesmes de sommer par ses lettres M. le Prince Guillaume de se venir marier, sans le coupler à l'alliance d'Estat, laquelle se traitteroit à son temps; avoit en outre esté comandé qu'il fust escrit à la Royne de Bohême que S. M. avoit résolu d'achever ce mariage, que rien au monde ne l'en sauroit empêcher; par tant désiroit qu'elle s'entretinst bien avec Voz A. A., pouvant espérer des avantages de vostre amitié, au moyen de cette alliance et bonne intelligence. Et fut le sieur Vane d'advis que les Sieurs de Bréderode et de Heenvliet, acceptans cette condition, en allassent sur le champ remercyer le Roy, qui s'excusèrent de ce faire, pour y penser plus meurement. A leur rapport fut avisé de retourner voir le Sieur Vane et d'entendre une autre fois ses raisons, ce qui fut faict hier au matin, mais sans rien gaigner sur les points indéciz, s'excusant mesmes de nous bailler quelque escrit sur l'indifférence de la cérémonie angloise, de sorte que résolusmes de despécher vers V. A., afin de l'informer de ce qu'on prétendoit d'emporter sur nous et de nostre résolution à ne rien concéder, s'il ne nous est expresément commandé. A

laquelle fin avons demandé le contract en forme et tel qu'ils prétendent de nous le faire signer. M. Vane en voulloit encor parler au Roy et dans le mesme jour nous revoir, pour ne retarder nostre despéche et toutesfois, après nous avoir entretenus quatre jours de belles parolles, nous a enfin cet après-disner envoyé copie du dit contract et d'une lettre qu'il délibéroit d'escrire à V. A. de la part du Roy, sy le trouvions bon, qu'il ne persiste pas seulement aux douze ans, à la cérémonie d'Angleterre, et à couppler le mariage à l'alliance d'Estat, ains q'il recule de rechef de ses propositions de dimanche, sur la venu du Prince Guillaume, mesme qu'il prétend de mesler les intérests de S. A. É. dans nostre négociation à faire. Nous avons esté d'advis de ne nous charger de la dit lettre, l'asseurant qu'elle seroist plustost pour gaster que pour avancer nostre affaire, et ne pouvans aller plus avant de rechercher le remède vers le Roy et dans la patience, attendans vostre commandement, après que V. A. aura considéré les variations du train de nostre traicté, que pouvons en partie imputer aux occupations de nos commissaires et aux traverses de ceux, qui sollicitent contre nous. Ce n'est pas pourtant que n'espérions un plus favorable progrès cy-après, quand le Parlement aura parlé, mais il nous desplaist de laisser V. A. en ce doute et qu'il se perd tant de temps inutilement; car, si on ne change en peu de jours, il sera malaisé que S. A. passe devant l'automne, quand mesmes tout se passeroit selon nos désirs. Nous avons pressenty que ceux du Parlement sont pour rejetter la ligue offensive, comme non nécessaire et trop onéreuse, et s'ilz en conseillent aucune, que ce sera la défensive, en y comprenant le réglement du commerce, lequel faict nostre troizième condition. M. Vane encline de ce costé là, mais qu'en la minutant il y fust trouvé quelque lieu pour S. A. É., ce qui est directement contre la nature d'une simple défence réciproque. C'est, Monseigneur, tout ce que sur ce suject nous sçaurions représenter à V. A., qui verra que n'avons rien obmis

à faire et dire pour l'avancement de nostre commission. Il y a desjà quelques jours que nous fut rendue celle de V. A. de l'onzième et ce matin encor deux autres du 4 et 5. Nous débiterons à propos l'applaudissement que faict la cour de France de nostre mariage par tant de lettres de congratulation, pour voir si cela aydera à l'avancer, et sur la proposition d'envoyer quelque présent, nostre advis seroit (soubs la correction de V. A.) de le surçoir [1] jusqu' après la conclusion et à la venue du Prince mesmes, pour n'y devoir retourner à deux fois, et faudra penser à de plus grandes libéralités pour obliger les Princes et la jeune Princesse, mesme les commissaires, à la nostre volonté; qu'en fussions là, quelques raretés en feroyent l'office. Par celle du 5 nous apprenons que ne devons traicter que d'un réglement du commerce de contrebande, qui est un droict des gens et lequel les plus puissans exercent sur des foibles, mais, sy on vient à nous parler d'une défensive, ferons nous connoistre n'en avoir aucune commission, après avoir donné au Roy le choix sur les quatre articles, et après mesmes avoir tant de fois dict avoir plein pouvoir et autant de volonté pour traicter de tout? C'estoit afin de gaigner confience, laquelle nous perdrions avec lésion de l'Estat et de l'affaire que nous traittons, sy on nous trouvoit reculer à un faict, qui doibt redonder selon leur opinion à l'utilité commune, mais en effect seullement à celle des Provinces-Unies; sy on craint que la France soit pour en prendre ombrage, cela cessera, sy elle est mesnagée à temps, car c'est un accroissement de noz forces, sans aucune obligation envers cette Couronne, que pour lors tant seulement que nostre Estat sera en paix et icelle assaillye de ses ennemis à guerre ouverte, sans y rien immiscer de plus. Le secours se pourroit demander de cent ou deus cens mil escus en argent ou en vaissaux. V. A., s'il luy plaist, doibt mettre ce faict en délibération, pour nous en rendre capables, s'il eschoit. Peut-estre, que la despense empêchera le

[1] surcheoir, différer.

Parlement d'y penser, mais il importe que conservions la réputation de nostre rondeur, sur laquelle, comme sur leur dehors, cette nation fonde une bonne partye de la seureté du Royaume, laquelle une fois perdue, on nous suspectera tousjours d'avoir logé nos maximes et affections ailleurs, en les négligeans. Jamais cette Couronne n'eust de si favorables inclinations vers nous et le Roy a pensé luy faire plaisir, en luy annoncant son traicté avec V. A. et ses délibérations à l'allier plus estroictement avec l'Estat. Nous pousserons le temps à l'espaule, en attendant vos volontés, sans rien gaster par précipitation, le pouvans dilayer tant qu'on persistera à vouloir emporter sur nous les points du différent. Le Roy fut hier de rechef au Parlement, où il approuva le parlement triannal, à convoquer par S. M. et à son défaut par le garde des sceaux, par douze pairs, par le peuple mesmes, et ordonna le parlement d'en sonner les cloches et faire feux de joye par toutte la ville, jusques dans la cour mesmes; accorda aussy quatre subsides pour le payement des armées. Le député d'Irlande, après auoir esté ouy ce matin, a obtenu prolongation de huict jours pour méditer sa défence. La Reyne parle plus froidement de son voyage de France, depuis qu'elle a eu responce du Roy son frère, laquelle on croit estre peu à son goust. V. A. excusera, s'il luy plaist, nostre prolixité et nous prierons Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. santé, prospérité et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 27 février au soir 1641.

A cette lettre est joint, sur une feuille séparée, ce qui suit (p. 366):

„S. M., ayant considéré le mémorial des ambassadeurs, dit pour responce, qu'elle est contente que le jeune Prince Guillaume vienne en deçà, alors que les ambassadeurs le trouveront convenir; deux choses estant premièrement par eux clairement entendues; à sçavoir: 1. que le temps du transport demeurera comme il est

couché aux articles; 2. qu'advenant que le jeune Prince arrive devant que le traitté d'association soit fini, qu'il ne sera néantmoins marié que lorsque le traitté sera conclu."

En marge on lit, de la main de M. de Sommelsdyck: *Receu le* 23 *févr. en plène conférence à Weythal* 1641."

† LETTRE DCLXXIV.

Les mêmes au même. Réponse à la lettre 665.

Monseigneur. Hier au matin nous fut rendue la lettre de V. A. du 18 février. La nostre d'avant-hier[1] y a amplement satisfaict, à quoy ne sçaurions que adjouster. Nous sommes incessament après à faire lever tout ce qui nous obste à conclurre. Le seul point du transport nous géhenne et mérite que fassions nos derniers efforts à l'obtenir dans l'automme prochain, veu que sans cela on nous laisse l'attente et le doubte en partage, lieu mesmes à des traverses et autres inconvénients. V. A. doncq se tienne, s'il luy plaist, asseurée que c'est là où s'adressera toutte nostre batterye, sans varier, sy ne l'ordonnez, ou si on ne nous faict entendre soubs main que la grâce en sera réservée au Prince lors de sa venue, qu'il ne doibt haster que sur la sommation de leurs Majestez. L'accouplement du mariage à l'alliance avec l'Estat nous pène peu, car il n'est demandé qu'à la sollicitation des ministres de S. A. É., qui prétendent de luy trouver quelque avantage en celle-cy. Nous l'avons contesté dès le commencement, et s'il a esté dict qu'il est au pouvoir du Roy de garder par devers soy le traicté, c'a esté sans l'approuver, ains en mesme sens que ne sçaurions forcer sa volonté, ny obtenir sa fille que de son gré, mesmes point après la conclusion; mais jamais nostre intention n'est allée jusques là que de lier ces traictez ensemble; nous en sçavons assez les raisons domestiques et voisines qui y contrarient. Le faict des cérémonies, au pis aller, peut estre redressé par nous, puis qu'on s'en remet pour l'observation à ce qu'en vou-

[1] la lettre 673.

drons faire, pourveu néanmoins que la Princesse passe dans l'automne, car sans cela il nous seroit difficile d'en respondre, en tant qu'elle dépendroit de la volonté d'autruy. Demain nous espérons de voir le Roy et après la Royne [avecq], sur tant de remises et la dureté des conditions qu'on nous propose; apparemment attend-on que le Parlement se déclare, car on nous prie souvent de ne point tant presser, voire avec persuasion que tout succédera à nostre contentement. Nos visites sont telles que V. A. les désire; en corps, quand il est question de négotier, séparément de rechef, lorsqu'il s'agit de mesnager les amiz et de préparer ceux qui peuvent. V. A. nous face l'honneur, s'il luy plaist, de se reposer de cette commission sur nostre fidélité et diligence, qui ne changerons rien aux conditions jà convenues ou réservées que par vostre ordre exprès, et V. A. ne peut trouver estrange qu'ayons faict comme un traicté nouveau, en résumant d'article en article celuy qu'avoit négotié le sieur de Heenvliet, d'autant que les commissaires n'en tenoient aucun conte, comme innové et changé par la concession de la Princesse aisnée, jaloux apparemment de se voir appellez à un affaire faict, en quoy M[r] Vane les secondoit, pour n'attirer plus d'envie sur luy; mais soubs main nous exhortoit à patience, et que tout aboutiroit à nostre contentement, lequel toutesfois nous demeurons tousjours attendre [1]. Et pensans avoir assez satisfaict par cette responce à vostre lettre, nous espérons que, sans ennuyer V. A. de redite, vous n'aurez à desplaisir de voir le surplus en la nostre d'avant-hier. Sur ce prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. en prospérité, santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéyssants, et très-fidèles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce premier de mars 1641.

[1] *Belgic.* Wij blijven altijd inwachten.

LETTRE DCLXXV.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 665.

—

Monseigneur. Je remarque en la vostre du 18 de l'autre mois la pène où vous met l'accouplement qu'on prétend faire du mariage avec l'alliance d'Estat. Nous l'avons tousjours contesté, comme choses différentes et sans relation; ce point, à mon advis, est aysé à vaincre, ne méritant point que V. A. s'en inquiète. Il n'a esté proposé que pour donner quelque espèce de contentement aux ministres de S. A. É. qui, après avoir failly leur dessein sur la Princesse aisnée, ont espéré pouvoir faire conditionner le restablissement de leur maistre dans le second traicté, auquel ils réussiront aussy peu, car on sçait que cela n'est au pouvoir des uns ny des autres. L'article des cérémonies a esté surmonté par trois fois et je ne pense pas me tromper, quand je croy qu'on nous met ces difficultez en avant, seulement pour gaigner temps à voir ce qui sera faict au Parlement, car nous nous assemblons de loin à loin, demeurons peu ensemble, et lors encor les choses s'y traictent fort superficiellement, et chacun article a quasi besoin de passer par l'advis du Roy. Tout ce que le sieur de Heenvliet a cy-devant négotié, est rejetté à sa barbe; M. Vane ne l'ose soubstenir, pour ne se charger de l'envie des commissaires, jaloux de ce qu'il a manié ce faict seul, et de là vient que tout le traité a esté comme remasché une autre fois. En toutte cette négotiation je ne trouve, Monseigneur, qu'une seule difficulté et laquelle me travaille assez l'esprit, sçavoir le long terme du transport de la Princesse, pour les raisons que naguères j'ay mandées à V. A., et partant c'est là où il est nécessaire que les amiz nous aydent et que noz instances facent leur effort; car, s'il n'est raccourcy de beaucoup, nous ne tenons rien. Un peu de patience en pénétrera l'intention, dès que le Parlement aura parlé, et certes le Roy s'y est miz trop avant pour s'en des-

dire. Le peuple l'applaudit et S. M. tasche à le regagner, mais on nous prie de ne pas tant presser; la conclusion, à mon opinion, sera bonne et à nostre contentement, ainsi que tous les commissaires asseurent. V. A. cependant ne peut laisser partir monseigneur son filz que l'accord ne soit signé, et nous demeurerons fermes pour le passage de la Princesse dans l'automne prochain. Dans deux jours nous verrons le Roy et puis la Royne sur tout le mariage, afin d'en estre résoluz. La nation est lente et toutesfoys[1] n'ayme point d'estre pressée ou fort contreditte; après s'estre insinuez en leur confience, il est aysé de les mener, mais c'est nostre malheur de les voir sy fort attachez au Parlement, qui entreprend des grandes et hardies choses, qui sont de dure digestion à un Prince de coeur, avec lequel meshuy[2] il partage l'authorité royale. Monseigneur, V. A. ayt, s'il luy plaist, cette opinion de moy, que je ne négligeray chose ny occasion aucune laquelle je penseray propre à avancer vostre service et contentement, et sy je puis obtenir du Roy et de la Royne un favorable changement au premier article, je vous responds dès maintenant que je renverseray tous les autres obstacles, mais cesluy-la dépend de la nue volonté de leurs Majestez et non de la raison. Nous mesnageons les amiz avec tous ceux qui peuvent. Nos visites se font en corps, quand il est question de négotier et séparément aussy, en cour et hors de cour. Je ne crains ny travail, ny serain, tant j'ay de passion de réussir en cette commission, que je prie Dieu de bénir pour sa gloire et l'affermissement de vostre maison. Nostre lettre d'avanthier informera V. A. de nos rencontres, quoy non obstant je ne crains rien en l'affaire que le premier article, comme je viens de dire, et qu'on le vueille maintenir comme une espèce de contrainte, à se prévaloir entretemps des avantages qui seront désirez. Au reste, Monseigneur, le temps de la commission de M. Catz[3]

[1] chaque fois, toujours. [2] désormais.
[3] conseiller-pensionnaire de Hollande.

allant expirer au mois de juin, je le voy en quelque pensée de la quitter, à la persuasion de quelques-uns, qu'il croit de ses amiz Ce sera un point à traicter en la prochaine assemblée. Sy V. A. ne l'en destourne et le soubstient, je connoy deux hommes qui caballeront pour luy succéder, desquels l'humeur seroit peu convenable, ains tout à faict par l'inflexibilité incompatible au service de V. A. et de la province, et seroit à propos d'en rompre la brigue de bonn'heure. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il doint à V. A. prospérité et santé, et à moy la grâce de la servir selon ses commandemens.

De V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De Londres, ce premier de mars 1641.

† LETTRE DCLXXVI.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Dispositions favorables au mariage.

Monseigneur. Nos deux dernières sont du 22 de l'autre et du premier de ce mois. V. A. y aura remarqué un notable changement; mais c'est l'ordinaire de cette Cour, en matière de négotiation, de rammener souvent les choses à leur principe, lorsqu'on se croit à deux doigts près de leur conclusion. Il n'est possible que cela ne vous ayt causé quelque alteration, de laquelle toutesfois celle-cy vous remettra en partie; car, ayans receu le 2 au matin le duplicat de V. A. du 25, avec plusieurs apostilles du 27 février, et résolu de faire un nouvel essay sur le Roy et la Royne, pour en conformité de vostre désir, r'accourcir le terme du transport de la Princesse, achever le mariage en bonne forme, sans y admettre aucune condition et changer la stipulation des cérémonies angloises, nous fusmes devant-hier représenter à S. M. l'estat de nostre négotiation et qu'il seroit très-dur à V. A. de voir remis le transport de la Princesse à l'aage de

consentement, pendant lequel vous seriez mal asseuré de l'avenir, car venant icelle à estre subornée pour s'en desdire, touttes vos pènes et espérances seroient perdues selon les loix du Royaume, et y adjoustions plusieurs autres raisons, trop longues à répéter, V. A. les ayant peu voir en diverses lettres. Qu'aussy vous seroit peu honorable de laisser partir monseigneur le Prince vostre fils, pour venir solemniser son mariage, et attendre après qu'on auroit convenu de l'alliance avec l'Estat, laquelle depuis quatorze mois dépend de la seule volonté de S. M. sans encor s'en estre déclarée, et l'a depuis huict ou dix jours apprismes[1] envoyé au Parlement en demander leur advis; au lieu que, sur l'approbation de S. M., nous estions venuz pour recercher et conclure le mariage, avec espoir d'obtenir quelque contentement sur le transport, qui estoit le seul point resté indéciz, et que, pour le faict des cérémonies, que les commissaires avoyent approuvé de s'en remettre à la forme que la Royne de Bohême, pour ce regard, a tousjours observé en Hollande; d'autant que ce qui est tenu pour indifférent en ce Royaume, seroit en achoppement en nostre Estat et pour y troubler la concorde des ministres. C'est le sommaire de nostre discours, à quoy le Roy respondit avoir une absolue volonté d'achever le mariage, incontinent après que le jeune Prince sera venu, sans s'attendre à rien; qu'aucune chose du monde ne le sçauroit plus empescher; qu'il l'a consenty pour gaigner vostre amitié, et en fera une autre avec l'Estat, pour donner plus de seureté à ses Royaumes et à nos provinces, et lequel se pourra traicter à plus de loisir; qu'il ne sçauroit changer l'article du transport, et, puisqu'il vous a gratifié du change de sa jeune fille, de laquelle vous vous estiés contenté, à sa première, qu'il pense raisonnable que faciés aussy quelque chose pour luy, qui est de luy accorder que cet article demeure. Non qu'il dye qu'il ne le changera point cy-après, mais n'en veut estre obligé, vous priant de vous fier en luy, comme

[1] au plus, au plustôt (?)

il se fie en vous, et pour ce que semblons craindre qu'après l'aage de consentement sa fille ne vienne à s'en desdire, il déclara qu'il ne voudroit vivre trois jours, après qu'il auroit faict une telle méchanceté de tromper ainsy; passant le point de l'accouplement du mariage comme vuidé, il dit, pour la cérémonie, que l'article a esté dressé de mot à mot sur celuy de la Royne de Bohême, qu'il n'infère aucune nécessité, et que l'Église de Heydelberg l'ayant receu, la nostre n'a aucune raison de le disputer. De faict ce n'est que pour les prières domestiques en la chambre, et noz commissaires sont d'accort qu'il en soit usé à nostre volonté. C'est, Monseigneur, la response du Roy sur les difficultés qui restent à décider au traicté, et luy ayans déclaré que prétendions de prendre recours à la Royne, pour implorer son intercession, attendu que le séjour de la Princesse seroit inutile en la cour pendant le voyage de France, S. M. couppa ce propos par dire que trouverions la Royne encor plus opiniastre que luy, et qu'elle sera bien ayse de trouver encor sa fille à son retour. Hier nous fusmes dire à la Royne ce qu'avions demandé au Roy et ses responses, avec confience qu'elle vouldra avoir l'honneur d'achever ce que S. M. avoit si bien commencé. Elle dit d'affection qu'elle désiroit faire pour nous et en avoit parlé au Roy, mais l'avoit trouvé sy absolument résolu à maintenir le premier article qu'il n'y a eu moyen de rien gaigner; que ne nous devons mesfier de rien; que jamais elle n'avoit manqué de parolle à personne et seroit bien marrye de commencer par nous; qu'elle souhaitte que le petit Prince vienne au plustost achever son mariage, devant qu'elle parte, et qu'on ne l'obligera à rien; que ne devons craindre que sa fille change icy icy après l'aage de consentement. M. Cottington a offert son entremise pour faire abréger le terme, approuve la venue du Prince au plustost; avoue que le Roy a faict un erreur de porter le mariage et nos quatre points au Parlement, où l'on tâche, en contemplation de la Royne de Bohême, d'accoupler l'un à l'autre, mais

que le Roy a résolu d'achever le premier et, pour ne désespérer sa soeur, laisser convenir le Parlement de l'autre dont de six mois ilz ne tomberont d'accord, quand ils viendront à considérer la despense et leur incommodité présente. M. Jarmain nous exhorta de ne point tant presser le transport, nous faisant espérer que cette grâce est réservée au jeune Prince après le mariage. M. le conte de Dorset, au sortir de chez la Royne, entre autre dit que n'eussions à nous travailler du passage de la Princesse, ains à nous contenter d'avoir emporté l'aisnée, et que le Parlement conseillera au Roy de la nous donner au plustost, et pour le faict d'une alliance d'Estat, qu'un de ces jours nous serons priez de nous assembler avecq nos commissaires, ausquels seront adjoints sept autres conseillers d'Estat et plusieurs de la maison-haute, pour conférer sur les quatre points, premier que de former leur advis, lesquels trouveroyent volontiers quelque expédient pour contenter monseigneur l'Électeur, duquel les ministres ont estrangement caballé en Cour et au Parlement, pour, au moyen d'une liaison du mariage et de l'alliance, espérer son restablissement, qu'ils s'imaginent, au pis aller, se pouvoir faire en entreprenant aux Indes, sans considérer que cela n'est point de noz quatre articles. Le Roy nous parla aussy ce qui seroit de faire[1] et luy respondismes que désirions, autant que S. M. mesmes, une meilleure condition à S. A. É., pour le respect de sa maison et de son extraction, mais que ny tous les Royaumes de S. M. ensemble, ny la conjonction de nostre Estat au mesme dessain, ne réussiroyent jamais, sy la France ne s'en mesloit par une ligue commune, et qu'il la faudroit mesnager à cet effect. S. M. demanda sy cette ligue seroit contre tout le monde? „contre l'Espagne," fismes-nous. „Reconnoissez-vous l'Empereur pour Empereur et n'estes vous point en guerre contre luy?" continua le Roy, et nous à déclarer que sommes en neutralité avec l'Empire, luy avou-

[1] *Belgicisme* wat er te doen zou zijn.

ons la qualité d'Empereur, que le commerce nous y oblige, mais bien plus encor la considération que, venans à rompre avec luy, il peut jetter de grandes armées sur nos confins et que nous ne sçaurions aller à luy, ny luy faire aucun mal, esloignés que sont ses Estats de nous. „Se pourroit-il pas faire quelque entreprinse aux Indes par diversion ou autrement?" fit le Roy, et luy fut dit que cela ne le remettroit point au Palatinat, et qu'au regard de nos quatre points, que S. M. devoit estre asseurée que ferons tousjours pour la Royne de Bohème et pour le restablissement de S. A. É. tout ce qui sera raisonnable et faisable. — Voylà, Monseigneur, l'histoire de nostre négotiation, en laquelle V. A. voit que le mariage du jeune Prince est détaché de toutte condition, mais que du transport le Roy demeure résolu qu'il dépende de sa volonté, et attendrons désormais le commandement de V. A. sur ce qu'aurons à faire. Car sy le Prince vient, il seroit bon de conclurre son traicté devant, lequel est entre vos mains et nous ne voyons aucune apparence de rien gaigner, au moins sy tost, par le renouvellement de nos instances. Pour le carosse que V. A. avoit désiré d'estre faict icy, nous n'en avons encor receu l'ordre qu'avez changé depuis, et sy d'avanture le partement vient à estre précipité, M. de Brederode en a un, qui est beau et peut servir au Prince. On a creu M. l'Électeur dessendu à Dover, de quoy on doute maintenant, mais son secrétaire luy a esté redépêché par terre, pour le dissuader de ne point passer la mer. V. A. a raison de dire qu'il faudra faire des présens, mais nous dirons mieux à qui que quels. La Princesse mérite quelque chose de valeur; la jeune, pour la regagner, ne peut estre négligée, et seroit à propos de cercher quelque minuté[1] assortye à son aage, autant aux trois Princes; quelque rareté belle et digne seroit agréable à la Royne. Aux sept commissaires se pourroyent donner trois mille livres pour chascun. Mrs Vane et Jarmain méritent quelque peu davantage,

[1] minutie, bagatelle.

selon que l'estimera V. A., car on aura encor à passer par leurs mains. La gouvernante de la Princesse prétendra pareillement et une bague de deux ou trois mille livres la pourra contenter. Après cela, il y aura des officiers qui seront employez, pour lesquels et autres il faudra faire quelque fonds à distribuer selon les occasions, car V. A. sçait qu'on a tousjours icy les mains ouvertes. Avec quoy, ayans satisfaict à ce qui nous a esté prescrit, nous remettrons d'achever ce qui reste pour la réception et l'accommodement de monseigneur le Prince, à quand nous en aurons le commandement de V. A. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de bénir le mariage que traictons, d'en ottroyer le contentement que V. A. en espère, et de vous rendre en toutte prospérité la santé avec longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 5 mars 1641.

[1] LETTRE DCLXXVII.

Les mêmes au même. Il n'y a plus d'obstacle à la venue du jeune Prince.

Monseigneur. Nous avons trouvé tant de franchise et d'affection au Roy et à la Royne pour l'avancement du mariage, que ne craignons point de recommander à V. A. de haster le plus que pourrez le partement de monseigneur le Prince vostre fils, afin de mettre toutte chose à couvert; car leurs Majestez ont résolu de passer outre, sans s'arrester à tout ce qui se machine au contraire, et de quelque part qu'il vienne, et désirent que ce qu'elles vous escrivent, sur la foy et le secret de Mr de Heenvliet, demeure caché, sans en rien esclatter deçà ny delà, de peur que la connoissance n'en vienne au Parlement et

[1] *de la main de M. de Sommelsdyck.*

les brouille, mais que le mariage soit achevé; les demandes et plaintes de la Royne de Bohême ne seront plus de poids pour faire adhérence, et comme un grand nombre de Seigneurs doibt conférer avec nous sur les quatre points, devant que de former leur advis sur le choix, S. M. nous a faict advertir et prier de nous rendre faciles à tout ce qui concernera le général, ou le particulier de M[r] l'Électeur, en restraignant tousjours nostre responce à tout ce qui sera raisonnable et faisable, sans estendre noz discours plus avant, laissant le surplus au jugement du Parlement, lequel se trouvera assez empêché à quoy se résoudre et peut-estre n'en sera prest de six mois, pour donner temps à exhaler leur chaleur ce pendant. Et ayans besoin de pénétrer le fondz de ces lettres et ce qu'on bastit dessus, avec une sy estroitte stipulation de silence, nous avons osé les ouvrir, pour crainte qu'elles ne fussent jettées en mesme moulle que celles de Vane, qui ne portoyent rien de favorable; croyons partant que V. A. l'excusera, car il n'y a eu autre curiosité que celle du bien de vostre service. Leurs Majestez sont après à faire trouver et garnir un beau logis et recommandent que M. Abcelay soit porteur de cette dépêche et du pourtraict de la Princesse, mais sans qu'il sache qu'il y a de leurs lettres dedans. Nous verrons entretemps ce que les amis avanceront au temps du transport. Nous aurions bien besoin de la liste de ceux qui auront l'honneur d'accompagner S. A. et, s'il n'est encor pourveu du secrétaire, M[r] Rivet a un fils avec M. Joachimi, qui parle et escrit plusieurs langues et à cette occasion pourroit servir. Nous prions Dieu, Monseigneur, de vous rendre vostre santé et de bénir voz desseins.

De V. A. très-humbles, très-obéyssans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
D. KERCHOVEN A HEENVLIET.

De Londres, ce 5 mars, au soir 1641.

LETTRE DCLXXVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur! Le Roy tenant ferme pour l'article du transport, c'est à V. A. là-dessus de penser ce qui est de faire [1], après certes que tous nos devoirs à l'amollir n'ont rien peu gaigner. Le doute des accidens du monde demeure à craindre et ne se peut que vostre esprit ne soit grandement agité de diverses pensées sur le party à prendre. C'est pourquoy j'ose m'avancer de dire que V. A. en est trop avant pour s'en tirer; le Roy encor bien plus, et s'il se sçait qu'il y a du contraste [2], tout conspirera à renverser nos espérances et de cela on ne doibt douter. Le mal nous vient des ministres de M. l'Électeur, qui ont sceu mesnager l'envie de quelques grandz et l'ignorance de plusieurs portez d'affection vers la Royne de Bohême. S. M. connoist maintenant d'avoir eu mauvais conseil de porter le mariage et noz quatre pointz au parlement, resolue néamoins de passer outre à la solemniser, sans remise et sans condition, sy V. A. passe le premier article, comme il est couché au traicté, et lequel il ne sauroit sy tost changer, ne désirant point choquer la Royne sa seur, ny le Parlement. Je luy diz à l'audience que ne seriez asseuré de rien, sy aviez à attendre l'aage du consentement de la Princesse, premier que d'en espérer le transport, car venant lors à s'y opposer, que tout seroit renversé. A quoi S. M. repartit qu'elle ne disoit pas voulloir attendre le bout de ce terme, mais bien qu'elle ne se pouvoit obliger de le raccourcir; que vous vous deviez fier à elle, ainsi qu'elle se fioit à vous; qu'elle avoit faict quelque chose pour vous, vous changeant la jeune qu'aviez acceptée, à sa fille aisnée; qu'estes aussy tenu de faire quelque chose pour elle, qui est de ne la point tant presser du transport, auquel elle sçaura bien, quand il sera temps,

[1] *Belgicisme* wat er te doen is.
[2] *par erreur peut-être pour* conteste.

de vous contenter, et sur mon objection que la Princesse pourroit changer, dit ces motz formelz: „Je ne voudroy pas vivre trois jours après avoir faict une telle méschanceté, de tromper ainsi." La question est maintenant, Monseigneur, sy lairrés partir monseigneur le Prince? s'il ne vient, le Roy s'appercevra qu'on se meffie et ne se tiendra obligé de rien; les voisins et les ennemis, avec les ministres de l'Électeur (qu'on croit aux escouttes à Dover) feront effort à rompre cette alliance, qui leur est suspecte, à quoy il n'y aura plus de lieu, sy on le voit arriver, signer son contract et solemniser son mariage par parolle de présent, au veu du Parlement et leurs Majestez y intervenans avec nous, et puisque V. A. y est sy fort engagée par la notification donnée dedans et dehors l'Estat, par tant de congratulations receues, considérez, s'il vous plaist, en vostre prudence, s'il ne vaut mieux de s'accommoder à la prière de leurs Majestez, obligées à vous contenter par tant d'actes solemnelz et ésquels il n'y a point de dispense à craindre, que de rompre ou de remettre la conclusion du traicté à un autre temps, qui possible ne nous seroit sy favorable? L'espérance cependant nous est donnée qu'on rendra V. A. contente et monseigneur le Prince Guillaume pourra tascher à y frapper coup luy-mesmes. Voyez jusques où leurs Majestez se déclarent en cet affaire. La Princesse publiquement est qualifiée par la Royne la maitresse du jeune Prince d'Orange, et luy avoué d'elle pour son serviteur, et enquise sy elle l'ayme, repart franchement qu'ouy, puisque la Royne le veut, qu'elle voudroit qu'il fust venu. C'est donq à V. A. de résoudre; concluant, vous rompés les brigues et obligez le Roy, l'Église et le Parlement, par la solemnisation du mariage; demeurant douter, avec espoir de changement à nos instances, dont le Roy et l'estat présent de sa condition nous désespére, la porte sera ouverte à tous de nous traverser, mesmes renverser tout ce qui a esté faict jusques icy, ce qu'on a prétendu de faire en accouplant les deux traictez de mariage et de confédération, et en a S. M. rompu la brigue

au desplaisir des ministres de Bohème; cependant nous attendrons le commendement de V. A. sur noz audiences et sur ce que leurs Majestez vous mandent. M. Cottington [1], qui peut le plus envers le Roy, pour estre homme sensé et d'expérience, mais tousjours tenu pour franq Espagnol, allié maintenant à M. Strange [2], a désiré de s'abboucher en secret avec moy, pour rendre en la présente occasion service à V. A. et à l'Estat, et après nostre conférence, à son rapport au Roy devant, et puis encor après nostre audience, m'a faict advertir de mander le jeune Prince de venir achever le mariage, que je ne vueille trop presser le transport, parce que le Roy ne peut désespérer la Royne de Bohème, mais que cy-après je me doibs promettre tout contentement et qu'il y travaillera de bonne sorte; que le Roy voit la faute qu'on luy a faict faire de porter ces choses au Parlement, où il y a des brigues pour couppler les traictez, qu'elle a résolu de séparer et d'attendre ce qui sera avisé sur les alliances d'Estat, dont il y a peu à espérer, au moins pas de longtemps; cependant veut achever le mariage. Sy donq V. A. envoye monseigneur son fils, j'espère que trouverez bon que je m'en retourne quand et luy, laissant à Mr Joachimi la commission de traicter ce qui restera d'imparfaict sur les quatre poinctz et autres propositions. Je prie Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. prospérité, santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De Londres ce 5 mars 1641.

Monseigneur. Pour mettre le Prince hors de pair en cette cour, seroit-il pas bon de l'autoriser, ou par commission ou par lettre à nous, de traicter les affaires avec nous? et devenant à estre par là le premier, il sera couvert comme nous, et aux rencontres aura le devant sur mes-

[1] Francis Cottington. [2] James Stanley, *plus tard* comte de Derby.

sieurs de Vendosme, de Lennox, de Landale et autres, qui sont en cette cour et se pourroyent sans cela roidir pour leurs rangs, comme aisnez et chefs de maison.

LETTRE DCLXXIX.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Menées de l'Électeur-Palatin.

Monseigneur. La dernière lettre que Mr. Vane, au nom de leurs Majestez, avoit escrite à V. A. ne portoit rien de favorable; c'est pourquoy elle fust renvoyé, et m'a pas peu troublé, et est cause que de celles du Roy et de la Royne, soubs foy toutefois et promesse de silence, j'en ay donné cognoissance à messieurs de Brédérode et Sommelsdycq, leur remonstrant combien yl m'importoit que cela demeureroit secret, ce qu'yls m'ont promis. Et après cela jugèrent convenir, pour pénétrer le fonds de ces lettres et pour haster le partement de monseigneur le jeune Prince par deçà, les ouvrir. Je supplie à V. A. de m'excuser, si j'en ay commis faulte, ne l'ayant faict que pour mieux poulvoir servir V. A.

Hier S. M. me parla long-temps d'alliance d'Estat, et que la Royne de Bohème la pressoit, et aussi quelques uns de son Parlement, pour y faire comprendre le Prince Électeur. Je disois que pour cela l'offensive et défensive seroit la meilleure, pourveu que le Roy de France poulvoit estre disposé d'y entrer, à quoy yl y avoit apparence, puis que S. M. Très-Chrestienne estoit desjà en guerre contre toute la maison d'Austriche, et que messeigneurs les Estats ne feroyent difficulté de s'entremettre à l'en faire recercher. Que la défensive poulvoit bien servir pour asseurer les royaumes de S. M. et nos provinces, mais que je ne voyois pas comme l'Électeur y polvoit entrer, puisque le secours mutuel ne seroit que pour la mutuelle défense en cas d'assaillie du dehors. Le Roy me dit:

„je le confesse, parlés aus aultres ambassadeurs et donnés leur une bonne responce;" ce que je fis, et yls trouvèrent à propos de me faire dire au Roy que nous ferions très-volontiers tout ce qui seroit faisable et raisonnable et tout ce qu'on poulvoit promettre en une ligue défensive à S. A. É.; comme, venant à traitter avec le Roy d'Espagne, que nous ferions un dernier effort pour obtenir par traitté la restitution; laquelle responce je donnois le mesme soir au Roy et de laquelle S. M. se contenta. Je me rapporte, Monseigneur, à celle que je viens d'escrire à S. A. madame la Princesse, et je demeure, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

De Londres, le 5 mars 1641.

[1] † LETTRE DCLXXX.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Même sujet.

7 mars 1641.

Messieurs. Le voyage de M. l'Électeur, dont je vous avoy donné advis par ma dernière du 25 et 27 de fébvr., a esté retardé jusques à maintenant, à cause d'un tour qu'il a esté faire à Rhenen, d'où il revint hier; tout présentement m'est venu dire adieu, pour partir demain vers la Brielle et de là passer en Angleterre dans un vaisseau anglois. Le principal subject de son voyage est tousjours, à ce que je croy et selon que je vous le manday par ma dernière, de procurer que le traicté d'alliance avecq cest Estat soit concerté et conclu conjoinctement avec celuy du mariage. Voire, me dit-on de plus qu'il auroit intention de travailler à ce que de mesme voye et par même négotiation cest Estat fust porté à rupture avecq l'Empereur. — Pour ce qui est du premier point,

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

vous estes si bien imbuz de ce qui vient à répliquer dessus, et vous en ay-je dit mes sentimens si au long par mes précédentes, que je ne retourneray pas à vous en entretenir; seulement, Messieurs, vous prieray-je d'avoir esgard à ne souffrir point que ces deux traictés, de si différente nature, soyent meslez ou confondus en aucune sorte, ains que celuy du mariage, qui est le subject de vostre commission, se vuide et parachève tout préallablement, et que, cela faict, on puisse entendre à ce qui est de l'autre, en suitte de l'instruction que vous en avez et du choix des quatre propositions, que vous en avez desjà donné au Roy. — Quand au second point, touchant la rupture avec l'Empereur, comme il est de très-grande importance et requiert beaucoup de bonne et sérieuse délibération de pardeçà, je m'asseure que vous aurez esgard à ne vous y laisser engager, sans ordres bien exprès de l'Estat, en vous souvenant tousjours de représenter, qu'en ce cas la France et l'Angleterre auroyent à s'entendre là-dessus les premiers. De mon costé cependant je n'ai voulu laisser de vous communiquer ce qui en est venu à ma cognoissance, afin de vous en pouvoir prévaloir en temps et lieu. J'attendray qu'aussi vous prenniez la peine de me tenir adverti de ce qui se passera en cette occurrence, qui suis etc.

LETTRE DCLXXXI.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Bonnes dispositions du Roi.

—

Monsieur! Mon ambition n'a but que de servir utilement V. A. en toutes choses, mais particulièrement au mariage que traictons; me desplaist toutesfois que le seul point du transport empêche que n'y rencontrez un contentement parfaict. Encor avons nous à nous louer d'avoir acheminé le tout jusques là, car il y a eu dessein de nous oster l'aisnée et de nous obliger à une alliance

d'Estat, en laquelle la restitution du Palatinat eust esté stipulée, par les menées des ministres de la Royne de Bohème, qui avoyent sy bien caballé plusieurs grandz, tous nos commissaires mesmes, sans en excepter un seul, qu'ilz furent autheurs au Roy de porter le mariage et l'alliance d'Estat au Parlement, mais leur intention ayant esté découverte, S. M. s'est avisée avec la Royne seule, de détascher le mariage de la Princesse aisnée de toute autre négotiation et de nous en accorder la solemnisation dès l'heure que le Prince sera venu. Les lettres que le Sieur Abselay porte, garentiront cette parolle et mettront l'esprit de V. A. à repos. Il est vray que le Roy demeure engagé vers la Royne de Bohème du retardement de ce transport, afin de luy laisser quelque temps à mesnager ses espérances, sans la rebuter tout à faict; luy a néanmoins contremandé la venue de S. A. É. et admonesté de se bien entendre avec V. A. A., dont l'amitié peut estre utile, d'autant plus qu'il est résolu de passer outre au mariage de sa première fille et du Prince Guillaume. C'est, Monseigneur, ce qu'en avons appris de la propre bouche du Roy et puis donq que le transport dépend de la considération de la Royne de Bohème, je doibz espérer que le temps s'en pourra raccourcir, au moins à l'instance du Prince après le mariage; car, pour le faict d'une alliance, je n'en voy raison ny apparence en la douteuse et nécessiteuse constitution du Royaume. Le Roy mesmes en rit, désirant qu'en la conférence entre les commissaires et nous, nous ne rejettions aucune de leurs propositions, ains déclarions simplement que sommes prests de faire tout ce qui sera faisable et raisonnable, sans l'estendre d'avantage. Or, Monseigneur, voyant V. A. résolue d'accepter le traicté, nonobstant la réserve du transport et d'envoyer monseigneur le Prince Guillaume devant la fin du mois, pour consommer son mariage, devant que la Royne parte, et me trouvant authorisé par la vostre du 25 d'en conclurre le marché, je commenceray dès aujourdhuy à y donner l'ordre qu'il convient, se pouvant V. A.

tenir asseurée que tout sera achevé, sans qu'il reste rien à faire lors que le Prince arrivera, lequel le Roy fera loger et traicter. Je n'ay osé commencer d'y penser plustost que de loin et tousjours avec quelque doute de sa venue, qui a faict escrire les lettres que trouverez dans le paquet de Abselay, sans qu'il en sache rien. Vostre résolution de passer outre, sans plus marchander, renversera toute brigue et traverse, de quelque part qu'elles viennent, voyans leurs Majestez engagées en ce mariage par son accomplissement au delà du retour ou du desdit. Dieu le bénisse de ses grâces, au bien de vostre maison de l'Estat. La liste et le nombre de ceux qui accompagneront S. A. nous est nécessaire, pour éviter confusion. Nous l'irons trouver à petit train, au lieu où il fera sa descente, afin de préparer et adjuster les ordres ensemble. — Le député d'Irlande fut devant-hier au Parlement, le Roy présent contre la coustume, pour ouyr aussi bien sa justification, comme il avoit faict son accusation. Cette action dura depuis les neuf heures du matin jusques aux trois de relevée, lorsque S. M. se retira pour disner. Le député, assis sur une sellette, devant la bare, harangua vertement, avec une faconde admirable; à chaque charge il attesta la connoissance de S. M., qui beaucoup de fois déclara les choses estre passées ainsi qu'il disoit, et après avoir courru tous ces articles, il se mit à grandement charger M. Vane, comme autheur de la rupture du précédent Parlement et du conseil de la guerre contre les Escossois, appella le Roy à tesmoin et offrit de vérifier son dire par ses propres lettres. On tient que la présence de S. M. intervenue pour le sauver fera un effect tout contraire; S. M. leur recommanda de luy rendre bon droict; mais je crains que M. Vane aura de la pène, car estant desjà mal avec la Royne, on croit qu'il n'est guères mieux avec le Roy. Ce nous seroit de la perte. Le député retournera au Parlement pour voir les preuves de son accusation et ouyr les tesmoins qui ont déposé contre luy; l'archevesque sera ce jourdhuy conduit à la

tour, chargé de 14 chefs de trahison. La patience du Roy est autant grande que la rigueur du Parlement est sévère. Je prie Dieu de donner à V. A., Monseigneur, prospérité, santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 8 mars 1641.

[1] † LETTRE DCLXXXII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Il est décidé à laisser partir son fils.

11 de mars 1641.

Messieurs. Après vous avoir faict cognoistre mes intentions à plein par plusieurs dépêches que vous aurez receues, je ne trouve pas qu'il me reste guère à respondre sur la vostre du premier de ce mois, qui me fut rendue avant-hier et, à ce que j'apperçois, il n'y en aura pas beaucoup davantage en celle du 6 de febvrier, dont vous faictes mention, mais qui n'est encor arrivée. Seulement vous diray-je que là, où par le passé, vos advis portoyent que vous estiez comme d'accord avecq les commissaires du Roy sur les articles que vous m'avez envoyez, horsmis tant seulement celuy du transport de la Princesse, je m'esbahis de veoir que présentement, si je vous comprens bien, vous me dites qu'on veut résumer et traictèr le tout de nouveau, comme si jusques à présent il n'y avoit rien de faict, et veu que cependant je n'ay cessé de faire préparer toutes choses nécessaires au voyage de mon fils, pour le temps que je vous ai mandé, faisant estat que vos premiers advis m'apprendroyent la conclusion et signature du traicté, j'ay tousjours à vous prier de vouloir donq haster et presser ceste conclusion et signature finale, en sorte qu'il n'y reste plus d'accroche, s'il est possible,

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

mais qu'une fois pour toutes on en puisse veoir la fin. Car pour deçà, comme je vous ay dit, je persiste dans la résolution de faire passer mon fils, moyennant que ces articles soyent signés et que vous teniez cette asseurance du Roy, que le mariage sera célébré en forme solemnelle, dès aussitost qu'il arrivera par delà. Ce sont ces deux seules choses, à quoy tout revient présentement. Vous m'obligerez de les avoir à coeur et de m'advertir à toute occasion jusques où vous en serez venus, en me croyant véritablement, etc.

Ces vents contraires, qui arrestent tant vos pacquets, me font penser si en occasions d'importance, vous ne feriez bien d'envoyer vos dépêches par terre, soubs couvertes du Roy à son résident par deçà et ce par courriers exprès avecq passeport de S. M.

† LETTRE DCLXXXIII.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Arrivée de l'Électeur-Palatin, entretien avec l'Ambassadeur de Portugal.

Monseigneur. M[r] d'Abselé vous a porté la nostre du 5, dont le duplicate suivit le 8 par terre; V. A. y aura trouvé la responce des siennes, avec l'ordre, progrès et succez de nostre négotiation, jusques au point du transport de la Princesse, réservé absolument à la décision de leurs Majestez, avecq celuy de sa liberté au faict de ses dévotions, dont la prattique est verbalement remise à nous, pour en user comme il nous plaira; en quoy n'avons peu gaigner aucun changement, ny sur le Roy, ny sur les commissaires, quoy qu'en diverses conférences ils nous eussent accordé de suivre l'exemple de la Royne de Bohème; peut-estre craignans de préjuger par cet article la question des évesques, qui est sy fort agitée

au Parlement. La chose, bien prinse et bornée dans la chambre et que pour des prières, ne nous a semblé assez importante pour accrocher la conclusion de la besoigne, n'estant à propos de la traîner plus longuement, de peur des traverses qu'on nous y brassoit; nous avons donq employé tout l'entretemps à faire mettre nostre contract en forme et au net, afin de le signer avec nos commissaires, à ce qu'il ne restast plus rien à faire, pour quand monseigneur le Prince Guillaume arrivera, que de le marier; mais les cérémonies du chapitre de l'ordre, avec l'accusation et la défense du lieutenant d'Irlande surensuivies, l'ont remis de jour à autre. Maintenant nous promet-on asseurément de le dépêcher demain. Toutesfois, pour nous en mieux asseurer, avons, de l'advis de la Royne mesmes, demandé audience au Roy, afin d'ordonner aux commissaires de s'assembler et signer avecq nous le contract. V. A. peut croire que leurs Majestez le désirent ainsy et nous ne cesserons point qu'il ne soit faict, et nous tenons la venue du jeune Prince au plustost fort à propos. Il y a ordre donné qu'il sera receu à sa descente, conduit, logé et defroyé en l'hostel d'Arondel et tiendrons la main que tout aille comme il convient. C'est, Monseigneur, jusques où nous en sommes, ayant tousjours les yeux ouverts sur tout ce qui se démène en cest affaire. Les lettres de V. A. du 7 nous furent rendues le 12 et sommes assez préparés de nous tenir aux termes y prescrits. — Monseigneur l'Électeur surprit bien fort leurs Majestez de sa venue le 12, pour avoir prévenu leur response et l'advis qu'il leur avoit demandé. Nous le fusmes saluer hier au matin en l'hostel d'Essex, où il s'est logé, attendant que le quartier cy-devant tenu par madame de Chevreuse luy soit préparé à Weythal. Il nous receut en l'antichambre et print, sans marchander, le devant sur nous, tant en entrant qu'en sortant. Nos discours ne furent que fort communs, mais de nostre mariage pas un seul mot, et nos confidens parlent clair que sa présence n'innovera rien que pour tant plustost haster

nos espérances. Devant-hier soir nous nous entrevismes, les commissaires et nous, sans que fussions préadvertis du suject à traicter, mais Mr Vane nous discourut que sur les quatre poincts par nous proposez, le Roy et le Parlement auroyent choisy la ligue défensive, désirant qu'il y peust estre advisé à quelque expédient propre à advantager le restablissement de Mr l'Électeur. A quoy fut par nous respondu qu'estions prests d'entrer en traicté avec eux, et qu'une telle confédération consiste toute en une défense réciproque des Royaumes de S. M. et de nos Provinces, par un secours réglé en hommes, argent ou navires, à donner à celuy qui seroit entreprins de ses ennemis à guerre ouverte; mais, pour ce qui touche la condition et le restablissement de S. A. É., que messeigneurs les Estats désiroyent autant son contentement que nul autre Prince, ny voisin, et s'accorderoyent tousjours à tout ce qui seroit faisable et raisonnable; partant les pryons de voulloir nous baillir par escrit ce qu'euxmesmes pensent s'en pouvoir faire, afin d'y aviser. Ilz se louèrent de nostre déclaration et, sans l'enfoncer aucunement, se contentèrent de nous dire qu'ilz en feroyent rapport, pour au lendemain nous revoir de rechef, mais depuis jusques icy n'avons eu de leurs nouvelles. Cependant nous sollicitons tousjours Mr Vane d'achever nostre contract, qui est le principal subject de nostre ambassade. Il l'entend de mesme avec nous et le promet. Peut-estre nous parle-on de cette ligue pour exclurre M. l'Électeur de l'offensive dès l'abord, car nous ne sçaurions comprendre que c'est de bon qu'on se veut charger de cette despense, tandiz que le Parlement ne peut fournir sans plainte et contestation à celle du dedans le royaume. — Nous fusmes hier voir l'ambassadeur de Portugal vers messeigneurs les Estats, ne faisant que d'arriver. Il est personne de façon et de condition, ayant cy-devant esté général au Brésil et depuis principal autheur et directeur, à son dire, du changement avenu en Portugal; dit que le Roy tient tout le royaume et les coeurs des

peuples, a vingt-mil hommes en campagne, prest d'en avoir autant au besoin payés par les trois estatz, qu'il y a trois-cents-mil hommes et plus de quarante-mille moines et prestres capables et très-délibérés de prendre les armes, qu'il ne craint point le Castillan, qui le 2 de février, jour de son partement, n'avoit encor un seul homme debout; désiroit le dit ambassadeur passer seurement et au plustost en Hollande, que ceux qui vont en France et icy ne parleront que de contracter amitié et d'establir le commerce, mais pour messieurs les Estats, que le Roy désiroit leur alliance; sa charge n'alloit point à demander du secours; qu'on avoit de l'argent prou et trop; luy manquoyent seulement quelques officiers ingénieux [1] et autres, jusques à cent personnes, pour estre employez en leur guerre; qu'outre cela il priera qu'il luy soit permis d'achepter ou de fretter des navires de son argent, moyennant quoy il se tient asseuré de prendre infailliblement la flotte, qui dans la fin de juin doibt retourner des Indes et laquelle n'est accompagnée que de douze galions du Roy de Castille et de sept autres de Portugal, qui se tourneront du costé de leur Roy, qui en a encor treize grands dans la rivière, mais demande qu'on se haste, pour ne perdre si belle occasion. Il a son fils près de luy, qu'il offre de laisser au païs en hostage et caution de sa bonne foy. A son dire, tout le Portugal est fort résolu à la guerre, avecq mesprix et grande sécurité du dehors. Nous verrons, Monseigneur, s'il se pourra trouver quelque vaisseau de guerre à cette coste, pour le passer; si non, V. A. voit que sa commission est pressée et mérite bien de l'envoyer prendre par exprès. — Dès que nostre contract sera passé et signé, nous en envoyrons aussytost le double à V. A., laquelle n'a point d'occasion d'entrer en aucun doute du succez, puisque leurs Majestez ne sont moins portées à l'en contenter que nous-mesmes, et nos devoirs ne chommeront point que tout ne soit accomply, à quoy Dieu veuille don-

[1] ingénieurs.

ner sa bénédiction et à V. A., Monseigneur, santé et très-longue vie.

De V. A., très-humbles, très-obéissans, et très-fidèles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN. HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 15 mars 1641.

LETTRE DCLXXXIV.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il ne craint pas l'Électeur-Palatin.

Monseigneur! Le Roy a remis nostre audience à demain et la Royne est d'advis que prenions cette voye pour sortir d'affaire. C'est nous trop traîner, sy le Parlement ne servoit de prétexte, mais on tasche de faire servir cette longueur au dessein de monseigneur l'Électeur, à quoy il nous importe de pourvoir, en concluant nostre contract; comme j'espère que ferons dans lundy au plustost, car leurs Majestez le désirent et en feront le commandement à noz commissaires, veu que cette action est indépendente, et que d'ailleurs le Roy ny le Parlement ne se voyent point encor en estat de contracter aucune confédération avec messeigneurs les Estatz, et ce qui s'en propose n'a but que de contenter S. A. É. de mine et d'apparence. Parmy tant de grandz qui font démonstration de faire pour luy, qui oseroit conseiller au Roy de luy donner sa fille, ou d'entreprendre à vive force son restablissement? là où l'alliance de V. A. est fondée de puissance, de proximité, et de cent considérations d'Estat pour S. M. et pour ces Couronnes; mais que monseigneur vostre fils vienne, il sera marié à l'heure mesmes et cette action renversera ayssément toutes les autres prétensions et c'en est le sentiment de leurs Majestez. Les encloses m'ont esté portées pour les faire tenir à V. A., laquelle je supplye de croire que je ne chommeray point au devoir,

touttes mes pensées demeurans tousjours bandées à gagner le transport; j'en confféreray de rechef demain avec M. de Cottington, lequel peut plus que nul autre vers le Roy et me faict espérer. Dieu doint à V. A., Monseigneur, santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 15 mars 1641.

[1] † LETTRE DCLXXXV.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Réponse aux lettres 678 *et* 681.

ce 21 de mars 1641.

Monsieur. Les bons et prudents adviz que vous me départez en vos deux lettres du 5 et 8 de ce mois, joints au contenu de voz dépêches communes, me confirment entièrement au dessein que j'ay de faire passer mon fils en Angleterre, en esgard aux assurances, que donne le Roy de faire célébrer le mariage en forme solemnelle, dès qu'il y sera arrivé et mesmes à la déclaration que faict S. M. de désirer qu'il s'en vienne au plustost. Je vous prie qu'en suitte de tant de bons offices que vous avez contribué à conduire cet affaire à sa fin et dont j'avoue, qu'en particulier, je vous ay une obligation très-estroicte, vous vueillez tenir la main à faire vuider et conclurre toutes choses, en sorte que, comme mon dit fils arrivera, il ne trouve rien qui puisse faire surcheoir ou délayer la celébration de son mariage, après laquelle j'espère qu'il se trouvera moyen de disposer leurs Majestez à raccourcir le terme du transport de madame la Princesse leur fille, sur quoy il n'est à propos qu'on insiste d'avantage pour ceste fois. — Pour ce qui est de l'authorisation que vous proposez que je pourroy faire

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

donner à mon fils de par l'Estat, pour obvier à des contentions de précédence à la cour, j'en trouve les considérations fort bonnes et m'en souviendray pour quand il viendra à partir. — Vous me marquez d'assez estranges menées des gens de M. l'Électeur en ces occurrences. Il importe qu'on y ayt tousjours l'oeil et me tardera de sçavoir ce qui se sera passé depuis sa venue. Vous me ferez faveur de m'en départir la cognoissance, qu'en pourrez avoir acquise et sur tout de me croire très-véritablement, etc.

[1] † LETTRE DCLXXXVI.

ce 20 de mars 1641.

Le même aux mêmes. Réponse à la lettre 677.

Messieurs. La duplicate de vostre dépêche du 5 de ce mois, me fut rendue avant-hier. Le lendemain, qui fut hier, le Sieur Apselay m'en porta l'originale, avecq le reste du pacquet que vous luy aviez mis entre mains, par où voyant qu'enfin vous estes d'accord de toutes choses, horsmis l'article du transport, et que le Roy déclare avoir une absolue volonté d'achever le mariage incontinent après que mon fils sera venu en Angleterre, sans s'attendre à rien et mesme que leurs Majestez désirent qu'il y aille au plustost, je suis d'advis qu'il s'en faut tenir satisfaict, sans plus presser le temps du transport, que j'espère que le Roy voudra raccourcir en faveur de mon fils, quand il aura l'honneur de l'en prier de bouche. Je continue donq à faire préparer tout ce qui est requis à son voyage, pour le faire partir sur la fin de ce mois de mars ou bien sur le commencement d'avril, dès aussitost que les vaisseaux seront prests et le vent propre, le tout sur ceste ferme asseurance qu'on vous donne, que le mariage sera célébré en forme, dès aussi tost qu'il sera arrivé. J'adjouste icy par avance la liste des personnes qui l'accompagneront, comme vous me la demandés. Je suis

d'advis qu'au lieu d'offrir de l'argent ou des pierreries à ces messieurs, il sera convenable qu'on leur donne à chascun la valeur d'environ quatre mil franqs en vaiselle d'argent et vous prie de la vouloir faire faire là, de telle façon que vous jugerez la plus propre et qui doibve estre la plus aggréable, afin que mon fils arrivant puisse la trouver preste et en disposer selon vos directions. Pour ce qui est de M. Vane, outre ce que dessus, j'ay intention de luy faire encor une bonne recognoissance particulière, comme aussi à M[r] Jermin. Quant à la dame d'honneur, il y en a qui estiment qu'elle seroit plus satisfaicte d'un service de vaisselle d'argent que de pierreries, ce qui estant je voudroy que prissiez la peine de luy en faire un, jusques à la valeur de six-mil franqs. Vous m'avez obligé de me dire en partie vos sentimens sur ces choses et vous en remercie particulièrement, comme je fay en somme, Messieurs, de ce que, par l'assiduité de vos soins et peines, ce traité a esté acheminé jusqu'au point de sa conclusion, dont je ne cesseray jamais de me ressentir, comme je doibs, en vostre endroict. Je vous prie, puisqu'il ne reste plus que la signature des articles, de la vouloir procurer au plustost, afin que, s'il est possible, vous m'en puissiez encor donner advis, avant que mon filz vienne à partir. En ceste attente je prie Dieu, Messieurs, de vous avoir en sa sainte garde.

Postdate. Vous trouverez cy-joincte une lettre que j'ay trouvé à propos de faire escrire par mon fils à madame la Princesse, sa maîtresse, et m'obligerez de la luy voulloir faire tenir, de la sorte que vous jugerez plus convenable.

* LETTRE DCLXXXVII.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Menées de l'Électeur-Palatin.

Monseigneur. L'histoire seroit trop longue à dire à

V. A. toutes nos rencontres et variations en la poursuitte de la signature de nostre contract de mariage, de laquelle la nostre du 15 donnoit entière espérance; nous nous contenterons doncq de vous la représenter en substance. Le 16 nous fusmes prier le Roy d'ordonner aux commissaires de s'assembler avec nous et de signer, afin de sortir une fois de cett affaire. S. M. le promit et les convoqua en suitte le lendemain, leur proposant et nos demandes et sa résolution. Ils remonstrèrent que S. M. auroit porté cett affaire au Parlement, avec déclaration que, comme par icelny l'amitié de V. A. luy seroit acquise, elle voulloit au mesme temps conclurre aussy une alliance d'Estat, pour s'asseurer encor de celle de messeigneurs les Estats; que, pour ne mescontenter son peuple par la séparation, qu'ilz pensoient plus à propos pour son service de nous bailler soubs main un acte, par lequel seroit dict que dès maintenant S. M. tenoit le traité pour signé, et promettoit de le signer cy-après en forme, et fut cet expédient approuvé, mais en ayans eu quelque vent rejetté aussytost par nous, pour n'accrocher une action indépendente et conclue par une nouvelle, longue et douteuse. Deux d'entre nous furent là-dessus trouver Mr le comte de Hollande, pour luy en représenter l'inconvénient et nos perplexitez, avec résolution de contremander monseigneur le jeune Prince, mandé sur la parolle du Roy, de la Royne et cy-devant des commissaires mesmes; que ce seroit une disgrâce irréparable à V. A., qui s'en prendroit à nostre crédulité, le conjurant de le rapporter à S. M., vers laquelle nous-mesmes irions cercher le remède. Il accepta cette commission et nous en promit la responce dans le soir, laquelle fut, que leurs Majestez ensemble nous prioyent de ne nous point donner de pène, ny de contremander le Prince, par ce qu'elles nous voulloyent contenter et faire signer nostre contract dans le jour suivant aux commissaires, ou qu'à leur refus S. M. mesmes le signeroit; sur le soir leurs Majestez conjoinctement firent la mesme promesse encor plus ample à messieurs de Brederode et de Heen-

vliet, mais elle fut de rechef altérée par l'escrit cy-joinct et donné au Roy et au Parlement par monseigneur l'Électeur, duquel les ministres ont employé le verd et le seq pour empêcher la signature, et à leur presse une partye de la maison-haute s'en est remuée sy avant que de déclarer que ce leur seroit un affront de faire l'un traicté sans l'autre. S. M. néanmoins a tenu bon, mais, pour satisfaire en quelque sorte aux commissaires et à ceux de la maison-haute, elle nous manda avant-hier pour conférer avec nous sur le dit escrit, qu'elle ne rejetta ny approuva pas entièrement, jugeant bien que, quand mesmes tout ce qu'il demande seroit faisable, il ne se pouroit faire de cette saison et que ce seroit un affaire de longue haleine. Elle nous confirma de rechef sa résolution d'achever le mariage, le déclarant indépendant, et de le vouloir faire signer. Nous la priasmes que ce fust devant le jour de nos dépesches, ce qu'elle accorda ou au plus tard dans celuy d'après, avecq quoy nous renvoya aux commissaires, pour voir ensemble les propositions de S. A. É., lesquels assemblés les nous donnèrent à considérer et examiner, afin de nous rassembler par après au plustost. V. A. verra cy-joint ce qu'en avons dressé en termes générauls, pour l'esquiver et ne donner prinse à aucun changement, nous tenans à la parolle du Roy et à la séparation. M. Vane promit de tenir les contracts prestz et nous en envoya la minute hier au matin, avecq quelque espérance d'achever tout dans le soir. Entretemps M[r] de Heenvliet vit leurs Majestez et eut moyen de les sommer de leur parolle. S. M., après avoir remarqué et considéré la difficulté des commissaires, luy promit de signer elle-mesmes, en l'obligeant par serment de le tenir secret et de le luy rendre incontinent, après que les commissaires auroyent signé en forme. Il y est encor retourné devant et depuis le disné et s'en est faict renouveller la promesse et a encor engagé la Royne à donner sa parolle de signer avec le Roy, mais M[r] Vane n'est point encor prest et va le sieur de Heenvliet atten-

dre chez luy qu'il le soit, afin de le porter encor ce soir au Roy et à la Royne et, sy d'avanture l'ordinaire nous précipite, nous en envoyrons la copie exprès par mer et par terre. Leurs Majestez cependant demeurent résolues, comme elles protestent, à nous contenter plènement. M. l'Électeur vient de nous laisser, n'a parlé que de choses générales, sans toucher, ny nostre négotiation, ny ses demandes. Nous avons receu celles de V. A. de l'onzième et ce matin le duplicat du 14. Nostre opinion est que l'arrivée de S. A. dissipera tous ces nuages et nous nous défendrons assez de tout ce qui n'est porté par l'un de nos quatre points de l'an passé, délibérez de renvoyer le surplus à V. A., sy on nous en presse. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissants et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOIS D'AERSSEN.
D'KERCHOVEN D'HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 22 mars au soir 1641.

N°. DCLXXXVII$_a$.

Propositions faites, au nom de l'Électeur Palatin, au Roi d'Angleterre.

*** Cet écrit (*l'écrit ci-joint*, p. 401) est daté le $^7/_{17}$ mars 1641.

His Majesty having been lately plaesed to declare that amongst other reasons the interest of his Royall sister and nephews was not off least consideration to induce him to entertayne the intended allyance off mariage for the Princesse his eldest danghter and that hee will not conclude the said allyance but conjonctly with the treaty of State, and to this end the Lords Commissioners appointed by his Majesty for that treaty having desired a particular of the demands of his highness the Prince Elector Palatine, they are presented here following.

1. That it would please his Majestie in the preamble of the foresaid treaty of confederation with the Lords the States off the United-Provinces, there might bee inserted a declaration that one off the principall ends aymed at by his Majesty is the resettlement off the publike liberty oppressed in Germanie, and espesially off the Prince Elector Palatine and his house in all their lands, possessions, rights and dignities.

2. That there may bee an expresse article to comprehend the entyre restitution off the Prince Elector Palatine and his house in any their generall or particular treatyes, either off peace and allyance.

3. That whensoever his Majesty shal use his power to vindicate by force of armes the foresaid rights off the Prince Elector Palatine and his house, or that his highness may bee enabled by his Maj. or others his frinds to raise any troopes off his owne to be employed [with] or out of the Empire in the behalve off the foresaid cause, the States shal be obliged for the furtherance thereoff to joyne with his highness and assist him with such reasonable and proportionable aydes, either in menn or monye, as shal bee agreed upon in the foresaid treaty.

4. That the States shal favour and countenance his highness procedings, not only by permitting him to furnish his troopes with arms, victualls, canon, amunition, horses, and all other necessarie provisions and materialls off warre, without enjoining his highness to pay the charges, toles [1], licents, excyses or other impositions off the country, but also to grannt him free passage by land or by water, and for that end to furnish him with shipping or wagons, at the same rate as is payed by the States for their army.

5. That they will let his highness have some towne upon their frontiers for a place of armes and suffer him under their protection to seeke good quarters in all neutrall and neighburingh countryes and to afford him a save retraite upon all occasion and events.

[1] *Holl.* tollen.

6. That they shal not take in their protection any ennemyes persons, countryes, or places on which his highness can have advantage by way of reprisall or otherwise.

7. That if his Majesty shal happily resolve to enter into warre with the king of Spain, then the said States shal bee likevise bound to breake neutrality with the Emperor, the Duke off Bavaria and all their adherents, or whosoever else shal oppose the restitution off the Electorall Palatine House or the publike peace.

Le même écrit se trouve annexé à la lettre 678 en françois.

Sa M. ayant naguerès trouvé bon de déclarer qu'entre autres raisons, l'intérest de sa royale soeur et de ses nepveux n'estoit pas de la moindre considération pour l'induire à accepter l'alliance de mariage intenté pour la princesse, sa fille aisnée, et qu'elle ne veut pas conclurre la ditte alliance que conjoinctement avec le traité d'Estat et à celle fin messieurs les commissaires ayants désiré une spécification des demandes de S. A. le Prince Électeur Palatin, elles sont répresentées comme il s'ensuit:

1. Qu'il plaise à S. M. que, dans la préface du dict traicté de confédération avec messeigneurs les Estats des Provinces-Unies, puisse estre insérée une déclaration, qu'une des principales fins auxquelles S. M. vise, est le rétablissement de la liberté publycque en Allemagne et spécialement celuy du Prince Électeur Palatin et de sa maison, en touttes leurs terres, possessions, droits et honneurs.

2. Qu'y puisse estre un article exprès pour comprendre la plenière restitution du Prince Électeur Palatin et de sa maison en quelqu'un de leurs traités, soyent ils généraux ou particuliers, de paix ou d'alliance.

3. Que lors que S. M. usera de son pouvoir pour recouvrer par force d'armes les droits du Prince Électeur Palatin et de sa maison, que S. A. remise en posture, ou par S. M. ou d'autres siens amys, pour lever quelques trouppes de soy-mesme, à estre employées ou dedans ou dehors l'Empire, au regard de la dite raison, les Estats seront obligés pour l'avancement d'icelle de joindre avec S. A. et de l'assister avec si raisonnables et sortables aides, soit d'hommes ou d'argent, comme il sera convenu dans le traicté.

4. Que les Estats favoriseront les procédures de S. A., non seulement en permettant qu'elle pourvoye ses troupes d'armes, vivres, canon, amunition, chevaux et de toute autre provision et matériaulx nécessaires à la guerre, sans ordonner que S. A. paye

les charges, tailles, licentes, accises ou d'autres imposts de l'Estat, mais aussy en luy octroyant libre passage par eau et par terre, et à celle fin luy fournissant les batteaux et chariots au mesme prix que l'Estat en paye pour leur armée.

5. Qu'ils veuillent laisser à S. A. quelque ville sur leurs frontières pour une place d'armes, soubs leur protection, afin de pouvoir cercher de bons quartiers au pays neutres et voisins, propres pour luy servir de seure retraicte en toutes occasions et événements.

6. Qu'ils ne prendront en leur protection personnes ennemyes, ny pays ou places, sur lesquelles S. A. puisse avoir quelque advantage par voye de représailles ou autrement.

7. Que si d'avanture S. M. venoit à résoudre d'entrer en guerre contre le Roy d'Espagne, que les Estats seront pareillement obligés de rompre la neutralité avec l'Empereur, le duc de Bavière et tous leurs adhérents, ou quiconque s'opposera à la restitution de la maison électorale Palatine ou de la paix publicque.

[1] N°. DCLXXXVII[b].

Observations des Ambassadeurs en Angleterre sur les propositions faites au nom de l'Électeur-Palatin.

Les Ambassadeurs de messeigneurs les Estats et du Prince d'Orange, ayans veu et considéré les propositions présentées par escrit au Roy, au nom de monseigneur l'Électeur Palatin, déclarent qu'à leur partement de la Haye, son Alt. Élect. les auroit chargez d'un mémoire, pour de sa part recommander sérieusement à S. M. de la voulloir secourir d'hommes et d'argent en la présente occurence de la diète de Ratisbonne, ce qu'ils avoyent promis de faire, et eussent bien désiré qu'elle se fust contentée d'attendre le succes de cette intercession; ou qu'ayant eu d'autres demandes à faire, comme sont celles que elle prétend obtenir présentement pour la plenière restitution par l'intervention de l'authorité de S. M., de Messeigneurs les Estats leurs Souverains, qu'elle les eust voullu proposer et traicter sur les lieux mesmes, où l'authorité souveraine de l'Estat réside et telles matières peuvent estre esclarcies et résolues.

[1] *Voyez p.* 401.

Car n'ayans lesdits Ambassadeurs esté envoyez que pour traicter avec S. M. le mariage de la Princesse sa fille avec le jeune Prince d'Orange, qui est une convention purement personelle, libre et indépendante, comme aussy de prendre les intentions de S. M. sur les quatre articles laissez l'an passé au choix de S. M. et de négotier en suite, ilz sont toutesfois contens d'envoyer lesdites propositions à messeigneurs les Estats et à S. A., lesquels en choses raisonnables et faisables feront tousjours paroistre d'avoir une singulière affection au restablissement de sadite A. É., comme ilz ont faict en touttes les occasions passées, lequel néanmoins, à leur advis, ne se peut bonnement espèrer qu'au moyen d'une ligue générale avec l'intervention de la France, le mesnage de laquelle demande du temps, ou d'une pacification avantageuse; mais ne voyent point comme, en une ligue défensive que S. M. leur propose, et laquelle ne regarde que la seureté de ses Royaumes et des Provinces-Unies, il se puisse trouver lieu ny condition pour cet effect.

Faict à Londres, le $^{11}/_{21}$ mars 1641.

LETTRE DCLXXXVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Le mariage conclu malgré l'Électeur-Palatin.

Monseigneur! Mes pènes me sont peu au prix de celles de V. A.; je travaille sans cesse à vous en tirer, car je les tiens sans subject; les variations sont ordinaires en cette cour, mesmes és choses faciles; un peu de patience redresse tout. Nostre traicté est achevé et diffère-on de le signer, pour contenter M. l'Électeur et les commissaires, qui font pour luy, mais au fond le Roy et la Royne tiennent bon et ont résolu de faire signer le contract ou de le signer eux-mesmes, et le feront sans aucun doute au desceu du Parlement et des commissaires. Leurs Majestez désirent renvoyer l'Électeur au plustost et, sy monseigneur le Prince Guillaume haste son passage, on ne

pensera plus à traverser ses espérances; au contraire, ce sera à nous de renouveller nos instances à ce que la Princesse le puisse accompagner au retour; c'est l'unique moyen de coupper brèche aux brigues et rivalitez, et leurs Majestez ont sy grand despit de ces menées que je veux espérer qu'elles en deviendront plus faciles à noz désirs. V. A. croye, s'il luy plaist, que cette alliance est au gré de tous et, sy elle est traînée, c'est en la seule considération de ceux qui pensent qu'elle ouvre des occasions pour tirer la Royne de Bohème et ses enfans de misère, et ils se détromperont aysément, dès aussy-tost qu'ilz poiseront[1] les propositions de S. A. É. L'ordre est donné pour la réception de monseigneur vostre fils, son logis est préparé en l'hostel d'Arondel, où il sera très-bien et proche de la maîtresse, rien qu'une muraille entre deux. La liste de ceux qui l'accompagnent nous est nécessaire et nous l'irons rencontrer au lieu de sa descente. M. l'Électeur nous vient de quitter; sa visite a esté courte et les propos fort généraux, sans toucher ce qu'il a proposé au Parlement et sans s'enquérir de nous comme il va de nostre mariage, que rien au monde ne sçauroit plus empêcher. On y est trop avant de part et d'autre et je remarque que leurs Majestez n'en demandent moins la consommation que vos A. A. mesmes, et cela sera dans les huict premiers jours publiquement et avec les solemnitez requises. Dieu le bénye et doint, Monseigneur, à V. A., prospérité et santé et à moy le gré et grâce de vous servir utilement.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidéle serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 22 mars 1641.

* LETTRE DCLXXXIX.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Le contrat de mariage est signé par le Roi.

Monseigneur. La nostre du 22 ayant laissé V. A. en

[1] péseront.

quelque doubte de la signature de nostre contract, d'autant plus grande qu'elle estoit puissamment contreminée et nonobstant des bien expresses promesses délayée de jour en jour, celle-cy vous asseurera qu'en fin le Roy et la Royne nous en ont faict surmonter les brigues et embusches, de sorte que le traicté fut releu, conclu, signé et scellé hier au soir, ne restant plus que la venue de monseigneur le Prince vostre fils pour passer au mariage. Les commissaires assemblez hier au soir à nostre sommation appuyée de l'advis du Roy, après avoir entendu nostre proposition, en furent faire rapport en corps à S. M. et à leur retour nous renvoyèrent pareillement à S. M., laquelle nous ayant avoué que cet affaire avoit assez traîné, consentit qu'il fust achevé et signé, dit en avoir donné charge à ses commissaires et, bien que cette alliance n'eust rien de commun avec quelconque autre affaire, que toutesfois elle nous recommendoit les intérestz de son nepveu. Surquoy luy fust respondu qu'il eust mieux faict de conférer de ses demandes avec V. A. et l'Estat, premier que de partir du pays, où il eust peu estre résolu de leur apparence; ce néanmoins que vous avions envoyé son escrit, pour nous en donner vos instructions, encor que pensions qu'il ne peust espérer aucun restablissement qu'au moyen d'une ligue avec la France ou d'une paix générale, mais qu'en l'une ou l'autre occasion S. M. pouvoit croire que V. A. et l'Estat luy rendront tousjours les offices nécessaires à son contentement. S. M. repartit qu'elle s'en remettoit donq à nous pour en aviser avec les commissaires et, sy M. l'Électeur ne s'en estoit addressé à V. A., qu'il avoit pensé que l'intervention de luy, Roy, seroit de plus grande considération pendant cette négociation, adjoustant que cette solution luy sembloit assez gentille; avecq quoy nous nous séparames, après avoir rendu grâces à S. M. de sa faveur et expédition, et comme nous estions pour laisser les commissaires, après les avoir remercyé de leurs pènes et aydes, quelqu'un d'entre eux nous advertit que, sy voullions

faire quelque signe de joye pour l'occasion du succès de cette alliance, de le différer jusques à ce soir, par ce que S, M. auroit résolu de donner ce matin connoissance à la maison-haute de la conclusion finale du traicté de mariage, afin de coupper une fois pour touttes la racine aux brigues et menées qui se brassoyent à l'encontre; ce qui se prenant par nous pour une tacite semonce, avons ordonné de faire ce soir quelques feux devant nos portes, pour au moyen d'iceux publier le mariage et nostre joye, que Dieu veuille bénir à l'affermissement de l'Estat et à la perpétuation de vostre maison. Nous allons maintenant donner ordre que tout puisse estre en estat, pour quand S. A. arrivera, laquelle nous irons rencontrer à sa descente, et rien ne manquera du costé du Roy à rendre sa réception très-honorable, car un chacun applaudira à cette alliance, puisque faicte; mais certes nous devons cette confession à leurs Majestez et particulièrement à la Royne, que l'honneur de la conclusion est deu à leur affection et constance, mal servyes de plusieurs en toutte la conduitte de cette négotiation. Grâces à Dieu, nous en sommes au dessus, espérans que voz A. A. demeurement satisfaictes de noz devoirs. Cette lettre avec le double du contract va par mer, et son duplicat par terre; l'une et l'autre par exprès, pour affranchir V. A. de soucy et de doubte. Pour cette fois nous n'y meslerons autre discours que nostre prière à Dieu de donner à V. A., Monseigneur, prospérité à ses dessains, avec santé et très-longue vie à vostre personne.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
D'KERKHOVEN D'HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 26 mars 1641.

M. l'Électeur vient de nous envoyer son agent Kaef, pour en son nom se conjouyr avec nous de la conclusion de nostre mariage, le tenant pour achevé etc.

LETTRE DCXC.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur! Enfin nostre mariage est signé. Les traverses qu'on nous y a donné, nous ont bien exercé, car nous ne sçavions de qui nous fier; mais le Roy et la Royne ont soubstenu nos espérances, au point mesmes qu'on alloit bander la maison-haute contre nous. Ce matin la conclusion leur en sera intimée, et nos feux de joye la publieront ce soir. C'est le moyen de rompre les brigues qui restent et d'obliger jusques aux plus suspects d'acquiescer à la volonté de leurs Majestez et de s'en conjouyr avec nous. M. l'Électeur en a donné l'exemple par l'envoy de Kaef, en avouant d'avoir esté contre la signature, pour par là rendre ses demandes plus considérables, et nous luy faisons bon cette excuse, puisque l'honneur de l'action nous demeure, en tant plus cher qu'il a esté obtenu avec plus de pène et de soucy. Je prie Dieu qu'il soit au contentement de V. A. et serve à l'appuy et perpétuation de vostre maison. Nous n'avons plus rien à faire que d'attendre monseigneur le Prince vostre fils, afin de célébrer aussytost son mariage en cérémonie. Nostre dessein est de l'aller prendre à sa descente et rien ne défaudra à sa réception, car leurs Majestez ont tout de bon cette affaire à coeur, désirans se lier d'estroitte amitié avec V. A. Je souhaitte que se soit sy avant que de nous accorder le transport de la Princesse, mais je ne suis point d'advis de toucher encor cy-tost cette chorde, ains de laisser jouer d'autres ressorts hors de nous, pour à son temps frapper nostre coup. Rien cependant sera négligé. Ma fidélité sera heureuse, sy V. A. en est satisfaicte. L'article de la religion me choqueroit, sy les commissaires[1] eussent esté autant portez sur la fin à favoriser, comme ilz estoyent à rompre le traicté, ne cerchans qu'à l'accrocher, et d'ailleurs le Roy et eux l'avoyent remis en nostre arbitre,

[1] n' *semble omis.*

pour en user à la volonté de V. A., n'y estant que pour forme et V. A. le peut recevoir ainsi. — On bruict[1] icy que la France traicte de paix; les avantages qu'elle a sur l'Espagne, le font descroire vers les plus avisez et les intérests du Cardinal ne vont point là. En tous cas on voudra comprendre le Portugal et la Cattaloigne. Icy on varie encor sur la réception de l'ambassadeur de Portugal, et n'estoit l'embaras du Parlement et les grands deniers qui se lévent sur le peuple, il est aparent que le Roy se verroit comme forcé de rompre avec l'Espagne. Le lieutenant d'Irlande sera jugé lundy des deux maisons ensemble. — Ce me sera très-grand honneur de me signer, Monseigneur,

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 26 mars 1641.

LETTRE DCXCI.

Le même au même. On n'attend plus que la venue du jeune Prince.

Monseigneur! Je receus hier au soir, en l'absence de messieurs de Brederode et d'Heenvliet, qui sont quarante quatre miles d'icy à faire nopces, à dessein d'en estre de retour sammedy, les paquets de V. A., du 21, avec la lyste de ceux qui passeront la mer avec monseigneur le Prince, vostre fils, et en feray ce matin porter la copie à M. le grand-chambellan, qui n'attendoit qu'après cela, pour ordonner ses départemens[2] et les faire meubler, de sorte qu'il ne reste plus que l'arrivée de S. A. pour penser aux espousailles, dès qu'il aura vuidé les complimens de cour. Nos précédentes d'avanthier, envoyées exprès par les deux voies, vous esclairciront de l'opposition qu'on avoit formée contre la signature de nostre contract, et comme

[1] fait courir le bruit. [2] appartements.

on estoit après à y fayre esclatter contre, la maison-haute du Parlement, mais que l'avons surmontée, à l'ayde de la Royne, laquelle persuada le Roy d'user d'authorité, ou de le signer absolument luy-mesmes, et l'en fusmes remercier exprès devant-hier, et S. M. nous confessa qu'on nous avoit traîné et brouillé, que cela avoit faict résoudre le Roy et elle d'en faire une fin, pour contenter V. A., de qui elle estimoit grandement l'amitié; l'office qu'elle venoit de nous rendre estoit peu de chose au prix de ce qu'elle voulloit faire cy-après, qu'au moins maintenant les traverses cesseront. Elle s'enquit du temps dans lequel le jeune Prince pourra venir, et ayant la Princesse à son costé, elle tesmoigna avoir ferme créance que voz A. A. l'aymeront et que Dieu en bénira l'alliance. Le soir nous la publiasmes par des feux de joye, et hier je fus féliciter cette action à la Princesse, comme nostre fiancée, et la gouvernante en son nom me dit qu'elle m'en remercyoit, puisque c'estoit la volonté de leurs Majestez. Je luy porteray incontinent après le disner celle que S. A. luy escrit. Les congratulations m'en viennent de touttes parts, de ceux-mesmes qui nous y ont esté plus contraire. L'escrit présenté au Roy et au Parlement, au nom de M. l'Électeur, aura fait voir ce que, faisant accrocher nostre traicté, il prétendoit, mais en a envoyé faire l'excuse, que c'estoit pour tant mieux avantager ses espérances. Ce Prince est bon et grandement à plaindre de ce qu'il est sy mal servy, car il luy eust mieux vallu de se prévaloir de vostre amitié et direction que de choquer directement les desseins de S. M. et de V. A., et cela encor en vain et sans considérer l'estat de sa condition. Il a souvent visité nostre maîtresse, et s'entretient fort bien et avec grandes submissions au Roy, jusques à luy avoir donné à boire les genoulx à terre. Le bruict a esté grand que la Royne de Bohème doit venir, et ne cesse point encor. La Royne en eut encor hier quelque opinion, ce seroit peu au gré de leurs Majestez, pendant ces altérations au Parlement; toutesfois quand ainsi seroit, il n'y auroit aucun chan-

gement à craindre en nostre faict, depuis que leurs Majestez ont faict entendre leurs désirs et volontés absolues aux commissaires, et V. A. le remarquera ainsi par l'accélération et conclusion solemnelle du mariage. Seulement voudroy-je qu'on nous contentast de mesme du transport; plusieurs nous en donnent de l'espérance et les parolles de la Royne, de voulloir faire mieux pour l'avenir, semblent aller là; mais je n'estime point à propos d'y retourner sy tost, ains de le faire comme par souhait et par rencontre; le vray temps en sera après la célébration de nostre mariage. Je loue Dieu, Monseigneur, qu'en sommes venus sy avant, après qu'on nous a bien faict trotter par des épines; la plupart des commissaires ayans eu une volonté contraire à celle de leurs Majestez, soubs prétexte que cette alliance auroit esté portée au Parlement et qu'il seroit dangereux d'en rien arrester contre l'advis de son peuple, et y alloit-on sy avant qu'on entroit en soubçon comme sy S. M. ne la faisoit contracter à autre intention que pour s'obliger les forces de nostre Estat et de s'en prévaloir pour appuyer son authorité. L'agent de France se vint hier conjouyr avec moy de la conclusion du mariage, par ordre de la cour. L'ambassadeur de Portugal a gagné son procès contre celuy d'Espagne et sera receu dans le carosse du Roy, logé et défrayé en l'hostel des ambassadeurs et conduit solemnellement à l'audience publique. La meilleure pièce de son sac estoit l'exemple et la jalousie de la France et de nostre Estat. Le Parlement est après à trouver expédient de casser l'armée d'Irlande. Les Escossois font des hardies demandes, se plaignans de n'estre payés, prétendent l'union avec cette couronne et part au conseil et gouvernement des deux royaumes. Ce procédé desplaist à plusieurs et on a opinion qu'il cessera, dès que le procès du lieutenant sera vuidé, qui ne tardera plus guères. C'est, Monseigneur, la responce que V. A. me demande, peut-estre superflue après nos précédentes; c'est au moins vous rendre conte de mes observations et devoirs. Le bon Dieu, Monsei-

gneur, doint à V. A., le contentement et la santé qu'elle désire.

De V. A. très-humble, très-obéyssant, et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 28 mars 1641.

Monseigneur. Comme l'ambassadeur de Portugal se croit plus asseuré dans des navires de l'Estat que de ce Royaume, j'ay prié le vice-admiral Witte de le transporter, priant par mesme voye V. A. d'avancer son lieutenant à l'estat de capitaine, car c'est l'homme du monde qui le mérite le plus, selon que l'avons veu en l'occasion de nostre combat, et tous trois nous luy promismes vostre faveur.

[1] † LETTRE DCXCII.

ce 28 de mars 1641.

Le Prince d'Orange aux ambassadeurs en Angleterre. Tout se prépare pour le départ du jeune Prince.

Messieurs. Depuis la dépêche que m'a porté le Sr Apselye le Sr de Lyere m'a rendu celle du 6 de fébvrier, n'estant arrivé que le 24 du courrant, en compagnie de Sr Browne, clercq du conseil privé du Roy, qui aussi m'a porté des lettres de S. M. et de Mr. Vane; mais tout cela estant si viel et les choses ayant changé de visage entretemps, de sorte que le Roy s'est déclaré avoir aggréable que mon fils passe la mer au plustost, pour se marier dès qu'il sera arrivé, sans prétendre plus aucune combination du traicté d'Estat avecq celuy du mariage, je passeray tout le contenu de la dite dépêche, nouvellement arrivée, et me rapporteray à celuy de ma dernière du 21, pour vous dire qu'en conformité d'icelluy je continue à faire préparer le voyage de mon fils, espérant que les vaisseaux qui le doibvent mener, seront prests au premier jour et qu'ensuitte il pourra partir dès que

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

le vent servira. Vous m'obligerez de tenir la main à ce que tout se trouve prest et conclu à sa venue, de manière qu'il ne puisse rien rester que la célébration du mariage en sa forme solemnelle. C'est à quoy je m'attens sur la parole du Roy et demeure très-véritablement, etc.

Postdate. Plusieurs icy se formalisent un peu de la façon dont Mr l'Électeur vous a traité à la visite que vous luy avez faicte et croyent que vous eussiez mieux faict de vous abstenir de le veoir que de recevoir une telle rencontre.

LETTRE DCXCIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Le mariage du jeune Prince est populaire; procès de Stafford.

Monseigneur! Ma dernière a esté du 29 en responce de la vostre du 21 mars. Nous ne faisons plus rien depuis que nostre contract a esté signé. M. le conte d'Arondel, de la part du Roy, a déclaré à la maison-haute que le traicté du mariage de la fille aisnée avec le jeune Prince d'Orange a esté conclu, soubs la réserve de quelque temps pour le transport de la dite Princesse sa fille, sans qu'il y ait esté contredit, mais au contraire on nous en est venu de touttes parts congratuler l'alliance, applaudye généralement de tout le peuple avec mille bénédictions. Leurs Majestez en ont usé ainsi, pour faire cesser les menées qui s'en faisoyent au contraire, de sorte que leur déclaration corrobore tousjours nostre action. Monseigneur l'Électeur en a amorty sa poursuitte, comme n'ayant pensé par l'accroche du mariage qu'à faire sa condition meilleure au traicté d'Estat, duquel toutesfois on ne nous parle plus qu'en passant; sauf que, passé cinq jours, M. Vane me dit, plus par manière d'acquit que de dessein pourpensé, que devant mon partement le Roy voulloit faire une ligue défensive par provision, avec espoir

de bientost la faire suivre d'une autre offensive; mais elle demeure là, soit pour les occupations au Parlement, soit pour peu à peu éluder l'attente de M. l'Électeur, car l'Estat et la bourse y sont peu préparez. Un ambassadeur entretemps doibt aller recommander sa cause à Ratisbone, au traicté particulier avec M. le duc de Bavière. J'ay entretenu la contesse de Rosborn, gouvernante de nostre Princesse, et tasché de la guérir de plusieurs estranges opinions, dont elle estoit prévenue contre la douceur et civilité de vostre cour et comme y appréhendant de la rudesse à un naturel sy doux et tendre qu'est celuy de Madame, dressée de sa main par les mesmes règles que l'a esté la Royne de Bohème, se plaignant par exprès d'un si maigre douaire et d'avoir sy fort retranché ses menuz-plaisirs qu'elle n'aura aucun moyen de faire la moindre récompense à ceux qui l'en sommeront par la fidélité de leurs services; mais je croy l'avoir assez redressée, au moins a-elle lié la partye avec moy, de s'en prendre à moy, sy on ne rencontre le contentement lequel je luy ay faict espérer. V. A. voit que c'est encor quelque effect de ceux qui ont voulu traverser le mariage, jusques là mesmes que leurs Majestez et les commissaires aussy, après le traicté conclu, eussent fort désiré de faire amender par nous l'article du dit douaire et des menuz-plaisirs; mais cela s'est passé tout doucement, sans innovation, et le meilleur est que leurs Majestez demeurent résolues de parfaire cette alliance et d'asseurer par là une amitié réciproque. Il nous faudra voir ce qu'obtiendrons sur le transport, qui seroit le courronnement de l'oeuvre. S. A. aura droict de le demander après la solemnisation de son mariage, et ce pendant préparerons ceux qui y peuvent. La Princesse Elisabeth est fort malade et fut saignée trois jours y-a; M[r] de Mayerne qui la sollicite en espére peu. Nostre fiancée a receu la lettre de monseigneur le Prince vostre filz; leurs Majestez disent que c'est la première et qu'elle respondra d'un beau style; sy ce vent l'ammène, il la pourra prévenir; toute la cour l'attend et

souhaitte qu'il fust desjà passé; la maison d'Arondel est toutte meublée et en estat, et nous n'attendons que de ses nouvelles pour aller trouver S. A. à sa descente. — Le Parlement travaille depuis lundy au procès du lieutenant avec grande chaleur. Le Roy le voudroit voir sauvé et d'une loge oyt[1] avec la Royne son accusation et sa défense; la maison des communes est roide et toutte persuadée qu'il leur a voullu oster la liberté et la bourse et changer la religion et les loix, mais il soubstient vertement sa cause, avec un merveilleux courage et faconde. Il n'y a pour lui à craindre que les dépositions et la haine du peuple, juge et partye ensemble. Le Parlement a faict fondz pour jetter 22 navires en mer, à la seureté des costes, entend de faire casser l'armée d'Irlande et de contenter celle des Escossois, pour prévenir les désordres; les officiers sont renvoyez en celle du Roy, qui manque de paye et de pain. Cette despense est approuvée et sera continuée jusques au jugement du procès, que les Escossois pressent instamment, instiguez, comme on croit, par une grande partie du Parlement mesmes. Les deux ambassadeurs de Portugal feront devers ce soir leur entrée solemnelle. V. A. verra, s'il luy plaist, le surplus en nostre lettre commune. Sur ce je prie Dieu de donner à V. A., Monseigneur, prospérité en ses desseins, avec santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 4 avril 1641.

[1] † LETTRE DCXCIV.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Réponse à la lettre 689.

4 avril 1641.

Messieurs. Vos lettres du 26 du passé, que le fils de Sas me rendit le 31, m'ont autant réjouy que celles du

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

22, que je receus la sepmaine passée, m'avoyent inquiété, voyant que les traverses que vous avoyent suscité les ministres de Mr l'Électeur, avoyent tellement gaigné le dessus, que ne pouviez venir à bout de voz commissaires pour la signature du traicté. A l'encontre de quoy, maintenant qu'il a pleu au Roy et à la Reine d'user de leur authorité, et faire dissiper toutes ces menées, de manière qu'enfin les articles sont signés et scellés, je recognois en estre uniquement redevable à leurs Majestez, sans la bonne volonté desquelles et les prudents offices que véritablement vous y avez apportez jusques au bout, il y avoit bien de l'inconvénient à craindre du costé de mondit sieur l'Électeur, qui proprement ne semble avoir visé qu'à rompre le traicté; car, pour ce qui est des articles qu'il a mis en avant, s'il eust désiré à bon escient qu'il en fust parlé par delà avecq fruict, il pouvoit les avoir communiquez icy, d'où vous devoit venir l'autorisation pour en traicter, comme vous avez fort bien respondu sur ce subject. Je me tiens au reste depuis ceste signature hors de tout soucy, pressant le voyage de mon fils, en sorte que j'espère qu'il pourra partir vers le 8 ou 10 de ce mois, si le vent est bon. — Il est bien à propos que, les choses estant conduittes à ce point, on ne remue plus ouvertement le point du transport de la Princesse, jusqu'à ce que mon fils soit arrivé, mais si entretemps il y avoit moyen d'obtenir un article secret touchant l'exercice de la Religion, par lequel il fust dit que, nonobstant l'article qui en a esté mis au traicté par forme, S. M. entend que la Princesse aura à se conformer en cela à l'exemple de la Reine de Bohème, ce seroit avoir gaigné un point de beaucoup d'importance, pour plusieurs considérations que je n'ay que faire de vous représenter. Vous vous souvenez comme d'abord le Roy et messieurs les commissaires avoyent comme remis cet article en vostre arbitre, pour en user ainsi que je le désirerois. Cela me faict espérer que ceste instance, renouvellée avecq discrétion, pourroit réussir à souhait, mais je m'en remets à vostre sagesse et circum-

spection, pour en avoir ressenti jusques ores de si bons et heureux effects, que je ne puis me cesser de vous tesmoigner la grande obligation que je sçay vous en avoir. C'est ce que je feray encor mieux par mes services, à toutes les occasions que j'en pourray avoir, pour vostre bien et contentement. Je vous prie d'en faire estat et de me croire véritablement etc.

L'ambassadeur de France me dit hier d'avoir advis que Mr de Vendosme sembloit incliner à se rendre en ces payz, de quoy si vous vous appercevez, je pense qu'il seroit à propos de mettre peine [1] discrétement à le divertir de ce dessein, veu le prédicament où il est auprès du Roy et de Mr le Cardinal.

[2] † LETTRE DCXCV.

Le même à M. de Sommelsdyck. Réponse à la lettre 691.

4 avril 1641.

Monsieur. Ma lettre générale d'aujourdhuy sert de responce à celle que m'avez escrit en commun, le 26 de mars, dont aussi la duplicate m'est remi par terre assez en mesme temps. Celle de vostre main, du 28, a suivi tost après et m'a reconfirmé la bonne nouvelle que m'aviez donnée de la signature de nostre traicté. Vous m'avez obligé de me marcquer par le menu les particularités de ce qui s'est passé depuis ceste conclusion, et j'avoue volontiers, que c'est pour la plus part à l'assiduité de vos peines, comme à la prudence de vos conseils, que je doibs imputer l'heureuse issue de ceste négociation, traversée au possible par ceux qui ont faict la mine d'y chercher leurs intérests, mais assez hors de saison et de propos, comme je voy que vous l'avez bien donné à cognoistre où il appartenoit. Il se parle aussi bien ouvertement icy du voyage que vous dites qu'on avoit advis que la Reine de Bohème feroit en Angleterre, mêmes dans sa propre maison, mais jusques à présent il n'en est rien d'asseuré. —

[1] *Belgicisme* moeite doen.
[2] *minute de la main de M. de Sommelsdyck.*

L'ambassadeur de Portugal, que vous avés veu à Londres, a mis pied à terre à Helvoetsluis et s'en vient à Rotterdam, pour estre receu ici au premier jour de là, avecq ce qu'il fault de formalité. — Quand au voyage de mon fils, vous voyez ce que je vous en escris et ne reste quasi plus rien qu'il doive attendre que le bon vent. J'espère qu'il en sera favorisé au passage et tousjours, Monsieur, d'avoir un jour occasion de me ressentir en vostre endroict de la bonne volonté que vous me tesmoignez par tant d'effects, comme me disant très-véritable, etc.

† LETTRE DCCXVI.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Réponse à la lettre 692.

Monseigneur! Du 26 mars avons nous par deux voies donné advis à V. A. de la signature du contract de nostre mariage, et Sas en a porté la copie par mer, laquelle vous aura faict voir que, pour mettre la dernière main à cette ambassade, il ne reste que d'attendre que monseigneur le Prince vostre fils à son tour vienne faire ce qui dépend de luy; leurs Majestez en sont touttes résolues, mais s'il tarde, la solemnisation pourra se remettre après Pasques, car le caresme, principalement la sepmaine saincte, retient en ce royaume beaucoup des choses de la papauté. Depuis l'achévement du traicté nous chommons d'affaires et ne nous parle-on en aucune façon d'une alliance d'Estat, peut-estre à cause de ce qui se faict au Parlement, où les espritz de tous sont entièrement bandés, qui pour sauver, qui pour perdre le lieutenant d'Irlande; peut-estre mesmes par ce qu'on ne s'en voit encor en estat. Bien est vray que M. l'Électeur nous demanda ces jours passés à quoy en estions, avecq quelque plainte que journellement il en parloit au Roy et aux commissaires, sans qu'il s'en avançast rien. Les lettres de V. A. du

21 et 28 du dit mois nous ont esté rendues, mais alors vous ne sçaviez point encor le succez de nostre besoigne, lequel a esté loué dedans et dehors le Parlement, et voz A. A. sont tenues de ce bénéfice à l'intèrvention de leurs Majestez, sans laquelle il nous eust été très-difficile de chevir[1] de nos commissaires, qui favorisoyent soubs main aux traverses de ceux qui par là espéroyent, ou de renverser le traicté, ou d'y trouver leur condition; maintenant tout cela cesse et le Parlement n'y a plus que voir, depuis que le Roy les a adverty par Mr. le conte d'Arondel que tout estoit passé et signé; ce que V. A. peut prendre pour nouvelle corroboration de nostre contract, publié en mesme temps par nos feux de joye. L'hostel d'Arondel est prest et richement meublé; rien, aydant Dieu, ne manquera à la réception de S. A. Nous sommes après à informer du prix de l'argent et de sa façon, pour commander les présents portez par vostre lettre; il ne s'y perdra aucun temps, car nous commençons à nous lasser de ce séjour inutile. Madame a receu la lettre de monseigneur le Prince; leurs Majestez déclarent que c'est sa première et, sy elle respond, que ce sera d'un beau style; encor nous faut-il tascher de le voir. Pour retourner à la lettre de V. A. nous pensons, soubs correction, que l'avantage prins par monseigneur l'Électeur en sa maison sur nous ne nous sçauroit estre imputé, car l'ayant entreprins de faict avisé, en tout, nous n'avions moyen de le faire redresser qu'en nous retirant avecq protestation, ce que, sans expresse charge, n'aurions voulu faire, de peur de gaster nostre besoigne; mais, s'il est trouvé bon, on pourroit pour l'avenir s'abstenir de le veoir, sans toutesfois en dire la raison qu'après la célébration de nostre mariage, attendu qu'il a tout plein d'amis qui nous pourroyent embrouiller; nous ferons toutesfois ce que l'Estat en ordonnera. Le Roy envoyera un ambassadeur à Ratisbonne, comme fera pareillement celuy de Denemarck, pour assister de conseil et de support celuy que M. l'Élec-

[1] triompher.

teur y dépêche sur le traicté particulier avec le duc de Bavière. Les ambassadeurs de Portugal firent hier leur solemnelle entrée en cette ville; c'est quasi la seule nouvelle à mander, sy ne présumons d'y mesler une partye de ce qui se traicte au Parlement, mais n'estant encor que projects et débats de douteux événement, V. A., s'il luy plaist, trouvera bon que finissions par prier Dieu de donner, Monseigneur, prospérité aux désirs et desseins de V. A., avec santé et longue vie à vostre personne.

De V. A. les très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs.

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 5 d'avril 1641.

LETTRE DCXCVII.

Le Prince Fréderic-Louis de Deux-Ponts (1) *à M. de Zuylichem.*
Il regrette ne pouvoir rester au service des Provinces-Unies.

Monsieur. Vous avez raison de vous remettre en la vostre sur celle que, par commandement de monsieur le Prince d'Orange mon oncle, m'a escrit Mr Rivet, touchant sa volonté sur le subject de mon retour en vos quartiers, lequel, à mon départ de la Haye, je ne croyois pas se debvoir estendre jusques à ce temps icy, moins encor qu'on y auroit désagréable mondit retour. Autrement j'y eusse fait des adieus de plus longue haleine; mais puisque cela est, ainsi que la vostre, Monsieur, me le confirme, là où mesme on me refuse un pauvre vaisseau de guerre pour aller servir en cette campaigne (ce qu'on ne fait pas au moindre officier ou marchand), la volonté et le commandement de Monsieur mon oncle me sert de loix et je me sçais plaire en ce que la nécessité me rend inévitable; ainsi que je vien de mander plus amplement

(1) Voyez les lettres 598 et 606.

à mondit S[r] Rivet; marri seulement que je ne sache avec quoy j'aye mérité tel traittement, venant d'un lieu où je debvrois en ce triste temps avoir tout mon recours. Mais me rapportant à ce quy en est; puisque la raison mesme a bien de la peine à comprendre qu'un pauvre nepveu n'y ait sceu trouver tant des moyens qu'il eust peu passer seulement un mauvais pas durant les misères générales; sur tout m'en remettant à Celuy quy conduit tout et quy sçait et voit mon innocense, quel extrême que soit le ressentiment quy m'en demeure, je ne laisse pas pourtant de prier le Ciel du meilleur du coeur qu'il luy plaise continuer ses miracles en ce cher pays là, pour la liberté et repos duquel monsieur mon grand-père[1] a jetté les premiers fondements. Vous remerciant quand et quand, Monsieur, de tant de solides obligations dont m'avez, durant mon séjour à la Haye, rendu le vostre. Et jaçoit que quand à présent je soye hors des moyens de m'en pouvoir revanger, si est-ce que j'espère qu'enfin la chance se tournera; là où, comme en toutes autres occasions quy s'offriront, je vous feray, quoy qu'esloigné, paroistre avec quelle passion je suis, Monsieur,

vostre bien humble à vous rendre service,

FRÉDERIC-LOUYS PRINCE PALATIN.

De Montfoort, ce 6 avril 1641.

[2] † LETTRE DCXCVIII.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Lettres de remerciments pour le Roi et la Reine.

11 avril 1641.

Messieurs. Bien que mon fils soit si prest de partir qu'il n'y a plus que le vent qui l'arreste, il m'a semblé ne pouvoir plus différer le remerciment que je doibs au Roy et à la Reine, de ce que, passant dessus les traverses suscitées contre nostre traicté, il leur a pleu le

1 Guillaume I.

2 *minute de la main de M. de Zuylichem.*

faire conclurre et signer par l'interposition absolue de leur authorité. C'est à quoy tendent les deux lettres cy-joinctes, que je vous prieray de présenter à leurs Majestez, si ainsi le jugerés convenir, avecq ce que vous cognoissez la matière requérir d'office et de compliment. J'adjousteray ceste obligation à toutes les précédentes et vous en tesmoignerez mon ressentiment à tousjours, comme estant, etc.

[1] †¶LETTRE DCXCIX

17 avril 1641.

Le même aux mêmes. Le jeune Prince va partir.

Messieurs. J'envoye enfin mon fils en Angleterre, pour s'y présenter à la célébration de son mariage, en suitte de ce qui a esté contracté et de l'asseurance qu'il a pleu au Roy me donner, que ceste solemnité sera faicte à son arrivée et sans remise. Je vous prie donq de vouloir tenir la main à ce que cela se parachève au plustost et mesmes que, pour consommation finale, il soit trouvé bon que les deux mariés puissent coucher ensemble. Après tout cela il sera temps que vous vous disposiez à vostre retour, selon ce que vous en escrivent messieurs les Estats, et que mon fils aussi commence à presser son congé, en allégant, comme il sera véritable, que l'armée estant en campagne, il luy importe de s'y trouver en personne, pour y continuer l'apprentissage du mestier de la guerre. En suitte de quoy aussi il pourra prendre occasion de supplier leurs Majestez de trouver bon que Madame son épouse puisse bientost après passer la mer, qui est le point principal, auquel je vous prie de vouloir joindre tout ce que pourrez d'offices et persuasions, selon l'importance que vous en cognoissez. Je suis assez en peine de la façon dont mon fils aura à se comporter à sa première audience, à sçavoir s'il conviendra qu'il se couvre devant leurs Majestez ou point. Vous verrez la qualification que messieurs les Estats ont trouvé bon de luy donner par un

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

acte exprès, qu'il vous communiquera, mais pour tout cela il me semble plus à propos qu'il demeure descouvert, et en ce cas, si vous vous y trouvez touts présents, il faudroit penser à quelque expédient, au moyen duquel la bienséance fut conservée, sans que l'honneur de l'Estat fust intéressé en vos personnes. Vous m'obligerez d'y adviser meurement et de diriger mon fils en cela et en toute autre occurence de vos prudents advis et conseils, suivant lesquels je luy ay ordonné de se régler et gouverner partout, particulièrement aussi en ce qui est de la distribution des présents qu'il porte quant et luy, selon le mémoire qu'il vous en fera veoir. Après quoy il ne me reste que de vous asseurer que la considération de toutes les peines que vous prenez à mon subject, m'obligent de plus en plus à recercher les occasions de vous tesmoigner, par des véritables effects de gratitude, que je suis d'entière affection, etc.

Post date. Depuis cette lettre escritte, j'ay pensé encor à la façon dont mon fils aura à se comporter avecq monsieur l'Électeur, et me semble que, quand il se trouveront ensemble en lieux neutres et indifférents, il n'y a point de difficulté que M^r^ l'Électeur passe devant luy, mais que dans le logis du Sr Électeur il est raisonnable que mon fils ayt la main et la précédence. — J'espère de vous revoir avecq luy bien tost et en bonne santé, pour encor lors vous rendre mes remercimens plus particuliers de la bonne volonté que vous me tesmoignez et des preuves que j'en ay tant recues en ceste occurence.

* LETTRE DCC.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

Monseigneur. N'estoit que devons continuer ce train, nous ne sçaurions bonnement qu'escrire; car ce qui se faict au dehors, vous vient des lieux mesmes avec plus de

certitude et ce [terroter]-cy entretient les choses en longueur et doute sur ce qui résultera des débats du Parlement, où il semble que les soubçons s'augmentent. On s'en pensoit à la fin, pour avoir esté le lieutenant ouy sur les articles de son accusation, mais c'est encor aux advocats à contester du droict; tous autres affaires cessent cependant, pour laisser précéder ce jugement. Cette ville est après à prendre sur les plus aysés par emprunt douze cens mille livres, pour arrester les désordres et le progrès des armées; celle d'Irlande ne sçauroit estre cassée, du gré du Roy, que les autres ne le soyent de mesme; l'escossoise s'est logée le long de la rivière du Teyn, pour y prendre ses seuretés contre la proposition portée au Parlement, au nom de quelques chefs en l'angloise, de la chasser de vive force hors le Royaume; ainsy touttes les trois s'entretiennent inutilement à grand charge, ce qui est pour durer tant qu'on ne s'entende mieux au Parlement, où le Roy ne s'est lassé d'assister tout à descouvert, depuis le matin jusques à la séparation, prenant connoissance de toute l'action intentée contre le lieutenant, jusques à en cotter les raisons de sa main propre. Cela donq, Monseigneur, est cause que la matière d'un plus solide entretien nous manque. Noz précédentes ont esté du 5 et du 12. Il y a quattre jours que celle de V. A. du 4 nous a esté rendue; nous imputons à grand grâce que V. A. approuve nostre besoigne; certes elle a eu de la façon et des heurtz [1]; maintenant tout cela est effacé, sans qu'il s'en parle plus que pour s'en conjouyr avec nous, attendant qu'un bon vent amène monseigneur le Prince vostre fils, pour par la solemnisation du mariage achever ce qui reste, en quoy il ne trouvera, aydant Dieu, aucun retardement. Nous verrons cy-après s'il y aura occasion et apparence de redresser quelque chose en l'article touchant la cérémonie angloise, puisque V. A. s'y aheurte, non obstant que le Roy et tous les commissaires ensemble en ayent remis l'observation et l'usage à vostre

[1] difficultés.

volonté; mais n'en avons peu obtenir la déclaration par escrit, et le Roy en dit ses raisons; peut-estre seroit-il plus à propos de penser aux seuls moyens du transport, sans prétendre de rien altérer ou innover au traicté, de peur d'en donner exemple, car on n'est pas trop satisfaict du douaire ny des menuz-plaisirs, qu'on nous pourroit remettre en jeu. Nous pouvons déclarer véritablement à V. A. que rien n'a esté accordé légèrement en cet article, mais le voyans rétracter par nos commissaires, non sans dessein d'accrocher toutte la négotiation, tandis qu'au Parlement on estoit après d'accoupler le mariage avec un traicté d'alliance auquel les intérests de Mr l'Électeur seroyent comprins, nous estimions plus seur de nous contenter de leur explication verbale, sçavoir d'en user selon que V. A. l'ordonnera, que par plus longue contestation remettre nos espérances en doute. Toutesfois après la venue de S. A. cet affaire se poura résumer, selon la rencontre des humeurs, avec cette précaution tousjours de ne rien gaster ailleurs. — Il y a quatre jours que Mr Vane nous vint recommander, de la part du Roy, deux choses, de nous faire authoriser sur le mémoire de S. A. É. au traicté qui se pourra faire, et l'autre de tenir la main que l'accord s'achève entre les deux compagnies Orientales, attendu que M. Boswyl se plaint que les nostres reculent, contre l'espérance contraire qu'en avons donnée. Nostre responce fut, que les demandes de M. l'Électeur ont esté envoyées à messeigneurs les Estats et à V. A., mais que l'escheq que Bannier vient de recevoir (1), a tellement changé la face des affaires en l'Empire que chascun qui le confine, aura plus à penser à ses propres seuretés qu'à s'engager en des projects qui ont plus de péril et de coust que de solidité ny d'apparence. Aussy estimons nous, Monseigneur, que cette proposition procède plustost d'ailleurs que du mouvement du Roy, qui connoist trop mieux que ses affaires ne sçauroyent encor de

(1) Les Impériaux sous Piccolomini avoient failli accabler l'armée Suédoise.

quelque temps en estre en estat. Sur le différent des Indes, nous l'avons asseuré de nos offices; supplions partant V. A. de s'en souvenir. L'ordinaire est encor à venir; s'il a de voz lettres, elles ne sçauroyent estre respondues qu'après huictaine. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, pour la prospérité, santé et longue vie de vostre A.

De V. A. très-humbles, très-obéyssans
et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOIS D'AERSSEN.
D'KERCKHOVEN D'HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 19 avril 1641.

[1] † LETTRE DCCI.

20 avril 1641. *Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Il faudra tâcher d'obtenir le transport de la Princesse.*

Monsieur. Les rapports du baron de Dona et les lettres qu'il m'a portées m'ont assez faict comprendre comme il ne fault plus penser à ce qu'on avoit espéré de veoir que la Reine de la Grande-Bretagne en personne vienne à passer la mer et à nous mener madame la Princesse sa fille, à raison de l'obstacle que le Parlement y a donné, et me semble ensuitte, selon le sentiment que je voy qu'aussy vous en avez, qu'il ne reste présentement que d'attendre la responce du Roy à la lettre par laquelle messieurs les Estats ont prié S. M. de persuader la Reine à entreprendre ce voyage, et icelle responce veue (par laquelle apparemment le dit obstacle du Parlement sera allégué) qu'au retour du Roy de son voyage d'Escosse, il sera à propos d'envoyer quelque personne de conduitte en Angleterre, pour y solliciter le transport de madame la Princesse, au nom de messieurs les Estats et le mien, accompagnée mesme de quelques lettres à des principaux du Parlement, pour les employer avecq cognoissance de S. M. et de son bon gré, à faciliter la résolution du trans-

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

port, lequel enfin je voy que nous n'obtiendrons jamais sans l'adveu du Parlement. Je vous remercie de la peine que prenez à m'en dire vos considérations et vous asseure que c'est m'obliger à vous tesmoigner tousjours que je suis etc.

[1] † LETTRE DCCII.

Le même aux Ambassadeurs en Angleterre. Il désire le retour des officiers anglois et écossois pour l'ouverture de la campagne.

25 avril 1641.

Messieurs. Ce n'est ici que pour vous prier de vouloir prendre la peine de faire entendre aux coronels, capitaines et autres officiers anglois et escossois qui sont par delà et dont je n'en voy point revenir jusqu'à présent, qu'ils ayent tous à se trouver au debvoir de leurs charges, au premier jour, parce que je suis après à dépêcher les ordres pour mettre l'armée en campagne, tout sur le commencement du mois de may, pourquoy ils n'en doibvent point demeurer en faute. Pour mon fils, il y a desjà cinq ou six jours qu'il se trouve à la Briele, pour attendre le vent, qui commençant à se tourner du bon costé, j'espère qu'il pourra heureusement passer au plustost et demeure, etc. — L'ambassadeur de France vient encor de me faire mention, par ordre du Roy son maistre, de l'intention qu'auroit M. de Vendosme de venir en ces quartiers, selon ce que je vous en ay escrit autre fois, parquoy je vous prie de divertir encor ceste venue, tant qu'il vous sera possible.

* LETTRE DCCIII.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Condition dangereuse du royaume.

Monseigneur. Vos lettres au Roy et à la Royne furent

[1] *minute de la main de M. de Zuilichem.*

lundi dernier rendues à leurs Majestez séparément. Le Roy, sans encor avoir ouvert les siennes, nous dit, comme en soubçonnant le subject, que son nepveu[1] estoit en peine et craignoit qu'eussions opinion qu'il eust tasché de rompre le mariage; que son intention toutesfois n'auroit esté autre que de le faire retarder, afin de trouver ses intérestz par le marché, mais que cela ny autre considération quelconque n'en empêchera le parachévement, retardé désormais du vent seul. Laissant ce propos, s'enquit ce qu'avions appris de Bannier, et sy sa deffaicte a esté sy grande que le bruict en estoit. Le petit compliment duquel nous accompagnasmes les lettres de V. A., fut bien recueilly[2], et voullans par aprez déférer à la Royne tout l'honneur et le gré de nostre contentement en la conclusion du mariage, elle voulut que la moittié en fut reconnue au Roy et l'achéveroit dès que le jeune Prince d'Orange sera icy. Nous relevasmes ce mot d'*achever*, pour luy dire que, si après la solemnisation il manquoit d'avanture quelque chose à sa perfection plenière, qu'espérions qu'elle réservoit cette faveur à la supplication que luy en feroit monseigneur le Prince vostre fils, mais nous paya tout en riant, que c'estoit encor trop tost. C'est le seul point qui peut courronner l'oeuvre, car, tant que la Princesse ne sera delà la mer, ou des jalousies ou la crainte des accidents tiendront perpétuellement Vos A. A. en cervelle; et pour ce sera-il nécessaire que mettions toutte pierre en oeuvre pour gaigner, s'il est possible, le transport, lequel dépend de la seule volonté de leurs Majestez, et d'autant que ce désir est genéralement jugé juste et raisonnable, plusieurs estiment que S. A. le pourra espérer; nous y contribuerons tous les devoirs et persuasions possibles, avec tant plus d'ardeur que présumons que, sans ce succès, la besoigne n'aura pas sa forme entière. Nous fusmes de mesme train visiter la Princesse, laquelle, pour avoir esté six heures assise au Parlement, avoit esté atteinte de quelque accès de fièvre et d'une défluxion sur

[1] l'Électeur-Palatin. [2] accueilli.

la joue, dont la trouvions assez remise, ne luy en estant demeuré qu'une bien légère enfleure. Nous luy avons sy souvent parlé de son fiancé, qu'il seroit tantost temps qu'il se vinst présenter en personne, et après le premier abord, il en trouvera la conversation fort civile et familière, et elle a assez de Françoys pour cela. Il faut tascher, le mariage faict, que tous deux ensemble prient leurs Majestez de leur permettre de passer la mer de compagnie. Nous fuyons l'occasion des affaires, de peur de quelque engagement, car M. l'Électeur n'attend que la résolution du Parlement à voir casser les armées, pour presser le Roy de l'en secourir, et bien que S. M. en connoisse, soit l'inutilité, soit l'impossibilité mesmes, sy ne laisse-elle de nous en faire par fois sommer et de s'en deffaire ainsy sur nous, au moyen de quoy nous coullons tout doucement le temps en l'attente du Prince; aussy ne se voit-il aucune apparence de rien faire pour le publicq tant que les affaires de ce Royaume ne soyent mieux establiz; tout est plein de soubçons; le peuple en deffiance qu'on veut à sa liberté et à la religion, ne pouvant digérer qu'on prétend sauver ceux qui sont accusez d'estre autheurs et conducteurs de tel dessein. Le Parlement employe des sepmaines entières, depuis le matin jusques au soir, à ouyr plaider cette cause; le Roy de son costé n'y prend pas moins de patience; tout le débat consiste en cette question sy parmy les crimes imputez au lieutenant, il y en a qui tiennent de trahison? Le lieutenant soubstient que non, et semble avoir la loy pour luy, en laquelle les cas de trahison sont spécifiez; mais la maison des communes la juge évidente, au moins contructive, avérée telle par ses intentions et actions, et s'oppose à ce que les advocats n'entrent plus avant en contestation sur le droict, puisqu'elle se contente de la connoissance du faict. Les deux maisons ont de la pène à convenir là-dessus et furent sammedy à deux doigts prez d'une secession, s'estant levés en tumulte avec murmure et sans respect des uns aux autres, ny mesme au Roy là présent,

persuadez que le lieutenant estoit favorisé par la maison-haute, mais cela fut rappaisé par des plus modérés, qui dès l'après-disné firent reprendre les précédens arremens, et le député a depuis esté ouy. C'est maintenant aux maisons d'aviser séparément là-dessus. L'affaire est scabreuse et de grande conséquence. Le Roy entretemps a faict proposer au Parlement par le comte d'Hollande (nouvellement faict général de ses armées, le comte Northumberlant s'en estant démis à cause de sa maladie) de payer les trois-cens-mille livres sterlins promis aux Escossois, puisqu'ils fondent leur demeure au royaume sur cette insatisfaction. Cela faict, qu'il en fera sortir leur armée de gré ou de force, comme ayans d'ailleurs esté contentez sur touttes leurs demandes, offrant néanmoins S. M. de faire casser ses armées au mesme jour que celle des Escossois sera retirée et desbandée en Escosse. C'est une affaire de grande délibération, pendant laquelle la maison des communes (soubçonnée de n'en désirer la retraitte qu'après le jugement du lieutenant) a continué la suspension d'armes et leur entreténement pour encor un mois L'armée angloise est dite forte de dix-sept-mille fantassins et de plus de deux-mille cinq-cens chevaux, sans les trainebans, qui est la milice des provinces, tenue de prendre les armes pour la défence du royaume; l'irlandoise de huict mille hommes de pied et de mille chevaux; l'escossoise passé les vingt mille hommes. que de pied, que de cheval, soubz des chefs aguerriz. Celle du Roy se renforce journellement et tous les officiers ont eu commandement de retourner en leurs charges. Jusques icy il y a lieu de raddoucir les aigreurs, mais, sy une fois elles esclattent en rupture, la condition du Royaume sera misérable.

La Royne-mère, résolue de se retirer d'icy, pour espérer plus de santé ailleurs, délibère sur le voyage qu'elle doibt entreprendre. Ceux qui peuvent près d'elle et ne la veullent quitter, lui conseillent celuy d'Italie et de prendre son chemin par Hollande, louans de telle sorte l'air et le

séjour d'Utrecht que cela faict croire qu'ils ont quelque dessein de l'arrester là; car ny son aage ny sa santé ne sont pas pour luy permettre d'aller plus loing, et desjà quelcun d'entre ceux que le Roy de France entend d'esloigner d'elle, s'estoit descouvert de voulloir prendre maison à Amersfort. Hier nous eusmes lettres de messeigneurs les Estatz, nous ordonnans de destourner S. M. de ce passage, par la considération des incommoditez qu'elle seroit pour rencontrer en l'Empire, comme aussy d'advertir le Roy de leur résolution de tenir la coste de Flandres investye de leurs navires de guerre, pour en empécher l'entrée et sortye, et de la prier que ses subjects n'entreprennent rien au contraire. Nous aviserons ensemble sur les moyens comment proposer l'un et l'autre sans chocquer. Cela de la Royne-mère se peut tenter par forme de discours, car rien ne la fera changer, sy elle en est résolue, au gré de ceux qui vivent de sa bourse et peuvent espérer des joyaux après elle, mais l'autre point veut estre traicté délicatement et de sorte qu'il ne paroisse point que l'intérest de la France y soit aucunement meslé, car on ne peut souffrir qu'elle s'avance en Flandres. Les ambassadeurs de Portugal, après deux audiences, se plaignent que le Parlement est cause qu'on tarde à leur donner des commissaires. Ils tâcheront de lier une amitié avec cette Couronne, par l'establissement esgal et réciproque du commerce; cela conclu de passer outre à traicter une confédération, au moins défensive. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner prospérité en voz desseins et à vostre personne santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéyssans, et très-fidelles serviteurs,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

V. KERCKHOVEN D'HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 26 avril 1641.

* LETTRE DCCIV.

Les mêmes au même. Arrivée du jeune Prince.

—

Monseigneur. Nous fusmes le 29 de l'autre mois prendre S. A. dans son bord, pour le descendre à Gravesend, et ayans dès auparavant donné les ordres nécessaires pour sa réception, M. le conte de Lindsey, grand-chambellan d'Angleterre, luy vint de la part du Roy encor le mesme soir donner la bien-venue, et dès le lendemain nous partisme de compagnie en plus de vingt carosses et en quelques barques. Il nous dit que S. M. avoit pensé de nous donner audience publicque, mais auroit depuis préféré la privée, comme plus familière, de sorte qu'il nous méneroit tout droict en la chambre de la Royne, où le Roy se trouveroit aussy. Nous eusmes à passer à travers tant de peuple qu'il estoit quasy impossible de gaigner la cour, sans le bon ordre lequel avoit esté donné de rue en rue. V. A. ne sçauroit croire avec combien de bénédictions et d'acclamations S. A. fut receue, et oserions bien dire que de cent ans il ne s'est faict entrée en laquelle grands et petitz ont tesmoigné pareille joye et satisfaction. Approchans de la chambre de la Royne, encor d'assez loin, M. le conte d'Arondel, avec M. le conte de Pembrock, amenèrent le prince de Walles et le duc de Jorck au devant de S. A., où se fit le premier compliment; de là nous passions de compagnie en la chambre de la Royne, S. A. à la teste. Après nostre entrée au Roy et à la Royne, S. A. se déchargea aussy d'une courte et bien troussée harangue, sans esmotion, et avec telle grâce et asseurance que les dames qui l'admirèrent ne se peurent empêcher de le louer à haute voix, jusque là mesmes que le Roy (après les complimens et certifications de son affection) luy ayant dit qu'il trouveroit sa maîtresse toutte jaulne et flattée de Van Dyck en son pourtraict, qu'il s'en pourroit repentir et dédire, la contesse d'Oxford se trouvant proche du Roy, préoccupa sa responce, cau-

tionnant pour luy qu'il ne le fera point; la Royne le print par les deux bras, comme pour le monstrer, et le prononça bien plus grand qu'elle n'avoit pensé et déclara luy voulloir estre une seconde mère. Cela faict, S. A. demanda permission de voir la Royne-mère et la Princesse Marie, ce que leurs Majestez luy accordèrent toutes fois et quantes qu'il voudra. Le Roy durant toutte l'action se tint tousjours debout et descouvert et commanda aux Princes de Walles et de Jorck d'accompagner S. A.; ce qu'ilz firent jusques dans la salle des gardes, où à pène nous en peusmes impétrer le retour. M. l'Électeur se tenoit proche du Roy, mais un peu derrière. De là S. A. passa par le parq et entra sans cérémonie en la chambre de la Royne-mère, où il harangua pareillement, et S. M., après l'avoir bien contemplé, luy dit qu'elle l'avoit aymé cy-devant, mais qu'elle l'aymoit maintenant doublement, parce qu'il luy alloit toucher de près; restoit d'aborder la maîtresse; elle n'estoit pas encor bien remise de sa fièvre, mais il l'envisagea résolument et fit l'offre de son service, sur laquelle la gouvernante respondit pour elle, en le remerçyant; S. A. demanda après la Princesse Elisabeth. laquelle il vit aussytost placée sur le lict, et par fois dressée sur ses piedz par quelque dame et la salua sans repartye. Son A. ny nous n'apperceusmes que sur le tard[1] la présence du Roy et la Royne, cachez à l'autre costé du lict, pour voir la rencontre de ces deux amoureux, qui s'échauffera par la familiarité. La maladie excusa la Princesse de plus longue visite et froid entretien, et après le congé prins, S. A. eust fort désiré de rendre le devoir aux Princes de Walles et de Jorck, qui estoyent lors à leurs esbats et devoyent après assister aux prières de leurs Majestez et recevoir leurs benédictions; qui eust esté bien tard, et partant fut S. A. priée de différer cet office jusques après que M. Vane en auroit appris leur heure, de sorte qu'elle ne s'en est peu descharger plustost que hier après disné, lequel fut de plus employé par S. A.

[1] *Belgicisme* op het laatst.

à renouveller les mesmes visites d'avant-hier. C'est, Monseigneur, en gros l'histoire de la réception de monseigneur le Prince vostre fils, qui en pourra mander plus particulièrement à V. A. Tant-y-a que pouvons dire en vérité que toute la Cour est plus que satisfaicte de luy, et que luy pareillement a grande occasion de se louer de sy favorable rencontre; sy ce contentement réciproque peut opérer tel mouvement en l'âme de leurs Majestez que de nous accorder le transport de la Princesse, l'action et la joye seroit parfaicte. Incontinent après la Pasque nous travaillerons au faict du mariage en toutes ses parties. La maison des communes a déclaré le lieutenant d'Irlande convaincu de haute trahison et ont esté de cet advis plus de trois cens; c'est à la maison-haute de se déclarer là-dessus. Sur ce nous prions Dieu, Monseigneur, de donner à V. A. prospérité en ses dessains et à sa personne santé et longue vie.

De V. A. très-humbles, très-obéissants, et très-fidèles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN. HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 2 may 1641.

LETTRE DCCV.

Le jeune Prince d'Orange à son père. Arrivée à Londres.

Monseigneur. Le 26 je parties de Hellevoetsluis et j'arivé[1] à Margaet le 27 au soir; le 29 j'arrivé à Gravesant, là où je trouvay messieurs les embasadeurs, auquels je montré la commition[2] de messieurs les Estats, surquoy ils escrievèrent[3] unne lettre à monsieur Vaen pour luy prier de vouloir demander au Roy si ce seroit une audience publicke ou particulière; le Roy trouva bon que ce fut unne particulière. Le conte de Linslé[4] grand-schamberlant du païs vint ce même soir à Graevesant

[1] arrivai. [2] commission. [3] écrivirent. [4] Lindsey.

avec beaucoup de carossches, pour m'amener à Londres. Le 30 je parties de Graevesant et j'allay dans ces carrossches jusque à Greenevich, là où j'entray dans les carossches du Roy, lesquels m'amenèrent à Londres, droit à la court du Roy, là où je fiest la révérence au Roy et à la Rène; le prince de Galles vint au devant de moy, jusques à la troisième entichambre, le Roy ne mit point son schapeau de toute l'audience; du Roy j'enlay ceux[1] la Rène-mère et de là ceux la Princesse, laquelle je trouvay plus belle que son portraict. Le 1 de may je allay à 2 eures é demies ceux le Roy et la Rène, et leur présenté les lettres de V. A.; le Roy me dit que V. A. n'avoit jamais mieux escrit que cette lettre là; de là j'allay ceux le prince de Galles et de là ceux la Princesse, à laquelle je doné aussi mes lettres; je né pu point doné ce jour là mes lettres à la Rène-mère, à cause qu'elle est en dévotion. — Monsieur, il c'est pasé unne estrange afère entre le prince de Talmont[2] et le conte Henry[3], pour ce que le conte Henry estoit logé dans mon logis, ce que néanmoins ne c'est point faict de mon ordere, mais sans mon seu; cela s'est pasé ainsi; ils estoit tout deux dans ma schambre et Mr de la Valette estoit auprès de moy; cepandant que je ramenois hors de ma schambre, ils sont demeurés dans ma schambre, mais il y avoit aussi présent Mr de Rumme et Hautin, qui me l'ont conté ainsi. Le conte Henri a demandé au prince de Talmont s'il estoit bien logé; il a repondu: „assés bien," et a dit en même temps: „vous m'avez auté[4] ma schambre," l'autre a dit que non; le prince de Talmont a dit que oui, et luy a dit qu'il l'aprenderoit bien de luy avoir auté sa schambre; le conte Henry a dit: „de quelle fason?" sur cela le prince de Talmont luy a dit quelques insueres[5], que ces messieurs n'ont pas pu ouïr, surquoy le conte Henry luy a doné un démanti et un soufelet; sur cela ils se sont sauté

[1] j'allai chez. [2] Henri de la Trémouille, *descendant par son père et par sa mère (duchesse de Bouillon) de Guillaume I.*
[3] de Nassau-Siegen. [4] ôté. [5] injures.

au collet, mais ses deux messieurs les ont séparé, surquoy je les fies d'ossitost mettre schacun dans unne schambre à part, schacun guardé avec deux de mes gentilshommes et, pour les accorder, je soisies[1] le conte de Solms, Mr le Rijngraeve et monsieur [Harcourt], mais ils ne les ont point pu accorder, sinon que le prince de Talmont et le conte Henri ont dit qu'ils feroit tout ce que je leur commanderois ils feroit; le prince de Talmont disoit que le conte Henry ne luy pouvoit point doné de satisfaction, mais que tout ce que je luy commenderoi, il feroit; surquoy je les et[2] faict venire tout deux auprès de moy, en présence de ces messieurs, et m'ont demandé pardon qu'ils avoit faict cela dans ma schambre, et ils m'ont doné tout deux la parolle et m'ont tout deux promis sur la parolle d'omme de bien et d'onneur qu'ils ne s'en demanderois jamais rien plus. [Jonvilier] dira plus particulièrement tout à V. A. Avec cela je finiray, en demerant toute ma vie, Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant filz et serviteur,

GUILLAUME DE NASSAU-D'ORANGE.

De Londres, ce 2 de may 1641.

LETTRE DCCVI.

Rivet au Prince d'Orange. Différends ecclésiastiques en Angleterre; procès du Comte de Strafford.

—

Monseigneur. Escrivant à Madame toutes les particularités que j'ay apprises jusques icy, je ne divertiray point V. A. par une répétition non nécessaire de ce que tant d'autres plumes vous traceront et le pourront mieux que moy; seulement dirai-je à V. A. que Dieu jusques icy a favorisé le voyage de monseigneur vostre fils autant que nous le pouvions désirer et espérer, et qu'il rencontre

[1] choisis. [2] ai.

icy toutes sortes d'affections pour le contentement de vos Altesses et de luy; surtout si on peut obtenir l'advancement du principal effect, qui n'est point encor arresté quant au temps. Le bon acceuil que leurs Majestez font à monseigneur est d'autant plus considérable [1], que toute la cour est en perplexité pour ce conflict de résolutions qui se trouve entre le Roy et ses subjets. Car quoique S. M. n'excuse pas toutes les fautes du député d'Irlande, si est-ce qu'il ne peut digérer qu'on qualifie ses crimes du tittre de haute trahison, se fondant sur un arresté d'Édouard IV lequel, pour obvier aux abus qui se commettoient au jugement de telz crimes, où la passion souvent estoit plus ouie que la raison, les restraignit à trois cas, lesquels on prétend ne se trouver és accusations intentées contre le dit député. Mais la chambre-basse réplique qu'il y a une exception, qui porte que, quoique les juges ordinaires ne puissent passer outre, il sera néantmoins au pouvoir du Parlement de juger s'il se trouve des cas équivalents, quoique non exprimés, qui puissent tirer condamnation de haute trahison; ce qu'ils prétendent ici, et fut hier conclu par la chambre des communes, laquelle deut rendre à la haute-chambre sa sentence et les raisons de son procédé. Cela a esté faict, mais à cause de leur pasque à dimanche, la décision est remise à huitaine, auquel temps, si la chambre-haute ratifie ce jugement, le Roy ne le pourra sauver que par une violence qui roidira le peuple, tellement irrité qu'il déchireroient plustost ce misérable [2] Conte. Ceci met encore l'issue de toutes ces affaires en doubte, et les meilleurs et plus sages sont entre la crainte et l'espérance. Je fus hier entretenu longtemps par le primat d'Irlande, homme sage, sçavant, et qui en cette dignité se porte avec grande douceur et humilité. Je le trouvay sur ces choses en perplexité et en crainte d'horribles confusions, jusques à me dire, si elles advenoient, il se retireroit en Hollande. Il est porté jusques à ce point pour les affaires ecclési-

[1] remarquable. [2] malheureux.

astiques qu'il recognoist que de droit divin les évesques et tous autres pasteurs sont d'un mesme ordre et ne doivent rien faire d'important que par conseil commun; que leur supériorité, que la coustume de l'Église leur a donné, n'a de différence avec les présidens de nos synodes, sinon que ceux-ci changent et les autres demeurent tousjours présidens; qu'il les faut régler aux synodes et astreindre à prendre conseil des autres pasteurs, leur oster la haute-commission, et les assubjettir aux censures. Il préside maintenant en la compagnie de ceux qui consultent pour la réformation, qui sont composez de modérez et d'extrêmes. Les uns et les autres me doibvent sonder là-dessus. J'espère que Dieu me fera la grâce de m'y comporter avec prudence, et n'estant pas juge, de ne me porter aussi pour partie, mais faire la guerre à l'oeil, sans préjudice de la vérité. Je tiens à grand advantage que la pluspart advouent que cette supériorité n'est que d'une constitution humaine, et renoncent librement à la prétention du droit divin et de la différence essentielle pressée par les autres hiérarchiques. Il sera mal-aisé, sans ce tempérament, d'accorder les parties, et le Roy, qui consent à la limitation et restriction, ne permettra jamais l'abolition de cet ordre, pour le moins en Angleterre. Il y a encore prolongation d'un mois pour l'entretien des deux armées, et je croy qu'il faudra bien encore estendre la courroye, puisque les affaires vont si lentement. L'archevesque de Cantorbéri[1] faict bonne chère en la tour de Londres et tâche de se divertir, estant visité de ses amis, tenant la meilleure mine qu'il peut. Montagu, évesque de Nordwic, un des plus pernicieux de toute la bande et ennemy outré des Églises estrangères, ayant esté cité ici, y est mort depuis trois jours, et ainsi se trouve libéré du jugement des hommes, pour aller respondre devant Dieu de ses actions et pernicieux escrits. C'est ce que je puis adjouster à V. A., en attendant quelque plus particulière cognoissance, par une plus grande

[1] Laud.

fréquentation; car à peine avons nous eu le temps de nous receuillir. Je me rendray le plus soigneux que je pourray d'apprendre les choses plus asseurées et rendre compte à V. A. de ce que je descouvriray, priant Dieu ce pendant, pour la santé et prospérité de V. A. et le succès heureux des grandes affaires de l'Estat en vostre main, estant d'obligation et d'affection de V. A., Monseigneur,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

ANDRÉ RIVET.

De Londres, le 2 may 1641.
Style nouveau.

LETTRE DCCVII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Nouvelles diverses.

Monseigneur. Après tant de lettres qui vous viendront à la fois, ce seroit chose superflue de vous parler de l'entrée et de la réception de monseigneur le Prince vostre fils, qui a esté telle que ne l'eussions sceu espérer plus honorable, et de son costé il a sy plènement contenté leurs Majestez, les grands et le peuple, que tous ont admiré en luy les dons de sa nature et la parfection de son éducation. Il a prononcé ses petites harengues de sy bonne grâce et avec tant d'asseurance que cette action est pour luy acquérir l'amour de tous. C'est tout ce que j'en diray, et sur ma conscience, sans flatter, à pène de perdre l'honneur de vos bonnes grâces, sy je n'en diz moins que la vérité. Toutte la Cour a accourru pour luy donner la bienvenue. M. l'Électeur délibère encor, mais se trompe s'il pense qu'il le visite premier. Il nous convient de mesnager la vogue de la cour et, sy mes advis ont lieu, j'espère que l'opinion des grands et la faveur des dames ayderont à faciliter ses désirs, au moins à luy accroistre la réputation. Nous avons ce matin entamé le propos du mariage et, comme nous estions encor à mesme, M. Vane

est survenu, et après quelque entreject de plusieurs discours, est aussy tombé sur cette matière de soy-mesmes [1], venant d'en conférer avec le Roy, et nous a faict espérer que dans la semaine prochaine, sy le désirons, on passera à la solemnisation, laquelle luy avons déclaré d'attendre complette en touttes ses parties, dont avons parlé en destail, pour ne rien omettre, sans toutesfois y mesler le transport, duquel ne doibt estre faict mention qu'après le mariage, car il y a plus de droict de demander son épouse que sa maîtresse. Nous aviserons aussy sur la distribution des présans, selon l'ordre et l'instruction de V. A. mais la vaisselle n'est pas encor preste et ne peut plus guères estre tardée. Nostre retour sera hasté ou differé par l'apparence que verrons au succès ou désespoir du transport. On a suscité l'Empereur et la Savoye de demander la Princesse et ont esté payez de chose faicte. Ces menées et tout ce qui de plus est à craindre, cesseroyent, sy leurs Majestez, pour leur repos et le vostre, se pouvoyent résoudre de mettre la Princesse entre voz mains, pour de bonne heure et sans pène apprendre le pays et la langue. V. A. nous face, s'il luy plaist, l'honneur d'estre asseurée que nous n'y espargnerons aucune persuasion à l'obtenir, et de jour à autre nous vous informerons de noz progrès. M. de Vendosme ne fait plus sentir d'avoir intention de passer la mer, comme il faisoit lors de son arrivée; l'estroitte alliance de messeigneurs les Estats avec la France luy faict peur, et la Royne-mère ne sçauroit estre mieux divertye de prendre son passage par la Hollande qu'en laissant une pareille appréhension à ses plus confidens ministres, qui craignent le grand pouvoir du Cardinal parmy nous, à cause du besoin qu'on y a de son secours. M. Rhouto est pressé d'entreprendre lundy le voiage de Ratisbone, pour entâmer le traicté particulier avec Bavière et nous a S. M. faict demander sy avons pouvoir de traicter sur le mémoire de M^r^ l'Électeur, qu'elle nous avoit cy-devant faict communiquer; V. A. s'en peut sou-

[1] *Belgicisme* uit zich zelf.

venir; nostre responce a esté qu'avons pouvoir de traitter une ligue offensive et défensive, avec la conjonction de la France, que là il pourroit trouver quelque condition et non autrement; surquoy je sçay (et V. A. le tiendra secret, s'il luy plaist) que le Roy tâchera de le faire partir, afin d'apprendre les intentions de messieurs les Estats sur le lieu et de conferer plènement de ses affaires avec eux. Il est certain qu'on le désire hors d'icy. Il est d'autre part à propos que le différent des Indes Orientales soit vuidé; S. M. le nous faict recommander, ne désirant point que les plaintes en aillent au Parlement, où elles pourroyent estre relevées avec aigreur, au lieu qu'on doibt nourrir l'amitié entre les peuples de part et d'autre. Je prie Dieu, Monseigneur, de bénir vos desseins de succès et vostre personne de santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant
et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 3 may 1641.

LETTRE DCCVIII.

Rivet au même. Dangereux état de l'Angleterre.

Monseigneur! Le voyage de Mr Thomas Roo, M^r^ le baron de Dona, qui va en la mesme compagnie et qui porte les advis de M^rs^ les Ambassadeurs, informeront V. A. si pleinement de ce qui se passe ici que je ne puis en rien dire qui ne soit superflu, si je me jette dans les particularitez; mais en général je puis bien asseurer V. A. que tout ce qui regarde monseigneur le Prince Guillaume et ce qui l'a ici amené, s'est passé avec tout le bonheur que nous eussions peu désirer, et que l'espargne des triomphes et magnificences a esté récompensée par des tendresses si grandes de la part de leurs Majestez et par des caresses si extraordinaires, qu'il ne se faudroit plus promettre de vérité et

de sincérité de personnes si relevées, s'ilz n'avoient intention de prendre avec vos Altesses les intérêts de père et de mère en son endroict. Je prie Dieu, qui leur a mis au coeur, qu'il les rende constans en cette bonne résolution et que devant le partement nous puissions avoir une parole royale, pour le temps court et préfix du transport de madame la Princesse, vostre belle-fille. — Les affaires publiques icy sont en un estat fort dangereux. Le Prince et le peuple débattent de l'autorité. S. M. s'est déclarée fort avant pour ne permettre que le député soit traicté comme criminel de lèze-majesté. Les communes s'opiniastrent au contraire et la basse-chambre en est venue là de faire ce qu'ils appellent un convenant, comme en Escosse, pour s'unir ensemble et ne rien rabattre de leurs résolutions. Le peuple s'est assemblé en grand nombre, criant justice, et ne cesseront tant qu'ils ayent la teste de ce misérable deputé, qui est en danger, si le Roy ne l'abandonne à la justice, d'estre mis en pièces et les séditions populaires semblent infallibles et très-dangereuses, si on ne le faict bien court. Je veoy les plus sages et meilleurs en grande peine et les ecclésiastiques fort estonnez, car l'estat auquel les choses sont venues ne nous promet rien de modéré. Je souhaite de tout mon coeur que nous puissions sortir bientost d'ici, de peur d'y voir quelque désordre dangereux. Le Roy est venu bien avant pour céder, et les peuples ont une trop grande présomption de leur force pour se laisser persuader. Quelques malicieux ont faict courir icy le bruict que messieurs les Estats avoient faict tenir au Roy trois milions, pour luy aider à dompter ceux qui croyent qu'il ne peut avoir d'argent sans eux. Les sages ne le croyent pas et cela n'empêche pas que monseigneur nostre Prince ne demeure en l'approbation et en l'affection de tous, autant qu'on le peut cognoistre. Je désire qu'il face bientost voile vers vos Altesses, pour laisser ici cette bonne bouche, comme j'espère qu'il fera et que les folies de quelques-uns de nos jeunes gens ne seront pas imputées aux principaux, ni à

toute la compagnie. Je ne m'en ouvre point davantage, laissant cela à ceux qui sont du mestier et qui recourront à la sage prudence de V. A., pour guérir un mal qui ne peut recevoir de remède que de vos mains. Je prie Dieu qu'il les fortifie, en tout ce que V. A. entreprendra pour sa gloire, pour le bien de l'Estat et l'honneur de vos armes, conservant V. A. en la parfaite santé que luy demande pour vous, Monseigneur,

De V. A. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

ANDRÉ RIVET.

De Londres, le 4/14 may 1641.

LETTRE DCCIX.

Le Comte de Warwick à la Princesse d'Orange. Éloge du jeune Prince.

*** Robert Rich, comte de Warwick: „the greatest patron of the puritans, because of much the greatest estate of all who favoured them." (*Clarendon*).

Madame. Comme rien du monde m'estoit si agréable comme l'avenu [1] de monseigneur vostre fils icy et l'ocation, aussy rien ne pouroit me donner plus de regret qu'il et [2] arrivé icy en un tell temps que ce n'estoit possible pour moy pour luy rendre un continuel service, comme son méritt et mon coeur désiroit luy rendre, estant tousjours en les affaires d'Estat et du Parlement, pour nous vider des geures [3] civiles, que j'espère Dieu nous délivrera. Sans flater, Madame, permettés moy de dyre à V. A. que vous avés un très-gentill cavalier à monseigneur vostre fils, qui c'est comporté si bien qu'il a gainé [4] tout le monde icy, et faict un entier conqueste de tout ce pays, et rien n'y manque, à coroner son voiadge d'icy que le retour de madame la Princesse avecq luy, lequell j'ay désire avec passion, pour le contentement de monseigneur le Prince

[1] la venue. [2] est. [3] guerres. [4] gagné.

d'Orange et V. A. Il seroit trop d'importuner V. A. pour déclarer les raisons que je le désire, mais V. A. peut les bien juger et moy, comme le plus obligé serviteur de V. A., le conseille que vous importunés le Roy et la Reyne de l'envoier à V. A. aussy tost qu'il est possible, vers le fin de l'esté, car Mr Rivett et [1] un melieur instructeur que père Philippe [2], et je ne manqueray ce pendant de contribuer mon pouvre avis pour l'effecter [3]. Madame, je suppliray très-humblement V. A. me continer [4] l'honneur de vostre faveur et commendements, comme cela qui m'est le plus précieus, car mon ceull [5] ambition est de vivre et mourir, Madame,

vostre plus que très-humble serviteur,

WARWICK.

† LETTRE DCCX.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Le jour du mariage est fixé; leur avis sur le blocus projeté de la Flandre.

—

Monseigneur. Depuis la nostre du 3 sur l'arrivée et la réception de monseigneur le Prince vostre fils en cette cour, S. A. va tousjours augmentant en faveur, ayant toutte permission et l'honneur de fréquenter journellement le Roy, la Royne, les Princes, mais particulièrement et familièrement la Princesse sa fiencée; et après avoir receu chez luy la visite de tous les grands, mesmes des ambassadeurs de Portugal et de Venise, réservé monseigneur l'Electeur seul, qui semble encor délibérer là-dessus, S. A. commence aussy à son tour de leur rendre maintenant pareil office, avecq quelque lenteur toutesfois, par ce que, s'il ne les prend de grand matin, ou bien incontinent après le disner, il les trouve engagés au Parlement, et comme S. A. s'acquitte bien de ce qui dépend de luy, nous prennons aussy pène de vuider ce qui est de nostre charge,

[1] est. [2] *confesseur de la Reine.* [3] effectuer. [4] continuer. [5] seul.

affin d'avancer le mariage, sur les formalitez duquel ayant dressé le mémoire cy-joinct à la requisition de M. Vane, S. M. le mit devant-hier au matin en délibération avec messieurs nos commissaires, lesquels ensuitte vindrent hier trouver S. A. au sortir de table, pour en communiquer avec nous. Leur entrée fut, que S. M. avoit trouvé bon de nous accorder tout le contenu de nostre escrit; qu'il n'y a que deux voyes pour effectuer le mariage, l'une longue, sy prétendions la cérémonie et le festin solemnel, qui pour ses apprests demandoit pour le moins un mois de temps; l'autre courte et sans rien d'extérieur et nous en fut donné le choix; nous acceptâmes celle-cy, car leur inclination sembloit y aller aussy. Le jour doncq des espousailles fut arresté pour dimanche prochain, en la chapelle de S. M.; mais avant que de nous séparer, croyans que M[r] l'Électeur seroit appellé avec nous au petit festin, nous priasmes messieurs les commissaires de considérer que toutte la Chrestienté jetteroit l'oeil sur cette action, et partant qu'ils voullussent avoir soin de la dignité et du rang de nostre Estat, connu et en possession de suivre immédiatement la république de Venise, devant touttes les testes non couronnées, et nous repartirent qu'il y seroit assez pourveu, sans qu'en eussions aucune crainte. Toutesfois devers le soir et en particulier il fut dit à aucuns de nous que le Roy, la Royne et la Royne-mère mangeroyent avec leurs enfans seuls et en privé; que pour les ambassadeurs ils seroyent traictés à part, à la table d'un des seigneurs; surquoy ayant esté plènement traicté entre nous, et considérans le peu de respect qui au veu du monde reviendroit à l'Estat d'un tel traictement, nous avons pensé plus à propos, sy on ne change, d'achever tout ce qui est d'essentiel au mariage, de retourner après manger chez nous sans bruict, et de là aller de rechef assister au coucher du Prince et de la Princesse. Dans deux, trois jours après le mariage, le transport sera mis en jeu, par voye de supplication, et sy ne l'obtenons pour le présent, qu'au moins on en veuille raccourcir le terme.

En particulier ce désir est jugé juste et fort raisonnable par ceux-mesmes qui y peuvent, et verrons en l'occasion jusques où iront les offices qu'ilz nous ont faict espérer, sans néanmoins y précipiter rien, ny aussy nous entretenir de long doute. La décision s'en fera en peu de jours, laquelle nous réglera d'une ou d'autre sorte, et sy leurs Majestez ne veullent estre persuadées, nous préparerons aussytost touttes choses au retour [1] et manderons au vice-admiral d'envoyer à cet effect quelques navires aux Duns, où S. A. s'embarquera plus commodément et aurons tous moins de mer à passer.

Les officiers anglois et escossois qu'avons rencontré en cette Cour, ont esté faictz sommer par nous de se rendre en leurs charges, avecq quelque commination aux contrevenans, en conformité des commandements de V. A. [2], et voullons espérer qu'ils y auront satisfaict.

Messeigneurs les Estatz-Généraux par deux lettres, nous mandent avoir résolu de tenir estroittement investis les ports de Flandres, et nous ordonnent de le faire trouver bon au Roy, avec dextérité et secrétesse; d'advertir de temps en temps de noz rencontres et d'en traicter privativement avec V. A., laquelle s'en fera lire les lettres, s'il luy plaist. Surquoy ayant esté par nous délibéré, nous trouvons bien que de droict de gens, et à l'exemple des François et Anglois, ils sont fondez de l'entreprendre, doutons toutesfois que c'en soit le temps. Sy le proposons, ceux du conseil doivent estre préparez devant; l'esclat s'en fera aussy-tost et nous voylà hors du secret; venans d'en estre refusez, l'offense sera bien plus grande, sy passons outre; ce sera une dure entrée à une nouvelle alliance, qu'on prétend bastir sur le mariage; c'est le troisiesme de nos quatre points, proposez au Roy devant plus de seize mois. V. A. se peut ressouvenir que le Roy nous reprocha lors que les nostres portoyent journellement des marchandises de contrebande aux ennemys; que les en fissions chastier premièrement, et qu'après il

[1] *Belgicisme* voor het vertrek. [2] p. 429.

voulloit penser à en faire autant aux siens. Maintenant, Monseigneur, on prétend de faire précéder la défense du Roy, pour tascher, au moyen d'icelle, de ranger par après ceux du pays; ce que pensons impossible; encor y auroit-il quelque coulleur, sy le réglement estoit jà estably sur les nostres; outre ce que le Roy entretient la paix avec le Roy d'Espagne principalement pour le proufit qui en revient à ses finances et subjects par le commerce, il y a danger que n'attirions tout le Parlement sur nos bras, et partant, Monseigneur, avons pensé devoir attendre une seconde jussion sur nostre remonstrance, avant que de rien entamer en cette matière. En tout cas seroit plus facile d'excuser l'entreprinse devant le refuz, car lors se devroit travailler à faire avoir lieu le droit des gens et la prattique de ceux-mesmes qui s'en voudroyent plaindre; mais la raison veut que commencions par nous-mesmes. V. A., s'il luy plaist, prendra en bonne part cette liberté, d'autant que nous voyons les humeurs de ce royaume en tel estat que ne pourrions espérer obtenir aucune interruption de commerce de leur consentement. Toutesfois nous obéyrons ponctuellement à tout ce qui nous sera prescript de V. A., en cas que soyons encor en cette Cour, et l'ambassadeur ordinaire s'en pourroit entremettre après nostre départ. Nous différons aussy les devoirs pour divertir la Royne-mère de passer par les Provinces-Unies à quand S. M. sera mieux résolue de son voyage, lequel nous voyons attendre encor quelque advis de France. Le plus expédient moyen seroit de mettre, soubs main et soubs l'apparence de confiance, en doute la seureté particulière de ceux qui contre l'advis de tous engagent S. M. à ce chemin (dont sa complexion ne luy sçauroit promettre l'achèvement), à cause de l'estroitte alliance de l'Estat avec la France et le grand nombre de ceux qui estiment beaucoup l'amitié de M. le Cardinal. Cela seul, Monseigneur, seroit capable d'altérer leurs conseils, en séparant la garentye de leur particulier d'avec le respect qu'on garde à S. M. — L'affaire

du lieutenant d'Irlande est à sa crise, tirant à une fin, mais dangereuse, s'il n'y a plus de prudence et de modération. Il n'y a que quatre jours qu'il fut présenté une nouvelle requeste contre luy au Parlement, signée de plus de vingt mille des plus qualifiez de cette ville. Ce jourdhuy les advocatz de part et d'autre plaident sur le droit; après doibt suivre le jugement. La maison des communes, persuadée qu'il y a dessein de le faire évader, a faict doubler les gardes en la tour et retirer les ancres et les voiles d'un navire suspect d'avoir esté destiné à cela. Le Roy, ayant faict appeller hier ceux du Parlement, respondit sur leur trois demandes: la première, que de six papistes il n'en restoit plus que deux en cour; que c'est aux Roys de choisir leurs serviteurs et qu'il en usera de bonne sorte; qu'il fera désarmer les papistes par tout le royaume selon les loix; mais, pour la cassation de l'armée d'Irlande, qu'il y avoit à songer comment; désiroyt que les deux autres fussent aussy payées et licentiées, afin de passer outre aux ordres et réglements nécessaires au bien et repos du royaume. Sur ce, Monseigneur, nous prions Dieu, de donner à V. A. prospérité en ses desseins et santé et longue vie à sa personne.

De V. A. très-humbles, très-obéyssans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
V. KERCHOVEN D'HEENVLIET. JOACHIMI.

De Londres, ce 9 mai 1641.

[1] † LETTRE DCCXI.

9 mai 1641. *Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Il se réjouit du bon accueil de son fils.*

Messieurs. Vos lettres du 2 de ce mois, que Jonvillier me rendit hier, m'ont apprins avec beaucoup de contentement et de satisfaction ce qui s'est passé pardelà à

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

l'arrivée et réception de mon fils, où j'advoue qu'il me semble avoir receu tout ce qui se pourroit souhaitter d'honorable accueil et de témoignage de bonne volonté, et m'en tiens particulièrement redevable à la sage et prudente conduitte qu'il vous a pleu y contribuer de vostre part. J'espère que vous en continuerez les effects à mon dit fils, durant le séjour qu'il sera obligé de faire par delà, et nommément que vous aiderez à procurer discrètement que ces premières caresses soyent bientost suivies de la solemnisation du mariage et que de là on puisse obtenir l'advoeu de leurs Majestez pour le transport de la Princesse, à ce que tous ensemble puissiez en bref vous en venir par deçà, qui est ce point principal, auquel vous sçavez combien il importe qu'on tâche de parvenir par toutes sortes d'inductions et voyes imaginables. Parquoy je ne puis m'empêcher de vous le recommander de nouveau et avec toute instance. Souhaittant au reste d'avoir occasion de me ressentir envers vous de tant de faveurs dont vous m'obligez continuellement, comme tout porte d'ailleurs de vous tesmoigner que je suis etc.

LETTRE DCCXII.

Rivet au Prince d'Orange. Procès du Comte de Strafford.

Monseigneur. Comme l'affaire qui nous a ici amenez va aussi bien jusques à présent que nous eussions peu désirer, grâces à Dieu, les publiques d'autre part sont en un estat bien doubteux et chancelant; car à mesure que le procès du Conte de Strafort semble approcher de son terme, les humeurs s'aigrissent et se roidissent en leurs résolutions et la longueur de la procédure donne lieu aux pratiques de ceux qui le voudroient sauver. Il y a quelques jours que la chambre des communes le déclara criminel de haute-trahison, et eut ordre de mettre sa sentence par escrit, pour estre communiquée à la cham-

bre-haute, ce qui fut faict, et pour ce qu'elle demandoit esclaircissement sur le point de droit, hier, les deux chambres estans assemblées et le criminel amené, un habile homme choisi par la chambre des communes, durant l'espace de deux heures, apportant avec luy tous les tiltres, confirma les accusations et tira la dite conclusion, avec une présence d'esprit fort grande, un estonnement du criminel, qui n'avoit point pouvoir de parler davantage, et un applaudissement de tous ceux pour lesquels il parloit. Le Roy y estoit et marquoit les points principaux. Sur cela on est en attente de la conclusion, laquelle ne peut longtemps tarder. Le jour devant S. M. avoit assemblé tout le Parlement à Withal, tant pour respondre à quelques demandes qu'ils luy avoyent faictes, que pour leur faire aussi la proposition de congédier les deux armées, qui consument le pays. Il leur dit que pour les papistes de la cour, desquels ils avoient demandé le bannissement, il y avoit pourveu; que pour le désarmement des autres par tout le royaume, il avoit commandé aux gouverneurs des provinces d'exécuter punctuellement sur cela les ordonnances de la feue Reyne Elisabeth, mais qu'il ne pouvoit casser l'armée d'Irlande jusques à ce que les autres fussent séparées. Cela dit, il se retira sans response. Comme les soupçons s'accroissent, on dit que quelques vaisseaux ont esté descouverts la nuict près de la Tour de Londres, qu'on veut avoir esté là pour attendre le député qu'on vouloit sauver. On adjouste qu'il y avoit commandement au sieur de Balfour de le favoriser, mais cela n'est pas avéré; néantmoins on luy a doublé ses gardes. Hier matin je vi[1] l'évesque de Londres, grand-thrésorier. Il me fit de grands complimens sur le mariage qui se doibt célébrer dimanche par approbation universelle, mais adjousta qu'il me prioit de faire entendre de sa part à monseigneur le Prince Guillaume et à messeigneurs les ambassadeurs qu'ilz avoient un grand desplaisir de ne le pouvoir célébrer avec les

[1] vis.

magnificences deues en tel cas et autresfois pratiquées; que ce n'estoit pas faute de bonne volonté, mais que l'estat déplorable du royaume et le dangereux paroxisme auquel il se trouvoit, ne le permettoit pas; qu'ils avoient honte de l'obmettre, mais que la nécessité présente et la briefveté du temps les excusoit aucunement. Sur quoy je luy dis avoir oui de messieurs les ambassadeurs qu'ils tenoient à grâce une prompte expédition, laquelle récompenseroit aucunement les magnificences qui les détiendroient plus longtemps, et sur ce qu'il adjousta que, s'il y avoit quelque chose qui despendist d'eux, que monseigneur le Prince Guillaume et messieurs les Estats désirassent ou demandassent, ils n'auroyent rien plus à coeur que de récompenser ce défaut par l'ottroy de quelque autre chose, je m'advançay sur cela de luy dire que devant nostre partement il s'en pourroit présenter une, qui nous seroit non seulement équivalente, mais laquelle nous renvoyeroit avec un parfaict contentement, si mon dit seigneur et messieurs les ambassadeurs demandans que la nouvelle espouse leur fust donnée pour estre nourrie près de V. A. en la religion, moeurs et façons du païs où elle aura à vivre, luy et ceux qui ont du crédit aidoient à faire prendre cette résolution à leurs Majestez. Il me dit qu'il le feroit de tout son coeur, pourcequ'il le trouvoit non seulement raisonnable, mais aussi nécessaire. Néantmoins je ne me l'ose promettre si tost, combien que j'espère qu'on abrègera le terme, car l'archevesque primat d'Irlande me dit le mesme jour qu'il avoit proposé au Roy une dame fort sage, craignante Dieu et très-vertueuse, qui parle diverses langues, pour mettre avec madame la Princesse, à quoy le Roy lui avoit respondu qu'il y auroit temps d'y penser et que cela n'estoit pas encore prest. Je trouve tous ces messieurs fort estonnés sur l'estat présent et en grande crainte de mauvais événemens, qui semblent ne se pouvoir éviter, en quelque manière que ce décide l'affaire de ce Conte, pour ce qu'il faut nécessairement que la cour ou le peuple succombe, que l'une perde beaucoup d'au-

torité, ou que, si elle la veut maintenir, l'autre partie se jette dans les confusions et séditions, qui mettront le feu partout. Ceux de Londres ont présenté un rôle, signé par dixhuit-mille personnes et adjousté que, s'il est besoin, ils y en feront joindre trois fois autant, qui crient „oste" contre ce misérable Conte, que d'autres cependant prisent comme un des grands hommes du siècle, et soit que le milord Digby ait véritablement esté converti par ses responses, soit qu'il ait changé par d'autres considérations, au jour auquel la chambre des communes, en laquelle il est député, prit sa conclusion, il représenta que, comme il avoit esté le premier à l'accuser avec grande véhémence, il le trouvoit si net après ses défenses, qu'il tiendroit à grande injustice de le condamner, et parla avec tant d'efficace que de deux cens cinquante voix il en tira plus de cinquante après luy. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay peu apprendre et que j'ay trouvé digne d'en entretenir V. A., qu'elle pourra sçavoir par d'autres mieux que par moy, mais j'ay deu obéir en cela, comme en tout ce que je pourray, aux commandemens de V. A., pour la santé de laquelle je prie Dieu de tout mon coeur et pour l'heureux succès de ses hauts et utiles desseins, pour la gloire d'iceluy et le bien de l'Estat, comme y est obligé de tout droit, Monseigneur,

de V. A. le très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

ANDRÉ RIVET.

De Londres, le 10 may 1641.

LETTRE DCCXIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Célébration du mariage.

Monseigneur! Le baron de Dona[1] sçaura mieux dire à V. A. l'histoire de nostre mariage, qu'une longue lettre. La célébration s'en fit publique devant-hier en la chapelle

[1] Albert de Dohna (1621—1677) *gendre de Brederode.*

et présence du Roy, avec l'ordre, la solemnité et seureté que pouvions désirer, mesmes assez par dessus. S. M. en conduisit l'action, présenta et plaça la Princesse et le Prince devant l'autel, prenant leur droicte et nous laissant la main gauche; obligea l'un et l'autre de hausser leur voix aux promesses, à l'imitation de l'évesque d'Ely, corrigea par résumption ce que tous deux falloyent[1] de bien suivre. Elle fut menée entre ses deux frères et, le mariage faict, rammenée entre M. de Brederode et moy, et S. A. entre les Princes, jusques dans la chambre du Roy et de la Royne-mère où, après nostre compliment, ils receurent séparément la bénédiction de fort bonne grâce et furent disner en privé avec leurs Majestez. Nous en suivismes l'exemple chez nouz, encor que conviez en quartier à part par les premiers seigneurs de la cour, mais nous eusmes réflexion sur la dignité de l'Estat. L'après-disné se passa en promenade du Roy, de la Royne, des Princes et nouveaux mariez au mesme carosse. Sur le soir nous retournâmes pour assister au coucher. La Royne emmena la Princesse pour la faire deshabiller et mettre au lict; le Roy dit à S. A. d'en aller faire autant en sa chambre qui l'avoit[2] quitée pour l'en accommoder; après quelque temps M. le Prince de Walles le vint sommer de venir coucher, que sa seur l'attendoit au lict; mais tardant encor, le grand-chambellan luy déclara que le Roy et la Royne estoyent prestz; il entra donq avec sa robbe de chambre, et le Roy le reçut au costé gauche du lict, la Princesse occupant l'autre, près du bord, où la Royne estoit assise. La presse fut grande, et quoyque S. M. s'en faschast, il fallut passer par là; S. M. le mit entre les deux draps et le poussa autant près de la Princesse qu'il peut, à laquelle il présenta un baiser d'abord, pour lequel recevoir elle y porta la teste, mais la voulant approcher et toucher de la jambe, il descouvrit le piège, car on luy avoit mis une chemise sy longue qu'elle s'en trouva toutte enveloppée; le nain offrit

[1] omettoient. [2] qu'il avoit.

ses ciseaux au secours; ce fut lors qu'on se mit à le railler; et luy à baiser son épouse; ce spectacle dura [1] heure et demie; la minuit nous sépara, la Princesse ne bougea et S. A. s'en retourna en mesme posture vers sa chambre qu'il estoit venu. Cela faict, je fus remercyer et féliciter leurs Majestez de cet accomplissement et le Roy me dit: „le mariage, Dieu mercy, est achevé en despit et malgré de plusieurs, notamment de quelques-uns qui en sont marriz et desquels je ne l'attendoy point, dont il me desplaist bien fort," sans s'en expliquer davantage. Hier au matin estans retournés voir S. A., le Roy y survint aussy tout seul, et caressa S. A. autant que son propre filz, et il y a desjà une très-estroitte amour liée entre le Prince de Walles et luy. Quand au mesme temps les présens eurent esté donnez par luy-mesme à l'espouse, le Roy dit qu'ils estoient trop beaux et précieux pour estre payez d'un baiser. Tant-y-à, Monseigneur, qu'il ne se peut rien adjouster d'honneur et de bienveillance à cette action, que leurs Majestez n'en ayent encor faict plus grande démonstration. Nous sommes maintenant à penser au transport et commençasmes dès hier par la Royne-mère, ce qu'achéverons par les commissaires et ceux qui peuvent, car il va estre temps de préparer le retour, de peur que la grande bonté et familiarité ne nous face perdre le respect et la réputation que S. A. s'est acquise.

Nous sommes en pène du Roy et du repos du royaume. S. M. déclara samedy en la maison-haute que sur sa conscience il ne trouvoit point que le lieutenant eut commis haute-trahison, bien trop d'autres crimes qui le rendoyent incapable de la moindre charge du Royaume, pouvant partant approuver qu'il fut confiné en sa maison et à deux milles à la ronde, sans rappel. Cela prononcé les deux maisons se levèrent en silence et hier matin, jusques au soir, se présentèrent plus de dix mille personnes devant Westmunster, demandans justice contre le lieutenant,

[1] une *omis*.

crians „à Weythal, à Weythal," c'est à dire, qu'ils iroyent au Roy et comparoistroyent ce jourdhuy en armes. Ce qu'en partye s'est faict. Le desein semble aller sur la Tour; le Roy et le peuple prétendent que Balfour leur obéysse. Le Roy et son authorité, que je ne die davantage, courrent grand fortune [1], au dire et gémir mesme de la Royne. Tout consiste à sçauver ou à perdre le lieutenant. Les trois Royaumes se lient par confédération perpétuelle, pour la manutention de la religion, de la liberté, des priviléges et des loix. Je suis trop long après M. le baron [2], priant Dieu, Monseigneur, de bénir V. A. de bon succès, santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant,
et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 15 may 1641.

* LETTRE DCCXIV.

Les Ambassadeurs en Angleterre au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Nos espousailles furent célébrées dimanche passé publiquement en la chappelle du Roy par l'évesque d'Ely, selon les formes et l'usance de l'Église, sans que rien y ait défailly devant l'action ny après, car les mariez couchèrent ensemble et leurs Majestez en tesmoignèrent une plenière approbation, mesmes au delà de nostre attente, traictans encor journellement monseigneur le Prince Guillaume avec tant de familiarité et d'amitié comme s'il estoit leur propre filz; ainsy que S. A. mesmes vous l'attestera. Nous sommes après à lever l'attestation de l'évesque de la consommation du mariage, faict de l'authorisation et approbation de S. M., afin de former l'acte lequel elle a promis de nous en faire dé-

[1] risque. [2] de Dona.

pêcher et n'obmettrons rien de ce qui pourra servir à la seureté. Cependant les fers sont mis au feu pour le transport de l'espouse, et avons commencé par la Royne-mère, laquelle y ayant trouvé bien de la difficulté a néanmoins promis de nous y rendre des bons offices. La Royne par après nous repartit qu'absolument le Roy se tiendroit au terme convenu; qu'elle mesmes ne s'en pourroit bien résoudre, considérant le tendre aage de sa fille, mélancholique et traînant encor sa maladie. Estant là présente, S. M. nous pria de parler bas, à ce qu'elle n'entendist nostre demande, de peur de la faire pleurer; que les filles ont souvent d'estranges humeurs et elle seroit marrye d'attirer sur soy le reproche d'avoir forcé sa fille èn un pays estranger; mais après plusieurs raisons de pour et contre, S. M. se laissa finalement persuader d'en parler au Roy, sans s'engager à plus. Hier nous nous en addressâmes au Roy, non fondez de droict, ains de l'espérance de sa grâce; S. M. nous dit que la Royne luy en avoit parlé, qu'il avoit satisfaict à ce qu'il avoit promis et croyoit que V. A. en seroit contente; qu'il ne tenoit rien des oeuvres de supérérogation, que sa fille estoit trop jeune, que dans deux ans ce seroit encor assez tost, et comme luy alléguions qu'il s'estoit réservé la volonté libre de l'accorder plus tost, ou seulement au terme, et de là qu'avions prins subject de le supplier de nous en permettre maintenant le transport, qui le déchargeroit de tout soin, V. A. et l'Estat de l'appréhension des accidens, et donneroit loisir à S. A. R. d'apprendre nostre pays et la langue entre les bras de voz A. A., qui la sçauriez sy bien traicter qu'elle et leurs Majestez s'en loueroyent, et sans cette grâce que nous attendions de leurs Majestez, que S. A. auroit à se rendre dans l'armée, mais que l'aménerions au piedz de S. M. pour luy en faire la supplication en personne. La response fut qu'il s'estoit déclaré ainsi, pour n'en venir à une expresse négative, ce qu'il ne faisoit pas volontiers; sy le Prince Guillaume la luy demande à genoulx, qu'il luy donneroit sa bénédic-

tion; s'il avoit dessein d'aller en l'armée, qu'il le pouvoit faire, et s'en revenir en ce royaume quand il voudra, où il sera tousjours le très-bien venu. Il nous fut impossible de rien tirer davantage. Partant nous tarderons encor un jour ou deux, devant que de redoubler cet office en présence de S. A., et sy S. M. persiste, nous tascherons d'en faire au moins raccourcir le terme; sinon, nous ferons venir des navires et préparerons ce pendant les choses, pour nous dégager et retirer de cette Cour, où il ne nous semble à propos qu'il séjourne plus longuement, sy l'espérance d'ammener son espouse luy est retranchée. Toutesfois nous le ménagerons de la sorte que tout se face avec ordre, décence et respect. Monseigneur, l'estat des affaires nous esguillonne à cette délibération, car il s'est descouvert de fort estranges menées depuis trois jours. Le Parlement est persuadé qu'il y a eu dessein de les faire tous tuer, avec tous les habitans de cette ville qui n'estoyent marquez du charactère du lieutenant; que cette conjuration est bien plus générale et horrible que n'a esté celle de la Fougade; mais descouverte qu'elle est, qu'il n'y à plus rien à craindre, pour le bon ordre qui se donne par tout. Premièrement le Parlement, les deux maisons ensemble, firent hier une convention de ne laisser interrompre ny dissoudre leur assemblée; ont envoyé en l'armée des Anglois parolle et ordre pour leur payement; défense de ne bouger qu'à leur mandement, et commandement de désarmer et chasser tous les chefs et officiers papistes. Craignans que la tour ne fust surprise, y ont estably en qualité de connestable le conte de Nieuport, grand-maistre de l'artillerie, pour s'en asseurer; ont prié le Roy et la Royne de différer leur voyage de Hamptoncourt et de ne permettre à aucun de leur maison de sortir du royaume; mesmes envoyé après à rammener les précieux meubles que la Royne avoit pensé envoyer à Portsmund [1]. Il s'en dit tant et trop de choses que désirons estre fausses et aurions horreur de faire tomber soubs

[1] Portsmouth.

nostre plume; plusieurs ont desjà gagné les champs, M[r] Jarmin des premiers; on y a envoyé après et jusques à Jarnesay, pour l'attrapper et asseurer encor cette isle. Madame Carlisle [1] et autres doivent comparoir ce matin devant le Parlement; tout sera manifesté dans ce jourdhuy et demain, car on ne travaille quasi à autre affaire. Plusieurs grandz sont suspects d'y avoir trempé. On tient que la sentence contre le lieutenant d'Irlande sera prononcée et exécutée demain. Il se sème de faux bruicts au Parlement et parmy le peuple, comme sy V. A. prestoit de grosses sommes pour seconder le Roy; c'est de l'invention des Espagnols, pour nous rendre suspectz et odieux. Nous aurons l'oeil aux affaires et à la seureté de monseigneur le Prince vostre fils, autant qu'il nous sera possible et ne perdrons point de temps à nous esclarcir de ce que pouvons espérer et de nous retirer au plustost. Et pour fin, Monseigneur, supplierons le Créateur de conserver V. A. en très-parfaicte santé et prospérité.

De V. A. très-humbles, très-obéissans et très-fidelles serviteurs,

H. W. V. BREDERODE. FRANÇOYS D'AERSSEN.
HEENVLIET. ALB. JOACHIMI.

De Londres, ce 17 may 1641.

LETTRE DCCXV.

Guillaume Prince d'Orange à son père. Même sujet.

Monseigneur. J'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. A. de m'écriere, qui m'a fort résoui de voir que V. A. se porte si bien; j'espère que cela yra de mieux en mieux; V. A. me commande de luy mander comme je viest [2] avec la Princesse et si je suis fort amoureux; c'est pourquoi je diray à V. A. comme tout est. Du commancement nous avons esté un peu cérieux [3] tout deux, mais à présent

[1] Lucy Percy, comtesse de Carlisle. [2] vis. [3] sérieux.

nous sommes fort libre ensemble; je la trouve bien plus belle que la painture; je l'aime fort, et je crois qu'elle m'aime aussi. Asteure-cy je diray à V. A. comme je me suis marié, dimansche passé, qui estoit le 12 de may, et comme tout c'est pasé ce jour là. Les ambassadeurs vindret ce matin là auprès de moy, anviron les 11 eures; le conte de Hollande me vint crir[1] dans des carrosses du Roy, et m'amena au Vuhoel[2] dans le quartié du Roy, là où il estoit; le Roy m'amena dans la schambre du lit de la Rène, là où elle estoit, est[3] aussi la Rène-mère et la Princesse; après y avoir esté quelque temps j'enlay[4] à la schapelle, accompagné des ambassadeurs; après cela y vint le Roy et un peu après la Princesse, qui, estoit menée par le Prince de Galles et le Duc Diort[5]; la Rène estoit dans unne schambre, doe[6] elle requardoit par la fenêtre toutte la sérémonie. Alors l'archevêque commança à lire les artickles du mariage, sur lesquels il fallut que je répondies en anglois, lesquelles schoses j'avois apries par coeur. Qu'an tout cela fut leu, le Roy nous mit les mains ensemble, après cela je donez la bague à la Princesse; ce n'ettoit point la bague de diament, mais unne bague tout d'or simple, sans emalieure quelquonque; après que cela fut faict, je sorties hors la schappelle, mené par le Prince de Galles et le Duc Diort, et j'enlay dans unne schambre d'où l'on pouvoit entendre le [prece[7]]; après la Princesse sortit mené par Mr de Brederode et de Mr de Sommerdick, et la menèret aussi dans cette schambre, là où nou nous asschisames[8] sur des schése[9] et nous y demeurames jusques à kan[10] que le preese[7] fust faict, lequel estant faict j'enlay dans la schambre de la Rène, là où le Roy estoit, la Rène et la Rène-mère; la Princesse y vint aussi; allors Mr de Sommerdyck fit unne harenge au Roy pour le remercier, laquelle estant faicte je demandé au Roy, à la Rène-mère et à la Rène ma béné-

[1] quérir. [2] Whitehall. [3] et. [4] j'allai. [5] d'Yorck. [6] d'où.
[7] prêche(?), exhortation de l'évêque, *ou* prières (*preces*). [8] assîmes.
[9] chaises. [10] quand.

diction à genoux, comme leur fiez[1], que je fais à présent tousjours qu'an[2] je les vois la première fois et quan[2] je leurs dies bonsoir. Delà le Roy, la Rène-mère et la Rène et nous autres allames diné; les ambassadeurs allèret diné ceux[3] eux; il y avoit à la table du Roy la Rène-mère, la Rène, la Princesse, le Prince de Galles, le Duc Diort et moy et la pettitte Princesse Elisabet; après le dîné la Rène-mere s'an alla à son logis et la Rène alla promené au Hey-parc[4] accompagné de la Princesse, du Prince de Galles et du Duc Diort et de moy; le Roy n'i fut point, mais demeura au logis; estant venu de la promenade le Roy et la Rène allèret soupé, il y avoit à table les mêmes personnes qu'au diné, ormis la Rène-mere et la Princesse Élisabet; après soupé le Roy et la Rène allèret en leur chambre de présence, où ils demeurèrent jusques à 10 eures; alors la Rène print la Princesse et l'alèret désabilié dans sa chambre; le Roy, avec les ambassadeurs et tous les seigneurs, m'amenèret dans unne autre chambre, là où je me désabilia; après estre désabilié, le Roy me mena dans la chambre, là où le lit estoit et la Princesse y estoit déjà dedans; la Rène et toutes les dames estoit autour; après y avoir esté quelque temps, j'en sorties et allé cousché dans une autre schambre, qui estoit apretée pour cela, et là où je cousché cette nuit; là le Roy et la Rène vindrent dans cette schambre me voir au lit et me diret bon soir; voilà comme tout ce pasa ce jour là.

Les affaires du deputté d'Ierlande vont fort mal; il a esté condané aujourdui à avoir la teste trancée, estant convincu de traison, et je croi qu'il aura demain la tête trancée, ou après-demain au plus long; le Roy n'ayant plus de moian[5] de résister. Les affaires vont d'unne estrange fason en cette court; il y en a beaucoup qui s'en sont enfuis d'ici, entr'otres Mr Jermin et Henri Persi[6], le Parlement les a faict poursuivre, s'il les pouvient[7] atraper; le Parlement est après pour découvrir une grande traison

[1] fils. [2] quand. [3] chez. [4] Hyde-park. [5] moyen.
[6] Percy, *frère du Duc de Northumberland.* [7] pouvoient.

qui auroit este faicte, plus grande que celle avec les poudres; il y a encore beaucoup d'autres schoses qui se paset[1] icy que je n'ose mander à V. A. pour quelque raisons; madame Carli[2] a este exsaminée à ce matin au Parlement touschant cette traison: tout va icy en désordre; le Parlement ont envoyé hier quelques députés vers le Roy et la Rène pour les prier de ne vouloir point sortir de Londres, pour ce que le bruit couroit qu'ils vouloit sortir hors de Londres et aussi qu'ils ne permisset que personne de leurs domestiques de sortir hors de la ville; le Roy ni la Rène n'ont rien répondu à cela. Monseigneur,

vostre très-humble et très-obéissant fils
et serviteur

GUILLAUME DE NASSAU D'ORANGE.

De Londres, ce 17 de may 1641.

J'avois oublié à dire comme le lendemain je doné le present à la Princesse, à savoir les trois dernières pièces; tout le monde le trouva fort beau.

Les affaires du transport de la Princesse sont en cest estat; messieurs les ambassadeurs ont esté devant-hier auprès de la Rène en audience et luy ont parlé de cela pour prier le Roy de vouloir permettre que la Princesse pasoit, la Rène a dit qu'elle en parleroit au Roy; messieurs les ambassadeurs fueret hier auprès du Roy, qui ne leur dona pas trop bonne responce, comme ils mandet à V. A.; néanmoins j'ay entendu sou main qu'il y a bonne espéransche; je feray tou mon mieux que cela ce face.

LETTRE DCCXVI.

Rivet au Prince d'Orange. Déplorable situation de l'Angleterre.

Monseigneur! Il y a peu ou rien à adjouster aux pré-

[1] passent. [2] Carlisle.

cédentes données à monsieur le baron de Dona, pour ce qui concerne l'affaire qui nous a ici amenés. Messieurs les ambassadeurs rendront compte à V. A. de ce qui est à espérer ou non pour le transport désiré et que tous les amis jugent raisonnable et nécessaire. Le temps, qui est fort nubileux d'ailleurs, sembleroit favorable pour nous faire gagner ce poinct, si on se veut conduire par raison. Les affaires sont en un estrange estat. Le député est condamné comme criminel par les deux chambres. La haute l'a jugé convaincu de haute-trahison en deux chefs, et ce qui est arrivé depuis hastera l'exécution. On a voulu surprendre le Parlement pour le forcer. La descouverte de ce dessein tombe sur ceux desquels les favoris ont esté contraincts de fuir et qu'on poursuit. On m'a asseuré qu'hier se prit résolution que le Parlement, tant pour le présent, que pour l'advenir, ne se pourra rompre que par le consentement des deux chambres avec le Roy. Cette résolution tiendra les peuples en espérance et plus tranquiles. On a commencé à toucher aux prébendes, qu'on veut oster, mais on n'est pas d'accord de la manière de les employer. On pourroit bien tomber d'une extrémité en l'autre, comme font ceux qui veulent redresser l'arbre courbé. Peu de jours nous feront veoir que le Parlement n'aura pas toujours parlé sans faire. Je déplore que la Majesté royale se diminue, accoustumant les peuples à se roidir contre des menaces qu'il eust mieux vallu retenir; mais je crains de passer trop avant, puisque V. A. aura les advis publics et de ceux qui sont plus entendus és jugemens de telles matières. Monseigneur le Prince Guillaume est, grâces à Dieu, en bon estat pour sa santé, pour son comportement, et pour le jugement universel. Je le désire près de vos Altesses en si bon poinct et j'espère que Dieu le vous rendra bientost; Dieu veuille qu'accompagné de celle qui s'est donnée à luy de parolles et qu'elle puisse estre sienne en effect aux contentemens de vos Altesses. Je le prie qu'il marche devant V. A. et favorise vos armes pour sa gloire et le

bien de l'Estat et qu'il vous face longtemps jouir du fruict de vos peines et suis, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

ANDRÉ RIVET.

De Londres, le 7/17 may 1641.

LETTRE DCCXVII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Même sujet.

Monseigneur. Aux occasions je ne puis estre ciche [1] de mes lettres, au moins pour tenir V. A. advertye de ce que j'apprens. Chacun est prévenu de l'opinion d'une horible conspiration contre le parlement et la liberté, bien plus grande que celle de la Fougade. Il y a toutesfois plus de soubçon que de connoissance au vray du dessein, mais il est évident qu'il se tramoit une grande innovation, au moyen des papistes, de quelques trouppes levées en France, de l'armée angloise au Nord, malcontente de se voir négligée. Le premier soin du Parlement a esté de courir au plus pressé; a donné ordre de casser l'armée d'Irlande, de payer l'angloise, d'en désarmer et chasser les papistes, de prendre par les provinces promptement le serment de ceux qui ont passé l'aage de seize ans, et de faire procéder contre les récusans. Nombre des députés vont visiter et asseurer les portz de mer et parcequ'on tient Portmund pour lieu de rendé-vous de la caballe, milord Mandeville [2] avec deux de la maison des communes, portans le grand sceau du royaume, y ont esté dépéchés en toutte diligence pour trouver Gorinch qui y commande, s'asseurer de sa personne, l'examiner et l'ammener, et, en cas d'opposition, de publier et faire marcher incontinent le ban des provinces pour le forcer. Cependant Henry Persy, Henry Jarmin, et trois autres enfuis, sont par affiches publiquement citez de revenir

1 chiche, avare.

2 Edouard Montague, Lord Kimbolton, vicomte de Mandeville.

dans dix jours. Jusques icy personne des grandz ne bouge, chacun attend de voir le fond de la conspiration. La Royne-mère envoya hier au soir demander par le Coigneux, ce qu'elle aura à faire pour sa seureté, mais elle n'est aucunement suspecte. Les levées françoyses ont esté entreprinses, comme on dit, par des particuliers, le Roy de France, connivant sans autrement s'y engager; aussi propose-on pour plus expédient de le dissimuler et de recercher les moyens de sortir de ces maux; le Roy et la Royne voyent assez le mauvais estat de leur condition, car ils ont ce malheur que le peuple leur impute tout le désordre. Le Parlement demeure encor dans le respect, mais dans deux jours il se verra sy ce train durera. Hier après-disner les deux maisons envoyèrent demander au Roy approbation de deux patentes; l'une, portant sentence de mort contre le lieutenant d'Irlande, convaincu de haute-trahison, l'autre, une convention que le Parlement ne sera rompu, ny interrompu, que du gré et consentement du Roy et des deux maisons ensemble. S. M. leur dict que c'estoyent deux importantes propositions, qui demandoyent qu'il y pensast de plus près, qu'il leur en rendroit sa response demain à dix heures du matin. Présentement se trouvent près de S. M. plusieurs théologiens, juges et son conseil à cet effect. On eut hier marché sur les testes de ceux qui dans Weythal demandèrent l'exécution; sy le Roy s'accommode tout doucement et remet soy et ses affaires au Parlement, on espère de redresser les choses et le rendre plus heureux qu'il n'eust sceu estre par le succès de l'autre voye; mais on est en pène de la Royne, dont les papistes auroyent abusé pour parvenir à leurs fins. Elle s'en afflige assez, et le meilleur qu'elle puisse espérer, sera de se voir réduitte au pied de son contract. Cette semaine nous y fera voir plus clair; les menaces du peuple sont furieuses, sans espargner le respect de leurs Majestez. Le dessein de joindre tant de pièces à Portsmund, sçavoir l'armée d'Irlande, le triage des papistes dans celle d'An-

gleterre, les levées de France, la surprinse par Suckelin de la Tour et quant et quant la rupture du Parlement, semble mal digéré et impossible, veu la [deffience] où l'on en estoit. Nous attendons donq ce qui en aviendra, car au gros il n'a plus rien à craindre, depuis que les mauvaises conceptions ont esté descouvertes. — Nous avions pensé, Monseigneur, répéter ce jourdhuy noz instances pour le transport, duquel je reconnoy que plusieurs des plus confidens nous désespèrent, à cause que la Royne y auroit peu de volonté, mais pour ne rencontrer tant de fâcheuses affaires que le Roy doibt démesler en cédant, nous avons estimé, mesmes de l'advis de nos meilleurs amiz, plus à propos de remettre cet office pour deux ou trois jours, et nous n'y perdrons aucun temps ny expédient, afin de pénétrer au vray dans les intentions de leurs Majestez et de prendre là-dessus la résolution de nostre retour, en faisant venir quelques navires aux Duns, avec connoissance du Parlement, pour en prévenir la jalousie, car il s'ombrage de tout et plusieurs d'entre-eux craignent qu'au moien de ce mariage V. A. s'est liée estroittement avec S. M. — Monseigneur le Prince Guillaume ne sçauroit estre mieux en cour, ny dans l'esprit de leurs Majestez, qui le retiennent souvent à disner et à soupper, luy permettent le mesme avec son espouse, quand il veut. Aussy se conduit-il fort sagement et avec une respectueuse et discrète liberté, mais tout ce non obstant, il est temps qu'il s'en retourne, laissant tout le monde très-satisfaict; la despense enfin viendroit à peser; tant y-a, Monseigneur, je mesnageray sa conduitte, pour la réputation et la seureté, sy on défère à mes advis. Cette cour n'est pas de l'air des autres; les estrangers s'en doivent retirer après que les premières caresses commencent à s'allentir, car elle ne gouste point trop leur familiarité, et V. A. le sçait trop mieux et M. l'Électeur sert d'exemple; je seroy marry de le voir en mesme terme. M[r] Vane me parla hier soir sur les dix heures, que M. Bréderode et moy le fusmes trouver, que le Parlement voudra contracter une

alliance avec messeigneurs les Estats après ces désordres; mais y ayant pensé, le plus sûr sera de nous retirer, en leur laissant desmesler leurs affaires, car que sçaurions nous contracter avec le Parlement? et quand bien le Roy y presteroit le nom, ce ne seroit que par contrainte et contre les formes; nous pourrions donq leur dire qu'ils nous baillent leurs propositions par escrit, pour les proposer et préparer en l'Estat et leur en faire avoir les délibérations dans certain temps. Mr de Beverweert part bien informé. Il dira à V. A. touttes particularitez. Je prie Dieu pour vostre bénédiction, me signant, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De Londres, ce 19 may 1641.

Les députés pour la seureté des ports sont autorisez de mettre les navires en mer, lever les mariniers, mesmes par contrainte, et dure leur pouvoir jusques en novembre; les députés du Parlement ont mandé chacun en sa province de tenir les trainebans prests à marcher en armes au premier mandement et le major-général Astlay [1], qui a le commandement de l'armée angloise, a promis toutte obéyssance et renvoyé les lettres à luy cy-devant adressées, pour rompre avec les Escossois.

† LETTRE DCCXVIII.

De Buren ce 20 de may 1641.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Réponse à la lettre 710.

Messieurs. Je receus avant-hier icy à Buren vos dépêches du 9 et 10 de ce mois, qui m'apprenant comme la solemnisation du mariage de mon fils avoit esté arrestée et concertée pour le 12 d'après, suivant le contenu d'un

[1] Sir Jacob Astley.

[2] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

mémoire dont vous m'envoyez le double, j'avoue en avoir receu une joye très-parfaicte, espérant qu'en suitte toutes choses auront esté accomplies à souhait et au plenier contentement de part et d'autre, dont véritablement la première nouvelle me sera la très-bien venue, surtout s'il y aura eu moyen d'obtenir le transport de la Princesse de leurs Majestez. A quoy, bien que je m'asseure que vous ne cessez de contribuer tout ce qui est de vostre industrie et de ce mesme soin qui a conduict toute cete négotiation à une si heureuse fin, dont je vous demeure estroittement obligé à tousjours, je ne saurois obmettre de vous le recommander encor de nouveau, comme le chef-d'oeuvre de toute l'affaire et en iceluy le dernier de mes souhaits. A tout j'espère que leurs Majestez ne condescendants pour encor[1] absolument à ceste requeste, se lairront induire à l'autre et voudront abréger le terme du dit transport, en sorte qu'on ayt subject d'en demeurer aucunement satisfaict et qu'en suitte je pourray vous reveoir bientost de retour ensemble avec mon fils en bonne et heureuse santé, comme je le souhaitte de passion.

Cependant je me suis souvenu d'encor deux présents, auxquels on n'a pas pensé jusques ores et qu'il me semble qu'on ne pourroit bonnement obmettre. Le premier est au regard de monsieur le comte d'Arondel, ou de madame sa femme, en considération de ce que mon fils a esté logé en leur maison, et ay pensé comme mon fils a là un assez bon carosse avec un bel attellage de chevaux, que tout cela leur pourroit estre laissé en don et en recognoissance de la courtoisie qu'on a recue d'eux. L'autre présent me semble estre deu à l'évesque d'Ely, que vous me mandez debvoir espousser mon fils[2], et seroy d'advis que, pour s'en acquitter honestement, on luy pourroit donner quelque vaisselle d'argent, ou bien mesme de l'argent monoyé, si ainsi vous l'estimez convenir sur ces lieux; à quoy je m'en rapporte entièrement, comme notamment de la valeur ou somme de ce présent, et de toute autre parti-

[1] *Belgicisme* voor als nog. [2] *Belgicisme* mijn zoon trouwen.

cularité que vous jugerez requise par honeur ou bienséance; demeurant au reste en pleine disposition de vous tesmoigner par mes services le grand et parfaict ressentiment que j'ay de vos faveurs et combien je suis etc.

* LETTRE DCCXIX.

Le Roi d'Angleterre au Prince d'Orange. Retour des Ambassadeurs.

Mon Cousin. Nous ne doubtons nullement que le retour des sieurs le baron de Brederode, de Sommelsdyck, et de Heenvliet vos ambassadeurs extraordinaires vers vous ne vous soit très-aggréable, puisqu'aprez l'heureux succès de leur négociation ils vous râmènent le gage précieux de nos affections mutuelles. Ce qui leur sert de tesmoignage plus que suffisant de leurs mérites, dont ils se rendent par tout raccommendables [1]. A raison de quoy, et à cause de la multitude d'autres affaires urgentes, nous avons tant plus volontiers, à leur instance, aggréé leur départ et la remise du traicté d'alliance jusqu'au mois de novembre prochain, pour alors estre reprins et conclu; aussy nous remettons-nous à eux à vous en faire entendre plus amplement nostre sentiment, comme pareillement ce qui est de l'entière bienveillance que nous nourrissons en vostre endroit, et vous asseurer du désir que de nostre costé nous avons d'apporter tout ce qui dépendra de nous pour estreindre le noeud de nostre amitié et la maintenir au degré de l'alliance estroite qui est maintenant entre nous; et nous promettant autant de vostre bonne affection envers nous, nous serons tousjours prests à vous tesmoigner à toute occasion que nous sommes et serons à jamais véritablement, mon Cousin,

[2] vostre très-affectionné cousin,

CHARLES R.

Westmestre, ce 22 de may 1641.

[1] recommendables. [2] vostre — cousin. *Autographe.*

LETTRE DCCXX.

Le même au même. Assurances de son affection pour le jeune Prince.

Mon Cousin. J'espère que je vous ay donné des asseurances assés certaines de l'estime que je fais de vous, par la conclusion du mariage de ma fille avec mon beau-fils vostre fils, et je vous asseure que sa personne est si estimable que ce m'est un double contentemant dans sette aliance, et que s'est avec beaucoup de regret qu'il faut qu'il nous quite, l'estimant comme mon enfant propre. Il m'a promis de vous dire que vous trouverés que en toutes occasions je seray tousjours preste à faire veoire l'estime que je fais de vostre amitié, de quoy je vous demande la continuation, et dans les occasions je fous feray paroistre que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre très-affectionné Cousin

CHARLES R.

Whythall, ce 24 de may 1641.

LETTRE DCCXXI.

La Reine d'Angleterre au même. Même sujet.

Mon cousin. Je vous assure que s'est avec beaucoup de regret que je quite mon beau-fils, estant sy gentill qu'il est; il m'a tellement gagnée que ce qui m'a donné de la joye en le voyant cause ma tristesse en me séparant de luy. Je l'ay prié de vous assurer que je n'ay point de plus grand désir que de vous faire voir l'afection que j'ay pour vous et tout ce qui vous touche, et pour preuve de cela vous en avés veu par le mariage de ma fille les effects; laquelle vous en assurera elle-mesme, aussy-tost qu'il se pourra, et moy par toute sortes de chemins chercheray les moyens de vous faire paroistre que je suis, mon cousin,

vostre bien affectionnée cousine

HENRIETTE-MARIE R.

LETTRE DCCXXII.

Le Comte de Warwick au Prince d'Orange. Félicitations.

Monseigneur. Comme ma joye a esté inexpressive de voire acomplir le mariage de monsieur vostre fils et madame nostre Princesse, ainsy permettés moy d'asurer V. A. que je ne manqueray jamais à mon pettit pouvoir de vous servir en toutes occations que V. A. me commenderés icy ou par tout le monde, pour m'acquiter des grandes obligations que j'ay tousjours receu de la grâce de V. A., et pour vous donner l'occation de m'estimer, qui est le seull ambition de, Monseigneur,

vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

WARWICK.

24 de may 1641.

* LETTRE DCCXXIII.

Le Comte d'Arundel[1] *au même. Même sujet.*

Monseigneur. Bien que mes très-humbles affections à l'endroit de V. A. ne cèdent aucunement à celles de vos plus zélez serviteurs, si est-ce que je me trouve maintenant renfermé dans une trop grande inesgalité d'employer des simples paroles pour tesmoigner le ressentiment que j'ay de la réalité de vos faveurs. Car si naguères je me suis estimé infiniment heureux de veoir icy ma maison honorée par la présence d'un prince aussy aymable qu'admirable, pour descouvrir en son plus tendre printemps plus de fleurs et de fruits que d'autres ne font aucunement en leur esté, maintenant je suis autant estonné pour ne pouvoir rendre des grâces aucunement esgales à celles dont vostre bienveillance m'a voulu combler. Pour donc me remettre en mon contentement je n'ay à recercher autre moyen que l'honneur de la continuation de vostre

[1] Thomas Howard, comte d'Arundel.

bonne opinion et de vos commendemens, pour en devenir aussy capable que je seray à jamais ambitieux de m'avérer, comme je suis véritablement, Monseigneur,

de V. A. le très-humble et obéissant serviteur,

ARUNDELL AND SURREY,
Comes Marescallus Angliae.

[1] † LETTRE DCCXXIV.

Le Prince d'Orange aux Ambassadeurs en Angleterre. Remercimente.

29 de may 1641 à Buren.

Messieurs. J'ay enfin apprins, tant par aucunes de vos lettres que du rapport de messieurs de Dona et de Beverweert, comme le mariage de mon fils a esté consommé au jour préfix, avecq toutes les cérémonies et solemnitez convenables. J'en loue Dieu de tout mon coeur et retourne aussi à vous rendre, comme je doibs, mes remercimens pour tant de soin, de peine et d'industrie, qu'il vous a pleu y contribuer jusqu'au bout. Ce cera une obligation que je m'estimeray perpétuelle et au regard de laquelle je m'employeray tousjours de passion à se qui sera de vostre service et contentement. — Ces choses donq estant parachevées de la sorte, je ne voy pas qu'il reste sinon de se disposer au retour, en mettant peine d'obtenir pour le transport de la Princesse tout ce qui sera possible par des moyens et motifs imaginables. Que si leurs Majestez enfin (comme je n'espère pas) ne se peuvent disposer d'elles-mesmes ni au présent transport, ni à raccourcir le terme porté par les articles du contract, j'ay pensé, s'il y avoit moyen de persuader soubs main quelques uns du Parlement [asseurer] qu'iceluy voulust intercéder envers leurs Majestez, à ce qu'il leur pleust condescendre favorablement à nous accorder le transport, qu'apparemment ceste entremise pourroit estre utile et

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

mesme infaillible, pourveu que le Parlement l'entreprint de bonne façon. Mais je n'en fay que l'ouverture, pour vous prier de la prendre en considération et d'adviser sur les lieux, sur ce que vous trouverez s'en pouvoir mettre en oeuvre de bonne grâce et sans autre inconvénient, qui peut apporter aucun préjudice ni mescontentement au Roy. C'est de quoy j'attendray voz nouvelles à son temps, comme tousjours les occasions de vous pouvoir faire veoir combien je m'estime tenu d'estre à tousjours etc.

LETTRE DCCXXV.

Lord Holland au Prince d'Orange Il se flatte qu'il y aura moyen d'appaiser les troubles.

Monseigneur! Leur M. ont impatience d'estre informée, par le retour de ce gentilhomme monsieur Killegreu, de la santé de V. A. et ausy de l'heureuse arrivée de monsieur le Prince vostre fils auprès de vous. L'asurance de l'eun et de l'autre leur sera novelles très-agréables; ausy je croy qu'il sera à V. A. d'estre informé que nostre Parlement a levé toute l'argent pour débander les armés[1] de l'eun et de l'autre costé, qui sera bientost faict, et pour moy je me plait plus en m'employant pour cela que pour les faire rencontrer, qui est parlé, je confesse, plus en bon patriarche que général (1). J'espère, après tous nos désordres, que vostre Alt. voira[2] le Roy bientost en tel posteure qu'il doibt estre par l'affection et devoir de son peuple, de laquelle je vous en parle, puisque V. A. est asteure si intéressée en tout ce qui luy touche et d'honneur et de grandeur, qu'il employera toujours, je m'asseure, pour les advantages et [intérés] de ses melieures amis, qui sont messigneurs les Estas, par règle d'estat, mais V. A. par un liéson de sanc et d'aliance, pour laquelle je me conjoye avéque V. A. de tout mon ceur, que a asté de si long

(1) Le Comte venoit d'être nommé général de l'armée contre les Écossois.
[1] armées. [2] verra.

temps si perfectement voué en toute [occasion] à V. A., avéque toutes témoignaige que je suis

de V. A. le très-humble et très-obéisent serviteur

HOLLAND.

ce premier de juin.

* LETTRE DCCXXVI.

Le Roi d'Angleterre au même. Départ de la Reine Marie de Médicis.

*** William Murray étoit confident du Roi. Celui-ci saisit l'occasion de sa mission officielle pour lui en donner une secrète: voyez la lettre suivante.

Mon Cousin. La Royne ma belle-mère ayant dessein de se transporter vers Cologne et désirant passer par la Hollande, nous avons envoyé le Sr Murray, un de nostre chambre de lict, pour en faire la communication à messieurs les Estats-généraux et à V. A., laquelle nous prions particulièrement vouloir contribuer à luy procurer ce contentement, en donnant ordre pour sa réception et passage par ces pays, son intention n'estant pour s'arrester aucunement, ains de passer le plustost possible; le Sr Murray vous dira combien nous aurons pour agréable vostre favorable entremise en ce particulier, à qui nous vous prierons de donner entière créance, comme à nous-mesmes, et de croire que nous sommes, mon Cousin,

[1] vostre très-affectionné Cousin

CHARLÈS R.

De nostre cour à Whithall, ce 15 juin 1641.

LETTRE DCCXXVII.

Le même au même. Envoi de M. Murray.

Mon Cousin. L'aliance qui est entre nous et l'affection

[1] vostre — cousin. *Autographe.*

que j'ay tousjours recogneu que vous aviés pour moy, m'a fait vous envoyer ce gentilhome Guillaum Murray, un de ma chambre du lict, que j'estime très-particulièrement, pour sa fidélité à mon service; et pour ceste raison, je me reméteray à luy à vous faire entendre le subject de son voyage; prenés croyance en ce qu'yl vous dira, comme vous ferés à moy-mesme, l'ayant très-bien informé des raisons que j'ay de le vous envoyer, et de ce que je désire; c'est pourquoy je ne diray davantage que seulement vous asseurer que, si j'ay jamais d'occasion de vous faire l'affection et l'estime que j'ay pour vous, vous cognoisterés, par les effects, que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre très-affectionné Cousin,

CHARLES R.

Whythall ce 15 de juin 1641.

LETTRE DCCXXVIII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Lettre de recommandation.

Mon Cousin. Le Roy mon seigneur envoyant ce jantilhomme[1] vous trouver, pour des raisons qui me touche de sy-près dans la conservation d'une personne qui m'est si chère, me fait me joindre dans ce qu'il vous dira et vous prier de prendre croyance en luy, car s'est une personne que j'estime extrêmement, et à qui je me fie beaucoup. Le subject de son voyage il le vous fera entandre; s'est pourquoy me remetant entièremant à luy, je finiray, en vous assurant que je suis et seray tousjours, mon cousin,

vostre bien affectionnée Cousine,

HENRIETTE MARIE R.

A mon Cousin monseigneur
le Prince d'Orange.

[1] *sans doute* Murray (*Lettre* 726).

LETTRE DCCXXIX.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Sur la remise du Verbal de sa négociation à la Généralité.

Monseigneur! La[1] doute de V. A. sur les ordres en cas de conjonction de la flotte de cet Estat avec celle de France, avoit esté résolue avant mon arrivée icy, à la résumption près. L'amiral Gysselz[2] en va prendre l'advis et approbation de V. A.; s'il y eschoit quelque changement à faire, ce me sera de l'honneur d'y pouvoir servir. J'ay pareillement parlé à ceux qui en ont la charge, sur la bouchure des havres de Flandre, qui[3] remettent cette délibération à la sepmaine prochaine, lorsque ce sera mon tour de présider. Le rapport fut faict hier de nostre négotiation en Angleterre, lequel on demande par escrit, mais comme il concerne le particulier de V. A., j'ay pensé de n'y toucher que le dessein et la conclusion du mariage, et d'estendre les rencontres d'Estat, pour sobres qu'elles ayent esté. Sur ce prie Dieu, Monseigneur, de donner à V. A., prospérité à ses desseins, avec santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 19 juin 1641.

LETTRE DCCXXX.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur! Après avoir faict un sommaire rapport en la Généralité de nostre négotiation en Angleterre, on le nous demanda par escrit, surquoy ayant esté par nous répliqué que, hors le traicté du mariage, il s'estoit peu ou rien passé qui touchast l'Estat, le demeurant[4] concernant le particulier de V. A., néanmoins qu'en ferions

[1] le. [2] Aertus Gysels. [3] qu'ils. [4] *Belgicisme* het overblijvende.

l'extraict sy on le désiroit, et qu'il y auroit encor assez de quoy remplir trois ou quatre fueilles de papier, j'ay appris depuis, Monseigneur, qu'on en escrit à V. A. et que volontiers on demandera tout nostre verbal. Je l'ay tout prest et tel que, de jour à autre, il a esté dressé sur les occurrences, surquoy je supplye très-humblement V. A. de considérer s'il sera à propos de publier ainsi les contestations, le contract et autres actes du mariage, qui n'ont rien de commun avec l'Estat et concernent privativement les intérests de vostre maison, assavoir, le dot, le douaire, la demeure et choses semblables, outre plusieurs autres déclarations favorables de leurs Majestez, qu'il est plus à propos que les voisins ignorent, pour n'en prendre occasion de jalousie, au lieu qu'on doibt tenir ce traicté pour purement personel et privé, comme véritablement il est, et partant je vous ose dire mon advis là-dessus, que par sa rescription V. A. peut approuver, que rendions conte par escrit des choses qui touchent aucunement l'Estat, et pour celles du mariage qu'il seroit raisonnable d'en sçavoir la volonté du Roy de la Grande-Bretaigne, devant que d'en rien publier; aussi n'ay-je gardé aucune copie des actes dont j'ay rendu les originaux à V. A., pour réserver cet affaire à V. A. seule, et estoit ma pensée de jetter mon verbal au feu, comme rendu désormais inutile par la conclusion, exécution et autres actes du mariage surensuiviz et authentiques. J'attendray là-dessus l'honneur de vostre commandement, pour y déférer prompte et entière obéyssance, comme je feray tousjours à tout ce que je sçauray estre de la volonté de V. A., et sur cette protestation je prie Dieu, Monseigneur, de vous donner en prospérité santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOIS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 20 juin 1641.

[1]† LETTRE DCCXXXI.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Réponse aux lettres 729 *et* 730.

Ce 24 de juin 1641.

—

Monsieur. J'ay veu par vostre lettre du 19, et plus particulièrement par celle du 21 [2], comme il vous a esté parlé dans l'assemblée de messieurs les Estats-Généraulx de leur exhiber un rapport par escrit de vostre dernière négociation en Angleterre. Surquoy, comme vous avez fort bien répliqué que pourriez en faire un extraict, comprenant les choses qui proprement concernent l'Estat, tout le reste ne regardant que les intérests particuliers de ma maison, je trouve que les sieurs Estats, aussi par leur résolution prinse sur ce subject le 19, donc le double vient de m'estre envoyé, remédient assez eux-mesmes à cette demande générale de vostre Verbal, disans qu'il ne sera nécessaire que vous y fassiez mention des entrefaictes [3] particulières du traicté de mariage et ce qui en dépend. Suivant quoy, m'asseurant que vous sçaurez bien former ce rapport avecq les réserves et retenues qu'il appartient, je m'en repose volontiers en vostre discrétion et prudence. Et cependant vous remercie du soing que me tesmoignez en avoir eu pour mon esgard, qui aussi en toutes occasions de mon service vous ferai paroistre d'effect que je suis véritablement, etc.

LETTRE DCCXXXII.

Le baron de Dona au Prince d'Orange. Bonnes dispositions du Roi et de la Reine d'Angleterre quant au transport de la Princesse.

—

Monseigneur. J'ay livré ce 11 juillet les lettres de V. A. entre les mains de leurs Majestez, qui m'ont très-particulièrement interrogé touchant la santé et estat présent

1 *minute de la main de M. de Zuylichem.*
2 *du* 20, *apparemment reçue le* 21. 3 incidents.

de V. A. Le Roy avoyt le plan du siège de Gennep, surquoy il me demanda plusieurs choses, ausquelles je taschay de satisfaire, selon mon peu d'intelligense; la Reine ayant leu ses lettres, dit que vos Altesses ne se lassoyent jamais de demander sa fille, qu'elle commençoit à se mieux porter, et qu'elle croyoit qu'elle et voz Altesse se pourroyent maintenant bientost accorder. Le Roy entra, auquel elle dit encores la mesme chose; il respondit que dans ses lettres il en estoyt aussi parlé. La Reine dit que c'estoit peu de chose, mais que dans la sienne madame la Princesse nommoit cest esté; elle dit de rechef, que son Altesse Royale commençoit à se mieux porter. Mr Vane ayant dit qu'elle estoit fort bien, „non non," reprit la Reine, „mais elle commense." Je vis ensuitte madame la Princesse et Mr le Prince de Gales, qui en effet se portent très-bien; madame estoyt de fort bon humeur, [tenoit] et avoyt fort bon visage et Mr le Prince de Gales se servoyt de son bras comme de l'autre. Le soir je vis encore la Reine et luy dit, selon les commandements de V. A., son espérance que S. M. voudroyt joindre à tant d'obligations celle de déterminer quelque temps pour le passage de madame la Princesse. Elle me respondit qu'elle en parleroyt au Roy et que je pouvoy asseurer V. A. que de tout son pouvoir elle y contribueroyt. De tout ce qui se passera encores sur ce subjet, je ne manqueray de me donner l'honneur de le faire sçavoyr par mes lettres à V. A. Je prie Dieu que se soyent tousjours nouvelles agréables et qu'iceluy vueille d'icy à longues années conserver et protéger V. A.; se sont les plus véritables souhaits et prières de celuy qui espère vivre et mourir, Monseigneur,

de V. A. le très-humble et très-obéissant serviteur

B. [1] DE DONA.

De Londres, ce 12 juillet 1641.

[1] Baron.

LETTRE DCCXXXIII.

Burlamaqui à M. de Sommelsdyck. Nouvelles diverses.

Monseigneur. Je ne vous ay pas escrit depuis votre partement, estant asseuré que monseigneur l'ambassadeur ne manque de donner avis particulier de ce qui se passe. Je fais la présente pour avertir V. E. que m'estant trouvé casuellement ce matin en la chambre de monseigneur le secrétaire Vane, j'ouis le solliciteur de la compagnie angloise des Indes Orientales parler d'une requeste présentée à S. M. par la ditte compagnie; ce qui me fit un peu curieusement recercher le sujet et contenu de la ditte requeste, mais je ne peus rien retirer sinon que M^r^ le secrétaire me dit qu'il en envoyoit la copie à Mr Boswell, avecques ordre d'en représenter le contenu aux députez de messeigneurs les Estats et de demander une cathégorique résolution sur les prétensions de la ditte compagnie et la satisfaction qu'on leur veut donner, pour une fois mettre à fin ce propos et, ne pouvant recevoir satisfaction, remettre l'affaire au Parlement, pour y prendre quelque ordre. Je remarque que, voyant la finale conclusion de cest affaire aller si à la longue, S. M. tient qu'on ne se soucie de donner contentement, ny à luy, ny à ses sujets, ce qui renouvelle beaucoup de discours qui estoyent assoupis et seront sans doute exagérés devant le Parlement à toute rigueur, soyent faux ou vrais; ce qui me semble, soubs la faveur[1] de V. E., qu'on devroit cercher de prévenir, car une mauvaise impression sur des informations si relevées (comme ceux-cy sans doute les mettront en avant) peut faire plus de mal qu'on ne pense; surtout en une occasion qui se présente d'un traitté fait par la compagnie des Indes du West avec l'ambassadeur du Roy de Portugal, obligeant les Portugais de ne se servir d'autres navires que des leurs; par lequel accord ceste nation est du tout forclose de pouvoir naviger au Brésil, où ils souloyent avoir assez ample négoce avecq leurs na-

[1] *Belgicisme* onder het welmeenen.

vires avant la révolution présente, tellement, que l'accord des Portugais et de vos provinces et villes, au lieu d'apporter quelque accomodation aux Anglois, leur sera de très-grand préjudice. Je sçay que cecy a esté sur le tapis et que sur cette occasion y sera mis avecq toute l'instance possible, qui ne peut sinon causer de mauvais effects. Si l'affaire des Indes eust esté terminée, tout cecy pouvoit s'accomoder à bonne et mutuelle intelligence, voire mesmes entrer en une capitulation pour les Indes du Ponent, à quoy on pense, et le Parlement pousse fort d'ériger une société pour ces quartiers là en ce royaume. Si cela seroit de conséquence, V. E. peut en sa prudence le considérer. — L'affaire des Indes, à ce que je peus entendre, estoit comme accordé, la restitution de l'isle de Poleron l'ayant accroché. V. E. sçait le contenu du traitté des années 1619 et 1623, et, si on y prend garde, on trouvera pour asseuré que la ditte isle doit estre rendue à S. M. pour ses sujets; aussi M[r] Boswell a tousjours eu bien exprès ordre de ne rien conclurre sans la restitution de la ditte isle. Ce sera donc à V. E. de tenir la main, que le traitté soit accompli en ce regard et que, pour compensation des autres prétensions, la somme des deniers soit payée, l'un n'ayant rien affaire avec l'autre. Je veux espérer que par l'entremise de V. E. tout s'accommodera, pour prévenir beaucoup de mescontentemens, qui autrement pourront survenir de très-dangereuse conséquence, comme en sa prudence elle peut considérer. — Les affaires icy vont encores lentement; toutesfois on comence à voir des effects de la diligence des deux maisons à oster ce qui ha ombre d'opposer et contrarier leurs libertés, et la bonté de S. M. cédant à tout, pour réduire ses royaumes à l'ancienne bonne union et concorde. Le plus dur qui reste à démesler, sera l'Épiscopat, contre lequel on se bande absolument. Je laisse au jugement de ceux qui l'entendent, combien de nouveautés le changement nous apportera, ne manquant des gens qui maintiennent que pour les cérémonies ou discipline une église ne doit se

conformer à l'autre, ains estre libre de faire ce que luy semble bon, ce qui seroit ouvrir la porte à autant de sectes que de caprises pourroyent venir és cervelles des hommes, assez subjects icy à creuser sur ces puntillos et subtilités ecclésiastiques. Dieu nous garde de confusion! Les armées se débandent au Nord sans grande difficulté, au moins qui aye apparu jusques à cest heure. Le Roy est tousjours sur son voyage d'Escosse pour le 10 d'aoust; j'en doute toutesfois. La Royne pense d'aller aux eaux de Spa par vos quartiers. Aujourdhuy vers les 5 heures, quelques députés du Parlement la vont voir, pour luy remonstrer la difficulté du dit voyage avec beaucoup de preignantes raisons. Ce qu'ils prévaudront, les premières le diront et je ne faudray d'en faire part à V. A., à laquelle baisant les mains, je me dis estre, Monseigneur,

de V. E. très-humble serviteur

PH. BURLAMACHI.

De Londres, le 16 de juillet 1641.

LETTRE DCCXXXIV.

Le baron de Dona au Prince d'Orange. Motifs de son long séjour en Angleterre.

—

Monseigneur. Le retardement de M[r] Moré cause le mien; M[r] Vane m'ayant asseuré que leurs Majestés avoyent trouvé entièrement à propos que j'attendisse son retour, à fin qu'en suitte d'iceluy je peusse porter des nouvelles asseurées de leur dessein à V. A. J'alègue tousjours les causes de ma demeure, me semblant qu'elle excède de tant le temps que V. A. y avoyt prescript, que, hors l'ordre exprès de leurs Majestez, il ne me resteroyt poinct d'espoir de m'en pouvoir justifier, outre que V. A. m'ayant nouvellement honoré d'une charge où je n'ay encores eu que peu de loisir, mais grand besoin de m'in-

struire, le désir de m'en rendre en quelque façon digne me fait souhaiter d'en trouver les occasions et le temps, que pendant je ne croyds point perdre, puisque j'ay l'honneur de l'employer aussi au service de V. A. J'estimeroys ce bonheur accomply, si enfin à mon retour je pouvois porter des asseuranses de la venue de la Reine et de M. la Princesse, à quoy le Parlement à la vérité aporte quelque difficulté mais avec assez de respect envers leurs Majestez pour faire croire qu'il n'opiniastrera point. Je prie Dieu que cecy et touts les desseins de V. A. puissent réusir à sa gloire, et que d'icy à longues années les commandements de V. A. puissent estre universellement reseus avec l'obéissance et le respect que leur porte, Monseigneur,

de V. A. le très-humble et très-obéissant serviteur

DE DONA.

De Londres, ce 26 juillet 1641.

LETTRE DCCXXXV.

W. Murray au Prince d'Orange. Passage de la Reine Marie de Médicis.

—

Monseigneur. J'espère que V. A. me pardonnera cette présomption, quand elle sçaura que c'est par le commandement de leur Majestez que je prens la hardiesse de luy escrire. Le passage de la Reyne-mère leur est de telle importance qu'ils m'ont commandé d'avertire V. A. qu'ils attendent en cela un tesmoygnage publike de son affection. Ils m'ont aussy commandé de faire sçavoir à V. A. qu'ils trouvent expédient que vers le milieu de septembre M[r] de Heenvliet soyt envoyé par deçà pour demander le transport de la Princesse, lequel ils sont résolus d'ottroyer. — Je supply très-humblement V. A.

de me pardonner ceste présomption et me faire l'honneur de m'estimer, Monseigneur,

de V. A. le plus humble, plus obéissant, et plus affectionné serviteur,

W. MORRAY [1].

De Londres, ce 30 juillet 1641. v. st.

LETTRE DCCXXXVI.

Seton[2] *à M. de Sommelsdyck. Nouvelles.*

Monsieur. Le subit partement du baron de Donaw m'a forcé de vous envoyer ce mot de lettre mal escrit, qui servira plustost pour vous assurer de mon service que d'aucun agréable advise qu'on vous sçauray mander. Le Roy et le parlement sont en termes comme du commencement; on travaille d'accorder au Roy pour quelques années le tonage et pondage, mais la maison des communes disent qu'il faudra soussigner premièrement l'estirpation des évesques et quelques autres bils d'importance et puis après, an dernier lieu, le tonage et pondage. S. M. parte vers l'Escosse le 9 d'aoust, s'yl n'a d'empêchement, car le parlement demande ung commissioner qui a pleine authorité du Roy de ratifier et soussigner leurs actes, comme si S. M. fut en personne, et qu'on ne pourra changer sa commission, si non que quand le Roy sera en personne à Westmonster, ce que le Roy ne consentira pas volontairement; toutesfois il faut qu'il face cela devant qu'entreprendre son voyage. Il est tout résolu de faire le voyage d'Escosse, là où il sera bien venu, s'yl a l'envi de faire la paix, mais si il a quelque envi de donner bon visage aux factieux, il n'aura pas tell contentement qu'il attend. Ce Jean Stewart, qui avoit accusé mylord Montroos, a confessé après qu'il lui avoit faict tort et qu'il n'avoit jammais dict telles parolles; ce pourquoy on a condamné ce Stewart d'avoir la tett tran-

[1] Morray. [2] John Seaton, *gentilhomme du comte de Lancastre.*

chée le 4 d'aoust. L'armée d'Escosse partira le 9 d'aoust, et l'armée angloise sera cassée à mesme instant On a mandé à Newcastelle le payment aux Escossois, afin qu'ils contentent ces provinces là où ils ont vescus. La Royne-mère parte le 4 pour passer la maire [1] en Hollande. On a contremandé Mr de Vick, qui alloit à Bruxelles pour faciliter son voyage par ce costé là, si en cas on avoit refusé le passage d'Hollande. Dans deux ou trois jours je m'y en va en Escosse, tellement que ne vous sçauré plus mander de mes nouvelles jusques à mon retour, sans que je trouve une bonne oportunité en Escosse, alors je me souviendrai de mon debvoir, qui est, en tout lieu où je suis, de vous rendre toutes sortes de services en qualité, Monsieur,

de vostre très-humble, très-affectionné serviteur,

JOHAN SETON.

London, le dernier de juillet 1641.

LETTRE DCCXXXVII.

Marie, Princesse d'Orange, au même. Compliments.

Monsieur mon beau père. Par le retour du baron Daune [2] vous saurés comme le Roy monsieur mon père et la Royne madame ma mère avois [3] intantion de vous donner satisfaction dans mon voyage de Holande, mais les choses ectant [4] changée, comme le dit baron Daune vous fera entendre, je vous prie de croyre que j'estois fort preste d'obéir aux commandemants du Roy et de la Royne, que par cela vous puissiez voir que je n'ay plus grand désir que de vous donner des preuves de mon afection par mes actions, et quant le tamps sera venu, je ne doute point que par les effects vous vérés que je suis, Monsieur mon beau-père,

vostre affectioné servant

MARIE.

[1] mer. [2] Dona. [3] avoient. [4] étants.

LETTRE DCCXXXVIII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Affaires d'Angleterre.

Monseigneur! Mr Goring me faict un long récit d'une prattique qu'on auroit tasché de conduire par luy, et des raisons qu'il a eu de n'y point prester l'oreille que soubs un exprès advoeu du Roy. J'en envoye la lettre à V. A., afin qu'elle y voye cette histoire tout de long, sy elle en a le loisir. S. M. a tasché d'establir son authorité; le Parlement s'en est ombragé; de là ont procédé les jalousies et les menées qui travaillent maintenant l'Angleterre. La Royne avoit proposé de venir boire des eaux de Spa et le Roy aussy de faire le voyage d'Escosse; l'un et l'autre est suspect au Parlement, qui ne le sçauroit approuver, non plus qu'une levée de quatorze mil hommes en Irlande au service du Roy d'Espagne. Il en ira de mesme du secours que monseigneur l'Électeur demande, sy autre que le Parlement en prétend la direction. Toutte l'authorité semble par devers le peuple, pour laquelle regaigner, il est nécessaire au Roy de le guérir et rammener de ses deffiences par un procédé contraire à celuy que de [1] ses ministres luy ont faict tenir, sans quoy il est pour tout perdre. Je répute, Monseigneur, à un bien grand bonheur, que ny S. M. ny le Parlement ne m'ayent onq faict parler de leurs menées ou jalousies, car j'eusses eu de la pène à les contenter esgalement et la confience de tous deux nous est nécessaire pour le succès du mariage et pour l'Estat; s'il est possible, il s'en faut tenir à cette maxime. Le Roy a peu de satisfaction du sieur Goring, lequel est d'autant plus estimé au Parlement; cy-devant S. M. avoit excusé son absence et demandé à V. A. le gouvernement de Berghe pour luy; présentement il le désire esloigné et traicté comme plusieurs autres, mais se trouvant embarassé et retenu par le Parlement, il espère de demeurer dans la bonne opinion et faveur de V. A., et que luy conserverez sa charge, résolu de

[1] quelques uns de.

la venir déservir au premier jour, comme vous le représentera plus plènement le gentilhomme qu'il a dépesché exprès à cette fin, me conjurant d'y contribuer mes offices. V. A. sçait trop mieux la tendresse de cet affaire entre le Roy et son Parlement. Nous louons Dieu de la prise de Gennep avec sy peu de perte, surtout d'avoir conservé vostre personne, de laquelle, après Dieu, dépend le salut de cet Estat, lequel je prie de verser de plus en plus ses bénédictions sur vous et sur vostre maison. Je suis, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 5 aoust 1641.

LETTRE DCCXXXIX.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Il faut insister sur le transport de la Princesse.

Monseigneur. J'ay ce matin entretenu Mr le baron de Dona sur son voiage d'Angleterre et veu une partie des lettres qu'il en rapporte, sur lesquelles madame la Princesse m'a commandé de mander à V. A. mon sentiment. Elles me semblent donq trop générales pour en tirer quelque espérance du passage de la Princesse, mais comme l'obstacle en est imputé au Parlement, qui n'approuve pas le dessein qu'a eu la Royne de la vous mener, je pense que V. A. trouvera à propos, premier que d'en faire nouvelle instance, d'attendre la responce du Roy à celle de messeigneurs les Estats, par laquelle ils ont prié S. M. de persuader la Royne d'entreprendre le voiage et de mener la Princesse de compagnie; car si on allégue l'empêchement que le Parlement y met, l'Estat en prendroit occasion de convier le Parlement d'intercéder vers leurs Majestez pour le transport de la Princesse en ces pays,

afin d'y prendre de bonne heure l'éducation et l'instruction nécessaire, et auroit telle lettre à estre adressée au Roy, pour s'en ayder en cas de besoin; au moins en viendra à V. A. cet avantage, de voir clair d'où provient la difficulté qui retarde vostre contentement, et S. M. n'en peut prendre jalousie, puis que le demandez par son entremise, ny le Parlement vous le refuser, après tant de démonstrations d'avoir souhaitté cette alliance pour la seureté de la religion et du royaume. Une personne de conduitte pourroit estre chargée de cette commission, qui sçaura mesnager les espritz de ceux, qui peuvent en Cour et au Parlement et ont d'ailleurs l'ambition de recercher vostre faveur. C'est le temps qu'il vous faut presser, sy ne voullez remettre voz espérances au renouveau[1]. Peut estre ne me trompé-je point, quand je pense que le Parlement n'a aucune intention de s'opposer au passage, que pour la crainte qui le tient que, par iceluy en compagnie de la Royne, on a autre dessein, que de la mener à voz A. A.; car en cet estat où sont les affaires du Royaume, tout ce qui vient de S. M. est suspect au Parlement, et il est malaysé de charier[2] droict entre deux, quoique de part et d'autre on proteste d'avoir de la volonté à gratifier V. A. en chose sy raisonnable. C'est pourquoy on doibt haster ce transport, car l'Angleterre n'est pas pour composer sy tost ses différens, et il y a trop d'accidens à craindre. M. le conte d'Hollande seroit propre à démener ce faict, tant vers le Roy, qu'au Parlement, s'il estoit sur le lieu, ou prest d'y venir; mais les armées s'en tiennent esloigné. Le conte de Bristol est bien des plus confidens avec Cottington, et m'ont déclaré souvent que pour sa seureté le Roy devoit vous envoyer tous ses enfans quand et la Princesse au plustost. Toutesfois ces deux personnages sont en sy mauvaise odeur au Parlement, que leur entremise gasteroit tout, mais s'il tient au Roy et à la Royne que la Princesse ne passe, ilz sont les plus propres à servir en cela V. A. Je retourne

[1] à la saison nouvelle. [2] faire route.

donq à dire qu'il est bon d'attendre la responce du Roy à l'Estat, pour selon icelle fonder une sérieuse délibération, car il ne faut point laisser attiédir la recerche du transport, auquel gist la seureté de nos conventions, avec tout le contentement de V. A. Sy lors j'ay l'honneur d'y estre appellé, V. A. connoistra que je n'ay moins d'affection de faire paroistre ma fidélité et obéyssance que de zèle à mériter l'honneur de voz bonnes grâces. Sur ce je prie Dieu, Monseigneur, de prospérer vos désirs, en vous donnant santé et longue vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 16 aoust 1641.

[1] † LETTRE DCCXL.

Le Prince d'Orange à M. de Sommelsdyck. Même sujet.

Monsieur. Les rapports du baron de Dona et les lettres qu'il m'a portées m'ont assez faict comprendre comme il ne fault plus penser à ce qu'on avoit espéré de veoir, que la Reine de la Grande Bretaigne en personne vienne à passer la mer, et à nous mener madame la Princesse sa fille, à raison de l'obstacle que le Parlement y a donné. Et me semble en suitte, selon le sentiment que je voy qu'aussy vous en avez, qu'il ne reste seulement que d'attendre la responce du Roy à la lettre par laquelle messieurs les Estats ont prié S. M. de persuader la Reine à entreprendre ce voyage, et qu'icelle responce veue (par laquelle apparemment ledit obstacle du Parlement sera allégué) qu'au retour du Roy de son voyage d'Escosse, il sera à propos d'envoyer quelque personne de conduitte en Angleterre pour y solliciter le transport de madame la Princesse au nom de messieurs les Estats et le mien,

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

accompagnée mesme de quelques lettres à des principaux du Parlement pour les employer, aveq cognoissance de S. M. et de son bon gré, à faciliter la résolution du dit transport, lequel en fin je voy que nous n'obtiendrons jamais sans l'avis du Parlement. Je vous remercie de la peine que vous prenez à m'en dire voz considérations et vous asseure que c'est m'obliger à vous témoigner tousjours que je suis, etc.

[1] † LETTRE DCCXLI.

Le même à M. Joachimi. Même sujet. Aug. 1641.

Monsieur. J'ay apprins successivement par voz lettres ce qui a esté des intentions de la Reine touchant son voyage en ces païs, et finalement j'ay veu par la dernière, du premier de ce mois, comme S. M, s'accomodant aux inclinations du Parlement, a esté contente de quitter la resolution du dit voyage, par où il semble que vous teniez que celuy de madame la Princesse aussi demeureroit réculé au delà de ce qu'en avions présumé. Mais c'est ce que je ne veux espérer; ains comme l'une chose n'a rien de commun aveq l'autre, que ce nonobstant nous pourrons obtenir le transport de madite dame la Princesse le plustost qu'il sera possible. Au moins vous m'obligerez d'y tenir tousjours la main, en allégant, où il appartiendra, le grand contentement que messieurs les Estats tesmoignent avoir eu, par leurs lettres au Roy, de ce que la Reine avoit dessein de leur faire l'honneur de passer en leurs Provinces et que madame la Princesse venant à y arriver y rencontrera tous les mesmes tesmoignages d'affection et de bonne volonté parmi les honneurs et les respects deubs à sa haulte naissance. Mesmes si vous le trouvez à propos, je seroy bien d'advis que vous missiez peine à faire gouster la chose au Parlement, par voye et entremise de

[1] *minute de la main de M. de Zuylichem.*

quelques seigneurs bien affectionnez, qu'on dit y avoir aujourdhuy beaucoup de crédit; comme pourroyent estre monsieur le comte de Warwick et autres, tant de l'une que de l'autre maison; bien entendu que le Roy ne le vienne à sçavoir. Je vous le recommande le plus sérieusement que je puis, et qu'à vostre commodité je puisse avoir advis de ce qui se passe plus considérable où vous estes, demeurant, etc.

LETTRE DCCXLII.

M. de Sommelsdyck au Prince d'Orange. Différends entre les compagnies des Indes Orientales en Angleterre et dans les Provinces-Unies.

—

Monseigneur. Je n'ay point attendu le commandement de V. A. à travailler pour composer les différens d'entre les compagnies Orientales d'Angleterre et de cet Estat, car j'y estoy obligé de promesse et de devoir, à cause de ma charge. Cette voye est la plus propre pour prévenir beaucoup d'inconvéniens, lesquelz, après bien de [perte] et de disputes, nous aurions trop de pène à réparer; mais nous avons à faire à des gens qui, se croyans soustenuz dans le gouvernement, demeurent entiers et se font tirer, s'imaginans quand et quand que, non obstant qu'ils ayent de faict dépossédé les Anglois de Pouleron, le droict néanmoins demeure de leur costé; sy cette plainte est une fois portée au Parlement, il sera malaysé qu'en sortions jamais que par une cuisante amende, soit par arrest, soit par confiscation des vaisseaux à leur retour des Indes; d'ailleurs la condition de l'Estat ne le peut comporter, lequel fera sagement de se prévaloir de l'occasion. Partant Mr Catz et moy y allons travailler de bon, sans plus de remise; desjà avons nous procuré que des députez des chambres ont esté mandez, authorisez pour vuider tous les différens, et messeigneurs les Estats ont réglé la part qu'ilz contribueront au rachept de la dispute. V. A. se peut

tenir asseurée que ne desmorderons point cette entreprinse que par transaction, ou, en cas qu'on y vienne à restiver [1], par une décision, pour laquelle, en cas d'extrémité, j'espère nous faire authoriser. Le faict d'Amboyna est cruel, et celuy de Poulleron, après une concession expresse, est moins excusable; la patience des Anglois est longue, mais sy négligée elle vient à nous choquer, nous serons blasmés d'avoir mal faict nostre partye, là où nous devons recercher tous les moyens possibles à nous bien entendre avec l'Angleterre, tandis qu'elle se lie sy estroittement à nous, et demeure persuadée que la seureté commune est fondée sur des mesmes intérêtz.

La proposition faicte en l'assemblée par le sieur Brasset [2] est fort crue, sy soubs main elle n'a paravant esté concertée avec V. A. Je l'ay portée en Hollande avec vostre advis, car elle commençoit à trotter par les compagnies et y a esté receue avec attention, mais comme je croy que la France s'en joue pour ne donner lieu au blasme qu'elle recule seule au traitté de la paix, tout ainsi nous embarassera-elle bien fort, sy par après il conviendra s'en desmesler, car on se figure la fin de la guerre et des charges, et qui retirera le peuple de ce désir? Je prie Dieu, Monseigneur, de bénir les armes, les conseils, et surtout la personne de V. A. de prospérité et de longue santé et vie.

De V. A. très-humble, très-obéyssant et très-fidèle serviteur,

FRANÇOYS D'AERSSEN.

De la Haye, ce 23 sept. 1641.

LETTRE DCCXLIII.

La Reine d'Angleterre au Prince d'Orange. Remercîments. 10 oct. 1641.

Mon cousin. Je suis extrêmement ayse de sette aucation [3] de vous assurer de mon affection par mes lettres et vous

[1] résister, faire le rétif. [2] *agent de France.* [3] occasion.

remercier des soings que vous prenés tous les jours de m'obliger. Comme j'ay veu par Killgreu, touchant mon voyage, le soing que vous avez pris en cela et en tout autre chose qui me touche, croyés que vous n'obligerés point une personne ingrate, et quoy que pour le présent nous ne soyons pas en estat de vous faire voir par des preuves nostre affection, j'espère que ce tamps ne durera pas, et que j'oray un jour le bonheure par quelques actions de ma vie de vous faire voir paroistre que je suis véritablement, mon Cousin,

vostre bien affectionnée cousine
HENRIETTE-MARIE. R.

LETTRE DCCXLIV.

M. de Heenvliet au Prince d'Orange. Troubles d'Angleterre.

—

Monseigneur.... Lundi sur le soir à la cour la bonne Royne en entrant me fist un subris, me demandant devant le monde si je n'avois nouvelles de ma femme et incontinent après se levoit, et venoit vers le feu où j'estois, disant: „vous avés gaigné vostre procès, Morray a ordre de vous aller trouver, et dire que le Roy et moy sommes d'accord et résolu d'envoyer nostre fille au printemps, mais vous avez tort de n'estre venu la demander en ambassadeur." Je disois à S. M. que vos A. A. avoyent jugé le meilleur pour à présent que non et les raisons, desquelles S. M. se contenta, jusques à dire: „je le comprend et de vray yl est mieux pour astheur, comme vous dites, mais après que tout sera adjusté, car nous ferons la difficile, allors yl le faudra." Je dis que, quand leurs Majestés trouveroyent cela convenir, que je n'en doubtois ou V. A. en envoyeroit un pour demander le transport, et la remerciois avec toute submission cette tant bonne Princesse, l'asseurant que vos A. A. n'oublieroyent jamais ses faveurs et que S. M. se poulvoit asseurer qu'elle ne les sçauroit

départir à personnes qui en sçauroyent[1] plus recognoissantes que vos A. A. — Après S. M. me contoit plusieurs choses qui se passent icy et assez mal. Que le Roy metteroit le jour après un lieutenant à la Tour nommé Lunxford[2], qui a eu aultrefois un régiment en France, me faisant oultre des grandes plaintes du conte d'Hollande, comment yl les traversoit, et proposoit de faire deux généraux d'armée, à qui le parlement laisseroit tout poulvoir, et une histoire ensuite laquelle me faisoit mal au coeur d'ouyr, et à la fin que je voyois comment elle parloit à moy, et qu'elle n'oseroit aultant faire à aucun aultre, qu'elle se confioit et sçavoit que j'estois homme de bien.

De la cour je suis allé chez M[r] Morray, et ne le trouvant, ay entretenu madamoiselle sa femme, laquelle me sçavoit dire[3] que le Roy me voulut encor laisser quelques jours languir, mais que la Royne avoit dict que non....

Le Roy me fist appeller et entrer dans la chambre retirée, je le salué, et S. M. me dict que de la Royne et de Morray j'avois ouy sa résolution. „C'est," me dit S. M., „pour complaire au Prince." Je fis des grands compliments de remerciements, et le Roy: „vous vous pouvez là-dessus fier, et en ma parole, car cela est arresté, et ce que ma femme vous a dict ou moy, je vous dis c'est le mesme, car nous sommes astheur résolu tout deux et d'accort pour la laisser passer au printemps à venir; „mais," me dit le Roy, „yl faudra la faire demander, lors que tout sera préparé, publiquement, et cela devant que je le notifie au Parlement." Je dis que tout ce que S. M. me commanderoit, j'escrirois à V. A., ou j'irois moy-mesme. „Nous aurons encor," me dit le Roy, „du temps de parler de cela, continuiés à entretenir le comte d'Hollande, Vane, et aultres, ainsy que vous avés commencé, mais ne leur dites rien qu'en général, sans leur particulariser;" me demandant ce que j'avois dit au sieur de Goring, je luy le dis, et le Roy: „cela est fort bien;" et après que je voyois comment tout alloit icy, me con-

[1] seroient. [2] Sir Thomas Lunsford. [3] *Belgicisme* wist te zeggen.

tant de vray des estranges choses et de dure digestion. Et sur la fin, que S. M. m'avoit deux choses à recommander, l'une de vouloir [puissamment] escrire à V. A. et le prier que cest affaire des Oost-Indes pouvoit avoir un fin. Et l'autre, que je ne le dirois à personne, que son collier estoit entre les mains de Mr Boswel et que S. M. désiroit que je luy donnerois conseil comment yl poulvoit avoir sur ledit collier de l'argent... Jeudi la Royne me demandoit, si je sçavois bien que les prentises[1] de Londres avoyent donné une pétition contre Lunxford, qu'yl ne le voulurent pour lieutenant de la Tour, à cause qu'yl n'estoit pas pour le Parlement, et que demain ceux du Parlement viendroyent prier le Roy de l'oster, mais que S. M. ne feroit rien, et sur la fin qu'elle alloit à Somerset demain, pour y faire ses dévotions à l'accoustumée. Le soir je suis allé souper chez Mr Vane, qui me disoit qu'on me louoit de ce qu'à la cour mesme je parlois et entretenois tout le monde, sans faire distinction des uns ou des aultres; que le Roy avoit changé son conseil pour les affaires de dehors, et au lieu du marquis d'Hamilton, comte de Northumberlant et comte d'Hollande, qui avec luy cy-devant avoyent esté de ce conseil, le Roy avoit choisy le comte d'Arundel, le comte Dorset, le comte de Bristol, milord See[2] et le secrétaire Nicola[3]; que le Prince Électeur n'estoit pas trop satisfaict et qu'yl appréhendoit l'affaire d'Irlande; que les rebelles venoyent[4] de jour à aultre plus puissants, que le Parlement en Irlande se debvoit bien assembler le 11 de ce mois leur style, mais que la pluspart estoyent mesmes papistes et qu'yl appréhendoit qu'yl[5] voudroyent la tolérance pour la religion, ou se joindre avec les aultres, tellement qu'yls estoyent fort mal icy à cheval en ceste affaire; que cecy ne poulvoit ainsi longtemps durer; c'est pourquoy yl me conseiloit de ne trop haster mes sollicitations; qu'en quinze jours je verrois plus clair et une révolution dans les affaires, soit de l'un ou de l'aultre

[1] apprentis. [2] Say. [3] sir Edward Nicholas. [4] devenoient. [5] ils.

costé. Voilà, Monseigneur, un journal bien long et peut-estre tédieux à V. A., mais j'ayme plustost faillir d'escripre tout et trop que trop peu.....

De V. A. très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

3 janvier 1642, Londres.

LETTRE DCCXLV.

Le même au même. Même sujet.

Monseigneur. Je suis revenu à la Cour, laquelle je trouve altéré pour les affaires du royaume. Par mes dernières, je mandois à V. A. que le Roy avoit faict son lieutenant de la Tour le colonnel Lunxford et que les prentices s'opposoyent, et qu'yl furent suiviz de plusieurs bourgeois; ce que depuis le maire et le magistrat de cette ville ont confirmez, tellement qu'à leur requisition le Roy l'a changé, et donné la charge au chevalier Biron [1], et osté au conte de Nieupoort [2] celle de connestable. J'escrivois aussi qu'une partie du peuple voulurent avoir osté les évesques, et les désordres là-dessus survenus, tellement qu'yls n'y osèrent plus aller, mais s'assemblèrent à Westmunster chez le doyen, qui est l'archevesque de Jorck, et là yls arrestèrent une pétition au Roy et au pairs, pour avoir seurté d'aller au Parlement, ou qu'aultrement yls protestèrent que tout seroit nul ce qu'en leur absence auroit esté conclu et arresté. Cette pétition fust donné au Roy, ainsy que S. M. estoit pour se mettre au lict. Il la donna, sans lire, à son secrétaire Nicola, et luy encor, sans la lire, le lendemain au Kyper [3], qui de mesme la présenta à la maison-hault, laquelle se formalisa de leur protestation et la communiquèrent à la maison-basse; eux ne se formalisèrent pas moins, mais

[1] Sir John Byron. [2] M. Blount, earl of Newport.
[3] Keeper (*garde des sceaux*).

les déclarèrent avoir commis trahison, pour avoir dit que sans leur présence tout estoit de nul valeur; qu'yls ne représentèrent le clergé comm' un membre du Parlement, mais qu'yls furent seulement une dépendance de la noblesse; sur quoy yl fust conclu qu'on les envoyeroit au black-rod et depuis dix dans la Tour, où yls sont encor, et grandement blasmez d'avoir si inconsidérément adjousté à leur requeste une telle protestation. Toute la sepmaine passée les prentices firent des grandes insolences, mesmes à Withal, le jour que le Roy traittoit les colonnels et capitaines qui doibvent aller en Irlande; quelques gentilhommes les voulurent faire sortir hors la cour, et comm' yls s'opposèrent, yls tirèrent leurs espées et les firent sortir par force, en blessants quelque soixante prentices. Or comm' yls jurèrent de vouloir revenir pour en avoir revenge, le Roy ordonnoit qu'une sentinelle seroit bastie tout contre Schotlant-parck proche de la Cour, où ceux des traines-band à présent tiènent garde; les estudians, qui sont icy en grand nombre, gentilhommes cadets, estudiants aux collèges, vindrent à mesme temps présenter leur service au Roy; S. M. les faisoit entrer et baiser la main, comme aussi yls firent à la Royne et au Prince. Ceux du Parlement ayant tesmoigné estre mal satisfaict de ce que le Roy ne déclaroit ceux qui ont pris les armes en Irlande pour rebelles, le Roy les déclara tels; mais mardy, estant adverty, comm' on dit, que quelques uns machinèrent de faire quelque chose à son préjudice, ou contre la Royne, laquelle yls croyent trop encourager le Roy, S. M. alloit le mesme après-disné au Parlement; estant là entré, toutefois pas si viste qu'yl n'eurent advis, car ceux à qui le Roy en voulut estoyent desjà sortiz, ils monstrèrent estre estonnés, se levèrent sans dire mot; le Roy, leur demandoit si M[rs] Hollis, Haslerig, Pym, Hambden, et Strode n'estoyent là; persone ne respondit au Roy; S. M. s'addresse au speaker, qui donnoit à S. M. pour responce qu'yl n'avoit là ny yeux ny oreilles, qu'yl n'estoit que pour dire ce qu'on luy commandoit; là-dessus le

Roy dict tout hault qu'yl les cerchoit et qu'yl les accusoit de trahison, et de mesme milord Mandeville, et qu'yl les prendroit là où yl les trouveroit. Le Roy estant sorty, la maison-basse adjournèrent leur assemblée pour huict jours, et ne firent qu'assembler des committés à Guildhall en ville, où le lendemain le Roy se trouvoit encor, protestant de ne vouloir rien altérer sur leur liberté, au contraire les défendre et maintenir, mais pas tous ceux qui estoyent là dedans, comme ses six qu'yl accusoit de trahison. Ils ne dirent encor rien, ny ceux de la ville, qui y furent présents, mais en sortant un homme crioit: „Sire, liberté, liberté pour le Parlement," à qui le conte de Linsey disoit: „aussi veult le Roy." — S. M. avoit donné ordre qu'on cacheroit [1] les papiers avec ses armes de ceux qu'yl avoit accusé, mais furent incontinent après par ordre de la maison-basse ostés et les sieurs Kilgry et Flemen menacez d'estre mis dans la Tour, pour avoir en cela obéi au commandement du Roy. Le mesme jour ceux de la ville présentèrent une pétition, demandants que le Roy donneroit liberté au Parlement, qu'yl osteroit ses gardes, et qu'yls [2] nommeroit les accusateurs des surnommés six personnes. Et la maison-basse ont déclaré traistres ceux qui metteroyent la main sur les six personnes que le Roy pour tels a déclaré, et aujourdhuy publiquement, et [eux] tous ceux qui ont assisté le Roy, lorsque S. M. vint à la maison-basse (du nombre duquel le Prince Électeur estoit) ennemis de la patrie.

Ils ont une si grande appréhension de ce que le Roy a traitté ses officiers d'Irlande, à cause qu'yls lèvent des gens icy à l'entour, qu'yl crièrent cette nuict dans la ville allarme, et que toute la bourgeoisie se mit en armes, comme pour une partie yls sont encor, et adjoustent astheur que c'est pour garder le Parlement. A ce matin à dix heures le Roy m'envoya dire que je le viendrois trouver; je ne manquois à mesme instant, mais comme grand monde y estoit, S. M. me commenda d'aller trou-

[1] cachéteroit. [2] il.

ver la Royne et elle me commendoit d'escrire un aultre fois à [Satyn] pour assister Mr Bosvel, et que S. M. envoyeroit un exprès avec encor aultres choses, et ensuite me contoit le misérable estat de ce royaume, non sans esmotion. Je la suppliois de patienter, que je ne doubtois ou cecy passeroit et que Dieu suppéditeroit au Roy des conseils salutaires pour trouver un accommodement; toutesfois que j'obéirois et que sur le soir j'apporteroi la lettre; revenant le soir S. M. me fist la grâce m'ouyr longtemps et de me commander à la fin que je garderois encor la lettre, et tesmoignoit n'estre plus altéré. Je prie Dieu de disposer les coeurs à paix et garder voz Alt. en santé et longue vie, et à moy la grâce de les servir à contentement, comme, Monseigneur,

De V. A. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

London, 17 janvier 1642.

LETTRE DCCXLVI.

Le même au même. Perplexités du Roi et de la Reine d'Angleterre.

Monseigneur. J'ay mandé à V. A. par tous les ordinaires les grandes altérations de ce royaulme, et comme le Roy et le Parlement commencèrent à se chocquer. Je diray par cette commodité ce qu'on m'a dit, et ce que je tiens la pluspart de la bouche de leurs Majestez.

Le Roy, estant du [1] retour d'Escosse, et les ayant avec beaucoup de peine là appaisez, croyoit à son retour en faire aultant en ce royaume; c'est pourquoy yl trouvoit à propos de faire une entrée solemnelle, pour obliger son peuple, aultant qu'yl se pourroit; S. M. fust très-magnifiguement receu et traitté, et yl s'ouvrit au magistrat de cette ville plus que jamais, les asseurants en Roy de les

[1] de.

maintenir en leur religion et privilèges, et de mesme le Parlement, tant qu'yls ne luy osteroyent ses prérogatives; mais qu'yl ne sçavoit pourquoy on voulut oster les évesques et principalement les bonnes[1]; surquoy le maire et les principaux se déclarèrent n'estre de cest advis, ny aussi la ville, mais seulement quelques puritains et Brunistes[2]. S. M. estoit de cecy fort satisfaict et la Royne pas moins, et ne songèrent qu'à les obliger, en faisant le maire baronet et les aldermans chevaliers. Ils disent que quelques uns au Parlement, et principalement ceux que S. M. a accusé, estoyent de cecy jalous; c'est pourquoy yls couchèrent une remonstrance, et firent la lire dans leur conseil de Parlement, yls la improuvèrent, de quoy yls tesmoignèrent estre très-mal satisfaicts; et firent tant envers la pluspart qu'à la résumtion elle fust approuvé et consenty estre imprimé. Cette remonstrance a tellement eschauffé le peuple qu'yls commencèrent de nouveau à crier contre le Roy plus que jamais, et, quoy que S. M. depuis a faist pour les regagner, n'a peu; il employa diverses personnes, mais en vain, au contraire, qu'yls commencèrent à parler, comm' on m'a dit, de mettre la main sur la Royne, et que ce n'estoyent que ces six susnommés. Il résolut de mettre la main sur eux et les accuser de trahison. Il va au Parlement, les demande, mais yls furent advertis et absents, S. M. les déclare criminels, et eux incontinent après les prennent en protection, et tels ceux qui les attaqueroyent et metteroyent la main sur eux, et ennemis de la patrie les personnes qui en cette action avoyent assisté le Roy. La déclaration du Roy est refusé d'estre scellée et proclamée, la leure se proclame. Allors la Royne me fit l'honneur de me dire que je voyois bien que tout se préparoit à une rebellion, et que le Roy ny elle ne poulvoyent plus endurer ces grandes affronts; que dans la ville yls n'avoyent osté le chappeau la dernière fois que S. M. y avoit esté et crié mesme qu'yl ne seroit pas le premier

[1] bons. [2] Brownistes.

Roy que le peuple auroit démis, [ouy] cela imprimé derrière les articles du Roy contre ces six personnes et allégué le passage de la St Escriture 1 Rois, chap. VI : v. 16 (1), me montrant après cela des personnes qui n'y vindrent là que pour espier les actions de leurs Majestez et qui qui parloit à eux. Je contribuois tout ce que je poulvois pour appaiser S. M. et la suppliois à patienter. Ce qu'elle redisoit à quelques uns et que moi j'avois encore espérance qu'yls viendroyent à raison. Là-dessus quelques uns me vindrent sommer et demander si j'oserois m'entremettre. Je dis que non, mais que je parlerois à nostre ambassadeur, ce que je fis trois jours de suite, luy demandant s'yl oseroit sonder monsieur le conte d'Hollande pour sçavoir si son entremise seroit agréable au Parlement, et que je l'asseurois du Roy et de la Royne, mais yl me dit n'avoir ordre et n'y oser, ce que j'estois contrainct de respondre.

Dimanche au soir leurs Majestez résolurent d'envoyer un gentilhomme en Hollande, me disants, comme j'ay mandé à V. A., qu'yls estoyent asseurés que mardy ou mercredy yls viendroyent pour séparer la Royne du Roy; surquoy hier, sur les quatre heures du soir, yls partirent, avec le Prince, Princesse, Duc de Jorck, (et dit-on que les aultres enfants suiveront aujourdhuy) vers Hampton-Court. Quand messieurs les contes d'Hollande et Essex virent que c'estoit à bon escient, yls prièrent tout le monde de le dissuader à leurs Majestez, et aussi madame Carlile, mais personne n'osoit, et je confesse que je disois à monsieur Morray: qui oseroit?

Astheur ne font-yl que marcher et tirer, et tout est en armes; ils font monter tous les navires qui peulvent passer le pont, vers Celse [1]. Je ne sçay ce qu'yl en arrivera, ny ce que je doibs faire pour ne donner umbrage;

---

(1) *A tes tentes, Israel!* cri de révolte des dix tribus exaspérées par la réponse du roi Roboam.

[1] Chelsea.

j'attenderay les lettres qui doibvent venir dans trois jours, n'ayant encor de vos A. A. receues aucune et me régleray selon icelles; suis très-mary de voire ces extrémitez, et prie Dieu d'y aporter remèdes. Voz A. A. me pardonnent que je dis que messeigneurs les Estats ne peulvent plus estre coy, soit par voye d'entremise ou aultre; tout le monde en parle et comm' estonné, mais, comme j'ay tousjours mandé à V. A., leurs Majestez ne m'ont jamais parlé ny rien dit, horsmis dimanche, et allors seulement que je manderois à V. A. en quel estat les affaires estoyent icy.

Le Parlement et ceux de cette ville craignent que le Roy ira à Portsmouth et que là yl fera venir une armée et qu'en Galles et aultres lieux yls remueront aussi. S. M. a faict imprimer devant son départ la déclaration cy-joincte. Monsieur l'ambassadeur de France me vint veoir samedy dernier, et me contoit au long les debvoir qu'yl avoit contribué pour accommoder ceux du Parlement avec le Roy, mais qu'après tout cela yl n'avoit point de gré, et qu'on le tenoit suspect à la Cour, et qu'on luy tesmoignoit un mauvais visage; de vray hier, quand yl voulut parler au Roy, S. M. ne luy respondit pas un mot, et n'ostoit qu'à demy son chappeau et cela en passant, et après avoir attendu la Royne dans sa chambre plus de deux heures, S. M. demeurant dans sa galerie, yl en sortit, sans la poulvoir encor parler, de quoy en sortant la chambre yl montroit n'estre pas trop satisfaict. Et avec tout cela disent les aultres que monsieur Germain [1], qu'on dit estre tant mal avec monsieur le Cardinal, luy a parlé depuis peu plus de trois heures de suite. — Ceux du Parlement envoyèrent hier au soir trois fois pour le lieutenant de la Tour, mais yl s'en excusa, et à la fin leur faisoit dire qu'yl ne poulvoit servir deux maistres; on n'entend que des coups de canon et musquets; ce qui a donné une telle espouvante aus capucins qu'yls ont porté tous leurs ornements chez l'ambassadeur de France et aultres sortent hors la ville; et crient-yls par

[1] Jermyn.

la rue que le Roy est party cest après-disné vers Portsmouth, pour envoyer la Royne en France. Je prie Dieu avoir pitié de ce royaulme et donner au Roy des conseils salutaires et à V. A. en prospérité santé et longue vie, et à moy la grâce de servir V. A. utillement, comme, Monseigneur,

de V. A. très-humble, très-obéissant, et très-fidèle serviteur,

HEENVLIET.

London, 21 janvier 1642.

LETTRE DCCXLVII.

Mr C. de Sommelsdyck [1] *au Comte Guillaume-Fréderic de Nassau-Dietz. Décès de son père.*

—

Monsieur. Si j'avois l'esprit plus libre de douleur et d'affliction, j'exprimerois mieux mon ressentiment pour l'honneur et l'office de vostre condoléance que je tesmoigneray asteure seulement en l'attribuant à la bonté de vostre naturel et à une non méritée faveur; mais si en ung temps d'intrigue et de fourberie ung bon serviteur ne peult estre trop regretté, croyez, Monsieur, qu'en ceste qualité vostre Excellence ne se trompe pas, ny n'a tort de participer à nostre perte; car je vous puis asseurer, et de bouche je le vous particulariseray, que le défunt n'a désiré que vostre bien, honneur et raccommodement à plain entendement en ceste Cour; mais le temps et aultre entremise vous peult redonner tout cela, là où moy tout au contraire demeure pour tousjours privé d'un père dont l'excès de son soing et de sa tendre affection en mon endroict, oultre les haultes parties qu'il possédoit, ne me peuvent en le louant assés faire acquitter de mon debvoir, ce qui est aussi cause que bien qu'en vain je ne puis faire ny trouver de fin à mes regrets; ce n'est donc pas par civilité, mais c'est l'humanité qui par une juste recognois-

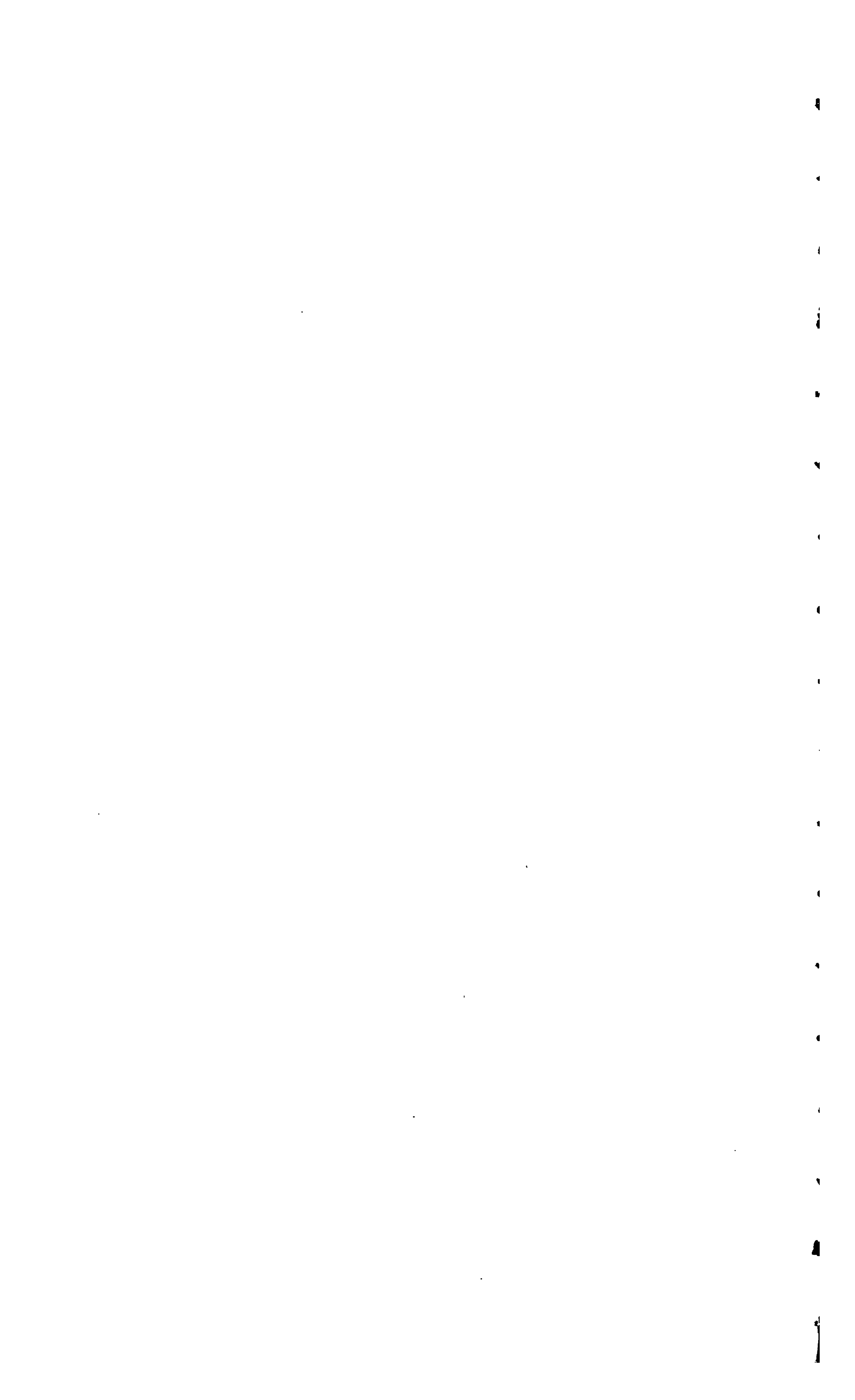
[1] Corneille d'Aerssen, *gouverneur de Nymègue et colonel de cavalerie.*

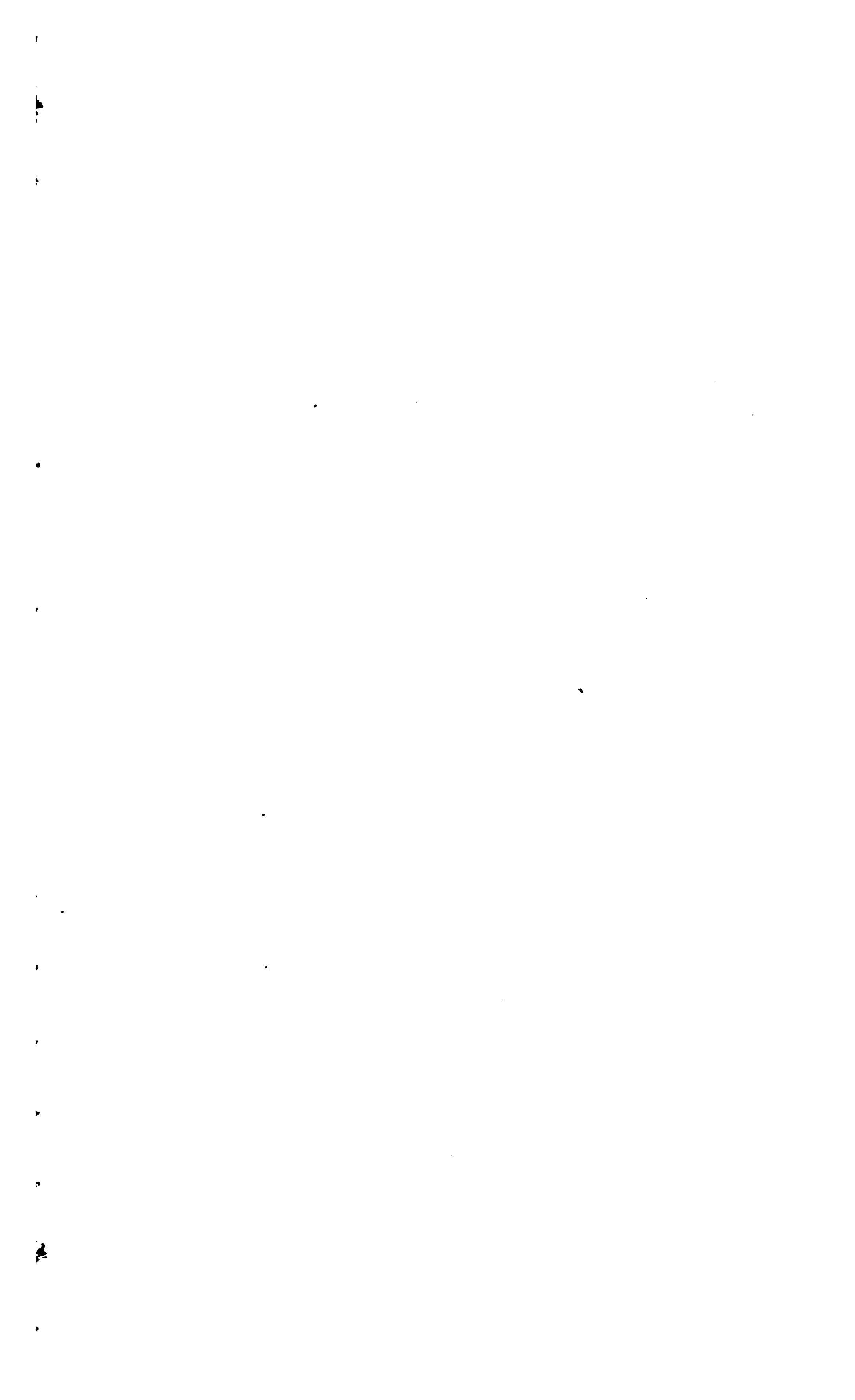
sance me les arrache; aussi par sa sensualité elle a, et quelque déguisement que nous y apportions, tout le monde le résent, le droict de préférence, et la raison n'a lieu qu'après que le coeur s'est déchargé. Ma maladie ne contribue pas peu à nourrir ceste mélancholie, car le corps souffrant l'esprit languit; et tous deux offencés ne peuvent que mettre ung homme en ung mauvais estat. Je demeure cependant obligé à vostre Excellence de son advis, car je sçay qu'elle croit qu'il va pour la conservation d'une personne, qui, quant elle n'en auroit l'inclination, luy doibt pourtant son service par succession; aussi debvez vous estre asseuré que, quand je le pourrois practiquer et en obtenir l'effect, qu'il demeureroit réservé pour à toutes occasions tesmoigner à v. Exc. que je suis franchement, Monsieur,

son très-humble et très-obéissant serviteur

C. D'AERSSEN DE SOMMELSDYCK.

De la Haye, ce 24 de janvier 1642.





319c

